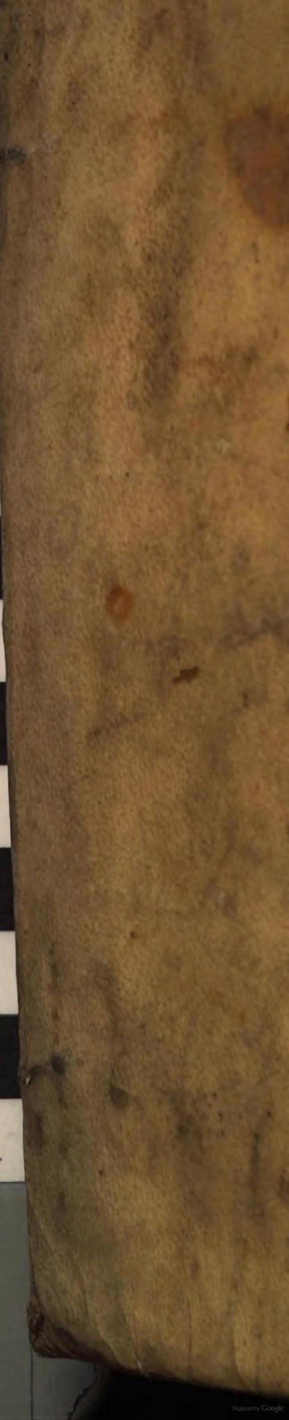
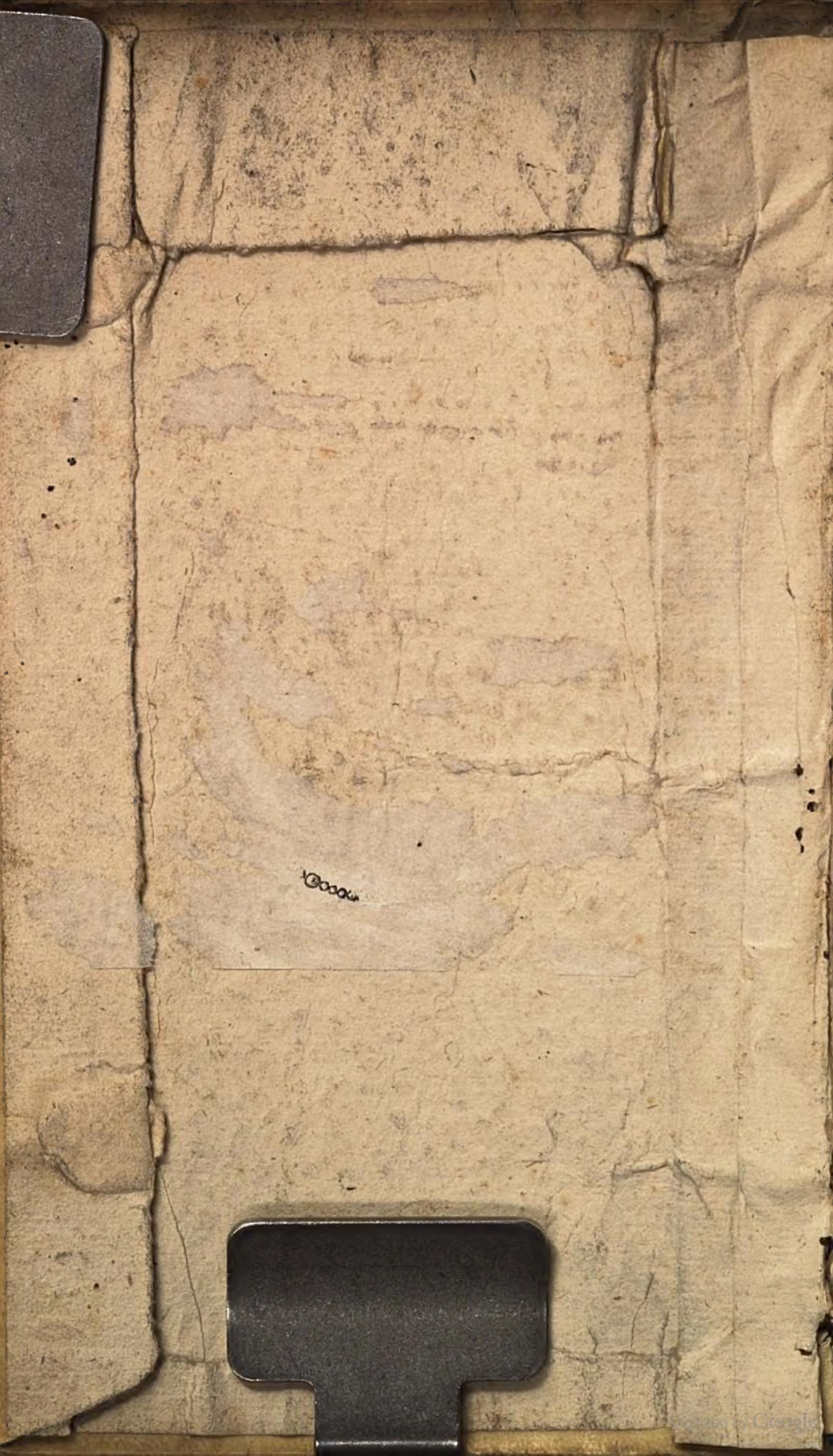

486


381486







# APOLOGIE POVR LA SAINCTE CENE DV SEIGNEVR. 

CONTRE

*LA PRESENCE CORPORELLE,*

ET TRANSSVBSTANTIATION.

Itē CONTRE LES MESSES SANS COMMVNIANS.

ET CONTRE LA CŌMVNION SOVS VNE ESPECE.

Par PIERRE DV MOVLIN, Miniſtre de la parole de Dieu en l'Egliſe de Paris.

Deuxiéme edition, en laquelle eſt ſatisfait à toutes les accuſations des aduerſaires.



A LA ROCHELLE.

1609.



Isaac Chorin

# A TRES-NOBLE ET TRES-VERTVEVX SEIGNEVR Cyrus de Bethune, Seigneur de Congi, &c. Colonnel d'vn regiment François au pays bas.

MONSIEVR,

Les vertus morales en vn esprit destitué de la cognoissance de Dieu sont comme la force & agilité en vn corps qui a les yeux creuez. Aussi tout ce qu'on appelle vertus, si elles ne sont gouuernées par la crainte de Dieu, sont noms vuides de choses, & vices ayans vn esclat de vertu. Ainsi la prudence sans pieté est vne dexterité puerile, par laquelle chascun delibere de ses actions, entant qu'il est soldat, ou marchand, ou estudiant, mais nullement entant qu'il est homme : vne finesse qui delibere de chasque partie de la vie, mais non de la vie entiere: par laquelle vn homme estant prudent en detail se trouue abusé en gros & au general de sa vie. Ie dis le mesme de la vaillance, laquelle sans cognoissance de Dieu degenere en vne dureté

ambitieuſe qui roidit le courage, l'endurciſſant aux maux ſans les guarir, & qui finalement ſuccombe ſous le faix à faute de vraye conſolation. Ainſi la temperance és hommes mondains doit pluſtoſt eſtre appellée abſtinence que ſobrieté, & eſt pluſtoſt vne diete qu'vne vertu Mais la pieté adiouſtée à ces vertus ciuiles, les anime, & les annoblit merueilleuſement, & d'ornemens humains les fait deuenir vertus Chreſtiennes.

Ie di cela Monſieur, non pour vous enſeigner, mais pour vous dépeindre. Car dés le printemps de voſtre aage, voſtre eſprit eſtoit deſia paruenu à maturité : Et voſtre vertu n'ayant point attendu le temps attiroit chaſcun en admiration. Alors nous auions vn extreme regret de voir tant de vertus flotter ſans conduite, & tant de qualitez vertueuſes, qui ſont autant de traits de l'image du Createur, ſe proſterner deuant les images des creatures. Neantmoins nous eſtions pleins d'eſperance que Dieu auroit pitié d'vne ame qu'il auoit tant ornée,

& que les vertus ciuiles vous seroyent vn acheminement à la pieté & cognoissance de Dieu.

Car comme le vice est cousin germain de l'erreur, aussi il n'y a rien si estroitement allié que la vertu & la verité : En s'estudiant à bien viure on vient insensiblement à bien croire. Et de fait il est aduenu comme nous esperions : Dieu vous a osté le bandeau d'ignorance amenant vne si belle ame au troupeau de son fils. Vous auez donc fait comme les Israëlites sortans de captiuité, qui emporterent d'Egypte les vaisseaux d'or & d'argent, lesquels puis aprés ils employerent en la structure du tabernacle: car aprés estre sorti de la captiuité de l'erreur, toutes ces perfections ciuiles sont deuenuës ornemens de la maison de Dieu. Et puis que seruir à Dieu c'est estre libre, toutes ces vertus qui seruoyent à la superstition sont maintenant deuenuës libres, estant consacrées au seruice de Dieu. Desia en ceste saincte resolution combien vous ont elles aidé? combien de fausses craintes, combien

de vaines esperances vous a-il fallu surmonter? Vos amis vous disoient que vous rompiez le col à vostre fortune, & arrestiez le cours de vostre auancement. Mais celuy qui craint Dieu ne craint rien : & Iesus-Christ nous a aduertis que les amis domestiques de chascun seront ses ennemis en matiere de nostre salut: Et s'il y a de la gloire à posseder les honneurs mondains, il y en a encores plus à les mespriser. Ceux qui rament entrent au port en reculant : bien souuent Dieu veut que par opprobres & reculemens nous paruenions au port de salut. Les Apostres laissans leurs rets pour suiure Iesus Christ, nous aprenoyent à faire le mesme : c'est à dire à quitter tout ce qui enlace nos esprits, les vains desirs, les fausses craintes, les esperances trompeuses, pour suiure Iesus-Christ. Celuy qui n'a autre but que son salut & la gloire de Dieu, est au dessus de tout ce que le monde promet : car se reposant sur la prouidence de Dieu, & se fiant en ses promesses il vit comme estranger en la

terre. 

Cependant le temps qui s'est passé depuis vostre conuersion vous est suffisant pour vous donner à cognoistre que le fidele est icy bas comme vn poisson hors l'eau, & que sa vie est vn combat perpetuel. Tantost Satan nous met sur le pinacle, tantost il nous propose des Royaumes en peinture: Puis les Pharisiens de ce siecle tournent terre & mer pour faire vn proselyte. On catechise les ieunes Seigneurs auec des raisons d'estat. Les voluptez sont mises au deuant pour seruir d'amorce & emmieler la superficie du poison. Mettre au milieu de ceste corruption vne ieune noblesse mal instruite, qui met la vertu en vne humeur brusque, en vne galanterie ignorante, qui se paist de vent, qui s'enyure de voluptez, qui n'est distinguée du vulgaire qu'en habits & en contenances affectées, c'est enuoyer des personnes nuës parmi les harquebusades; c'est estre coulpable de sa perdition. Pleust à Dieu que toute nostre ieunesse fust aussi bien remparée que vous

contre ces assauts : & aussi bien pourueue de preseruatifs contre vn air si contagieux. Car vous auez vescu parmi les vices comme n'ayant iamais ouï parler que de vertu : comme les poissons de mer qui ont la charnure douce, encores qu'ils viuent parmi le sel. La priere, la lecture de l'Escriture saincte, la fuite des mauuaises compagnies, les actions sainctes, l'oüye de la parole de Dieu ont bousché l'entrée aux vices, & vous sont vn antidote spirituel : Cela certainement est la vraye noblesse : Ce qu'on appelle noblesse auiourd'huy estant ioint auec la vertu est comme vne feuille sous vn beau diamant qui luy donne du lustre, mais n'augmente pas sa valeur. Car nos vrays biens sont ceux qui sont en nous mesmes, & non en l'opinion d'autruy. Que s'il est question de noblesse, quel plus beau tiltre que d'estre enfant de Dieu ? Que la croix de Iesus-Christ soit au dessus de nos armoiries, & toute nostre gloire soit inferieure à son opprobre. Vous donc Monsieur, qui estes armé de ces con-

siderations

ſiderations pouuez viure ſans danger parmi ceſte contagion. Meſmes nous eſperons que ceſte integrité & honeſteté de vie qui reluit en vous ſeruira aux vns de bride pour ſe retirer des débauches, aux autres d'eſperon pour les inciter au bien, à tous de patron pour enſuiure voſtre exemple. Ceſte reſiſtance au vice eſt la premiere des controuerſes : Et le combat le plus malaiſé eſt celuy que chaſcun a cõtre ſoy meſmes. Il ſe trouuera parmi nous des perſonnes bien armees contre l'erreur, mais foibles contre les conuoitiſes: Qui ſurmontent les aduerſaires en diſpute, mais ſont ſurmontez par les vices : logeans enſemble vne ſaincte profeſſion & vne mauuaiſe conuerſation. C'eſt la voix de Iacob, mais les mains d'Eſaü. Mais vous, Mõſieur, deuãt que de vous munir de raiſons contre l'erreur, eſtiez deſia remparé de bonne conſcience contre les delices gluantes, & contre les amorces des vices. Et c'eſt ce qui m'a induit à vous dédier ce liure : Non point pour acquerir vos bonnes gra-

ces, ni pour teſmoigner le reſpect que ie vous ay voüé. Car i'eſtime que defendre la cauſe de Dieu pour complaire à vn homme, eſt vn zele ſeruile, & vn bien petit fruict d'vn trauail fort important. Mais ie l'ay fait afin que ceux pour le bien deſquels i'eſcris ayent icy non ſeulement des enſeignemens, mais auſſi vn exemple : Et afin que vous qui vous eſtes rangé depuis peu au ſeruice de Dieu faciez honte à ceux qui y eſtans nez & eſleuez laiſſent eſtouffer ceſte bonne ſemence par faute de la cultiuer : Afin auſſi que vous ſçachiez que vous eſtes entré en vne Egliſe laquelle fait cas de la vertu. I'eſtime auſſi que la lecture de ce liure ne vous ſera point mal agreable: Car nous produiſons ſur ce theatre l'erreur deueſtu, & la ſuperſtition demaſquée. Vous y verrez l'abus non moins honteux & perplex qu'vne chouëtte en plein midi : car auſſi rien ne luy eſt plus contraire que le Soleil de l'Euangile. Vous y verrez nos aduerſaires qui parlans pour l'erreur ont peur d'eſtre entendus, & ne

s'entendẽt pas eux mesmes. Qui plustost que s'assuiettir à la simple parole de Dieu aimẽt mieux peindre le temple de Dieu de chimeres, & de choses si prodigieuses que vous en ririez, n'estoit qu'il y a plus de suiet de compassion. Vous y recognoistrez que le simple peuple croit ce qu'il ne pense pas croire, & qu'il faut vne sonde fort profonde pour venir iusques au fonds du mal. Ce qui vous incitera tant plus à rẽdre graces à Dieu de vous auoir deueloppé d'vn si estrange abus, vous ayant radressé par sa misericorde en la voye de salut; afin qu'en recognoissance d'vne si grande grace vous consacriez le reste de vos iours à son seruice.

# ADVERTISSEMENT AV LECTEVR.

*I'Eus n'y a pas long temps quelque rencontre sur le fait de l'Eucharistie auec vn Docteur Iesuite qu'on nomme le Pere Gonteri, en laquelle ledit Docteur aprés auoir receu quelques estocades franches, & quitté le combat, neantmoins a fait imprimer vn narré de la conference, auquel il n'a rien faict de bien sinon qu'il a esté honteux d'y mettre son nom. La seule lecture conueinct le liure de faux; car il parle tousiours, & me faict seulement auditeur de contes. Et combien que la conference ait duré quatre heures, toutesfois à peine me fait il dire vne douzaine de lignes. Il se donne quarriere, & s'esgaye tout seul: & pour surcroist enfile au bout de son liure vn discours, par lequel il prouue que ce n'est point deshonorer Iesus-*

*Christ que d'enseigner que son corps peut estre encores auiourd'huy mangé des rats & des chiens. Certainement ie confesse que Dieu ne m'a point tant donné de patience que de pouuoir oüir tant d'inepties sans repliquer. Ie proteste donc que ce narré est faux & controuué à plaisir : & pren les assistans pour tesmoins quelques passionnez qu'ils soyent. Or pource que les contestations sur ce qui s'est passé changent la question de droit en question de fait, & sont non tant vne defense de la cause que des personnes, i'ay publié vn liure de l'Eucharistie, auquel sans toucher à la personne de Monsieur le Iesuite i'ay traitté ceste matiere à plein fonds & fait l'anatomie de la doctrine de l'Eglise Romaine. Contre ce liure s'est esleué Monsieur Coëffeteau Vicaire de l'ordre des Iacopins, Docteur illuminé ; pre-*

*mier ornement de la Sorbonne, lequel a auorté vn gros liure, si farci d'iniures, que toute personne equitable iugera que cela n'est pas escrire mais aboyer. Loüé soit Dieu qu'il ne nous mord point, & que son liure estant fidele gardien de la boutique de l'Imprimeur, est mesprisé par ceux mesmes de son parti. Aussi ne fait-il qu'effleurer mon liure & en egratigner la superficie. Il prend à contrepoil ce que ie dis, & contre mon intention. Il rapporte mes paroles tronquées & debilitées, coulant sous vn &c. ce que ie dis de plus pressant & de plus fort. Si ie le presse de raisons il respond par authorités. S'il se trouue empesché à respondre, il dit qu'il en a parlé ailleurs, & abuse ainsi le Lecteur. Et comme ainsi soit que les trois premiers chapitres de mon liure rapportent nuëment l'opinion des parties: & ne*

*font qu'esbaucher les matieres, c'est contre ces chapitres là principalement que le Sieur Coëffeteau descharge sa cholere & renge tout le gros de ses raisons. Mais quand ce vient aux chapitres ou i'enfonce ceste matiere & la deduis par demonstrations, il tourne le dos, saute des feuillets entiers auec vne disposition de Docteur; bref s'acquitte si pauurement que i'ay peur qu'on ne pense que nous l'auons gagé pour mal escrire, & diffamer sa propre cause par preuarication. Les faussetez fourmillent en son liure: les calomnies s'y trouuent par tout. Il n'entend pas les elemens de la Grammaire. Quand à son stile on void clairement qu'il emprunte mes termes & se pare de mes plumes, puis me paye en iniures m'appellant organe de Satan, loup enragé, Hyæne, effronté, ame desesperée & furieuse, chien qui se*

prend à la pierre ; imposteur, impudent, &c. Paroles qui seroyent trouuées estranges, si elles se disoyent en vn autre habit. Mais c'est le priuilege de la robbe. Ioint qu'en ce siecle les outrages faits aux fideles seruiteurs de Dieu sont merites, & les pierres qu'on leur iette sont pain benit. Cela ne m'estonne point : ains à l'exemple de l'Apostre S. Paul ie secouë du doigt ceste vipere sans en receuoir dommage, Ie ne rends point iniure pour iniure: C'est aux fols de reietter de la fange, les sages passent & s'essuyent. Ce m'est assez que la verité soit victorieuse sur le mensonge, lequel se couure de subtilitez espineuses, à l'imitation des couleuures qui se sauuent dans les espines. Mais il nous est aisé de les tirer de là, & dissiper en soufflant toute ceste subtilité imaginaire C'est à quoy ce liure est employé : auquel

*quel ſans m'arreſter à la perſonne du ſieur Coëffeteau & ſans meſme le nommer ſinon ou il a eſté neceſſaire, i'inſiſte ſur les raiſons tant de luy que des autres, & oſte à ces Meſſieurs qui font mine de ne m'entendre point, toutes leurs eſchappatoires. Et l'euſſe pieça fait, n'eſtoit que de tous coſtez on me menaçoit d'vn meilleur liure, & que les plus ſçauans de nos aduerſaires diſoient que le Sieur Coëffeteau eſtoit paru le premier comme vn enfant perdu pour donner vne legere eſcarmouche: mais qu'vn autre plus habile faiſoit vn liure excellent pour m'abbatre ſans reſſource. Maintenant ie voy que ce ne ſont que mines, & qu'il en ſera comme de la reſponſe à mes ſoixante quatre demandes. Dieu veille mettre tellement en veüe ſa verité, que les tenebres de l'erreur eſcartées, ſon pur ſeruice ſoit eſtabli.*

# MATIERES CONTENVES EN CE LIVRE.

# DE L'EVCHARISTIE, OV CENE DV SEIGNEVR.

## Chap. I.

*But de l'Autheur. Nature de l'abus. Explication des mots de Cene, Eucharistie, Messe, &c. Progrez, & causes de changement.*

L'Apostre St. Paul en la premiere aux Corinthiens chap. 10. nous parle de la table du Seigneur comme d'vne obligation à concorde, & comme d'vn tesmoignage de nostre vnion en vn corps. *Le pain* (dit-il) *que nous rompons, n'est-il pas la communion au corps de Christ? D'autant que nous qui sommes plusieurs sommes vn seul pain & vn seul corps: Car nous tous sommes participans d'vn mesme pain.* C'est donc vne chose déplorable, que ce qui est vn lien d'vnion, soit deuenu semence de dissention, & que les obligations à concorde soyent auiourd'huy deuenües allumettes de discorde. Non que ce St. Sacrement puisse changer de nature, mais les hommes souuent changent d'opinion. Et ce changement ne peut estre qu'en pis, quand c'est vn escartement de la parole de Dieu. La table du Seigneur n'est point cause de mal, mais seulement occasion: non de sa nature, mais par l'indisposition de l'esprit humain, ingenieux à sa per- *Coëff. f. 9.*

dition. Auquel se ioint Satan qui embroüille les choses les plus claires, & lors que la verité le presse esmeut vne nuée de poudre, à fin que sa fuite ne soit aperçeuë. Puis les craintes & incommoditez annexées à la profession de l'Euangile destournent les hommes de s'instruire en la verité, de peur de s'obliger à l'ensuiure. Ils aiment donc mieux suiure que sçauoir, & viure par exemples que par reigles : couurans vne ignorance volontaire du tiltre de docilité: Subtils & exacts en toute autre chose hors mis au salut de leur ame : là ils tirent au hazard, & s'en rapportent à d'autres, & se cachent en la multitude.

Or combien que le remede d'vn si grand mal soit plus à desirer qu'à esperer, si est-ce qu'il ne nous faut point perdre courage. Il ne faut point que la grandeur du mal nous soit cause de negligence. Ains plustost s'obstiner à bien esperer, puis que c'est la cause de Dieu, la vertu duquel a plus de force, que l'esprit de l'homme n'a de dureté : Il peut de pierres en faire des enfans à Abraham.

*Coëff. f. 10. b.* Cecy encores est pour bien esperer, qu'en ce point de l'Eucharistie nous auons de nostre costé, non seulement la parole de Dieu, la raison, le sens, l'experience, la deposition des Anciens, mais mesmes le tesmoignage de nos aduersaires: lesquels en ceste matie-

re ſemblent auoir peur d'eſtre creuz, & ne s'entendent pas eux meſmes. Es autres controuerſes ils errent ou pour ne reſpecter pas aſſez l'Eſcriture Saincte, où pour ne la vouloir entendre : Mais en celle-cy ils errent d'abondant pour n'entendre pas ce qu'eux meſmes diſent. Es autres points la foy leur manque, icy la foy & le ſens commun. S'ils pouuoyent impetrer de leur paſſion de s'eſcouter eux meſmes, & d'enſuiure leurs propres maximes, toſt nous ſortirions de toute difficulté. Et c'eſt le but principal de ce traitté; Car s'il apparoiſt qu'ils ſe contrediſent, non ſeulement entr'eux, mais auſſi chacun à ſoy-meſmes, & tous enſemble à la parole de Dieu, beaucoup plus nous ſera-il permis de leur contredire : Et s'ils ne ſe croyent pas eux-meſmes, i'eſpere qu'ils nous diſpenſeront aiſément de les croire. Et me promets, auec l'aſſiſtance de Dieu, que ceux d'entr'eux qui n'errent point par obſtination, mais par ſimplicité ou par couſtume, ſe rendront à l'effort de la verité; quand ils auront recogneu qu'ils croyẽt ce qu'ils ne pẽſoyẽt pas croire. Et ne perdront rien à ſe rendre: car en ce combat c'eſt le vaincu qui emporte la deſpoüille, & toute l'vtilité eſt pour celuy que Ieſus-Chriſt a conquis, & reduit à ſon obeiſſance.

Or pour y proceder auec ordre, parlons premierement du nom, puis aprés de la

Coëff.f.11.b. chose. Ce S^t.Sacrement eſt appellé *la Cene du Seigneur*, c'eſt à dire, le ſouper du Seigneur, par l'Apoſtre S^t.Paul.1.Corinth.cha. 11. verſet 20. Ou reprenant l'abus que les Corinthiens commettoyent en ce Sacrement, il leur dit, *Cela n'eſt point manger la Cene du Seigneur*, Et là deſſus leur monſtre comment il la faut celebrer, leur repreſentant comment Ieſus-Chriſt l'a celebrée entre ſes Apoſtres. Et eſt ceſte ſainte action appellée vn ſouper, pour ce que noſtre Seigneur l'a celebrée au ſoir aprés la manducation de l'Agneau, aſſis à table auec ſes diſciples.

Coëff.f.14.a. Nos aduerſaires qui aiment mieux toutes ſortes de noms, que les noms vſitez en la parole de Dieu, pour eſtablir leur Meſſe en veulent à ce nom de Cene, & diſent que S^t.Paul, par ce mot de *Cene*, n'entend pas le Sacrement de l'Euchariſtie, mais les Agapes, ou banquets de charité des anciens Chreſtiens, dont parle S^t. Iude, verſ. 12. & l'Apologetique de Tertullian, chap. 39. Tout cela ſans couleur, & contre la verité.

Coëff.f.13.a. 1. Car ces Agapes ne peuuent eſtre appellées *la Cene du Seigneur*, puis que le Seigneur ne les a point inſtituées, ne celebrées. 2. Que ſi ces Agapes ſont appellées la Cene du Seigneur pource qu'elles ſe faiſoient en l'Egliſe du Seigneur (comme diſent quelques vns) il s'enſuiura par meſme

me raison qu'vne fausse doctrine preschée en l'Eglise pourra estre appellée la doctrine du Seigneur, pource qu'elle se presche en l'Eglise du Seigneur. 3. Et mal à propos S^t. Paul eust recité la forme de l'institution de ce Sacrement pour corriger les abus commis en la Cene du Seigneur, si ce Sacrement n'estoit point la Cene du Seigneur. Il ne les reprend point de mal celebrer les Agapes, puis que pour les corriger il leur produit l'institution du Sacrement.

4. Aussi les Docteurs Anciens déposent icy pour nous, & soustiennent que l'Apostre en ce passage par le mot de CENE entend le Sacrement de l'Eucharistie. S^t. Augustin en l'Epistre 118. exposant ce lieu de S^t. Paul dit que *l'Apostre appelle la Cene du Seigneur la perception de l'Eucharistie*. Theodoret sur ce mesme lieu dit que la Cene du Seigneur signifie le Sacrement du Seigneur. Oecumenius exposant ce passage dit que S^t. Paul *Dominicam cœnam vocat diuinum mysterium, appelle le diuin mystere la Cene du Seigneur*. S^t. Hierosme au commentaire sur le chap. 11. de ceste Epistre dit que ce * *Sacrement est appellé Cene, c'est à dire souper pource que le Seigneur a donné les Sacrements au souper*. Ausquels se ioint Thomas en son commentaire sur ce chapitre: Et Bellarmin mesmes au 2. liure de la Messe, chap. 10. dit qu'en cela ils parlent probablement. Op-

*August.: Apostolus dicit, conuenietibus ergo vobis in vnum, non est Dominicam cœnam manducare; hanc ipsam perceptionẽ Eucharistiæ Dominicam cœnam vocans.*

* *Cœna ideò dicitur, quia Dominus in cœna*

tradidit Sacramenta. Scotus in 4. sent. Dist. Q. 6. Istæ species possunt nutrire vt dicit quædam Glossa super illud. 1. Cor. 11. Alius quidē esurit alius vero ebrius est.

poser à vn consentement si vniuersel, l'authorité de Chrysostome, n'est point se deffendre, mais l'accuser. Quant à Theophylacte il est de nulle authorité, comme ayant vescu 900. ans aprés Iesus-Christ. Aussi les Peres appellent fort souuent ce Sacrement la Cene du Seigneur. Vn seul sermon de St. Augustin des paroles du Seigneur en St. Luc, vsurpe ce mot par trois fois. Et y a vn liure exprés attribué à St. Cyprian portant ce tiltre, DE LA CENE DV SEIGNEVR. Et ce que dit St. Ambroise, sur la 1. aux Corint. * *Mysterium Eucharistiæ inter cœnandum celebratum non cœnam esse* ne repugne point à cela, car le sens de ces mots est, que le mystere de l'Eucharistie n'est point vn souper, c'est à dire vn souper commun.

*Coëff. f. 18. b. a faussement tourné ce passage.

† Les Anciēs appellēt aussi ce Sacremēt *Dominicum*, & λειτουργία, & σύναξις, c'est à dire, *le seruice diuin*, & *la congregation*, pource qu'en la plus part des Eglises on celebroit la Cene en toutes les congregations plus solemnelles, pour le moins vne fois la sepmaine, & mesmes en quelques Eglises * tous les iours: Ils l'appellent aussi Eucharistie, c'est à dire, action de graces, pource que Iesus-Christ a rendu graces auant la fraction du pain. Matth. 26. vers. 26. Le Catechisme du Concile de Trente s'est mespris, estimant que Eucharistie signifie *bonne grace*. En quoy sans doute le Pape Pie

† Cyp. Ep. l. 2. Epist. 5.

* Cypr. li. 1. Epist. 2. Sacrificia Dei quotidie celebramus.

V. qui a faict faire & approuué ce Catechisme ne se fust point abusé, si la cognoissance des Etymologies estoit entre les dons de l'Esprit de Dieu.

Dés le temps de Tertullian & de St.* Cyprian, la langue Latine défleurissant, on commençoit à dire, *Remissa peccatorum*, pour *Remißio*. Et par consequent, *Missa*, pour *Mißio*. Tellement qu'alors *Missa*, signifioit vn congé, ou renuoy. Et ainsi le prend St. Augustin, au 237 Sermon du Temps. *Aprés le Sermon* [ *Missa fit Catechumenis* ] *on donne congé aux Catechumenes, & les fidelles demeureront*: Et le Concile de Carthage I V, au Canō 84. * *Que l'Euesque n'empesche personne, ni heretique ni Iuif, ni Gentil d'entrer en l'Eglise & ouïr la parole de Dieu, iusques* [ *ad missam Catechumenorum* ] *au renuoy des Catechumenes*. Car aprés la lecture de l'Euangile, auant la celebration de la Cene, le Diacre crioyt haut, S'il y a icy quelque Catechumene qu'il sorte : & ce renuoy s'appelloit *Missa*, comme tesmoigne le Pape Innocent III. au 6. liure des Mysteres de la Messe, chap. 12. Et n'y a rien plus frequent en Cassian, que d'appeller Messe le congé qui se donne aprés le seruice. Qui plus est en la reigle de St. Benoist escrite enuiron l'an 520. au chap. 17. ce bon personnage commande qu'à neuf heures ( i. à trois heures aprés Midy) aprés la lecture de quelques Pseaumes

*Augustin. Epist. 118. Aly quotidie communicant aly certis diebus.*

*Cypr. li. 3. Epist. 8. & 14.*

*Tertul. lib. 4. in Marcionem cap. 18. diximus de remißâ peccatorū.*

* *Episcopus nullum prohibeat vsque ad Missam Catechumenorum neque hæreticum neque Iudæum; neque Gentilem Ecclesiam ingre-*

*di & audi-re verbum Dei.*

& leçons on face les Messes : & veut qu'on die autant de Pseaumes au soir , & à nuit fermée,& aprés cela que *Missæ fiant* , qu'on donne congé à l'assistance : Car l'Eucharistie ne se celebre point à ces heures là. Et encores auiourd'huy en l'Eglise Romaine sur la fin de l'action le Diacre donne congé au peuple,en ces mots,*Ite Missa est*.

Ce nom a passé par tant de mains, qu'aujourd'huy il n'a plus rien de sa premiere signification. Car peu à peu on a commencé à appeller Messe vne partie de l'action, d'où sont venus ces mots de la Messe des Catechumenes , & de la Messe des fideles, dont la premiere estoit deuant l'Eucharistie,l'autre estoit l'Eucharistie mesmes. Aujourd'huy on prend ce mot quelques fois pour l'Eucharistie,mais plus ordinairement pour vn sacrifice propitiatoire , auquel le Prestre pretend sacrifier tous les iours Iesus-Christ pour les viuans & pour les morts.

Par ces degrez s'est roulé ce mot de Messe , iusqu'au fonds de l'abus qui se void aujourd'huy : ayant signifié premierement vn congé ou renuoy , puis vne partie du seruice,puis l'Eucharistie,puis vn sacrifice propitiatoire.En Allemagne ce mot est descendu encores vn degré , & signifie en langue Allemande vne foire, ou vn marché , mesmes entre ceux de l'Eglise Romaine.

Eſt auſſi à noter que ce mot de *Meſſe* n'eſt point vſité és Egliſes Grecques, ni és Armenienes, ni és Syriennes, ni és Africaines. Les Egliſes Latines ſeules ont receu ce mot, comme auſſi le mot eſt Latin. Ce qui refute la ſubtilité de quelques eſprits creux, & nouueaux en l'antiquité, leſquels contre l'authorité de leur Pape ſuz allegué trouuent l'Etymologie de ce mot en la langue Hebraique, au Deuteronome chap. 16. verſ. 10. Car ſi cela eſtoit, ce mot fuſt demeuré és Egliſes Syriennes, & Maronites, car les Egliſes de Syrie depuis les Apoſtres iuſqu'aux rauages des Sarraſins, ont parlé vne langue approchante de l'Hebraique. Meſmes les Latins ne ſe ſont ſeruis de ce mot que bien tard : car il ne ſe trouue point en Tertullian, ni en Cyprian, ni en Arnobe, ni en Lactance, ni en St. Hieroſme. En St. Auguſtin vne fois pour congé ou renuoy au ſermon du temps 237 : & vne autre fois au ſermon 91. pour les oraiſons qui ſe diſoient aprés ce congé, & vne fois en St. Ambroiſe au meſme ſens en l'Epiſtre 33. à ſa ſœur Marcella. Mais nullement pour la communion de l'Euchariſtie, moins encores pour vn ſacrifice propitiatoire pour les viuans & pour les morts.

*In lectione quæ nobis ad Miſſas legenda eſt.*

Or combien que les Barbariſmes ſoient pardonnables quand ils n'ameinent aucune incongruité en la foy, & que toute im-

proprieté de mots soit tolerable pourueu que la pureté de la doctrine demeure: si est-ce qu'il nous est necessaire de remarquer la ruze de l'ennemy de nostre salut, lequel voulant changer la chose a commencé par le changement du mot, ayant changé l'etiquette deuant que de falsifier les pieces du sac, & effacé l'inscription de la boüette deuant que d'y mettre de l'arsenic. Cela luy estoit necessaire: Car s'estant proposé d'introduire en la place de la Communion de la saincte Cene vne action de laquelle le peuple seroit seulement spectateur sans communier, il a bien recogneu que ce mot de CENE luy trauerseroit son dessein; d'autant que *Cene*, signifie *vn souper commun*, & par consequent emporte communion. Car en tout souper tous ceux qui y sont appellez sont participans de la viande qui y est proposee. Comme aussi S^t^.Paul, 1. Cor. 10. dit que le pain que nous rompons en ce Sacrement est vne communion. Mesmes le Prestre en sa Messe lors qu'il mange seul, parle toutesfois comme si plusieurs mangeoient auec luy, priant Dieu en ces mots, *Que nous tous qui aurons pris de la communion de cet autel le sainct corps & sang de ton fils soyons remplis de benediction celeste*. Car c'est vn fragment d'vne priere plus ancienne que la Messe sans communians. Ce mot donc de *Cene* estoit importun, & bouchoit l'entrée de l'a-

*Vt quotquot ex hac altaris participatione sacrosanctum filij*

bus, duquel il ſera parlé plus au long au chap.21. *tui corpus & ſanguinem ſumpſerimus, &c.*

De tout ceci nous receuillons que les Anciens docteurs ayants appellé la Saincte Cene, tantoſt congregation, tantoſt ſacrifice d'action de graces, ſe ſont voirement ſeruis de mots conuenables à la nature de la choſe, leſquels auſſi nous ne voulons condamner: mais euſſent encores mieux fait de ſe tenir au mot exprimé en la parole de Dieu: Car ils ont par ce moyen ſans y penſer entr'ouuert la porte à l'abus, donnants exemple à d'autres qui ſont venus aprés eux d'inuenter encores d'autres noms moins propres, & d'arracher à ce S^t. Sacrement ſon inſcription qui ſeruoit à recognoiſtre ſa nature. Car il n'y a ſi petites fautes que Satan ne meſnage dextrement: ni ſi petites eſtincelles dont il ne face par le laps du temps naiſtre vn embraſement. Ce qui eſtoit reçeu pour tollerable il le fait puis aprés pour receuoir neceſſaire: il fait paſſer les Metaphores en hereſies: il tire de la nouueauté d'vn mot vne nouueauté en la foy. C'eſt pourquoy nous qui parlons à nos aduerſaires comme Ieſus-Chriſt parloit aux Phariſiens Mat.19. leur diſant, *Au commencement il n'eſtoit pas ainſi*, reprenons le mot vſité par les Apoſtres, & appellons ce Sacrement *la Cene du Seigneur.* *Coëff. pag.28.*

CHAP. II.

## Doctrine des Eglises reformées.

LA decision de tout different doit commencer par la cognoissance de ce dont il s'agit & de l'opinion des parties.

Coëff. pag. 97. Nous croyons que Iesus-Christ est monté au ciel en son ascension. Actes 1. vers. 9. Et que le ciel le contiendra iusqu'au temps du restablissement de toutes choses, qui est le iour du iugement. Actes 3. vers. 21. Qu'il est voirement present par tout en sa nature diuine : mais que son humanité n'est plus en terre. 1. Pource qu'il a dit que nous ne l'aurions pas tousiours. Ieh. 12. vers. 8. 2. Pource aussi qu'il a vn corps semblable au nostre en toutes choses. Hebr. 2. vers. 17. & par consequent qui n'est pas en cent mille lieux diuers à la fois; ni enclos souz les accidens d'vne miette de pain. Car ruiner ou alterer l'humanité de Iesus-Christ, c'est sapper les fondemens de la foy, & nous oster toute nostre consolation, laquelle est appuyée sur l'vnion que nous auons auec Iesus-Christ : or le lien de ceste vnion, est en ce qu'il est nostre frere, & homme comme nous, & vn corps auec nous. La glorification voirement du corps de Christ l'a reuestu d'immortalité, mais ne luy a point osté sa nature, ni les proprietés d'vn corps humain. Ioint que en la matiere de la Ste. Cene

ne

ne nous parlons du corps de Iesus-Christ non encores glorifié : Car il estoit encores infirme quand il institua sa Ste.Cene.

Sur laquelle institution nous nous tenons simplement à ce que nous trouuons en l'Euangile,& en l'Apostre St.Paul. C'est que Iesus-Christ le soir auparauant qu'il souffrist en croix,aprés auoir celebré la Pasque entre ses disciples , prit du pain & le rompit, & le leur donna, Mat.26.26.tellement que nous ne pouuons douter qu'il ne leur ait donné du pain , les mots de l'Euangile y estans si exprés , & l'Apostre St. Paul tesmoignant par quatre fois au 10. & 11. de la premiere aux Corinthiens que nous rompons & mangeons du pain. *Coëff.pag. 104.*

Nous croyons aussi que ce pain est le corps de Iesus-Christ, puis qu'il a dit de ce qu'il a rompu & donné que c'estoit son corps. Car ce n'est point à nous de gloser la parole de Dieu de nostre teste, ou y adiouster rien du nostre. Puis donc que l'Euangile dit ces deux choses. 1. L'vne que Iesus-Christ a donné du pain , & que nous mangeons du pain, 2. L'autre que ce qu'il a donné est son corps , nous croyons l'vn & l'autre , Non point comme nos aduersaires qui veulent bien croire le dernier,mais ne croyent point le premier.

Nous disons aussi que quand mesmes nous ne pourrions comprendre comment

cela ſe peut accorder que ce ſoit du pain
Coëff.p. 106. & 108. que nous mangeons, & toutesfois que ce ſoit le corps du Seigneur, ſi ſeroit-ce à nous d'acquieſcer ſans former des ſcrupules, ou apporter des conteſtations. Mais l'Euangile és lignes ſuiuãtes nous inſtruit là deſſus, & nous tire de toute difficulté. 1. Car premierement Ieſus-Chriſt ayant dit que ce qu'il donnoit eſtoit ſon corps, adiouſte incontinent que s'en eſt vne memoire ou commemoration. Comme donc ſi ie donnois à quelqu'vn vn eſcu ou vn liure, ce ne ſeroit point en memoire de ceſt eſcu ou de ce liure, Ainſi ce que Ieſus-Chriſt mettoit en main à ſes diſciples eſtant vne memoire ou commemoration de Ieſus-Chriſt, n'eſt point Ieſus-Chriſt meſme. 2. Secõdement Ieſus-Chriſt ayant dit peu aprés en donnant la coupe, *Ceci eſt mon ſang*, L'Euangile ſelon S^t. Luc & l'Apoſtre S^t. Paul nous expoſent ces mots, tournans ainſi les paroles de Ieſus-Chriſt *Ce calice eſt la nouuelle alliance en mon ſang*. Il eſt donc neceſſaire que le pain ſoit le corps du Seigneur en meſme façon que ce qui eſt au calice eſt l'alliance de Dieu : Or vn calice ni ce qui eſt dedans ne peut eſtre vne alliance en ſubſtance, mais le peut bien eſtre en Sacrement : de meſmes auſſi le pain n'eſt point le corps du Seigneur Subſtantiellement, mais Sacramentellement : & ſelon que l'Eſcriture

Saincte a accoustumé de donner aux Sacremens & signes sacrez le nom de ce qu'ils signifient, appellant la circoncision l'alliance de Dieu, l'agneau le passage, l'arche l'Eternel, la pierre Christ, le Baptesme vne mort & sepulture, la coupe l'alliance, comme nous mõstrerõs ci dessouz. 3. Que si par ce mot de CALICE il falloit entendre le SANG, comme veulent nos aduersaires, St.Luc & St.Paul auroyẽt fait parler Iesus-Christ sans sens & sans raison, *Ce sang est la nouuelle alliance en mon sang*, car le sang de Iesus-Christ n'est point au sang de Iesus-Christ.

4. Qui plus est ces paroles *Ceci est mõ corps*, nous sont exposees par l'Apostre St. Paul en forme de paraphrase au 10. chap. de la 1. Epistre aux Corinthiens vers. 16. en ces mots. *Le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ*, dont appert que ces mots CECI EST MON CORPS, doiuent estre ainsi exposez,

*Ce pain que ie romps est la communion de mon corps.*

5. D'abõdãt nul ne peut nier que par ce mot CECI, Il ne faille entendre ce que Iesus-Christ donnoit à ses disciples. Or les Euangiles tesmoignent vnanimement qu'il leur a donné du pain. *Iesus* (disent-ils) *print du pain & aprés qu'il eust rendu graces le rompit & le donna*. Ce mot donc CECI signifie

ce pain,& ces mots *Ceci est mon corps*, valent autant que *ce pain est mon corps*. Nous verrons ci dessous que tous les peres & mesmes les Canons de l'Eglise Romaine parlent ainsi, & disent que le pain est le corps de Christ. Et que Iesus-Christ s'expose clairement, & que l'Apostre St. Paul tesmoigne par quatre fois que nous rompons & mangeons du pain, contrariant formellement à l'Eglise Romaine, laquelle tient que le prestre,ne rompt & ne mange point de pain.

Chap.7.

Pourtant nous qui auons l'exemple des Apostres pour patron, & le commandement de Iesus-Christ pour loy, n'adorons point d'hostie en ce Sacrement, pource que les Apostres n'en ont point adoré. Et celebrons ce Sacrement en memoire de Iesus-Christ, pource qu'il l'a commandé, disant, *Faites ceci en memoire de moy*, & annonçons la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne, 1. Corint. 11. vers. 26. Ceste commemoration de Iesus-Christ se peut faire sans aualler Iesus-Christ: Ains au contraire nous ne ferions point ceci en memoire de luy, si nous le tenions en nos mains, d'autant que la memoire n'est que des choses absentes & passees.

Parquoy estans ialoux de l'honneur de nostre Sauueur, nous auons en horreur ces mots nouuellement introduits, de leuer

Dieu, manger Dieu, porter Dieu en procession, comme non contenus en l'Escriture saincte, inusitez en toute l'ancienne Eglise: exposans en opprobre la relligion Chrestienne aux Turcs Iuifs & Infideles.

Cependant en disant que le pain & le vin sont memoriaux, & Sacremens du corps & du sang du Seigneur nous n'establissons pas des signes oisifs, ains conioincts à la participation de ce qu'ils signifient; Ils ne sont pas seulement significatifs de la grace de Dieu, mais aussi exhibitifs, & ceste action ne represente pas seulement Iesus-Christ, mais aussi le presente: Car l'Apostre S^t^. Paul dit, 1. Corint. 10. que *le pain que nous rompons est la communion du corps de Christ*. Mais ceste communion auec Iesus-Christ estant spirituelle, & le S^t^. Esprit en estant le lien, il ne s'apprehende point par la bouche, mais par la foy, comme dit S^t^. Paul, Ephes. 3. vers. 17. *Christ habite en vos cœurs par foy* : en croyant donc, non point en maschant : non pour les estomachs, mais pour les consciences : non pour estre viande du corps, mais nourriture de l'ame : & cela non seulement en la Cene, mais aussi en l'oüye de la parole de Dieu, & toutes & quantefois que par foy nous apprehendons Iesus-Christ & ses promesses, comme dit Iesus-Christ en S^t^. Iehan 14 que *qui l'aimera & gardera sa parole son pere & luy viendront à luy, & feront de-*

*Coëff. pag. 104. & 110. & 112.*

*meurance chez luy*. Car encores qu'en ces passages il ne soit point parlé de l'Eucharistie, si est-ce qu'ils monstrent en quelle façon Iesus-Christ veult habiter en nous.

Dont aussi appert comment Iesus-Christ est present en ce Sacrement. Car il y a diuerses sortes de presence. Ce qui est present à la veuë, n'est pas tousiours present à la main : & ce qui est present à l'ouyë ne l'est pas à la veuë. Et ce qui est present au corps n'est pas tousiours present à l'esprit. Et les choses presentes à l'ame sont le plus souuent absentes du corps. Car les choses sont presentes selon qu'elles se font sentir à nos sens ou à nos ames. Iesus-Christ donc nous est réellemẽt present selõ qu'il se fait sentir & se cõmunique à no⁹. Or en ce Sacremẽt il se communique & se fait sentir à nos esprits & non à nos corps: il est donc present à nos esprits & non à nos corps, & sa presence est spirituelle & non corporelle. Et St. Paul, Rom. 8. nous disant que l'Esprit de Christ habite en nous, nous aprend comment nous sommes vnis auec Christ, asçauoir par le lien d'vn mesme esprit habitant en luy & en nous.

Ceste façon d'apprehender Iesus-Christ par foy, en l'Escriture saincte est souuent appellée vne manducation, à cause que par icelle nos ames sont soustenuës & nourries, & sans icelle tomberoient en deses-

poir, qui est vne defaillance & langueur spirituelle. Et en ce point sommes nous d'accord auec nos aduersaires, lesquels tous recognoissent qu'en l'Escriture Sainte il est parlé souuent d'vne façon de manger & de boire qui se fait par la foy & non par la bouche, & disent que manger Iesus-Christ est croire en luy. Nous en verrons ci dessouz les preuues lors qu'il sera traitté du 6. chap. de St. Iehan ou Iesus-Christ nous parle de ceste manducation.

Tout ce que dessus soit dit seulemẽt pour esbaucher ceste matiere & estre vne premiere ouuerture à la verité : laquelle nous appuyerons cy aprés de preuues inuincibles, afin que quelque Docteur ne s'eschauffe icy par trop, & vse toute sa poudre auant le combat.

## CHAP. III.

## *Opinion de l'Eglise Romaine.*

COMME d'vn point à vn autre la ligne la plus droite est la plus courte, aussi en la relligion la verité tient tousiours le plus court chemin. Cela paroistra par la comparaison de la brieueté & clarté de nostre doctrine auec l'embarassement, & perplexité de celle de nos aduersaires.

Le Concile de Trente en la Session 13. determine ceste doctrine en trois Canons qui

disent en somme, 1. Que le corps & le sang de Iesus-Christ ensemble auec l'ame & la deité, sont cõtenus veritablemẽt, reellement, & substantiellement dedans le Sacrement, & qu'il est tout entier en chasque partie des especes, c'est à dire en chasque miette de l'hostie, & en chasque goutte du calice. C'est ce qu'on appelle la realité.

2. Qu'en ce Sacrement se fait conuersion de toute la substance du pain au corps, & de toute la substance du vin au sang, n'y demeurant que les accidens, c'est à dire, la couleur, le goust, la figure, poix & quantité du pain, mais point de pain. Laquelle conuersion est appellée Transsubstantiation: En sorte toutesfois que le sang est aussi en l'hostie, & le corps au calice par concomitance: dont s'ensuit que le Prestre en beuuant prend le corps du Seigneur. Le Catechisme du Concile de Trente adiouste que le corps de Iesus-Christ ne vient pas au Sacrement, & qu'il ne change point de lieu, mais qu'il y est par conuersion du pain au corps de Iesus-Christ.

3. Que ce qui est entre les mains du Prestre doit estre adoré du cult de latrie, c'est à dire de la souueraine adoration deuë à Dieu seul: & que c'est bien faict de luy ordonner sa feste, le pourmener en procession & le faire adorer au peuple. Quiconques tient le contraire est prononcé anatheme, & execration.

cration.

Toutesfois le mesme Concile en la Session 7. adiouste vne exception., c'est que pour faire le Sacrement il est necessairement requis que le Prestre ait intention de consacrer, & faire ce que l'Eglise fait: Car l'Eglise Romaine tient que si le Prestre n'a point ceste intention, la consecration ne se fait point: & par consequent point de transsubstantiation. Mais pource que nul ne peut estre asseuré de l'intention du Prestre, & qu'il peut souuent aduenir qu'il ait l'esprit aillieurs, ou ait intention de se moquer du peuple, ou omette exprés les mots de consecration, cõme tesmoigne [a] le Pape Innocent III. dont aduiẽt que quelque fois le peuple adore vne hostie non consacrée, & appelle Dieu ce qui n'est qu'vn morceau de pain; le Pape Adriã VI. en son liure [b] de quodlibets veut qu'on adore l'hostie conditionnellement; en disãt tacitemẽt en son cœur, *Adoro te si tu es Christus*. Ie t'adore si tu és Christ: & s'appuye de l'authorité du Concile de Constance. Auquel se joint Thomas de Salsberi au 25. cha. du liure de l'art de prescher, disant que [c] *nul ne doibt croire precisemẽt que cela est le corps du Seigneur*. Ioignez à cela que celuy qui parle ainsi à l'hostie, *Ie t'adore si tu és Christ*, confesse clairement qu'il ne sçait si elle l'entend: Ioint qu'vne telle adoration faicte à tout hazard, & auec vn si, ne

Cap. II.

[a] *Extra de celebratione Missarum, Tit. 41. cap. De homine.*

[b] *Quæst. 10. Supposito.* 2.

[c] *Null° præcise debet credere hoc esse corpus Domini.*

peut estre faicte en foy : car la foy est auec certitude & exclud la doute, comme dit S. Iaques cha. 1. *Qu'il demande en foy ne doutant nullement.* Quant à l'intention de faire ce que l'Eglise fait, * Bellarmin luy lasche les lesses les plus longues qu'il peut, & l'estend fort loing : car il dit qu'il n'est pas necessaire que le Prestre ait intention de faire ce que l'Eglise Romaine fait, qu'il suffit qu'il ait intention de faire ce qu'on fait en l'Eglise de Geneue : autant que s'il disoit que pour faire la Transsubstantiation il suffit d'auoir l'intention de ne la point faire ; car c'est là l'intention de l'Eglise de Geneue.

Cette conuersion faite, les accidens (disent-ils) [a] demeurent sans sujet & se soustiennent d'eux mesmes. Mystere que le Pape Innocẽt esclaircit [b] au 4. liure des Mysteres de la Messe chap. 11. c'est qu'aprés la consecration entre les mains du Prestre il y a de la couleur & saueur, de la quantité & qualité, mais rien qui ait couleur ou saueur, rien qui ait quantité ou qualité. Comme si ie disois, voila la couleur, la marque, le poix, le prix & valeur d'vn escu, mais point d'escu, voila de la pesanteur, mais rien de pesant, de la rondeur, mais rien de rond : & tout cela par la puissance de Dieu, lequel peut tout ce qu'il veut : or qu'il le veut l'Eglise Romaine t'en asseure, laquelle ne peut errer, & laquelle a des lettres de

*Bellarm. li. 1. de Sacramen. ca. 27. §. Petes, Quid si quis intendat facere quod facit Ecclesia aliqua particularis & falsa vt Geneuensis, & intendat non facere quod facit Ecclesia Romana? Respondeo id etiam sufficere.*

[a] *Catechismus Trid. cap. de Euchar. ipsa se, nulla alia re nisa, sustentant.*

[b] *Est enim hic color & sapor, quantitas, &*

creance qui nous renuoyent à la parole non eſcrite : Car quant à la parole eſcrite nous verrons cy deſſouz qu'elle y eſt contraire.

*qualitas, cum nihil alterutro ſit coloratum aut ſapidũ quantum aut quale.*

Et ſe fait ce changement (ſi on les croit) par la vertu de ces cinq paroles, *Hoc eſt enim corpus meum*, prononcées voirement tant ſur la ſubſtance que ſur les accidens du pain, mais qui n'agiſſent que ſur la ſubſtance ſans tranſmuer les accidens. Et ſont ces paroles (ce dit le Catechiſme du Concile de Trente) non ſeulement ſignificatiues, mais auſſi effectiues de ce qu'elles ſignifient.

Leſquelles paroles ils tiennent auoir telle vertu & efficace que meſmes il en eſt aduenu des inconueniens. Car Durand en ſon Rational au 4. liure chap. 35. & le Pape Innocent III. au 3. liure des Myſteres de la Meſſe chap. 1. teſmoignent que jadis quelques bergers à force d'ouïr la Meſſe l'ayans appriſe par cœur dirent vn iour les paroles de conſecration ſur le pain de leur repas, lequel fuſt à l'inſtant tranſmué en chair, qui fut cauſe que le feu du ciel les frappa : hiſtoire que le Cardinal Bellarmin recite auſſi & defend en ſon ſecond liure de la Meſſe chap. 12. mais la diuerſifie vn petit. Auſquels inconueniens pour obuier a eſté ordonné que les p^roles ſe diroyent tout bas de peur que le peuple les appriſt.

En toutes les Bibles, & meſmes en la Bi-

ble de l'Eglise Romaine il n'y a que quatre mots, *Hoc est corpus meum* : mais on a fait le nombre impair par l'addition d'vn *enim*, lequel quiconques omettroit seroit estimé auoir grandement failly.

Ces paroles sont celles qu'on appelle auiourd'huy paroles de consecration, l'Eglise Romaine ayant changé de croyance là dessus. Car le Canon de l'Eglise Romaine tiré de S. Augustin qui commence par *Corpus*, au 2. de la Consecration, dit exprés que la consecration se fait par la priere mystique. Or ces mots, *Cecy est mon corps*, ne sont point vne priere, puisque par iceux le Prestre parle au pain & non à Dieu.

*Corpus dicimus illud quod ex fructib. terræ acceptum & prece mystica sanctificatum, &c.*

Or pource que tout Sacrement est vn signe visible d'vne grace inuisible, (comme dit le Concile de Trente Sess. 13. c. 3.) ils disent tous qu'aprés la consecration les accidens sont le signe : quant à Iesus-Christ ils disent qu'il est & signe & chose signifiée, & qu'en la Messe il est figure de soy mesmes: comme (aprés Lanfrancus) Bellarmin enseigne au 2. liure chap. 24.

*Idem igitur Christus sui figura fuit, et* §. 7. *Tertia. Est verè corpus Domini & signum eiusdem corporis.*

Quant à la signification de ces mots *Cecy est mon corps*, les Docteurs de l'Eglise Romaine sont appointez contraires là dessus: comme recognoist [a] Bellarmin au chapitre 11. du premier liure de l'Eucharistie : mais auiourd'huy la plus commune explication est celle de Thomas d'Aquin suiuie par

[a] §. *Nota, catholicos etsi conueniunt in re, non*

Bellarmin, lequel dit que *Cecy est mon corps*, signifie *souz ces especes est mon corps*. Tellemẽt que ce mot *Cecy* signifie *souz cecy*, & demõstre indeterminémẽt la substãce qui est souz les accidens. Et ce pronom demonstratif ainsi indéfiny est appellé par Messieurs nos Maistres vn *indiuidu vague*, c'est à dire vn singulier egaré: lequel toutesfois est tost aprés determiné & comme arresté par l'addition du mot *Est*. Cela se trouue en Dominique à Soto vn des peres de Trente, en Thomas, en Bellarmin au lieu suz allegué, & autres. D'autres comme Bonauenture veulent que ces mots *Cecy est mon corps*, signifient *Le pain deuiendra ou sera transsubstantié en mon corps*. D'autres (comme Marsilius & Occam), entendent par *Ceci*, ce corps qui sera aprés les paroles. Mais tous en general tordent les mots, & y introduisent des figures; & y sont contraincts, parce qu'ils confessent que quand Iesus-Christ prononçoit ce mot *Cecy* ce n'estoit encores que du pain, or du pain ne peut estre le corps de Iesus-Christ que figurement, & improprement.

*tamen cõuenire in modo explicandi quid propriè demonstret illud pronomen* HOC.

*Dominicus à Soto in 4. dist. 11. q. 1. art. 5.*

*Thomas 3. quæst. 78. Art. 5. Hæc dictio* HOC *demonstrat substantiam sed absque determinatione propriæ naturæ.* *Bonauentura in 4. Sententiarum dist. 8. quæst. 1.*

*Marsilius in 4. q. 6. art. 1. Occam, Quodlib. 2. qu. 19.*

*Bell. lib. 1. cap. 11. In vltimo instanti ponitur effectus verborum in esse, id est conuersio panis in corpus Christi.*

*catechis. Tridentina. Bellarm. lib. 1.cap.2. Christus est in Eucharistia verè realiter, substantialiter, sed nõ corporaliter. Vide & §.Tertia & §. Quarta.

* Conc. de Trẽte Session 13.c.1.

Thomas in 3. Quæstione 76. Ar.5. Dicendum quod corpus Christi non est in hoc sacramenta definitiuè, &c. Et paulò post: non est in hoc sacramento circonscriptiuè.

Quant à la façon en laquelle Iesus-Christ est en la Messe,* ils disent qu'ẽtre les mains du Prestre Iesus-Christ est present en corps, mais qu'il n'y est pas present corporellement: qu'il est en ce lieu, mais non localement: qu'il est en ceste place, mais ne tient point de place: que son corps est present, mais spirituellement: qu'il y est grand, mais non comme grand: ayant vne longueur, mais sans estendue: ayant sa quantité naturelle, mais non comme ayant quantité. Et comme ainsi soit que les substances creées soyent en lieu ou circonscriptiuemẽt comme les corps, ou définitiuement comme les ames & les Anges, ils disent que le corps de Iesus-Christ n'est present en la Messe en aucune de ces façons,* mais Sacramentellement, c'est à dire par vne façon propre à ce Sacrement, à laquelle ils n'ont peu encores trouuer de nom.

Toutesfois pour donner quelque iour à ces tenebres ils disent que le corps du Seigueur* est tout entier en châque petite partie de l'hostie, comme † l'ame est toute entiere en châque partie du corps, & que tou-

* Catechis. Tridentina.

† Bel. lib.1.c.2.§. Tertia. Non habet Christus in Eucharistia modum existendi corporum; sed potius spirituum cum sit totus in qualibet parte.

te la lõgueur du corps du Seigneur est sous vn point, & sans aucune extension : dont s'ensuit que la teste de Iesus-Christ est par toute l'hostie, & ses pieds aussi : & que ce seroit fabuler que d'imaginer que la teste de Iesus-Christ fust en vn endroit de l'hostie,& les mains en l'autre,car il est tout entier en châque miette, aussi grand qu'il estoit en l'arbre de la Croix, & y ayant châque partie du corps distincte & en leur situation naturelle.

Or comme ainsi soit que la Messe se chante en infinis lieux à la fois, ils disent que le corps de Iesus-Christ en mesme tẽps est au ciel & en infinis diuers lieux en terre, mais n'est pas en l'espace qui est entre deux.

*Catech. Trid. cap. de Euch.*

Et pour donner quelque couleur à choses si peu apparentes ils disent que Dieu a couuert le corps de son fils de l'apparence des accidens d'vn morceau de pain, de peur que nous n'eussions horreur de manger visiblement vn homme en sa grandeur & forme ordinaire. Toutesfois ils disent que Dieu pour rendre tesmoignage à la verité a quelques fois osté le voile & couuerture de ces especes,& monstré en la Messe visiblement vn morceau de chair que les Euesques des lieux ont long temps gardé en des bouettes ou ciboires, comme tesmoigne le Docteur Angelique Thomas * en sa

* *Hoc quod sub specie carnis in hoc Sacramento apparet diu permanet quinimo legitur quãdóque esse inclusum & multorum Episcoporum consilio in pixide preseruatum.*

3. partie Queſtion 76. Article 8. Choſe qui requiert beaucoup de docilité Catholique, pour ſe perſuader qu'vn tel morceau de chair fuſt Ieſus-Chriſt tout entier, & le meſme corps glorieux qui eſt aſſis à la dextre de Dieu.

Quelques fois auſſi ( diſent-ils) Ieſus-Chriſt apparoiſt ſur l'Autel en forme humaine & entiere, comme dit Thomas au meſme lieu, & Gabriel Biel ſur le Canon de la Meſſe, & Paſchaſe au 14. chap. du liure du corps du Seigneur : & Bellarmin au 3. liure de l'Euchariſtie chap. 8. leſquels teſmoignent qu'vn Preſtre vn iour en la Meſſe tint Ieſus-Chriſt viſiblement en forme d'vn enfant, tellement qu'en meſme temps Ieſus-Chriſt eſtoit vn homme parfaict au Ciel, & vn enfant en la terre, & ce pendant ce n'eſtoit qu'vn meſme corps.

Les meſmes Docteurs teſmoignent que dans le calice ſouuent s'eſt veu du vray ſang ; non point comme Marc l'Hereſiarque qui faiſoit par illuſion ſembler le vin de l'Euchariſtie eſtre ſang : mais icy, ſi on les croit, c'eſtoit du vray ſang viſible : alors donc la Meſſe n'eſtoit point vn ſacrifice non ſanglant : & ſi le calice eſt alors pur ſang il faut que ce ſang ſoit hors des veines de Ieſus-Chriſt & ſeparé du corps, dont s'enſuit que le corps n'eſt point alors au calice, comme on tient auiourd'huy. Meſmes il eſt

*Irenee au 1. liure ch. 9.*

il eſt aduenu (ſi on les croit) que l'hoſtie a ſeigné à groſſes gouttes, comme cela ſe void peint à Paris ſur le frontiſpice de l'Egliſe des Billettes : ou vn Iuif donne à la ſainte hoſtie force coups de caniuet dont le ſang en ſort en abondance, puis la iette en vne chaudiere pour la faire boüillir, en laquelle puis aprés eſt trouué vn homme entier, c'eſt à dire Ieſus-Chriſt meſmes boüillant dans la chaudiere. Miracle certes merueilleux & qui teſmoigne que les bleſſures que Ieſus-Chriſt a ſouffert en la Croix n'ont point eſté les dernieres : qu'il y auoit en terre vn corps de Ieſus-Chriſt ſeignant & boüillant dans la chaudiere, & vn au ciel qui ne ſeignoit & ne boüilloit point. Que ſi la doctrine de l'Egliſe Romaine eſt veritable en ce qu'elle dit que le corps de Ieſus-Chriſt eſt tout entier en châque endroit de l'hoſtie, il ſenſuiura que la pointe du caniuet a picqué tout le corps de Ieſus-Chriſt : & qu'il n'y a endroit que la pointe du caniuet n'ait atteinte. Choſes ſi honteuſes que le Sr. Coëffeteau en la page 75. declare ne croire point que ces morceaux de chair, ou ce ſang ſorti de l'hoſtie, ſoyent vrayement la chair ou le ſang du Seigneur, ains des images & apparences ſeulement. Et ainſi condamne les Preſtres des Billettes à ieuſner, auſquels ceſte fable eſt grandement fructueuſe. Or que l'Egliſe Romaine

croit que c'est vrayement la chair & le sang de Iesus-Christ, il appert, 1. par ce que le peuple est apris à adorer ces choses, gardees comme precieuses reliques. 2. Item par ce que nos aduersaires nous produisent ces miracles pour preuues de la presence du corps de Iesus-Christ, Or l'image d'vn corps ne peut estre preuue de la presence du corps. 3. Aussi Dieu n'instruit point son Eglise par illusions & fausses apparences. 4. Bref ces vers qui se lisent au frontispice de l'Eglise des Billettes. *Cuspide Iudæus Christi præcordia figit*. Et d'autre costé, *Vnda Dei bullit roseo perfusa cruore*. Et l'inscription qui est entre-deux, qui dit que le sang sorti de l'hostie miraculeusement a esté respandu, veulent qu'on croye que c'estoit vrayement Iesus-Christ, que le Iuif picquoit iusques au cœur, & son vray sang qui ruisseloit de l'hostie.

Tels cōtes à dormir debout se forgeoient sur l'enclume de l'atheisme & de l'auarice durant la nuict la plus espesse de l'ignorance pour les mettre en la place de l'Escriture Saincte qu'on enseuelissoit & cachoit sous le boisseau, c'est à dire sous les tenebres d'vne langue non entenduë.

Ceste transsubstantiation donc ainsi faite le Prestre vestu d'habits parlants, & de robbes allegoriques, aprés force tours & passades par conte, rompt ceste hostie, contre

l'ordre suiui par Iesus-Christ, lequel a rompu & donné le pain à ses Disciples deuant que dire *Cecy est mon corps.* De laquelle fraction l'Eglise Romaine tient que ce que le Prestre rompt n'est pas pain, encores que l'Euangile die expressément que Iesus-Christ a pris du pain & l'a rompu: & S^t^.Paul de mesmes 1. Corinth. 10. *Le pain que nous rompons, &c.* Elle tient aussi que le Prestre ne rompt pas le corps de Iesus-Christ, pource qu'il est impassible & ne peut estre rompu, mais qu'il rompt seulement la couleur, le goust, la quantité, en somme les accidens du pain desnuez de substance. Lesquels ils appellent *Especes du pain*, la coustume l'ayant emporté sur la raison & sur la Philosophie, qui par les especes du pain & du vin n'entend autre chose que la substance du pain & du vin, & en vn morceau de pain ne met iamais plusieurs especes: aussi est-ce chose sans exemple en l'antiquité de mettre en l'Eucharistie plusieurs especes de pain. Vray est que *species* signifie aussi la forme & figure exterieure, Mais ne signifie iamais le goust, le pois, la dureté, &c. comme auiourd'huy on le fait signifier: Et encores c'est au singulier, pource qu'vn corps n'a qu'vne figure exterieure. Mais ces Messieurs en vn seul morceau de pain nous forgent plusieurs especes: vne fausse Theologie nous a esclos en vn siecle Barbare vne

*Math.26. Accepit panem & benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis & ait, Accipite, comedite, hoc est corpus meũ.*

*Bell. lib. 3. c. 24. Solæ species formaliter videntur, tanguntur, frãguntur.*

mauuaise Philosophie.

Or pource qu'auant & aprés ceste fraction plusieurs accidens peuuent arriuer & arriuent, ou que le calice se gele, ou que l'hostie se moisit, ou que les vers s'y engendrent, ou que les souris le rongent, ou que le Prestre la reuomit par infirmité ou par yurongnerie, l'Eglise Romaine a donné là dessus des reiglemens contenus és rubriques & cauteles qui sont en la plus part des Messels, par lesquelles est ordonné que si le calice se gele le Prestre le doit fondre auec l'haleine. Item que si les vers ou rats ont mangé le corps du Seigneur, ces animaux doiuent estre pris & bruslez & leurs cendres mises en reliques. Et si le Prestre ou vn malade venoit à reuomir la Sainte hostie, est ordonné que ce qui s'en trouuera parmi le vomissement soit soigneusement ramassé & mangé de rechef, ou en cas que nul n'eust le courage de ce faire, que ceste matiere soit bruslée & les cendres mises en reliques. * Car faut noter que les susdites cautelles & les Canons penitentiaux de l'Eglise Romaine appellent ordinairement ce que les vers ou rats ont mangé la Sainte hostie, & l'Eucharistie, & le corps du Seigneur. Voicy les mots du 39. Canon penitentiel qui est au bout de la plus part des editions du decret, *Quando mus corrodit vel comedit corpus Christi, &c. Quand vne souris*

*Species distinguãtur, & reuerenter sumantur, & vomitus comburatur, & cineres in sacrarium recondãtur.*

**L'an 1503. souz le regne de Loys XII. à Paris l'hostie estãt cheute en la Sainte Chapelle du Palais le paué fust osté, & mis en reliquaire comme on void au supplémẽt de Nicoles Gilles.*

*mange & ronge le corps du Seigneur.* Et le Penitential Romain au tiltre 5. chapitre 7. interroge ainsi le pecheur se confessant,* *As tu vomi par yurongnerie le corps & le sang du Seigneur? fay penitence quarante iours.* * Et la glose du Canon qui commence par *Si quis per ebrietatem vel voracitatem euomuerit Eucharistiã*, c'est à dire, *si quelqu'vn par yurognerie ou gourmandise vomit l'Eucharistie*, nous apprend que par l'Eucharistie est entendu le corps du Seigneur. Et le sieur Coëffeteau pag. 85. dit que le corps du Seigneur se trouue par tout ou est mise l'hostie, soit au Ciboire, soit és entrailles de la souris. Mais pource que quelques vns tiennent que si tost que les vers ou les souris commencent à entammer l'hostie, incontinent le corps de Iesus-Christ se retire & le pain reuient par vne seconde transsubstantiation, pourtant Thomas estimant chose indigne de Iesus-Christ d'estimer qu'il quitte la place à la vermine,* dit en la question 80. article 3. que dire que le corps de Iesus-Christ cesse d'estre souz les especes lors que la souris ou le chien y touche c'est deroger à la verité du Sacrement. Seulement il dit que quand vne beste mange Iesus-Christ c'est par accident, & en mesme façon qu'vn

* *Fecisti vomitum corporis et sanguinis Domini propter ebrietatẽ? carinam vnã pœniteas.*

*2. *De Cõsecratione Can. Si quis Eucharistiã.*

*1. Sacramentum Eucharistiæ. 1. corpus Christi.*

* *Quidam dixerunt quod statim cum Sacramẽtum tãgitur à mure vel cane, desinit ibi esse corpus Christi: quod derogat veritati Sacramẽti.——Animal brutũ per accidẽs corpus Christi manducat.*

homme mange vne hostie consacree ne sçachant point qu'elle est consacrée.

Quant à la geleure du calice, Messieurs nos Maistres declarent que le sang ne gele point, ni aussi le vin puis que ce n'est plus vin apres la consecration, mais que les accidens du vin se gelent, c'est à dire que des lignes & figures se gelent, que la saueur & le pois s'endurcit. Empeschés cependant à nous dire comment la glace qui est vne substance, neãtmoins n'est point substance dans le calice. Et puis qu'ils mettẽt le corps du Seigneur dans le calice, comment tout ce qui est au calice estant gelé le corps du Seigneur n'est point gelé.

*Coëff. pag. 83.*

Or pource que quelque personne de dure croyance pourroit trouuer cela vn peu mal conuenable à la Majesté du fils Eternel de Dieu d'entrer ainsi dans le ventre des bestes ; vn Iesuite de Court, de fresche memoire a trouué vn joly expedient que Coëffeteau aussi approuue, page 87. & vne raison ingenieuse pour deliurer Iesus-Christ de cet opprobre, disant que puis que le corps de Iesus-Christ viuant en terre estoit subjet à estre mors & piqué des poux, & des puces, & le sang decoulé de ses playes pouuoit estre leché par les chiens, qu'aussi on ne deuoit trouuer estrange s'il peut encores estre mãgé des bestes & rongé par la vermine : ô que nous ririons de

ces choſes ſi Dieu n'y eſtoit deshonoré : ou ſ'il n'y auoit que de l'ineptie & non de l'impieté : ou ſi tels ſonges ſe diſoyent ſur vn theatre & non en vne chaire! Nous examinerons ces choſes cy deſſouz en leur lieu: car il reſte encores quelques traicts pour paracheuer ce tableau.

Le Preſtre donc reçoit en ſon eſtomach le corps de Ieſus couuert des accidens du pain. Mais ſi toſt que ces accidens ſont changez, alors ils tiennent tous que le corps de Ieſus-Chriſt ceſſe d'eſtre ſouz les eſpeces: & le Pape Innocent III. ſuiuy de tous les Docteurs de l'Egliſe Romaine, au 4. liure des myſteres de la Meſſe chap. 16. dit que les accidens de l'hoſtie, c'eſt à dire, la blancheur, rondeur, ſaueur, &c. s'en vont au retrait, & que ſi quelqu'vn n'ayant riẽ du tout au vẽtre que l'hoſtie & le calice vient à eſtre ſaiſi d'vn flux de ventre il ne fait que des accidens, c'eſt à dire de la rondeur, des couleurs, du gouſt, &c. ioints auec quelques humeurs. Par laquelle deciſion Papale & Apoſtolique eſt condamnée la gloſe du Canon* *Tribus gradibus*, qui eſtime que les eſpeces du pain ſortent par la ſueur.

Quant à ce que deuient le corps de Ieſus-Chriſt en l'eſtomach du Preſtre, les Docteurs tiennent qu'il y demeure iuſqu'à ce que les eſpeces ſoyent changées & de-

*Innocent. III. lib. 4. cap. 16. Si fortè ſeceſſus vel fluxus aut vomitus, poſt ſolam Euchariſt. perceptionem euenerit, ex accidẽtib. & humoribus generatur.*

Bellarmin *de meſme chap. 8. du 2. liure de l'Euchariſtie, §.* Ad *ſecundum.*

*2. *De Cõſecr. Species exeũt, per ſudorem.*

struites,& ce sans auoir esgard aux mots de la Messe, ou le Prestre demande à Dieu * que le corps qu'il a pris demeure attaché à ses entrailles: dont appert qu'il presume qu'il y demeure, mais souz qu'elles especes & en qu'elle forme ie ne l'ay peu encores bien clairement apprendre. Cependant par ces mots de la Messe sont condamnez les Docteurs Chanoines qui ont faict la glose du Canon suz allegué, où ils disent * qu'aussi tost que les dents ont rompu les especes, incontinent le corps de Iesus-Christ est emporté au ciel. Et n'est pas vne petite difficulté, comment le corps du Seigneur estant en l'estomach d'vn homme cesse d'y estre sans en sortir. Car l'Eglise Romaine tient qu'il n'en sort point:& toutefois qu'il n'y demeure gueres:choses certes malaisees à accorder: si ce n'est qu'ils veüillent qu'il y soit reduit à rien.

* *Adhæreat visceribus meis.*

* *Certum est quod species quàm cito dentibus teruntur, tàm cito in cœlum rapitur corpus Christi.*

Quant à l'adoration de l'hostie le peuple l'adore de la souueraine adoration lors que le Prestre la leue en la Messe, ou la porte par les ruës dans vn ciboire:mais ne l'adore plus depuis qu'elle est en l'estomach du Prestre: combien qu'apparemment le corps de Iesus-Christ caché dans le corps d'vn Prestre merite bien autant d'adoration que quand il est caché en vn ciboire & sous les accidens d'vne oublie. Nous auons aussi veu,& auec compassion,

le

le pauure peuple adorer le ciboire vuide le Prestre retournant de porter Dieu à vn malade, auec pareille veneration que quand l'hostie estoit dedans.

Or pource qu'en ce point de l'adoration l'Eglise Romaine a bien aperçeu que tous les Apostres luy sont contraires, lesquels n'ont point adoré ce Sacrement, comme aussi Iesus-Christ n'a point esleué l'hostie, ni commandé qu'on l'adorast, (chose qui pourroit apporter quelque doute de la realité & transsubstantiation) pour ceste cause Messieurs nos Maistres estançonnent ceste doctrine branlante de deux autres sortes d'authoritez. L'vne est celle des saincts modernes,* lesquels Bellarmin Cardinal & Iesuite produit en grand nombre. S. Malachie, S. Dominique, S. François, S. Bernard, &c. lesquels (dit-il) ont fait des miracles pl⁹ certains & asseurez que ceux des vieux saincts, (du reng desquels nul ne peut exclurre les Apostres) pource que l'Eglise (c'est à dire le Pape) ne met maintenant personne au nombre des Saincts, sans que leurs miracles soyent approuuez par bons tesmoins, chose (dit-il) qui ne se faisoit point jadis. La seconde authorité est celle des bestes: car (dit Bellarmin là mesmes) l'asne d'vn heretique par le commandement que luy fait S. Anthoine de Padoue, laissa son aueine & fit reuerence à la saincte ho-

* *Lib. 3. de Euchar. cap. 8. § . Quartum. Sunt autem hæc miracula certiora quam veterum sanctorum, quia Ecclesia his posterioribus sæculis non solet referre in numerum sanctorum aliquos nisi miracula certißimis testibus comprobentur quod olim non fiebat.*

stie: à la honte & confusion des heretiques:& est ce beau miracle peint à Paris au Cloistre de S. Geruais ; ou toutesfois le mensonge se recognoist, parce que Surius dit que c'estoit l'asne d'vn heretique, mais le susdit tableau dit que c'estoit l'asne d'vn Iuif. Tout auprés vn essain d'abeilles bastit vne Chappelle de cire à vne hostie trouuée aux champs: la petitesse de leurs jambes les empescha de s'agenoüiller. Auiourd'huy les mousches sont plus mal apprises, & volent sur l'autel, sur le calice, & sur le Prestre sans aucun respect; cause pour laquelle les constitutions attribuées au Pape Clement I. ordonnent qu'on ait vn éuentail fait de queuës de paon pour les chasser.

*Surius in vita Antonij de Padua, Tomo 3.*

*Lib. 8. cap. 15. Duo diaconi ex vtraque parte altaris teneant flabellum confectum ex tenuib. mẽbranis vel ex pauonũ pennisquib. leniter abigant præteruolantes bestiolas.*

Telles saintes piperies & trõperies relligieuses ont esté forgées à bonne intention, pour entretenir la deuotiõ du peuple: mais la vraye deuotiõ se nourrit par l'ouïe & le-cture de l'Euangile qu'on a supprimé. D'abondant comment ne croiray-je qu'ils trompent, puis qu'ils trompent afin que ie croye? la verité n'implore point le secours du mensonge: la cause de Dieu ne se deffend point par les armes du diable.

Et voila le sommaire de la foy Romaine en ceste matiere, le tout tiré non de liures obscurs, mais des Conciles, Canons, Decrets, & escrits des Papes, des Messels & actes publics de l'Eglise Romaine, Item des

Docteurs approuuez par les Papes, au frōt des escrits desquels vous auez l'approbation des vniuersitez & facultez de Theologie. Car si nous voulions icy rapporter toutes les contestations, ordures & subtilitez profanes des communs escriuains, quoy que fort estimez, nous aurions vn grand champ ouuert : & en iceluy rien que des orties & chardons croissans parmi l'ordure : Et le Docteur Charron tant loüé & admiré entre nos aduersaires en auroit sa part; Lequel au 8. discours de l'Eucharistie aprés auoir dit que Dieu descend en forme de pain & de vin, & que danser pour seruir Dieu est chose moins estrange que ce qui se fait en la Messe, peu aprés expose comment Iesus-Christ se communique à nous en ce Sacrement, en ces mots. *L'amour est si ingenieux & si inuentif qu'il s'est auisé pour gaigner & attirer le cœur & la volonté d'autruy, d'employer les boucons & morceaux enchantés, les philtres & breuuages amoureux & les faire aualler à ceux de qui l'on souhaitte estre aimé : ausquels morceaux ou breuuages entre quelque chose de l'aimant & poursuiuant. Ainsi semble que Dieu pour tirer & gaigner à soy le cœur & l'amour de l'Eglise ait voulu presenter vn morceau & breuuage fait de sa substance en ce Sacrement, le philtre & breuuage amoureux de tous Chrestiens, le morceau friand pour les amorcer & leurrer à soy.*

Et ceste Theologie diabolique est soufferte, voire est loüée & admirée, pendant que pour lire l'Escrirure S^te^.il faut auoir vn priuilege special : Certainement ces gens meriteroyent de n'estre point espargnez, puis qu'ils n'espargnent point l'honneur de nostre Seigneur Iesus : Mais il faudroit vn meilleur estomach pour remuer ceste infection : & nous ne cherchons point le diffame de nos aduersaires, mais leur salut : ni l'opprobre des hommes, mais la gloire de Dieu.

## CHAP. IV.

*Quand la Transsubstantiation a esté premierement establie, & est passee en Article de foy. Progrés de l'abus. Occasions de l'erreur. Oppositions de temps en temps.*

CE corps d'erreurs tant monstrueux composé de mille pieces, n'a esté jetté en moule tout d'vn coup : & a fallu plusieurs siecles à lecher cet ours.

Nous verrons au 20. chapitre combien les Docteurs Anciens sont esloignez de ce-

ſte opinion, & combien on les employe fauſſement & iniuſtement pour les faire dépoſer contre la verité : Le Lecteur ſuſpendra ſon iugement iuſques là : Car deuant que d'ouïr le teſmoignage des hommes il nous faut produire la parole de Dieu, laquelle oüye les Peres viendront en leur rang, non comme Iuges, mais comme approbateurs de la verité. Là nous examinerons ce que nos aduerſaires en produiſent. Maintenant nous montons à la ſource de l'abus, & en monſtrons au doigt l'origine.

Deſia és ſeptiéme & huictiéme ſiecles aprés Ieſus-Chriſt, l'ennemi de noſtre ſalut tramoit ſourdement ce myſtere d'iniquité: Et quelques particuliers en vouloient mettre les fers au feu : Cōme il appert par l'excellent liuret de Bertramus Preſtre qui viuoit en France ſouz Charles le Chauue, en l'an 870. auquel liure il combat vertueuſement cet erreur. Au meſme temps floriſſoit Iehan Erigene ſurnōmé l'Eſcoſſois, lequel a eſcrit vn liure qui a long temps ſerui de bouclier contre cet erreur: & n'a point eſté condamné par authorité publique que cent ſoixante ans aprés ſa mort, ſouz Leon IX. Eueſque de Rome, lequel en l'année 1055. de Ieſus-Chriſt, aſſembla vn Conciliabule à Rome, & vn autre à Verſeil en Piemont, où la doctrine de Bertramus fut

*Nõ solum Sacramẽtum sed etiam verum corpus Domini nostri Iesu Christi. Et sensualiter non solum Sacramẽtum sed in veritate manibus sacerdotũ tractari frangi, fideliũ dentibus atteri.*

condamnée & le liure de l'Escot bruslé. Et peu aprés le Pape Nicolas II. en assembla encores vn à Rome, auquel fut défini & declaré *que le pain & le vin qui sont mis sur l'Autel aprés la consecration, ne sont pas seulemẽt le Sacrement, mais aussi le vray corps & sang de nostre Seigneur Iesus-Christ, & que nõ seulemẽt le Sacrement, mais aussi le vray corps & sang de Iesus-Christ est sensiblement & en verité manié, rompu & brisé par les dents des fideles.* Et fut ceste confession prescrite à Berenger Diacre d'Angers qui enseignoit le contraire, & estoit fort suiui : Ceste confession a esté inserée au Decret Romain, & se trouue en la 2. distinction de la consecration.

Ce sont là les premiers Cõciles de l'Eglise Romaine qui ont estably la presence réelle souz les especes, mille ans aprés les Apostres. Car nous verrons au 20. chap. que les Canons des Cõciles de Nice & d'Ephese que nos aduersaires produisent sont alleguez à faux & à contre-sens.

Ceste decision du Concile Romain sembloit irrefragable: & neantmoins n'a point esté suiuie par les Papes & Conciles suiuants. Car outre ce que le mot de Transsubstantiation n'estoit encores inuẽté : les Docteurs de l'Eglise Romaine n'ont voulu approuuer ces trois choses que dit ce Concile. 1. Que le pain est le vray corps du Seigneur : 2. Que le corps du Seigneur

eſt ſenſiblement en la Meſſe. 3. Qu'il y eſt veritablement rompu par les dents des fideles. Ains les Docteurs qui ont gloſé le Decret diſent que Berenger (c'eſt à dire le Pape & le Concile) *a parlé hyperboliquement & paßé les bornes de la verité.* Et encores auiourd'huy quand nous diſons auec ce Concile que le pain du Sacrement eſt le corps de Chriſt, nos aduerſaires déclament contre cela, comme contre vne propoſition abſurde & impertinente. Eux meſmes pour ſe ſauuer des mains de ce Pape Nicolas & de ceſte confeſſion de Berenger, qui dit que le corps du Seigneur eſt ſenſiblement en la Meſſe, & y eſt veritablement rompu par les dents des fideles, diſent qu'aprés la conſecration le corps du Seigneur n'y eſt pas ſenſiblement. Et que ce ſont les accidens du pain qui y ſont veritablement rompus & briſez par les dents des fideles, mais non le corps de Ieſus-Chriſt meſme. Cependant ce Concile dit formellement le contraire, & maintient ſous peine d'Anathéme, que non ſeulement le ſigne, mais le corps meſmes de Ieſus-Chriſt y eſt ſenſiblement & veritablement rompu. Certainement il faut vne dureté obſtinée pour ne recognoiſtre point que celuy qui dit *nõ ſeulemẽt ceci eſt ſenſiblement rõpu, mais außi cela*, dit clairement que deux choſes ſont ſenſiblement rompuës: Ces deux choſes (ſi

*Can. Vtrũ ſub figurâ. 2. de Conſecr.*

*Berengarius ibi hyperbolicè locutus eſt & veritatem exceßit.*

on croit ce Cõcile ) ſont les accidẽs du pain qu'ils appellent eſpeces, & le corps du Seigneur. Pour exemple: Celuy qui diroit que non ſeulement l'humanité de Ieſus-Chriſt a ſouffert & a eſté crucifiée, mais auſſi ſa diuinité, diroit clairement que les deux natures ont ſouffert, & ne pourroit couurir ſon erreur en alleguant l'vnion des deux natures, laquelle fait bien que ce qui conuient à l'humanité ſeule ( comme d'eſtre mort & reſuſcité) eſt attribué quelque fois à la perſonne entiere, mais ne fait pas que pour cela on puiſſe dire que non ſeulemẽt l'humanité eſt morte, mais auſſi la diuinité. Ioint que l'vnion perſonnelle des deux natures ſupporte des façons de parler qui ne peuuent eſtre accommodées à deux choſes qui ne ſont autrement vnies que pource que l'vne couure ou encloſt l'autre : ainſi ſi l'argent eſt dans vne bourſe déchiree, ou l'ame en vn corps galeux ou eſtropié, pourra-on dire ſans ſe moquer que l'argent eſt déchiré, ou que l'ame eſt galeuſe ou eſtropiée. Et toutefois Meſſieurs nos Maiſtres font ainſi parler ce Concile, pour l'excuſer: à ſçauoir que le corps du Seigneur eſt rõpu pource que les eſpeces du pain qui le couurent ſont rõpues. Qu'il y eſt ſenſiblement pource que ces eſpeces du pain y ſont ſenſiblemẽt. Bref quãd meſmes toutes ces choſes ne ſeroient point ſi claires & ſi fortes, ſi

eſt-ce

est-ce que c'est faire tort à vn Concile assemblé pour esclaircir ceste matiere de pēser qu'il ait conçeu sa décision en termes tant obscurs, si esloignés de son intention: veu mesmes qu'estant question de serrer de prés Berenger & luy tailler sa leçon bien claire, il falloit sur tout éuiter toutes ambiguités, & luy oster toutes occasions de contester.

Ce Concile donc ayant plus embroüillé qu'esclairci les matieres; l'Eglise Romaine enueloppée d'erreur ne sçauoit où elle en estoit. Et de fait peu aprés la mort de Berenger, Gregoire VII. dit Hildebrand estāt installé au Papat l'an 1074. monstra assés qu'il ne croioit rien de ceste doctrine. Car Benno Cardinal d'Hostie Doyen des Cardinaux qui a vescu souz ce Gregoire, escrit qu'il commanda à ses Cardinaux vn ieusne de trois iours pour obtenir de Dieu quelque signe qui declarast quelle doctrine estoit la meilleure, ou celle de l'Eglise Romaine ou celle de Berenger: mais que rien ne luy apparut. Le mesme Benno Cardinal dit * que ce Pape voulant obtenir quelque response de Dieu contre l'Empereur Hen-

*Coëff. page 129.*

*Benno Cardin. In libro de vita & gestis Hildebrādi. Idem præsumptor ieiuniū indixit Cardinalib. vt Deus ostenderet quis rectius sentiret de corpore Domini Romana Ecclesia an Berengarius.*

** Significans de Sacramento corporis Domini, quod Hildebrandus responsa diuina quærens contra imperatorem fertur iniecisse igni contradicentibus Cardinalibus qui assistebant ei.*

ry IV. jetta l'hostie dans le feu, quoy que plusieurs Cardinaux presents l'en destournassent, ce qu'il n'eust fait s'il eust creu fermement que ceste hostie estoit Iesus-Christ.

*Balæus Centur. 7. cap. 13.*

Nous aprenons aussi des Centuries de Balæus qu'enuiron l'an 1140. comme ceste matiere continuoit à s'agiter, la Faculté de Theologie de Paris determina qu'en ces mots *Hoc est corpus meum*, ce mot EST, vaut autant que *significat*.

*Si autem quæritur qualis sit ista conuersio, an formalis an substantialis vel alterius generis definire non sufficio.*

**Dist. 8. lib. 4. en la lettre D. Hæc est duplex caro Christi & sanguis, &c.*

Quelque vingt ans aprés est venu ce venerable Docteur Pierre Lombard surnommé le Maistre des sentences pere des Scholastiques, vn des arcs-boutans de l'Eglise Romaine, lequel croyant la presence réelle souz les especes ne pouuoit toutefois gouster la conuersion du pain au corps de Christ, comme il dit luy mesme au commencement de la distinction 11. du 4. liure. *Si on demande si ceste conuersion est formelle ou substantielle, ou de quelque autre sorte, c'est chose que ie ne puis definir.* Luy mesme flottant en ceste matiere enseignoit que * Iesus-Christ auoit deux sortes de chair, l'vne qui a esté crucifiée & enseuelie, l'autre spirituelle & diuine de laquelle parle Iesus-Christ, quand il dit, *Ma chair est vrayement viande*, Iehan 6. Et s'appuye de l'authorité de St. Hierosme sur le 1. aux Ephesiens. On peut aussi voir en la 8. 9. & 10. distinction du

4.liure dudit Lombard, & au troiſieſme liure des myſteres de la Meſſe du Pape Innocent III. qui a veſcu peu aprés, qu'il y auoit alors en l'Egliſe Romaine vne grande diuerſité d'opinions ſur ceſte matiere, qui ont duré iuſques au Concile de Latran conuoqué par le ſuſdit Innocent l'an 1215. lequel Concile définit & declare *que le pain eſt Tranſſubſtantié au corps de Ieſus-Chriſt, & le vin au ſang par la puiſſance diuine.*

L'abus ne ſ'eſt pas tenu là: Car Honorius III. cinq ans aprés ce Concile ordonne l'eleuatiõ de l'hoſtie. Et eſt ce Pape celuy qui a le premier eſtabli l'ordre des Cordeliers & Iacopins, & moines mendiãs, incogneus auparauant au monde.

En fin, En l'an 1264. Vrbain quatrieſme inſtituë la feſte-Dieu auec ſes octaues: Afin que Ieſus-Chriſt euſt ſa feſte auſſi bien que les Saincts: & encores a-il cela de plus que les Saincts, c'eſt qu'il y eſt pourmené par les ruës entre deux rangs de tapiſſeries, & lors ſi deux proceſſions ſe rencontrent, Ieſus-Chriſt ſe rencontre ſoy-meſme, & vient au deuant de ſoy. Et a eſté ceſte feſte eſtablie ſur la pretenduë reuelation d'vne bonne femme de Liege nommée Eue.

*Extra de celebrat. Miſſ. cap. Sanè cũ olim. Sacerdos frequẽter doceat plebem ſuã, vt cum in celebratione miſſarũ eleuatur hoſtia ſalutaris, ſe reuerenter inclinet.*

Neantmoins ceſte feſte a eſté negligée iuſques à Clemẽt V. lequel eſtãt au Cõcile de Vienne en l'an 1311. renouuelle l'inſtitution d'Vrbain, comme il ſe voit au 3. liure des

*Petrus Premonstratẽſis in Vrbano*

*IV. Tum bulla Vrbani IV. ad Euam reclusam. Data apud Vrbẽ Veterem 6. Idus Sept. Anno Pontificatus 3.*

Clementines au chapitre *Si Dominum.*

Depuis ces Conciles authorisés de massacres & sanglantes executions contre les contredisans, il n'a plus esté question de reuoquer en doubte la Transsubstantiation, autrement il n'y pendoit que le feu & le gibet. Neãtmoins les principaux Docteurs de l'Eglise Romaine qui ont vescu depuis recognoissent que la seule authorité du Pape & de l'Eglise Romaine à laquelle ils se submettent, les contraint de consentir à la Transsubstantiation, mais que hors cela ils ne trouuent rien en l'Escriture ni en la raison qui les contraigne de la croire. Entre autres Iehan Duns se Docteur subtil surnommé Scotus, dit qu'en son temps c'estoit vne heresie de ne croire la Transsubstantiation, mais qu'auant le Concile de Latran ce n'estoit vn article de foy. Dont aussi Bellarmin au 3. liure de l'Eucharistie chapitre 23. luy donne sur les doigts comme s'estant mespris. Il dit aussi que la verité de l'Eucharistie peut estre sauuée sans ceste Transsubstantiation, & qu'il ne void rien en l'Escriture Saincte assés exprés pour le contraindre à la receuoir, n'estoit la determination de l'Eglise Romaine. Et le Cardinal Thomas de Vio Caëtan se ioint à Scotus, disant: * *L'autre point que l'Euangile n'a point expliqué nous l'auons receu expressément de l'Eglise, à sçauoir la conuersion du pain au*

*Scotus in 4. Sentẽt. Dist. 10. Quæst. 1. litt. C. Et Dist. 11. Quæst. 3.*

*Veritas Eucharistiæ potest saluari sine ista Transsubstantiatione. Occam in Centiloquio Theol. lib. 4. quæst. 6.*

** In 3. Tho-*

*corps de Christ*. Gabriel Biel dit le mesme en la leçon 40. sur le Canon de la Messe. Et Durand general des Iacobins, sur le 4. des Sentences en la distinction 11. question 1. Ayant outre ce vn erreur particulier : en ce qu'il tient que la matiere du pain demeure aprés la consecration, iointe auec l'ame de Iesus-Christ qui luy sert de forme. Et quasi tous ont ainsi nagé entre deux eaux, respirans par petits interualles l'air de la verité cachée dessouz la crainte.

*ma Quæst. 75. Art. 5. Alterũ quod Euãgelium nõ explicauit expressè ab Ecclesia accepimus scilicet conuersionem panis in corpus Christi.*

En fin les venerables peres du Concile de Trente y ont mis la main : & les facteurs de sa sainćteté ont tellement haussé & magnifié ceste Transsubstantiation qu'elle est deuenue la liurée & escharpe du Papisme, & le Palladium de la Babilone. Exaltés le Pape & son siege, approuués la Messe, & l'adoration de l'hostie, & cependant gaussés-vous du Purgatoire, des reliques controuuées, des pardons de cent mille ans, des œuures de supererogation, des *Agnus*, grains, croix, & medailles benites, &c. vous ne laisserés pour cela d'estre tenu bon Catholique, quoy que le Concile de Trente noircisse, puluerise & foudroye telles gens d'excommunications & anathémes, & que le papisme soit fondé sur ceste maxime que l'Eglise Romaine ne peut errer.

Neantmoins la verité est si forte, que Bellarmin au 3. liure de l'Eucharistie chap.

23. ayant dit, que Scotus tient qu'il n'y a point de passage en l'Escriture assés exprés pour croire la Transsubstantiation sans la declaration de l'Eglise, ne se peut contenir de confesser que l'opinion de Scotus n'est point improbable, veu que des personnages tres-doctes sont de contraire auis. Et au chap. 19. il dit que ces mots *Ceci est mon corps*, ne reçoiuent que deux explications, à sçauoir celle de l'Eglise Romaine & la nostre, mais nullement celle des Lutheriens. Car tousiours la verité donne à ces gens quelque coup de gehenne qui leur arrache quelque mot de confession.

Or depuis l'establissement de ceste doctrine par les Conciles susdits, l'Eglise Romaine estant infiniment accreuë en richesses, & decreuë en sçauoir, toutes bonnes lettres esteintes, les meilleurs esprits de ces siecles-là, n'ayants ni Hebrieu, ni Grec, ni aucunes delices d'éloquence, ni aucun vray goust de la langue Latine, se sont ruës sur des ergotteries oiseuses, & sur vne Philosophie barbarement subtile. Et l'ayans trouuée contraire à la Transsubstantiation se sont escrimés là dessus, & ont limé leurs esprits sur la dureté de ceste matiere. C'est vn plaisir meslé de compassion de les voir se testonner & poindre l'vn l'autre comme lacquais s'entrepicquans de nuit: car quelle nuit peut estre comparable à telles te-

nebres? Encor' en ceſte matiere leurs queſtions ſont ordement curieuſes, & profanement ſubtiles, comme eſpines broüillées de fange qui poignent & ſaliſſent, ou comme vn tourbillon de vent qui entortille de la paille : car ils pourmeinent les eſprits & les entortillẽt de doubtes, mais au bout ce n'eſt que du vent. Ils ſenquierent ſi le ſang ſe gele: Si l'eau du calice ſe change en ſang: Si vne ſouris peut mãger Ieſus-chriſt. Si l'Hoſtie va au retrait. Si vn hõme peut eſtre nourri de lignes & rondeurs ſans ſubſtance. Si la quantité eſt ſujet du gouſt & de la couleur de l'hoſtie. Et aduenant que d'vn pain entier le preſtre ait ſeulement intẽtiõ de cõſacrer la moitié, ſi d'vne meſme maſſe la moitié ſera pain, & l'autre ſera chair. La gloſe du Canon *in Sacramento corporis*, enſeigne que s'il y auoit de l'yuroye ou du poiure meſlé dans le pain de l'hoſtie il n'empeſcheroit la Tranſſubſtantiation. Auſſi tiennent-ils que ſi vn Preſtre ayant intention de conſacrer pronõçoit les mots *Hoc eſt, &c.* ſur tout le pain du marché & ſur tout le vin d'vne caue, tout ce pain deuiendroit chair, & tout ce vin deuiendroit ſang. Doctrines creuſes, & inouïes en toute l'Antiquité. Auſſi c'eſt és eſcholes de ces docteurs ſcholaſtiques que s'eſt formé ce monſtre de Tranſſubſtantiation : c'eſt de leurs eſcrits qu'on puiſe les termes & les

2. de Conſecr.

distinctions dont on se sert auiourd'huy. On tasche d'y apporter quelque polissure, mais le fonds & le corps de la doctrine est de leur inuention.

## *Trois occasions qui ont contribué à l'introduction de cet erreur.*

*Premiere occasion.*

PAR la cheute de l'Empire Romain toutes les sciences estant tombées, & le seruice public estant deuenu non intelligible par le changement des langues vulgaires, suruint tout à coup vn siecle tenebreux & vne épaisse ignorance. Durant laquelle les Euesques de Rome ont dextrement accommodé la relligion à leur profit, & ont basti sur les ruines de l'Euangile. Car le Pape qui deuāt Pepin & Charlemagne estoit pauure & esclaue des Exarques de Rauēne, estant deuenu tout à coup riche par les immēses liberalités de nos Roix, cōmēça à s'ētremettre des affaires des Royaumes, & tascher à s'exēpter de la sujettion des Princes. Et le vent luy estant venu à propos, en partie par la deuotion mal reiglée des Princes, en partie par guerres & querelles des grands entre lesquels le Pape s'interposoit comme arbitre, petit à petit d'E-
uesque

uesque il est deuenu Monarque, changeant sa verge Pastorale en vne couronne Royale, ioignant l'espée de St. Paul à la clef de St. Pierre. Iusques à establir & déstituer les Empereurs & Roix, les appeller ses vassaux & hômes liges: & les Royaumes & duchés, fiefs & patrimoine de l'Eglise: faisant asseoir le premier de ses Cardinaux deuant le premier Roy de la Chrestienté. Et se voyant la force en main & les Princes par vne facilité fatale faisants conscience de luy côtredire, est venu iusques à s'appeller Dieu en terre:* La Majesté Diuine, Chef de l'Eglise vniuerselle, Prince & Monarque de tout le monde.

*Liure des Cerem. sacrées, lib. 1. Sect. 3. Prior Episcoporum sedebit in capite ad dextram: Si aderit Rex aliquis erit in secundo loco.*

Or pource que son Empire est fondé sur la seule opinion & credulité des peuples, il a tousiours sçeu dextrement accommoder la relligion à son profit, faisant de la doctrine de pieté vn appuy de domination, & les articles de foy autant de degrés pour hausser son Empire. Entre autres pieces l'Eucharistie y a esté employée, estant chose grandement vtile à esleuer la dignité des clercs, desquels il se dit le premier, de persuader au peuple qu'ils peuuent faire Iesus-Christ: & qu'ils ont le fils eternel de Dieu caché au ciboire & enclos sous la clef; tellement que par la vertu des saincts ordres, qui dépendent tous de la dignité Papale, vn homme pécheur peut faire vne

** Le dernier Concile de Latran luy donne tous ces tiltres.*

chose que to⁹ les Anges & tous les Saincts de Paradis ensemble ne peuuent faire. Dõt aussi aduient que quelque ignorant ou impertinent que soit vn Prestre, si est-ce que la puissance de faire vn morceau de pain deuenir Dieu est vn pouuoir suffisant pour luy acquerir du respect & authorité : aussi est-ce vne des raisons qu'employent les Papes pour s'exempter de l'obeissance des Princes, comme fit le Pape Vrbain, en l'an 1097. en vn Synode qu'il conuoqua à Rome, où il cõfirma les censures faites par ses predecesseurs contre l'Empereur Henri IV. & contre les Princes qui s'attribuoient l'authorité de donner l'inuestiture des benefices, alleguant que c'estoit chose abominable que les mains qui créent Dieu le Createur *suo signaculo*, fussent obligées à ceste ignominie, que d'estre chambrieres & sujettes aux mains qui sont iour & nuict pollues par les sales attouchemens.

*Simeon Dunelmensis lib. 2. Chrõ. Vignier, page 310.*

Nul ne doutera de ce que dessus quand i'auray monstré que c'est sur tout en l'Eucharistie que le Pape s'est souuerainement esleué, & où il lasche les resnes entieres à son ambition. Nous auons le liure des Ceremonies sacrées publié par les domestiques du Pape, qui n'est autre chose qu'vn catechisme d'orgueil. En la premiere section du deuxiéme liure, au chap. 14. nous aprenons, que quand le Pape veult cele-

brer luy mesme la Messe en personne, aprés s'estre habillé en la chambre du papegay, d'vn pluuial blãc, il se met en chemin: le plus grand Prince qui soit en la ville, fust-ce l'Empereur ou vn Roy luy soustenant la queuë de son manteau. On luy porte vn dais sur la teste soustenu par Princes ou Ambassadeurs de Princes. En cet équippage il va à la Messe. Estant donc deuant l'autel pendant que luy mesme chante Messe on luy vient faire la veneration, & on se prosterne à genoux deuant luy luy baisant le genoüil dextre. Encore n'y a-il que les Prelats qui ayent cet honneur. Les autres baisent les pieds. Durant toute l'action de la Messe on fait dix fois plus de reuerence au Pape que le Pape n'en fait à Dieu. Et cela pour imiter Iesus-Christ, lequel auant ceste action laua les pieds à ses Disciples. Le plus grand Prince qui y soit donne par quatre fois à lauer au Pape & le sert à genoux, pendant que sa saincteté a la mitre en teste: & ainsi fit Charles VIII. à Alexandre VI. Il ne se peut dire combien de façons on y apporte. Le Souf-diacre Latin porte à deux mains des chausses & des souliers au Pape assis prés de l'autel auec sa

*Deferet fimbrias posteriores id est caudam pluuialis, nobilior laïcus in Vrbe existẽs etiam si sit Imperator vel Rex.—— Super Papam portatur Baldachinũ per octo Principes & oratores laïcos insigniores.*

*Subdiaconus Latinus accedit ad altare cui mappulam quandam sacrista supra brachia ponit, & super eam caligas & sandalia, qua ambabus manibus ad oculos eleuatis ad Pontificem defert. P. 129. Papa cum mitra facta altari reuerentia.*

mitre. On luy change de chausses : On luy oste & remet ses gans & ses anneaux par trois ou quatre fois. Il fait la reuerence à l'autel sans se descouurir. * Quand on apporte le calice on luy fait l'essay, & est serui à l'autel cõme on sert les Princes à table. Et l'autheur du liure des Ceremonies sacrées a bõne grace de dire que les hosties posees de rang sur la patene sont là à attendre le Pape. Et de peur que sa Saincteté ne se trauaille par trop en lisant au Messel, il y a vn Cardinal qui luy monstre tout auec le doigt dans le liure, comme on fait aux petits enfans pour les soulager. Il ne boit point comme les autres au calice, mais en succe quelques gouttes auec vn chalumeau vn autre tenant le Calice. Et aprés cent mille complimens qui lassent seulement à les penser, non que à les faire, &c. en fin il espard sur tout le peuple quelques centeines ou milleines d'années de pardons, comme on espard au hasard vne poignée d'argent sur la multitude; c'est à dire en face son profit qui pourra.

*De aqua credẽtiarius primũ probam faciat, &c.*

*Pag. 131. Et Diaconus Latinus accipiens tres hostias ex hostiaria ponit eas ordinatim super patenam, sicque Papam expectant.*

*Episcopus Cardinalis aßistens dicit quæ sunt dicenda, & ea digito suo Papæ semper ostendit.*

A tout cet orgueil l'opinion d'auoir Dieu en ses mains seruant de couleur specieuse, qui tient le peuple en vn silence idiot, & en vn estonnement brutal, ce n'est point de merueilles si les Euesques de Rome lors que les contestations sur ceste matiere sont suruenuës, ont panché du costé de leur pro-

fit, & ont mis leur authorité du costé de l'erreur comme vne grosse pierre en la balance: sans parler du gain & des grands profits qu'on en cueille : & que ceste opinion est la base du sacrifice de la messe, lequel ne s'applique iamais en particulier qu'à ceux qui ont donné. Vien çà & nous te ferons Iesus-Christ pour cinq sols, & te dirons vne Messe priuée en vn coing. Comme si vous oyés encores auiourd'huy Iudas disant, Que me donnerés vous & ie vous le liureray?

Voicy encores vn autre mal qui a serui de planche à cet erreur. C'est que ces septiéme & huitiéme siecles esquels se sont iettés les fondemens d'vn si estrange abus, sont les mesmes siecles esquels les Euesques de Rome trauailloient à introduire les images és Eglises, tellement que ces deux especes d'idolatrie dont l'vne fagenoüille deuant les pierres, l'autre adore du pain, sont nées comme sœurs gueres loing l'vn de l'autre? Mais la veneration des images est la sœur aisnée. Et qui s'esbahira si vn peuple qu'on commençoit alors d'entretenir d'images s'est laissé insensiblement arracher des mains la verité? Car l'Escriture Saincte par ce moyen estant reculée on a donné au peuple des pierres pour des Docteurs, iustement appellées liures des ignorãs, puis qu'elles entretiẽnẽt le peuple en i-

*Deuxiéme occasion.*

gnorãce, puis qu'elles amuſent les yeux au lieu d'enſeigner les oreilles , puis qu'elles donnent de la recreation à la veuë, au lieu de donner de l'inſtruction à l'ame. Par ce moyen en faiſant des pierres ſemblables aux hommes, on a rendu les hommes ſemblables aux pierres: & pource que Dieu a fait l'hõme à l'image & ſemblãce de Dieu, il a pleu à ſa Saincteté pour rẽdre à Dieu ſon chãge, de faire Dieu à l'image & ſemblance de l'hõme, en ornãt les Egliſes d'images de la Trinité en pierre & en peinture. Ainſi ces deux eſpeces d'Idolatrie, ſe ſont preſté la main , & l'vne s'eſt gliſſé en l'Egliſe aprés l'autre.

*Troiſiéme occaſion.* Les mœurs du temps, & les vices du ſiecle y ont auſſi grandement contribué, & iamais ne fut temps plus fauorable à l'ennemi de noſtre ſalut, pour peruertir la relligion. Nous auons dit ci deſſus que cet erreur germant en l'eſprit de quelques particuliers, Bertram Preſtre eſcriuit à l'encontre enuiron l'an 870. comme auſſi fit Iehan l'Eſcot au meſme temps. Depuis ce temps iuſques à Leon IX. qui a fait le premier paſſer l'opinion de la preſence corporelle en article de Concile, il y a cent ſoixante cinq ans: qui eſt vrayement le temps qui a donné forme & accroiſſement à cet erreur. Deſquels cent ſoixante cinq ans quiconques aura leu ſoigneuſement l'hiſtoire

ne s'esbahira point si la verité y est decheuë, ains plustost s'esbahira comme le nom seulement de Iesus-Christ, ou quelque ombre du Christianisme s'est peu conseruer en l'Eglise Romaine parmi vne si horrible confusion. Vous ne trouués au siege Romain durant tout ce temps que mutineries, que brigandages, qu'ordures, que sorcelleries. Vous y voyés le plus souuent plusieurs Papes en mesme temps qui se persecutent à outrance. Vous y lisés vn Estienne VI. & vn Serge III. qui déterrent le corps du Pape Formosus leur predecesseur, l'habillent en laïc, & l'ayant mutilé indignement le trainent dans le Tybre. Vn Iehan XI. faisant du capitaine, & qui pris par les soldats du Conte Guy est estranglé en prison. Vne putain nommée Marosia (comme tesmoignent Sigonius & Luitprand) qui regente à Rome plus de 35. ans, qui empoisonne & substituë les Papes à sa discretion. Vn Iehan XIII. que Platine & les autres, disent auoir esté soüillé de toutes meschancetés & ordures, & auoir esté tué en adultere. Vn Boniface VII. que le mesme Platine appelle sacrilege, lequel ayant pillé les thresors du temple de S^t. Pierre s'enfuit, & peu aprés rachete son Papat de l'argent prouenu de son larrecin : lequel aussi est appellé par le Synode de Rheims le plus scelerat d'entre les hommes. Vient a-

*L'an 896. & suiuans.*

*An de Christ 927.*

*An 972.*

*An 985.*

An 998. prés vn Sylueſtre II. necromantien, entré au Papat à l'aide du Diable, comme teſmoignent Platine, Stella, le Cardinal Benno, le Faiſſeau des temps & autres. Son ſucceſſeur Iehan XIX. eſt taxé de meſme crime par le Cardinal Benno. Suiuent peu
An 1045. aprés trois Papes conſecutifs, Benoiſt IX. Sylueſtre III. Gregoire VI. que Platine appelle trois monſtres horribles. Bref pour ne remuër plus ces ordures, nous ne ſçaurions en dire le quart de la verité ſans eſtre eſtimés iniurieux. Et de ces choſes nous auons pour teſmoings, non les ennemis des Papes, mais des moines, des Cardinaux, des flatteurs des Papes, & leurs ſeruiteurs domeſtiques. Platine eſtant venu au temps de Formoſus I. dit qu'alors a defailli la vertu & integrité des Eueſques de Rome. Et le moine Carme autheur du Faiſſeau des temps eſtant paruenu à cet endroit reprend haleine & fait la pleinte qui s'enſuit.[a] *Las, Las, Las Seigneur Dieu comment l'or a-il eſté obſcurci & ſa bõne couleur chãgée? —— ô temps tres-meſchant auquel le ſainct a defailli, & la Verité a eſté diminuée entre les fils des hommes.* Et deſia la Tyrannie & le traffic eſtoyent ſi debordés, que Arnulphe Eueſque d'Orleans en plein Concile tenu à Rheims l'an 992. oſe bien appeller l'Eueſque de Rome Antechriſt, aſſis au temple de Dieu, & ſe portant comme s'il eſtoit Dieu; & dit cela

[a] *Heu, heu, Heu Domine Deus, quomodo obſcuratũ eſt aurum mutatus eſt color optimus —— ô tempus peſſimũ, in quo defecit ſanctus, & diminutæ ſunt veritates à filiis hominum.*

auec

auec approbation de tout le Concile. Ces choses estant telles, la verité eust-elle peu trouuer alors quelque appuy au siege Romain? Pouuoit-elle habiter en vne cauerne de brigans? ou paroistre parmi vne si horrible confusion? La meschanceté de ce siecle ne meritoit-elle pas d'estre frappée d'vn extréme aueuglement? Et quel aueuglemẽt plus grand, que de croire que l'hõme fait son Dieu, qu'il crée son Createur, qu'il fait Dieu auec vn morceau de pain?

## *Oppositions de temps en temps contre la presence corporelle & Transsubstantiation, & les persecutions suscitées en France pour ce sujet.*

DIeu qui ne se laisse iamais sans tesmoignage comme dit l'Apostre St. *Act. 14. 17.*
Paul, a tousiours suscité des aduocats de sa cause, & parmi la nuict la plus espaisse fait luire quelques estincelles de la verité. Quelque soixante ans aprés Bertramus & l'Escot (lequel à la suscitation de quelques moines fust tué par ses disciples à coups de caniuet,) il y eust en Angleterre sur ce sujet *An. Chr. 950.*
vn scisme entre Odo Archeuesque de Cantorberi, & les plus doctes de son clergé, comme tesmoigne Balæus au chap. 30.

*Ex Vincentio: Ranulfo: Guillelmo Malmesburiensi.*

de la 2. Centurie. Quelques quatre-vingts dix ans aprés comme l'erreur se prouignoit & renforçoit en France, Berenger Archidiacre d'Angers se mit à le combattre d'escrit & de voix, employant pour soy les escrits de Bertramus & de l'Escot. Lors fust tenu à Rome par l'authorité du Pape Leon IX. le Concile susdit, & vn autre à Verseil en Piedmont, esquels Berenger est condamné & le liure de l'Escot bruslé quelque 160. ans aprés sa mort. Peu aprés le Pape Nicolas II. en assembla vn autre auquel Berenger comparut, où pour sauuer sa vie il souscriuit contre sa conscience à ceste confession que nous auons ci dessus representée. Mais estant de retour en France il proteste d'auoir esté violenté, perseuere en sa doctrine iusques à la mort, auec grand applaudissement & admiratiō, auquel Hildebert Euesque du Mans son voisin a fait vn Epitaphe où il le déplore comme vne grande lumiere esteinte, & comme vn homme de pieté & doctrine incomparable. Et l'Archeuesque Antonin en la 2. partie de son Chronique liur. 16. le louë pour sa preud'hommie & humilité, & pour auoir distribué ses possessions aux pauures. Ce qui est aussi confirmé par Platine en la vie de Iehan XV. *Il conste* (dit-il) *qu'en ce temps estoient en estime Odet Abbé de Clugni & Berenger de Tours, hommes excellens en sainteté*

*Cet Epitaphe se trouue en Guillaume de Malmesbur, liure 3. pag. 63.*

*Fuisse in precio hac tempestate*

*& en doctrine*, peu aprés il dit qu'estant Archidiacre d'Angers aprés auoir donné tout son bien aux pauures il gaignoit sa vie du trauail de ses mains.

*constat Odeum Albatem Cluniacensem, & Berengarium Turonesem viros sanctitate & doctrinâ insignes.*

Ce flambeau estant esteint la verité ne laissa pas d'esclairer: Dieu suscitāt plusieurs fidéles martyrs qui ont soubsigné de leur sang la verité que nous enseignons, & preschè du milieu du feu. Vignier autheur tres-diligent en la page 278. de son Histoire, allegue * Guillaume du Pōt-neuf, lequel tesmoigne que dés l'an 1163. c'est à dire Berenger viuant encores, les Gaules, l'Hespagne, l'Italie, & l'Allemagne estoient remplies de personnes ayantes la mesme croyāce, le nombre desquels estoit en telle multitude que le sablon de la mer. Les autres prouinces comme le Brabant & la Flādres ont aussi eu abondance de bons seruiteurs de Dieu. Mais en France ont paru singulierement quelque 60. ans aprés la mort de Berenger Pierre de Bruis & Hēri de Thoulouse, champions de Iesus-Christ, & trompettes de l'Euangile qui florissoient en l'an 1130. & 1135.

** Guillelm9 Neobrigensis lib. 2. cap. 13. historiæ Anglicanæ.*

*Supplémēt de Sigebert.*

Tritemius in Chron. Hisaurgiēsi.

Contre eux & contre les Eglises qui ne voulurent adherer à la décision du Concile Romain l'Eglise Romaine s'arma de deux sortes d'armes, l'vne est la persecution, l'autre est la calomnie. Ce qui est aussi vne des taches de ce siecle, qu'en iceluy on a com-

mencé à executer à mort pour la relligion, non seulemẽt ceux qui enseignoient, mais aussi le pauure peuple. Car depuis le temps de Iesus-Christ quelques mille ans entiers nous ne trouuons point que iamais les Orthodoxes ayent fait mourir aucun par iustice à cause de quelque opinion en la relligion, sinon vne seule fois en l'an 389. sous l'Empereur Maximus, qui fit mourir quelques Gnostiques contre le conseil de St. Martin, comme recite *Sulpitius Seuerus* sur la fin de son histoire: Mais les Euesques de Rome descheus de la verité se sont aussi departis de la coustume des vrais Chrestiens, & estants alterés du sang des fidéles ont mieux aimé ensuiure le chemin des Empereurs Payens, que l'exemple de l'Ancienne Eglise: & ont trouué vn moyen de disputer à coups d'espée, faisants des Syllogismes, dont les propositions sont mensonges, & la conclusiõ vn bourreau. On veult que nous croyons par force, mais ceste force nous empesche de croire, sçachans bien que la verité se persuade & ne se commande point; & que la violence est vn tesmoignage de mensonge. Recognoissans aussi en ceste procedure l'accomplissement de ce que prédit l'Apocalypse chap. 17. vers. 6.

A la persecution on a adiousté les calomnies vilaines & infames. Car comme iadis les Payẽs calomnioient les premiers Chre-

ſtiens d'adorer la teſte d'vn aſne: de ſe polluer mutuellement en leurs aſſemblées aprés les chandelles eſteintes: de tuer vn enfant & en ſuccer le ſang, comme teſmoignent Tertullian & Athénagoras en leurs Apologetiques pour les Chreſtiens, & le dialogue de Minutius Felix: Ainſi l'Egliſe Romaine a chargé ces vrais fideles d'accuſations infames, d'eſtre Manichéens & d'eſtre abandonnés à toute ſoüillure. Et comme les Payens meſloyent ſouuẽt les Chreſtiens auec les Iuifs & les appelloyent Iuifs: ainſi les ennemis de ces pauures Egliſes les confondoient auec les heretiques du meſme temps, appellants ces vrais fideles Boulgres, Cottereaux, Turlupins, & donnoient le nom d'Albigeois & Vaudois à toutes ſortes d'heréſies, par vn meſlinge où nous ne verrions goutte, n'eſtoit que les reſtes de ces Egliſes eſchappées des perſecutions ſont paruenuës iuſques à nos temps, & ioints de confeſſion auec nous ſont encores auiourd'huy partie de nos Egliſes: qui plus eſt nous auons la confeſſion des Egliſes qu'on nommoit par iniure Albigeoiſes, leſquelles ont eſté cruellement perſecutées par les Papes qui ont ſuiui ce Nicolas II. laquelle confeſſion ſe trouue en l'hiſtoire Albigeoiſe de Iehan Chaſſanion traduite de langue Albigeoiſe, & eſt conforme à noſtre confeſſion. Alors

*Athenag.* τρία ἐπιφημίζουσιν ἡμῖν ἐγκλήματα, ἀθεότητα, θυέστεια δεῖπνα, οἰδιποδείους μίξεις.

*Arianus lib. 2. cap.* 9. ὅταν δ' ἀναλάβῃ τὸ πάθος τὸ τοῦ βεβαμμένου καὶ ᾑρημένου, τότε καὶ ἔστι τῷ ὄντι καὶ κα-

λεῖται Ιουδαῖος. Suetonius Claudio. Iudæos impulsore chresto tumultuantes Roma expulit.

viuoit Bernard Abbé de Cleruaux, lequel est mort l'an 1152. duquel nous aprenons auec quelle iniustice & cruauté on procedoit contre ces pauures gens. Car au sermon 66. sur les Cantiques il dit que quand on auoit pris quelqu'vn suspect d'estre de ceste relligion, s'il le nioit par crainte, neãtmoins on le iettoit en l'eau pour esprouuer s'il estoit heretique, estimants que s'il flottoit sur l'eau c'estoit vne preuue d'herésie. Laquelle espreuue se pratique encore auiourd'huy en plusieurs pays contre les sorciers & sorcieres, lesquels aussi on a appellé Albigeois & Vaudois, afin de rendre la vraye relligion plus infame & odieuse; Et ne faut point douter que si Dieu irrité contre la France en ostoit la pureté de son seruice, que ce mot de Huguenot qu'on nous a donné par moquerie ne signifiast en fin quelque nouuelle espece de diables. Or estoit voirement Bernard vn bõ personnage, & en vn siecle tant dépraué estoit comme vn borgne entre des aueugles. Il entreuoyoit les abus à trauers les tenébres de son temps, & les tastoit comme de nuict. Il condamnoit les merites, il mettoit tout son merite en la misericorde de Dieu. Et quoy que les Papes le flattassent & l'employassent és plus grandes affaires, si est-ce que la verité luy eschappe souuent, *Il appelle la court de l'Euesque de Rome,

*Serm. 33. super Cãtica — Ministri Christi

le train de la paillarde & de l'Antechrist, & dit que la playe de l'Eglise est incurable. Neantmoins ce bon personnage auquel rien ne manquoit que d'estre né en vn meilleur siecle, au 66. sermon sur les Cantiques, represente la croyance des fidéles martyrs de son temps, selon le bruit du vulgaire, & les artifices des inquisiteurs: Et les chargeant des erreurs de quelques autres herétiques de mesme temps se moque de leur pauureté; les accuse de ne vouloir manger laict ni aucune viande produite par l'accouplement du masle auec la femelle: d'estre ennemis du mariage: de se vanter de pouuoir faire le corps de Iesus-Christ en tous leurs repas: toutes choses esloignées de leurs confessions, & sur quoy leurs accusateurs ne s'accordent pas. Comparés les accusations de Pierre Abbé de Clugni, & celles de Claude de Sessel Archeuesque de Turin auec celles de Bernard, vous ne les trouuerés point accordantes.

*Sunt & seruiunt Antichristo — In dèis quem vides meretricius nitor, &c. Intestina & insanabilis est plaga Ecclesiæ.*

Quelque six ans aprés la mort de Bernard les persecutions croissantes Dieu suscita à Lion vn excellent personnage nommé Iehan de Valdo, lequel s'estant fait traduire l'Escriture Ste. en langue vulgaire (chose alors inusitée en l'Eglise Romaine,) & y ayant leu soigneusement, pour mieux seruir Dieu distribua tous ses biens aux

pauures, & par conferences & deuis particuliers, auec vne saincteté de vie, auança tellement la cause de Dieu que l'Eglise Romaine commença lors, en haine de luy, d'appeller les vrays fidéles Vaudois; lesquels se multiplierent en sorte, que non seulement ils tenoient plus du tiers de la France, mais estoient espars par toute l'Italie, voire iusques en Bohéme & en Polloigne. Mais aussi contre eux les persecutions allumées par les calomnies redoublerent: Iusques à ce que Innocent III. en l'an 1215. feit assembler vn Concile à Latran, au premier chapitre duquel il définit & déclare, que le pain est transsubstantié au corps de Iesus-Christ & le vin en son sang.

*Omnibus qui laborẽ proprijs personis subierint & expensis plenam suorũ peccaminum de quib. liberaliter fuerint corde contriti & confeßi veniam indulgemus, & in retributione iustorum salutis æternæ pollicemur augmentum, eis autem qui non in proprijs personis illuc accesserint plenam suorum concedimus veniam peccatorum.*

Icy est necessaire de sçauoir qu'en ce mesme Concile le susdit Pape ordonne la publication de la croisade pour le recouurement de la Palæstine, & octroye à ceux qui iroyent en personne à ceste guerre la remission de tous leurs pechés, & d'abondant en Paradis vne augmentation de gloire: mais à ceux qui n'y iroient point eux mesmes, ains seulement y enuoyeroient à leurs despens, il ne leur donne que la re-

mission de tous leurs pechés.* Que si quelqu'vn refusoit de contribuër à ceste guerre il luy dénõce qu'il luy en respondra au dernier iour du iugement.

Mais les Eglises de Daulphiné, Prouence, Languedoc, Guienne, &c. belles & florissantes ne voulurent point souscrire à ceste doctrine & article de la Transsubstantiation, non plus qu'à plusieurs autres abus: contre lesquelles le susdit Pape conuertit la croisade de la terre saincte:* Lors de toutes parts vindrent gens armés pour gaigner les susdites indulgences, lesquelles faisoient paradis estre vn prix de sang, & vn salaire de cruauté. Et fut esleu chef & general d'armée Simon Conte de Monfort, secondé par Dominique inuenteur & patron de l'ordre des Iacopins; lesquels firent de ces pauures fidéles vne horrible boucherie, & en tuérent en peu de mois plus de deux cents mille : & contraignirent René Cõte de Thoulouse de se réuolter. Le tout à l'instigation de Dominique, flambeau de ceste guerre, duquel la legende composee par ses adorateurs * tesmoigne que sa mere auant que d'en accoucher songea qu'elle portoit vn chien ayant en sa gueule vn

* *Sciant se super hoc nobis in nouissimo districti examinis die coram tremẽdo iudice responsuros.*

*Tout cela se void au 3. Tome des Conciles à la fin du Concile de Latran sous Innocẽt III.*

* *Voyez Matthieu Paris, & l'histoire Albigeoise de Iehan Chassanion, traduite de langue Albigeoise.*

* *Cuius mater ante ipsius ortum vidit in somnis se catulum gestare in vtero, ardentem in ore faculam tenentem.*

flambeau ardent. Lequel par cet exploit s'est acquis & à son ordre tant de respect, que ç'à esté long temps vn prompt expedient à salut, & à mourir en estat de grace, que d'estre enterré en son habit, * comme dit la bulle du priuilege de Sixte IV. intitulée *La grand mer*.

**Cum nonnulli ad ordinem prædictum fratrum prædicatorum specialem gerentes deuotionis affectum ordinent cadauera eorum cum habitu fratrum sepeliri, &c.*

Nonobstant ceste persecution si horrible, ces Eglises quoy que fort affoiblies ont duré & durent encores en Prouence, Daulphiné, Piedmont, Hongrie, és vallées des Alpes, & diuers autres lieux, & font auiourd'huy partie de nos Eglises, la nature du lieu & les precipices inaccessibles & passages estroits les ayant garenti du carnage. Et de fait l'autheur du Faisseau des temps sur l'année 1164. parlant des Vaudois se pleint que le mal duroit encores de son temps, or il escriuoit en l'an 1485. Et Vviclef enuiron l'an 1370. releuoit en Angleterre l'enseigne de la verité, & y est mort en paix sans estre troublé en ses predications, quoy que ses os ayent esté bruslez long temps aprés sa mort, afin qu'il ne fust point totalement sans tiltre de martyr : duquel aussi on a diffamé la memoire en luy imposant des doctrines ridicules & cõtraires à ses escrits, cõme sont celles que le Concile de Constance luy attribue en la Session huitiéme.

Bref pour prouuer la continuation de ceste doctrine iusques à nos temps nous a-

uons la confeſſion des Egliſes appellées Vaudoiſes par leurs ennemis, preſentée par ces pauures fidéles au Roy de Hongrie Ladiſlaüs en l'an 1508. en laquelle ils expriment ainſi leur opinion touchant ceſte matiere, *Ieſus-Chriſt auec ſon corps ſubſtantiel qu'il a pris, auec lequel il eſt aßis à la dextre de Dieu ne peut eſtre en pluſieurs lieux, mais ſeulement, eſtant vn, & entier, & vray, il demeure au ciel en ſon exiſtence: & ne peut eſtre pris corporellement par les ames fidéles, mais ſpirituellement, &c.* Et en general tout ce qu'ils diſent ne diſcorde en rien d'auec nous. Nous-meſmes eſtants és vallées de Daulphiné auons veu les Catechiſmes & confeſſions de ces pauures fidéles eſcrites à la main de deux & trois cents ans, qui teſmoignent qu'ils ſouffroyent pour la meſme cauſe que nous auons ſouffert. Charles du Moulin en ſon liure de la Monarchie des François récite que quelques Cardinaux & Prelats voulurent inciter le bon Roy Louys XII. à exterminer ceux de Cabrieres & Merindol en Prouence, ſous tiltre de ſorciers, inceſtueux & heretiques, lequel députa ſur les lieux Maiſtre Adam Fumée Maiſtre des Requeſtes, & vn Iehan Parin ſon Confeſſeur, ſur le rapport deſquels le Roy iura qu'ils eſtoient plus iuſtes que luy, & les laiſſa en paix. Depuis encores le Roy François premier commanda à

*Faſciculus rerum expetendarum fol. 92. b. Sicque cum ſuo ſubſtantiali aſſumpto corpore quocum ſedet nunc ad dextrã Dei non poteſt multiplicari ſed ſolum vnus totus verus, exiſtenter manet in cœlo: & non poteſt corporaliter ſumi à fidelibus animabus ſed ſolum ſpiritaliter. Rex audita relatione*

*suorum cõmissariorũ qui omnia perscrutati fuerant, deierans exclamauit illos meliores esse Christianos se & populo suo.*

Guillaume du Bellay Sr. de Laugeay son Lieutenant en Piémont de prendre la cognoissance de leur fait, & luy rapporter leur croyance: Ce que fit ledit Sr. équitablement & auec verité: & son rapport se troue au sixiéme liure de l'histoire de Monsieur le President de Thou homme de sçauoir & diligence incomparable. Où aussi il dit que leur confession ayant esté enuoyée au Cardinal Sadolet Euesque de Carpentras il recogneut que c'estoient pures calomnies qu'on leur imposoit. Mais en l'an 1545. les persecutions s'estant renforcées ces pauures Eglises furent exposées en proye & saccagement, vingt & deux de leurs villages bruslés, trois villes saccagées, dont la playe seigne encores, & les traces s'en voyent encores auiourd'huy.

## CHAP. V.

*Coëff. p. 152.*

### *Que la doctrine de nos aduersaires est incompatible auec la nature des Sacremens, recogneuë par eux mesmes.*

*Festus in voce Sacramentum.*

CE mot de *Sacrement* és bons autheurs Latins signifie vn argent ou gage con-

ſigné en iuſtice auant le procez. Item le ſerment de fidelité preſté par vn ſoldat à ſon chef d'armée, & par Analogie le ſerment d'obeïſſance fait à Dieu : ce mot en ce ſens eſt fort frequent en Tertullian & en St. Hieroſme. *Varro de lingua Latina lib. 4. ſub finem, Cicero paßim.*

Mais quand la langue Latine a commencé à s'abaſtardir, les anciens Chreſtiens ont pris ce mot pour vn myſtere & ſecret. Item pour toute doctrine, & ceremonie ſacrée; Ainſi le preinent ordinairement les peres, & la verſion Latine vulgaire de la Bible. *Apoc. 17. Tobie 12.*

Mais petit à petit és ſiecles ſuiuans on s'eſt accouſtumé à appeller Sacremens les ſignes ſacrez que Dieu a inſtituez en ſon Egliſe. St. Auguſtin eſt celuy qui a le plus contribué à ceſte couſtume, & qui plus ſouuent que ceux qui l'ont precedé prend ce mot de Sacrement pour vn ſigne ſacré, comme ſont le Bapteſme & la Sainte Cene. Et ainſi eſt pris auiourd'huy ce mot tant par nous que par nos aduerſaires: Car nous nous accommodons volontiers aux mots vſitez, pourueu que la verité demeure: n'entendans par ce mot de *Sacrement* autre choſe que ce que l'Eſcriture Sainte appelle ſigne, ſeau, memorial, ou commemoration. *Eph. 1. & 5. 1. Tim. 3. Aug. Epiſt. 5. Signa cum ad res diuinas pertinent Sacramenta appellantur. Geneſ. 10. Rom. 4. 1. Cor. 11.*

Nos aduerſaires donc parlans de la nature des Sacremens en general, ſont d'accord auec nous és principes ou maximes

qui suiuent.

1. Que les Sacremens sont signes sacrez, & vne forme ou figure visible d'vne grace inuisible, comme dit le decret Romain &
2. *De Consecrat. Cã. Sacrificiũ.* le Concile de Trente en la 13. Session c. 3. Qui plus est Bellarmin au 2. liure de l'Eucharistie dit que ces mots *Le Sacrement du corps de Christ* doiuent estre ainsi interpre-
*Cap. De Euchar. p. 206.* tez *Le signe representant le corps de Christ.* Et le Catechisme du Concile de Trente de mesmes: lequel recognoist que c'est improprement parler que d'appeller le corps de Iesus-Christ *Sacrement.*

2. Ils recognoissent auec nous qu'en tout Sacrement il y a deux choses distinctes: 1. le signe, 2. la chose signifiée: comme au Baptesme le signe est l'eau: ou si quelqu'vn aime mieux, l'aspersion de l'eau: mais la chose signifiée est le nettoyement de nos pechez par le sang de Iesus-Christ: l'vn est materiel, l'autre est spirituelle, l'vn l'obiect de nos sens, l'autre l'appuy de nostre foy: l'vn se donne par la main du Pasteur, l'autre se confere par la vertu de Dieu. Tellement que l'vne de ces choses ostée il n'y a plus de Sacrement.

3. Item en disant que les Sacremens sont signes & figures d'vne grace inuisible, ils disent par consequent que ce sont aides pour cognoistre & figures representatiues de ce qu'ils signifient: dont s'ensuit qu'ils

ne doiuent eſtre empeſchemens, ni couuertures empeſchantes de cognoiſtre la choſe qu'ils ſignifient, ni comme vn nuage interpoſé: mais vn eſclairciſſement ſoulageant noſtre tardiueté.

4. De cela meſme naiſt vne autre maxime dont auſſi nous ſommes d'accord, c'eſt que ces ſignes ne peuuent eſtre inuiſibles ou inſenſibles, ains doiuent eſtre viſibles & ſenſibles, autrement ils ne pourroyent rien ſignifier & par conſequent ne ſeroyent pas ſignes, comme dit le Catechiſme du Concile de Trente, & Thomas d'Aquin. *3. Quæſt. 60. Art. 4.*

5. D'abondant en diſant que les Sacremens ſont ſignes viſibles d'vne grace inuiſible ils diſtinguent le ſigne d'auec la choſe ſignifiée, comme choſes diuerſes, & dont l'vn n'eſt pas l'autre: ne plus ne moins que le pourtraict du Roy n'eſt pas le Roy, ni le Roy n'eſt pas ſon pourtraict, pource qu'vne choſe ne peut eſtre ſigne ni figure de ſoy-meſmes.

6. Ils diſent auſſi auec nous, que les ſignes ſacrez doiuent eſtre elements corporels & materiels, comme dit Hugo & Bellarmin aprés luy. *Hugo lib. 1. parte 9. c. 1. Bellarm. lib. 1. de Sacram. cap. 11.*

7. Et comme il n'y a point de relatifs qui n'ayent quelque rapport & conuenance l'vn auec l'autre, auſſi nos aduerſaires ne nous nient pas qu'il n'y doiue auoir quelque conuenance entre le ſigne & la choſe

*Si enim Sacramẽta quandã similitudinem earum rerũ quarum sunt Sacramenta non haberent, omnino non essent Sacramenta, Ex hac autem similitudine plerúmque etiam ipsarum rerum nomina accipiunt.*

signifiée : comme dit St. Augustin en l'Epistre 23. *Que si les Sacremens n'auoyent quelque ressemblance auec les choses desquelles ils sont Sacremens, ils ne seroyent point Sacremens, laquelle ressemblance faict qu'ils prennent le nom de ce qu'ils signifient.* Et ceste conuenance est non seulement en la nature du signe, mais aussi en l'vsage & és circonstances de l'action, comme l'Agneau Paschal estoit vne figure conuenable à Iesus-Christ, non seulement à cause de l'innocence de cet animal, mais principalement en ce qu'il estoit occis & mangé par les fidéles, pour figurer la mort de Iesus-Christ seule nourriture de nos ames:

8. Ils recognoissent aussi auec nous que tous les Sacremens hors mis l'Eucharistie ne sont point Sacremens que pendant l'vsage, & lors qu'on les administre : comme l'eau du Baptesme, n'est point Sacrement hors l'vsage du Baptesme, comme dit le Catechisme du Concile de Trente.

*Cap. de Eucharistia.*

9. I'estime qu'ils ne reietteront point ceste derniere maxime, encores que ie ne l'aye iamais leu en aucun d'eux, c'est que Iesus-Christ a institué les Sacremens comme il faut, & que nul ne le peut reprendre d'auoir mal fait.

Toutes ces neuf maximes sont claires & recogneuës par eux, mais sont autant d'articles contr'eux, quand ils viennent à parler

ler de l'Euchariſtie, & autant de pieces en leur ſac pour leur faire leur procez. Car c'eſt vn principe naturel & comme l'Abece de la Philoſophie, que les proprietez d'vn genre non équiuoque, conuiennent à toutes les eſpeces de ce genre: Pour exemple, l'animal eſt vn genre qui comprend l'homme & la beſte, donc ce qui conuient à l'animal en general, (comme d'auoir le mouuement & ſentiment), conuient auſſi à l'homme & à la beſte: & ſi toute plante a vie, il ſenſuit que les herbes & les arbres ont vie, car ce ſont eſpeces de plante. Ie dis icy de meſme: car ſi ces neuf maximes conuiennent au Sacrement en general, donc auſſi à l'Euchariſtie. Mais nos aduerſaires ne le veulent pas, & exemptent la Cene de la reigle commune, & luy faiſans faire bande à part, luy oſtent la liurée commune aux Sacremens, pour l'habiller à la Romaine. Et c'eſt ce qu'il nous faut monſtrer.

*Ariſt. 4. Topic. cap. 1.*

I. La premiere maxime eſtoit que tout Sacrement eſt vn ſigne ſacré. Or Ieſus-Chriſt n'eſt point vn ſigne ſacré puis qu'il eſt la choſe ſignifiée par le ſigne, donc Ieſus-Chriſt n'eſt point le Sacrement. Et cependant voila le Concile de Trente qui commande que le Sacrement ſoit adoré de ſeruice de latrie, preſuppoſant que c'eſt le corps de Ieſus-Chriſt qui eſt le Sacrement,

*Seſſ. 13. cap. 5.*

car autrement il ne deuroit point estre adoré : Ainsi és six autres Sacremens de l'Eglise Romaine ce mot de *Sacrement* signifie le signe, mais en l'Eucharistie seule il signifie la chose signifiée. On dit pour excuse que le corps du Seigneur est appellé le Sacrement, c'est à dire le signe, pource que le signe n'est pas sans la chose signifiée. Fuite ridicule. Car si deux choses sont iointes, s'ensuit-il que l'vne puisse estre appellée du nom de l'autre? Ainsi donc l'ame pourra estre appellée corps, & la teste sera appellée ventre, & la clarté de la flamme sera appellée chaleur, pource que l'vne n'est point sans l'autre.

*Coëffet. p. 155.*

Pour closture, ie fay cet argument en bonne forme. *Le corps du Seigneur est au ciel. Le corps du Seigneur est le Sacrement. Donc quelque Sacrement est au ciel.* La conclusion estant fausse il faut que l'vne des propositions soit fausse : non la premiere, donc la secōde, laquelle est la croyance de l'Eglise Romaine.

II. Ils renuersent aussi la seconde maxime par la Transsubstantiation: car puis que le pain & le vin en la Céne sont signes du corps de Iesus-Christ, ces élémens estans abolis par leur Transsubstantiation il n'y a plus de signe, si ce n'est peut estre qu'on appelle des saueurs & mesures élémens, par vne nouuelle Philosophie. Pourtant

aussi Coëffeteau n'a peu produire aucun exemple d'vne façon de parler si licentieuse.

III. Ils reiettent pareillement la troisiesme maxime quand ils disent que Dieu a voulu que Iesus-Christ fust mangé par la bouche souz les accidens & apparences du pain, de peur que nous n'eussions horreur de manger à belles dents de la chair humaine visiblement, car cela est faire les signes non des aides à cognoistre, mais des empeschemens; non des ouuertures, mais des couuertures: non des lunettes, mais vn bandeau: non point pour esclaircir, mais pour ombrager & déguiser les matieres. Car qui sera l'homme si perclus de sens lors qu'vn nuage nous couure le Soleil, & nous en oste du tout la veuë, de dire que ce nuage est vn signe ou representation du Soleil? Quelques anciens ont peu dire cela mesme, lors qu'on ne parloit point encores d'accidens sans sujet: voulans dire simplement que Iesus-Christ a voulu estre mangé en la Céne sacramentellement ou en signe, pource que la manducation charnelle & corporelle eust esté horrible & scãdaleuse: & cela disons-nous aussi. Aussi sçay-je biẽ que ce n'est poĩt de leur nature que les signes nous instruisent, mais par l'institution de Iesus-Christ. Neantmoins Dieu a voulu employer des signes des-

Coëff. p. 156.

Coëff. p. 158.

quels la nature est plus propre à nous instruire. Ainsi quoy que le Baptesme tire sa vertu de l'institution de Iesus-Christ, si est-ce que la nature de l'eau est propre à signifier le nettoyement de nos ames, & l'effusion du sang de Christ; De la fange ou des pierres n'y eussent pas esté propres. Il est le mesme du pain de l'Eucharistie.

*Coëff. p. 161.*

*Bellarm. lib. 2. de Euchar. c. 24. §. Producũt & §. Tertia.*

IV. Ainsi en la premiere & quatriesme maxime ils auoyent dit que les Sacremens sont signes visibles, mais quant ce vient à parler de l'Eucharistie ils retirent leur espingle du jeu, & nous baillent vn signe inuisible, disans que le corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie est signe & figure du corps de Iesus-Christ crucifié. Or mettre vn signe inuisible & insensible, c'est dire qu'il n'est pas signe: comme qui parleroit d'vn pourtraict de couleurs inuisibles, ou d'vn signe qui ne signifie rien, car à qui peut-il signifier, sinon à ceux qui le voyent? Mais qui est-ce qui se peut vanter d'auoir veu Iesus-Christ en la Messe? Vray est que Bellarmin qui a des yeux Seraphiques se vante de le voir, & dit* que le corps de Iesus-Christ est visiblement present sur l'autel, au premier liure de la Messe chapitre 12: Et le Concile de Rome dit le mesmes en la confession dictée à Berenger. Toutesfois ie n'ay encores peu voir personne qui se vantast de l'auoir veu, Car dire

** Per consecrationem fit vt corpus Christi verè & visibiliter adsit super mensam.*

*2. De Consecr. Can. Ego Berengarius.*

qu'on void Iesus-Christ souz les especes c'est tousiours dire qu'on le void: & cependant vouloir confesser qu'on ne le void point: Et en bon François, c'est dire qu'on le void pource qu'il est couuert des especes du pain qui en empeschent la veuë, comme qui diroit qu'on le void pource qu'on ne le void point: & toutesfois c'est le langage de nos aduersaires. Icy le *Pag.166.* S[r].Coëffeteau prend courage, & confesse qu'vne chose inuisible ne peut par soymesme seruir de signe ou figure, mais bien estant iointe à vne autre: & ameine pour exemple l'ame iointe au corps. Le lecteur donc iugera si l'ame quoy que iointe au corps est iamais figure ou signe d'aucune chose. Il faut bien qu'vne cause soit extremement desesperée, laquelle ne se peut sauuer qu'en nous persuadant que nos ames sont signes & figures. Et de fait meslés vne hostie consacrée parmi vne trentaine d'hosties non consacrées, comment est-ce que Coëffeteau pourra recognoistre la consacrée? comment discernera-il son Dieu d'auec la creature? Et si Iesus-Christ est visiblement en l'hostie sur l'autel, comment est il deuenu inuisible depuis que ceste hostie est meslée auec des oublies non consacrées? Ainsi Coëffeteau s'est mespris, disant que Iesus-Christ sous les espéces, n'est point recognoissable à vn Infidéle *P.166.*

ou à vn Turc,mais à vn Chrestien. Veu que luy-mesmes en ceste difficulté n'y voit pas plus clair, qu'vn Turc ou Payen.

Quelques vns parent ainsi aux coups: & disent que les substances ne peuuent estre veuës & qu'on ne les void que par les accidens, neantmoins qu'on dit qu'on a veu vn homme ou vn cheual quand on n'a veu que sa couleur figure, & superficie. Mais ils preinent mal leurs mesures, & ne nous ameinent rien de pareil : car les accidens d'vn homme ou d'vn cheual sont tels que par iceux la substance est recognoissable: Mais ces accidens qu'ils disent couurir le corps de Iesus sont tels que par iceux Iesus-Christ n'est point recognoissable, ains eux-mesmes disent qu'ils seruent à le couurir & desrober à nos yeux. Aussi en ces exemples qu'ils produisent, les substances sont veuës par leurs propres accidens, figures & mouuemens, mais icy ont fait Iesus-Christ estre veu par les accidens d'vne autre substance totalement differente, voire par les accidens d'vne substance qui n'est plus.

V. La cinquiesme estoit que le signe & la chose signifiée sont choses diuerses, pource que ce sont choses rélatiuement opposées: car rien n'est opposé à soy-mesmes, rien n'a rélation à soy-mesmes, vn homme ne peut estre fils de soy-mesmes, ny pourtraict de soy-mesmes, car le signe

& la chose signifiée sont termes rélatifs.

Mais nos aduersaires renonçans au sens commun disent que Iesus-Christ en la Messe est figure & signe de soy-mesme, & encores que ce signe est inuisible: comme si ie disois que la chose signifiée par ce pourtraict est le Roy, & neantmoins que ce pourtraict est le Roy mesmes, & qu'il est pourtraict de soy-mesmes, & qui plus est que ce pourtraict est inuisible. O subtilité phrenetique! certainement ces gens semblent ne vouloir estre creus, & ne croy pas qu'ils se croyent.

*Bellarmin au chap. 24. du 2. liure de l'Euchar. Idem igitur Christus fuit figura sui ipsius. Et §. Tertia. Est verè corpus Domini & signum eiusdẽ corporis.*

Ils disent voirement que Iesus-Christ est signe & figure de soy-mesmes en diuers respects: que Iesus-Christ en la Messe est figure de Iesus-Christ en Croix: Mais cela n'a non plus de couleur, 1. car prenez tant de diuersité de respects que vous voudrez, si est-ce que le Roy à table, ne sera iamais figure de soy-mesme estant à cheual ou au lict. Car le S^r. Coeffeteau s'abuse, de penser que si le Roy representoit luy-mesmes vne de ses batailles, qu'alors il seroit figure de soy-mesme. Ains seulement son action presente seroit figure d'vne action passée. Que si quelquefois Iesus-christ a representé ce qui luy deuoit auenir, il representoit non sa personne, mais ses euenemens futurs. Et S^t. Ambroise & S^t. Augustin, allegués par Bellarmin ne disent au-

*P. 168.*

tre chose. 2. Ce sont les choses visibles qui sont figure des inuisibles : Mais icy au rebours on nous faict vne chose inuisible estre figure d'vne visible: Iesus-Christ inuisible en la Messe estre figure de Iesus-christ en Croix où il estoit visible. 3. Et la Philosophie leur a manqué en ces mots de *diuers respects*, car les diuers respects eschéent à vne mesme chose quand elle est comparée * à choses diuerses qui sont hors d'elle: pour exemple, vn mesme homme peut estre en mesme temps appellé pauure & riche, pauure en comparaison de quelque dataire ou bulliste; riche en comparaison d'vn belistre : estre pere & fils de diuerses personnes : Mais ces diuers respects n'eschéent à personne au regard de soy-mesme, nul n'est pere de soy-mesmes, en vn respect, & fils de soy-mesmes en vn autre, nul signe de soy-mesmes en vne façon,& signifié par soy-mesmes en vn autre. A cela se taist le Sr. Coëffeteau, sinon qu'vne impieté luy eschappe, disant * que estre crucifié est vne chose hors le corps de Iesus-Christ. En pressant l'apostume de l'erreur, telles ordures en sortent. Certes si les passions du corps du Seigneur estoyent ailleurs qu'en son corps elles n'estoient les passions de son corps. Et mesmes il est impossible de comprendre que la crucifixion du corps du Seigneur ait esté hors le corps du

* *Pourtát Aristote au 1. liure des Elenches chap. 5. au lieu de ce que nous disons* eodẽ respectu *dit* πρὸς τὸ αὐτὸ ad idem, *& nous donne vn exemple de diuers respects, c'est (dit-il) qu'vne mesme chose peut estre le double, & ne l'estre pas estant comparé à diuers nombres.*

*P. 169.

du Seigneur, qu'vn homme estant à Paris soit tué à Orleans. Croirons-nous que ces Messieurs parlent à bon escient? 4. Finalement quand mesmes ils obtiendroyent tout ce qu'ils produisent, si est-ce que tout ce qui s'ensuiuroit seroit seulement que quelques actions qui se font en la Messe representent Iesus-Christ en croix: or on sçait que toutes ces actions se font par le Prestre, Ce sont donc les actions du Prestre qui figurent Iesus-Christ en croix, & non le corps de Iesus-Christ qui figure le corps de Iesus-Christ. Ie confesse qu'en l'Eucharistie le Ministre n'est qu'vn instrument dont se sert Iesus-Christ, lequel opere inuisiblement. Mais tousiours cela demeure que les actions visibles & externes, qui sont celles qui figurent Iesus-Christ, ne se font que par le Prestre.

VI. Suit la sixiesme maxime en laquelle ils nous disoyent que les signes des Sacremens doiuent estre élémens corporels & matériels: maxime contraire à la Transsubstantiation, laquelle aprés la consecration nous donne des signes immatériels & incorporels, des accidens pendus en l'air dénuez de substance. Pour accorder cela le Sr. Coeffeteau discorde d'auec soy-mesme: car il confesse que ces accidens sont corporels & matériels & toutefois dit qu'ils n'ont ni corps ni matiere: c'est à dire qu'ils

ſont incorporels & immatériels. Item il accorde que les ſignes & élémens de ce Sacrement ſont corporels & matériels, pourueu que par ces mots de *materiel & corporel* ie n'entende pas que ces ſignes ayent vn corps de la Catégorie de la Subſtance. Certes ce bon homme ſ'endormoit en eſcriuant: Car peut-il ignorer qu'il n'y a point d'élément matériel qui ne ſoit vn corps & vne Subſtance? Il en deuoit produire quelque exemple.

VII. Ils exemptent auſſi l'Euchariſtie de la ſeptieſme reigle, recogneuë toutesfois par eux-meſmes; Car en nous baillant pour ſignes, de la rondeur & des couleurs ſuſpenduës en l'air & ſans ſujet, ils n'ont laiſſé aucune conuenance ni correſpondance du ſigne auec la choſe ſignifiée, qui eſt Ieſus-Chriſt noſtre Seigneur. 1. Car le pain n'eſtant plus il n'y a rien qui puiſſe repreſenter ce que S^t^.Paul 1.Corint.10. & le Catéchiſme de Trente diſent eſtre repreſenté en la Céne, à ſçauoir l'vnion de l'Egliſe en vn corps ſemblable à vn pain composé de pluſieurs grains vnis. 2. Item ces accidens ne peuuent repreſenter que Ieſus-Chriſt eſt la nourriture de nos ames, puis qu'ils ne peuuent nourrir le corps. Nous ne tenons pas voirement qu'il ſoit neceſſaire que le pain de la Céne nourriſſe le corps pour eſtre Sacrement: ſeulement nous diſons

qu'il faut qu'il soit propre à nourrir, & baillé pour tel : ne plus ne moins qu'il est necessaire que le signe du Baptesme soit propre à lauer le corps, encores que bien souuent l'enfant n'en sorte pas plus net : mais des accidens ne sont nullement propres à nourrir le corps. Si on repart que c'est assez qu'ils semblent l'estre, nous répliquons que les signes sacrés ne sont point illusions, ou fausses apparences, mais signes véritables. Ce qui a contraint Thomas le Docteur Angélique & Bellarmĩ & Coëffeteau, de dire que ces accidens nourrissent, c'est à dire qu'vn homme peut estre engraissé & repeu de lignes, de rondeurs & mesures. Mais dire que tels accidens se changent en la substance du Prestre, c'est introduire vn changement plus serial que la Transsubstantiation, laquelle est vn changement d'vne substance en vne autre, mais cecy est vn changement d'accidens en substance, comme si vne ligne deuenoit cheual, ou si vn signe de croix en l'air deuenoit vn chapelet. Ainsi ils se lauent d'ancre, & tombent de fiéure en chaud mal. Aussi Dieu ne fait point de si grands miracles que pour quelque grand bien : mais que sert au salut que le ventre de quelqu'vn soit repeu d'accidens? Et où est de cela le premier mot en la parole de Dieu ?

*Thomas in 3. quæst. 77. art. 6.*

*Bellarmin au 3. liure chap. 23. §. Ad secundam.*

*Species Sacramẽti nutrirent si in magna copia sumerentur.*

VIII. Ils roignent aussi la huictiesme

reigle par laquelle ils disoient que les Sacremens ne sont point Sacremens hors l'vsage. Car ils en exceptent l'Eucharistie, & auiourd'huy l'hostie reseruée en vne boüette est aussi bien appellée Sacrement que quand le Prestre l'esléue ou la mange en la Messe. Contre le reiglement ancien de l'Eglise Romaine couché au Canon *Tribus gradib.* en la 2. distinction de la Consecration : où l'Euesque Clement ordonne, *qu'autant d'oblations soient mises sur la table qu'il en faut pour communier tout le peuple, que s'il en reste, qu'elles ne soiēt point gardées iusqu'au lendemain, &c.* La plus grande reserue qui s'en faisoit estoit qu'on en portoit aux absens, non point de la maison du Prestre qui eust prouision d'hosties, mais de l'Eglise & durant la communion des fidéles, comme enseigne Iustin en sa 2. Apologie.

*Tanta in altario holocausta efferantur quāta populo sufficere debeant. Quod si remanserint in crastinum non reseruentur.*

*Coëf. p.* 174.

IX. Reste la derniere maxime : Ils recognoissent que Iesus-Christ n'a pas mal institué les Sacremens, mais quand ce vient à l'Eucharistie, ils ne s'estiment pas obligez à l'ensuiure. Qui plus est qui voudroit faire comme Iesus-Christ a fait, 1. sans esleuer l'hostie, 2. sans la faire adorer aux assistans, 3. rompant & donnant le pain deuant que dire *Cecy est mon corps*, 4. donnant la coupe à tous, 5. parlant en langage entendu de tous, 6. ne parlant point de sacrifice, 7. faisant communier toute

l'assistence, comme a faict Iesus-Christ, certainement vn tel seroit tenu pour rebelle, hérétique & excommunié.

Or tous ces changemens que nous produisons ne sont point legeres circonstances du temps, ou du lieu; desquelles parle S[t].Augustin en l'Epistre 118. où l'Eglise peut vser d'vne saincte liberté ; mais sont parties & de l'essence du Sacrement, ou suiuent son essence: & telles additions qu'elles empeschent ou l'intelligence, ou la participation du Sacrement : & y adioustent des actions de sacrifice, & vne adoration non pratiquée par les Apostres, non commandée par Iesus-Christ. Attribuer tous ces changemens à l'Apostre S[t]. Paul, sous ombre qu'il a dit 1. Corint. 11. *Touchant les autres points i'en ordonneray quand ie seray venu*, c'est deuiner bien hardiment, & corrompre les paroles de l'Apostre. Car il ne dit pas que quād il seroit venu il changeroit l'institution de Iesus-Christ, ou corrigeroit la forme de ce Sacrement, laquelle il venoit de leur prescrire au mesme chapitre. Or ces sept points que nous auons déduit ne sont point additions seulement, mais changemens, & contrauentions directes à l'institution du Seigneur recitée par S[t]. Paul : Et icelles nées beaucoup de siecles aprés les Apostres.

Pour le faire court, ils font de l'Euchari-

ſtre vn Sacrement anomal, & hétéroclite: & nous nient en detail ce qu'ils ont accordé en gros: accourciſſans la reigle commune pour faire place à la Tranſſubſtantiation, laquelle ne peut viure ſouz les loix communes des Sacremens, ni s'accommoder à la définition ni aux proprietez de ſon genre.

## CHAP. VI.

*Que la doctrine de l'Egliſe Romaine ſe deſtruit elle-meſmes & s'enueloppe d'infinies contradictions, & iuſques à où la raiſon humaine peut eſtre oüye.*

LA parole de Dieu contenuë és ſainctes Eſcritures eſt iuge ſouueraine des differens de la relligion: C'eſt elle qui nous peut rendre ſages à ſalut. 2.Timot.3. Car ja n'aduienne que les hommes ſoient iuges en la cauſe de Dieu, ou que la relligion que Dieu requiert de l'homme ſoit miſe en la diſcretion de l'homme: ou que les interprétations que les hommes apportent à la parole de Dieu ſoient égales en authorité à la parole de Dieu. Il n'y a que le Legiſlateur meſmes qui puiſſe donner des inter-

prétations à la Loy qui ſoient de pareille authorité que la Loy.

Or nos aduerſaires qui és autres controuerſes s'appuyent ſur les traditions, & s'embuſchent dans les tenebres d'vne parole non eſcrite, changent icy d'eſcrime: car eſtans en ce point extraordinairement conſcientieux, ils feignent de vouloir ſe tenir de prés aux mots de l'Euangile. Nous auons icy ce bien qu'en ceſte matiere ils viennent d'eux-meſmes là où és autres differens nous auons beaucoup de peine de les amener: Noſtre labeur donc eſt raccourci de moitié.

La cauſe de ceſte procedure extraordinaire eſt, pource qu'ils recognoiſſent que leur propre ſens & leur raiſon leur eſt totalemẽt contraire: & que l'hoſtie de la Meſſe a la couleur, le gouſt, & le pois de pain, la quantité & forme non conuenable à vn corps humain: que meſmes les hoſties ſe moiſiſſent, qu'elles choyent, que la vermine s'y engendre. Et que c'eſt choſe incomprehenſible à la raiſon qu'vn vray corps humain ne tienne aucune place, & ſoit cependant en cent mille places diuerſes, & ſoit tout entier en vne miette de pain: que le corps du Seigneur ait toute ſa longueur ſous vn point: vne lõgueur ſans eſtẽdue: & ce non ſeulement lors que ce corps eſt glorieux, mais meſmes eſtant infirme, comme

lors que Iesus-Christ institua ce Sacrement. Ils oyent les Payens mesmes s'en moquans comme d'vne brutalité. Entre autres Ciceron au troisiéme liure de la nature des Dieux où il parle ainsi : *Ecquem tàm amentem esse putas qui illud quo vescatur Deum esse credat?* c'est à dire, *penses-tu qu'aucun soit si hors du sens que de croire que ce qu'il mange est Dieu?* Et c'est ce qui esloigne auiourd'huy les Mahumétans & infidéles de la relligion Chrestienne, comme dit le Philosophe Auerroës Arabe Hespagnol sur le 12. des Metaphysiques, *Que mon ame* (dit-il) *soit du costé des Philosophes, puis que les Chrestiens adorent ce qu'ils mangent.* Tesmoignages que ie produis non pour fonder la vérité, mais pour monstrer à nos aduersaires combien leur doctrine scandalise les ignorans, & met le Christianisme en opprobre.

Battus donc de la gresle de ce costé là, & la raison leur manquant, ils sont contraints de chercher vne retraitte en la parole de Dieu: ou estans entrez, de là ils combattent leur sens, & iniurient leur raison, croyans (disent-ils) simplement les mots de l'Euangile. Ainsi ces Messieurs qui és autres controuerses employent leur raison contre l'Escriture, en celle-ci employent l'Escriture contre la raison : Au prémier il a de la témérité, au second de l'obstination; de l'er-
reur

reur en l'vn & en l'autre:

Or nous monſtrerons aux chapitres ſuiuants que l'Eſcriture ne leur fauoriſe non plus que la raiſon, & que auec témérité ils renuerſent toutes les paroles de l'Euangile. Maintenant voyons s'ils ont ſujet de renoncer ainſi à la raiſon.

Tous recognoiſſent voirement que la raiſon humaine eſt iuge incompetente és choſes diuines, & que l'aune du iugement de l'homme eſt trop courte pour meſurer la ſageſſe de Dieu. Ia n'aduienne que i'aſſujettiſſe les reigles diuines aux raiſons naturelles: ou que ie veüille bander la raiſon contre la foy. Ie ne veux employer autres maximes de la raiſon naturelle que celles que nos aduerſaires reçoiuent en ceſte matiere: Car ils tiennent tous qu'en ce point du Sacrement comme en toute autre matiere *celuy n'eſt point croyable qui ſe contredit à ſoy-meſme*. Ils tiennent auſſi que *de deux choſes contrediſantes il eſt neceſſaire que l'vne ſoit vraye, l'autre faulſe: & que deux propos contrediſans ne peuuent eſtre veritables enſemble*. Nos aduerſaires accordent cela, voire iuſqu'à enſeigner que Dieu ne peut faire que deux choſes contrediſantes ſoyent vrayes enſemble: & qu'il ne ſe peut contredire à ſoy-meſmes: Les aſſaillir par là n'eſt point employer ſeulement la raiſon, mais auſſi leur

*Thomas 1. Quæſt. 25. Art. 3. quæ*

*cõtradictionem implicant sub diuinâ omnipotentiâ nõ cõtinentur, &c.*

*Bellarm. lib.3. c.2.§. Alia. Deus potest id omne quod non implicat cõtradictionẽ, &c.*

confession : & leur monstrer qu'ils font Dieu menteur,& l'enueloppent de volontés incompatibles. Iamais l'homme, soit fidéle, soit incredule, n'obtiendra de soy-mesmes de croire qu'vne chose qui est ne soit point cependant qu'elle est. Aussi ne faut-il pas penser que la pieté soit contraire à la raison; elle n'est point son ennemie, mais sa maistresse : La relligion nous enseigne à renger nostre raison, mais non à la perdre : l'Eglise est vne eschole de docilité & non de brutalité, où nous aprenons à estre Chrestiens, mais non à n'estre plus hommes : En vn mot la foy ne nous aueugle point, mais nous esclaire, n'estant point contre, mais par dessus la raison. Principalement en ceste matiére en laquelle non seulement Dieu ne nous commande point d'auoir nos sens pour suspects, ains mesmes se sert de nos sens pour aider la tardiueté de nostre foy.

Cependant par cela nos aduersaires nous aduertissent qu'en ceste matiére ils veulent parler sans raison, & contre le sens commun, & nous quittent ce pas à la premiére rencontre, nous accordans que la raison & le sens sont de nostre costé.

Cause pour laquelle il ne se faut point esbahir s'ils s'enueloppent en vn labirinthe d'absurditez, & se coupent d'infinies contradictions. Dont nous donnerons icy

quelques exemples.

1. Ils disent que le corps du Seigneur est plus grand que les espéces qui le contienẽt: Dõt s'ésuit que le cõtenu est plus grand que le cõtenãt: que deux est plus que quatre: que la chaasse est pl⁹ petite que les reliques. Le S^r.Coeffeteau iette icy de la poudre & dit que le corps de Iesus-Christ n'est point sous l'hostie selon les loix des autres corps qui occupent le lieu par le moyen de l'estenduë, & nous allegue vn moyen ineffable & surnaturel non proportioné entre le lieu & le local. Mais sould-il ceste contradiction? Monstre-il que ce moyen ineffable puisse faire que ce qui contient ne contienne pas? ou que le contenu soit plus grand que le contenant? Ioint qu'il ne touche point ce qui est le principal: Car la longueur & l'estenduë d'vn corps sont vne mesme chose: quelle est donc ceste doctrine qui donne au corps de Iesus-Christ vne longueur sans estenduë? c'est à dire vne longueur sans longueur, en mettant toute la longueur d'vn corps humain sous chasque point de l'hostie? vne longueur sous ce qui n'en a point? Toutefois pour monstrer comment le corps du Seigneur est tout entier en chasque partie de l'hostie il ameine les exemples. Il dit que toute la nature de l'air n'est pas moins sous vne petite partie de l'air que

*Innoc. III. 4. de Myst. Missæ cap. 9.*

*Tàm magnum corpus sub tàm parua forma concluditur.*

*P. 187.*

ſous vne grande, ni la nature de l'homme moins en vn Nain qu'en vn Geant. Exemples inutiles à ce propos : Car nous parlons icy des choſes qui ont longueur & des corps qui ſont contenus & enclos de quelque choſe ? A quel propos donc amener icy pour exemple la nature de l'air ou de l'homme, c'eſt à dire leur eſſence & leurs définitions, qui ſont choſes ſans longueur & non contenuës? N'eſt-ce pas broüiller le papier afin d'embroüiller le lecteur ?

2. Ils diſent que le corps du Seigneur eſt en ce lieu, mais non comme en lieu, comme qui diroit qu'vn homme eſt en l'eau, mais non comme en l'eau ; qu'il eſt en la ruë, mais non comme en la ruë. ¶ Ainſi ils diſent qu'il eſt en ce lieu, mais non localement, comme ſi ie diſois, qu'vn homme eſt en vne hauteur, mais non hautement; qu'il eſt en blancheur, mais non blanchement : car tout ce qu'ils diſent ſont purs embaraſſemens dont ils embroüillent & le peuple, & eux-meſmes. ¶ Ainſi ils diſent que le corps du Seigneur en l'hoſtie eſt long & large, mais non comme long & large : qu'il eſt long & large & toutefois ne tient aucun eſpace : & cependant la longueur & largeur ſont eſpaces. Pour exẽple l'eſpace d'vn chãp n'eſt autre choſe que ſa lõgueur & largeur : Car Coëffeteau ſabuſe

*Thomas 3. parte Quæſt. 76. Art. 5. Ad Secundum dicendum quod locus in quo eſt corpus Christi, etc.*

de penſer que ce mot *d'eſpace* ſignifie ſeulement le lieu, veu qu'on dit auſſi vn eſpace de temps & vn eſpace de chemin, ou de terre : non ſeulement parmi le vulgaire, mais auſſi entre les ſçauans. Si dõc le corps du Seigneur eſt en l'hoſtie il faut qu'il y ait ſon eſpace puis qu'il y a ſa longueur, & toutefois on dit qu'il n'y tiẽt poĩt d'eſpace.

*Ce qu'il allegue des Categ. d'Ariſt. eſt inutile, & ne parle point d'eſpace.*

¶ Ioignés à cela qu'vn corps ne peut eſtre non plus ſans lieu que ſans temps, comme donc en vn corps humain eſtre en nul temps, c'eſt n'eſtre point: auſſi eſtre en nul lieu, c'eſt n'eſtre point du tout. On me dit là deſſus que nos corps ſeront ſans temps quand le ciel ne ſera plus : & que le corps du Seigneur qui eſt par deſſus les cieux eſt hors du temps. Tout cela faux : car en Théologie par ce mot de *temps* on n'entẽd pas ſeulement la meſure du mouuement, mais auſſi toute * durée ſucceſſiue, & par conſequent la durée des choſes qui ſont par deſſus les cieux: : laquelle eſt appellée par l'Apoſtre St. Paul, *Les temps eternels*. 2. Timot. 1. verſ. 9.

** Les Scholaſtiques l'appellent* æuum. *Thomas* 1. *Quæſt.* 10. *Art.* 5.

3. Item ils diſent tous qu'en l'hoſtie conſacrée il y a de la grandeur & rien de grand, de la longueur & rien de lõg. *Quantitas ſed nihil quantum*. Et le Pape Innocent nous l'a dit ci deſſus. Contradictions qui ne peuuent eſtre couuertes ni en alleguãt la Toute-puiſſance de Dieu, car il ne ſe contredit

*Coëff. p.* 192.

iamais: ni par d'autres miracles, comme par la conception du fils de Dieu, ou par la verge d'Aaron floriſſante, car en ces choſes il n'y auoit nulle contradiction, ni aucun accident ſans ſujet.

*Coëff. Pag. 193.* 4. Ils diſent que le corps de Ieſus-Chriſt eſt preſent ſpirituellement, auec autant d'abſurdité que ſi ie diſois qu'vn eſprit eſt preſent corporellement, car comme il n'y a pas plus loing de Naples à Rome que de Rome à Naples, auſſi vn eſprit n'eſt pas plus eſloigné d'eſtre corporellement qu'vn corps d'eſtre ſpirituellement. Nos corps peuuent bien eſtre appellés ſpirituels au ſens que St. Paul 1. Corint. 15. verſ. 44. dit que nos corps reſuſciteront ſpirituels, c'eſt à dire, (comme expoſe St. Auguſtin au 12. chap. contre Adimantus), *ſujet totalement à l'eſprit, ſans corruption & ſans mort*. Mais non au ſens que preinent nos aduerſaires le mot de *ſpirituel*, pour impalpable, incirconſcript, ſans eſtenduë, ſans lieu, eſtant tout entier en chaſque miette de l'hoſtie. Auec pareille abſurdité Coëffeteau ſouſtient que les Anges ſont corporellement quand ils paroiſſent en des corps empruntés: Certes autre choſe eſt ESTRE autre choſe PAROISTRE, & vn eſprit n'eſt pas corporellement encores qu'il emprunte vn corps: Vn homme deuient-il de fer, encores qu'il emprunte vn habillement de

*Quod autem ſpiritale corpus dicit in reſurrectione futurũ, non propterea putãdum eſt quod non corpus ſed ſpiritus erit ſed ſpiritale corpus omnimodo ſpiritui ſubditum ſi-*

fer? Ainsi Tertullian au liure de la resurrection de la chair chap. 62. dit bien que les Anges ont esté* sous l'habit humain, mais ne dit pas qu'ils soient deuenus humains ni corporels, ains (dit-il) *humanam induerunt superficiem salua intus substantia propria. Ils ont vestu vne superficie humaine, leur substance au dedans demeurans en son entier.*

*ne aliqua corruptione vel morte.*

** Sub indumeto humano.*

*Passage que Coëffeteau allegue contre soy-mesme. p. 193.*

5. Ils disent que l'hostie consacrée que tient le Préstre est Iesus-Christ, & que le Préstre rompt ceste hostie consacrée, & toutesfois qu'il ne rompt point le corps de Iesus-Christ: qui est accorder les propositions & nier la conclusion: ainsi ils nient ce qu'ils accordent. Or notés que ce mot *d'Hostie*, signifie la chose sacrifiée, & rien autre chose: en ces mots donc *Le Prestre rompt l'hostie*, il est impossible d'entendre par l'hostie l'espéce du pain: car ceste espéce ne peut estre la chose sacrifiée à Dieu.

6. Ils tiennent aussi, & ont raison, que Iesus-Christ a participé à ce Sacrement auec ses Apostres, dont s'ensuit selon leur doctrine que Iesus-Christ s'est mangé soy-mesmes, voire qu'il a beu son corps, puis qu'on tient que le corps est aussi au calice. Ainsi ils forgent vn corps humain liquide & potable, & font que Iesus-Christ se mange soy-mesmes tout entier, sans en auoir besoin: & sans qu'il soit necessaire

*Coëff. p. 196. & 197.*

Pag. 196. pour nostre salut. Le Sr. Coëffeteau respód fort legerement. Il tient que Iesus-Christ a beu son corps, mais n'en produit aucune preuue. Item pour prouuer que Iesus-Christ s'est mangé soy-mesme il produit quelques passages des Peres mal entēdus, ausquels ie satisfais en l'vnsiéme chapitre. Puis, il me soustient que l'Eglise Romaine ne fait point le corps de Iesus-Christ liquide & potable, pource qu'on ne le prend pas en sa propre espéce, mais sous l'espéce du vin. Ie respons qu'aprés qu'il aura mis le corps du Seigneur sous telles espéces qu'il voudra, si est-ce que sous ces espéces il ne peut perdre sa solidité, laquelle luy demeurant comment peut-il estre beu ou versé? Quant à l'vtilité que nous receuons de ce que Iesus-Christ se soit mangé soy-mesme, il n'en a peu produire aucune. ¶ De ceci mesmes naist vne contradiction manifeste. Car dire que le corps de Iesus-Christ estoit tout entier en son estomach, c'est affermer que le dedans contenoit le dehors: comme si le fourreau estoit dans l'espée: ou si vne bourse estoit dans vn escu: c'est à dire que le dehors estoit dans le dedans: & que le dehors estoit dehors & ne l'estoit pas. Voila la Théologie de ce siécle: laquelle Coëffeteau défend ainsi, disant qu'estre dehors & dedans sont differences qui regardent le lieu. En

quoy

quoy ils fabuſent: car il y a des choſes qui
ſont dedans, leſquelles ne ſont point en
lieu: comme les parties intérieures qui ne *Ariſtot.*
ſont point contiguës, mais continuës à cel- *4. Phyſ. cap.*
les qui les enuitõnẽt, pour exẽple vne peti- *3. & libro*
te partie de vin au cẽtre d'vn tõneau plein. *5. cap. 3.*
Item il dit que ces differences de dehors &
de dedans ſont conditions qui ſuiuent les
eſpaces: ce qui auſſi eſt faux: car les ames
ſont dans les corps, & neantmoins ne tien-
nent point d'eſpace. Il adiouſte que ces
differences de dehors & de dedans ſont
ineptement alleguées en vn ſujet qui n'oc-
cupe point de lieu. Et cela encores faux,
veu que les ames ſont dites eſtre dedans &
non dehors & toutefois n'occupent point
de lieu. Eux-meſmes ne diſent-ils pas que
Ieſus-Chriſt eſt dans le ciboire, voire * dans ** Coëff. p.*
le ventre d'vne ſouris. Pourquoy donc ſi *85.*
Ieſus-Chriſt ſ'eſt mangé ſoy-meſme, ne ſe-
ra-il dit que Ieſus-Chriſt eſt dedans Ieſus-
Chriſt, tellement qu'il eſt dedans ſoy-meſ-
me & hors de ſoy-meſme? y a-il doſe ſuffi-
ſante à purger ceſte humeur hypochon-
driaque?

7. Ils recognoiſſent auec nous que le
corps du Seigneur celebrant l'Euchariſtie
eſtoit mangeant, ſe mouuant, reſpirant,
paſſible, & infirme: & neantmoins au meſ-
me temps ils luy donnent vn corps ſous les

eſpéces, qui ne pouuoit manger, ni ſe mouuoir, ni reſpirer: qui eſtoit impaſſible & ſans infirmité. Ainſi ils font le corps du Seigneur contraire à ſoy-meſme, comme ſi ie diſois qu'en meſme temps vn corps eſt tout blanc & tout noir: tout rond & tout quarré: c'eſt à dire que le blanc eſt noir, que le rond eſt quarré, & le paſſible impaſſible. Pour accorder ce diſcord, le S^r. Coeffeteau (aprés Thomas & le Pape Innocent III.) dit que le corps du Seigneur eſtoit infirme & paſſible ſous les eſpéces données à ſes diſciples, mais qu'il y eſtoit impaſſiblement. Qui ne riroit ſi ce n'eſtoit icy la cauſe de Dieu? Ieſus-Chriſt (diſent ces gens) ſous les eſpéces eſtoit infirme, mais d'vne maniere non infirme: il y eſtoit paſſible, mais impaſſiblement. Dites auſſi docteurs: Il y eſtoit froid, mais chaudement. Il y eſtoit mol, mais d'vne maniere dure. O eſprit d'endurciſſement. Il a donc bonne grace à m'accuſer de *n'auoir ſçeu diſtinguer entre la choſe & la maniere de la choſe, entre eſtre paſſible* (dit-il) *& auoir par ailleurs vne maniere impaſſible*. Confeſſons icy noſtre tardiueté. Car comment pourrions-nous diſcerner la choſe, à ſçauoir eſtre impaſſible, d'auec la maniere de la choſe, à ſçauoir eſtre impaſſiblemẽt, puis que meſmes eſtre paſſible ou impaſſible eſt vne maniere de la choſe? Ou

*P.199.*
*Thom. 3. Quæſt. 71. Art.3.*

cõmẽt comprẽdriõs nous ce qu'il dit qu'vn corps puiſſe eſtre paſſible en ſoy, mais ait par ailleurs vne maniere impaſſible? qu'vn corps ſoit tout rond & tout blanc en ſoy, mais ait par ailleurs vne maniere quarrée & noire? Et meſmes cela n'eſt-il pas contraire à l'Egliſe Romaine? laquelle tient que Ieſus-Chriſt eſt tout entier en chaſque partie de l'hoſtie, comme l'ame eſt toute entiere en chaſque partie du corps? Certes vn tel corps non ſeulement eſt impaſſiblemẽt, mais auſſi totalemẽt impaſſible. Bien plus: car Ieſus-Chriſt ſelon ceſte doctrine eſtoit ſi contraire à ſoy-meſmes, que meſmes il eſtoit beaucoup moins puiſſant ſous les eſpéces que hors. Car le corps du Seigneur ſous les eſpéces ne pouuoit ni regarder des yeux, ni remuer les mains, ni marcher, ni reſpirer, ni parler. Ainſi Ieſus-Chriſt auoit moins de puiſſance que Ieſus-Chriſt. Mais voici pour les bons eſprits: C'eſt l'éxemple des compagnõs de Daniel jettés en la fournaiſe, que Coëffeteau apporte. Ils auoyent (dit-il) des corps paſſibles, mais Dieu neantmoins leur donna pour lors vne maniere d'eſtre impaſſible. A cela je dis que ſi en ce feu ils auoient vne maniere d'eſtre impaſſible, ils eſtoient impaſſibles: Mais la verité eſt qu'ils n'eſtoient aucunement d'vne maniere impaſſible,

ains Dieu empeſchoit la force du feu. Ils n'auoient en eux aucune qualité qui les rẽdit impaſſibles, comme nos aduerſaires attribuent au corps du Seigneur des choſes qui cauſent neceſſairement l'impaſſibilité, comme de ne tenir aucun lieu: d'eſtre preſent ſpirituellement: d'eſtre tout entier en chaſque endroit de l'hoſtie.

8. Ils diſent auſſi que le corps de Ieſus-Chriſt en la Meſſe n'eſt point borné ni circonſcript de lieu, ni par aucun contenant: & cependant recognoiſſent que chaſque partie du corps de Ieſus Chriſt eſt circonſcripte & tient place. Car ils diſent que le corps du Seigneur eſt là auec toutes ſes dimenſions, & auec ſes parties aſſiſes en leur lieu naturel: dont s'enſuit que le cœur de ce corps eſt enclos au pericarde, & le pericarde dans la poictrine comme en ſon lieu, & le cerueau dans les membranes, & ainſi du reſte. Ne ſe contrediſans pas moins que s'ils diſoyent que toutes les parties d'vn corps ſont veſtues, mais que tout le corps eſt nud: que toutes les parties d'vne maiſon ſont de pierre, mais que toute la maiſon eſt de bois: Or que les parties interieures du corps de Chriſt qu'on dit eſtre en l'hoſtie ſont en celles qui les enuironnent comme en leur lieu, il appert: parce qu'eſtre en lieu (ſelõ Ariſtote) c'eſt eſtre en-

clos par la superficie interieure d'vn corps prochainement contenant. Or le cerueau de ce corps qu'on dit estre sous les espéces est enclos de la superficie interieure du test qui le contient prochainement. Le cerueau donc de ce corps est en lieu. Dont nous receüillons, que quand Aristote dit que c'est autre chose d'estre cõme partie au tout & y estre cõme en son lieu : & que les parties sont en leur tout non comme en leur lieu mais comme parties au tout, il parle des parties qui sont continues auec celles qui les touchent, comme est vne portion d'air ou d'eau au milieu de l'air ou de l'eau, ou vne partie de pierre ou de bois au centre d'vne grosse pierre ou d'vn tronc de bois. Mais il ne parle point des parties qui ne sont que contigues, comme au monde la terre est dans l'air comme en son lieu, & les legumes dans la gousse. Ainsi sont plusieurs parties interieures du corps de Iesus-Christ : Ce que le bon homme * Coeffeteau ayãt ignoré, nous fait vne leçon ridicule, & digne de la robbe.

9. Ils disent que le corps de Iesus-Christ

*4. Phys. cap. 3.* ἄλλο ἐν ἄλλῳ γίνεται· ἕνα μὲν δὴ τρόπον ὡς μέρος ἐν τῷ ὅλῳ.- πάντων δὲ κυριώτατον τὸ ὡς ἐν ἀγγείῳ καὶ ὅλως ἐν τόπῳ.

*Que c'est* τὸ ἅπτεσθαι *&* τὸ συνεχές, *estre contigu & estre continu Aristote l'enseigne au 5. des Physiq. chap. 3. P. 202.*

* *Icy Coëff. p. 204. & en la pag. 40 allegue vn Passage du 4. de la 1. Ep. de St. Iehan qui est faux & ne se trouue point au Grec.*

est au calice : & non contens de nous faire boire de la chair & des os : nous disent d'abondant que le corps de Iesus-Christ est tout entier en chasque goutte du calice. Ce qui a esté vne des considerations qui a meu le Concile de Constance de priuer le peuple du Calice : Car Gerson qui estoit audit Concile a escrit en l'an 1417. vn liure des raisons qui ont meu les Peres du Concile à faire ceste Loy, Et entr'autres il dit qu'ils ont consideré que les hommes pourroyent tremper leurs moustaches au calice en buuant : dont s'ensuiuroit (selon ceste doctrine qui met le corps tout entier en chasque goutte) qu'ils auroyent Iesus-Christ tout entier attaché à chasque poil.

*Lib. de communione laïcali.*

10. Ils tiennent que le corps de Iesus-Christ est tout entier au ciel & tout entier au ciboire, & toutesfois qu'il n'est pas en l'espace qui est entre deux, tellement qu'il y a de la distance entre le corps de Iesus-Christ & entre le corps de Iesus-Christ, les lieux estans separés, comme recognoist le Sr.Coeffeteau. Par ainsi Iesus Christ est au dessous de soy-mesme, & plus haut que soy-mesme, & separé de soy-mesmes: car si les lieux sont separés, aussi sont separées les choses qui sont és lieux. Que dit là dessus nostre Docteur? *Estre* (dit-il) *plus haut ou plus bas est vne difference du lieu, & peu iudicieusement le Ministre recherche la diffe-*

*P. 206. & 207.*

*rence de lieu au corps de Iesus-Christ à l'autel, qui n'occupe point de place, & consequemment ne peut auoir de plus haute ou plus basse assiete.* Cela est fondé sur vne fausse maxime qu'il pose, à sçauoir que *ces differences de plus haut & de plus bas ne peuuent estre attribuées qu'aux choses qui occupent place :* Erreur : Car les ames qui sont au ciel sont plus hautes que celles qui sont sur terre : & vne peinture est plus haute qu'vn autre : cependant ni les ames ni les peintures n'occupent point de place. Cest homme Philosophe lourdement.

11. Ils disent qu'en la Messe le pain se conuertit en vn corps qui estoit desia, comme si ie disois que Iesus-Christ a conuerti l'eau en vn vin qui estoit desia vin auant ceste conuersion. Et cela aussi est s'enuelopper de contradiction, car c'est dire que le corps de Iesus-Christ estoit auant la Transsubstantiation, & neantmoins qu'il n'estoit pas, puis qu'il se fait en la Messe. Et n'y a pas moins de contradiction à faire vne chose qui est desia en sa perfection, qu'à défaire vne chose qui n'est plus : A engendrer vn homme desia né, qu'à tuer vn homme desia mort. Coeffeteau passe vne partie de cela & egratigne l'autre. Il ameine trois passages des Peres dont le premier & le troisiéme est faux, le douziéme mal entendu, comme nous monstrons au 20. chapi-

tre. Puis il nous ameine vn exemple d'vne conuersion en vne chose qui estoit desia. L'aliment (dit-il) se change en la substance de celuy qui est nourri encores qu'elle soit desia. Ce que ie nie, & luy-mesme ne le croit pas. Car il sçait bien que l'aliment se change en vne portion de chair & sang qui n'estoit pas, pource que l'aliment sert ou à fournir l'accroissement, ou à reparer ce que la chaleur naturelle a consumé. Il faut retourner en enfance pour enseigner ces Peres.

*Coëff. pag. 209.* 12. Ils disent que les accidens sont sans sujet & en leur *Latin*, que *accidentia non accidunt*, qui est autant que si ie disois que *albentia non albent*, ou que les mangeans ne mangent point, ou les viuans ne viuent point. Aussi n'y a-il pas moins de contradiction à dire que *accidentia non accidunt*, que s'ils disoient que *substantia non subsistit*, que ce qui subsiste ne subsiste pas. Et *Accidere* en latin signifie *Escheoir* ou aduenir à quelque chose, Ainsi *Accidentia non accidunt*, signifie que ce qui eschoit n'eschoit pas: que ce qui aduient n'aduient pas: Proposition toutefois sur laquelle est fondée la Transsubstantiation. Le S[r]. Coeffeteau laissant passer le plus malaisé s'esgaye en vn long discours. Il dit que Dieu peut separer l'accident du sujet, & ie dis que Dieu ne peut mentir ni se contredire à soy-mesmes: il falloit

loit dōc no⁹ mōſtrer qu'ē ceci il n'y a point de cōtradictiō. Il ſe vāte auſſi de n'auoir les Philoſophes cōtraires:& nous verrōs qu'ils luy ſont cōtraires au chap.17. Ie luy accorde que la ſubſtance & l'accidēt ſont genres diuers, mais de là s'ēſuit-il que l'accidēt puiſſe eſtre ſans la ſubſtāce? Puis il allegue Auicebron, Pythagore & Platon, auſquels il fait dire que les accidens peuuent ſubſiſter ſans ſubſtance. Auicebron eſt vn nouuel Arabe de nulle authorité: Pythagoras & Platon n'y ont iamais penſé,& le frere Preſcheur leur attribuë cela fauſſement. Voicy pis. Dieu (dit-il) dés le prémier iour crea la lumiere du Soleil,donc ceſte lumiere demeura ſans ſujet iuſques au quatriéme iour,& de ce il produit pour teſmoings Baſile, Nazianzene, Theodoret, Damaſcene: Combien de fautes en peu de mots. Car Dieu a voirement crée la lumiere au premier iour,mais ceſte lumiere n'eſtoit point alors la lumiere du Soleil, veu qu'il n'y auoit poīt encores de Soleil. Itē eſt faux que ceſte lumiere fuſt ſans ſujet, car toute l'eſtenduë depuis la terre en haut eſtoit le ſujet de ceſte lumiere: car la lumiere comme dit Ariſtote au 2. liure de l'Ame chap.7. eſt la couleur d'vn corps diaphane ou tranſparent. Eſt auſſi faux qu'aucun de ces Peres ait dit ni creu que ceſte lumiere fuſt ſans ſujet,ains ſeulement ils diſent qu'elle eſtoit

τὸ δὲ φῶς οἷον χρῶμά ἐστι τοῦ διαφανοῦς, ὅταν ᾖ ἐντελεχείᾳ διαφανές.

ſans le Soleil. Et autant qu'il produit icy de noms de Peres ſont autant de fauſſetés. Aprés ceſte eſcrime en l'air, il ioint de prés: & pour me reſpondre il ſouſtient que ceſte propoſition *Albentia non albent* n'eſt point incompatible, pource que Dieu peut empeſcher que ce qui eſt blanc ne jette point de blancheur. Mais il n'a pas entendu ce mot *Albent* qui ne ſignifie point icy jetter ou eſclatter blancheur, mais ſeulement eſtre blanc. Peu aprés il plaide noſtre cauſe confeſſant que c'eſt choſe incompatible que les mangeants ne mangent point, pource que l'acte y eſt* comparé à la priuation. Comment donc veut-il que celle-ci ſoit compatible à ſçauoir que *Accidentia non accidunt*, que ce qui eſchoit n'eſchoit pas, veu qu'auſſi en ceſte propoſition l'acte d'eſcheoir eſt conioint auec ſa priuation? Ce qu'il adiouſte pour monſtrer que la ſubſtance de l'humanité de Ieſus-Chriſt ne ſubſiſte point en ſoy, mais au Verbe, n'eſt à propos: Car quand ie dis que ceſte propoſition *La ſubſtance ne ſubſiſte point*, eſt incõpatible, par le mot de *Subſtance* i'ẽtens vne ſubſtance complete, mais l'humanité de noſtre Seigneur eſt vne ſubſtance non complete, c'eſt à dire, n'eſt qu'vne partie de ſa perſonne.

*Il a voulu dire* * conjoint.

13. Ils diſent que le corps de Ieſus-Chriſt en la Meſſe a toutes les dimenſions & parties d'vn corps humain diſtinctes & aſſiſes

en leur ſituation naturelle, & puis ſe contrediſans ils diſent qu'il n'y a ſi petite partie en l'hoſtie où il ne ſoit tout entier: Il a donc la teſte par toute l'hoſtie, & les pieds par tout, donc la teſte par tout où il a les pieds, comme recognoiſt Coëffeteau, donc point de diſtinction de parties. Car meſmes ſans parler du lieu, ains ſeulement de la ſituation des parties en leur tout, il eſt neceſſaire que chaſque partie d'vn corps ait ſa ſituation diuerſe: elles ne peuuent donc eſtre toutes ſous vn poinct. Ioint que c'eſt vne pure chimere de s'imaginer qu'il y ait quelque diuerſité de ſituation, ſans diuerſité de lieu.

*Coëff. pag. 213. la teſte de Ieſus-Chriſt eſt où ſont les pieds.*

14. Ils appellent le corps du Seigneur en la Meſſe l'hoſtie conſacrée, & toutesfois ils recognoiſſent que le corps de Ieſus-Chriſt ne peut eſtre conſacré: moins encores par l'homme qui a beſoin d'eſtre conſacré par Ieſus-Chriſt: & ne nous ſçauroient dire en ceſte hoſtie qu'elle ſubſtance eſt conſacrée: car le pain n'eſt pas conſacré puis qu'il n'eſt plus. Ceci ſe reduit en cet argument. Ce qui ne peut eſtre conſacré n'eſt point l'hoſtie conſacrée: Le corps de Ieſus-Chriſt ne peut eſtre conſacré. Donc il n'eſt point l'hoſtie Conſacrée. Le S^r. Coëffeteau ne reſpond à aucune de ces propoſitions.

15. Ils diſent que ceſte hoſtie eſt ronde, & que c'eſt Ieſus-Chriſt, & neantmoins re-

cognoissent qu'il n'est pas rond. Le S[r]. Coeffeteau pour prouuer que ie prens ce mot *d'hostie* en double sens, dit qu'en ces mots *l'hostie est ronde*, ce mot *hostie* signifie l'espéce, c'est à dire, les accidens du pain, la rondeur, blancheur, &c. Ce qui ne peut estre, Car ce mot *d'hostie* signifie la chose offerte & sacrifiée à Dieu : mais la rondeur & blancheur du pain ne sont point la chose sacrifiée à Dieu.

16. Ils disent que le corps de Iesus-Christ en la Messe *est quantum & magnum sed non vt quantum & magnum*, est grand, mais non comme grand. C'est à dire que Iesus-Christ est là tel qu'il est, mais non comme tel qu'il est : Comme qui diroit, voicy vn baston long, mais non comme long. Qui croira que cés gens parlent à bon escient? ou qu'ils ne se mocquent en secret de ceux
P.216. qui les croyent? Le S[r]. Coeffeteau donc trouue tout cela bon. Toutefois il change mon obiection, & prouue par exemples qu'vne chose qui est telle peut bien n'agir point comme telle. Qui le nie? Car ie ne parle point icy d'agir, mais d'estre : Et dis que nos aduersaires posent choses contradictoires en disant, *ce corps est grand, mais non comme grand*, Il n'est point icy question d'action, ni de qualités actiues, mais de la quantité, laquelle ne produit aucune action.

17. Ils disent que le corps de Iesus-Christ est dans le calice, & le sang dans le corps: car ils croyent que le sang de Iesus-Christ ne sort point des veines, & neantmoins ils disent que le Préstre boit le sang de Iesus-Christ, sous l'espéce du vin. Certainement aualler le sang enclos dans les veines & comme partie du corps, n'est pas boire. Et encores qu'on die que le sang du Seigneur soit sous les accidens du vin, si est-ce qu'il est aussi sous les siens, car il ne perd point ses accidens & sa nature: laquelle ne permet point qu'il puisse estre beu sans mouuement, ni versé sans sortir des veines.

18. Ainsi en la Messe ils disent que le sang du Seigneur est espandu, & toutefois que la Messe est vn sacrifice non sanglant. A leur conte c'est du sang non sanglant, vne effusion de sang non sanglante, comme qui diroit de la blancheur nonblanche, de la chaleur non chaude. ¶ Et comme ainsi soit que toute effusion est vn mouuement, ils mettent toutefois en ce Sacrement vne effusion de sang sans mouuement: c'est à dire vne effusion sans effusion, vn sang qui est versé & toutefois ne bouge. ¶ Qui plus est ce mot de *effundere* signifie *extra fundere*. Mais icy ils disent que *sanguis effundetur sed non extra funditur*, car il ne sort point des veines. Toutes choses contradictoires.

Pour le faire court ils disent que ce qu'ils disent estre n'est pas : & neantmoins qu'il est ; & ont entrepris de mener les hommes comme buffles, & esprouuer leur simplicité iusqu'au bout. Dureté estrange & obstinée à errer, qui aime mieux estre en discord auec soy-mesmes, que s'accorder auec la verité. Maintenant qui est-ce qui pesant ces choses sans passion, n'estime qu'à enseigner choses si prodigieuses il n'y a pas tant d'erreur que de maladie, laquelle a moins besoin d'enseignement que de purgation? Docteurs subtils nous vous croyons afin de ne vous croire pas.

Ils ont donc raison de reietter la raison puis qu'elle leur est tant contraire: & de renoncer au rapport de leurs yeux, & de leurs mains, puis qu'elles déposent pour la verité.

Ie n'ignore point de quelles amplifications ils amusent icy les simples : Ils nous produisent d'autres mysteres, comme la Trinité de personnes en vne seule essence diuine : & l'incarnation du fils de Dieu ayant deux natures en vne seule personne: mysteres hauts, & ( si on les croit ) contraires à la raison, lesquels neantmoins nous croyons veincus par la seule authorité de la parole de Dieu. Pourquoy donc (disent-ils) ne croirons-nous auec pareille docilité la realité & la Transsubstantiation, quoy que

contraires à la raiſon ? Et là deſſus ils font des amplifications de la Toute-puiſſance de Dieu, lequel, (diſent-ils) eſt aſſez puiſſant pour faire que ces choſes ſoyent, encores qu'elles ſemblent contraires à noſtre raiſon.

Pour reſpondre par ordre, ie dis que la Trinité & l'incarnatiõ ſont myſteres hauts, qui ſurpaſſent noſtre raiſon, mais ne la renuerſent point : qui ne contrediſent point l'vn à l'autre, ni chaſcun à ſoy-meſmes, & n'introduiſent nulle contradiction : ne diſent choſe qui ne ſoit* exprés en l'Eſcriture : Il n'eſt pas ainſi de la Tranſſubſtantiation, pleine de contradictions, contraire à elle-meſmes, contraire à l'incarnation, contraire à la parole de Dieu, nouuelle nõ ſeulemẽt au mot, mais auſſi en la choſe : comme nous verrons és chapitres ſuiuans.

* *Entrer en preuue de cela ſeroit ſortir de ceſte matiere.*

Que la Trinité n'eſt point contraire à la raiſon, il appert ; car ſi la raiſon recognoiſt que l'ame eſt toute entiere en chaſque partie du corps ; que la lumiere du Soleil eſt toute entiere en chaſque lieu ; que les paroles d'vn orateur ſont toutes entieres és oreilles de chaſque auditeur, pourquoy ne croira-elle pas que la Diuinité peut eſtre toute entiere en pluſieurs perſonnes ? non toutefois pour y rechercher vne egalité en toutes choſes, mais quelque analogie ſeulemẽt? Veu meſmes que la raiſon nous ſug-

gere que les choses diuines passét de beaucoup en hauteur les humaines & naturelles? La raison humaine voirement n'a peu de soy-mesmes atteindre à la cognoissance de la Trinité, mais depuis qu'elle est reuelée par l'Escriture Saincte, la raison non seulement s'y assujettit, mais mesmes recognoist qu'il est conuenable qu'il soit ainsi.

Il est le mesme de l'incarnation. L'ame & le corps de l'homme sont deux diuerses natures: & l'vne d'icelles, à sçauoir l'ame, est vne nature complete lors qu'elle est separée du corps. Cependant ces deux natures vnies ne font qu'vne personne; & la raison recognoist tout cela; pourquoy donc estant instruite par la parole de Dieu de l'vnion de la nature diuine auec l'humaine ne s'y accordera-elle? veu qu'elle conçoit aisément que les choses diuines surpassent les humaines?

*Par ce mot de complete i'ētens subsistente de par soy.*

Considerez aussi qu'en ces mysteres de la Trinité & de l'incarnation, ni en aucun autre cōtenu en l'Escriture, Dieu ne trompe point nos sens, comme en ceste Transsubstantiation imaginaire, car il n'est point Dieu d'illusion.

Item ces mysteres sont necessaires à tous hommes, & ont esté creuz en l'Eglise de tout temps: & sont articles de foy inserez au symbole. Mais nos aduersaires mesmes

nous

nous confesseront qu'infinies personnes ont esté sauuées auant & aprés la venuë de Iesus-Christ, sans rien sçauoir de ceste mãducation de Iesus-Christ par la bouche, & sans y participer: & que souz l'Ancien Testament on n'en parloit point, qu'aussi il n'en est point parlé és Articles de foy du Symbole.

De vray si le quart seulement des choses que ces Messieurs nous forgent estoit veritable, leur Messe seroit si miraculeuse que l'incarnation seroit peu de chose au prix: mais l'Escriture Saincte ne nous parle d'aucun miracle en ce Sacrement. Et S[t].Augustin dit qu'il n'y en a point au 10.chap.du 3. liure de la Trinité, parlant ainsi de l'Eucharistie, *Hæc honorem habere possunt vt religiosa, stuporem autem habere vt mira non possunt.* C'est à dire, *Ces choses peuuent bien estre honorées comme relligieuses, mais ne peuuent estre admirées comme miraculeuses.* Le mesme Pere a fait vn liure exprés *de tout ce qui se trouue de miraculeux en l'Escriture*, où il ne parle point de la Transsubstantiation, ni mesmes de l'Eucharistie. En laquelle ce qu'il y a de surpassant la nature & que les bons Docteurs tant anciens que modernes ont admiré, se fait non és espéces, mais en nos ames.

*De mirabilibus Scripturæ, Tomo 3.*

*Coëff. p. 224. et 225. refute manifestemẽt disant, que la chose est mi-*

En fin ils se targent de la Toute-puissance de Dieu, de laquelle ils se seruent comme

*raculeuse, mais ne peut estre admirée cõme telle.*

Perseus de la teste de Meduse pour nous changer en pierres, & nous priuer de sens & de raison. Nous disons donc, qu'il ne s'agit point icy de ce que Dieu peut, mais de ce qu'il veut, Or il ne veut point choses contradictoires, & mesmes nos aduersaires disent qu'il ne le peut: Il y a des choses que Dieu ne peut pource qu'il est Tout-puissant, lesquelles pouuoir c'est impuissance, & imperfection: comme pouuoir mentir, pouuoir mourir, pouuoir se contredire à soy-mesmes, Or nous auons monstré que la Transsubstantiation, pose infinies choses contradictoires, & fait que Dieu ne veut pas ce qu'il veut; & le fait vouloir qu'vne chose qui est ne soit point cependant qu'elle est. On ne peut assez exalter la Toute-puissance de Dieu, mais il ne la faut point faire contraire à sa verité; Ni retenir le peuple en vne credulité ignorante, luy representant la Toute-puissance de Dieu sans s'enquerir de sa volonté. Les erreurs de l'Alcoran peuuent estre defendus par mesme raison, en disant que Dieu est assez puissant pour faire qu'il soit ainsi. La puissance de Dieu n'est point vne retraitte d'erreurs, vne cachette d'Idolatrie, vne couuerture à nos inuentions, vn dernier refuge du mensonge acculé, comme on le fait estre auiourd'huy.

Quoy plus? le tout estant bien pesé on

trouuera que nos aduerſaires raualent la puiſſance de Ieſus-Chriſt, puis qu'ils enſeignent que ſous les eſpéces, il ne peut ſe mouuoir : ni reſpirer ; ni ouurir les yeux, choſes toutefois que tous hõmes, voire les beſtes peuuent faire. Puis auſſi qu'ils l'aſſujettiſſent à ſe rendre entre les mains du Préſtre quelque profane qu'il ſoit, toutes & quantefois qu'il voudra murmurer cinq paroles ſur du pain. *Si le Soleil ſe communique bien à nous ſans deſcendre du ciel ; le vray Soleil de iuſtice ne pourra-il ſe communiquer à nous ſans ſe rendre en terre ?*

Ce chapitre donc ſert à monſtrer que tant la realité que la Tranſſubſtantiation creuës en l'Egliſe Romaine ſont contraires à la verité de Dieu. Monſtrons deſormais qu'elles ſont contraires à ſa volonté manifeſtée en ſa parole.

## CHAP. VII.

### *Que l'inſtitution de la Saincte Céne recitée par les Euangeliſtes & par l'Apoſtre S. Paul, combat la Realité de l'Egliſe Romaine, & la Tranſſubſtantiation.*

DIEV a publié ſa Loy au deſert par le Miniſtere de Moyſe: lequel mourant a laiſſé la conduite du peuple à Ioſué ſon ſucceſſeur, autrement appellé Ieſus, c'eſt à dire Sauueur: Ce Ieſus a introduit le peuple en la terre promiſe. Tout cela pour figurer que la Loy nous meine iuſqu'à Ieſus-Chriſt noſtre Sauueur, lequel nous introduit en l'heritage promis. Car la Loy eſtoit vn pedagogue à Ieſus-Chriſt, & toutes les ceremonies de la Loy le regardoyent; comme ombres dont il eſt le corps; comme figures dont il eſt la verité.

Vne des plus ſolemnelles ceremonies de la Loy eſtoit la manducation de l'agneau Paſchal, inſtituée au ſortir de la ſeruitude d'Egypte, lors que l'Ange de Dieu paſſa par toute l'Egypte, tuant tous les premiers nez, hors mis és maiſons dont le ſurſeüil eſtoit arroſé du ſang d'vn agneau. Cela pour figurer que le iugement de Dieu eſpargne ceux-là ſeulement dont les conſciences ſont arroſées du ſang de ſon fils qui eſt le vray agneau de Dieu, & qui ont mis leurs ames à l'ombre de ſa mort & de ſon interceſſion.

Depuis ce temps le peuple d'Iſraël celebroit ceſte deliurance d'an en an, mangeant par les familles vn agneau, lequel s'appelloit *l'Agneau de Paſques*, c'eſt à dire

*du passage*, pource que c'estoit vn memorial du passage de l'Ange, lequel destruisant les Egyptiens les auoit espargnez.

Ceste Ceremonie estant figure de la mort de Iesus-Christ, ne deuoit aussi durer que iusqu'à sa mort : & a falu que ces ombres disparussent à l'auenement de la clarté de l'Euangile. C'est pourquoy Iesus-Christ se voyant prest de souffrir, pour enseuelir ceste ceremonie auec honneur, la voulut celebrer ceste derniere fois entre ses Disciples : Mais immediatement aprés il leur institue vn autre Sacrement, auquel il veut qu'entre les fidéles du pain soit rompu & mangé, & vn calice distribué en memoire de luy, & pour annoncer sa mort iusqu'à ce qu'il vienne.

L'institution de ce Sacrement se trouue au 26. de St. Matthieu : Au 14. de St. Marc: Au 22. de St. Luc : Et en la premiere epistre de St. Paul aux Corinthiens chap. 11. Nous en rapporterons tous les mots, non point comme les Docteurs de l'Eglise Romaine, qui inculquẽt au pauure peuple ces mots, *Ceci est mon corps*, sans produire les mots precedens & subsequens qui seruent d'esclaircissement. St. Matthieu doncques au 26. chap. au vers. 26. dit ainsi,

*Et comme ils mangeoyent Iesus print du pain.*

Il dit que Iesus-Christ print du pain. Et de cela nous sommes d'accord auec nos aduersaires. L'Euangile adiouste,

*Iesus print du pain & apres qu'il eut rendu graces le rompit:*

Icy est le commencement du different: Nos aduersaires disent que la consecration se fait par la vertu de ces mots, *Hoc est enim corpus meũ*. Et nous, qu'elle se fait par ceste action de graces, ou benediction du pain: De fait S^t. Paul 1. Corint. 10. appelle ceste priere vne benediction. *La coupe de benediction que nous benissons, &c.* Aussi estoit-ce l'ordinaire de Iesus-Christ de benir le pain auant que de le distribuer. Comme en la multiplication des pains, Luc 9. vers. 16. *Il print les cinq pains & regardant vers le ciel, les benit & les rompit*. Les autres Euangelistes recitans la mesme histoire au lieu de *benir* disent *qu'il a rendu graces*, dont appert que ceste action de graces de Iesus-Christ estoit vne benediction: Laquelle est la vraye consecration du pain: 1. Car qui peut nier que la benediction du fils de Dieu sur la creature ne soit suffisante pour la sanctifier & consacrer? Veu mesmes qu'és repas communs la priere d'vn homme fidéle sanctifie les viandes apposées? cõme dit S^t. Paul, 1. Timoth. 4. vers. 4. & 5.

2. La priere de Iesus-Christ laquelle au miracle de la multiplicatiõ des païs, a eu la vertu de benir & sãctifier le pain, n'aura elle point la mesme vertu en ce Sacremẽt? 3. Et le Sr. Coëffeteau * qui maintient que la consecration se fait par ces mots *Ceci est mon corps*, & dit qu'il a pour soy la parole expresse de Iesus-Christ, ne produit cependant vn seul mot qui die que la consecration n'ait point esté faite par la priere. Et ces mots *Ceci est mon corps*, sont contre luy: Car ils signifiẽt que ce que Iesus-Christ tenoit estoit desia son corps, & non qu'il le doit estre incontinent aprés les paroles. Ce sont paroles significatiues de ce qui est, & non effectiues de ce qui n'est point. Ainsi lors que Dieu crea la lumiere, il ne dit point *Ceci est la lumiere*, Mais il dit en commandant *Que la lumiere soit*: Car ces mots *Ceci est la lumiere* ne sont point conuenables à produire la lumiere, mais à signifier qu'elle est desia. Ainsi si Iesus-Christ eust voulu par ces mots faire que le pain deuint son corps; il eust dit, *Que ceci soit mon corps*, Et non *Ceci est mon corps*. 4. Et quand mesmes la parole de Dieu se tairoit là dessus, qui ne recognoist de soymesmes qu'en la consecration du pain, il vault mieux parler à Dieu qu'au pain? Que si la benediction se fait sur le pain, (comme Coëffeteau se trauaille de prouuer, & nous

*Coeff. sur ce lieu p. 235. tronque Tertullian, allegue Cyprian à faux & Chrysostome inutilement.*

** Pag. 235.*

*Pag. 238. & 239.*

ne le nions pas) s'ensuit-il qu'en ceste benediction Iesus-Christ parle au pain? N'est-il pas plus conuenable d'attribuer la saincteté de ce Sacrement à la priere & benediction de Iesus-Christ qu'à certaines syllabes & à vn murmure de mots par conte? ausquels encores il a pleu à Messieurs les papes d'ẽ adiouster & entremesler d'autres qui ne sont point en l'Euangile, comme ce mot *enim.* Et *eleuatis oculis in cælum*, & ces mots *mysteriũ fidei* qu'on met entre les paroles consecrãtes le calice, & qu'on ne peut omettre sans peché mortel. Dieu n'attache point sa vertu à des syllabes. Il ne donne point d'efficace à des formules, mais à la foy se conformant à son institution. Lier les vertus ou celestes ou infernales par des characteres, ou par la vertu de certains mots est d'vne autre science que de la Theologie. Ainsi au Baptesme ou nous employons les paroles de Iesus-Christ, la vertu sanctifiante ne prouient point des mots, mais de l'institution de Dieu. Qui plus est nos aduersaires qui tiennent que la consecration ne se fait point si le Prestre n'a intention de consacrer, disent sans y penser que la vertu consecrante n'est point és mots, mais en l'intention : puis que le Prestre peut en destournant son intention ailleurs rendre ces paroles sans efficace & leur oster leur vertu. Car encores que

Coeffeteau

Coëffeteau die que l'intention est requise comme vne condition necessaire, & non comme vne cause efficiente, si est-ce que cela demeure que la vertu de ces paroles est assujettie à l'intention du Prestre, puis qu'elles n'agissent que selon son intention.

Les Anciens Docteurs déposent icy pour nous: car ils mettent la vertu de consacrer en la priere. Iustin Martir sur la fin de la deuxiéme Apologie, *Nous receuons auec action de graces la viande consacrée &* BENITE PAR L'ORAISON *de la parole de Dieu procedée de luy*. S. Augustin au troisiéme liure de la Trinité ch. 4. *Nous appellons corps & sang de Christ ce que nous prenons pour le salut spirituel en memoire de la paßion du Seigneur, estant pris des fruicts de la terre &* CONSACRE' PAR PRIERE *mystique*. Et Gregoire I. Euesque de Rome au 7. liure de ses Epistres Ep. 63. nous dit que les Apostres consacroient l'oblation seulement auec la priere: Et les Docteurs Anciens mettent *l'inuocation* & la *consecration* pour mesme chose. Ainsi Theodoret au 2. dialogue introduit vn heretique parlant le langage de l'Eglise Romaine en ces mots *les signes du corps & du sang du Seigneur sont autres deuant l'inuocation du Prestre, mais aprés l'inuocation ils sont changés & faits autres*. Mais l'orthodoxe luy respond, *Tu es pris par les filets*

*Corpus Christi & sanguinem dicimus illud quod ex fructibus terræ acceptum & prece mystica consecratum, &c.*

ἀλλὰ μὲν εἰσὶ πρὸ τῆς ἱερατικῆς ἐπικλήσεως.

*que tu as tissu, Car ni mesmes aprés la consecration, les signes mystiques ne se departent point de leur nature.* Où il appelle *consecration* ce qu'il auoit peu auparauant appellé *inuocation.* Origene au 8. liure contre Celsus, aprés auoir dit que *nous mangeons les pains proposés.* adiouste que *par la priere ils sont faits vn corps, lequel est quelque chose de sainct.* I'ay honte de l'explication du moine Coëffeteau ; lequel en la page 240. & 241. dit que ces mots *(ceci est mon corps)* sont appelés prieres pource qu'ils se prononcent en suite de la priere. Par mesme raison la nuict sera le iour pource qu'elle suit le iour, & ainsi l'hyuer sera l'esté ; & la mort sera la vie, car ces choses se suiuent. Bref le Pape Innocent III. au 4. liure des Mysteres de la Messe à la fin du sixiéme chapitre, tient que Iesus-Christ n'a pas consacré par ces paroles, *Ceci est mon corps*, ains qu'il a consacré par sa vertu diuine deuant que proferer ces paroles qui dit *Ceci est mon corps.* Mais que le Préstre aujourd'huy consacre par la vertu de ces paroles : c'est à dire ne fait pas comme Iesus-Christ a fait. C'est vn Pape qui parle, lequel on dit ne pouuoir errer en la foy. Pourquoy donc s'est-on en ce siecle departi de son opinion? Le S[r]. Coëffeteau respond que ce Pape a parlé en cela non comme Pape, mais comme Docteur particulier, & que

οὐδὲ γὰρ μετὰ τὸν ἁγιασμὸν τὰ μυστικὰ σύμβολα τῆς οἰκείας ἐξίσταται φύσεως.

ἄρτους ἐσθίομεν σῶμα γινομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι.

*Voyez le liure de C.* de capite fontiũ, *en la preface que Innocẽt III. & Catharinus & Biel, & Godefridus sont de mesme opinion.*

*Coëff. p.* 244.

ses escrits ainsi considerés n'ont point plus de poids que ceux d'vne autre. (Car tous tiennent que le Pape parlant comme Pape ne peut errer en la foy.) Sur quoy ie demande. Puis que ce Pape erroit non comme Pape, mais comme Docteur, pourquoy le Pape ne corrigeoit le Docteur ? Pourquoy ce Pape entant que Docteur ne se consultoit-il soy-mesmes? Pourquoy ayant escrit en son estude où il estoit comme homme ne s'est-il fait à l'instant porter en la chaire Papale pour changer d'opinion? Que si ceste perfection de ne pouuoir faillir est attachée à la robbe ou à la chaire Papale, il s'ensuit que le Pape depoüillant la robbe depoüille sa sapience. Et qu'en son lict où il est comme homme il peut estre heretique, & pire que soy-mesmes. D'abondant comment est-ce que le peuple discernera ceste subtilité, puis qu'en quelque façon que le Pape escriue il veut tousiours estre creu ? Et encores quel est ce Pape que Coëffeteau condamne ? C'est celuy qui a le premier forgé ce mot de *Transsubstantiation*, & fait passer ceste chimere en article de Concile. Mais reprenons le fil de l'Euangile. St. Matthieu adiouste,

*Il print du pain, & aprés auoir rendu graces, le rompit.*

Il dit que Iesus-Christ *rompit du pain*. Car celuy qui dit que Iesus-Christ a pris du pain & l'a rompu, dit assez clairement qu'il a rompu du pain. Mais les Docteurs de l'Eglise Romaine s'opposent à cela, & disent, que le Prestre ne rompt point de pain, ains que c'est le corps de Iesus-Christ. Et cependant eux-mesmes recognoissent que le corps de Iesus-Christ ne peut estre rompu: pource qu'il est impassible. Que dirons-nous là dessus? ou plustost que ne dirons-nous point? Ces gens nous disent que ce que le Prestre fait en la Messe est la mesme action que Iesus-Christ a faite auec ses Apostres: Or l'Euangile dit que Iesus-Christ a rompu du pain, & neantmoins ils soustiennent que le Préstre ne rompt point de pain, ains le corps de Iesus-Christ. Qui plus est aprés auoir dit que c'est le corps de Iesus-Christ qui est rompu en la Messe, enquis si le corps de Iesus-Christ peut estre rompu par le Préstre, ils confessent qu'il ne peut estre rompu. O esprit d'estourdissement! N'estoit-ce point assez de s'opposer à l'Euangile en niant que du pain soit rompu en ce Sacrement, sans nous venir d'abondant dire que c'est le corps de Iesus-Christ qui est rompu: & toutesfois qu'il ne peut estre rompu? Ainsi ils tombent, soit que nous les croyons, soit que nous ne les croyons pas.

*Coëff. pag. 246. confesse que le Préstre fait autrement que Iesus-Christ, mais dit qu'en cela il suit les mouuemens du S. Esprit qui l'inspire.*

Mais encores pour aider ces Messieurs, nous les supplions de nous dire franchement, si le Préstre rompant l'hostie rompt quelque chose; Ils respondent, qu'oüy. Enquis que c'est, ils disent que ce sont les accidens du pain qu'ils appellent frauduleusement espéces; Ces accidens sont la rondeur, la couleur, le goust, la largeur du pain, mais point de pain. Et cela est encores pis: car ils disent que le Préstre rompt l'hostie, & qu'il ne rompt que les accidens du pain: dont s'ensuit que les accidens du pain sont l'hostie: c'est à dire la chose sacrifiée pour les pechez, le prix & redemption pour les ames. *Coëff. pag. 245.*

Aussi en cela ils contredisent à l'Escriture, à eux-mesmes, & à tout le sens commun. 1 A l'Escriture: Car l'Euangile dit que Iesus-Christ a rompu du pain. Et S^t^. Paul 1. Corinth. 10. *Le pain que nous rompons, &c.* non donc des couleurs & saueurs de pain sans pain. 2 A eux-mesmes, car le Concile de Rome sous Nicolas II. prescrit à Berenger, ceste confession que le corps de Iesus-Christ est veritablement rompu au Sacrement: Pourquoy donc disent-ils que rien ne s'y rompt que les espéces du pain? 3 Au sens commun en nous rompant des saueurs, des couleurs, pesanteurs, largeurs, &c. Mains adroites, anatomie subtile, qui nous baille des pie- *Corpus Christi in veritate manibus Sacerdotum tractari frangi fideliũ dentibus atteri.*

ces de goust, des morceaux de couleur, vne rupture de largeurs, mais rien de large. Qu'a serui à l'Apostre St. Paul d'auoir esté raui iusqu'au troisiéme ciel, & oüy choses inenarrables, si en disant que c'est du pain que nous rompons en ce Sacrement il se monstre peu versé en ceste subtilité? 4 Le principal est qu'il nous dit que ce pain que nous rompons est la communion au corps de Christ: dont appert que ce n'est point vne fraction d'accidens & d'apparences de pain, car vne telle fraction n'est point la communion au corps du Seigneur. 5 Finalement ie supplie le lecteur autant qu'il aime son salut de considerer de pres l'explication que Coëffeteau & ses compagnons apportent à ces mots, *Ceci est mon corps* QVI EST ROMPV *pour vous*, & à St. Paul qui dit 1. Cor. 10. LE PAIN *que nous rompons*:
P. 247. Car Coëffeteau dit qu'en ces passages Iesus-Christ & St. Paul attribuent à la chose signifiée ce qui se fait en son signe. Où est maintenant la conscience? Car quand nous disons qu'en ces mots *Ceci est mon corps*, le nom de la chose signifiée est donnée au signe, combien de plaintes font ces gens là dessus? combien d'execrations? & neantmoins en ces mots qui suiuent QVI EST *Rompu pour vous*, ils establissent eux-mesmes vne semblable figure, & disent que ce qui conuient au signe est attribué à la cho-

ſe ſignifiée.

Mais icy ſe deſcouure vne longue ſuite d'abus enchainez. Nos aduerſaires tiennent que la Meſſe eſt vn ſacrifice pour la redemption des ames. Et le * Canon de la Meſſe le dit. Item ils tiennent tous que la fraction eſt vne action du ſacrifice, & que ce qui eſt rompu en la Meſſe eſt ſacrifié. Là deſſus ie baſtis cet argument, que Coëffeteau n'a peu comprendre & n'y reſpond pas. Ce qui eſt rompu en l'Euchariſtie eſt ſacrifié. Or en l'Euchariſtie du pain eſt rõpu. Donc en l'Euchariſtie du pain eſt ſacrifié. Concluſion impie, donc auſſi l'vne des propoſitions. Non la ſeconde, car elle eſt de l'Euangile: diſant que le Seigneur a rompu du pain. Donc la premiere; laquelle certes eſt vne des pires hereſies de l'Egliſe Romaine. ¶ Et puis que Coëffeteau confeſſe que Ieſus-Chriſt n'a rompu que du pain, & que ceſte fraction n'eſtoit point vne action de ſacrifice, qu'il nous die de grace où c'eſt qu'il trouue en l'Euangile ceſte fraction qu'ils diſent eſtre vne action de ſacrifice? & qui en eſt le premier autheur? Bref où eſt-ce que Ieſus-Chriſt a fait la fraction que le Preſtre fait auiourd'huy?

** Hoc ſacrificium laudis pro ſe ſuiſque omnibus, pro redẽptione animarũ. Bellarm. Lib. 1. cap. 12. §. Secundum. Nam in myſterio Euchariſtiæ fractio idem eſt quid immolatio, ſiue oblatio.*

De ce precipice ils ſe roulẽt en vn autre: car ayans dit que ce n'eſt pas du pain qui eſt rompu, ains les eſpéces du pain ſans pain, & comme dit Coëffeteau, vne quantité de

pain, mais point de pain, ils disent par consequent que ce sont des couleurs & saueurs & mesures que le Préstre sacrifie, puis que ce qui est rompu en la Messe est sacrifié. Ainsi la Messe sera vn sacrifice de couleurs & saueurs; Tout cela sans couleur, hors la raison, contre la parole de Dieu: Car la mort de Iesus-Christ est nostre seul sacrifice propiciatoire: le seul prix de nostre redemption.

*Icy Coëff. au lieu de respondre nous dit sa croyance, p. 252.*

Pour obuier à ces difficultés sa saincteté par authorité Apostolique s'est auisé de corriger l'Euangile. Car en l'Euangile la fraction du pain se fait deuant ces paroles *Ceci est mon corps*, comme le texte le porte & le Pape Innocent III. le recognoist au 4. liure des mysteres de la Messe, chapitre 6. Mais maintenant on fait au rebours, & le Préstre en la Messe rompt l'hostie aprés ces mesmes paroles. Car les Docteurs ont bien veu que s'ils rompoyent auant les paroles consecrantes ils seroient contraints de confesser qu'ils rompent du pain, & par consequent ne sacrifient que du pain, puis que la fraction de l'hostie est vne action de sacrifice. Par ce changement donc ils accusent Iesus-Christ de n'auoir sacrifié que du pain.

*Quibus illud videtur obsistere quod prius fregerit quã dixerit, Hoc est corpus meum.*

*P. 246.*

Et le S^r. Coeffeteau nous arreste, en disant qu'en ce changement il croit suiure les mouuemens du S^t. Esprit. Ainsi se peuuent defendre toutes impietés. Mais les mouuemens

mens de l'Esprit de Christ, ne contrarient point à son ordonnance. Et comment auroit-il l'esprit de verité estant habillé en menteur ? Quant aux changemens qu'il dit que nous auons aussi apportés à ce Sacrement, en ce que nous y receuons les femmes, & le peuple, & ne le celebrons point aprés souper, & y lisons vn chapitre auparauant: ie respons que les femmes, le peuple, l'heure, le chapitre, ne sont point parties de l'action, comme est ceste fraction du pain. : or icy nous parlons des changemens en l'action du Sacrement. P.255.

I'ay veu vn Iesuite qui se sentant acculé, vouloit corriger le texte de l'Euangile, & vouloit le tourner ainsi. *Iesus print du pain, & aprés auoir rendu graces, rompit, & donna* au lieu de *le rompit, & le donna*, pource que cet article [ le ] ne se peut rapporter qu'au pain. Ceste version si elle a quelque sens signifie la mesme chose que si l'article estoit adiousté. Et estant receuë n'éuite point toutefois les difficultez ci dessus proposées. C'est combattre vn lion auec vn festu que de repousser tant de raisons si fortes auec la suppression d'vn article, comme qui voudroit destourner la foudre auec le vent d'vn chappeau. Aussi toutes les Bibles Françoises publiées par nos aduersaires, comme celle des Docteurs de Louuains approuée par les Iesuites, & celle de Mon- *Coëffeteau pag.254. reiette la Bible de Mr. Benoist.*

ſieur Benoiſt tourne comme nous, *le rompit & le donna*.

D'autres font pis, & diſent que les Euangeliſtes n'ont pas ſuiui l'ordre tenu par Ieſus-Chriſt, & ont mis les paroles conſecrãtes aprés la fraction, combien qu'elles ayẽt precedé. En quoy outre ce qu'ils contrediſent au Pape Innocent ſuz allegué, ils empirent encores leur marché. Car ainſi ils recognoiſſent que ce que Ieſus-Chriſt a rompu eſt appellé pain en l'Euangile, encores que la conſecration ait precedé. C'eſtoit donc du pain, meſmes aprés la conſecration. Certes il n'y a rien ſi perplex que le menſonge, rien ſi fort que la verité, & elle ſort icy de tous coſtez. Auſſi n'eſt-ce pas ſe promettre trop de la credulité du peuple? luy vouloir perſuader que les Docteurs de ce ſiecle ſçauent mieux comment & auec quel ordre Ieſus-Chriſt a inſtitué ce Sacrement que S^t. Matthieu qui y eſtoit preſent? que S^t. Paul, S^t. Marc, & S^t. Luc qui ont veu & oüy les Apoſtres, & ont eſté inſpirez à eſcrire par l'Eſprit de Dieu? Si quelque Euangeliſte n'a point ſuiui l'ordre du temps, cela ſe recognoiſt par la comparaiſon auec les autres Euangeliſtes: Mais icy où tous les Euangeliſtes s'accordent qui ſera ſi temeraire que d'y vouloir rien alterer? ou eſperer eſtre pluſtoſt creu que tous les Euangeliſtes? Certainement

cela eſt ſe ſeruir du priuilege entier de l'Egliſe Romaine,& auec vne diſpoſition magiſtrale ſauter par deſſus les barrieres de l'Euangile.

Maintenant ſuiuons le fil de l'Euangile. S[t].Matthieu adiouſte,

*Il print du pain & le rompit, & le donna à ſes diſciples.*

Pouuoit-il dire plus clairement que Ieſus-Chriſt donna du pain à ſes diſciples? Neantmoins contre des paroles ſi expreſſes l'Egliſe Romaine tient que le Préſtre ne donne point du pain. Qui a-il de plus opposé? Ne ſert de dire qu'il eſt appellé pain auant la conſecration, Car on ne donne point le Sacrement aux communians qu'aprés la conſecration : comme auſſi il ſe fait en la Meſſe : & comme Ieſus-Chriſt a fait. Comme auſſi le Pape Innocent le recognoiſt,diſant, *Non eſt credibile quod Chriſtus prius dederit quam confecerit. Il n'eſt pas croyable que Chriſt ait donné deuant que de conſacrer.* Voicy donc mon argument, auquel Coëffeteau ne reſpond nullement, ains reſpond à ce que ie ne dis pas.

*De Myſter. Miſſæ, lib. 4.c.6.*

*Pag. 256.*

Ce que Ieſus-Chriſt a donné aux Apoſtres eſtoit du pain.

Or ç'a eſté aprés la conſecration que Ieſus-Chriſt a donné à ſes Apoſtres.

Donc aprés la consecration c'estoit du pain.

La premiere proposition est de l'Euangile, *Il print du pain & le donna* La seconde est auoüée par le Pape Innocent & par toute l'Eglise Romaine, & ainsi est-il prattiqué en la Messe. Dont aussi naist vn pareil argument.

Ce que le Seigneur a donné estoit du pain, comme dit l'Euangile.

Or les Apostres ont mangé ce que le Seigneur leur a donné.

Donc les Apostres ont mangé du pain.

Comme aussi St.Paul le dit trois fois tout de suite. 1.Corinth.11. *Toutes & quantes fois que vous mangerez de ce pain, &c.* Ces arguments sont si forts que Coëffeteau n'a osé en nier aucune des propositions; ni toucher à ces Syllogismes.

Maintenant ie croy qu'il n'est pas malaisé à recognoistre, pourquoy Messieurs nos Maistres ne proposent iamais au peuple ces mots de l'Euangile qui tesmoignent que Iesus-Christ *a pris du pain, l'a rompu & l'a donné à ses disciples*, ains les coulent doucement souz le tapis, comme contraires à leur Transsubstantiation, & sur lesquelles ils s'enferrent eux-mesmes de mille contradictions.

Auec pareille fraude lors que nous leur proposons ces mots, incontinent pour es-

quiuer & nous diuertir de là, ils nous oppoſent les mots ſuiuans *Ceci eſt mon corps:* Car les mots qui ſuiuent ne démentent point les precedens. Ains comme il eſt vray que ce qu'il leur donnoit eſtoit ſon corps, auſſi eſt-il vray qu'il a rompu du pain, & qu'il leur a donné du pain. Ne valloit-il pas beaucoup mieux produire au peuple le propos entier, & regarder comment ces deux choſes peuuent eſtre veritables enſemble, à ſçauoir que ce ſoit du pain que Ieſus-Chriſt leur a donné, & que ce ſoit ſon corps, pluſtoſt que ſe ſeruir des mots ſuiuans pour renuerſer les precedens, ou les tordre par figures inuſitées & par explications violentes? Or comment ces deux choſes ſont veritables enſemble & s'accordent aiſément, nous en parlerons en ce chapitre, outre ce qui en a eſté dit au deuxiéme. L'Euangile donc adiouſte que Ieſus-Chriſt dit à ſes diſciples,

*Prenez, mangez.*

1. Il parle à ſes diſciples ſeulement, non point comme le préſtre qui aprés auoir parlé à Dieu parle au pain. 2. Il parle tout haut, non point comme le préſtre qui murmure tout bas de peur d'eſtre entẽdu. *Pource* (dit Coeffeteau) *que ceux qui aſſiſtẽt ne ſont pas tous ſi reſpectueux.* 3. Il parle en langue Pag. 258.

entẽduë des assistãs, nõ point cõme le préstre qui parle en langue non intelligible, & mesmes les principaux Docteurs enseignẽt qu'il est expedient que le peuple ne l'entẽde pas. 4. Il cõmãde à tous les assistãs de cõmunier, disãt, *Prenés, mãgés:* Au cõtraire le préstre ordinairemẽt mãge seul, & sãs cõmuniãs & biẽ souuẽt sans assistãs, & toutefois parle au pluriel, *Accipite & manducate ex hoc omnes*, Prenez & en mangez tous; par vne moquerie non moindre que si ayant conuié mes amis à disner, ie leur disois, prenez, mangez, sans leur rien donner. Ou si disnant seul, & nul n'estant auec moy, ie disois, Messieurs faites bonne chere.

Ne sert de repliquer que le préstre recite les paroles de Iesus-Christ: car ce Sacrement est institué par Iesus-Christ, non seulement pour reciter ses paroles, mais aussi pour ensuiure ses actions: Reciter ce que Iesus-Christ a dit, & faire au contraire: dire aprés luy *prenez*, & ne presenter rien à personne, c'est prononcer sa condamnation, & se faire à soy-mesmes son procez. Mais de cet erreur qui transforme la communion des fidéles en vne action solitaire, & la Céne commune en vne Messe priuée il en sera parlé exactement au 21. chapitre, où aussi les raisons de Coëffeteau & des autres seront examinées.

Est aussi fort considerable, qu'au Canon de la Messe en cet endroit le préstre ne parle point en sa personne, ains seulement recite que Iesus-Christ a dit, prenez, mãgez-en tous, & qu'il a dit que c'estoit son corps. Là dessus ie dis qu'autre chose est faire, autre chose reciter ce que quelqu'vn a fait: autre chose donner vne bataille & faire le recit d'vne bataille: autre chose donc de reciter les mots de Iesus-Christ par lesquels il a consacré, autre chose de consacrer. Ainsi si ie dis que Dieu a dit que la lumiere soit & ainsi a fait la lumiere, s'ensuit-il qu'en recitant ces mesmes mots ie produise la lumiere? & si i'accordois à nos aduersaires que Iesus-Christ disant *Ceci est mon corps*, eust transsubstantié le pain en son corps, s'ẽsuiuroit-il pour cela que reciter que Iesus-Christ a dit *Ceci est mon corps*, soit faire vne pareille Transsubstantiation? Que si comme le pape Innocent nous a enseigné, (& c'est la verité) Iesus-Christ n'a pas consacré par ces paroles *Ceci est mon corps*, combien moins pourra le préstre consacrer en recitant les mots par lesquels Iesus-Christ n'a pas consacré?

*Tibi gratias agens benedixit, fregit, dedit discipulis dicens, Accipite & manducate ex hoc omnes, Hoc est enim corpus meũ.*

Iesus-Christ voirement a dit *Faites ceci*, mais il n'a pas dit *recitez que i'ay fait ceci*. Et le préstre ne prononce point les paroles de Iesus-Christ, comme il les a prononcées : car il les a dites demonstratiuement. Mais le préstre les prononce

en forme de recit, & comme vne histoire. Ie sçay bien qu'il faut souuent reciter au peuple l'institution de ce Sacrement, mais il faut que ce soit hors le Sacrement, & que le peuple vienne à la table desia instruit de l'histoire de l'Euangile : Car ce Sacrement est vne imitation de Iesus-Christ, & non point vne recitation des paroles ou actions de Iesus-Christ : c'est faire comme Iesus-Christ, & non point dire ce qu'il a fait : Et ainsi se fait au Baptesme, auquel le Ministre ne recite point les paroles du Seigneur; & ne dit point, que *Iesus-Christ a dit; Allés & endoctrinés toutes creatures les baptisant au nom du Pere, &c.* Mais il dit, *Ie te baptise au nom du Pere, & du Fils, &c.* Et pourtant il appert que Coeffeteau escriuoit aprés le disner quand il a dit que le Sacrement du Baptesme se fait par le recit des paroles de Iesus-Christ.

*Pag. 261.*

*Bellarm. lib. 2. de Missa. cap. 11. illa verba non diriguntur ad instruẽdos auditores, sed ad elemẽtum cõsecrandum.*

Et c'est dequoy s'esmerueiller, comment le préstre peut dire qu'il parle au pain pour le Transsubstantier. Car quand mesmes le pain auroit de l'entendement pour l'entendre, si est-ce que dire que Iesus-Christ a parlé au pain, n'est point parler au pain : Et cependant le Canon de la Messe ne dit autre chose, & recite simplement les paroles de Iesus-Christ. Mais suiuons les mots de l'Euangile. Iesus-Christ adiouste,

*Prenez, mangez, Ceci est mon corps.*

L'intelligence

L'intelligence de ces mots dépend principalement de l'explication de ce pronom demonstratif [ CECI ] Nous disons que par ce mot *Ceci*, Iesus-Christ entendoit ce qu'il tenoit, Or nous sommes d'accord auec nos aduersaires qu'il tenoit du pain lors qu'il prononçoit ce mot CECI: car ils tiennent que la Transsubstantiation n'estoit encores faite. C'estoit donc encores du pain. Et par consequent ce mot CECI, signifie *ce pain* que ie tiens: Et ces mots *Ceci est mon corps*, valent autant que *Ce pain est mon corps*.

*Coëffeteau passe fort legerement tout le reste de ce chapitre.*

Nos aduersaires expliquent ce mot autrement & disent que ce mot CECI signifie *souz ceci* ou *souz ces accidens*, & que ces mots *Ceci est mon corps* signifient *Souz ces accidens est mon corps*. Et là dessus ie somme les consciences les plus obstinées, de iuger icy qu'elle explication est moins forcée & plus naturelle: ou la nostre, que *Ceci* signifie *ce que Iesus-Christ tenoit*, ou celle de nos aduersaires qui veulent que *Ceci* signifie *souz ceci* ou *souz ces espéces*. Pour le moins si ces quatre petits mots leur fussent demeurez entiers pour soustien à vne cause desesperée, combatuë par la parole de Dieu, par l'analogie de la foy, par l'exemple des Apostres, par leur propre sens & raison! Et qui escouteront-ils s'ils n'escoutent ni Dieu ni eux-mesmes? Ils nous accordent que le

ſens & la raiſon ſont pour nous, feignans de ſe vouloir tenir aux mots de l'Euangile: leſquels neantmoins ils gehennent & tordent par des explications violentes & ſans exemple. Car feüilletez toute l'Eſcriture ſaincte, voire tous les eſcrits profanes ſi iamais vous trouuerez que CECI ſignifie *Souz ces eſpéces où accidens*. Et Coëffeteau auec toute ſa ſubtilité n'en à ſçeu produire vn ſeul exemple. Ainſi ſe tiennent ces Meſſieurs à l'Eſcriture Saincte.

*Pag. 262. & ſuiuāts.*

Mais que ſera-ce ſi nous monſtrons que voulans ſ'eſloigner de noſtre explication ils y retombent, & l'eſtabliſſent en la reiettant? ſemblables à des rameurs qui viennent à nous en nous tournant le dos? Car ils diſent que *Ceci eſt mon corps* ſignifie *ſouz ces eſpéces eſt mon corps:* Mais enquis que c'eſt qui eſtoit ſouz ces eſpéces lors que Ieſus-Chriſt diſoit [ *Ceci* ] ils nous confeſſent que c'eſtoit encores du pain: qui eſt cela meſme que nous maintenons contr'eux: & où ils ont peur d'eſtre menez, à ſçauoir que ce mot *Ceci* ſignifie *ce pain*: car c'eſt là noſtre principal different:

Pourtant quelques derniers venus cuidans eſtre plus ſubtils diſent que ce mot CECI ne demonſtre rien de preſent, ains ce qui ſera aprés les paroles, comme ſi quelqu'vn deuant que tirer vne ligne ou faire vn cercle diſoit *Ceci eſt vne ligne ou vn*

*cercle* : & qu'on ne peut ſçauoir la ſignification de ce mot *Ceci* iuſqu'à ce que les cinq paroles ſoyent acheuées.

1. Mais Bellarmin recognoiſſant la piperie leur rompt le dez, & les reprend iuſtement, diſant que c'eſt choſe abſurde d'eſtimer qu'vn hõme monſtrant quelque choſe en diſant *Ceci*, ne mõſtre rien de preſent. *Lib.* 1. *de Euchar. cap.* 11. 2. Il reſpond auſſi à ce qu'ils diſent que ce mot *Ceci* ne demonſtre rien & ne ſignifie rien qu'aprés les paroles acheuées : car (dit-il) les pronoms demonſtratifs monſtrent quelque choſe de certain, meſmes deuant que les paroles ſuiuantes ſoient acheuées. 3. A quoy nous adiouſtons qu'en toute enuntiation finie, (comme eſt celle-ci,) le ſujet ſignifie touſiours quelque choſe de certain deuant que l'attribut ſoit prononcé. 4. Et n'eſt pas de ceci comme de tirer vne ligne, car celuy qui dit *ceci eſt vne droite ligne* deuãt que de la tirer, ne monſtre rien qu'il ait deuant ſoy : Mais Ieſus-Chriſt diſant *Ceci*, tenoit quelque choſe en ſes mains qu'il monſtroit à ſes Apoſtres. 5. D'abondant celuy qui dit *Ceci eſt vne ligne* auant que la tirer parle improprement, & dit eſtre ce qui n'eſt pas encores : mais nos aduerſaires en ces mots *Ceci eſt mon corps* ne veulent recognoiſtre aucune figure ni improprieté, combien qu'en effect ils tordent ces mots, y apportent vn ſens ſans

ſens,des ſonges pour des figures : Soit que par ce mot *Ceci* ils entendent *ſouz ceci* ou *ſouz ces eſpéces*. Soit que par ce mot EST ils entendent *deuiendra ou ſera Tranſſubſtantié*. Soit qu'ils veüillent que ce mot *Ceci* ſoit vn indiuidu vague,comme ils diſent, c'eſt à dire vn ſingulier égaré. Tout cela fort égaré de la ſimplicité de l'Euangile; auſſi ceſte diſcordance n'eſt point vn teſmoignage de la verité.

*2.De Conſecr. can. Timorem. Nõ videtur quod ante totius formæ prolationem fiat tranſſubſtãtiatio. Ad hæc dico quod per hanc dictionem* Hoc, *nihil demõſtratur.* Et peu aprés. *Quæro qualiter per dictionẽ nihil ſignificãtem*

C'eſt pourquoy ie ſçay bon gré aux Docteurs Chanoines qui ont gloſé le Decret, (auſquels auſſi ſe ioint Coëffeteau ) leſquels en la ſeconde diſtinction de la conſecration,voyans bien que de toutes les explications qu'on peut apporter à ce mot *Ceci*, nulle ne ſe peut accommoder auec la Tranſſubſtantiation , ont mieux aimé dire que ce mot *Ceci* ne ſignifie rien; eſtans prudemment ridicules : car ils ont mieux aimé faire rire le lecteur , que de ſe tenir à quelque interpretation qui leur preiudiciaſt. Iuſques là qu'ils diſent que le Préſtre ne prononce point les paroles auec ſignification,car (diſent-ils)il mentiroit s'il prononçoit ces paroles *Ceci eſt mon corps* auec quelque ſignification. Ces Meſſieurs ſi ſubtils aduocats de la Papauté , & dont les gloſes ſont ſi authentiques , recognoiſſent aſſez que ces mots *Ceci eſt mon corps* ſont contraires à la Tranſſubſtantiation , puis qu'ils

n'ont trouué autre moyen de les empeſcher de nuire qu'en leur oſtant toute ſignification: afin que s'ils ne ſignifient rien pour eux pour le moins ils ne ſignifient rien contr'eux.

*fiat tranſſubſtātiatio? Idcirco ſacerdos verba non profert ſignificatiuè quia non poſſet ea verè proferre: mentiretur enim ſi diceret Hoc eſt corpus meum.*

Ceſte meſme gloſe reiette ceux qui par *Ceci* entendent le corps de Ieſus-Chriſt, car, diſent-ils, la Tranſſubſtantiation ne ſe fait point auant que la forme (c'eſt à dire les paroles conſecrantes) ſoit totalement prononcée. Et le Cardinal Bellarmin dit * que ceſte demonſtration ſeroit fauſſe, & diſpute à l'encontre au chap. 11. du premier liure de l'Euchariſtie. Auſſi ſeroit-ce vne redite inepte, car ces mots *Ceci eſt mon corps*, ſignifieroient *Mon corps eſt mon corps*.

* *§. Hæc explicatio.*

Parmi tout ce diſcord ils ont tous ceci de commun, qu'ils font Ieſus-Chriſt menteur en quelque façon, & font que ces paroles *Ceci eſt mon corps* ne ſont qu'à demi veritables. Car ils tiennent tous qu'és mains de Ieſus-Chriſt lors qu'il diſoit ces paroles il y auoit deux choſes, à ſçauoir ſon corps, & les eſpéces du pain. Dont s'enſuit que ces mots n'eſtoyent veritables que pour la moitié de ce qu'il tenoit: & que s'il euſt dit *Ceci n'eſt pas mon corps*, ayant eſgard à l'autre moitié qu'il tenoit, c'eſt à dire aux eſpéces, il euſt auſſi bien dit la verité.

L'erreur ainſi deſcouuert, faut maintenant appuyer la verité. Nous diſons donc

que ce mot *Ceci* signifie *ce pain*. 1. Car Iesus-Christ par *Ceci* entend ce qu'il tenoit, or nos aduersaires nous accordent qu'il tenoit encores du pain. 2. Et par *Ceci* on ne peut entendre que ce qu'il donnoit, or l'Euangile nous a dit que Iesus-Christ a donné du pain. 3. Bref les petits enfans imbus des elemens de Grammaire sçauent que tout pronom est mis pour vn nom, & que ce nom doit estre tiré de l'action presente ou des mots precedens, si aucuns precedent: Or en toutes les paroles de l'Euangile qui precedent il n'y a que ce seul nom de pain, Donc ce pronom *Ceci* signifie *ce pain*. Et par consequent le sens de ces mots, *Ceci est mon corps* sera *Ce pain est mon corps*. Et ainsi l'interprete Gerson. 4. Qui plus est Bellarmin au 10. chap. du 1. liure de l'Eucharistie ayant pris à tasche de refuter ceste interpretation n'a peu toutefois se contenir de confesser que *est minus absurda quam cæteræ*, c'est la moins absurde de toutes. 5. Que si nostre Seigneur Iesus-Christ au 6. de S^t. Iehan a appellé son corps pain, & nos aduersaires ne le trouuent pas estrange, pourquoy trouuent-ils tant estrange qu'il ait appellé le pain son corps? 6. Aussi tant les Docteurs Anciens que les propres Canons de l'Eglise Romaine interpretent ainsi ces mots & disent que le pain est le corps de Christ. Irenée au 4.

*Gerson, cõtra Floretum. lib. 4. Dicendum est quod Hoc demõstrat substantiã panis.*

liure chap. 34. *Le pain sur lequel l'action de graces a esté dite est le corps de Christ.* S[t]. Hierosme en l'epistre à Hedibia.[a] *Le pain que le Seigneur a rompu & donné à ses disciples est le corps du Seigneur.* Et Tertullian au 3. liure contre Marcion chap. 19. *Deus in Euangelio panem corpus suum appellat. Dieu en l'Euangile appelle le pain son corps.*[b] S[t]. Cyprian en la 6. Epistre du 1. liure dit de mesme que le Seigneur a appellé le pain son corps. Et le Canon *Qui manducat* en la 2. distinction de la Consecration, en autant de syllabes. [c] *Le pain est le corps de Christ.* 7. Le S[r]. Coeffeteau mesmes y vient quoy qu'en grondant, disant en la page 121. qu'au nouueau Testament le pain & le vin sont le corps & le sang du Seigneur. Quand donc luy-mesme en la page 105. declame contre ceste proposition *Ce pain est mon corps*, il prend à partie l'Eglise Romaine, & tous les Anciens, & soy-mesme.

*Panis in quo gratiæ actæ sunt est corpus Christi.*

[a] *Panis quem fregit dominus dedítque discipulis est corpus domini.*

[b] *Panẽ suũ corpus appellans.*

[c] *Panis est corpus Christi.*

Cela obtenu à sçauoir que ces mots *Ceci est mon corps* doiuent estre ainsi tournés *Ce pain est mon corps*, reste de sçauoir comment & en quel sens ces paroles peuuent estre vrayes, *Ce pain est mon corps*: Nos aduersaires mesmes nous y meinent, forcez par la verité.

La glose du Canon *Timorem* suz alleguée, dit que le pain n'est pas le corps de Christ, Et Bellarmin au premier chapitre

*Bell. lib. 1. cap. 1. Hæc sententia*

du premier liure dit que si ces paroles, *Le pain est le corps de Christ* ne sont prises figurément elles sont absurdes & impossibles. Et disent vray en cela, car le corps de Iesus-Christ n'est pas du pain:

*hic panis est corpus meũ, aut accipi debet Tropicè vt panis sit corpus Christi significatiuè, aut est planè absurda & impoßibilis.*

Puis donc que le pain ne peut estre le corps de Iesus-Christ en substance il faut qu'il le soit en quelque autre façon. Or quelle est ceste façon, Iesus-Christ nous l'apprend, adioustant incontinant aprés que c'est vne memoire de luy. Car les memoires & representations sont souuent nommées du nom de ce qu'elles representent. Item puis qu'il s'agit icy d'vn Sacrement il faut que le pain soit le corps de Iesus-Christ en vne façon conuenable à la nature du Sacrement: Or la nature des Sacremens est d'estre signes & seaux representatifs & exhibitifs de ce qu'ils figurent, cause pour laquelle ces signes & seaux sont nommez ordinairement du nom de ce qu'ils signifient, comme dit St. Augustin en l'Epistre 23. à Boniface, *Que les Sacremens prennent le nom de ce qu'ils signifient.* Le pain donc est le corps de Iesus-Christ Sacramentellement, & prend le nom du corps de Iesus-Christ comme estant vn signe sacré, ou Sacrement du corps de Iesus-Christ. Et est ceste explication si claire & si naturelle, que le Cardinal Bellarmin parlant contre l'explication de ceux

qu'il

qu'il appelle Lutheriens au chap. 19. du troisiéme liure, dit que les mots de l'Euangile souffrent bien l'explication des Caluinistes (car il luy plaist nous appeller ainsi) mais nullement celle des Lutheriens. Tous les Anciens Docteurs suiuent la mesme exposition. Tertullian au 4. liure contre Marcion chap. 40. HOC EST *corpus meum id est figura corporis mei. Ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps.* Et au troisiéme liure chap. 19. *Dieu a donné au pain d'estre la figure de son corps.* St. Augustin contre Adimantus, chap. 12. *Le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire ceci est mon corps quand il donnoit le signe de son corps.* Luy mesme en l'Epistre 23. à Boniface, monstre bien au long comment & en quel sens le Sacrement du corps du Seigneur est en quelque façon (car il parle ainsi) le corps du Seigneur: & dit que c'est le corps du Seigneur, tout ainsi que quand Pasque approche nous disons, demain est la passion du Seigneur, & au Dimanche nous disons auiourd'huy le Seigneur est ressuscité, non point que Iesus-Christ meure ou ressuscite auiourd'huy, mais (dit-il) à cause de quelque ressemblance que ces iours ont auec le iour de la passion & resurrection. Theodoret au 1. Dialogue, expose ainsi ces mots, *ceci est mon corps & ceci est mon sang, Le Seigneur a donné au signe le nom de son corps.* Et

*Hæc verba necessario inferunt, aut veram mutationẽ vt volunt Catholici, aut Metaphoricam vt volunt Caluinistæ nullo autem modo sensum etiam Lutheranorum admittunt.*

*corporis sui figuram pani dedit.*

*Non dubitauit dicere Hoc est corpus meum, cum signum daret corporis sui.*

τῷ συμβόλῳ τὸ τοῦ σώματος τεθήκεν ὄνομα.

Συμβόλα ταῦτα καὶ οὐκ ἀλήθεια.

Dicitur corpus christi sed impropriè, vnde dicitur suo modo, non rei veritate, sed significante mysterio.

peu aprés. *Il a appellé le signe son sang.* Et ainsi Maximus Scholiaste de Denis sur l'hierarchie Ecclesiastique parlant du Sacrement, *ces choses* (dit-il) *sont signes & non la verité.* Quoy plus? l'Eglise Romaine mesmes en ses Gloses, sur le Canon HOC EST, en la 2. Distinction de la Consecration parle ainsi. *Le celeste Sacrement qui represente vrayement la chair de christ, est appellé le corps de christ, mais improprement, & pourtant il est ainsi appellé selon sa façon, non point selon la verité de la chose, mais par vn mystere signifiant. Ainsi le sens est tel, qu'il est appellé le corps de christ, c'est à dire qu'il est signifié.* Nous en verrons dauantage en son lieu au chapitre vingtiéme.

Icy nos aduersaires crient comme perdus, & disent que nous introduisons des figures à nostre plaisir. I'espere satisfaire là dessus à toute personne non resoluë à errer & desireuse de la verité; lors que ie monstreray que nos aduersaires en déclamant contre vne figure facile, naturelle, frequente en l'Escriture & fondée sur la nature de l'action presente, en forgent cependant vn grand nombre de figures insusitées, & prodigieuses. Et que Iesus-Christ s'expose soy-mesmes: & S[t].Paul aprés luy.

Maintenant monstrons que c'est le langage ordinaire de l'Escriture : menans le lecteur comme par la main par tous les au-

tres Sacremens ; pour voir ſi ce n'eſt pas choſe ordinaire que les Sacremens ou ſignes ſacrez prennent le nom des choſes ſignifiées.

## CHAP. VIII.

### *Que l'Eſcriture Saincte parlant des Sacremens, a accouſtumé de donner aux ſignes le nom de ce qu'ils ſignifient.*

LA Circonciſion, la Paſque, l'Arche de l'alliance, la pierre iettant les eaux au deſert, & les ſacrifices, eſtoient ſignes ſacrez ou Sacremens ſouz le vieil Teſtament : Mais le Bapteſme & la Céne ſont Sacremens du nouueau Teſtament. Si dõc en tous ces Sacremens nous trouuons que l'Eſcriture Saincte nomme les ſignes du nom de la choſe ſignifiée, nul ne pourra trouuer eſtrange ſi Ieſus-Chriſt en ce Sacrement a parlé de meſmes. ❡ Au 17. du Geneſe la Circonciſion eſt appellée l'alliance de Dieu. *c'eſt ci mon alliance que vous garderés entre moy & vous, à ſçauoir que tout maſle d'entre vous ſera circoncis.* Or que le mot *d'alliance* ſe doit icy prendre pour ſigne de l'alliance, la ligne ſuiuante le mon-

ſtre, où Dieu au lieu *d'alliance*, dit ſigne d'alliance, *Et ſera pour ſigne de l'alliance entre vous & moy.* Et icy Coëffeteau bronche lourdement diſant en la page 270. que par *l'alliance* il faut entendre le commandement. Car la Circonciſion comme auſſi le Bapteſme n'eſt point ſigne des commandemẽs de Dieu, mais de ſes promeſſes. ¶ Ainſi l'agneau de Paſque eſt appellé ſouuent la Paſque, c'eſt à dire le paſſage, pource qu'il figuroit ce paſſage de l'Ange dont nous auons parlé au commencement du 7. chapitre. Exode 12. verſ. 11. & 21. II. Chroniques chap. 30. verſ. 15. Matth. 26. verſ. 18. &c. Le Sr. Coëffeteau nous corrige icy, & nous veut perſuader qu'au 12. de l'Exode verſ. 11. il n'y a point au texte Hebrieu, que l'agneau eſt le Paſſage, mais que c'eſt le ſtatut ou l'ordonnance du paſſage ? Comment a-il peu ſçauoir cela, veu qu'il ne ſçait pas lire l'Hebreu ? Sans doute il a emprunté l'aide de quelqu'vn qui ſ'eſt moqué de luy. Car il n'y a rien de tel au texte Hebrieu, ains *Peſah hu l'adonai*, c'eſt à dire, *C'eſt le paſſage de l'Eternel, ou à l'Eternel.* Quelle hardieſſe de vouloir corriger le texte Hebrieu ſans y pouuoir lire ? oſer ainſi falſifier l'Eſcriture ? ¶ En meſme ſens l'arche, ſigne de la preſence de Dieu, eſt appellée Dieu, & le Roy de gloire. Dauid au Pſeaume 24. parlant de l'introduction de l'arche en Ieruſa-

הַפֶּסַח הוּא לַיהוָה

lem dit, *Haußés portes vos linteaux, & le Roy de gloire entrera*. Au 1. de Samuel 4. l'arche ayant esté apportée au camp il est dit que Dieu estoit venu au camp. ¶ Ainsi la pierre dont decouloyent les eaux au desert, est appellée Christ, 1. Corinth. 10. pource qu'elle estoit figure de Iesus-Christ: Comme tout le texte le veut & St. Augustin le recognoist és questions sur le Leuitique liure 3. Quest. 57. où aprés auoir dit que *la chose qui signifie a accoustumé d'estre nommée du nom de la chose qu'elle signifie*, ameine ces exemples: *Les sept espies sont sept ans.* Item, *La pierre estoit christ*. St. Paul (dit-il) n'a pas dit, *la pierre signifioit Christ, mais c'est comme si elle estoit ce que de fait elle n'est pas en substance, mais en signification.* Car Bellarmin s'abuse lourdement de penser que St. Paul disant que la pierre estoit Christ, entende que Iesus-Christ est appellé pierre. 1. Si c'estoit le sens de St. Paul il faudroit tourner *christ estoit la pierre*, & non point comme tournent toutes les Bibles Françoises de nos aduersaires, *La pierre estoit christ*. 2. Aussi il n'eust pas dit que Iesus-Christ estoit, mais qu'il est la pierre, car il est tousiours la pierre fondamentale de l'Eglise. 3. Et ne faut que reprendre de plus haut les paroles de St. Paul pour recognoistre que ce mot de PIERRE s'entend proprement & d'vne vraye pierre

*Solet res quæ significat eius rei nomine quam significat nũcupari. Sicut scriptum est septẽ spicæ sunt septẽ anni. Hinc est quod dictum est Petra erat christus. Non enim dixit petra significat christum sed tanquam hoc esset quod vtique per substantiã non hoc erat sed per significationem.*

*Lib. 1. c. 11. §. Illud.*

dont decouloyent les eaux. Car S^t. Paul employe icy trois figures de l'Ancien Testament pour les accommoder au nouueau à sçauoir la nuée, le passage de la mer, & la pierre dont sortoyent les eaux. Si donc les mots de nuée & de mer s'entendent proprement, & d'vne vraye nuée, & d'vne vraye mer, comme il est tout clair & nos aduersaires le recognoissent, il faut par mesme raison dire que la pierre dont il parle est vne vraye pierre & vn rocher materiel & non vn mot figuré cõme veult Bellarmin, & Coeffeteau son disciple. Laquelle pierre est appellée spirituelle, pource que sa signification estoit spirituelle. Et ne doit-on trouuer estrange ce que dit S^t. Paul, que ceste pierre les suiuoit, car les ruisseaux de ce rocher ont suiui le peuple assés long temps. ¶ Ainsi les sacrifices sont appellez pechez, Osée 4.8. & 2. Corint. 5.21. pource qu'ils tesmoignoyent les pechez du peuple. ¶ Ainsi le Baptesme est vne mort & sepulture, Rom. 6. vers. 4. & Coloss. 2. vers. 12. & le lauement de nos pechez, Actes 22. vers. 16. pource qu'il represẽte la mort de nostre vieil hõme & nostre corruption naturelle. ¶ Mesmes auant la cheute d'Adam deux arbres sont appellés l'vn l'arbre de vie, pource qu'il estoit vn signe & memorial à Adam, que pendant qu'il obeïroit à Dieu il iouïroit de la vie:

l'autre, l'arbre de ſcience de bien & de mal, pource que ce luy eſtoit vn ſigne & memorial que s'il deſobeïſſoit à Dieu, il ſçauroit par experience qu'elle difference il y a entre le biẽ & le mal, entre la felicité dõt il iouiſſoit & la miſere où il ſe precipitoit. ¶ Qui voudroit rapporter toutes les façons de parler ſemblables hors la matiere des Sacremens ſeroit long en vne choſe vulgaire, Comme quand Ieſus-Chriſt s'appelle vn ſep de vigne Iehan 15. & la porte des brebis Ieh. 10. Ainſi au Geneſe 41. ſept eſpics ſõt ſept ans, & en Ezechiel 37. ces os ſont la maiſon d'Iſraël. Et pour n'aller plus loing voici en ceſte meſme matiere l'Apoſtre St. Paul 1. Corint. 10. qui dit que le pain eſt la communion au corps de Chriſt, combien que du pain ne ſoit pas la communion meſmes auec Ieſus-Chriſt, mais Sacrement de ceſte communiõ. Et peu aprés il dit que no⁹ ſommes vn pain, pource que nous ſommes repreſentés par le pain, & noſtre vnion en vn corps ſemblable à l'vnion de pluſieurs grains en vne maſſe de pain. ¶ Qui plus eſt nos aduerſaires qui en l'explication de ces mots *ceci eſt mon corps* rejettent ceſte figure par laquelle le ſigne eſt appellé du nom de la choſe ſignifiée, la reçoiuent és mots ſuiuants, *qui eſt rompu pour vous* & diſent qu'eſtre rompu eſt attribué au corps du Seigneur, pource

que les ſignes de ſon corps, c'eſt à dire les eſpéces ſont rompuës, comme auſſi Coëffeteau nous dit en la page 247. que S$^{t}$. Paul diſant que nous rompons du pain attribuë à la choſe ſignifiée ce qui ſe paſſe au ſigne. Où eſt la conſcience de ces gens qui tonnent & foudroyent contre vne figure, laquelle puis aprés ils ſont contraints d'eſtablir au meſme lieu ? ¶ Que voulons-nous plus ? voicy incontinent aprés ces mots *ceci eſt mon corps*, vne façon de parler ſemblable, quand Ieſus-Chriſt dit, *ceſte coupe eſt la nouuelle alliance en mon ſang*, pour dire que ceſte coupe eſt le Sacrement ou ſigne ſacré de ſon alliance : car qui ne ſçait qu'vne coupe ni ce qui eſt dedans n'eſt point l'alliance de Dieu ?

De tout ceci appert qu'au lieu de s'eſbahir de ce que Ieſus-Chriſt a appellé le pain ſon corps, & vne coupe ſon teſtament ou alliance, il ſe faudroit beaucoup plus eſbahir s'il euſt parlé autrement, car il ſe fuſt departi du ſtile ordinaire de l'Eſprit de Dieu: Veu principalement que Ieſus-Chriſt s'expoſe incontinent aprés, comme nous monſtrerons au 9. chapitre.

D'abondant outre l'exemple & la couſtume; la raiſon y eſt : Car y a-il rien de plus naturel qu'és Sacremens vſer de paroles Sacramentelles ? en vne action qui eſt vne figure, ſe ſeruir d'vne figure conforme à l'action ?

ction? Ce qui ſould vne obiection puerile de Coeffeteau, diſant que pareillement les Marcionites pourront expoſer ces mots *La parole a eſté faite chair* : car là il ne ſagit point d'vn Sacrement, & pource auſſi les façons de parler Sacramentales n'y ſont point conuenables.

Qui plus eſt en ceſte façon de parler il y a non ſeulement de la conuenance auec la matiere, mais meſmes de l'vtilité, car par là nous apprenons non ſeulement la reſſemblance de la choſe ſignifiée auec le ſigne, mais auſſi l'vnion de l'vn auec l'autre : c'eſt à dire que Dieu par les ſignes non ſeulement repreſente à nos yeux, mais auſſi preſente à noſtre foy la grace qu'ils ſignifient. Comme teſmoigne St. Paul, que le pain que nous rompons eſt la communion au corps de Chriſt. 1. Cor. 10. Ce qui auſſi remparre vne calomnie du Sr. Coeffeteau, lequel employe les pages 276. & 277. à prouuer que la preſence de la choſe ne repugne point à la nature du ſigne? Car à qui en veut-il? Qui ne ſçait qu'vn homme peut eſtre prés de ſon pourtrait? Mais cela ne touche nullement le ſujet de ce chapitre, auquel n'eſt point parlé de la preſence ou abſence du corps de Chriſt, mais du ſtile de l'Eſcriture ſaincte & de l'expoſition de ces mots *ceci eſt mon corps.*

Or de tous les exemples ſuz alleguez ce-

luy qui greue le plus nos aduersaires est celuy qui est tiré des paroles mesmes de l'institution de la Céne. *ce calice est le nouueau Testament en mon sang.* Car ils sentent en eux-mesmes qu'il n'y a rien plus conuenable que de receuoir mesmes façons de parler en la distribution d'vne espéce qu'en l'autre, & pourtant s'ils confessent que la coupe est appellée le nouueau Testament pource qu'elle est vn signe sacré du nouueau Testament, que le fil de la cõsequẽce les porte à interpreter de mesmes ces paroles *ceci est mon corps.* Pour donc n'estre reduits à ceste necessité ils ont entrepris auec vne grande hardiesse, mais auec encores plus grande absurdité de maintenir fort & ferme que le sang de Iesus-Christ qu'ils disent estre dedans le calice, est proprement & sans figure le Testament ou alliance de Dieu : Et là nous les accablons à force d'argumens, qu'ils ne peuuent ni euiter, ni soustenir. ¶ 1. Car Iesus-Christ dit que ce Testament est en son sang, comme estant fondé sur son sang, & establi par son sang, car cela est tout vn: il n'est dõc point le sang de Iesus-Christ. 2. Itẽ vn alliãce ou Testament est vn contract, or vn contract est ou vne relation ou vne action, mais le sang de Iesus-Christ est vne substance. 3. Et l'alliance de Iesus-Christ estoit desia deuant

*Que le calice n'est point le Testament ni l'alliance de Dieu que Sacramentellement.*

l'institution de la Céne : la Céne donc n'est point l'alliance de Iesus-Christ. Le S[r].Coëffeteau se rebecque, mais en blasphemant. *Il est faux* ( dit-il ) *que l'alliance de Iesus-Christ estoit deuant l'institution de la céne. Car icy il est question de l'alliance traittée solemnellement entre Dieu & l'Eglise auec les promesses reciproques & la marque exterieure de ceste alliance, ce qui ne s'est fait nulle part aillieurs qu'en la céne.* Pag. 284.
Escoutes Docteur, le Baptesme n'est - il point Sacrement de la nouuelle alliance? n'y auons nous pas les promesses reciproques, à sçauoir la repentance & la remission des pechez? comme dit S. Marc, chap. 1. vers. 6. La repentance qui est ce que nous promettons à Dieu, la remission des pechez qui est ce que Dieu nous promet : & l'aspersion d'eau qui est la marque exterieure du nettoyement de nos ames ? Or le Baptesme a esté institué & administré par les Apostres auant l'institution de la Céne, l'alliance donc de Dieu estoit auant l'institution de la Céne. S. Iean Baptiste & les autres saincts qui viuoient du temps de Iesus-Christ & sont morts deuant luy auroient-ils esté sans l'alliance du fils de Dieu ? Mais encores où est - ce que Coeffeteau trouuera en l'institution de la Céne ces promesses reciproques si clairement qu'au Baptesme? Arriere donc le blaspheme brutal de ce Docteur, nous disant que l'allian-

ce de Dieu n'a point esté formée qu'en la derniere Céne, comme si elle eust esté auparauant sans forme: adioustant pour comble d'impieté que ceste alliance ayant esté instituée & formée en la Céne a esté confirmée en la Croix, comme si la mort de Iesus-Christ estoit faite pour la Céne, & pour la ratifier, Ains la Céne est faite pour la passion de Iesus-Christ, c'est à dire, pour annoncer sa mort iusqu'à ce qu'il vienne. 4. D'abondant voila S. Matthieu qui dit que ce sang est le sang du nouueau Testament: or comme la robbe d'Alexandre n'est point Alexandre, ainsi le sang du nouueau Testamẽt n'est point le nouueau Testament. Et mesme de l'explication du S^r.
*Pag.* 285. Coëffeteau, qui dit que le sang est appellé Testament pource qu'il est employé pour l'establissement du Testament, il s'ensuit que le sang n'est point le nouueau Testament. Car la fin & les moyens pour y paruenir sont choses diuerses. 5. Et puis qu'au calice on tient que Iesus-Christ est tout entier, pourquoy le sang sera-il plustost l'alliance de Dieu que le corps? 6. Quelle licence prodigieuse d'appeller Iesus-Christ vn Testament ou vn alliance, veu que ceste alliance est entre Iesus-christ & nous? 7. Et si vne des parties contractantes l'alliance peut estre appellée l'alliance, pourquoy ne serons nous pas aussi

bien appellés alliance ou Teſtament ? & combien en riroient nos aduerſaires ? 8. Peuuent-ils produire vn ſeul paſſage en l'Eſcriture, voire en aucun Autheur ou Ieſus-Chriſt ſoit appellé vn Teſtament? 9. Ne ſe peut dire non plus que ce qui eſt en la coupe ſoit le Teſtament de Ieſus-Chriſt au ſens qu'on prend ce mot de *Teſtament*, pour vn inſtrument ou eſcriture authentique, car vn parchemin eſcrit n'eſt point vne alliance : lequel eſtant perdu ou deſchiré l'alliance demeure entiere. Mais ce Teſtament eſt vne alliance, comme le porte le mot Grec διαθηκη, comme auſſi les Docteurs Ieſuites de l'vniuerſité de Louuains le recognoiſſent, en la bible deſquels ces mots ſont ainſi tournez : *Ce calice eſt la nouuelle alliance en mon ſang.* 10. Et vn tel Teſtament eſt viſible, mais ce ſang qu'on dit eſtre en la coupe eſt inuiſible. 11. Auſſi vn Teſtament pris en quelque façon qu'on veüille, n'eſt point le Teſtateur meſme ni partie du Teſtateur: mais ce ſang qu'on dit eſtre en la coupe eſt Ieſus-Chriſt meſmes, ou partie de Ieſus-Chriſt : il n'eſt point donc le Teſtament de Ieſus-Chriſt. Vn meſme homme peut bien eſtre Redempteur, & le prix de redemption lors qu'il s'offre ſoy-meſme pour racheter autruy. Mais vn homme ne peut eſtre Teſtateur & Teſtament pource

1. *Corint.* 11. *verſ.* 25.

qu'il ne se fait pas soy-mesmes. Car si le Testateur estoit le Testament il faudroit qu'en faisant le Testament il se fist soy-mesmes. Ioint que par ce moyen vn homme deuiendroit parchemin, ou articles de contract. Admettre telles chimeres en la relligion, qu'est-ce autre chose que la faire vn repaire de mõstres & chimeres? Et toutefois c'est la Theologie de nos aduersaires. 12. Ie voudrois aussi volõtiers que ceux qui enseignẽt que le sang de Iesus-christ au calice est le Testament de Iesus-Christ, & que Iesus-Christ celebrant la Sainte Céne faisoit & instituoit le nouueau Testament, me dissent en foy de Docteurs si le préstre en la Messe fait auiourd'huy ou institue le nouueau Testament. S'il le fait, comment est-ce que le Testament de Iesus-Christ se fait tant de fois? veu qu'vn Testament ne peut estre fait qu'vne fois iusqu'à ce qu'il soit changé? Ou si (comme disent quelques-vns pour eschapper) le préstre ne fait point le nouueau Testament, ains seulement vne application ou employ reïteré de ce Testament, il s'ensuiura qu'il ne fait point en la Messe ce que Iesus-Christ a fait en la Céne, & qu'il y a autant de difference entre la Saincte Céne de Iesus-Christ & la Messe, qu'entre faire vn contract & faire l'employ d'vn contract: qu'entre faire vn

escu, & l'employ d'vn escu, c'est à dire, qu'entre battre de la monnoye & acheter, qui sont extremes diuersitez. 13. Nous deuons aussi sçauoir bon gré au S^r^.Coëffeteau, lequel plaide nostre cause, nous fournissant vn passage du 24. d'Exode ou Moyse versant du sang, dit, *Voicy le sang de l'alliance que le Seigneur a traittée auec vous.* Tout ainsi donc que ce sang n'estoit point l'alliance de Dieu, mais vn seau & Sacrement de l'alliance: Ainsi quand Iesus-Christ dit que ce calice qu'il donnoit est le nouueau Testamẽt, il appert que ce calice n'est point en Substãce le nouueau Testamẽt, mais vn seau & Sacrement du nouueau Testament. Icy, ie ne sçay à quel propos le S^r^. Coëffeteau nous veult faire croire que no^9^ croyõs que l'ancienne Loy a eu les verités, & la nouuelle seulemẽt les figures. Ains au contraire, no^9^ tenõs que cõme le sãg des bestes versé par Moyse estoit veritablement sang, aussi le vin presenté par Iesus-Christ estoit veritablement vin: L'vn & l'autre figure du sãg du Seigneur. Et ce sang des bestes quoy qu'il fust veritablement sang, si n'estoit-il point le vray sang qui est le prix de nostre redemption. Ceste loüange est deuë au sang versé en la croix. De fait l'Apostre aux Hebrieux, chap. 9. aprés auoir parlé de la mort du Testateur, y applique incontinent ce passage du 24. d'Exode, mõstrant que ce

*Pag. 280.*

*Pag. 281.*

sang versé par Moyse nous meine droit à la mort du Seigneur, mais non à l'Euchariſtie de laquelle il ne parle point en toute l'Epiſtre, combien que ſon principal ſujet ſoit de parler des prerogatiues du nouueau Teſtament par deſſus l'Ancien. Certes il n'euſt point omis ceſte manducation corporelle, ni le ſacrifice de la Meſſe. 14. quoy plus? Que le lecteur recognoiſſe la force de la verité qui arrache teſmoignage de la bouche de ſes aduerſaires. Car le Sr. Coëffeteau pag. 82. dit que ce qui eſt au calice eſt appellé la nouuelle alliance, parce qu'il en eſt le ſymbole & la marque exterieure. Il n'eſt donc pas l'alliance meſmes? Ainſi nous voila bons amis. Pourquoy tant ſuër en ſon froc pour finalement ſe rendre volontairement?

Ainſi terraſſez ils ne nous arracheront vne verité tant claire & ſi bien prouuée. A ſçauoir que le Calice eſt l'alliance de Dieu, pource qu'il en eſt le Sacrement, ou ſigne & memorial fait en memoire de Ieſus-Chriſt, ou comme dit Coëffeteau, le ſymbole & marque exterieure: & par conſequent que ces mots de la ligne precedente *Ceci eſt mon corps*, doiuent eſtre entendus de meſme. A ſçauoir que c'eſt le Sacrement ou ſigne ſacré du corps de Ieſus-Chriſt: Et ce ſuiuant le ſtile ordinaire de l'Eſcriture & la nature de l'action preſente, comme nous

auons

auons monſtré.

Et icy la Philoſophie ſans eſtre appellée vient au ſecours de la verité. Car c'eſt vne reigle generale & ſans exception que tout ce qui peut eſtre ſimplement attribué à vn ſujet eſt ou ſon genre, ou ſon eſpece, ou ſa difference, ou ſon propre, ou quelque ſien accident. Or en ceſte enuntiation *le vin, ou le ſang eſt la nouuelle alliance*, ce mot *d'alliance* n'eſt point le genre, ni l'eſpece, ni la difference, ni le propre, ni l'accident du vin, ni du ſang. Donc il ne luy peut eſtre attribué ſimplement, & ſans figure. Il faudra donc ſubſtituer vne Enuntiation Categorique & non figurée, au lieu de celle qui eſt figurée, en diſant, *Ce Calice eſt le Sacrement ou memorial de l'alliance*. Car alors l'attribut ſera vn accident du calice. Nous diſons le meſme de ceſte Enuntiation *Ce pain eſt mon corps*.

Icy Coëffeteau veut Philoſopher, mais aux dépens de la pieté, il nie que la reigle que ie poſe ſoit vraye és propoſitions eſquelles l'effect eſt expliqué par la cauſe, comme en celle-cy, *Le ſang de Ieſus-Chriſt eſt le prix de noſtre redemption*. Et dit qu'eſtre le prix de noſtre redemptiō n'eſt ni le genre, ni l'eſpece, ni la difference, ni le propre, ni aucun accident du ſang de Ieſus-Chriſt. Mais afin de n'offenſer le lecteur il a coulé ce mot de *propre* ſous vn &c. Miſerable

*Pag. 289.*

*Blaſphéme de Coëffeteau.*

homme qui ose nier que ce soit le propre du sang de Iesus-Christ d'estre le prix de nostre redemption. A qui donc transportera-on partie de ceste gloire ? Sera-ce aux souffrances supererogatoires des moines? à des *Agnus Dei*, à des grains benits ? Le nouuel Euangile du Cardinal Bellarmin qui dit que les Saincts sont en quelque façon nos Redempteurs, sera-il plustost receu que la parole de Dieu qui dit *qu'il n'y a point de salut en aucun autre qu'en Christ, & qu'il n'y a point d'autre nom sous le ciel par lequel il faille estre sauué?* Actes 4. vers. 12. Qui dit que *nous auons redemption par son sang.* Ephes. 1. vers. 7. Que *Dieu reconcilie à soy toutes choses par luy, ayant fait la paix par le sang de la croix.* Colos. 1. vers. 20. Que *son sang nous nettoye de tout peché?* 1. Ieh. 1.

1. *Lib. de Indulg. cap. 4. sub finem.* *Non erit absurdum si sancti viri redemptores nostri aliquo modo esse dicantur.*

Aussi est-il faux, qu'en ceste proposition *le calice est la nouuelle alliance*, l'effect soit expliqué par la cause, & tout ce que gasoüille Coëffeteau en cet endroit n'est point Philosophie, mais vne pædenterie de couuent.

## CHAP. IX.

*Que ces mots CECI EST mon corps sont clairement exposez par les paroles suiuantes, où est aussi parlé de la communion souz les deux especes.*

MONSTRONS maintenant que l'explication que nous auons apportée n'est point nostre, mais de Iesus-Christ mesmes & des Apostres. Car comme nous auons veu que nos aduersaires passent finement ce qui precede, aussi verrons nous qu'auec pareille fidelité ils dissimulent ce qui suit. Iesus-Christ donc aprés auoir dit *Ceci est mon corps*, adiouste 1. Corinth. 11. vers. 24.

*Qui est rompu pour vous.*

Ces paroles se doiuent lire tout d'vne haleine, *Ceci est mon corps qui est rompu pour vous.* Mais nos aduersaires en leurs déclamations en chaire dissimulent les dernieres paroles : car ils preuoyent bien qu'on leur diroit : Ne voyez vous pas que Iesus-Christ parle d'vn corps qui est rompu? mais ce corps que vous prétendez manger en la Messe ne peut estre rompu. Et là dessus ils ne trouuent autre moyen de se déuelop-

per qu'en establissant icy des figures, lesquelles ils feignoyent auoir en horreur.
Coëss. pag. 292. Car ils disent que icy ce mot *rompu*, signifie sacrifié: mais sacrifié sans estre rompu. Ils disent voirement que le corps de Iesus-Christ est rompu souz les espéces, mais ils veulent que lors qu'ils disent cela on entende le rebours de ce qu'ils disent: car par là ils veulent dire que les espéces sont rompuës, mais non le corps de Iesus-Christ: & toutefois voicy les paroles de Iesus-Christ formellement contraires, qui disent que c'est son corps qui est rompu; Dont appert que Iesus-Christ ne parle point d'aucune fraction de son corps qui se fist alors en l'Eucharistie, mais de celle qu'il deuoit souffrir le lendemain en croix: parlant d'vne chose qui deuoit bien tost estre comme si elle estoit presente. Cōme au 10. de S. Iehan, vers. 15. *Ie mets mon ame pour mes brebis*, pource qu'il la deuoit bien tost mettre. Et S. Paul en la 2. à Thimothée au 4. chap. *Ie suis maintenant immolé* ou *fait en aspersion*, pource que son martyre approchoit: Ce qui est confirmé par le Canon de la Messe & par la bible de l'Eglise Romaine, qui a tourné au futur, *Pro vobis tradetur*; sera liuré pour vous. Né sert
Coëff. pag. 292. & 293. de dire que ces mots, *Mon corps est rompu pour vous*, sont veritables & en l'Eucharistie & en la croix. Car ce verbe, *frangitur*, *est rom-*

*pu*, ne peut eſtre preſent & futur. Et ne peut ceſte fraction eſtre vn mot ambigu & à deux ententes : Car la fraction du corps du Seigneur en la croix eſt totalemēt differēte de celle qu'on veult eſtablir en la Céne : l'vne eſt auec perçeures, bleſſeures, douleur, effuſion de ſang, ſolution de continuité : en la fraction de l'hoſtie en la Meſſe, rien de tout cela : ce mot donc *frangitur*, ne peut en ce lieu ſignifier l'vne & l'autre. quāt à Chryſoſtome qui dit que Ieſus-Chriſt ſouffre en ce Sacrement, (choſe que l'Egliſe Romaine ne croit pas) nous verrons au 20. chap. que nos aduerſaires corrompent le paſſage. Pourſuiuons. Ieſus-Chriſt adiouſte, *Homil. 24. in 1. ad Corinth.*

*Faites ceci en memoire de moy,*

Là deſſus nous diſons, que nulle choſe ne peut eſtre la memoire ou commemoration de ſoy-meſme. Car qui pourroit ſouffrir celuy qui diroit : ie vous donne cet anneau en memoire de cet anneau ? ou ie vous donne ce liure pour commemoration de ce liure ? Certainement les memoriaux d'vne choſe ſont autres que la choſe meſme. Or ce que Ieſus-Chriſt donne en main à ſes Diſciples eſt la commemoration de Ieſus-Chriſt : ce n'eſt donc point Ieſus-Chriſt meſme. Ne ſert de

produire le teſmoignage des Peres, qui diſent, & nous auec eux, que Ieſus-Chriſt nous eſt preſenté en l'Euchariſtie, & que nous communiquons à ſon corps, car ils ne parlent point en ces lieux de la communiõ par la bouche, mais par la foy, laquelle apprehende les choſes abſentes & futures, & ne requiert point vn approchement local.

Ioignez à cela que la memoire n'eſt que des choſes abſentes: le corps donc de Ieſus-Chriſt n'eſt point * preſent en l'Euchariſtie, puis qu'elle ſe fait en memoire de Ieſus-Chriſt: Nous ne nions pas que la Sainte Céne ne ſoit vne commemoration de la mort de Ieſus-Chriſt, mais auſſi on ne nous peut nier qu'elle ne ſoit vne commemoration de Ieſus-Chriſt meſmes, puis qu'il a dit *Faites ceci en memoire de moy*. Comme auſſi le Concile de Trente le confeſſe. Pourtant S. Hieroſme ſur le chap. 11. de la 1. aux Corinthiens, dit que Ieſus-Chriſt inſtituant ce Sacrement a fait comme ceux qui s'en allans laiſſent vn memorial ou gage d'eux meſmes, afin qu'on ſe ſouuienne d'eux. Or on ſçait qu'ils ne ſe laiſſent pas eux meſmes, & qu'vn hõme ne peut eſtre gage ni memorial de ſoy-meſmes. Le S[r]. Coeffeteau reſpond, que cela eſt vray pour les autres hommes, mais non pour Ieſus-Chriſt. Accuſant S[t]. Hieroſme d'auoir em-

** I'entens de la preſence locale, car il eſt touſjours preſent à la foy.*

*Seſſ. 13. ca. 2. Saluator in Euchariſtiæ ſumptione colere nos ſui memoriã præcepit &c.*

ployé mal à propos l'exẽple des autres hõmes, s'il ne peut estre accommodé à Iesus-Christ. Dautres monstrent qu'on peut faire cõmemoration des choses presentes, car (disent-ils) on peut en presence du Roy faire cõmemoration de ses prouësses. Mais cela n'est point vne memoire de sa persõne presente, ains de ses actions passées. Quelques-vns peut estre pourront dire à vn qui offense Dieu, *Aye souuenance de Dieu*, encores que Dieu soit present. Mais celuy qui parle ainsi, par la souuenance de Dieu, entend la souuenance de ses commandemens, ou de ses menaces, ou promesses. Du pain l'Euangile passe au calice, & dit que Iesus-Christ ayant pris la coupe, il la leur bailla, disant,

*Beuuez en tous.*

Au contraire l'Eglise Romaine dit, *Vous n'en beurez pas tous*. Car boire le calice est le priuilege des Prestres & des Princes. Lequel abus merite vn chapitre à part & est reserué pour la fin de cet œuure. Iesus-Christ donc poursuit, disant,

*Beuuez en tous, car ceci est mon sang, le sang du Nouueau Testament.*

Il appelle le calice son sang en mesme fa-

çon qu'il a appellé le pain son corps. Tout ce que nous auons dit sur ces paroles *Ceci est mon corps*, se peut & doit accommoder à ces mots *Ceci est mon sang*. Sinon que la verité reçoit icy vn renfort par l'explication adioustée par l'Euangile de S. Luc, & par l'Apostre S. Paul, au 22. de S. Luc & en la 1. aux Corinthiens 11. chap. vers. 25. ou ces mots *Ceci est mon sang*, qui sont en S. Matthieu, sont ainsi rendus.

*Ce Calice est la nouuelle alliance en mon sang.*

*Coëff.pag. 320.* 1. Par le calice il entend ce qui est dedans. Or si ce qui est dans le calice est l'alliance de Iesus-Christ, ce n'est donc point le sang de Iesus-Christ, Car le sang de Iesus-Christ n'est point l'alliance de Iesus Christ, comme nous auons prouué ci dessus au chapitre huictiéme. 2. Item si ce qui est au calice est au sang de Iesus-Christ ce n'est donc point le sang de Iesus-Christ : car le sang de Iesus-Christ n'est point au sang de Iesus-Christ. Certainement ces paroles sont decisiues du different & abbattent l'erreur sans ressource. Aussi l'Esprit de Dieu n'a point changé de langage en chose si importante qu'afin de l'esclaircir, & afin que S. Luc & S. Paul qui ont recité l'institution de ce Sacrement les derniers, fussent

sent interpretes des mots rapportez par S. Matthieu.

Mais pour ioindre de plus prés, ie supplie le lecteur de remarquer qu'en ces paroles de S. Luc & de S. Paul ce mot de *Calice* est repeté par deux fois en vne mesme ligne, n'y ayant qu'vn mot entre deux. *Il print le Calice, disant; Ce calice est; &c.* Or nos aduersaires veulent qu'en la deuxiéme fois ce mot de *Calice* se prenne en autre sens qu'en la premiere. Car quand l'Euangile dit que Iesus-Christ print le calice, par ce mot de *Calice* ils entendent *le vin*, mais trois syllabes aprés par le mot de *Calice* ils entendent *le sang* : qui est certes vne licence démesurée ; comme si les Euangelistes nous pipoient, disans d'vn & d'autre en vne mesme demie ligne : & nous baillant des paroles à deux visages. Ils ne tomberoient point en ceste absurdité, s'ils croyoient auec nous que le calice est encores du vin aprés la consecration. Ou que le vin estoit desia consacré lors que Iesus-Christ print en main le calice. Car il l'auoit desia benit par sa priere. Ce que le S[r]. Coëffeteau ayant ignoré s'est espādu en des exclamatiōs ineptes & qui sētēt le refectuaire ou le dortoir. Pag. 326.

Toutesfois pour leur faire plaisir permettons leur d'vser en ceci de leur priuilege: & puis qu'ils veulent qu'en la deuxiéme fois ce mot de *Calice* signifie *ce sang*, mettons

leur interpretation dans le texte; & nous verrons ce qui s'en ensuiura. Iesus-Christ donc(si on les croit)aura dit,ou voulu dire, *Ce sang est la nouuelle alliance en mon sang.* Y a-il homme si stupide qui ne recognoisse l'absurdité de ces paroles? Car le sang de Iesus-Christ peut-il estre au sang de Iesus-Christ? Certes vne chose qui est en vne autre n'est point vne mesme chose auec elle. Ce que Bellarmin ayant preueu, pour euiter ce coup a trouué vn nouueau tour de soupplesse, imitant ceux qui se lauent d'ancre, ou qui guerissent l'yurognerie en beuuant:car ayant mis vn equiuoque & ambiguité en ce mot de *Calice*, & recognoissant le mal qui luy en aduient, il tasche d'y remedier par vn autre equiuoque en ce mot de *sang*. Car en ces mots qu'il forge luy mesmes *Ce sang est la nouuelle alliance en mon sang*, il veut que la premiere fois ce mot de *sang* signifie le sang du calice, mais en la deuxiéme fois le sang espandu en la croix sur lequel est fondée la nouuelle alliance. Le mesme Bellarmin dit que S. Matthieu & S. Luc recitans l'institutiō de la Céne ne prennent point le mot de *Testament* en mesme sens. Licence prodigieuse,& inuentiue à mal.La verité de Dieu marche-elle ainsi déguisée? qu'est-ce tout cela sinon introduire vne mascarade en ce saint banquet? c'est donc à nous d'y apporter le flambeau

*Bell. lib. 1. cap. 11. §. ad Quartam. Sanguis accipitur diuerso modo in his duobus locis.*

*§. Ad tertiam.*

pour la recognoiſtre de prés.

1. Premierement ſi ceſte diſtinction du ſang de Ieſus-Chriſt au calice, & du ſang de Ieſus-chriſt en croix eſt receuable, on trouuera mille ſortes de ſang de Ieſus-Chriſt, & autre ſera le ſang de Ieſus-Chriſt debout, & le ſang de Ieſus-Chriſt aſſis, & le ſang de Ieſus-Chriſt au temple, ou en la naſſelle. De vray ſelon noſtre ſtupidité nous penſions que le ſang de Ieſus-Chriſt en croix fuſt le meſme ſang qu'on dit eſtre en la Meſſe, mais voicy qu'on nous en fait deux ſortes; ou ſi c'eſt vn meſme ſang en ſubſtance, les diuerſes façons eſquelles Ieſus-Chriſt eſt conſideré n'apportent aucune diſtinction de ſang; ni aucune ambiguité, ou diuerſité de ſignification en ce mot de *ſang*.

2. Bien plus: Car ils diſent que ce ſang du calice eſt le Teſtament ou alliance, fondée ſur le ſang eſpandu en croix. Dont ſenſuit que le ſang du calice eſt le Teſtament, mais celuy de la croix ne l'eſt pas. Item que le ſang du calice eſt fondé ſur celuy qui eſt en croix, & par conſequent que ce n'eſt pas le meſme ſang, car ce qui eſt fondé ſur vne choſe n'eſt point vne meſme choſe auec elle. Notés que ie parle du ſang de Ieſus-Chriſt entier & non de quelques gouttes du ſang de Ieſus-Chriſt, afin que Coeffeteau ne nous vienne icy parler

d'vne ou deux gouttes de sang espanduës par Iesus-Christ en la Circoncision: laquelle a voirement eu du rapport auec sa mort, mais dire que ces gouttes de sang sont fondées au sang de la croix, comme gasoüille Coeffeteau, c'est auoir plus besoing de purgation que d'enseignement.

Pag. 328.

3. Que si on nous baille ceste distinctiõ du sang de Iesus-Christ, pourquoy ne mettra-on aussi deux chairs, dont l'vne soit fondée sur l'autre? dont l'vne soit le Testament, & l'autre ne le soit pas? Iesus-Christ adiouste,

*Que ce calice est le sang du Nouueau Testament qui est respandu pour plusieurs.*

S. Luc rapporte ceste effusion au calice, disant que ce calice est respãdu pour nous, ce qui reuient à vn. Car ce calice est respandu pour nous, pource qu'il est Sacrement du sang de Iesus-Christ qui a esté respandu pour nous. Ceste effusion faite en la croix est le seul prix de nostre redemption. Ce que la Bible de l'Eglise Romaine, & le Canon de la Messe recognoissent, ayans tourné au futur *effundetur, sera espandu*, pour *est espandu*, afin de donner à entendre que Iesus-Christ parloit de l'effusion du sang qu'il deuoit souffrir le lendemain, Car puis que le texte Grec parle au present ἐκχυνόμενον, pourquoy la Bi-

ble de l'Eglise Romaine eust-elle tourné au futur, sinon pour monstrer que ce present doibt estre interpreté par le futur ? Et mesmes nos aduersaires appellans la Messe vn sacrifice non sanglant recognoissent tacitement que le sang de Iesus n'y est point espandu.

Et c'est icy qu'ils demeurent accrochez sans se pouuoir deffaire: Car ils enseignent que le sang de Iesus-Christ ne peut maintenant estre espandu : & neantmoins s'enferrans eux mesmes ils ne laissent de dire & escrire que le sang de Iesus-Christ est espandu souz les accidens du vin, alleguans ce passage de S. Luc pour monstrer qu'en la Messe le sang de Iesus-Christ s'espand. ¶ Surquoy nous leur demandons si souz ces espéces le sang de Iesus-Christ sort des veines, car sans cela il n'y a nulle effusion de sang. Ils nous respondent qu'il n'en sort point, & neantmoins perseuerent à dire qu'il est espandu. Certes toute effusion est vne espéce de mouuement, & neantmoins ces gens nous donnent vne effusion de sang qui ne bouge, & ne sort point des veines. Ainsi ils afferment ce qu'ils nient, disants que ce sang s'espand, & cepẽdãt qu'il ne bouge : qu'il coule & toutefois qu'il ne coule point : semblables à ceux qui escrimans les yeux bandez frappent sur leurs compagnons, ou se blessent eux mesmes.

Aussi ne respondent-ils point directement, car quand nous leur demandons si le sang de Iesus-Christ est espandu en la Messe, ils nous disent que c'est souz les espéces qu'il est espandu; mais nous ne demandions pas souz quoy, ains seulement s'il est espandu: Et non contens de cela, ayans dit que le sang de Iesus-Christ s'espand souz les accidens, ils veulent par là qu'on entende que les accidens seuls sont espandus, mais non le sang de Iesus-Christ. ¶. Nous les reduisons donc en fin à nous confesser que les seuls accidens sont espandus, c'est à dire la couleur, le goust, les longueurs & largeurs: car en vne matiere si sacrée ils disent choses qui sentent la bouffonerie, ou l'égarement d'esprit; nous persuadans qu'en l'Eucharistie on nous verse des lignes, des saueurs & couleurs. O la belle chose qu'vn tonneau plein de lignes & figures, plein de goust & de couleur de vin: mais point de vin: & là dessus tirer chopine de couleurs & figures, mais point de vin.

Le pis est qu'aprés nous auoir mis en ceste coupe du vuide, & vn espace rempli de nul corps, mais seulement d'accidens; (ce qui enueloppe mille contradictions en nature, comme monstrent les Physiciens, & en sera parlé ci aprés), pour comble de mal ils accommodent le corps de Iesus-Christ

à ces accidens, tellement qu'on boit & verſe le corps du Sauueur, qui a vn vray corps humain, lequel on dit eſtre auſſi en la coupe. Venez & on vous verſera le corps d'vn homme, vne teſte & des pieds liquides, & ſi on le verſe par gouttes, en chaſque goutte ſeparée il y aura vn corps humain entier, & tout cela rien qu'vn meſme corps. O eſprit d'erreur, ô boutique de chimeres, qu'eſt-ce là ſinon inciter les Chreſtiens à ſe circoncir ou à prendre le turban?

Cependant le préſtre ne ſe peut vanter de boire en la Meſſe le meſme ſang dont Ieſus-Chriſt parle en l'inſtitution de la Céne: Car il parle du ſang qui a eſté peu aprés eſpandu en la croix, & qui eſtant ſorti du corps n'y eſt iamais rentré; mais ce ſang que le préſtre pretend boire eſt és veines, & n'en eſt iamais ſorti. Car l'Egliſe Romaine ne croit pas que le ſang ſorti des playes du corps du Seigneur ſoit rentré dans ſon corps, c'eſt l'opinion de Coeffeteau ſeul, lequel a vne relligion à part. Et de fait à Rome ſur les degrez de la Chappelle S. Laurent on monſtre des taches du ſang de Ieſus-Chriſt tombé (ce dit on) ſur ces degrez, auec effuſion de ſang. Alors dõc que ceſte fable a eſté baſtie on ne croyoit pas que ce ſang fuſt rentré au corps du Seigneur. Le corps voirement du Seigneur ni aucune des parties de ſon corps

*Pag. 333.*

*Liber Indulgẽtiarum Romæ excuſus.*

n'a point senti corruption, mais celuy qui perd vne petite partie de son sang ne laisse pas pour cela d'auoir toutes les parties de sō corps: car encores que toute la masse du sang puisse estre contée pour partie du corps, si est-ce que il y a telle portion de sang, laquelle est plustost aliment que partie du corps, & laquelle ostée le corps demeure entier.

Le pain & le calice ainsi distribuez Iesus-Christ adiouste vne clause qui iuge diffinitiuement le procez, & trenche toute difficulté. Il dit donc en S. Matthieu 26. vers. 29. *Ie vous di que depuis ceste heure ie ne boiray de ce fruict de vigne.* Et S. Marc de mesmes. Pouuoit-il dire plus clairement que c'est du vin qu'il a beu, & non du sang? Car du fruict de vigne, & du vin sont mesme chose. Car encores qu'en S. Luc il soit parlé de deux coupes, comme remarque S. Hierosme sur le 26. de S. Matthieu, si est-ce que S. Matthieu & S. Marc ne parlans que d'vne (qui est celle de l'Eucharistie) n'ont peu appeller fruict de vigne le vin d'vne coupe dont ils ne parlent point. Il vault beaucoup mieux croire que Iesus-Christ par deux fois a parlé de fruict de vigne, pour accorder les Euangelistes, que de vouloir corriger S. Matthieu & S. Marc par S. Luc, leur improperant d'auoir troublé l'ordre des paroles de Iesus-Christ en vne action si importante,

portante, & où S. Matthieu estoit present. De fait le Pape Innocent III. au 4. liure des mysteres de la Messe, chap. 27. recognoist que Iesus-Christ a appellé fruict de vigne le vin qu'il auoit consacré au calice. Et ainsi l'entend le Concile de Vvormes au chap. 2. cité par Burchard au 5. liure. *C'estoit* (dit le Concile) *du vin au mystere de nostre redemption, quand le Seigneur a dit ie ne boiray plus de ce fruict de vigne.* Mots qui se trouuent aussi en S. Augustin, au liure des dogmes Ecclesiastiques, cha. 75. Ces authorités ferment la bouche aux aduersaires ; puis qu'ils tiennent que le Pape & ses Conciles ne peuuent errer en la Doctrine. Car quant à S. Augustin lequel au 3. liure du consentement des Euangelistes chap. 1. dit que S. Luc n'a point suiui l'ordre, ains a anticipé selō sa coustume; [a] Bellarmin qui est de contraire aduis, & veult corriger St. Matthieu & St. Luc, luy donne sur les doigts, & dit librement que S. Augustin n'a pas consideré ce passage assez soigneusemēt. [b] Coeffeteau fait pis, & se conueinct soy-mesme de faussete, car il dit que S. Augustin au premier liure des Questions Euangeliques dit *que nostre Seigneur par le vin a entendu son sang.* Et cependant luy-mesme produit en marge les mots de S. Augustin qui disent le contraire : [c] *Le Seigneur par le signe sacré du vin nous recomman-*

*Quod autē vinū in calice cōsecrauerit patet ex eo quod ipse subiunxit nō bibā à modo de genimine, &c.*

*Burchardus lib. 5. cap. 2. Vinū fuit in redēptionis nostræ mysterio cū dixit. Nō bibā de hoc genimine, etc.*

[a] *Lib. 1. cap. 11. §. Si rursus. Respondeo Augustinum non expendisse hunc locum diligenter.*

[b] *Pag. 335.*

[c] *Per vini Sacramentū commēdat sanguinem suum.*

*de son sag.* Telles faussetés luy sont ordinaires.

Et afin que quelqu'vn debouté de là ne vienne par ailleurs, * disant que le calice est appellé fruict de vigne eu esgard à ce qu'il estoit auant la consecration, nous luy coupons ceste auenuë par ce que Iesus-Christ dit auoir beu du fruict de vigne, car il n'a beu qu'aprés la consecration: c'estoit donc du fruict de vigne lors mesmes qu'il beuuoit. Et appeller vne chose non ce qu'elle est, mais ce qu'elle a esté, (comme qui en la vieillesse de Nestor l'appelleroit adolescent, pource qu'il l'a esté) c'est dire qu'vne chose est telle pource qu'elle n'est plus telle, qui est se mocquer. Encores l'absurdité est icy bien plus grande, car Nestor auoit esté adolescent, mais le sang de Iesus-Christ n'a iamais esté fruit de vigne, il est donc faux qu'il soit appellé fruict de vigne pource qu'il l'a esté. Et paroist à quelle détresse ie reduis icy le Moine Coeffeteau, lequel produit vne pareille façon de parler *Ego non sum ego: Moy ie ne suis pas moy*, laquelle il dit estre receuable, afin d'introduire en l'Euangile vne pareille proposition. *Du fruict de vigne n'est pas fruict de vigne, mais du sang.* En fin on nous persuadera que nous ne sommes pas nous, & qu'on nous a changés de nuit. Ainsi ces Messieurs se iouënt de l'escriture.

* *Bellarm. ibid.*

*Pag.* 337.

CHAP. X.

## Que l'Apostre S. Paul poursuiuant ce propos, leue toute difficulté. Diuers passages de l'Escriture.

VIENT encores vn grand renfort à la verité, & vne multitude de passages clairs de l'Apostre S. Paul adioustez immediatement aprés l'institution de la Céne. Il dit donc,

26. *Toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de ceste coupe, vous annoncerez la mort du Seigneur iusqu'à ce qu'il vienne.*

27. *Parquoy quiconque mangera de ce pain, ou boira de la coupe du Seigneur indignement, sera coulpable du corps & du sang du Seigneur:*

28. *Que chacun donc s'esprouue soy-mesmes, & ainsi mange de ce pain & boiue de ceste coupe.*

En ces mots adioustez pour esclarcissement aux paroles de l'institution, ce S. Apostre par trois fois tesmoigne que c'est du pain que nous mangeons en la Céne. Or on ne mange qu'aprés la consecration. Et au chapitre precedēt de mesmes. *Le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ.* C'est donc encores du pain aprés la

consecration, puis qu'on ne rompt qu'aprés la consecration. Oyons là dessus les responses de nos aduersaires. ¶ En premier lieu ils s'arrestent (dit Coeffeteau) aux paroles disertes de S. Paul, par lesquelles il nous a declaré en la consecration que nostre Seigneur nous a donné son corps & son sang. Qui est vne fausseté, car en toutes les paroles de l'Apostre il n'est parlé ni de donner, ni de consecration: Ains au contraire les Euangelistes d'vne voix tesmoignent que le Seigneur leur a donné du pain. Lequel pain il dit estre son corps; au sens, & pour les raisons ci dessus exposées.

*Coëff. pag. 339. & 340.*

En second lieu ils veulent que S. Paul ait parlé figurément trois fois d'vne suite, eux di-je qui nous accusent de forger des figures. 1. Et là dessus ie somme leurs consciences de iuger auec equité, lequel doit parler plus clairement, celuy qui est exposé, ou celuy qui expose: Celuy qui a parlé le premier & plus brieuement, ou celuy qui parle aprés, & plus au long, & esclaircit les paroles du premier: Item qu'ils pensent lequel est plus conuenable ou que Iesus-Christ soit expositeur des paroles des Apostres, ou les Apostres expositeurs des paroles de Iesus-Christ. Sans doute ils recognoistront que les figures sont moins conuenables à l'expositeur, & que les Apostres sont expositeurs de Iesus-Christ, &

non Iesus-Christ des Apostres. Et Coëffeteau nous le confesse, p. 340. disant que S. Paul exposoit les paroles de Iesus-Christ. Pourquoy donc tordent-ils par figures toutes les paroles de S. Paul, qui a escrit le dernier & le plus au long de ceste matiere, & qui est expositeur de Iesus-Christ? 2. Veu principalement que nous auons veu que Iesus-Christ & les Euangiles disans *Ceci est mon corps* s'exposent clairement, mais S. Paul ayant dit tant de fois que c'est du pain que nous rompons & mangeons, n'adiouste aucune explication de son dire? 3. Que si par ce mot de *pain* tant de fois repeté par l'Apostre il faut entendre *de la chair*, ne seroit-il pas coulpable d'entretenir le peuple en erreur, & luy cauer vne fosse pour tomber? veu qu'il sçauoit que le sens & la raison tesmoignent que c'est du pain, au rapport desquels l'homme croit naturellement? ne nous eust-il point plustost aduerti d'auoir icy nos sens pour suspects & de croire que c'est de la chair, encores qu'il semble du pain, que de se ioindre au rapport de nos sens, en l'appellant tousiours pain sans aucune explication? 4. Et qui plus est attribuant à ce pain choses qui ne peuuent conuenir au corps de Iesus-Christ, à sçauoir d'estre rompu?

Toutefois voyons quelles figures ces Docteurs nous ont icy forgé.

*Premiere eschappatoire.*

Quelques vns disent que S. paul appelle le corps de Iesus-Christ *pain*, pource qu'il l'a esté auant la consecration, tout ainsi disent-ils que le serpent est appellé verge, Exod.7.pource qu'il l'auoit esté. Et comme le vin est appellé eau en S. Ieh. 2. pource qu'il auoit esté eau auant la conuersion. Et comme Dieu dit à Adam, Gen 3. Tu és poudre, pource qu'il auoit esté formé de poudre. Et comme en S. Matthieu 11. il est dit que les aueugles voyent, pour dire ceux qui estoient aueugles. 1. Ausquels Bellarmin respond, (car ils s'accordent ainsi) que ceste responsе n'est pas fort solide, car (dit-il) si en quelques endroits les choses sont nommées du nom de ce dont elles sont faites, il ne s'ensuit pas que par tout il le faille prendre ainsi. 2. A quoy nous adioustons que c'est chose non seulement fausse, mais impie d'estimer que le corps de Iesus-Christ soit appellé pain, pource qu'il ait esté pain auant la consecration: Car le corps de Iesus-Christ n'a iamais esté pain: Ce serpent voirement auoit esté verge,& ce vin auoit esté eau, mais le corps de Iesus-Christ n'a iamais esté pain. Quand donc la Transsubstantiation du pain au corps de Christ seroit veritable, si est-ce que ces exemples ne seroient aucunement propres, esquels la matiere demeurant, Dieu y a introduit vne nouuelle

*Bellarm. Lib.1.cap. 14.non ideo quia alicubi res denominatur ab eo vnde facta est, vbique ita accipienda esse vocabula.*

forme, Or ces gens disent que la matiere du pain n'est plus. Ainsi Adam est appellé poudre, pource qu'il a esté fait de poudre. Mais Iesus-Christ n'a point esté fait de pain. 3. Aussi l'Escriture Saincte dit bien que la verge de Moyse est deuenue serpent. Exode 7. 9. Et que l'eau a esté conuertie en vin. Ieh. 2. 9. Mais l'Escriture Saincte ne dit pas que le pain soit deuenu Iesus-Christ, ou soit conuerti en chair, cela est vne queuë adioustée par l'Egl. Romaine. 4. Et non seulement en cela paroist la foiblesse de cet exemple ; mais aussi en ce que ceste verge de Moyse fut changée en vne chose qui n'auoit iamais esté auant ce changement ; mais icy on nous fait le pain se changer en vne chose qui est desia. O que ç'eust esté vn beau miracle si Moyse eust transmué sa verge en vn serpent qui estoit desia, ou si Iesus-Christ eust changé l'eau en vn vin qui estoit desia vin : certainement l'absurdité est pareille à faire vne chose qui est desia qu'à deffaire vne chose qui n'est plus : à engendrer vn enfant desia né, qu'à tuer vn homme desia mort. Si donc ces Messieurs veulent apporter des exemples propres, qu'ils nous baillent quelque passage auquel vne chose qui estoit deuant qu'estre faite soit nommée du nom de la chose dont elle a esté faite. Ie maintiens que iamais ils ne trouueront ni

en l'Escriture, ni en aucun liure du monde vne façon de parler aucunement semblable, ni seulement approchante. Et de fait le Sr. Coeffeteau n'ayant peu amener aucun exemple, parle ainsi. *Que nul ne nous oblige plus à la rigueur des exemples au sujet de la foy.* Pourquoy donc nous ameinent-ils les exemples de la verge & de l'eau transmuées s'ils ne veulent y estre obligés, & les recognoissent dissemblables ? Il fait donc sagement d'auoir recours à la hauteur du myst. re, & ainsi confesser son incapacité: laquelle est voirement en tous hommes, mais ne peut seruir de preuue de la Transsubstantiation : Ne sert de dire qu'il ne s'agit point icy de la façon de la conuersion du pain, mais seulement de la conuersion. Car encores que cela soit, si est-ce que c'est assez pour confondre nos aduersaires que de leur monstrer que leurs exemples ne sont point propres, & qu'ils introduisent vne conuersion qui s'enueloppe de contradiction.

Pag. 345.

Quant à l'exemple des aueugles voyans, la figure est en ce mot de VOIR, car ces mots *les aueugles voyent*, signifient que les aueugles recouurent la veuë, βλέπουσι, pour ἀναβλέπουσι. Icy donc la Grammaire leur a manqué. Et quand il seroit autrement, si est-ce que les mesmes raisons que nous auons apportées contre les autres

tres exemples seruent aussi contre cestuy-ci.

D'autres pensent estre plus subtils, & disent que l'Apostre S. Paul dit, que nous mangeons du pain en l'Eucharistie pource qu'il semble que ce soit du pain, quoy qu'ẽ effect ce soit le corps de Iesus-Christ: cõme (disent-ils) le serpẽt d'airain est appellé serpent pource qu'il sembloit l'estre: & des figures de bœufs & grenades sont appellées bœufs & grenades; & les Anges apparus à Abraham sont appellez hommes, pource qu'ils sembloyent l'estre. Mais ce subterfuge est sans couleur. *Deuxiéme eschappatoire.*

1. Car en premier lieu la solution apportée par Bellarmin sert icy de mesmes: c'est que si en quelques passages les choses sont appellées non ce qu'elles sont, mais ce qu'elles semblent, il ne s'ensuit pas qu'il soit ainsi par tout, ni en ce passage. 2. Secondement c'est vn grand abus de dire que le corps de Iesus-Christ soit appellé pain pource qu'il semble l'estre, car le corps du Seigneur ne sembla iamais estre pain. *Nous ne disons pas cela*, dit le S[r]. Coeffeteau. Ains vous le dites clairement, Car pour monstrer comment le corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie est appellé pain, vous nous produisez ceste maxime. *Que souuent les choses sont dites estre non ce qu'elles sont, mais ce qu'elles semblent estre.* N'est-ce pas vouloir *Pag. 347.*

que le corps de Iesus-Christ soit appellé pain pource qu'il semble l'estre? 3. Voicy plus: Car quand mesmes le corps du Seigneur seroit enclos souz l'apparence du pain, Ie maintiens que celuy qui ayant esgard à l'apparence du pain, nommeroit pain ce que le Prestre tient, n'appelleroit pas pourtant Iesus-Christ pain. Tout ainsi que si vn homme est enclos en vn coffre, & là dessus ie dis voila vn coffre, s'ensuit-il que i'appelle l'homme coffre? quelle absurdité de nommer le contenu du nom du cōtenāt? appeller l'espée fourreau? appeller l'embryon mere? comme qui eust appellé Iesus-Christ Marie pendant qu'il estoit au ventre de sa mere? 4. Aussi ces exemples sont hors de propos, car ces figures de serpent, bœufs & grenades sont appellées serpent, bœufs, &c. pour racourcissement de langage, mais icy il n'y a nul racourcissement à mettre du pain pour de la chair. 5. Et ces figures sont appellées serpent, & bœufs, pource que la forme exterieure estoit semblable, mais entre le pain & le corps du Seigneur il n'y a aucune ressemblance en la forme exterieure : ces exemples donc ne sont conuenables. 6. Ioint qu'a dire *serpent* pour *figure de serpent* il n'en peut aduenir aucun abus, ni erreur en la relligion, & personne n'y peut estre trompé : mais icy on nous creue les yeux, & on

dément nostre raison, pour establir vn article de foy important, dont s'ensuiura qu'à nommer la chose non ce qu'elle est, mais ce qu'elle semble, il y a du grand danger; le S^r^.Coëffeteau respond que la veue n'est pas mesure de nostre foy, & dit vray. Mais que fait cela pour maintenir ses exemples de bœufs,& de grenades? *Pag.349.*

L'exemple des Anges apparus à Abraham,appellez hommes, est encores de plus bas alloy,car Abraham croyant que ce fussent hommes ne les pouuoit appeller autrement : Et mesmes il vault beaucoup mieux croire la parole de Dieu qui dit que c'estoient des hommes, puis que non seulement Abraham le dit, mais aussi Moyse le tesmoigne : Car qui empesche que ce n'ayent esté des vrays corps humains empruntez par les Anges par dispensation & pour vn temps? comme de fait ils mangerent & beurent, & Abraham leur laua les pieds : & puis que les Diables possedent souuent des hommes, pourquoy vn Ange ne pourra-il mouuoir pour vn temps vn corps humain emprunté pour s'en seruir en quelque action? Et de fait Tertullian au liure de la chair de Christ,& S. Augustin au 2. & 3. liure de la Trinité, tiennent que ce n'estoyent point corps humains seulement en apparence,mais aussi en verité. I'entens des corps humains ayants ame humaine, *Genes. 18.2. & 16.*

*Comme Coëffeteau m'impose calomnieusemẽt. Pag. 252. et 253.*

possedés par des esprits Angeliques, seruants non à* animer ces corps, ni a former ceste matiere, mais à les mouuoir pour vn temps.

*Troisiéme eschappatoire.*

Ces defenses abbatuës, ces Messieurs se retranchent, & trouuent d'autres eschappatoires : Ils disent que le corps de Iesus-Christ est appellé *pain* par S. Paul selon la phrase Hebraique, qui appelle *Pain* toute sorte de viande & de nourriture : Comme en l'Oraison Dominicale en demandant nostre pain quotidien nous entendons tout ce qui est necessaire pour nous nourrir. Ainsi (disent-ils) Iesus-Christ est appellé pain par S[t]. Paul pource qu'il est la nourriture des ames, voire vne nourriture solide & substantielle: au mesmes sens qu'il dit de soy-mesmes en S. Iehan 6. *Ie suis le pain de vie.*

Responce qui est vne fuite euidente, 1. Car en l'Oraison Dominicale & en pareils lieux le pain comprend toute la nourriture de l'homme & par consequent le bruuage ; Ce qui n'est pas en ces passages de S. Paul, esquels le calice est mis à part, & adiousté au pain comme chose diuerse. *Qu'il mange de ce pain, & boiue de ceste coupe.* Icy qui pourroit nõbrer les absurdités & ignorances du S[r]. Coëffeteau? 1. Il dit que la manne a esté la nourriture entiere de l'homme, c'est à dire qu'elle seruoit aussi de breuua-

*Pag. 353.*

ge. Pourquoy donc ce peuple beuuoit-il? Pourquoy a-il si souuent demandé de l'eau mesmes auec murmure? 2. Peu aprés il dit que S. Paul distinguant le pain d'auec la coupe ne regarde que les signes & especes: Enquoy il se contredit à soy-mesme. Car il soustient que S. Paul par ce mot de *pain* entend la chair du Seigneur, & neantmoins il veult que ces mots de *pain* & de *coupe* ne regardēt que les espéces. Accordés ces choses. 3. Encores vne. Pource que manger & boire signifient mesme chose quand ils sont pris metaphoriquement, & signifient croire, & apprehēder Iesus-Christ par foy; de là il recueille que ces mesmes mots *de manger & de boire* pris proprement & entendus de la manducation qui se fait par la bouche sont aussi vne mesme chose, & que manger par la bouche c'est boire, & que boire c'est manger, Tellement que le Préstre en la Messe mange en beuuant le calice, & boit en mangeant l'hostie. Disputerions nous contre vne si grande brutalité? Pag. 354.

2. Appert aussi que l'Apostre par ce mot de *pain* n'entend point de la chair, mais du pain au sens ordinaire. Car il employe la similitude du pain ordinaire composé de plusieurs grains pour nous representer nostre vnion en vn corps, disant que les fidelles sont vn pain & vn corps. 3. Et

ceux qui rẽuoyẽt les Corinthiẽs au 6. de S[t]. Iehan pour l'exposition de ce mot de *pain*, font trois presuppositions hardies : l'vne que l'Euangile de S. Iehan estoit desia escrit : l'autre que les Corinthiens l'auoient veu & leu : & finalement que S. Paul presupposoit que les Corinthiens iroyent bien d'eux mesmes y trouuer l'explication, sans qu'il fust besoin leur en bailler aucune. Comme ceste derniere presupposition flestrit ce S. Apostre d'vne temerité negligente, aussi les deux premieres sont contre l'authorité des histoires Ecclesiastiques qui tesmoignẽt que S. Iehan a escrit le dernier, & long temps aprés les autres. Comme enseigne S[t]. Hierosme au Catalogue, ou en l'ordre des escriuains il met S. Iehan aprés S. Paul, S. Luc & S. Marc, & dit qu'il a escrit son Euangile aprés tous les autres, en estant requis par les Euesques d'Asie, pour resister aux Cerinthiens & Ebionites, heretiques qui ont vescu aprés l'Apostre S. Paul. 4. Aussi est-ce contre toute apparence que pour exposer le passage de S. Paul où il parle de la Céne, ils nous ameinent vn passage de S. Iehan où il n'en est point parlé, comme nous monstrerons ci dessous. 5. N'estoit-il pas beaucoup plus conuenable de chercher l'explication de ce mot *pain* au mesme chapitre : & ils eussent trouué que S. Paul tesmoigne vn peu

*Hier. in Catalogo. Iohannes nouissimus omniũ scripsit Euangeliũ, rogatus ab Asiæ Episcopis, aduersus Cerinthũ, &c.*

auparauant, que Iesus print du pain, auquel passage nos aduersaires confessent que le mot de *pain* se prend en la signification ordinaire? 6. De fait nous trouuerons bien force peres qui recognoissent qu'au 6. de S. Iehan Iesus-Christ parle figurément: & en produirons des passages au penultiéme chapitre. Mais on ne nous sçauroit produire aucun ancien qui die que S. Paul parle figurément en ce passage. Et la raison y est claire. C'est que S. Paul icy parle aux fidéles: mais Iesus-Christ au 6. de S. Iehan parle aux Capernaïtes incredules, & aux Iuifs ausquels il auoit accoustumé de ne parler qu'en similitudes, comme dit S. Matth. cha. 13. *Il ne parloit point à eux sans similitudes.* Les figures sont donc beaucoup moins conuenables en ce passage de S. Paul qu'au 6. de S. Iehan: à S. Paul parlant aux fidéles qu'à Iesus-Christ parlant aux incredules par figures selon son ordinaire. A vn Apostre expositeur de Iesus-Christ, qu'à Iesus-Christ dont les Apostres sont expositeurs.

*Coëffeteau, pag. 357. n'en a peu produire aucun passage.*

En fin voici vn dernier & miserable subterfuge, dont ces gens se seruent comme on se sert de pierres quand la poudre & les balles defaillent. Ils disent que S^t. Paul n'a pas dit, *Quand vous mangerez du pain,* mais *quand vous mangerez de ce pain.* Et que ce mot CE signifie quelque pain extraor-

*Quatriéme eschappatoire.*

dinaire & par excellence, c'est à dire Transsubstantié en chair.

Certes cela est tirer toutes choses de toutes choses, comme les Chymistes, & faire vne syllabe fort fecunde en consequences: Nous ne nions pas que S. Paul ne parle icy d'vn pain sacré & extraordinaire, puis qu'il est dédié à vn si sainct vsage que d'estre memorial du corps de Iesus-Christ. Mais prouuer cela par ce petit mot Ce est vne manifeste confession d'vne cause desesperée, & qui n'a plus que les ongles pour se defendre. 1. Car comment est-ce que S. Paul pouuoit parler autrement? Eust-il dit que *quiconques mange du pain annonce la mort du Seigneur?* n'eust-il point en cela parlé contre la verité? car combien de fois mange-on du pain sans ceste commemoration? 2. Et puis qu'il auoit dit auparauant que Iesus auoit donné du pain à ses Disciples, quand peu aprés il parle de ce pain, qui ne voit que ce pronom Ce est vn renuoy à ce pain dont il vient de parler? & non point vn mot enigmatique & sublimé depuis peu au fourneau de la superstition? 3. Ioint que si en ces mots Ce *pain*, ce pronom Ce a vn sens si mystique, aussi faudra-il dire le mesme du calice. Et là dessus qu'ils se souuiennēt que par ce mot de *Calice* ils veulent que nous entendions non point *ce vin,* mais *ce sang de Iesus-Christ*: Il faudra

donc

donc icy selon leur maxime entendre encores icy que ce mot Ce signifie quelque sang de Christ plus excellent & extraordinaire: ce qu'eux mesmes seroyent honteux d'affermer. 4. Et le mesme Apostre au 10.chap.de la mesme Epistre dit, *Le pain que nous rompons*, & non point *ce pain*. Là ceste subtilité est inutile. Comme aussi au 20. des Actes, ou il est dit que les disciples estoient assemblez pour rompre Le Pain: sans doute ces Messieurs nous voudrõt icy encores persuader que cet article [Le] a quelque signification mystique. ¶En ce lieu le S[r].Coeffeteau accablé de raisons fuit aux authorités. Il allegue S. Augustin au sermon 28. des paroles du Seigneur. *Aprés les paroles de la consecration ce n'est plus pain, ains le corps du Sauueur.* Faussaire manifeste, vous corrompés ce passage. Il y a ainsi. *Aprés que les paroles de Christ auront esté proferées, il n'est point dit estre pain, mais il est appellé corps.* Qui ne voit que ce bon Docteur tout exprés n'a pas voulu dire que ce n'est plus pain, mais qu'il n'est point appellé pain, & qu'il est appellé corps, pour mõstrer que la nature du pain demeurant, il change d'appellation, selon la reigle qu'il nous repete tant de fois, que les signes preinent souuent le nom de ce qu'ils signifient? Et de fait peu aprés parlant de Iesus-Christ, il dit que *ce n'est point vn pain qui entre dans nos corps*, afin

*Vbi Christi verba deprompta fuerint, iam non panis dicitur, sed panis appellatur.*

*Non est iste panis qui vadit in corpus.*

Et

que qu'elqu'vn ne penſe l'aualler par la bouche.

S. Paul adiouſte, *qui mange de ce pain indignement eſt coulpable du corps du Seigneur:* Car quiconques profane le pain qui eſt le ſeau & Sacrement du corps de Chriſt profane auſſi le corps de Chriſt; l'injure faite aux ſeaux redonde ſur le Prince. Comme dit S. Hieroſme ſur le 1.chap.de Malachie. *Dum Sacramenta violantur, ipſe cujus ſunt Sacramenta violatur. Quand on viole les Sacremens, celuy dont ils ſont Sacremens eſt violé.* Et S. Auguſtin contre Fulgentius au Tome 7. *Celuy qui reçoit indignement le Bapteſme reçoit ſon iugement & non ſon ſalut.* Ce que S. Paul dit de la Céne Auguſtin le dit auſſi du Bapteſme, auquel toutefois l'Egliſe Romaine n'admet aucune Tranſſubſtantiation. Il n'eſt pas ainſi des images de Dieu qu'on met és temples, car Dieu ne les a pas inſtituez, mais il a inſtitué ce Sacrement: Les oſter n'eſt point profaner Dieu, mais oſter vne profanation du nom de Dieu.

*Qui accipit indignè Baptiſma iudicium accipit non ſalutem.*

S. Paul dit encores qu'vn *tel prend ſa condamnation, ne diſcernant point le corps du Seigneur:* Nos aduerſaires entendent qu'vn tel ne diſcerne point que c'eſt le corps du Seigneur qu'il a mangé: Au lieu qu'il entend qu'vn tel ne diſcerne point que c'eſt le corps du Seigneur qu'il a deshonoré, car il a dit expreſſément que c'eſt du pain que

nous mangeons.

¶. Ioignez à ce paſſage celuy du 10.chap. de la meſme Epiſtre verſ. 16. *Le pain que nous rompons n'eſt-il pas la communion du corps de Chriſt?* Autant de mots autant de foudres contre l'erreur. 1. Il dit que c'eſt du pain: l'Egliſe Romaine nie que ce ſoit du pain. 2. Il dit que nous rompons ce pain: l'Egliſe Romaine dit que nous ne le rompons pas. 3. Qui plus eſt par ce mot de *pain* elle entend *le corps de Chriſt*, & par conſequent veut que le ſens de ces mots *Le pain que nous rompons*, ſoit *Le corps du Seigneur que nous rompons*. Et toutefois le corps du Seigneur ne peut eſtre rompu. 4. Finalement S. Paul dit que ce pain rompu eſt la communion du corps de Chriſt, donc ce n'eſt pas le corps de Chriſt, car la communion ou participation d'vne viande n'eſt pas la viãde meſmes. La cõmuniõ voiremẽt du corps n'eſt pas ſans le corps, mais pour cela il ne ſ'enſuit pas que l'vn ſoit l'autre: la clarté du feu n'eſt pas ſans la chaleur: mais pour cela la clarté n'eſt pas la chaleur. Ainſi la cõmunion du corps de Chriſt n'eſt point le corps de Chriſt, encores qu'elle ne ſoit point ſans le corps de Chriſt. Lequel ſe peut bien communiquer à nous, ſans que le pain deuienne chair, ne ſans paſſer par nos dents & par nos goſiers. *Coëff. pag. 364. et 365.*

A ce S. Apoſtre ſe ioint l'Apoſtre S. Pierre,

lequel au 3. des Actes vers. 21. dit *Qu'il faut que le ciel contienne Iesus-Christ iusqu'au temps de la restauration*, qui est le iour du Iugement. Que si le ciel le doit tousiours contenir iusqu'à ce qu'il vienne iuger le monde, comment le fait-on estre hors du ciel tous les iours & se trouuer en la terre? Et icy nous recognoissons le bon sens & prudence de ceux qui ont corrigé la Bible, & corrompu la version vulgaire, qui pour euiter la force de ceste objection ont mis qu'il faut que le ciel *le reçoiue*, pource que le mot de *contenir* les greuoit, comme monstrant que le corps de Iesus-Christ n'est point hors du ciel. Ils ont donc mieux aimé fourrer en l'Escriture S^te^. vne clause ridicule, qui dit que Iesus-Christ est continuellement receu au ciel, comme s'il y entroit incessamment: Mais les Docteurs de Louuains ont mis en leur Bible Françoise qu'il faut que le ciel le contienne, comme recognoissans que Iesus-Christ n'a esté receu au ciel qu'vne fois, assauoir en son ascension. Car le mot Grec δέχεσθαι qui est au texte Grec, ne signifie pas seulement *receuoir*, mais aussi *contenir*, ne plus ne moins que le mot *capere* en Latin.

*Quem oportet quidem recipere.*

Iesus-Christ au 16. de S. Iehan vers. 28. parle ainsi *Ie delaisse le monde & m'en vay au Pere*. Il ne demeure donc point encores en ce monde, il ne demeure point caché és

ciboires & enfermé ſous la clef. Pourtant il a fallu que Meſſieurs nos Maiſtres pour ſe ſauuer couſuſſent vne piece à l'Euangile, *Ie laiſſe* ( diſent-ils ) *le monde quant à la preſence viſible. Mais ſon corps ne laiſſe pas d'eſtre preſent inuiſiblement*. C'eſt leur eſchappatoire. Mais la ſapiẽce admirable du fils de Dieu la preuient au meſme chapitre, car pour ſuppléer à ſon abſence, il leur promet de leur enuoyer le S. Eſprit qu'il appelle le Conſolateur. Certainement ſelon la doctrine de nos aduerſaires il deuoit dire: ie delaiſſe le monde par ma preſence viſible, mais conſolés vous, car ie demeureray auec vous inuiſiblement caché ſous l'eſpéce d'vn morceau de pain. A quel propos les conſoler de ſon depart, ſi aprés ce depart ſon corps eſt encores plus preſent & plus proche que du temps de ſa preſence viſible? eſtant en l'armoire, ſouz la clef, dãs les bouches, & dãs l'eſtomach des fidelles? Le S^t. Eſprit auroit-il eſté enuoyé pour ſuppléer à l'abſence de Ieſus-Chriſt, s'il eſt & plus preſent & plus proche qu'auant ſon depart? Mais conſiderons de prés les mots du fils de Dieu, *Ie laiſſe* (dit-il) *le monde, & m'en vay à mon Pere.* Eſt-ce laiſſer le monde que d'y demeurer, encores qu'il y ſoit inuiſiblement? N'y a-il pas vne oppoſition entre ces deux choſes? entre laiſſer vn lieu, & aller en vn autre? & maintenant

quelle opposition entre demeurer inuisiblement en terre, & aller au Ciel? Qui plus est, si Iesus-Christ a delaissé le monde en allant au pere, & neantmoins est demeuré au monde, il s'ensuiura necessairement qu'en partant du monde il sera parti d'auec soy-mesme, & se sera laissé soy-mesme en s'en allant. Et comme les absurdités sont enchainées, il s'en sera allé, & ne s'en sera pas allé, puis qu'il demeure.

Mais pourquoy quasi toute l'Epistre aux Hebrieux estant employée à representer les priuileges du nouueau Testament par dessus le vieil, neantmoins l'Apostre n'a point mis celuy-ci qu'on met pour le premier & le plus grand, à sçauoir que nous mangeons réellement par nos bouches le fils de Dieu, & le receuons en nos estomachs, au lieu que les Peres du vieil Testament en mangeoient seulement la figure en l'Agneau Paschal?

*Rom.* 8.9. *1. Cor.* 6.19. *Ephes.* 3.17.

D'où vient que l'Apostre S. Paul nous inculcant par tant & tant de fois l'habitation de l'Esprit de Iesus-Christ en nous & sa demeure en nos cœurs par la foy, ne s'est iamais aduisé de parler de l'habitation du corps de Iesus-Christ en nos corps, & a omis vn si grand mystere? Ce n'est donc pas sans cause que nostre Seigneur au 24. de S. Matthieu, nous aduertit que lors qu'on nous dira que le

Christ est au desert, ou qu'il est enclos és cabinets ou reseruoirs, nous nous gardions bien de le croire.

## CHAP. XI.

### *Que toutes les circonstances de l'Eucharistie celebrée par Iesus-Christ auec ses Disciples, sont contraires à la presence charnelle & Transsubstantiation.*

S'Il y a eu de la force és mots de l'Euangile il n'y en a pas moins és circonstances de l'action. Ces circonstances sont. I. Que la personne qui instituoit ceste action est Iesus-Christ nostre Seigneur. II. Que le but de Iesus-Christ estoit d'instituer vn Sacrement & commemoration de soy. III. Que les Apostres sont demeurés assis, & par consequent ne se sont point prosternés pour adorer ce que Iesus-Christ leur a presenté. IV. Que nostre Seigneur n'a fait aucune éleuation d'hostie. V. Que les Apostres n'ont point recueilli les miettes d'vn pain rompu en tant de pieces. VI. Qu'alors le corps de Iesus-Christ estoit encores infirme. VII. Que Iesus-Christ a mangé a-

uec ſes Diſciples. VIII. Que Iudas a eſté admis à l'Euchariſtie. IX. Que l'ame de Ieſus-Chriſt eſtoit alors angoiſſée & pleine de triſteſſe. X. Que noſtre Seigneur inſtituoit vn Sacrement correſpondant à la Paſque qu'il venoit de faire vn peu auparauant.

Repaſſons ces obſeruations, car elles nous meinent droit à la verité.

*Premiere circonſtance.* En premier lieu c'eſt Ieſus-Chriſt qui inſtituë & adminiſtre ce Sacrement plein de bonté, la charité meſmes, mort pour ſes amis, ains pour ſes ennemis. Euſt-il inſtitué vn Sacrement ſi enueloppé de figures, & termes ambigus ? Ne ſçauoit-il pas bien que ſes Apoſtres ne pouuoiēt deuiner que CECI ſignifie non ce qu'ils voyoient, mais *ce qui eſt ſous ces eſpéces ?* ou que ce mot EST ſignifie *deuiendra*, ou ſera Tranſſubſtantié? Qu'ils n'auoyent iamais oüy parler d'accidens ſans ſujet, ni d'inuidu vague ? Euſt-il appellé fruict de vigne ce qui n'eſt pas fruit de vigne ? Euſt-il ſouffert que ſes Apoſtres & Euãgeliſtes couchaſsēt l'inſtitutiō de ce Sacremēt en termes ſi ambig⁹, que nos aduerſaires pour ſ'ē ſeruir ſont contraints d'y introduire quelque douzaine de figures? cōme nous mōſtrerōs au chapitre ſuiuant? Pour le moins en ordonnant vne choſe qui ſemble ſi horrible, que d'aualler Dieu & de manger vn homme, ne nous euſt-il

point

point prémuni de quelque aduertiſſement, pour brider la conteſtation de nos ſens,& nous faire digerer ce ſcandale?

II. En ſecond lieu Ieſus-Chriſt inſtituoit vn Sacrement, auquel par conſequent les paroles Sacramentales ſont conuenables,ſelon l'vſage de l'Eſcriture ſaincte en tous les autres Sacremens, qui eſt de dõner aux ſignes ſacrez le nõ de ce qu'ils ſignifient,comme dit S. Auguſtin, & l'auons monſtré au chap. VIII: *Deuxiéme circonſtance.* *Ad Bonif. Epiſt. 23.*

III. Tiercement les Apoſtres n'ont point adoré ce que Ieſus-Chriſt leur preſentoit,ains ſont demeurés aſſis à table,iuſqu'à la fin de l'action. 1. Ce qui euſt eſté vne extreme irreuerence en eux s'ils euſſent penſé receuoir en leurs bouches le corps du fils de Dieu,ou le ſacrifier à Dieu, & cependant ne faire aucune adoration. 2. Car encores qu'ils euſſent Ieſus-Chriſt ordinaire auec eux, ſi eſt-ce qu'ils ne l'auoyent iamais mangé, ni reçeu en leurs eſtomachs, & n'auoient iamais aſſiſté à vn tel ſacrifice. 3. Ioint que tout homme qui ſacrifie à Dieu,doit ſ'adreſſer à Dieu, & luy offrir ce qu'il tient, le priant qu'il ait l'oblation agreable;priere qui emporte neceſſairement adoration : De fait l'Egliſe Romaine qui enſeigne la Tranſſubſtantiation & le ſacrifice propitiatoire de la Meſſe,eſtimeroit celuy qui à l'exemple des *Troiſiéme circonſtance.*

Apostres ne voudroit adorer l'hostie estre heretique & excommunié. ¶ Pourtant
Pag. 373. aussi le Sr. Coëffeteau maintient que les Apostres l'ont adoré : & soustient que dire que les Apostres ne l'ont point adoré pource que l'Escriture n'en dit rien est vne vitieuse consequence, & en Philosophie & en Theologie, qui ne veult point qu'on employe negatiuemẽt vne authorité pour inferer quelque chose. Ains, Docteur, aprenés que ceste consequence est bonne & en Theologie & en Philosophie, quand il s'agit de choses desquelles nous n'auons & ne pouuons auoir aucune cognoissance que par la relation d'vn seul. Pour exemple, posons le cas que Paulus Venetus seul eust escrit des Tartares & Chinois, & que nous n'en sçeussions rien que par luy: Cela estant, si quelqu'vn me venoit conter quelque chose des mœurs ou de la relligion de ces peuples là, qui ne seroit point en Paulus Venetus, ie pourrois luy dire librement, vous en emballés, & ie n'en croy rien, pource que celuy duquel seul nous pouuons cognoistre ces choses n'en dit rien. Que si ceste consequence est bõne és choses humaines, combien plus en Theologie, & és matieres de nostre foy, desquelles nous ne pouuons rien sçauoir que par la parole de Dieu ? sur tout en matiere d'adoration, laquelle nous est si exa-

ctement prescrite en l'Escriture Saincte? Cependant considerés ces gens qui faisoient mine de se vouloir tenir à l'Escriture, laquelle maintenant ils recusent. ¶ Le mesme Docteur argumente ainsi : Les Apostres estoient instruits que c'estoit le corps du Seigneur. Donc ils ont adoré le corps du Seigneur au Sacrement. Passons le vice de la forme, & l'inconsequence de la conclusion: puis qu'il sort de la question: Car quand mesmes les Apostres eussent adoré Iesus-Christ en ce Sacrement, que fait cela contre nous? ne le faisons nous pas aussi? mais s'ensuit-il de là que les Apostres croyoient manger Iesus-Christ par la bouche? Affermer cela sans preuue n'est-ce pas présupposer ce qui est dispute, & que nous auons desia refuté? *Pag.374.*

*Quatriéme circonstance.*

IIII. En quatriéme lieu nous remarquions que Iesus-Christ n'a point esleué d'hostie, comme on fait aujourd'huy pour la faire adorer : Aussi il ne nous a point commandé de l'adorer : Quelques vns disent qu'il n'a point esleué l'hostie pource qu'il n'auoit esté encores esleué en croix. Ce qui est vne raison sans raison. Car si ceste esléuation est receuable ou vtile maintenant, elle l'eust esté encores plus auant sa mort : car cela eust serui aux Apostres d'aduertissement de son esléuation en croix qui estoit proche. Et par mesme rai-

ſon Ieſus-Chriſt ne deuoit non plus rompre l'hoſtie, car ( comme diſent ces gens ) il n'auoit point encores eſté rompu en croix. Et de fait l'ancienne Egliſe ne pratiquoit point ceſte éleuation. Et ce que le S[r]. Coeffeteau produit des Anciens en la page 91. & 92. fait manifeſtement contre luy. Denis dit que [a] *le Pontife deſcouure & met en veuë les choſes celebrées par les ſignes ſainctement propoſez*. Ce qui ce faiſoit en tirant vn rideau tendu deuant la table. Comme dit Chryſoſtome en pluſieurs lieux : car en l'Homilie troiſiéme ſur l'Epiſtre aux Epheſiens. [b] *Quand tu verras tirer les doubles rideaux alors penſe que le ciel s'eſlargit*. Il dit le meſme en l'homilie 61. au peuple Antiochien. Mais d'eſleuer l'hoſtie en l'Euchariſtie il ne s'en trouuera aucune trace en l'Ancienne Egliſe. Et pourtant le S[r]. Coeffeteau eſt manifeſtement ſurpris en fauſſeté en la page 375. ou il dit que S. Baſile au liure du S. Eſprit traitte de l'adoration & eſléuation, & met entre les choſes non eſcrites ceſte ſaincte & ſacrée ceremonie de l'éleuation de l'hoſtie. Car S. Baſile ne parle ni d'eſleuation, ni d'adoration d'hoſtie. Ains de l'inuocation de Dieu, & de mõſtrer le pain de l'Euchariſtie.[c] *Qui eſt-ce* ( dit Baſile) *des ſaincts qui ait laißé par eſcrit les paroles de la priere quand on monſtre le pain de l'Euchariſtie, & la coupe de benediction?*

[a] ὑπ' ὄψιν ἄγει τὰ ὑμνημένα διὰ τῶν ἱερῶς προκειμένων συμβόλων.

[b] ὅταν ἴδῃς ἀνελκόμενα τὰ ἀμφίθυρα, τότε νόμισον διαστέλλεσθαι τὸν οὐρανόν.

[c] τὰ τῆς ἐπικλήσεως ῥήματα ἐπὶ τῇ ἀναδείξει τοῦ ἄρτου τῆς εὐχαριστίας καὶ τοῦ ποτηρίου τῆς εὐλογίας τίς τῶν ἁγίων ἐγγράφως ἡμῖν καταλέλοιπε.

V. En cinquiéme lieu est à remarquer, que les Apostres n'ont point gardé le residu, ne recueilli les miettes de ce pain sacré. Et toutefois il est mal-aisé que d'vn pain rõpu en tãt de pieces, quelque miette n'ẽ soit tombée: laquelle sans doute ils eussent soigneusement gardée s'ils eussent creu qu'en chasque miette Iesus-Christ est tout entier. Pour à quoy obuier le venerable Iesuite Richeome nous a baillé des tableaux, esquels Iesus-Christ est peint à table auec ses Apostres, ayans chacun deuant soy vne oublie ronde comme vne petite assiette. Tableau ferial & digne de la robbe. Il ne restoit plus que d'y imprimer vn crucefix, & nous parler des ferremens employez à faire ces oublies. Certainement il ne pouuoit mieux démentir l'Euangile qui tesmoigne que Iesus a rompu le pain luy mesmes auant que le distribuer. Car celuy qui donne à chascun vne oublie ronde ne fait nulle fraction de ce qu'il distribuë.

*Cinquiéme circonstance.*

*Richeome au tableau de l'Eucharistie instituée.*

Toutefois pour les traitter doucement laissons indecis si quelques pieces ou miettes de ce pain sont restées aprés l'action: nous contentans de poser ceste maxime que nos aduersaires ne nieront pas, qui est que Iesus-Christ alors auoit bien autant de puissance que le Préstre auiourd'huy, & par consequent qu'il pouuoit bien reseruer vne partie de ce pain, & laisser à ses A-

postres quelques hosties consacrées : & là dessus nous demandons si le lendemain quand Iesus-Christ fust foüetté, percé de coups, attaché en croix, ces hosties eussent esté aussi foüettées, tourmentées, percées de coups, estendues en croix. S'ils disent que non, voila vn Iesus-Christ souffrant en croix, & foüetté, & vn au ciboire qui n'est fiché en croix, ni foüetté: vn mort au sepulchre, & vn vif au ciboire : Ou si dans ce ciboire Iesus-Christ est crucifié, il faudra donc que la croix aussi y soit, & les soldats & bourreaux, &c. Ou si comme veult Coëffeteau, Iesus-Christ en l'hostie souffre les mesmes choses par vne suite de nature sans transporter la croix & les soldats dans ce ciboire, il s'ensuiura qu'il y aura vn Iesus-Christ crucifié & frappé de Dieu immediatement, & vn autre crucifié par les hommes : Outre la contradiction de crucifier hors la croix, & sans croix. Comme qui emprisonneroit vn homme sans prison, l'enterreroit hors terre, le frapperoit sans coup. Il n'y a rien plus enchainé que les mensonges : & vn erreur posé en entraine vne longue suite. Aussi à cela le S^r. Coeffeteau respond sans respondre. Il dit que
Pag. 379. l'vnité ou la diuersité de la chose ne se peut prendre de ce qui est hors d'elle. Est-ce là respondre? & à quel propos cela? Respond-il à ce que ie demande, à sçauoir si Iesus-

Chriſt euſt eſté crucifié ſouz ces eſpéces? Et encores ce qu'il dit eſt faux. Car des accidens diuers, comme eſtre grand & eſtre petit, nous peuuent faire diſcerner la diuerſité des ſujets. Aprés cela au lieu de reſpondre il nous propoſe l'opinion des Scholaſtiques, qui diſent que Ieſus-Chriſt euſt ſouffert ſouz les eſpéces *paßione innata non illata*, par vne ſuite de nature & non par violence. Mais ie ne luy demandois pas ſon opinion, ains la ſolution à mon obiection. Ioint que ceſte opinion met clairement deux paſſions en Ieſus-Chriſt, l'vne née (comme ils diſent) l'autre violente: l'vne en croix, l'autre ſans croix: l'vne faite par Dieu immediatement, l'autre par les hommes. Et ſi ceſte paſſion ſous les eſpéces eſt auec douleur, elle eſt donc auec combat, & nul combat n'eſt ſans violence. Et Ieſus-Chriſt euſt eſté enterré hors terre ſi pendant qu'il eſtoit enterré au Sepulchre il euſt eſté auſſi enterré dans l'hoſtie: ou bien en meſme temps il euſt eſté enterré & non enterré. Tout cela bon pour des moines qui ont pris à taſche de diffamer l'Euangile.

VI. Le temps auquel Ieſus-Chriſt celebroit ceſte action n'eſt pas moins conſiderable. C'eſtoit encores le temps de ſon infirmité & n'eantmoins on le fait eſtre impaſſible & ſans infirmité en meſme temps. *Sixiéme circonſtance.*

Car ce corps qui estoit assis à table estoit passible & sujet à estre rompu, mais ce corps qui estoit en mesme temps és bouches des Apostres estoit impassible & ne pouuant estre rompu, comme estant tout entier en chasque miette, & estant vn
Pag.381. corps spirituel & indiuisible. Le Sr. Coeffeteau pour accorder ceste contradiction dit que le corps du Seigneur estoit passible & impassible, mais sous diuerses considerations. Et s'esclaircit par l'exemple des compagnons de Daniel dont les corps estoient impassibles en la fournaise, & toutefois estoient passibles de leur nature. Tout cela faux, & hors de propos : Faux, pource que leurs corps n'estoient point impassibles en la fournaise, mais c'estoit Dieu qui rompoit la force du feu. Hors de propos, pource que quand mesmes ces personnages eussent esté impassibles en la fournaise, si est-ce que en mesme temps ils n'estoient point passibles ailleurs, & n'auoient point en diuers lieux deux estres contraires : or c'est ce dont il s'agit icy. Car amenés tant de diuerses considerations que vous voudrés, si ne feront-elles iamais qu'vne chose soit contraire à elle mesme, ou ait deux estres contraires en mesme temps. Ce qui a tellement gehenné nostre frere prescheur qu'il en a l'esprit manifestement disloqué : Car en la page

ge 382. il afferme *que Iesus-Christ estoit passible de soy sous l'hostie*, mais en la ligne suiuante il se dédit, & afferme que *sous ceste hostie il auoit vne maniere d'estre impassible*, Accordés cela. Et maintenãt où sont ces deux diuerses cõsideratiõs d'estre passible hors l'hostie & impassible en l'hostie; puis que mesmes en l'hostie il estoit passible & impassible, & auoit sous les espéces deux estres contraires? 2. Mais comment est-il aduenu que le corps de Iesus-Christ ayant eu vn estre impassible en l'Eucharistie, ait peu aprés perdu ceste impassibilité? & ayant vne perfection souz les espéces qu'il n'auoit pas hors les espéces, comment la perfection est-elle cessée à l'instant, & ne luy est demeuré que l'infirmité? 3. Comment aussi pourrons nous receuoir ceste doctrine prodigieuse qui fait Iesus-Christ en mesme temps plus parfait que soy-mesmes? car qui peut nier qu'estre impassible & sans infirmité ne soit vne plus grande perfection qu'estre passible & infirme? & que le corps du Seigneur n'ait esté enrichi de qualitez plus excellentes depuis la resurrection que durant son infirmité?

VII. Nos aduersaires aussi tiennent que Iesus-Christ a participé à ce Sacrement, & mangé & beu auec ses disciples: & les Peres tiennent le mesme: Qui plus est cela se *Septiéme circonstance.*

recueille des mots de Iesus-Christ, disant aprés la distribution de la coupe du Sacrement, *Ie ne boiray plus de ce fruict de vigne, &c.* Comme tesmoigne S^t. Matthieu 26. & Marc 14. Aussi l'Apostre S^t. Paul nous disant que *le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ*, la nature de l'action requeroit que Iesus-Christ y participast pour monstrer la communion qu'il a auec nous : comme aussi il a participé à nostre Baptesme. De là aussi est venuë la coustume de l'Eglise que le Pasteur communie le premier, & puis le peuple : Cela donc posé que Iesus-Christ a mangé en ce Sacrement, nous auons par là dequoy accabler le mensonge, & vn merueilleux auantage sur les aduersaires.

1. Car Iesus-Christ se seroit-il mangé soy-mesmes? auroit-il eu sa teste en sa bouche ? veu qu'en mesme temps il auoit la bouche en la teste ? auroit-il eu tout son corps dans son estomach ? 2. Cela n'est pas tout, car Iesus-Christ mangeant estoit infirme & passible, mais Iesus-Christ mangé (si on croit ces Docteurs) estoit impassible, tellement que Iesus-Christ ne se mangeoit pas tel qu'il estoit, ains estoit dissemblable à soy-mesmes. Et Iesus-Christ mangé auoit des perfections que Iesus-Christ mangeant n'auoit pas. 3. Et quand mes-

mes nous receurions ces grotesques pour demonstrations, à qui persuaderont-ils que le corps de Iesus-Christ estoit alors plus semblable aux nostres qu'à soy-mesmes? puis qu'estant à table son corps ressembloit aux nostres en ce qu'il estoit mortel, infirme, visible, circonscript, & tenant vn lieu. Mais en tous ces points il estoit dissemblable à soy-mesmes & à ce corps qu'on nous dit que Iesus-Christ & les Apostres ont mangé? 4. Et pource que tout ce que toutes les œuures admirables de Iesus-Christ ont esté faites par luy pour nostre salut, il faut dire qu'vne chose tant miraculeuse & estrange que de se manger soy-mesmes, ne peut auoir esté faite par Iesus-Christ que pour quelque grand bien & important à nostre salut; * Que donc on nous die qu'à serui cela pour nostre redemption, ou consolation? 5. Pourquoy le Symbole des Apostres ayant mis par ordre ce qui est aduenu à Iesus-Christ de plus important n'a point mis qu'il s'est mangé soy-mesmes ou qu'il a beu son corps? choses toutefois non moins miraculeuses que l'incarnation; & qui d'abondant fromillent de contradictions? Les Apostres auroient-ils inseré des articles moins importans, comme de nommer Ponce Pilate, & cependant omis vne chose tant haute & incomprehensible? 6. Et puis qu'il n'est

*Ie ne di point comme Coëff. m'impose que le corps du Seigneur soit semblable à soy-mesmes, mais que nos aduersaires le font dissemblable à soy-mesme.*

** Coëff. pag. 384. recognoist n'en pouuoir trouuer aucune vtilité.*

pas croyable que le corps de Iesus-Christ ait mangé le corps de Iesus-Christ, & que luy-mesmes soit entré dans soy-mesmes pour y estre inutile, il faut que nos aduersaires nous disent que faisoit ce corps de Iesus-Christ dans le corps de Iesus-Christ, & que profitoit à Iesus-Christ ou à nous d'auoir tout son corps en son estomach. Car qu'elle efficace pouuoit auoir le corps de Iesus-Christ mangé enuers le corps de Iesus-Christ mangeant, que celle que le corps mangeant auoit desia? 7. Et puis qu'on tient que l'ame est aussi dans l'hostie du Sacrement, à quoy faire l'ame de Iesus-Christ entroit-elle dans le corps de Iesus-Christ, puis qu'elle y estoit desia? 8. D'abondant quelle fable que Iesus-Christ mangeant ayant vne ame qui estoit toute entiere par tout son corps, en ait eu vne qui n'estoit que dans sa bouche ou dans son estomach? vne qui voyoit par les yeux, & vne qui ne voyoit pas par les yeux? vne qui mouuoit les mains du corps & qui se seruoit des organes du corps, & vne qui ne s'en seruoit pas? si ce n'est que les mains de Iesus-Christ se mouuoyent aussi souz les espéces: 9. Ce qui est aussi vne autre absurdité, que Iesus-Christ ait eu en mesme tẽps vn corps qui remuoit les mains en distribuant le pain, & vn corps qui ne remuoit point les mains caché souz les espéces: vn

corps hors les espéces qui respiroit, & qui voyoit, & vn souz les espéces qui en mesme temps ne voyoit point & ne respiroit point. Et de fait le Sr. Coeffeteau va iusques là que de dire que l'ame de Iesus-Christ au Sacrement ne pouuoit mouuoir les mains du corps. Où sont ces gens qui cachent leurs inuentions souz l'ombre de la toute-puissance de Dieu, lesquels cependant ostent à l'ame du fils de Dieu la puissance de mouuoir les mains de son corps, & d'exercer les functions les plus vulgaires? 10. De ceci mesmes naist vne consequence qui éuente la marchandise Romaine, Car si le corps de Iesus-Christ auec son ame est entrée en l'estomach de Iesus-Christ, il s'ensuiura que l'ame de Iesus-Christ estoit en deux façons dans l'estomach de Iesus-Christ: car elle y estoit naturellement cõme en toutes les autres parties de son corps: & d'abõdãt y estoit entrée auec le corps Sacramentellement: Mais en tout le reste du corps de Iesus-Christ l'ame n'y estoit qu'ẽ vne façõ. 11. Finalemẽt cõme celuy qui dit que le dehors est dedans nie qu'il soit dehors, ainsi celuy qui met les parties exterieures du corps de Iesus-christ dans les interieures, nie qu'elles soyent exterieures. Car encores qu'estre dehors ou dedans, soient differences du lieu & de la situation, & non du corps, si ne laissent-el- Pag. 387.

les de conuenir au corps à cause du lien & de la situation : & mesmes nos aduersaires accommodent ces termes au corps du Seigneur en l'hostie, disants que le corps du Seigneur est enclos en l'hostie, & souz les especes, & que ceste hostie est enclose dans l'estomach de Iesus-Christ. Ainsi Iesus-Christ est dans Iesus-Christ, & est hors soy-mesme, & dans soy-mesme.

Par tant de preuues nous menons battans nos aduersaires iusqu'à leur fort & derniere retraitte qui est la toute-puissance de Dieu ; & les reduisons à se seruir de la defense qui est commune à toutes sortes d'erreurs & d'impietez ; n'y ayant opinion si extrauagante qui ne puisse se defendre en disãt que Dieu est assez puissãt pour faire qu'il soit ainsi. Car la brutalité obstinée des hommes tasche de faire de la toute-puissance de Dieu vn asile de mensonge, vne boutique de fables, vn cachot à forger fausse monnoye, vne retraitte obscure ou Satan s'embusche pour de là tirer à couuert dessus la verité. La toute-puissance de Dieu n'est point la reigle de nostre croyance, mais sa volonté. Elle sert à humilier nos esprits souz sa parole, non point à nous en destourner. C'est vne forte raison que la toute-puissance de Dieu quand il paroist de sa volonté. Or icy la volonté de Dieu est contraire à la Transsubstantiation. L'E-

uangile dit que le pain que Iesus-Christ à donné est son corps. Au contraire l'Eglise Romaine dit, qu'il n'a point dõné du pain, & que ce pain n'est pas son coprs. L'Euangile dit que le Seigneur a beu du fruict de vigne. L'Eglise Romaine dit qu'il n'a point beu de fruict de vigne. L'Apostre St. Paul dit que nous mangeons du pain, & que nous rompons du pain. L'Eglise Romaine dit que nous ne mangeons point de pain & ne rompons point de pain. Bref pour ne redire les choses dites, nous verrons au chap. 12. que l'Eglise Romaine pour se sauuer des mains de l'Escriture Saincte, forge dixhuict figures & ambiguités és mots de Iesus-Christ & de St. Paul. Qui plus est ceste doctrine souz couleur de magnifier la puissance de Dieu, rend Iesus-Christ souz les espéces si impuissant, qu'il ne peut ni respirer, ni se mouuoir.

Ie n'ignore point qu'on nous produit icy quelques hommes pour iuges en la cause de Dieu, mais peu, & encores leur déposition oüye ils parlent pour la verité.

S. Hierosme en l'Epistre à Hedibia quest. 2. dit que Iesus-Christ a esté le mãgeant & le mangé. Mais il monstre assez là mesme quelle viande il entend & qu'elle est la façon de la manger. Car il auoit dit auparauant, parlãt du ciel. *Montons auec le Seigneur en ceste grande sale parée & nette, & receuons*

*Ascendamus cum Domino*

de luy la haut le calice du nouueau Testament. Et peu aprés : *Car le Royaume de Dieu n'est point viande & breuuage, mais iustice, ioye, & paix par le S^t. Esprit.* Monstrant qu'il parle d'vne façon de manger le corps du Seigneur qui se fait au ciel, & qui n'est point charnelle ni par la bouche, mais qui est spirituelle & par la foy: qui esleue nos cœurs au ciel, & les remplit de ioye & paix par le S. Esprit. Qui plus est il met ceste manducation non seulement en l'eucharistie, mais aussi au baptesme, disant peu aprés, * *Nous tous qui sommes baptisez en Christ vestons Christ, & mangeons le pain des Anges.* S^t. Hierosme aprés S^t. Paul, Gal. 3. entend qu'au Baptesme nous auons vestu Christ, par consequent il entend qu'au Baptesme aussi nous l'auons mangé; car si ce mot *nous vestons* se doibt entẽdre au preterit, aussi ce mot *nous mangeons* par mesme consequence. Incontinent aprés il declare que c'est que Iesus-Christ a mãgé, disant que *la viãde de Iesus-Christ est de faire la volõté de son Pere*: En ce sens Iesus-Christ estãt le mangeant peut aussi estre mangé, lors que nous l'aprehendons en mesme façon qu'il a apprehendé la volonté de son pere. Quoy plus? pour leuer toute doute de son intention il dit que *Iesus-Christ boit encores auiourd'huy son sang en l'Eglise auec ceux qui font sa volonté.* Il ne parle donc point d'vne façon de boire

*cœnaculũ magnum stratũ atque mundatũ et accipiamus ab eo sursum calicẽ noui Testamenti: Non enim est regnũ Dei cibus & potus, sed iustitia & gaudiũ et pax in spiritu Sancto.*

* *Quotquot in christo baptisamur Christum induim9, et panem comedim9 angelorum, & audimus dominum*

par la bouche, car Iesus-Christ ne boit plus ainsi. Et de fait le mesme lieu que le Sr. Coëffeteau tire de ceste Epistre pour sa defense, fait manifestement contre la Transsubstantiatiõ.[a] *Mais nous* (dit-il) *escoutons que le pain que le Seigneur a rompu & donné à ses Disciples, est le corps du Seigneur nostre Sauueur, luy-mesme leur ayant dit, Prenez, mangez, Ceci est mon corps.* Ne dit-il pas que le Seigneur a rompu du pain? ne dit-il pas qu'il a donné du pain? ne dit-il pas auec nous que ce pain est le corps du Seigneur? n'est-ce pas ceste propositiõ que Coëffeteau en la page 105. trouue tãt absurde & ridicule? marri que St. Hierosme n'a plustost dit que le pain se conuertit au corps de Christ, & n'est plus pain? Or le pain demeurant pain ne pouuant estre le corps du Seigneur en substance, reste qu'il le soit en Sacrement, & comme dit S. Augustin,[b] *non en verité ou par effect, mais par vn mystere signifiant.*

Chrysostome sur le 26. de St. Matthieu dit voirement que Iesus-Christ a beu son propre sang: mais (dit-il) en mystere, & ce afin que les Apostres ne se scandalisassent de ces paroles *Ceci est mon sang*, & qu'ils n'en fussent effrayez. Enquoy ce bon Docteur deuinant de la pensée de Iesus-Christ parle cependant pour nous: estimant que Iesus-Christ en beuuant le calice a osté à ses Apostres le scandale qu'ils pourroyent a-

*prædicantem meus est cib⁹ vt faciã voluntatem eius qui misit me. Impleamus opus eius, & Christus bibet nobiscum in regno Ecclesiæ sanguinem suum.*

*Pap. 393.*

[a] *Nos autẽ audiamus panẽ quẽ fregit Dominus deditq; Discipulis esse corpus Domini.*

[b] *2. de Cõsecrat. Cã. Hoc est. Nõ rei veritate sed si-*

*gnificante mysterio.* uoir pris en oyant parler de boire du sang, car ils presumoyẽt aisément que ce n'estoit pas son sang en substãce puis qu'il en beuuoit luy. mesmes ,,ains du sang en mystere & Sacrement.

*Huictiéme circonstance.* VIII. Ceci aussi n'est pas vne legere circõstance, que S[t]. Augustin sur le 3. Pseaume & nos aduersaires auec luy recognoissent que Iudas a esté admis par le Seigneur à la Sainte Céne, & qu'il a participé au Sacrement auec les autres Apostres : Or n'a-il point mangé le corps du Seigneur, puis qu'en ceste mesme heure le diable est entré en luy : Car il n'est nullement conuenable de faire Iesus-Christ & le diable entrer en mesme temps en Iudas : ils n'eussent pas esté bien ensemble ; veu mesmes que Sathã a preualu en Iudas, si bien que de deux hostes ennemis entrez ensemble en Iudas, le pire eust emporté le dessus. Qui plus est, veu que le corps de Iesus-Christ n'est iamais sans le S[t]. Esprit, il s'ensuiuroit que le S[t]. Esprit seroit entré en Iudas auec le Diable. Ioint que nous verrons ci dessouz le consentement des Anciens, enseignans que Iudas n'a point mangé le Seigneur, mais seulement le pain du Seigneur, & que les meschans ne peuuent manger Iesus-Christ. Estant chose contre l'honneur & contre l'efficace salutaire de Iesus-Christ

*Coëff. pa. 397. dit qu'il respõdra ailleurs, mais n'y respond nulle part.*

de le faire manger par ſes ennemis, & le faire habiter en vn homme, ſans y produire aucun effect ſalutaire; ou ſans le rendre meilleur. St. Paul dit bien que quelques-vns mangent de ce pain indignement, mais qu'aucun puiſſe manger Ieſus-Chriſt indignement, il ne s'en trouuera vn ſeul mot en l'Eſcriture.

IX. Pour neufiéme circonſtance conſiderons que lors que Ieſus-Chriſt celebroit l'Euchariſtie il eſtoit angoiſſé, comme eſtant aux acceſſoires de ſa paſſion, & prochain de la mort. Comme auſſi luy-meſmes le teſmoigne au ſortir de ceſte action, diſant que ſon ame eſtoit ſaiſie de triſteſſe iuſqu'à la mort, dont il ſuoit des grumeaux de ſang par la force de l'angoiſſe. Nous demandons donc à nos aduerſaires ſi Ieſus-chriſt qui eſtoit en l'eſtomach des Apoſtres s'affligeoit là dedans, & y ſouſpiroit, y ſuoit le ſang & jettoit des larmes & des cris; I'eſtime qu'ils n'oſeroient dire cela, comme choſe non ſeulement contre la raiſon & le ſens, mais auſſi contre l'opinion de l'Egl. Romaine qui tient que Ieſus-Chriſt ne peut rien ſouffrir ſouz les eſpéces: Si donc pour ſe ſauuer de là ils diſent que Ieſus-Chriſt ſouz ces eſpéces reçeuës és eſtomachs des Apoſtres ne ſouſpiroit point, & ne pleuroit point, & ne ſuoit point des grumeaux de ſang: alors ils ſont claire-

*Neufiéme circonſtance*

ment deux Iesus-Christ, vn au jardin souspirant, s'affligeant & suant, & l'autre nouuellemẽt receu és estomachs des Apostres qui ne souspiroit, ni pleuroit, ni suoit. Qui est non seulement nous bailler deux Iesus-Christ contraires, l'vn triste, l'autre sans tristesse, l'vn pleurant, l'autre ne pleurant pas, mais qui pis est, nous bailler vn Iesus-christ qui n'est point nostre Sauueur, puis qu'il estoit exempt des souffrances que Iesus-Christ souffroit. Nostre Docteur ne respond rien à cela, mais seulement se trauaille à nous exposer son opinion : Et encores en nous disant ce qu'il croit il s'enlace tant
Pag. 399. plus. Car il dit que Iesus-Christ ne pouuoit pleurer au Sacrement, encores qu'au mesme temps il pleuroit hors le Sacrement, faisant par ce moyen Iesus-Christ moins puissant en l'hostie que hors l'hostie, & faisant en mesme moment vn Iesus-Christ pleurant, & vn Iesus-Christ ne pleurant point. Item il dit que plorer est vne action qui dépend de l'estenduë du lieu, Ce qui est inepte. Car si nos aduersaires mettent le corps entier sans lieu, pourquoy non aussi vne larme ?

Et mesmes quand nous sondons plus auant ceste playe, nous trouuons que nos aduersaires qui temerairement posent des doctrines sans regarder aux consequences, nous forgent necessairement vn Iesus-

christ qui n'a point esté presenté à Pilate, ni foüetté : Car les Apostres ayans mangé l'hostie au soleil couchant, Iesus-Christ se leua de table & sortit aux champs & entra en vn jardin auec ses disciples ; où tost aprés il fut empoigné & mené deuant le souuerain Sacrificateur, en la maison duquel il demeura toute la nuit, durant laquelle les gens du souuerain Sacrificateur le souffleterent, luy cracherent au visage, & luy firent mille opprobres : Mais ce corps de Iesus-Christ que les Apostres auoient en l'estomach le venans de receuoir, ne fust point empoigné par les soldats, ni souffleté, ni outragé de crachats, Car Iudas & les soldats, & Caïphe & ses domestiques frappans Iesus-Christ n'estoient point dans l'estomach des Apostres ; Aussi nos aduersaires tiennent que le corps de Iesus-Christ est souz les espéces impassiblemēt & qu'il n'y peut riē souffrir. L'Eglise Romaine donc nous fait en mesme temps vn corps de Iesus-Christ souffrant, & vn corps de Iesus-Christ ne souffrant point. Celuy-là croira que le corps souffrāt estoit vn mesme corps auec celuy qui ne souffroit point, auquel on pourra persuader que estre & n'estre point, souffrir & ne souffrir point sont vne mesme chose. Il ne se peut dire combiē negligemment le S[r]. Coëffeteau s'acquitte en ce

lieu, Car pour toute reſponſe il nous propoſe ſa croyance,& cuidant ſe ſauuer par là
*Pag.400.* ſenlace dauantage. Il dit que les coups ont porté en la croix, & ſeulement l'effect au Sacrement: Deſia en parlant de la croix il decline la pointe de mon argument, lequel ne parle point de la croix, mais de l'angoiſſe & opprobre de Ieſus-Chriſt au ſortir de table & au jardin, lors qu'il eſt aiſé à preſumer que les eſpéces eſtoiẽt encores en l'eſtomach des Apoſtres. En aprés quel eſt ce nouuel Euangile qui dit que Ieſus-Chriſt ſous l'hoſtie n'a point receu les coups, mais ſeulement l'effect des coups, c'eſt à dire la douleur & les playes? Ce docteur veult que noſtre Seigneur ait receu des playes ſans coups, que les Iuifs l'ont bleſſé ſouz l'hoſtie ſans le toucher. Et encores par où pouuoit eſtre bleſſé ce corps qui eſtoit ſous l'hoſtie? car toute bleſſeure ſe fait en quelque partie du corps. Mais ſouz l'hoſtie le corps du Seigneur n'a aucune diſtinction de parties, ſi ainſi eſt qu'il ſoit tout entier ſouz vn ſeul point, & en chaſque miette de l'hoſtie,& n'ait aucune eſtenduë.

*Dixiéme circonſtance.*

X. Reſte vne circonſtance de ceſte action, qui eſt que Ieſus-Chriſt celebroit vne action, laquelle il ſubſtituoit à la Paſque Iudaïque, en laquelle vn agneau eſtoit occis & mangé. Comme ainſi ſoit donc que l'action de la Paſque ait eſté compoſée de ces deux parties eſſentielles, de l'immo-

lation ou occiſion de l'agneau , & de la manducation,il eſt neceſſaire que ces deux choſes ayent eſté accomplies en la croix; car en icelle Ieſus-Chriſt a ſouffert mort, & ceſte mort eſt la nourriture de nos ames figurée par la manducation corporelle d'vn agneau. Mais nos aduerſaires peruertiſſent toute ceſte doctrine, & pour hauſſer leur Meſſe & eſtablir leur manducation charnelle diſent que la Paſque eſtoit vne figure de l'Euchariſtie, en laquelle ils veulent que Ieſus-Chriſt ſoit ſacrifié & mangé,tellement qu'en leur Meſſe ils trouuent la verité & accompliſſement de l'immolation & manducation de l'agneau ; Quant à la mort de Ieſus-Chriſt ils veulent que la Paſque en ait eſté la figure ſeulement quãt à l'immolatiõ,mais nõ quãt à la mãducatiõ.

Or icy nous les tenons en pluſieurs façons; 1. Car nous trouuons bien en l'Eſcriture Sainte que la Paſque eſtoit vne figure de la mort de Ieſus-Chriſt,mais qu'elle ait eſté figure de l'Euchariſtie il ne ſe trouuera point. Que la Paſque ait figuré la mort de Ieſus-Chriſt S. Iehan nous l'enſeigne au 19. chap. verſ. 36. Ou rendant la raiſon pourquoy Dieu n'auoit permis que les jambes fuſſent rompuës à Ieſus-Chriſt en croix,il nous rameine à l'agneau de Paſque duquel nul os ne deuoit eſtre rompu:comme s'il diſoit que ceſte ceremonie gardée en l'agneau auoit eu ſon accompliſſement

en la mort de Iesus-Christ, & qu'il failloit qu'il y eust de la conuenance entre la figure & la verité. Et S[t]. Paul 1. Cor. 5. parlant de la mort de Iesus-Christ, dit que nostre Pasque asçauoir Iesus-Christ a esté sacrifié. Et le Prophete Esaie au 53. chap. parlant de la passion de Iesus-Christ le compare à l'agneau qu'on meine à l'occision. Ce que Dieu a voulu qu'on recogneust ayant voulu que Iesus-Christ souffrist au iour mesmes que les Iuifs deuoyent celebrer la Pasque. 2. Item il n'y a nulle raison de faire la mort de Iesus-Christ estre l'accomplissement de la Pasque à demi, & seulement quant à l'immolation, & trouuer l'accomplissement de la manducation de l'agneau en vn autre action, asçauoir en l'Eucharistie. Mais (dit Coëffeteau) ces deux actions
*Pag.* 404. & 405. ont vn grand rapport, & c'est vne mesme hostie. Posons le cas. Car à quel propos cela pour monstrer que la mort du Seigneur n'est l'accomplissement de la Pasque qu'à demi? Et encores l'Eglise Romaine ne fait point la Messe & la passion du Seigneur si semblables que leurs definitions ne soient diuerses, l'vne estant la mort de Iesus-christ soufferte en croix pour nostre redemptiõ, l'autre ne l'estant pas : ce sont donc espéces diuerses, & la mesme differẽce qu'entre vn homme & vn cheual? Mais voicy vn secret qu'õ no⁹ apprẽd. *Que diray-je* (dit ce moine)
*que*

*que les Anciẽs nous apreinẽt par tout, que la Céne a esté le commencement de la paßion de Iesus-Christ.* O fausseté, & iniure faite à ces bons Docteurs, & qu'ils sont traittés d'vne estrãge façõ. De vray quelques Anciens, & entr'autres Gregoire Nyssene disent que quãd Iesus-Christ celebroit la S[te]. Céne desia il cõmẽçoit à souffrir & que sa passion estoit commencée, pource que dés lors son ame estoit angoissée, Mais il n'est iamais aduenu à pas vn d'eux de dire que l'action de la Céne, c'est à dire la fraction & distribution du pain & du calice fust le cõmẽcement ou vne partie de la passiõ de Iesus-Christ, & ne puis croire que Coëffeteau le croye quoy qu'il le die. Mais telles faussetez luy sont ordinaires. 3. Aussi la Pasque n'est point figure de deux diuerses actions; moins encores figure d'vne figure. Car nos aduersaires mesmes recognoissent que l'Eucharistie est vne figure & commemoration de la mort de Iesus-Christ. Comment donc sera-elle l'accomplissement de la Pasque, puis qu'elle est figure de ce qui est l'accomplissement de la Pasque, asçauoir de la mort de Iesus-Christ? 4. Ioignons à cela que les Sacremens de la Loy, representoient les graces de Dieu necessaires à salut, Or la manducation de l'Eucharistie n'est point necessaire à salut, & nos aduersaires recognoissent que plusieurs sont sauuez sans cela. Vaulç

donc mieux dire que la manducation de l'agneau signifioit la nourriture de nos ames par la mort de Iesus-christ: Car cela est necessaire à salut. 5. Mais nous frappons icy vn coup ineuitable, & qui oste tout subterfuge. C'est que toutes les ceremonies des Iuifs ont representé vne verité dont le fruict leur appartenoit aussi : & ont esté figures de choses salutaires & vtiles pour eux. Car qui est-ce qui seroit si temerairement absurd que d'oser dire que Dieu ait prescrit à son peuple quelque seruice ordinaire, ou quelque ordonnāce qui luy fust inutile ? De cela nous tirons par consequence necessaire que la manducation de l'agneau n'a point esté figure de la manducation du corps de Iesus-Christ en la Céne, Car ceste figure leur eust esté inutile ; De fait quel profit a peu reuenir à Moyse, ou à Samuel, ou à Dauid, de ce que les Apostres ou les fidelles d'auiourd'huy mangent la chair de Iesus-Christ par la bouche quelques milleines d'années depuis? Voici donc nostre raison que nous reduisons en forme.

*Coeffeteau pag. 406. dit que ce Syllogisme est en Baroco, mais il est en Camestres.*

Ce qui estoit figuré aux Peres du vieil Testament par la mãducation de l'agneau, leur estoit vtile, & estoit pour leur bien.

La manducation de la chair de Iesus-christ par la bouche que l'Eglise Romaine enseigne, ne leur a point esté vtile, & ils n'en

ont receu aucun bien.

Donc la manducation de la chair de Iesus-Christ par la bouche n'a point esté figurée aux Peres du vieil Testament par la manducation de l'agneau.

Icy Coëffeteau se glisse dans les espines comme les couleuures, & pource qu'il ne dit rien à propos, aussi il ne veult estre entendu. Il respond aux deux propositions par vne distinction, & dit que la manducation de la chair de Iesus-Christ par la bouche qui se fait en l'Eglise Catholique a esté vtile aux Iuifs, non en soy, mais en son object qui est le corps du vray agneau, asçauoir Iesus-Christ. A quoy ie dis que respondre ainsi, c'est nous dõner gain de cause. 1. Car nous ne demandons que cela, estant tout clair que ce qui estoit figuré aux Peres par la Pasque deuoit estre chose vtile d'elle-mesmes. 2. D'abõdãt quel est l'obiect d'vne figure? n'est-ce pas ce qu'elle represente? Si dõc la mãducation de l'agneau representoit la mãducatiõ de la chair du Seigneur par la bouche, & ceste manducation leur estoit inutile en soy, il s'ensuit que son object estoit inutile. 3. Que si la manducation de l'agneau menoit les Iuifs à la mort de Iesus-Christ, ne pouuoit-elle pas les y mener tout droit, & immediatement, sans faire passer leurs esprits par vne manducation de son corps par la bouche, la- Pag. 407.

quelle leur estoit inutile? 4. Et de fait où est le premier mot ou vne seule coniecture en tout le Vieil Testament qui tesmoigne que les Peres en mangeant l'Agneau celebrassent l'attente de ceste manducation de la chair du Seigneur par la bouche? 5. Les Peres soient ouïs là dessus. Gregoire Nazianzene en l'Oraison 2. de la Pasque, *Nous participerons à la Pasque voirement encores en figure : quoy que plus claire qu'en la Loy ancienne, Car la Pasque de la Loy ( ie ne craindray point de le dire ) estoit vne figure plus obscure d'vne figure.* St. Ambroise sur le Pseaume 38.[a] *L'ombre est en la Loy, l'image en l'Euangile, la verité au ciel.* St. Augustin. Contre Faustus Manichéen, liure 9. chap. 14.[b] *Les Sacrements de la Loy ont esté promesses des choses à accõplir : les nostres sont signes des choses accomplies.* Et au liure de la Foy à Pierre le Diacre, chap. 19.[c] *En ces victimes charnelles il y a eu vne figure de la chair de Christ, laquelle il deuoit offrir pour nos pechez. Mais en ce sacrifice il y a action de graces & commemoration de la chair de Christ, laquelle il a offerte pour nous.*

Nous ne nions pas qu'on ne puisse dire que la Pasque a esté figure de la Sainte Céne, & la circoncision du Baptesme, mais au sens que deux pourtraits se representent l'vn l'autre & sont images l'vn de l'autre, & ainsi l'entendent quelques[d] Anciens. Aussi nous ne nions pas que la Sainte Cé-

[a] *Vmbra in Lege, imago in Euangelio veritas in cælestib⁹.*
[b] *Sacramenta Legis fuerũt promissiones rerum complendarum, nostra sunt indicia rerum completarum.*
[c] *In illis carnalib. victimis figuratio fuit carnis Christi, quàm pro nostris peccatis fuerat oblaturus: in isto autem sacrificio est gratiarũ actio & commemoratio carnis Christi, quã pro nobis obtulit.*
[d] *Entre au-*

ne ne soit l'accomplissement de la Pasque, c'est à dire sa fin & abolition, mais non comme disent nos aduersaires qui comparent la Pasque auec la Sainte Céne, comme la figure auec la verité & accomplissemẽt. Chrysostome au 7. Sermon de la trahison de Iudas allegué par [a] Coëffeteau ne dit riẽ à l'encõtre. Il dit que [b] *en la mesme table s'est faite l'vne & l'autre Pasque celle de la figure & de la verité*, Car nostre moine s'abuse de penser que par la verité Chrysostome entende la chair de Iesus-Christ, ains il entend l'Euangile, lequel est l'accomplissement de la Loy. Il dit donc que le Seigneur en vne mesme table a celebré la Pasque de la Loy, & celle de l'Euangile. Et ce cõformémẽt à ce que S. Iehan dit au 1. chapitre de son Euangile, où opposant la Loy à l'Euangile, il dit, *La Loy a esté donnée par Moyse, la grace & la verité par Iesus-Christ.* Par la verité entendant la claire manifestation de la doctrine de salut par l'Euangile. Où en passant faut noter que Coëffeteau qui est faussaire par tout, falsifie Chrysostome, lequel appelle la Sainte Céne *Pascha veritatis, La Pasque de la verité*, c'est à dire de l'Euangile. Mais Coëffeteau tourne à son profit, *La Pasque qui est en verité.*

*tres Athanase allegué par Coëff. Pag. 417.*

[a] *Pa.401.*

[b] *Serm. 7. de prodit. Iudæ. In ipsa mensa vtrũq; Pascha et typi & veritatis celebratum est.*

Icy quelques vns s'escarmouchent & disent que si la Sainte Céne est vn signe ou Sacrement seulement & non point la veri-

té mesmes, il s'ensuiura que les Sacremens du vieil Testament estoyent plus excellens que les nostres, Car (disent-ils) vn agneau vaut mieux qu'vn morceau de pain.

Cela ayant quelque apparence, tombe toutefois seulement à souffler dessus: Car l'excellence du Sacrement ne gist point en l'excellence ou prix de l'Elément, mais au fruict que les consciences en reçoiuent. Et si au Baptesme on baptisoit de liqueurs exquises, le Sacrement n'en seroit pas meilleur, & peut estre pire. Et si en la Céne au lieu de pain on mettoit sur la table des perles ou diamans, le Sacrement perdroit de sa dignité: Car comme vne clef d'or qui ne peut ouurir, vaut moins entant que clef, qu'vne de fer qui ouure aisément, encores qu'elle vaille mieux entant que metail: ainsi les signes les plus precieux ne sont pas les meilleurs, mais ceux qui instruisent le mieux: L'agneau donc estoit meilleur qu'vn morceau de pain entant qu'agneau, mais non entant que Sacrement: Et c'est vne consideration puerile d'estimer que la Pasque ait quelque auantage sur la Céne à cause qu'vn agneau couste plus qu'vn morceau de pain, ou est vne creature plus noble. Faut donc regarder lequel des deux Sacremens instruit mieux & nous meine mieux à Iesus-Christ.

Icy donc nos aduersaires rebecquent en-

cores & disent, que l'occision de l'Agneau Paschal representoit mieux la mort de Iesus-Christ que la fraction du pain. Et de là inferent que selon nostre opinion la Pasque estoit vn Sacrement plus excellent que l'Eucharistie. Mais ils trompent ou sont trompez. 1. Car en premier lieu ceste raison est aussi contr'eux, puis qu'ils recognoissent que l'Eucharistie est aussi figure de la mort de Iesus-Christ : ils prouuent donc contr'eux mesmes que l'Eucharistie pour le moins entant qu'elle est figure est inferieure à la Pasque. 2. Secondement, celuy qui veult comparer la Pasque à l'Eucharistie, ne doit point comparer vne partie de la Pasque auec vne partie de l'Eucharistie, mais doit comparer ces Sacremens entiers l'vn auec l'autre: Or tout Sacrement a ces deux choses, l'Elément, & la parole adiointe. Estãt chose tres-certaine & dont nul d'entre nous ne doute (quoy que die le Sr. Coëffeteau) que les paroles de l'institution sont de l'Essence du Sacrement : & sans lesquels les signes seroyent vne action oisiue & vn spectacle inutile. Car par ce mot de *Sacrement* nous n'entendons pas seulement les signes proposez sur la table, mais toute ceste action sacrée, composée des signes & de la parole adiointe aux signes. Et c'est en ce point que la Pasque est inferieure à la Sainte Céne : car ce

*Coëff. Pa. 499. chãge icy mes paroles.*

*Pag. 410.*

*Coëff. Pa. 411. dit que nous ne recognoissons point les paroles de la consecration. Ce qui est faux &*

calomnieux. signe exterieur de l'agneau n'estoit point accompagné de paroles notifiantes que c'estoit vne figure de Iesus-Christ, comme les paroles de l'institution de la Céne qui se prononcent auant & en l'action, esquelles il est parlé du corps du Seigneur, & de faire ceci en memoire de luy, & d'annoncer sa mort iusqu'à ce qu'il vienne. Tellement que quelque conuenance qu'il y ait eu entre la Pasque & entre Iesus-Christ, si est-ce que toute l'action prise ensemble instruisoit moins les fidelles que la celebration de la Sainte Céne. 3. Il y a encores d'autres prerogatiues de la Céne outre celle-ci, comme d'estre immuable & deuoir durer iusqu'à la fin du monde, & d'appartenir à toutes nations, au lieu que la Pasque deuoit estre abolie, & n'appartenoit qu'aux Iuifs: Prérogatiues quoy que hors l'essence de l'Eucharistie qui ne laissent toutefois de l'esleuer grandement par dessus la Pasque, comme la sagesse & doctrine esleue vn homme par dessus vn autre, & l'immortalité esleue l'ame de l'homme par dessus les ames des bestes, encores qu'elle ne soit de son essence. L'excellēce des choses gist en leurs proprietés, lesquelles toutefois ne sont point de l'Essēce des choses.

4. Ioignons à cela que la fraction du pain est vne ceremonie qui en l'Escriture signifie concorde & vnion. Es. 58. vers. 7. Lament.

Lament. 4. vers. 4. La fraction donc d'vn pain entre plusieurs est vn signe plus signifiant & plus vsité, & plus propre à nous representer l'vnion des fidelles en vn corps auec Iesus-Christ que la manducation d'vn agneau. Et de fait S^t. Paul remarque ceste fin comme la principale de la Sainte Céne, disant, 1. Cor. 10. *Que le pain que nous rompons est la communion au corps de Christ.* Pourtant Coëffeteau a tort de nier que cela soit de l'essence de ce Sacrement. Les Iuifs voirement auant la manducation de l'Agneau, rompoiēt aussi des tourteaux. Mais ceste ceremonie n'estoit partie de la manducation de l'agneau, & n'estoit instituée de Dieu. Pag. 412.

Que si nos aduersaires ne trouuent aucun moyen de preferer l'Eucharistie à la Pasque, qu'en faisant l'vne estre l'ombre, l'autre le corps, l'vne la figure, l'autre la verité, pourquoy recognoissent-ils que le Baptesme surpasse la circoncision en dignité, lequel toutefois n'est point l'accomplissement de la circoncision ? laquelle a sa verité & accomplissement en nostre renouuellement par la mort de Iesus-Christ, lequel se fait en plusieurs sans Baptesme ? comme en ceux qui l'ayants desiré & recherché n'ē ont point eu la cōmodité? Ainsi que recognoist Coëffeteau, Pag. 416. qu'*à faute de Baptesme le vœu & le desir suffit.*

Que si la Pasque & la circoncision sont les ombres & figures de nos Sacremens, comment fest-il fait que par ces moyens les anciens ont obtenu le salut aussi bien que nous? certes les ombres ne peuuent produire les mesmes effects que le corps, ni les figures que la verité. Coëffeteau voirement dit qu'elles n'operoient point auec mesme efficace que nos Sacremens : mais quelle efficace plus grande que de mener à salut? & que desirons nous dauantage? C'estoient donc figures, non de nos Sacremens, mais de ce qui est representé par nos Sacremens, asçauoir de la mort de Iesus-Christ, & de nostre salut & vie par icelle. Verité que les faussetés du S^r. Coëffeteau ne peuuent entamer, lequel contre ceste doctrine allegue vn passage de S^t. Paul, 1. Corinth. 10. vers. 11. *Toutes choses arriuoyent aux anciens en figure.* Cela ne se trouuera point en S^t. Paul; lequel sçauoit bien que plusieurs choses arriuoient aux anciens sans figure, cõme pestes, famines, pertes de batailles: Si on croit nostre Iacopin, ces accidens n'estoient point vrayes pertes, mais des figures & images. Voicy donc les mots de S^t. Paul. *Toutes ces choses leur aduenoyẽt en exemple.* Il dit ταῦτα πάντα. *Toutes ces choses*, asçauoir les deffaites & mortalités dont il auoit parlé peu auparauant, lesquelles il dit leur estre aduenuës non en figure,

mais pour nous eſtre en exemple, car il adjouſte, *afin de nous admoneſter.*

## CHAP. XII.

### *Licence merueilleuſe de l'Egliſe Romaine à forger en ceſte matiere multitude de figures & ambiguités, & tordre les paroles de l'Eſcriture Saincte.*

CE CHAPITRE n'a rien du noſtre: C'eſt ſeulement vn ramas de figures prodigieuſes, vn pacquet de maſques faits par nos aduerſaires, & au lieu de figures des défiguremens du texte de l'Euangile. Le tout tiré de leurs ſolutions ci deſſus repreſentées.

1. En ces mots *Ceci eſt mon corps*, Ils veulent que *Ceci* ſignifie *Souz ces eſpéces*. Et cela ſans amener aucun exemple d'vne explication ſi licentieuſe. Auſſi auons nous veu que l'Egliſe Romaine ne croit pas que ce que Ieſus-Chriſt donnoit fuſt ſon corps: puis que l'Euangile teſmoigne qu'il donna du pain : or l'Egliſe Romaine ne croit pas que ce pain ſoit ſon corps.

2. Qui plus eſt ils nous ameinent vne explication ſelon laquelle ces mots *Ceci eſt*

*mon corps* ne sont veritables qu'à demy. Car puis que selon leur doctrine Iesus-Christ tenoit & dõnoit les espéces du pain, & son corps, ces mots ne peuuent estre dits veritablement des espéces du pain qu'il tenoit & dõnoit à ses Apostres. Que si (selon leur doctrine) Iesus-Christ eust dit *Ceci n'est pas mon corps*, ayant esgard aux espéces qu'il tenoit, & qui seules paroissoient, il eust aussi bien dit la verité.

3. Item quand Iesus-Christ dit *Ceci est mon corps*, Il faut selon leur doctrine par ce mot EST entendre SERA, ou DEVIENDRA, pource que (disent-ils) ce n'est point encores le corps de Iesus-Christ qu'aprés les paroles. Ainsi si Iesus-Christ eust dit, *Lazare est sorti hors*, auant qu'il sortit, il auroit parlé cõtre la verité. Pourquoy donc font-ils dire à Iesus-Christ CECI EST MON CORPS, puis qu'ils veulent qu'il ne soit point son corps qu'aprés les paroles?

4. Et quand Iesus-Christ dit *Ceci est mon corps qui est rompu pour vous*, ils ne peuuent souffrir que le pain soit appellé *corps de Christ*, pource qu'il est le Sacrement de son corps. Et neantmoins eux-mesmes és mots qui suiuent [*qui est rompu pour vous*] admettent la mesme figure, disans que ce n'est point le corps de Christ qui est rompu, mais les espéces ou accidents, & que ce qui

conuient au ſigne eſt attribué à la choſe ſignifiée.

5. Nous auons auſſi oüi comment ils ſe teſtonnent entr'eux ſur la maniere d'expliquer ce mot CECI, les vns diſans qu'il n'a nulle ſignification, les autres que c'eſt vn indiuidu vague ou ſingulier égaré, les autres que CECI ſignifie CE CORPS, les autres que CECI ſignifie CE PAIN.

6. Et quand l'Euangile dit que Ieſus print du pain & le donna, Ils diſent qu'il ne faut pas entendre que Ieſus ait donné du pain, encores que les paroles ſemblent le dire. Et Coëffeteau ne ſen defend point, mais ſelon ſa couſtume, au lieu de reſpondre nous dit ſa croyance, & vſe de recrimination. *Pag. 421.*

7. L'Apoſtre S^t. Paul repete ce mot de CALICE deux fois en vne meſme ligne, diſant, *Il print le calice, diſant, ce calice eſt la nouuelle alliance.* Là ils veulent que ce mot de *calice* ſoit vne parole à deux ententes, & diſent qu'en la premiere fois elle ſignifie *le vin*, & en la ſeconde *le ſang*. Laquelle ambiguité ils euiteroient s'ils croyoient auec nous que quand Ieſus-Chriſt print le calice, il eſtoit deſia conſacré par la priere: ou s'ils ne croyoient point la Tranſſubſtantiation. Car du vin conſacré ou non conſacré eſt touſiours vin, & n'y a point d'ābiguité. *Pag. 421.*

8. En ces mesmes mots *Ceste coupe est le nouueau Testament en mon sang*, Ils veulent que le mot de *coupe* signifie le sang qui est en la coupe, & qu'és mots suiuans [ *Le nouueau Testament en mon sang* ] ce mot de *sang* signifie le sang espandu en la croix. Qui eust pensé que le sang de Christ fust vn mot ambigu?

9. De mesmes quand Iesus-Christ dit en S^t. Matthieu *Ceci est mon sang, le sang du nouueau Testament*, ils veulent que ce mot de *Testament* signifie les promesses ou l'alliance de Dieu, & disent en cela la verité. Mais au 22. chap. de S^t. Luc où ces paroles sont ainsi renduës, *Ce calice est le nouueau Testament en mon sang*, ceste explication leur déplaist, & disent que là le mot de *Testament* ne signifie point l'alliance, mais vn acte ou instrument de l'alliance, par vne figure nommée Metonymie. Dont s'ensuit qu'en l'vn de ces passages le Testament est l'alliance de Dieu, mais en l'autre il ne l'est pas: tellement qu'il y a de l'ambiguité.

10. Item ils disent que le sang de Iesus-Christ qui est au calice est enclos dans les veines & n'est point hors du corps. Dont s'ensuit (si on croit ces gens) que Iesus-Christ se sera moqué en presentant son sang à ses disciples: Car liurer à quelqu'vn vn corps humain viuant, en disant voila le

ſang d'vn homme, n'eſt pas moins abſurd que ſi en donnant à quelqu'vn vne maiſon ie luy diſois ie vous donne ces cheuilles & feneſtres. Ou ſi ie diſois ie vous donne ce licol, mais il y a vn cheual au bout. Dont auſſi s'enſuit que ſi Ieſus-Chriſt en donnant le calice euſt dit *Ceci eſt mon corps*, il euſt auſſi bien dit la verité.

11. Et quand Ieſus-Chriſt là meſmes dit que ce ſang eſt eſpandu pour nous, ils ſouſtiennent que Ieſus-Chriſt parle de l'effuſion de ſon ſang en l'Euchariſtie, & non en la croix, contre l'authorité de leur Bible & de leur Meſſe, qui pour monſtrer que noſtre Seigneur parle de l'effuſion de ſon ſang en croix, non encores aduenuë, a tourné au futur *effundetur, ſera reſpandu* : Et c'eſt icy où ils nous en baillent tout du long & ont recours à d'eſtranges figures. Car ils diſent que la Meſſe eſt vn ſacrifice non ſanglant, & que le ſang de Ieſus-Chriſt ne peut plus eſtre reſpandu ni ſortir hors des veines, Comment donc eſt-il reſpandu en la Meſſe? Y a-il quelque ſang non ſanglant? ou quelque effuſion de ſang ſans eſpandre ſang? ou quelque effuſion ſans mouuement? ou quelque mouuement d'vn ſang qui ne bouge? A cela ils diſent (non point pour reſpōdre, mais pour ne ſe taire point), que le ſang de Chriſt eſt reſpandu ſouz les eſpéces. Et cela n'eſt-ce pas touſiours dire

qu'il est respandu? Non, disent-ils, car les seuls accidens du vin sont espandus en la Messe. Pourquoy dōc nous disoient-ils que le sang de Iesus-Christ y estoit espandu? Docteurs Seraphiques, dites oüy, ou non: Car nous ne demandons pas souz quoy ce sang est espandu, mais seulement s'il y est espandu.

12. S^t. Matthieu & S^t. Marc ne parlent que de la coupe de l'Eucharistie, & tesmoignent que Iesus-Christ aprés auoir beu a dit, *Ie ne boiray plus de ce fruict de vigne*, Sans doute ces Euangelistes n'appellent point fruict de vigne le vin d'vne coupe dont ils ne parlent point. Ils appellent donc fruict de vigne ce que Iesus-Christ a beu en ce Sacrement. Et le Pape Innocent III. nous l'a ci dessus confessé: En ce destroit que font ces Messieurs pour se sauuer? Escoutons, voici encores vne figure: Ce que Iesus-Christ a beu (disent-ils) est appellé fruit de vigne, non pource que ce fust fruict de vigne, mais pource que le vin a esté changé en sang: & pource qu'il semble estre fruict de vigne.

13. Iesus-Christ a dit *Faites ceci*, C'est à dire, si on croit ces gens. *Sacrifiés moy*: Licence intolerable! A ce conte donc *Faites ceci en memoire de moy*, signifie *sacrifiés moy en memoire de moy*. Certes les memoriaux d'vne chose ne peuuent estre la chose mes-

mes:

mesmes: on ne peult sacrifier Iesus-Christ en memoire de Iesus-Christ. Et St. Paul expose ces mots; 1. Corint. 11. Car aprés auoir dit *Faites ceci en memoire de moy*, il adiouste. *Car toutes fois & quantes que vous mangerez de ce pain vous annoncerez la mort du Seigneur?* Donc FAIRE CECI est manger du pain en memoire de la mort du Seigneur & non le sacrifier.

14. L'Apostre St. Paul les presse plus que tous, aussi c'est contre luy principalement qu'ils s'arment de figures. Au dixiéme & vnziéme chapitre de la 1. aux Corinthiens, par quatre fois ce St. Apostre nous dit que nous mangeons du pain & rompons du pain. Là ils veulent que ce mot de *pain* signifie *chair*: comme s'il y auoit *la chair de Iesus-Christ que nous rompons*: ne se souuenans point qu'eux mesmes tiennent que la chair de Iesus-Christ ne peut plus estre rompuë.

15. En voicy quatre en vne seule ligne. L'Apostre au 10. de la 1. aux Corinthiens, vers. 16. dit ainsi, *Le pain que nous rompons, n'est-il pas la communion du corps de Christ?* Il n'y auoit moyen d'eschapper qu'en donnant vn coup de rasoir à chasque mot, & nous bailler icy quatre figures, qui disent le rebours de ce qu'il faut entendre. 1. St. Paul dit que c'est du pain, eux disent que ce n'est pas du pain. 2. St. Paul dit

que nous rompons du pain, eux disent que nous ne rompons ne pain ni chair. 3. S^t. Paul dit que ce pain est la communion du corps de Christ, eux disent que c'est le corps mesmes de Iesus-Christ, Car certainement la communion au corps de Iesus-Christ n'est point le corps de Iesus-Christ. 4. S^t. Paul dit que nous rompons du pain, eux veulent que rompre en ce lieu signifie sacrifier, comme dit Coeffeteau pag. 341.

¶ Où sont donc maintenant ces gens si ennemis de figures, si scrupuleux à se coller à la lettre de l'Euangile ? & desormais qui n'imputera leurs plaintes à moquerie plustost qu'à ignorance ? Mais encores voyez qu'elles figures. Ce ne sont point figures naturelles & vsitées, cõme ceste Metonymie qui nomme le signe du nom de la chose signifiée: vne façon de parler Sacramentelle en l'institution d'vn Sacrement: mais des figures ausquelles l'art n'a peu encores trouuer de nom, des contradictions pour des translations, des Chimeres pour des Metonymies, des grotesques pour des figures: en vn mot des figures à la Romaine. Et Dieu ne leuera-il point ces masques? souffrira-il à tousiours vne licence si débordée ?

¶ Quiconques sçaura leur coustume, & la grandeur de leur priuilege ne s'esbahira point de leur licence. Car par longue

prescription ils sont en possession de contredire à l'Escriture souz ombre d'interpreter, Et de fait au Tiltre 8. de la concession des Prebendes au chap. *Proposuit* sur ce que le Pape dit que [a] selon la pleinitude de sa puissance il peut dispenser du droit & par dessus le droit, la glose des Docteurs Chanoines qui ont glosé le Decret & les Decretales dit franchement [b] que le Pape dispẽse contre l'Apostre, & contre le vieil Testament. Item qu'il dispense du serment. Dont appert qu'il ne parle pas seulement du droit positif & muable, mais du droit diuin. Car obeir à son Prince & luy estre sujet est de l'ordonnance diuine: garder son sermẽt est de l'exprés cõmãdemẽt de Dieu. Et la dispẽse d'espouser sa tãte ou sa niepce que le Pape ottroye souuent, est contre la defense de Dieu expresse, Leuit. 18. & 20. Aussi les mesmes Docteurs sur la Distinction 34. & sur la Cause 25. disent non seulement que le Pape peut dispenser contre le commandement de l'Apostre & contre l'Ancien Testament, mais mesmes qu'il dispense contre l'Euangile en luy donnant interpretation. Gloses reueues depuis peu par le Pape Gregoire XIII. & receues en toute l'Eglise Romaine. Suiuant lequel plein pouuoir en la Cause 31. question 1. au Canon *Hac ratione*, le Decret Romain dit

[a] *Secundum plenitudinem potestatis de iure possumus supra ius dispensare & ibi glossa.*

[b] *Papa contra Apostolum dispensat. Item contra vetus Testamentum. Item in iuramento.* Dist. 34. Can. Lector. *Papa potest contra Apostolum dispensare.* Et Causa 25. Quæst. 1. Can. Sunt quidam. *Dispensat in Euange-*

que [a] l'Apostre cõmandant de se remarier a parlé contre la verité & raison, & que c'est vrayemẽt vne fornicatiõ. Ainsi S[t]. Paul Rõ. 7. vers. 7. appelle la conuoitise peché: & dit que ce peché habite en luy. vers. 17: mais le Concile [b] de Trente Sessiõ V. declare qu'à parler vrayement & proprement ce n'est point peché és regenerés, & par consequent n'estoit point peché en S[t]. Paul. Telle est la façon de dispenser contre l'Euangile en luy donnant interpretation. Ainsi Iesus-Christ a dit au brigãd, *Tu seras aujourd'huy auec moy en Paradis*, Mais le Catechisme du Concile de Trente sur l'article de la descente aux enfers nous enseigne que par ce mot de *Paradis*, il faut entendre *les enfers.*

Ainsi contre les œuures de supererogation nous leur produisons le commandement de Dieu qui veult estre aimé & serui de toutes nos forces, & disons qu'on ne peut faire plus que de toutes ses forces. Mais le Cardinal Bellarmin a recours au priuilege de l'Eglise Romaine, & dit qu'en ce commandement ce mot TOVTES signifie vne partie au liu. 2. *de Monachis*, chap. 13. Est-ce là interpreter ou bien corriger la parole de Dieu?

Mais que parlons nous des figures que l'Egl. Romaine forge sur le texte de l'Escriture? veu que non seulement le texte qu'ils

*lio interpretando ipsum.*

[a] ¶ *Secundam accipere secundum praeceptum Apostoli licitum est: secundum autem veritatis rationem verè fornicatio est.*

[b] *Hanc concupiscentiã quàm Apostolus peccatum appellat, Sancta Synodus declarat Ecclesiam Catholicã nunquam intellexisse peccatum appellari quod*

interpretent, mais meſmes leurs interpretations ſont figurées? & leurs termes ordinaires en parlant & en eſcriuant ſont allegoriques & ſignifians le rebours de ce qu'il ſemble? Ils diſent, 1. que l'hoſtie conſacrée eſt le corps de Ieſus-Chriſt & que le preſtre la rompt. 2. Que le preſtre boit le ſang de Ieſus-Chriſt. 3. Que le Sacrement doit eſtre adoré. 4. Le preſtre en la Meſſe demande que le corps du Seigneur ſoit attaché à ſes entrailles. 5. Il demande que l'Ange l'emporte. Tout cela contre ce qu'ils croyent & enſeignent. 1. Car ils tiennent que le corps de Ieſus-Chriſt ne peut eſtre rompu. 2. Que le corps eſt dans le calice, & le ſang dans les veines du corps. 3. Que ce mot de *Sacrement* ſignifie vn ſigne ſacré, & que les ſignes ne doiuent eſtre adorez. 4. Que le corps de Ieſus-Chriſt ne s'attache point aux entrailles d'vn homme. 5. Qu'il ne deſcend point du ciel pour venir ſur l'autel, & par conſequent qu'il ne monte point de l'autel au ciel. Il faudra donc icy quelques figures pour ſe ſauuer : & m'aſſeure qu'ils ne ſçauroient expliquer leur dire qu'ils n'y fourrent encores quelques figures; car ils ſçauent bien que s'ils repreſentoient ſimplement & ſans déguiſement leur opinion qu'elle paroiſtroit ridicule & incompatible. Qu'elle clarté donc eſperõs

*Verè & propriè in renatis peccatum ſit.*

nous de ces gens en leurs allegations, puis que mesmes leurs explications sont implications? Puis que leurs expositions de figures sont autres figures, non seulement sans clarté, mais mesmes sans signification ?

De tout ce que dessus appert que les exclamations de ces Messieurs se pleignans de nostre hardiesse à forger des figures sur le texte de l'Euangile sont equippées pour faire rire : Car c'est vn espéce de prodige en ce siecle d'oüir des personnes de l'Eglise Romaine faire mine de vouloir defendre l'Escriture, & encores contre nous qui ne sommes haïs que pour estre ses Aduocats. Comme si Cayphe defendoit Iesus-Christ contre les Apostres : comme si les courtisanes de Rome se pleignoyent des débordemens & superfluitez des Ministres de Geneue.

## CHAP. XIII.

### *Que nos aduersaires par leur manducation charnelle outragent & deshonorent Iesus-Christ, & cependant eux-mesmes la recognoissent non necessaire, & de peu d'vtilité & efficace.*

LES OPPROBRES & indignitez dont nos aduersaires flestrissent Iesus-Christ par leur presence charnelle sont celles-cy.

1. En premier lieu c'est indignement loger l'humanité glorieuse du fils de Dieu que de l'éclorre souz les espéces d'vn morceau de pain, & d'vne goutte du vin; lesquelles non seulement sont creatures indignes, mais aussi sont sujettes à plusieurs accidens qui redondent à l'opprobre de Iesus-Christ, soit que le sang s'espande à terre, soit que l'hostie tombe en la fange: Car en tel cas soit qu'on die que le corps de Iesus-Christ tombe, soit qu'on die qu'il ne tombe point, si est-il neantmoins en la fange. Iesus-Christ voirement s'est humilié pour nous hausser, mais ç'à esté auant sa resurrection. Mais depuis qu'il est esleué en gloire l'Escriture Saincte ne nous dit point qu'il doiue estre encores humilié, ou exposé en opprobre. S^t. Paul, Philip. 2. vers. 8. disant que Iesus-Christ s'est abaissé iusques à la mort, met sa mort pour closture & dernier periode de son humiliation: aprés laquelle il ne parle plus que de sa gloire.

2. C'est aussi humilier par trop le fils eternel de Dieu, que de l'assujettir à la volonté d'vn préstre qui n'est pas tousiours homme de bien, lequel toutes & quantes fois qu'il veut prononcer cinq paroles

auec intention de consacrer, Iesus-Christ ne fault pas de se rendre entre ses mains. Ie sçay bien que les fidelles Ministres de l'Euangile sont infirmes & sujets à faillir, mais aussi ils ne s'attribuent la puissance de faire Iesus-Christ.

*Voyez le passage d'Vrbain ci dessus, fueillet 37.*

*Coëffeteau Page 433. où il produit vn passage de Nazianzene & vn de Chrysostome qui ne font rien à ce propos. Pag. 432.*

3. C'est aussi abaisser la gloire de Dieu pour hausser celle de l'homme, de croire qu'vn homme ait la puissance de faire Dieu, & créer son createur, comme parle le Pape Vrbain II. & donner à vn préstre, qui est homme mortel & pecheur, vne plus grande puissance qu'à tous les Anges ensemble, qu'à la Vierge Marie & à tous les Saincts, lesquels s'ils auoyent syndiqué & contribué ensemble tout leur pouuoir, ne pourroyent faire Dieu, ni faire le corps de Iesus-Christ, veu qu'il est desia fait. Ie sçay bien qu'on nous allegue Hierosme en l'Epistre à Heliodore, lequel dit que les Prestres, *Christi corpus sacro ore conficiunt*. Paroles que le S[r]. Coeffeteau tourne ainsi, *Ils font le corps de Iesus-Christ de leur bouche sacrée.* Ne sçachãt pas que *conficere ore cibum*, ne signifie point *faire la viãde*, mais *la manger & rompre auec la bouche.*

4. C'est deshonorer Iesus-Christ que de le faire aualler par ses ennemis, le mettre au ventre de Iudas, & de tous les meschans qui participent à ce Sacrement par hypocrisie: Lesquels par ce moyen sont vnis plus

estroitement

estroitement au corps de Iesus-Christ que les Saincts de Paradis : car nul d'eux n'a le corps de Iesus-Christ en soy-mesmes. St. Augustin sur le Pseaume 10. dit bien que *le Seigneur a donné à Iudas la premiere Eucharistie faite de ses mains*, mais il ne dit pas que ceste Eucharistie fust du pain Transsubstantié en chair, ni que Iudas ait mangé le corps du Seigneur.

*Coëff. Pag. 435. allegue inutilemẽt ce passage.*

5. C'est aussi vn opprobre extréme, voire plus grand que celuy de la croix, de croire que les rats & les chiens puissent manger le corps glorieux de Iesus-Christ, & enclorre son humanité és vẽtres des bestes infectes ; & puis qu'on tient que le corps qui est en la Messe est le mesme corps qui est assis à la dextre de Dieu, il s'ensuiura que les rats peuuent manger le corps de Iesus-Christ assis à la dextre de Dieu : Qui est vn comble d'impieté.

6. C'est vn rauallement de la gloire de Iesus-Christ, de croire que son corps glorieux puisse receuoir des coups de caniuet, & que ces coups tirent du sang de son corps : Car encores qu'on die qu'il n'ait senti aucune douleur de ces coups, si est-ce que l'ignominie demeure : & le corps de Iesus-Christ est fait le ioüet d'vn meschant homme, & telles playes sanglantes ne sont point sans opprobre.

*Nous auons monstré que c'est la croiãce de l'Eglise Romaine au chap. III.*

7. C'est vn deshonneur honteux dont

les Cauteles ou Rubriques de la Messe flestrissent la gloire du fils de Dieu, d'estimer que son corps puisse estre vomi, & ordonner qu'il soit repris & remasché, & d'enuelopper l'humanité glorieuse de nostre Seigneur en du vomissement. Et remarquez l'honeste deuotion. Car le Venerable Hugues de Clugni loue grandement vn certain Goderan, lequel auoit repris les miettes de l'hostie qu'vn ladre auoit reuomi, disant que le gril de S. Laurent estoit plus tolerable, comme recite Antonin Archeuesque de Florence. On dit pour excuse que les Rayons du Soleil donnent bien sur les fanges, sans que le Soleil en soit contaminé. Mais cela ne sert qu'à les conueincre tant plus, Car ils deuoient comparer le corps de Christ auec le corps du Soleil, & non auec ses Rayons qui ne sont point vne substance. Que si le corps du Soleil estoit dans la fange comme ils font le corps de Christ dans du vomissement, sans doute il en seroit contaminé, & si le corps du Seigneur n'en est poît soüillé, si est-ce qu'il en est deshonoré.

*Antoninus de defectib. Missæ 3. Part. Sum. 3. B. Hugo Cluniacensis commendauit Goderanum sumendo portiunculas hostiæ, quas leprosus cũ vilißimo sputo euomuerat, dicens craticulam Laurẽtij esse tolerabiliorem.*

*Genes. 31. vers. 30.*

8. L'Escriture Sainte, pour exposer en risée les idoles introduit Laban se plaignant à Iacob, & disant, *Pourquoy as tu desrobé mes Dieux?* Combien de fois le mesmes mal-heur est-il arriué aux Prestres?

9. C'est vn trafic honteux de donner le corps du Seigneur en vne Messe particulie-

re pour vn demi teston, & de voir des préstres se tenir en place marchande attendâts d'estre loës. Comme on void à Paris en Greue grand nombre de préstres attendans & prests d'administrer Iesus-Christ au premier venu pour peu d'argent : C'estoit là le langage de Iudas : Que me donnerez vous, & ie vous le liureray? Encores offrir Iesus-Christ pour des troupeaux, pour des bleds, cheuaux malades, &c. *Faites ceci en memoire de moy*, dit nostre Seigneur, non donc pour la guerison des bestes.

10. C'est aussi peu honorer Iesus-Christ de faire croire que des os de Saincts trespassez il y a douze & quinze cens ans, des haillons, des cheueux, du laict, ou des cheuilles, durent par tant de siecles sans se pourrir : & cependant recognoistre que l'hostie se moisit en peu de iours, & que la presence de Iesus-Christ ne la garentit point de la vermine & des morsures des bestes.

11. C'est vne profanation & mespris de Iesus-Christ, que le Pape en la procession solemnelle au iour de son couronnement & autres iours solemnels, fait marcher l'hostie bien loing deuant soy, montée sur vn cheual blanc auec vne sonnette au col, & vne lanterne, souz vn daiz porté par des bourgeois de Rome. Mais le Pape vient aprés porté sur les espaules des hommes

souz vn daiz soustenu par Princes & Ambassadeurs de Princes, l'Empereur mesmes s'il y est, prestant l'espaule à la chaire: ou si sa saincteté est à cheual, luy tenant la bride de son cheual; aprés luy auoir tenu l'estrier pour monter : comme il est descrit bien au long au 1. liure des Ceremonies Sacrées. En tout ceci qui est le plus honoré, ou le Pape ou son Dieu? O combien admirable & expresse est la prophetie de l'Apostre S^t^.Paul, quand il predit en la 2. aux Thessal. chap. 2. *que le fils de perdition s'esleuera par dessus ce qui est nommé Dieu*, c'est à dire, par dessus ce qu'on nomme Dieu, encores qu'il ne le soit pas? meslant en vn seul mot deux propheties, l'vne de l'idolatrie de la Messe, l'autre de la Tyrannie du Pape? Ne sert de dire que le Pape celebrant la Messe en personne adore l'hostie, Car quiconques voudra prendre la peine de lire la forme de ceste Messe Papale, comme elle est descrite au liure 2. des Ceremonies Sacrées, chap. 14. verra que les Prelats & le peuple assistant adore le Pape dix fois plus souuent & auec plus de reuerence que l'hostie qui est sur l'autel, & que le Pape s'acquitte fort à la legere de ceste adoration.

*Sect.2.ca. 3. maior princeps etiam si Rex esset, aut Imperator, staffam equi Papalis tenet.*

Certainement ces choses sont telles qu'il y a mesmes de la honte à les reprendre: mais puis qu'ils ne sont point honteux de publier choses si horribles, deuons nous

estre honteux de nous en plaindre? souffrirons nous sans mot dire que le sainct nom de nostre Sauueur soit ainsi vilipendé & exposé en opprobre? Où deuons nous estre appellez iniurieux si nous ne craignons point de leur dire ce qu'ils ne craignent point de faire? deuons nous auoir plus de respect à leurs personnes que d'amour à la verité? Ou les craindre dauantage qu'ils ne craignent d'offenser Dieu? veu mesmes que toutes nos plaintes n'ont pour but que leur salut, & le bien de ceux qui nous haïssent?

*Premiere defense de l'Egl. Romaine.*

Icy cependant encores qu'ils preinent la fuite, si font-ils mine quelque fois de tourner visage, & parent aux coups, mais en reculant. Ils disent donc que tels inconueniens que nous alleguons ne doiuent estre oüis, pource que les Marcionites produisoient de pareilles absurditez & indignitez naissantes de l'incarnation de Iesus-Christ pour en inualider la croyãce; Que les Sadduciens disputoient ainsi contre la resurrection: & les Payens contre la prouidence de Dieu.

A quoy nous repliquons qu'il n'y a icy rien de pareil: 1. Car ces heretiques combattoyent des articles clairement prouuez par l'Escriture: mais nous combattons vne doctrine qui combat l'Euangile & renuerse toute la foy Chrestienne: Comme nous

auons monstré & monstrerons. 2. Item ils combattoyent des articles de foy necessaires à salut, & sans lesquels nul ne peut estre sauué : Mais nos aduersaires recognoissent que plusieurs ont esté & sont sauuez sans manger Iesus-Christ par la bouche : le brigand crucifié auec Iesus-Christ a esté sauué sans mesme desirer ceste manducation ; veu qu'il n'auoit iamais ouï parler de ce Sacrement. 3. Et ces heretiques combattoyent des points qui ne s'enueloppent point de contradictions incompatibles, comme fait ceste manducation réelle du corps de Christ par la bouche: ainsi que nous auons prouué & prouuerons encores. 4. Que si quelques heretiques ont iniustement deduit des absurditez d'vne vraye doctrine, s'ensuit-il que nous ne puissions iustement deduire les absurditez qui naissent d'vne mauuaise? 5. Aussi les inconueniens que tels heretiques produisent sont foibles & aisez à soudre : Mais icy nos aduersaires se taisent & rongent leur frein, Ou si quelqu'vn parle il semble qu'il ait peur d'estre creu, tant il parle auec peu d'apparence.

*Deuxiéme defense.*

Tel est ce que quelques Docteurs disent, que ce n'est pas chose tant estrange que le corps de Iesus-Christ entre és ventres des rats, puis qu'il est entré en l'estomach de Iudas plus infect qu'aucune beste: Cela est

presupposer ce qui est en question & se donner cause gaignée: Car c'est cela mesme que nous nions, & maintenons que le corps du Seigneur n'a iamais esté au ventre de Iudas. Il a mangé le corps du Seigneur Sacramentellement, mais non point en substance. Il a mangé le pain du Seigneur, mais n'a point mangé le pain qui est le Seigneur: Comme dit S. Augustin Sur S. Iean, Traitté 59.

*Troisiéme defense.* Finalement ils alleguent les opprobres soufferts par Iesus-Christ icy bas durant son infirmité: & disent que Iesus-Christ a esté enclos au ventre, a esté enueloppé de bandelettes, a peu choir à terre, a peu estre buslé, mors par les bestes, picqué par les poulx & par les puces: que les chiens ont peu lecher le sang decoulé de son costé. Pourquoy donc (disent-ils) ces mesmes choses ne luy pourront-elles aduenir souz les especes du pain? pourquoy ne pourra-il estre enclos au ciboire luy qui l'a esté au ventre? estre mangé par les souris & par les chiens luy qui le pouuoit estre quand il viuoit en la terre? ¶ Ces gens se noircissent tant plus: & semble qu'ils se mocquent de nous, & plus encores de Dieu. Nous respondons donc que ces morsures de bestes, poulx & puces posées, si est-ce qu'ils n'ameinent rien de semblable. 1. Car ils nous produisent choses aduenues à

Iesus-Christ durant son infirmité, mais maintenant il est en sa gloire & exempt d'opprobre. Que si par tels inconueniens il n'est point endommagé & ne souffre aucune douleur, si est-ce qu'il en est grandement deshonoré ; 2. Puis, ce que Iesus-Christ souffroit alors estoit pour nostre salut : mais que sert à nostre salut que Iesus-Christ soit maintenant mangé par la vermine ? 3. Ioignez à cela que ces poulx & puces aduocats de la Transtubstantiation qu'on dit auoir mors ou peu mordre Iesus-Christ, n'aualloyent point Iesus-Christ tout entier, mais auiourd'huy on nous met le corps de Iesus-Christ tout entier dans le ventre d'vne souris, voire mesmes d'vn ver. O humanité du fils de Dieu largement & honorablement logée. Parlons nous à des hommes ? Certes vn trop grand sçauoir broüille l'esprit de ces Docteurs.

Encores tout ce qu'ils produisent estant accordé, si sont-ils encores bien loing de là où ils tendent. Car quand mesmes Iesus-Christ pourroit auiourd'huy souffrir autant d'ignominie qu'il en a souffert viuant icy bas, si est-ce qu'il n'y a nulle comparaison entre l'ignominie qu'il a souffert durant son infirmité, & l'opprobre dont on le flestrit auiourd'huy. Car lors son corps fust formé du sang de la Vierge Marie, mais icy on le faict auec vn morceau de pain. Alors

il estoit au ventre de la saincte & bien-heureuse Vierge, mais icy on le met dans le ventre de Iudas, voire des rats, des chiens, & de la vermine. Alors la seule efficace du St. Esprit interuint en la conception du fils de Dieu, mais icy on attache la vertu qui fait Iesus-Christ, à certaines paroles par conte. Alors l'Ange Gabriel fut employé pour annoncer l'incarnation : mais icy vn homme qui bien souuent est meschant est employé non seulement pour annoncer, mais qui plus est pour faire Iesus-Christ.

De tout ceci naist vne consequence claire comme le iour, qui met l'abus merueilleusement en veuë. Car c'est vn principe naturel recogneu de tous, que *Dieu & la nature ne font rien en vain*: ainsi parlent les Philosophes : & n'y a si petite partie de l'vniuers, ni si petit outil au corps humain qui ne serue à quelque fin, ou pour l'vsage, ou pour l'ornement, ou pour la conseruation. Si ceste maxime est veritable és choses naturelles, beaucoup plus és choses diuines: & si Dieu n'a rien fait inutilemẽt en l'œuure de la creation, moins encores fera-il quelque chose sans vtilité en l'œuure de nostre redemption.

Poursuiuons, & posons deux autres maximes semblables. C'est que *si les moindres œuures de Dieu sont vtiles, beaucoup plus les plus grandes.* Et *tant plus les œuures de Dieu*

*sont grãdes & admirables, d'autãt plus aussi est-il à presumer que l'vtilité en est excellente.* Ainsi est-il de la creatiõ du mõde, de l'incarnatiõ du fils de Dieu, de sa passion pour nous, de nostre resurrection. Si donc la Transsubstantiation & manducation du corps de Iesus-Christ par la bouche est vne chose tant miraculeuse, vne chose qui renuerse nos sens, qui combat la raison, qui humilie Iesus-Christ iusqu'à vn extreme humiliation, ayant plus de miracles qu'aucune autre œuure de Dieu, il est à presupposer selon les dernieres maximes posees que l'vtilité en doit estre pour le moins aussi grande que de l'incarnation, ou de la passion de Iesus-Christ.

Nous attendions donc que nos aduersaires nous produisissent quelque grãd fruict de ceste manducation & quelque chose de necessaire pour nostre salut. Mais ils nous trompent: car aprés s'estre esleués fort haut en la speculation de ce mystere incomprehensible, quand ce vient à parler de la necessité & vtilité de ceste manducation ils baissent leur vol, & nous donnent fort peu de chose. Car ils recognoissét que par quatre mille ans entiers depuis la creation iusqu'à Iesus-Christ les fidéles ont esté sauuez sans ceste manducation. Que le brigand crucifié auec Iesus-christ a esté receu en paradis sans cela. Que plusieurs encores au-

iourd'huy peuuent estre sauuez sans manger Iesus-Christ par la bouche : & mesmes que plusieurs le mangent qui ne laissent pas d'estre damnez : Et de faict ils ne peuuent dire quel auantage ont en paradis ceux qui ont mangé Iesus-Christ par la bouche par dessus ceux qui n'y ont participé que par foy : & n'oseroient dire qu'vn prestre repeu d'hosties doiue estre en paradis plus heureux qu'Abraham, ou Moyse, ou S. Iehan Baptiste, ou le brigand crucifié auec Iesus-Christ. Pourquoy forgent-ils choses si honteuses & extrauagantes pour nous confesser qu'elles ne sont necessaires? Il n'est ainsi de l'incarnation : car encores que Dieu ne fust point obligé de suiure ce moyē pour nous sauuer, si est-ce qu'ayant suiui ce moyen il l'a rendu necessaire à tous, & nul n'est sauué que par ce moyen : ce qui ne peut estre dit de ceste manducation charnelle.

Mais voici bien pis, car ils recognoissent bien vne manducation du corps de Iesus-Christ qui se fait par la foy seule, & sans la bouche : mais ils en parlent auec mespris, & l'appellent vne manducation en Idée, en pensée, & metaphorique, au prix de leur manducation charnelle qu'ils appellēt réelle, comme si l'autre ne l'estoit pas : & neantmoins eux mesmes parlans de l'vtilité qui nous en reuient, mettent leur mãduca-

tion réelle au dessouz de la manducation par foy: [a] Car ils disent que la manducation par foy est vtile sans la manducation par la bouche, mais que la manducation par la bouche est inutile, voire nuisible sans la manducation par foy. Or cela est vn principe naturel & sans exception, *Que de deux biens dont l'vn est vtile estant seul, & l'autre n'est vtile que ioint auec l'autre, celuy qui est vtile seul est le meilleur.* On nous respond [b] que ces deux manducations iointes sont meilleures que la manducation spirituelle seule. Mais cela ne déroge en rien à ceste maxime, & ne luy apporte aucune exception. Aussi cela n'empesche point que tousiours la manducation spirituelle ne soit la meilleure. Vn escu auec vn sol vaut mieux qu'vn escu seul; mais cela n'empesche point qu'vn escu ne vaille mieux qu'vn sol. Et pour employer l'exemple produit par Coëffeteau, il a esté plus vtile à la Vierge Marie de conceuoir Iesus-Christ d'esprit & de corps que si elle ne l'eust conçeu que de l'Esprit, mais cela n'empesche point qu'il ne luy eust esté plus vtile de le conceuoir de l'Esprit seul, que du corps seul. Et de fait Coëffeteau n'a osé parler franchement là dessus, ni nous dire laquelle de ces deux manducations est la meilleure.

Voicy encores plus, c'est qu'en parlant

[a] *Bell. lib. 1. de Euchar. cap. 7. § Ad alia.*
*Arist. Top. 3. c. 2.* καὶ εἰ τόδε μὲν αὐτὸ τοῦδε αἱρετὸν, τόδε δὲ αὐτὸ τοῦδε μή.

[b] *Coëff. pag. 442.*

de la remission des pechez, ils disent que la manducation de ce Sacrement est vtile seulement contre les pechez dont on n'a point la conscience chargée: c'est à dire que c'est vne medecine pour les maladies passées, vn emplastre pour les playes consolidées, vn remede pour les pechez dont on est desia deschargé. Pourquoy chercher du soulagement à la conscience sinon pour les fautes dont elle est chargée? & puis qu'apprehender Iesus-Christ par foy est vn remede vtile contre tous nos pechez, n'est-ce pas chose infiniment plus vtile, & par consequent plus excellente que leur manducation à belles dents? Pourquoy tant de bruit pour si peu de fruict? prendre son haleine si fort pour ne nous bailler que du vẽt? Ils disent aussi que ce Sacremẽt ne remet pas les pechez mortels, mais seulemẽt les moindres & legers qu'ils appellent veniels. A ce conte quand Iesus-Christ administrant la coupe a parlé de son sang espandu en remission des pechez, il entendoit seulement les pechez legers, & qui se peuuent aussi effacer par vne aspersion d'eau benite. N'est-ce pas vne de ces gloses à la Romaine, & la prati que de ceste reigle posée cy dessus par les Docteurs Chanoines, que *le Pape peut dispenser contre l'Euangile en luy donnant interpretation*? Que si ce Sacremẽt nous applique la mort de Iesus-Christ,

*Bell. lib. 4. cap. 17 & 18.*

*Coëff. pa. 450. & Bellarm. là mesmes.*

peut-il l'appliquer autre qu'elle n'est? la mort de nostre Sauueur nous est-elle representée en la saincte Cene comme vn payement pour les moindres fautes, & non point vn prix & satisfaction pour tous nos pechez? Failloit-il forger tant de miracles, tomber en tant de contradictions, charger le fils de Dieu de tant d'ignominie, pour en ceüillir si peu d'vtilité? Mais qui a meu ces Messieurs à diminuer ainsi l'efficace de chasque Messe? L'auarice: car ainsi on y reuient plus souuent, & en faut acheter bon nombre si on veult que les ames en soient beaucoup soulagées. Ces gens aprés auoir gasoüillé fort haut comme les aloüettes baissent leur vol pour manger, & toute ceste Transsubstantiation tant miraculeuse se termine en artifice pour le gain.

D'autres disent que la participation de ce Sacrement nous confere grace, c'est à dire en bon François, nous rend plus saincts & plus gens de bien. Et ne le nions pas: 1. Mais c'est à condition que ce Sacrement soit reçeu comme il faut & auec les dispositions requises & sans superstition ni idolatrie: Or l'Eglise Romaine peche en tout cela. 2. Et la predication de l'Euangile a la mesme vertu, voire en cela surpasse l'efficace des Sacremens, que la parole seule & sans Sacremens peut estre vtile, mais les Sacremens sans la parole sont vains & vn spe-

ctacle inutile. 3. Et mesmes ceste saincteté & amendement de vie doit preceder la participation de ce Sacrement. 4. Aussi n'estoit-il point necessaire pour nous rendre gens de bien de flestrir Iesus-Christ de tant d'opprobres. 5. Et les graces que nous acquerons par l'vnion auec Iesus-Christ sont spirituelles, & par consequent ne s'acquierent point par vn attouchement corporel; Duquel Iesus-Christ nous a voulu esloigner iusques à ce que nous soyons receuz au ciel auec luy, lors qu'il a dit à Marie Magdeleine, *Ne me touche point, car ie ne suis point encores monté à mon pere*, esquelles paroles encores qu'il ne parle point du Sacrement, si est-ce qu'il nous esloigne en general de l'attouchement corporel, comme enseigne Ambroise sur S. Luc, au 10. liure, chap. 24. *Marie qui le cherchoit en terre ne l'a peu toucher. Estienne l'a touché qui le cherchoit au ciel.* 6. Regardez aussi à l'experience, & vous verrez que le peuple qui a fait ses pasques n'en sort pas plus sainct: ains au contraire les iours auparauant la communion vous voyés vne contenance morne, vne abstinence scrupuleuse, vne saincteté à la Romaine: Mais aprés Pasques ce ne sont que jeux, que festes, qu'excez: leurs Pasques donc sont nō pour apporter, mais pour finir la saincteté. Ce peu de cendres qu'on met sur le front le lendemain de Caresme-pre-

*Ieh. 20.*

*Maria quæ quærebat in terra tangere non potuit. Stephanus tetigit quia quærebat in cælo.*

nant leur apporte vn bien plus grand amendement : Car aprés vne débauche licite, & vne folie legitime vient vne soudaine reformation.

*Virgilius IV. Georgic.*

*Hi motus animorum, atque hæc vesania tanta*
*Pulueris exigui iactu compressa quiescet.*

Finalement pour trouuer quelque vtilité de ceste manducation, on fait dire à quelques Anciens lesquels nous orrons ci dessous, qu'en l'Eucharistie l'attouchement du corps de Iesus-Christ rend nostre corps capable de resurrection, & est en nous vne semẽce & vn germe de resurrectiõ & immortalité. Inuẽtion subtile, mais legere de plusieurs grains: car l'abus y est palpable. Et le mõstrõs ainsi. 1. Premieremẽt c'est nous assigner des causes de nostre resurrection sans tesmoignage de l'Euangile. Car quant au 6. de S. Iehan que quelques-vns alleguent il est hors de propos, veu qu'en tout le sixiéme chapitre de S. Iehan il n'est nullement parlé de la manducation du Sacrement, comme nous monstrerons au 19. chapitre. 2. L'Apostre S. Paul au 8. chap. de l'Epistre aux Romains dit *que Dieu viuifiera nos corps mortels à cause de son esprit habitant en nous.* Il ne dit point ni là ni ailleurs *à cause de la chair de Iesus-Christ receuë en nos estomachs, ou mangée par nos bouches.* Mais *à cause de l'habitation de son esprit en nous.* 3. Aussi c'est frustrer

ſtrer les fidéles du vieil Teſtament, & meſmes pluſieurs martyrs morts ſans l'Euchariſtie de la cauſe de noſtre reſurrection. Ou pour le moins c'eſt dire que tous les fidelles ne reſſuſciteront point par meſme vertu. Ce qui arrache de la bouche du S^r. Coëffeteau ceſte confeſſion, que ceſte manducation corporelle *n'eſt qu'vne cauſe particuliere & encores non neceſſaire de la reſurrection.* *Pag. 454.*

4. Ioignons à cela que ſi ceſte chair receuë en l'Euchariſtie par la bouche eſt vn germe de la reſurrection future, il faut que ce germe demeure en nous; mais l'Egliſe Romaine tiẽt que le corps de Chriſt ne demeure en l'eſtomach que peu de temps, & iuſqu'au chãgemẽt des eſpéces: c'eſt à dire quelque trois ou quatre heures en vn an.

Que ſi quelque Ancien a dit que l'attouchement du corps du Seigneur en l'Euchariſtie eſt cauſe de noſtre reſurrection, il a entẽdu parler de l'attouchement ſpirituel par la foy, duquel Ieſus-Chriſt parle lors qu'il dit *Quelqu'vn m'a touché*, Luc 8. 45. combien que la foule l'enſerraſt: car il parloit de l'attouchement ſpirituel de ceſte pauure femme, laquelle auoit comme collé & attaché ſon eſperance à Ieſus-Chriſt: & l'auoit apprehendé par foy deuant que l'apprehender par le veſtement. Dieu auoit touché ſon cœur deuant qu'elle attouchaſt la robbe de Ieſus-Chriſt.

Cependant nous ne nions pas que la Sainte Céne ne serue aussi à nostre resurrection, puis qu'elle sert à nous vnir à Iesus-Christ, lequel est nostre resurrection & vie. Ieh. 11. vers. 25. Mais cela se peut faire sans Transsubstantier du Pain en son corps, & sans cet attouchement charnel, & sans l'assujettir à tant d'opprobres ci dessus representez.

Aussi ne sommes nous pas cõtraires aux Peres qui appellent ce Sacrement remede d'immortalité: Symbole ou signe & gage de la resurrection. Viande qui nourrit à immortalité, ayant vne vertu salutaire à resurrection. Nous receuons aussi ce que dit Cyrille, au 10. liure sur S. Iehan, chap. 13. que sans la manducation de la chair de Iesus-Christ nous n'aurons point la vie en nous, c'est à dire (dit-il) en nos corps. Car nos corps ne ressusciteront point que par la vertu de l'vnion que nos ames & nos corps ont auec Iesus-Christ, Or ce S. Sacrement sert à nous vnir auec Iesus-Christ. Il sert donc aussi à la resurrection de nos corps. Mais que ceste vnion se face par vn attouchement corporel de la chair de Iesus-Christ auec la nostre, il ne se trouuera aucun qui le die. S. Ambroise est formel à l'encontre, au 10. liure sur S. Luc, chap. dernier. *Nous ne touchons point Christ d'vn attouchement corporel, mais par la foy.* Et sur la fin

*Non corporali tactu Christum sed fide tan-*

du ſermon 58. *Eſtienne eſtant en terre a touché Chriſt eſtant au ciel :* Peu auparauant il auoit dit, *iam non ſuper terram, nec in terra; nec ſecundum carnem debemus quærere ſaluatorem*, que nous ne deuons plus maintenant chercher le Sauueur ſur terre, ni en terre, ni ſelon la chair, ſi nous le voulons trouuer. Qui plus eſt, S. Auguſtin au 121. Traicté ſur S. Iehan, ayant dit que *Ieſus-Chriſt ne peult eſtre bien touché autrement*, Il adjouſte que par *toucher* il entend *croire*.

*gimus Stephanus in terris poſitus Chriſtũ tangit in cælo.*

*Aliter non rectè tãgitur id eſt aliter non rectè in eũ creditur.*

Le S[r]. Coëffeteau aprés les autres nous oppoſe vne Oraiſon Catechetique de Gregoire de Nyſſe, laquelle ne ſe trouue point entre les œuures de ce Docteur, & de l'incertitude de laquelle il ſera parlé au 20. chapitre.

Pag. 455.

Pour abbreger : qui voudra recognoiſtre combien l'Egliſe Romaine raccourcit l'vtilité de ceſte manducation charnelle, & rend ce Sacrement peu fructueux, qu'il cõpare l'vtilité du Bapteſme auec celle de l'Euchariſtie. Car nos aduerſaires tiennent que le Bapteſme eſt neceſſaire à ſalut de neceſſité abſoluë : mais ils recognoiſſent que pluſieurs ſont ſauuez, ſans auoir mãgé par la bouche le corps du Seigneur. Par le Bapteſme (diſent-ils) eſt remis & effacé le peché originel, & tous les pechés actuels, tant mortels que veniels commis auant le Bapteſme. Mais l'Euchariſtie n'eſt vtile que

pour les pechés veniels, & pour les pechés dont on est desia deschargé. Item ils disent que les pechez sont remis par le Baptesme sans aucune satisfaction ni penitence : mais celuy qui a fait ses Pasques n'est pas pour cela exempt du Purgatoire. Le Baptesme (disent-ils) en vn seul coup efface tous les pechés passés, Mais il faut grand nombre de Messes pour deliurer vne ame de Purgatoire. D'où vient qu'vn Sacrement ou il n'y a nulle Transsubstantiation a infiniment plus d'efficace que celuy où du pain est transmué en Iesus-Christ? vne aspersion d'eau en dehors auroit-elle plus d'efficace que la reception de Iesus-Christ dedans nous? Ces Docteurs haussent & baissent les Sacremẽs comme auec des fourches, selon leur volõté: faisants la Ste. Cene fertile en miracles & sterile en vtilité, de peur qu'elle n'empesche les satisfactions qui nourrissent ces Messieurs. Ainsi aprés auoir tant surhaussé le Baptesme, ils l'abaissent iusques à le conferer aux cloches & aux galeres : Cela certes est enuoyer les Sacrements au galere.

## CHAP. XIV.

### *Que la presence charnelle & la Transsubstantiation, contreuiennent à l'Analogie de la foy, & à la nature humaine de nostre Sauueur.*

LE souuerain bien de l'homme est d'estre vni auec Dieu. Les Payens mesmes l'ont recogneu taschants de l'appaiser par sacrifices. Cela aussi paroist par l'inquietude qui est naturelle à nos esprits, tousiours pendans à des nouueaux desirs, tousiours degoustez des choses presentes : preuue certaine que le vray & solide repos de l'homme ne doit estre cherché en ce monde: lequel puis que Dieu a creé pour l'hõme, il s'ensuit qu'il a creé l'homme pour quelque fin meilleure que le monde, asçauoir pour soy-mesmes : Le mal est que pour vnir l'homme auec Dieu le chemin est fort long, & nous fort retifs : & qui pis est nez hors du chemin : tout cela par la reuolte de nos premiers parens, desquels encores nous ensuiuons la peruersité. Puis quel moyen d'approcher la paille d'vn feu ardent sans la consumer? d'vnir l'homme pecheur à Dieu qui est la iustice mesmes

ſans le deſtruire? A bon droit donc ce prouerbe eſtoit vſité en Iſraël, *Nous mourrons*
Iuges 13. 22. Exod. 33.20. *pource que nous auons veu Dieu.* Confeſſion manifeſte que l'homme naturel ne peut ſupporter la preſence de Dieu.

Mais Dieu duquel la bonté ne peut eſtre empeſchée par noſtre indignité a eſtimé eſtre choſe digne de ſoy-meſmes de bien faire aux indignes & a eu pitié de ſa creature. Et pource que nous ne pouuons nous approcher de luy il s'eſt approché de nous, & s'eſt vni perſonnellement à noſtre nature, en reueſtant de noſtre chair humaine ſon fils vnique qui eſt ſa parole & ſageſſe eternelle, noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt benit eternellement : duquel la nature humaine eſt comme le nœud qui nous accouple auec Dieu, le canal par lequel ſes graces decoulent iuſqu'à nous, l'eſchelle de Iacob qui ioint la terre au ciel, reioint l'homme auec Dieu, au pied de laquelle nos conſciences repoſent d'vn repos plus
Geneſ. 28. v.11. &c. doux que le ſommeil de Iacob. C'eſt noſtre Emmanuël, c'eſt à dire Dieu auec nous: cõme il dit luy meſmes, Ieh.14.9. *Qui m'a veu il a veu le Pere.*

Maintenant donc approchans de Dieu nous ſommes hors de danger d'eſtre engloutis par ſa gloire, puis que Dieu ſe communique à nous par vn moyen tãt familier & acceſſible, s'eſtant rendu en quelque

façon visible en son fils, lequel estant vn corps auec nous, * nous communique aussi son esprit: & nous faisant ses freres nous fait par consequent enfans de Dieu. Ceste humanité a esté chargée d'opprobre pour nous reuestir de gloire:elle est née en vne estable pour nous ouurir le palais celeste. Elle a esté estrangere en la terre pour nous faire bourgeois des cieux. Elle a esté condamnée deuant vn iuge terrien pour nous absoudre deuant le iuge celeste. Sa mort est nostre vie, sa resurrection nostre victoire. Ce mesme homme est monté au ciel pour nous esleuer en l'attente d'vne mesme gloire, & no⁹ preparer lieu au ciel, attendãt qu'il vienne au dernier iour pour nous recueillir à soy. Le pecheur approchãt de Dieu par ailleurs ne trouuera que mort & condemnation : comme les Bethsemites regardans en l'Arche sans le propitiatoire, figure de Iesus-Christ, nostre seule propitiation.

* 1. Corin. 6. Eph. 5. 30.

1. Sam. 6.

Puis donc que toute nostre foy est appuyée là dessus: quiconques nie l'humanité de Iesus-Christ où la renuerse obliquement, coupe le nœud & rompt le lien qui nous rejoint auec Dieu & sappe le fondement de la relligion Chrestienne : ce n'est point donc merueilles si Satan de tout tẽps s'est efforcé de falsifier ceste doctrine & renuerser où alterer l'humanité de Iesus-

Chriſt : ayant iadis ſuſcité vn Valentin qui donnoit à Ieſus-Chriſt vn corps ſpirituel. Vn Marcion qui luy donnoit vn corps imaginaire. Vn Eutiche qui confondoit l'humanité auec la diuinité. Vn Neſtorius qui ſeparoit la diuinité de l'humanité. Et aujourd'huy encores il ſuit ces meſmes erres & rebaſtit les vieilles hereſies ſouz autres tiltres, y employant ces Docteurs qui nous ſont remarquez au quatriéme chapitre de de la 1. à Timothée verſ. 3. leſquels ne diſans pas en termes exprés que le corps de Ieſus-Chriſt n'eſt point de nature ſemblable à la noſtre, le diſent cependant par conſequẽces neceſſaires, & quoy qu'ils preinent vn chemin plus long & entortillé, ſi viennent-ils au meſme but : & c'eſt à quoy nous employons ce chapitre, & prouuons que la preſence corporelle & la Tranſubſtantiation deſtruiſent l'humanité du fils de Dieu.

1. Premierement tout corps humain a ſes parties differentes en ſituation, Mais la Tranſſubſtantiation donne à Ieſus-Chriſt vn corps dont les parties ne ſont point differentes de ſituation ; puis qu'en chaſque point de l'hoſtie le corps de Ieſus-Chriſt eſt tout entier, Dont s'enſuit que toutes les parties ſont en vn meſme point. Ce n'eſt donc plus vn vray corps humain.

2. En ſecond lieu, Toute doctrine qui attribue à vn corps les proprietez de l'ame

inſeparables,

inſeparables, & par leſquelles elle eſt diſcernée d'auec le corps, ruine la nature de ce corps. Or la Tranſſubſtantiation eſt vne doctrine qui attribuë au corps du Seigneur, les proprietés inſeparables de l'ame, & par leſquelles l'ame eſt diſcernée d'auec le corps, comme d'eſtre vne ſubſtance non circonſcripte, ne tenant aucun lieu, qui eſt toute entiere en chaſque partie du corps. Donc la Tranſſubſtantiation ruine la nature du corps de Ieſus-Chriſt.

3. Item tout vray corps a quelque longueur. Le corps du Seigneur ſouz l'hoſtie n'a nulle longueur. Donc ce n'eſt pas vn vray corps. Qu'il n'a nulle longueur, il appert, pource qu'vn point n'a nulle lõgueur, Or on met le corps du Seigneur tout entier en chaſque point de l'hoſtie. C'eſt à dire qu'on encloſt vne longueur ſouz ce qui n'a point de longueur.

4. D'abondant quand vn corps ayant eſté quelque part vient à n'y eſtre plus, il faut neceſſairement ou qu'il ſ'en ſoit allé de là, ou qu'il ſoit tranſmué en vn autre corps; où qu'il ſoit aneanti & reduit à rien. Or l'Egliſe Romaine dit que le corps du Seigneur reçeu en l'eſtomach ceſſe d'y eſtre peu aprés, & toutefois ne s'en eſt point allé. Il faut dõc qu'elle die qu'il eſt trãſmué, où qu'il eſt aneanti: l'vn & l'autre eſt la ruine & abolition de ce corps de Chriſt reçeu

en l'estomach.

5. Item separer le corps de Iesus-Christ d'auec le corps de Iesus-Christ, est le ruiner. Or l'Eglise Romaine separe le corps de Iesus-Christ qui est au ciel d'auec le corps de Iesus-Christ qui est en l'hostie. Car par tout où il y a de l'entre-deux il y a de la separation.

6. Quiconques voudra comparer l'incarnation du fils de Dieu auec la Transsubstantiation, lesquelles Coeffeteau appelle ridiculement les deux Poles de nostre salut, les trouuera diametralement opposees. Car par l'incarnation le corps de Iesus-Christ qui n'estoit point auparauant a esté fait. Par la Transsubstantiation on pretend faire vn corps qui est desia faict. Faire vne chose faite est aussi absurd, que deffaire vne chose qui n'est plus. Qui ne se moqueroit, si ie disois que pendant que le Sr. Coeffeteau est à Paris, quelqu'vn le fait ou produit de nouueau en Hespagne.

Pag. 460.

7. En l'Incarnation le sang de la saincte Vierge a esté conuerti en la chair du fils de Dieu. Mais en la Transsubstantiation on pretend que le pain se change en ceste chair du fils de Dieu. Deux lignes se peuuẽt bien rencontrer en vn point : mais deux changemens en deux substances diuerses de lieu, de temps, & d'espece, ne peuuent auoir vn mesme terme. Deux generations en diuers temps ne peuuent produire vn

mesme homme.

8. En l'Incarnation Iesus-Christ a pris vn corps qui n'estoit qu'en vn lieu, Au contraire la Transsubstantiation donne à Iesus-Christ vn corps estant en cent mille lieux diuers en mesme temps.

*Au contraire Coëff. dit que c'est vn Dieu voilé, Pag. 469. alleguant Esaye à faux par deux fois.*

9. L'Incarnation nous manifeste Iesus-Christ: comme dit S.Paul, 1.Timoth.3. *Dieu manifesté en chair*, la Transsubstantiation le cache: l'vne le rend visible, l'autre inuisible: l'vne s'accommode à nos sens, leur representant vn vray corps, l'autre les trompe, leur representant vne apparence de pain sans pain, & leur cachant le corps.

10. En l'Incarnation Iesus-Christ a pris vne nature humaine semblable à la nostre en toutes choses hors mis peché. Hebr.2. & 4. Au contraire la Transsubstantiation luy donne mesmes auant sa mort (comme quād il celebroit la saincte Cene) vn corps dissemblable au nostre en infinies choses. Nostre corps est borné de lieu, palpable, visible, en vn seul lieu, a ses parties tellement differentes en situation que la teste n'est pas ou sont les pieds, ni les mains où est le coude. Au contraire la Transsubstantiation donne à Iesus-Christ celebrant l'Eucharistie vn corps nullement borné de lieu, impalpable, inuisible, estant en vne multitude de lieux, & cependant ne tenant aucun lieu: separé de soy-mesme, plus haut & plus bas que soy-mesme: ayant les pieds par

toute l'hostie, & la teste en tous les endroits de l'hostie, & par consequent ayant la teste où il a les pieds: vn tel homme est-il nostre frere ? Qu'y pouuons nous recognoistre de nostre nature?

11. L'Incarnation a donné au corps de Iesus-Christ vn estre corporel, la Transsubstantiation luy donne vn estre spirituel. I'enten spirituel non au sens que S. Paul, 1. Corint. 15. dit que nos corps ressusciteront spirituels: car là ce mot de *Spirituel*, signifie seulement incorruptible & immortel & possedé par l'Esprit de Dieu, comme dit S. Augustin contre Adimantus, chap. 12. & n'est point opposé à corporel; Comme font nos aduersaires qui disent que le corps de Christ n'est point en l'Eucharistie corporellement, & qu'il y est à la façon des esprits & non des corps, comme dit Bellarmin au 1. liure de l'Eucharistie, chap. 2. §. *Tertia*.

*Spiritale corpus dicit omnimodo Spiritui subditum; sine aliqua corruptione vel morte.*

12. L'Incarnation est vn mystere haut, qui se déploye en choses souuerainement excellentes, asçauoir en l'vnion de la diuinité auec l'humanité, sans introduire rien de ridicule ni de contradictoire. Mais la Transsubstãtiation est vn mystere qu'õ forge en choses viles & basses : à faire de la couleur & rondeur de pain suspenduë en l'air, & vne lõgueur sans estẽduë: à attacher le corps du Seigneur tout entier à chasque poil de barbe trempé au calice. A mettre

le corps du Seigneur tout entier dans le ventre d'vne souris, voire d'vn vermisseau, sans qu'il en reuienne aucun profit pour nostre salut.

13. Qui plus est, comme ainsi soit que tous yeux sont ou clos où ouuerts, & que tout corps est ou droit où courbe; la Transsubstãtiation donne à Iesus Christ sous l'hostie des yeux qui ne sont ni clos ni ouuerts, & par consequent ne sont point yeux, vn corps qui n'est ni droit ni courbe, & par cõsequent qui n'est point corps. Si quelqu'vn auec authorité magistrale declare que les yeux de Iesus-Christ sont ouuerts sous l'hostie; qu'il se souuienne que l'Eglise Romaine tient qu'il ne se peut mouuoir sous l'hostie, il est donc obligé (selon la doctrine de ces Messieurs) à les tenir tousjours ouuerts, & n'a pas la puissance de les fermer. Ioint que si (comme veulent ces Messieurs) le corps est tout entier en chasque point de l'hostie, il s'ensuit que les deux yeux sont souz vn mesme point.

14. L'Incarnation donne à Iesus-Christ vn corps nõ cõtraire à soy-mesmes: Mais la Transsubstantiation luy forge vn corps cõtraire à soy-mesmes. Car le corps de Iesus-Christ qui estoit assis à table & celebroit l'Eucharistie auec ses Apostres est totalement contraire à ce corps qu'on tient que les Apostres auoient en leurs bouches: Celuy-là estoit infirme, cestuy-ci sans infirmi-

*Scotus in 4. Dist. 10. Quæst. 5. Oculus*

*Christi sub specie panis non recipit obiecta, etc. Et Quæst. 7. Ad tertium de respiratione & inspiratione dico quod corpus Christi vt hic non respirat aërem nec inspirat, sed tamẽ corpus Christi vt hic habet pulmonẽ refrigeratũ.*

té : Celuy-là pouuoit patir, cestuy-ci ne pouuoit patir: Celuy-là mangeoit, cestuy-ci ne mangeoit point. Celuy-là respiroit l'air comme vn autre homme, cestuy-ci ne respiroit point : Cestuy-là regardoit des yeux, cestuy-ci ne regardoit point. Celuy-là receuoit aliment & estoit nourri, cestuy-ci ne receuoit point nourriture. L'vn se mouuoit, l'autre ne pouuoit se mouuoir (selon la doctrine de nos aduersaires) car n'estant point en lieu localement, aussi ne pouuoit-il changer de lieu, ni se mouuoir localement. L'vn estoit en lieu, l'autre estoit sans lieu. L'vn visible, l'autre inuisible. L'vn en la forme humaine ordinaire, l'autre estant tout entier en vne goutte de vin. Qui croira que ce soit vn mesme corps? Où si ce sont deux, lequel des deux est nostre Sauueur? Où si ce n'est qu'vn corps comment est-il contraire à soy-mesmes?

Qu'on ne nous die point que ces choses contradictoires conuenoient à Iesus-Christ en diuers respects: car quant ainsi seroit, si est-ce que tousiours la Transsubstantiation par ces diuers respects contrarie à l'Incarnation. Ioint que nous auons desia mõstré au cinquiéme chapitre que diuers respects eschéent à vne chose quand elle est comparée à choses diuerses qui sont hors d'elle: pour exemple vn mesme homme peut estre appellé grand & petit en diuers respects, grand en comparaison d'vn nain, petit en

comparaiſon d'vn geant:mais qu'vn meſme homme comparé à ſoy-meſme ſoit grand & petit, où ſoit tout blanc & tout noir en meſme temps, ſont choſes ridicules, & caprices d'vn eſprit égaré: Et cependant c'eſt la doctrine de Meſſieurs nos Maiſtres, leſquels ſans comparer le corps de Ieſus-Chriſt à aucun autre corps diſent qu'il eſt en meſme temps paſſible & impaſſible: viſible & inuiſible : mangeant & ne mangeant point : ſe mouuant & ne ſe mouuant point : reſpirant & ne reſpirant point. Certes la nuict n'eſt point plus contraire au iour, qu'ils font Ieſus-Chriſt contraire à Ieſus-Chriſt. Toutefois le S^r. Coeffeteau vient au ſecours, & veult monſtrer que diuers reſpects peuuent eſcheoir à vne meſme choſe comparée à elle meſmes. *L'eau du Iordain* (dit il) *rebrouſſant ſes ondes, eſtoit peſante & ne l'eſtoit pas, elle eſtoit peſante en ſon inclination, mais elle n'eſtoit pas peſante en effect.* Ains, Docteur, ie maintiens qu'elle eſtoit peſante en effect lors meſmes que Dieu la tenoit arreſtée: *Si* ie tiens vn fer ſur l'eau, s'enſuit-il qu'il ne ſoit point peſant en effect, encores qu'il n'aille point à fonds? Dieu voirement peut oſter à l'eau ſa peſanteur naturelle, mais lors ie dis qu'elle ne ſeroit plus peſante, & non comme veult ce Docteur ſubtil, peſante & legere tout enſemble. O qu'il faut maſcher les choſes à ces gens qui auallent auec tant de difficul-

Pag. 471.

té. Notés vn autre abus. C'est que les exéples qu'il baille sont pris des qualités actiues (cõme est la pesanteur) desquelles l'actiõ peut estre empeschée, mais en la Trãssubstantiation on attribue au corps du Seigneur, d'estre en lieu & ne l'estre pas, d'estre infirme & ne l'estre pas, qui ne sont point qualités actiues, & où la contradictiõ ne peult estre accordée par tels exemples.

*Bellarm. lib. 2. de Missa, ca. 4. §. Prima. Et li. 1. cap. 2. §. Tertiò.*

Et de fait sur l'explication de ces diuers respects ils se descouurent tellement qu'ils semblent vouloir estre veincus. Ils disent que Iesus-Christ estoit passible & infirme en son estre naturel, mais qu'il estoit sans infirmité en son estre Sacramentel : qu'en son estre naturel il mangeoit, parloit, respiroit, se mouuoit, mais qu'il ne mangeoit point, ne parloit point, &c. en son estre Sacramentel. Ainsi par ces diuers respects ils donnent *deux estres* au corps de Iesus-Christ: Ceste distinction estant vn des cachots & retraittes de l'erreur, il nous y faict entrer le flambeau en main, & mettre l'abus en veue.

1. En premier lieu il n'est point besoin de beaucoup de Philosophie pour sçauoir que les diuers respects sont tousiours selon les accidens; Ainsi vn homme peut estre robuste ou sçauant au respect d'vn tel, & foible & ignorant au respect d'vn autre : mais en la substance où subsistence ces respects ne

ne peuuēt escheoir:qu'vn homme en mesme temps soit homme tout entier en vn respect,& en vn autre respect ne soit point homme : Soit Alexandre en vn respect & Philippe en l'autre, ayant deux estres diuers selon diuers respects.

2. D'abondant chascun sçait qu'vn indiuidu où substāce singuliere n'a qu'vn estre où subsistence:car c'est l'estre où subsistence qui fait l'indiuidu:L'essence est commune à tous les singuliers d'vne mesme espece,mais l'estre où subsistence est vne à chasque singulier. Qu'elle chimere donc est-ce ci que Iesus-Christ ait deux estres,veu que c'est son estre qui le fait vn? Sur tout és creatures raisonnables l'estre où subsistence est-ce qui fait la personne: dont aussi les autheurs Grecs se seruent d'vn mesme mot *d'hypostasis* pour dire la subsistence & la personne; Iesus-Christ donc ayant deux estres aura deux personnes: vne personne naturelle, & vne personne Sacramentelle. Les autres choses qui eschéent à vn sujet, comme les actions, le lieu, le temps, ne sont point des estres diuers, mais des accidens qui suiuent l'estre naturel, comme aussi ce sont choses naturelles.

*Thomas libro de ente & essentia.*

3. Bien plus: Car la destruction de l'estre d'vn corps qu'est-ce autre chose que sa destruction? & perdre son estre qu'est-ce que n'estre plus? Iesus-Christ donc a ce

conte est destruict en la Messe lors que cet estre Sacramentel est destruit par la fraction où corruption des espéces. Le S[r]. Coëffeteau pour se sauuer donne deux estres aux choses, l'vn naturel, & l'autre adjoint au naturel, pour exemple L'ESTRE LOCAL. Enquoy il faut doublement : car chasque chose, n'a qu'vn estre, asçauoir son estre naturel ; puisque ESTRE signifie SVBSISTER ou EXISTER. Et de fait cet ESTRE LOCAL qu'il nous forge est nul : Car là, ce mot d'ESTRE ne signifie point SVBSISTER, mais seulement estre en lieu, & tenir place. Le principal est que quand mesmes vn corps pourroit auoir plusieurs estres outre le naturel, si est-ce que ces autres estres ne contrarieroient point au naturel, & n'introduiroient point en vn mesme sujet choses contredisantes, pour faire vn mesme corps en mesme temps auoir vn estre visible & vn inuisible, vn estre passible & vn impassible, vn se mouuant l'autre ne se pouuant mouuoir, &c.

*Pag. 474. & 475.*

4. Notez aussi que tout vray Sacrifice requiert que la chose qui est offerte soit destruite & consumée, comme recognoissent nos aduersaires. Or la Messe (disent-ils) est vn vray Sacrifice. Donc il faut qu'en la Messe la chose offerte soit déstruite & consumée. Ceste chose offerte, si on les croit, est le corps de Iesus-Christ. Il est donc

*Bellar. lib. 1. de Missa. cap. 7. §. Hæc sent. verum & reale Sacrificium veram &*

déstruit en la Messe. Oüy (repliquent-ils) mais quant à son estre Sacramentel. Donc (disons nous) puis qu'en la Messe l'estre naturel de Iesus-Christ n'est point déstruit, il s'ensuit par leur doctrine, que l'estre naturel de Iesus-Christ n'est point offert en la Messe: C'est donc vn autre sacrifice que celuy de la croix, où il a offert son estre naturel. En fin on trouuera que la Messe est vn sacrifice de considerations & respects, qui n'offre rien de naturel.

*realem mortem aut destructionem rei immolatæ desiderat. Et cap. 2. §. Sed omissa, Gregorius à Valent. lib. 1. de Sacrificio Missæ:* dit de mesmes.

5. Cela mesme se refute par l'explication du mot de *Sacrement*. Car l'Eglise Romaine dit que *Sacrement* signifie *vn signe sacré*. Par consequent *Sacramentel* vaut autant que *significatif* ou *representatif*. Ainsi Iesus-Christ, selon ces Messieurs, aura vn estre significatif, qui est se moquer: Ie sçay bien que ce mot de *Sacrement* n'exclud pas la chose signifiée, mais aussi il ne l'enclost pas, & tournés de tout sens ce mot de *Sacramentel*, il ne peut, selon la croyance de l'Eglise Romaine, estre autrement interpreté que *significatif*.

6. Toutefois passons leur cela sans rire, & qu'ils nous dient comment en ceste hostie Iesus-Christ a vn estre significatif où representatif, veu que cet estre Sacramentel qu'ils luy baillent n'est pas propre à representer son estre naturel? Car premierement ce qui represente quelque chose doit estre

*Coëffeteau passe tout ce qui reste de ce chapitre.*

visible:mais cet estre Sacramentel est inuisible. Et ce qui represente vne chose doit la ressembler, mais nous auons monstré ci dessus que ce corps qu'on dit estre au Sacrement est totalement dissemblable au corps naturel de Iesus-Christ.

7. Pressons encores plus: Iesus-Christ, disent-ils, auoit vn estre naturel entant qu'il donnoit & rompoit le pain, mais vn autre Sacramentel qui estoit souz les espéces du pain. Ie demande donc; Iesus-Christ souz ces espéces n'auoit-il point aussi son estre naturel? L'Eglise Romaine ne tient-elle pas que Iesus-Christ & toute sa nature, son ame, son corps, auec toutes ses parties sont souz les espéces du pain? Ils n'amendent donc point leur marché de mettre en l'hostie vn estre Sacramẽtel de Iesus-Christ pour couurir ces contrarietez de l'ombre de diuers respects, puis que l'estre naturel est aussi souz ces espéces, & est aussi contraire à l'estre naturel qui est hors des espéces, que l'estre Sacramentel.

Bref forger à Iesus-Christ deux estres, c'est faire de Iesus-Christ vn fantosme & se peindre du vent. Pourtant aussi tost qu'on les prie de parler François, & quitter ces termes d'eschole, ils sont estonnez, & on les prend comme dedans vn bled.

Quand aux iniures que le Sr. Coëffeteau entasse sur la fin de ce chapitre; estimant

que ſans la Tranſſubſtantiation la Sainte Cene eſt vn fantoſme & vn Sacrement de reſpects, il ne blaſpheme point ſeulement contre la Sainte Cene, mais auſſi contre le Bapteſme: lequel n'eſt point vn fantoſme, encores qu'il n'y ait aucune Tranſſubſtantiation. Pag. 477. & 480.

## CHAP. XV.

### *Que ceux qui enſeignent que le corps du Seigneur eſt en diuers lieux en meſme temps, deſtruiſent ſon humanité, renuerſent la foy Chreſtienne, & s'enueloppent d'infinies contradictions.*

CE chapitre eſt encores pour la defenſe de l'humanité de Ieſus-Chriſt contre la Tranſſubſtantiation. Les Docteurs de l'Egliſe Romaine diſent que Dieu peut faire qu'vn meſme corps ſoit en pluſieurs diuers lieux en meſme temps.

Sur quoy nous diſons trois choſes. 1. La premiere qu'il ne s'agit point icy de la puiſſance de Dieu, mais de ſa volonté: laquelle nous auons monſtré eſtre contraire à la preſence charnelle.

II. En second lieu nous disons que deuant que de fonder sa foy sur la puissance de Dieu il faut regarder à sa verité: Car il ne faut point estendre la puissance de Dieu jusques à combattre sa verité, où jusques à le faire mentir, où se contredire à soy-mesmes. Cause pour laquelle nos aduersaires disent tous vnanimement que Dieu ne peut pas faire les choses qui impliquent contradiction: c'est à dire faire que choses contradictoires soient ensemble veritables. Or mettre vn corps humain en diuers lieux en mesme temps, fait vouloir à Dieu mille choses contredisantes, comme nous monstrerons: C'est donc chose contraire à sa verité.

III. En troisiéme lieu nous disons que mettre le corps de Iesus-Christ en cent mille lieux diuers en mesme temps, est renuerser toute la foy Chrestienne, abolir l'humanité de Iesus-Christ, peindre le temple de Dieu de chimeres & de fables, pousser les Chrestiens des Eglises és Mosquées, ou les ramener à la Synagogue. Repassons par ordre ces trois points.

I. Sur le premier point nous auons és chapitres precedens monstré que l'Euangile & l'institution de la Saincte Cene & ses circonstances sont pour nous: que nos aduersaires tordent l'Euangile d'infinies figures: que tant la presence charnelle que la

transſubſtantiation combattent l'Euangile, deſ-honorent extremement Ieſus-Chriſt, & aboliſſent ſon humanité.

11. Le ſecond point que nous maintenōs eſt que mettre vn corps en diuers lieux en meſme temps eſt s'enuelopper de mille contradictions,& faire vouloir à Dieu choſes contradictoires.En voicy les preuues.

1. Premierement outre les abſurdités qu'vn corps ſoit loing de ſoy-meſme, plus haut & plus bas que ſoy-meſme,& ſeparé de ſoy-meſme. Poſons le cas que le corps d'Alexandre ſoit à Rome, & en meſme temps à Paris : voicy ce qui s'en enſuyura. 1. C'eſt qu'Alexandre pourra eſtre à Rome dans vn feu,& à Paris dans l'eau froide, tellement qu'en meſme temps vn meſme homme bruſlera & ne bruſlera point, où s'il faut croire le Sr. Coëffeteau, il bruſlera en l'eau froide, où ſe rafraichira dans le feu. 2. Que ſi ce meſme corps eſt à Paris au lict ſans manger, mais luy-meſmes eſtant au meſme temps à Rome eſt à table faiſant bonne chere, comment s'accordera ceſte contradiction qu'vn meſme homme mange & ne mange point en meſme tēps? ait le ventre plein & le ventre vuide en meſme moment ? 3. Ainſi s'il ſe traitte bien à Rome & ieuſne à Paris, la bonne chere qu'il fait à Rome l'engraiſſera-elle à Paris ou il ne mange point?& pourquoy le Pag.483.

ieusne qu'il fait à paris, n'aura-il point autát de vertu de le faire amaigrir à Rome où il fait bonne chere? Quelle doctrine est ceci qui fait vn homme ieusner & estre saoul, auoir le ventre plein & vuide en mesme temps? 4. Bien plus, Car si cet Alexandre reçoit à Rome vn coup d'espée qui luy emporte vn bras, voila vn mesme homme qui aura deux bras à Paris: mais luy-mesmes estát en mesme temps à Rome n'aura qu'vn bras: il sera estropié & ne le sera pas, & vn mesme bras sera mort & vif en mesme téps. Ie maintien que si ce bras est vif il n'est pas mort, que s'il est mort il n'est pas vif: mais nos aduersaires veulent qu'il soit l'vn & l'autre: Que si Dieu pour euiter ceste cótradictió est obligé de faire perdre en mesme temps vn bras à Alexandre estant à Paris, voila sa toute-puissance captiue, sous couleur de l'amplifier: Et cependant les mesmes contradictions demeureront, car l'espée & la main qui aura frappé Alexandre à Rome ne l'aura pas frappé à Paris, c'est à dire l'aura frappé & ne l'aura point frappé. 5. Que si cet Alexandre, estant en cent mille million de lieux mange en tous ces lieux, vn seul homme de stature ordinaire pourra en vn repas manger toute la viande du monde, & mangera en vn lieu des viandes laxatiues, & aillieurs des styptiques, icy du poison, & là vne viáde salutaire,

taire, tellement qu'vn mesme homme sera par tout de disposition contraire à soy-mesme. 6. De ceci naist vne autre fourmilliere de contradictions. Car si on tuë Alexandre à Rome & il demeure vif à Paris, on dira *il est tué, mais il n'est pas mort, car il vit aillieurs.* 7. Et s'il venoit de Paris à Rome luy mesmes pourroit assister à ses funerailles & se porter soy-mesmes en terre. 8. Ou si celuy de Rome venant à Paris se rencontroit soy-mesmes de front, vn homme ne seroit-il pas deux hommes? car la rēcōtre est de deux choses au moins. Aristote au 3. des Physiques, chap. 3. dit que rien ne se peut mouuoir de mouuemens diuers en mesme temps. Mais icy on fait vn mesme hōme aller à droit & à gauche, vers le Nord & vers le Sud en mesme tēps. Dōt s'ēsuit que plus il marche pl' il s'ēsloigne de soy-mesme.

*Et 5. Metaph. cap. de eodem.*

9. Et puis qu'on nous bat de la Toute-puissance de Dieu sans auoir esgard à sa verité, Ceste mesme Toute-puissance ne pourra-elle pas aussi bien faire qu'Alexandre se rencontrant soy-mesmes se batte auec soy-mesmes? & que l'vn tuë l'autre, & ainsi qu'vn mesme homme soit pl' fort & plus foible que soy-mesmes, & en vne mesme action veincu & victorieux de soy-mesmes? Le S[r].Coëffeteau passe legeremēt sur tout cela, mais de bōne

Pag. 483. grace, & estant en humeur de bien dire. Il veult que les accidẽs qui n'õt point de relation au lieu, aduiennent égalemẽt à Alexandre és deux espaces ou il sera. Tellemẽt que s'il est à Rome dans le feu, & à Paris dans l'eau froide, il bruslera en l'eau froide si la force du feu est plus grande à Rome que la force de l'eau à Paris. Ou se rafraichira & moüillera dans le feu, si la force de l'eau à Paris est plus grande que la force du feu à Rome. *Que si* (dit-il) *les deux agents se trouuent égaux il n'en resultera rien*, c'est à dire que si le feu à Rome, & l'eau à Paris ont égale vertu, il ne bruslera ni moüillera en aucun des deux lieux. *S'il reçoit* (dit ce Do-
Pag. 484. cteur) *à Rome vn coup d'espée qui luy emporte vn bras il sentira à Paris la douleur, mais n'y receura pas le coup*, &c. Tout hõme non preoccupé iugera qu'en ceci il y a de l'humeur hypochondriaque meslée d'impieté. Il veult que Dieu puisse faire qu'Alexandre soit en mesme tẽps à Rome & à Paris: mais en ce cas il l'oblige à vouloir que cet Alexãdre se moüille dans le feu, où brusle dans l'eau froide, & à faire qu'estant dans le feu & dans l'eau tout ensemble, il ne brusle ni soit moüillé. Qu'il soit frappé sans coup. Qu'vn coup d'espée tiré à Rome luy coupe le bras à Paris sans le toucher. Qu'il engraisse sans manger, & soit saoul sans viande: Qui a constitué ce Docteur iuge par dessus Dieu? Ces gens nous exaltent-ils

la puissance de Dieu pour la lier de liens ridicules, en luy prescriuant des loix auec vne subtilité bouffonne?

De mesme alloy est la preuue de Coëffeteau, par laquelle, aprés auoir recusé Aristote, il mõstre qu'vn mesme hõme en mesme temps se peut mouuoir de deux mouuemens contraires, par l'exemple des Planettes qui se meuuent d'Orient en Occident, & d'Occident en Orient. Le bon homme a mal estudié sa sphere, & s'égare de la question. Car les Planettes n'ont qu'vn mouuemẽt qui leur soit propre, qui est du Ponent au Leuant: Le mouuent du Leuant au Ponent est le mouuement du premier mobile lequel les emporte: Ce qui n'est pas en ce lieu: Car on fait içy Alexandre se mouuoir de son propre mouuement par deux chemins contraires. D'abondant, vne Planette ne s'esloigne pas de soy-mesme, & ne se rencontre pas soy-mesme, comme le Sr. Coëffeteau nous fait icy Alexandre se tourner le dos à soy-mesme, & se rencontrer soy-mesme. Passons à d'autres contradictions. *Pag. 486.*

10. Dire qu'vn mesme corps peut estre en diuers lieux: c'est dire qu'vn corps est hors de ce qui l'éclost, & par cõsequẽt que ce qui l'enclost ne l'enclost pas: car le lieu qui l'enclost à Paris ne l'enclost pas à Rome, qui est vne claire contradiction: com-

me ſi vne eſpée eſtoit icy encloſe au fourreau & aillieurs eſtoit hors du fourreau, elle ſeroit encloſe au fourreau & n'y ſeroit point : & ſeroit hors de ce quil'enuironne.

11. Les principes & maximes de Mathematique ſont d'vne neceſſité ſi abſoluë qu'à les nier il y a non ſeulement de l'aueuglement, mais auſſi de la cõtradiction. Telles ſont ces maximes que *le tout eſt plus grand que les parties. Que d'vn point à vn autre la ligne la plus droite eſt la plus courte : &c.* Qu'il puiſſe eſtre autrement il nous eſt impoſſible non ſeulement de le croire, mais meſmes de l'imaginer. De pareille neceſſité eſt celle-ci, Que *ſi deux lignes où deux corps touchent vn meſme point, ils ſe touchent auſſi enſemble*, comme ſi les pointes de deux poignards touchoient vn meſmes point elles ſe toucheroient enſemble. A ceſte reigle examinons ceſte doctrine: & poſons que le corps d'Alexandre ſoit à Rome dãs le Tybre, & à Paris dans la Seine. Si donc l'eau du Tibre touche la prunelle du corps d'Alexandre, & l'eau de la Seine touche auſſi la meſme prunelle, il eſt neceſſaire que le Tibre touche la Seine, & deux riuieres diſtantes de trois cens lieuës ſe toucheront ſans s'approcher, ou s'approcherõt ſans bouger, & ſe toucherõt ſans ſe tou-

cher. N'est à propos de respõdre que la diuersité de lieu empesche que les riuieres ne se ioignent. Car tousiours cela demeure que le point du milieu de la prunelle d'Alexandre estant tant à Paris qu'a Rome est le mesme point, Commẽt donc se fait-il que deux choses touchent vn seul point sans se toucher l'vn l'autre. Ne sert nõ plus de respondre que cela ne rauit rien au corps qui soit de son essence. Cela est se defendre par ou ie n'attaque pas. Car ie maintiens icy seulement que ceste doctrine renuerse la nature & essence tant du point que de l'attouchement, faisant vn point n'estre pas point, & vn attouchement n'estre pas attouchement: Car c'est de l'essence du point d'estre indiuisible, & ne receuoir aucune separation. Mais ceste doctrine qui met le point du milieu de la prunelle d'Alexandre à Paris & à Rome, separe vn point d'auec soy-mesme. Item cela est de l'essence de l'attouchement, de se faire par approchement, Et cependant on fait l'eau du Tibre toucher l'œil d'Alexandre qui est à Paris sans en approcher. Qu'elle misere qu'il faille parler en ce siecle aux Docteurs, cõme on parle à des enfans, & les ramener aux premiers élements de la raison? Et c'est icy ou le Sr. Coëffeteau, selon sa ciuilité accoustumée, m'appelle chien. Est-ce pource que ie garde les brebis, où pource que

Coëff. Pag. 489.

Coëff. Pag. 490.

Pag. 489.

i'abboye aprés les larrons qui butinent les ames, & entrent en la bergerie par la fenestre, comme dit nostre Seigneur, au 10. de S. Iehan? Mais suiuons, puis que ces Docteurs fuyent.

12. Si donc quelqu'vn vouloit persuader à ces Messieurs qu'vn mesme homme est en deux temps differents : pour exemple que Iean Chastel en mesme moment vit en l'année mil cinq cens cinquante & en l'année mil six cens, ils diront qu'vn tel a le timbre debilité : quoy qu'il se couurist de la Toute-puissance de Dieu. Car cela est dire qu'vn homme vit en vn temps qui n'est plus, & est plus vieil & plus ieune que soy-mesme ; qui sont choses incompatibles. Cependant il n'y a pas moins d'incompatibilité à estre en deux lieux separés qu'en deux temps diuers : A estre plus haut & plus bas que soy-mesme, à droite & à gauche de soy-mesme qu'à estre plus vieil & plus ieune que soy-mesmes. Icy le Sr. Coëffeteau confesse *qu'vn corps ne peut estre* Pag. 491. *en diuers temps, non point* (dit-il) *qu'il y ait de l'impuissance en Dieu, mais de la repugnance visible en la nature de la chose.* Et ie luy dis de mesme, qu'vn corps ne peut estre en deux lieux, non point qu'il y ait de l'impuissance en Dieu, mais il y a de la repugnance en la nature du lieu, duquel l'essence est de contenir vn corps, en sorte que

le contenu ne soit point hors le lieu contenant: Si donc vn lieu contient Alexandre à Paris, comment met-on Alexandre en mesme temps hors ce lieu en le mettant à Rome pendant qu'il est à Paris? Aussi est-ce contre la nature de toute substance, d'estre loing de soy-mesme. C'est aussi cōtre la nature de la ligne, qu'vne ligne de cinq pieds, (comme est la longueur d'Alexandre) demeurant ligne de cinq pieds, soit toutefois longue de dix pieds, car si on la met en deux lieux diuers, elle tiendra vn double espace.

13. Par ce mesme moyen s'il y a vn tonneau de vin contenant deux cents pintes, on pourra auec ces deux cens pintes emplir cent mille tonneaux, si on met ces deux cents pintes en cēt mille lieux diuers. Ie sçay bien que Dieu peut multiplier le vin, cōme toute autre creature: Mais en ce cas ce vin multiplié sera en plus grande quantité qu'il n'estoit: non comme veulēt Messieurs nos Maistres, lesquels introduisent icy vne multiplication d'vn corps, soit sec, soit liquide, sans aucun accroissement.

14. Nous pourrions en produire bien d'autres. Mais nous nous contenterons d'adjouster vne seule raison, laquelle certainement emporte la piece & abbat l'erreur sans ressource. Celuy qui dit qu'vne

petite partie tient plus de place que le tout, que Gẽtilli occupe plus de place que la France, ou qu'vne petite goutte de la mer tient plus de lieu que toute la mer, dit choses ridicules & contradictoires: & nos aduersaires ne le nient pas. Et neantmoins ils disent cela mesme sans y penser, en disant qu'vn mesme corps peut estre en diuers lieux en mesme temps. Car si vne petite goutte d'eau peut estre en cent mille lieux diuers en mesme temps, elle peut aussi bien estre en cent mille millions de lieux, bref en tant de lieux qu'elle emplira tout le monde, & tiendra plus de place que la mer, & cependant (selon ceste belle doctrine) demeurera tousiours vne petite goutte. Car ces Messieurs veulent nonobstant la multiplication des lieux que la chose demeure tousiours de mesme. Ainsi vne petite goutte d'eau de la mer demeurant petite goutte tiendra plus de place que toute la mer. Comme recognoist le S^r. Coëffeteau, lequel en la Page 493. feignant de combattre ceste objection, m'accorde cependãt ce que ie demãde, & recognoist que ce qui resulte de mon argument & que ie puis inferer est que tous les lieux où se trouuera ceste petite goutte seront plus grands que la mer. Cela luy semble possible & receuable. Ainsi le Lecteur verra quelles honteuses confessions i'arrache

che de la bouche de mes aduersaires.

A quoy maintenant ces equippées & ces amplifications de la Toute-puissance de Dieu, puis qu'elles n'ont pour fin que l'establissement de telles chimeres, & ne seruent qu'à enlacer non seulement nos esprits, mais mesmes la verité de Dieu de cõtradictions & de diuerses volontez incompatibles?

C'est pourquoy le bon homme Thomas sur le quatriéme des sentences tient qu'vn corps ne peut aucunement estre en deux diuers lieux localement. Il ne pouuoit digerer vne si grande absurdité qu'vne chose demeurant entiere soit diuisée d'auec soy-mesmes & separée de soy-mesmes, & esloignée de soy-mesmes: Car qui a-il plus proche de moy que moy? *Dist.14. Quæst.2. Art.2.*

Mais l'Escot le Docteur subtil est venu aprés luy qui tient le contraire, & a entrainé aprés soy toute l'eschole, si bien qu'aujourd'huy cela est tenu pour chose constante qu'il n'y a nulle implication de contradiction à mettre vn mesme corps localement & circonscriptiuement en plusieurs lieux. Comme dit le Sr. Coëffeteau, page 495. Nous ne nions pas *que le corps du Seigneur ne puisse estre circonscriptiuement en plusieurs lieux.*

III. Reste le troisiéme point qui est de monstrer qu'espandre le corps de Iesus-

Christ en vn million de diuers lieux est aneantir toute la foy Chrestienne, & abolir l'humanité du fils de Dieu.

1. Premierement en enseignant que la nature du corps de Iesus-Christ souffre d'estre en plusieurs diuers lieux en mesme temps, ils l'accusent de simplicité & d'auoir fait infinies courses inutilement? Car pourquoy alloit-il d'vn lieu en vn autre, puis que son corps estoit desia au lieu où il vouloit aller, où pour le moins y pouuoit estre s'il eust voulu? En S. Luc 2. Ioseph & la Vierge Marie vont en troupe de Nazareth en Ierusalem à la feste de Pasque: quand il fut question de s'en retourner Iesus-Christ demeura en Ierusalem sans que sa mere s'en apperçeut. Aprés le chemin d'vn iour son pere & sa mere le cherchent parmi la troupe, & ne le trouuans point sont en telle peine qu'il leur falut rebrousser chemin & retourner en Ierusalem pour le chercher : là ils le trouuerent au temple conferant auec les docteurs. Lors sa mere luy dit. Mon enfant pourquoy nous as tu ainsi fait nous mettant en peine ? Adonc il leur dit, Ne sçauiez vous pas qu'il me faut estre occupé és affaires de mon pere? Là dessus ie dis que si le corps de Iesus-Christ pouuoit estre en diuers lieux sa response eust esté par trop foible, car il pouuoit s'en retourner auec sa mere, & cependant de-

meurer en Ierusalem faisant les affaires de son pere. Icy Coëffeteau au lieu de respondre, fait d'autres questiõs. Puis adjouste, Le Ministre se trompe de croire que nous mettions le pouuoir d'estre en plusieurs lieux en la disposition de la nature humaine. Calomnie, Ie ne croy pas cela, & par cõsequent m'attribuant vne opinion que ie ne tien pas, en vain il employe toute la page à disputer à l'encontre, & mesme en l'objection suiuante il me sert de rechef de ceste calomnie. Pag. 496. & 497. Pag. 498.

2. Secondement si ceste pluralité de lieux est receuable, qui me pourra asseurer que lors que Iesus-Christ estoit en croix il n'estoit point aillieurs se pourmenant ? où que pendant que les soldats le buffetoyent en Ierusalem, il ne dormoit point en Alexandrie, où se pourmenoit par l'Amphithéatre de Rome ? Qui pourra dire asseurément que lors que son corps estoit enclos au ventre de la Saincte Vierge ce mesme corps n'estoit point en mille autres võtres? Certainement ces Messieurs par leurs maximes rendent la foy Chrestienne non seulement foible, mais aussi ridicule. Car ils ne peuuent repliquer que pouuoir estre en mesme temps en plusieurs diuers lieux n'a peu conuenir à Iesus-Christ que depuis que son corps a esté glorifié, car ils le disent auoir esté en plusieurs lieux quãd

il celebroit l'Eucharistie : or alors il n'estoit encores glorifié. Coëffeteau fait d'autres demandes au lieu de respondre. Qui m'asseurera (dit-il) que Dieu ne pouuoit substituer vn phantosme en la place de Iesus-Christ attaché en croix. Ie respons qu'il le pouuoit, mais que la parole de Dieu nous inculquant en tant de lieux la verité de sa passion enseigne qu'il ne l'a pas voulu.

*Coëff. pag. 499. au lieu de respondre parle de la creation du mõde, où encores frauduleusement il met ces mots,* deuãt le tẽps, *au lieu de* de toute eternité.

3. Il y a aussi dequoy s'esbahir que nos aduersaires condamnent ceux qui tiennẽt que le corps de Iesus-Christ est present par tout, les appellant Vbiquitaires, & cependant eux-mesmes disent qu'il peult estre par tout. Car s'il peut estre en vn million de lieux differents, pourquoy non en cinq cens millions ? bref pourquoy non en tant de lieux qu'il soit en tout lieu ? Pourquoy condamnent-ils comme absurd ce qu'ils disent estre possible & non repugnant à sa nature ? Il n'y a donc autre difference entr'eux que ce que les vns disent estre ; les autres disent qu'il peut estre. N'importe si l'erreur de ceux là vient de plus haut & pour d'autres considerations. Car on peut venir par diuers chemins à vn mesme precipice. Puis donc qu'ils ruinent égallement l'humanité du fils de Dieu, c'est aussi à eux que parle S. Augustin en l'Epistre 57. à Dardanus. *Le Sauueur a donné à son corps l'immortalité, mais ne luy a pas osté la nature, par-*

*Venturus est in eadem carnis formâ atque substantia, cui profecto im-*

*quoy selon le corps Iesus-Christ n'est point espandu par tout, car il nous faut garder de tellement establir la diuinité de l'homme, que nous destruisions la verité de son corps.*

4. Ioignons à cela ce que nous auons mõstré bien au long és chapitres* vnziéme & quatorziéme, où nous auons déduit par preuues demonstratiues, que ceste presence charnelle de Iesus-Christ en l'hostie establit deux corps de Iesus-Christ contraires l'vn à l'autre, où pour le moins fait le corps de Iesus-Christ contraire à soy-mesmes. Car les mesmes absurditez naissent de ceste doctrine.

A tant de playes que la verité fait à la superstition nos aduersaires apportent quelques emplastres, mais dix fois plus petites que le mal, encores ils les mettent à costé de la playe: car ils sortent hors de ce dont il s'agit, apportans des diuertissemens pour des responses. Ils disent donc que si Dieu a fait quelque fois que deux corps fussent en mesme lieu, il ne faut pas trouuer estrange qu'vn corps soit en plusieurs lieux: car (disent-ils) l'vn ne repugne pas moins à nostre raison que l'autre. Permettõs leur d'esquiuer, & les oyons là dessus.

En premier lieu leur Aristote & toute la Philosophie leur est contraire; Iusques là qu'Aristote dit que si vn corps pouuoit penetrer vn corps, en sorte que deux corps ne

*mortalitatem dedit, naturam non abstulit. Secundũ hanc formam non est putandus vbique diffusus. Cauẽdum enim est ne ita diuinitatẽ astruamus hominis, vt veritatẽ corporis auferamus.*

**chap. 11. en la 6. 7. & 9. circonstances.*

*Philoponus in 1. c. lib. 4. Phisic.*

tinssent qu'vn lieu, il s'ensuiuroit qu'vn bié grand corps tiendroit dans vn fort petit, & toute la mer pourroit tenir en vn petit verre, voire tout le ciel en vn grain de mil, car si deux corps peuuent ne tenir qu'vne place, il pourra estre aussi possible que quatre, voire que dix millions de corps ne tiendront qu'vne place. Ainsi vous pourrés enclorre toute la mer par gouttes en vne seule goutte, & tout le monde par parcelles en vn grain de bled. Ceste raison n'est pas fondée sur l'authorité d'Aristote, mais sur la necessité mesmes: & sur la confession des aduersaires. Mais oyons les exemples qu'ils tirent de la Ste. Escriture.

εἰ δυνατὸν ἦν σῶμα διὰ σώματος χωρῆσαι, ὡς δύο ἅμα ἐν τῷ αὐτῷ τόπῳ εἶναι, δυνατὸν ἦν τὸ μέγιστον ἐν τῷ μικροτάτῳ χωρηθῆναι. καὶ ὡς αὐτός φησιν Ἀριστοτέλης ἡ θάλασσα ἂν ἐν κυάθῳ ἐχωρήθη καὶ ὁ οὐρανὸς ἐν κέγχρῳ.

Premierement ils disent que Iesus-Christ est passé par les portes fermées, au 20. de S. Iean, vers. 19. cõme dit Bellarmin,* & infinis autres. Lisez le passage & vous trouuerez qu'il n'y a pas que Iesus-Christ soit entré par les portes fermées, où à trauers les portes: Mais *comme les portes du lieu où les disciples estoient assemblez estoient fermées, Iesus vint & fut là au milieu d'eux*. Et là dessus ie les fay iuges lequel est plus conuenable, où que le Createur ait obeï à la creature, où que la creature ait obeï au Createur. Que les portes où murailles ayent cedé au Createur, où que le Createur se soit accommodé aux portes où murailles: certainemẽt il faut plustost croire que le chãgement s'est fait en icelles, qu'au corps de

*Bellarm. lib. 3. de Euch. cap. 6. §. Alterũ; corpus Christi transiuit per ianuas clausas.

Iesus-Christ ; & qu'elles ayent esté sans re-[a] sistence, que le corps de Iesus-Christ sans lieu où sans solidité.

Les Anciens ne l'ont point autrement entendu : L'Autheur des questions attribuées à Iustin, sur la fin de la 117. question dit, que Iesus-Christ n'entra point vers les Apostres par changement de corps en esprit, ains y entra en son vray corps massif & solide, faisant par sa puissance diuine choses [a] contraires à la nature. Chrysostome sur ce lieu de S. Iean, dit seulement que Iesus-Christ entra les portes estant fermées. Leon en l'Epistre 81.[b] dit de mesmes, *Clausis ad eos ostijs ingressus, Il est entré à eux les portes estant fermées*; Et S. Augustin au traitté 121. sur S. Iean dit de mesmes. Cyrille sur S. Iean au liure 12. chap. 53.[c] monstre que le changement miraculeux ne s'est pas fait au corps de Iesus-Christ, mais en la nature des choses : car, dit-il, *par sa Toute-puissance il a surmonté la nature des choses* : Hierosme en l'Epistre à Pammachius dit qu'Origene prouuoit par ce passage que Iesus-Christ aprés sa Resurrection auoit vn corps aërée & spirituel : disant que *Christus non dissimulat naturam aërei corporis & spiritualis, clausis enim ingreditur ostijs*. Nos aduersaires donc empruntent les armes des anciens héréti-ques. Mais comment leur respond-il ? *Di moy disputeur tres-aigu, lequel est le plus grand,*

[a] *Ie ne di poinct que ce qui est cõtraire à la nature soit d'ouurir les portes fermées comme Coëffeteau, pag. 504. m'impose calõnieusement.*

[b] *Ep. 81. ad Palæstinos Monachos.*

[c] *clausis foribus repẽte Dominus omnipotentiâ suâ naturâ rerum superatâ ingressus Di ad discipulos est.*

*Dic mihi acutissimè disputator. quid est majus tantā terra magnitudinem appendere super nihilum & super aquarum incerta librare: an Deū transire per clausam portam, et creaturā cedere creatori?*

*où suspendre sur rien vne si grād' masse de terre, & la balancer sur l'instabilité des eaux, où que Dieu passe par vne porte fermée & que la* CREATVRE CEDE AV CREATEVR? N'est-ce pas cela mesme que nous disons? asçauoir que le miracle & changement s'est fait és portes & murailles, & que la creature à cedé au Createur? Vray est que Hierosme en ce lieu comme aussi Ambroise au 10. liure sur S. Luc, chap. 24. & S. Augustin en l'Epistre à Volusian, disent que Iesus est entré par les portes fermées, mais par là ils entendent seulement que le Seigneur est entré les portes estant fermées, & de faict Hierosme expose la façon de ceste entrée, disant que *la creature a cedé au createur*, c'est à dire les portes où murailles à Iesus-Christ. Et de là ces bons Docteurs ne tirēt aucune cōsequēce cōtraire à la nature humaine de nostre Seigneur; Non comme nos aduersaires qui s'attachēt frauduleusement à ces mots, [*Par les portes fermées*] qui ne sont point en l'Euangile, afin d'en tirer des consequences à leur auantage.

Et c'est icy que nous voulons representer le peu de fidélité du Cardinal Bellarmin à alleguer les Peres. Car il allegue ces passages susdits sans en produire les mots, comme faisans pour luy, lesquels toutefois font contre luy. Il allegue Leon en l'Epist. 10.

10. à Flauian, où toutefois il est seulement dit *que Iesus-Christ est entré les portes fermées.* Il allegue St Epiphanius & St Hilaire, quand mesmes ils parleroient pour luy, lesquels il sçait bien n'estre receuables, pource qu'en ceste matiere ils sont entachez d'erreurs pernicieux, qu'auiourd'huy on nommeroit heresies. Car Epiphanius en l'heresie des Origenistes qui est la derniere du premier Tome du second liure, dit *que Iesus-Christ en sa Resurrection est bien ressuscité au mesme corps, mais changé en vne subtilité ou tenuité spirituelle* : Comme si depuis sa resurrection il eust perdu sa solidité. Et cependant par là il ne dit pas qu'il ait esté sans lieu, ou qu'il ait tenu plusieurs lieux, mais il semble qu'il veüille qu'il ait coulé par les portes comme vn vent subtil, où comme vn esprit. Encores il veut que le corps de Iesus-Christ ait esté tel seulement aprés la Resurrection : mais l'Eglise Romaine met Iesus-Christ en plusieurs lieux sans tenir aucun lieu, non seulement depuis sa Resurrection, mais aussi auant sa mort & durant son infirmité.

*Ideo & clausis ad Discipulos ianuis introibat.*

σῶμα αὐτὸ ἓν εἰς λεπτότητα μεταβαλὼν πνευματικήν.

*Coëff. pag. 505. allegue vn autre passage d'Epiphane qui n'est à propos.*

S. Hilaire dit encores pis, & si quelqu'vn parloit aujourd'huy comme luy, nos aduersaires diroyẽt qu'vn tel n'est pas Chrestien. Mais ils ont raison d'espargner l'antiquité pourueu qu'ils ne se parent point de leurs ordures, ou ne se targent point de

*Opinionem nobis naturalis sibi in passione doloris inuexit.*

leurs erreurs. Luy dõc au 10. liure de la Trinité, dit que Iesus-Christ *nous a fait auoir vne opinion qu'en sa paßion il a souffert quelque douleur naturelle* : Car il tient que Iesus-Christ en sa mort n'a souffert aucune douleur, & que les coups qu'il receuoit en croix, estoient comme si vne fleche perçoit l'eau, où blessoit l'air. Voicy ses mots, au mesme liure. [a] *Qu'encores que le coup tombast sur luy, où vne playe descendist en luy, où des nœuds le hurtassent, où la suspension l'esleuast, ces choses apportoient bien de l'impetuosité de la passion, mais ne luy apportoient aucune douleur de paßion; comme si vn trait perçoit l'eau, où poignoit le feu, où blessoit l'air* : Et encores plus clairemẽt peu aprés. [b] *La vertu du corps sans sentir la peine, a reçeu la violence de la peine agissante contre luy.* [c] Le S[r]. Coëffeteau voulãt excuser Hilaire, le fait blasphemer au double. Il dit qu'Hilaire parle du Verbe, c'est à dire de la Diuinité du fils de Dieu. Quoy? S. Hilaire diroit-il de la Diuinité de Iesus-Christ que le coup est tombé sur elle? que la playe soit descenduë en elle? que les nœuds l'ont hurté? que la suspension l'a esleué? qu'elle a reçeu la violence de la peine? Lisez la page entiere, & vous verrez qu'Hilaire en ces passages ne parle que du corps du Seigneur, & de son humanité. Ce Pere donc qui a creu que le corps de Iesus-Christ estoit comme de l'air a

[a] *In quem quamuis aut ictus incideret, aut vulnus descenderet, aut nodi concurrerent, aut suspensio eleuaret, afferrẽt quidem hæc impetũ paßionis, nõ tamen dolorem paßionis inferrẽt, vt telum aliquod, aut aquam perforans, aut ignem compungẽs, aut aëra vulnerans.*

[b] *Virtus corporis sine sensu pœnæ vi pœnæ in se desæuientis excepit.*

[c] Pag. 506.

peu aisément croire qu'il s'est coulé comme vn vent par les portes. Et toutefois lisez le passage qu'on nous objecte, qui est au 3. de la Trinité, Il ne dit point qu'il ait esté sans lieu, ni que deux corps n'ayent tenu qu'vn lieu, mais, dit-il, *astitit medius cui per virtutem suam vniuersa sunt peruia*, *Il se tint au milieu d'eux, comme celuy auquel toutes choses sont ouuertes.* Ainsi ces Messieurs nous accommodent les peres.

A mesme fin on nous dit que le corps de Iesus-Christ est sorti du sepulchre sans oster la pierre qui fermoit le sepulchre; dont ils concluent que quand son corps passoit à trauers la pierre deux corps estoient en vn mesme lieu. Mais le deuxiéme verset du 28. chap. de S. Matthieu nous dit le contraire, en ces mots. *Il se fit vn grand tremblement de terre, car l'Ange du Seigneur descendit du ciel, & vint, & roulla la pierre arriere de l'huis du Sepulchre.* Et S. Marc de mesme, chap. 16.4. Où est la conscience? Est-ce là fidellement alleguer l'Escriture Saincte? Hierosme voirement en l'Epistre à Hedibia, question 6. estime que la pierre a esté roullée par l'Ange aprés la resurrection, mais ne nie point qu'elle n'ait cedé à Iesus-Christ ressuscitant. Aussi il ne dit point que le corps du Seigneur soit passé à trauers de la pierre, qui est le point dont il s'agit. Toutefois il eust mieux fait d'ensuiure l'Euan-

gile. Et de fait il n'ameine aucune preuue de son dire. Pourtãt nous luy opposons Leõ Euesque de Rome, lequel en l'Epistre 95. à Leon Auguste, dit qu'*au troisiéme iour la chair du Seigneur ressuscita la pierre du monument ayant esté roulée.* Mais ces Messieurs rejettent leurs Papes quand ils les faschent.

*Reuoluto monimenti lapide, tertio die caro resurrexit.*

Le Cardinal Bellarmin & ses compagnons nous ameinent à mesme fin la sortie de Iesus-Christ hors du corps de la Vierge sans ouuerture, & là s'esgayent au mestier de sage femme : & se plaisent en ceste speculation, en laquelle les choses honnestes à penser sont des-honnestes à dire. Ils en veulent à Tertullian, lequel au 23. chap. du liure de l'Oraison, dit que la Vierge Marie a enfanté, *Patefacti corporis lege.* Auquel se joint Origene en l'homilie 14. sur S. Luc. *Matris Domini eo tempore vulua reserata est quo & partus editus.* C'est à dire que la matrice de la Mere du Seigneur fust ouuerte quand l'enfant sortit, peu auparauãt il auoit dit, qu'elle auoit eu les purgations vsitées aux accouchées, & ie ne trouue point que les anciens ayent mis ceste opinion entre les heresies d'Origene. Comme aussi S. Luc dit, chap. 2. vers. 22. *Et quand les iours de la Purification furent accomplis, &c.* Et mesmes l'Eglise Romaine en celebre la feste. S. Ambroise au 2. liure sur S. Luc, dit

que Iesus-Christ *aperuit matris suæ vuluam*, a ouuert la matrice de sa mere : aillieurs il semble dire le contraire. Quoy que S. Luc 2. chap. die que Iesus fut porté au temple, & presenté au Seigneur pour obeïr à la Loy qui dit, Que tout masle ouurant la matrice sera sainct au Seigneur. Cependãt ceux qui suiuans la parole de Dieu disent que Iesus-Christ est né selon la façon naturelle à tous hommes, (car aussi il est venu au monde pour subir nos infirmitez, & estre semblable à nous en toutes choses hors mis peché) ne laissent pas de croire que la Sainte Vierge a tousiours continüé d'estre Vierge, mesmes aprés l'enfantemẽt, & calomnieusement le moine Coëffeteau nous accuse d'estre ennemis de la perpetuelle virginité de la Sainte Vierge, de laquelle nous n'auons iamais disputé. Ce n'est point l'enfantement, mais la compagnie d'homme qui oste la virginité, & Dieu à peu entretenir le corps de la Sainte Vierge en sa premiere integrité. Que si quelqu'vn des Anciens exempte ceste natiuité des loix ordinaires, si ne met-il point deux corps en vn lieu, ou vn corps sans lieu : qui est le point dont il s'agit icy, & pourtant tous les passages produits par Coëffeteau sont inutiles. *Pag. 512.* *Pag. 510.*

Le Cardinal Bellarmin fait plus : Car il nous produit vn passage auquel (si on le *Lib. 3. Cap. 3.*

stoit) il appert que le corps de Iesus-Christ estoit en mesme temps en deux lieux. Car (dit-il) le corps de Iesus-Christ estoit auprés de S. Paul quand il luy apparut en sa conuersion, & cependant il estoit aussi au ciel. Pour prouuer que le corps de Iesus-Christ estoit prés de S. Paul, il dit que S. Paul le veit, & cela ne nions nous pas, mais qu'il l'ait veu en terre & prés de soy, cela est vne presupposition témeraire. Car si S. Estienne lors qu'on le lapidoit, Act. 7. 57. a veu Iesus-Christ à la dextre de Dieu sans que Iesus-Christ s'approchast, pourquoy Dieu n'aura-il peu donner à S. Paul la mesme vertu? Le mesme Cardinal soustient que les compagnons de S. Paul ouïrent la voix de Iesus-Christ: Mais quand ainsi seroit que sert cela pour prouuer que le corps de Iesus-Christ estant au ciel estoit en mesme tẽps en terre? Iesus-Christ ne peut-il se faire ouïr que de prés? Qui plus est, ce Prelat ne dément-il pas bien clairement S. Paul mesmes? Car au 22. des Actes, vers. 9. il dit que *ceux qui estoiẽt auec luy, n'ouïrẽt point la voix de celuy qui parloit*. Ce qui l'a abusé est qu'au neufiéme chapitre il est dit qu'ils ouïrent la voix; mais là il est parlé de la voix de S. Paul. Et icy le mensonge trouue si peu d'appuy que le susdit Cardinal n'a trouué autre moyen de luy donner couleur, qu'en disant que S. Paul ouït la voix

*Coëff. pag. 512. & 513.*

*Se trauaille à prouuer que S. Paul le veit, chose que nul ne luy nie.*

*Quest. in*

de Iesus, mais ses compagnons l'entrouïrent seulement, pource que Iesus parloit à luy de bien prés,& comme à l'oreille. Vous diriez que ce Cardinal y assistoit? Iesus-Christ faisant ouïr sa voix à S. Paul, n'a-il peu empescher que ses compagnons ne l'ouïssent sans luy souffler à l'oreille? Mais voicy vne nouuelle preuue tirée de l'Escriture par Coeffeteau pour monstrer que le corps de Iesus estoit alors en terre & proche de S. Paul, c'est qu'au 26. des Actes il est dit que S. Paul *veit vne lumiere du Ciel plus grande que la splendeur du Soleil resplendir autour de luy.* O nous stupides qui ne nous estions point apperçeuz de ce lieu tant exprés, & qui ne pouuons conçeuoir la suite de cet argument. *S. Paul veit vne grande clarté. Dont le corps de Iesus-Christ estoit proche de luy, estant en terre & au ciel en mesme temps.* Vn peu de vin Theologal à ce Docteur, pour salaire de sa subtilité.

*aurem ei loquutus est.*

*Pag. 516.*

Bellarmin adjouste qu'vne ame est en plusieurs lieux diuers en mesme temps, estant toute entiere en chasque partie du corps, & que Dieu est tout entier en chasque creature. Et par consequent qu'on ne doit non plus trouuer estrange si vn corps est tout entier en diuers lieux. Il ne pouuoit nous mieux donner cause gaignée. Car c'est recognoistre que la doctrine de l'Eglise Romaine ne se peut sauuer

qu'en rendant le corps de Iesus-Christ semblable à vn esprit, non seulement en l'immortalité (auquel sens S. Paul, 1. Cor. 15. appelle nos corps spirituels aprés la resurrection) mais aussi en l'indiuisibilité & à ne tenir aucun lieu, qui est manifestement déstruire sa nature corporelle : Voire le rendant non seulement semblable à vn esprit, mais plus spirituel qu'vn esprit, luy attribuant choses qui ne peuuent conuenir ni à Dieu ni à nos ames. Car on fait le corps de Iesus-Christ estre tout entier icy, & tout entier aillieurs, & cependant n'estre point entre-deux, en sorte qu'il y a de la separation entre le corps de Iesus-Christ & le corps de Iesus-Christ. Mais nostre ame est toute entiere en la teste, & toute entiere aux pieds, mais aussi est-elle toute entiere au milieu, car elle est indiuisible. Et Dieu est tellement tout entier icy & tout entier aillieurs, qu'il n'y a point d'entre-deux: pource qu'il est par tout. Car il ne créera iamais d'autre monde separé de cestuy-ci, afin de se separer de soy-mesme, Comme forge Bellarmin par vne imagination profane. Et de fait il n'y a rien si clair que nos aduersaires font le corps de Iesus-Christ plus spirituel qu'vn esprit, car ils tiennent que les ames sont en lieu definitiuement : mais que le corps de Iesus-Christ n'est en lieu ni definitiuement, ni circonscriptiuement.

Le

Le mesme Iesuite nous objecte là mesme d'autres mysteres qu'il dit n'estre moins incroyables & aussi contraires à la raison. Mais à cela nous auons respondu au chap. VI.

Nous cõcluons donc par le dire de S. Augustin, au 20. liure contre Fauste Manichéen, chap. 11. *Christ* NE POVVOIT *estre en mesme temps au Soleil, & en la Lune, & en la croix, selon la presence corporelle.*

*Christus secũdum præsentiam corporalem, simul & in Sole & in Luna, & in cruce esse nõ potuit.*

[a]Vigile Martyr au 1. liure contre Eutiche, *La chair de Christ n'estoit point au ciel quand elle estoit en terre, & maintenant pource qu'elle est au ciel, elle n'est point en terre.*

Au 30. Traitté de S. Augustin sur S. Iehan se trouuent ces mots, [b]IL FAVT *que le corps de Iesus-Christ auquel il est ressuscité soit en vn seul lieu, mais sa verité est par tout espanduë.* Ce passage est ainsi allegué au 2. de la Consecration, Can. *Prima quidem.* Et par Thomas en sa 3. Partie de la somme, quest. 75. Art. 1. Et par Lombard au 4. liure, Dist. 10. Mais Messieurs les expurgateurs l'ont corrigé és dernieres editions d'Augustin, & au lieu de *in vno loco esse oportet*, ont mis, *in vno loco esse potest*, qui est vne fausseté bien hardie. Nous auõs donc recours aux autheurs qui ont allegué ce passage auãt l'impression inuentée. Les editions de laquelle faites par nous mesmes ont esté faites sur les manuscripts escrits par nos aduersaires, & falsifiés

*[a]Caro Christi quando in terrâ fuit non erat in cœlo et nunc quia est in cœlo non est vtique in terris.*

*[b]Corpus Domini in quo resurrexit in vno loco esse oportet veritas autem eius vbique diffusa est.*

à leur plaisir. Coëffeteau dit pour excuse que S. Augustin parle de la presence visible de Iesus-Christ. Posons que cela soit aussi vray qu'il est faux. Car l'Eglise Romaine ne tient-elle pas que le corps de Iesus-Christ peut estre en diuers lieux en mesme temps, mesme selon la presence visible? elle est donc condamnée par le iugement d'Augustin.

## CHAP. XVI.

*Que l'Eglise Romaine enseignant que le corps du Seigneur est present au Sacrement sans tenir aucun lieu, & qu'il est tout entier en chasque endroit de l'hostie & en chasque goutte du calice, ruine l'humanité de Iesus-Christ, & se contredit à soy-mesme.*

IL N'Y a pas moins d'erreur & d'absurdité, à enseigner que le corps de Iesus-Christ en la Messe ne tient point de lieu, mais est tout entier en la moindre miette de l'hostie, comme nos ames ne tiennent

aucun lieu, & ſont toutes entieres en chaſque partie du corps. Telle doctrine qui oſte à Ieſus-Chriſt la verité de ſon corps en luy oſtant le lieu, ne doit point auoir de lieu en la relligion Chreſtienne. Et en produiſons icy les preuues. Et pource que l'erreur imite les couleuures qui ſe gliſſent dans les eſpines pour ſe ſauuer, & ſe plaiſt és matieres eſpineuſes & ambigües, prenons les gans de la Philoſophie pour arracher les ronces & eſguillons de toute leur ſubtilité.

Auant donc que d'entrer en preuue deueloppons l'ambiguité de ce mot de LIEV, autant qu'il eſt neceſſaire pour ceſte matiere.

Il y a deux ſortes de LIEV, L'vn eſt *l'eſpace occupé par le corps*: L'autre eſt la *ſuperficie interieure d'vn corps qui contient prochainemẽt vn autre corps*: ainſi la ſuperficie interieure d'vn tonneau plein de vin eſt le lieu du vin. De la premiere ſorte de *lieu* parle Ariſtote au liure des Categories: De la deuxiéme au 4. liu. des Phyſiques. Le premier lieu ne contient point le corps: ains au contraire Ariſtote en la Categorie de la quantité dit que les parties du corps contiennẽt le lieu. Mais le ſecond lieu contient le corps. Qui plus eſt leur genre prochain eſt diuers. Car le ſecond lieu eſt vne eſpece de ſuperficie. Mais le lieu qui eſt l'eſpace occupé ou

*Deux ſortes de lieu.*

τόπον γάρ τινα τὰ τῦ σώματος μόρια κατέχει.

rempli par le corps, n'est point vne superficie; ains Aristote l'a fait estre vne espece de quantité continuë, distincte & separée de la superficie. Cela s'éclaircit par exemple. Le ciel souuerain par dessus lequel il n'y a nul corps n'est point en lieu au sens qu'Aristote prend le lieu en ses Physiques, pource que nul corps ne l'enuironne. Mais il ne laisse pas d'estre en lieu, à prendre le lieu pour l'espace occupé par le corps: car nul ne peut nier que le ciel & le monde ne tiẽne quelque espace. que si Dieu mettoit vn corps humain par dessus tous les cieux où il n'y a point de lieu (combien que cela ne sera iamais, & y auroit de la contradiction) ie dis que ce corps ne seroit point en lieu, à prendre le lieu pour la superficie interieure du corps contenãt: mais il seroit en lieu à prẽdre le lieu pour l'espace occupé par le corps: cõme de fait le S^r. Coeffeteau (P. 526.) dit *que le corps du Seigneur qui est par dess⁹ les cieux estẽd sa quãtité dãs l'espace*, & toutefois en la page 540. il dit que là il n'y a point de lieu. Il recognoist donc que l'espace, & le lieu qui est la superficie du contenant sont choses diuerses, Et luy mesmes en la pag. 548. dit que les parties du corps au ciel sont en diuers lieux: il y a donc vn lieu (à son dire) où il n'y a point de superficie de contenant. Or la cause pour laquelle Aristote en ses Physiques ne parle que du lieu qui est la super-

ficie du contenāt, est parce que ce lieu estāt immobile sert à discerner le mouuement. Car le Physiciē ne traitte des corps qu'entāt qu'ils sont mobiles & muables. ¶. Ces deux sortes de lieux estants si differentes ce n'est point de merueilles si le S[r]. Coeffeteau qui prēd ces deux lieux pour tout vn, s'embarrasse estrangemēt par tout ce chapitre, & a l'esprit manifestement fourbeu. Cela esclairci, venons aux preuues.

1. Vne doctrine qui se contredit à soy-mesme ne doibt estre receuë. Or ceste doctine qui dit que Iesus-Christ a souz l'hostie sa longueur & largeur, & toutefois que ceste longueur n'est point estenduë en espace, se contredit à soy-mesme. Car n'est-ce pas dire & desdire tout ensemble, de donner à vn corps vne longueur & largeur sans estenduë ? veu que l'estenduë d'vn corps n'est autre chose que sa longueur & largeur ?

*Bell. lib. 1. cap. 2. §. Secunda. Dicemus quidē corpus Christi quantū ——at non dicemus extēsum.*

2. C'est aussi vne claire contradiction, de confesser que les parties du corps du Seigneur en l'hostie sont situées chascune en leur lieu naturel, & toutefois qu'elles ne tiennent point d'espace : car si elles sont situées en leur lieu naturel, donc il y a de la distance de l'vne à l'autre, & les deux yeux ne sont point souz vn mesme point. Que si elles sont distantes, donc il y a de l'espace. Car il n'y a point de distance sans espace.

*Arist. Phys. 4. cap. 1. διαστήματα τρία μῆκος, καὶ πλάτος καὶ βάθος οἷς ὁρίζεται σῶμα πᾶν.*

3. Ostés au corps ses proprietez inseparables, qui sont longueur, largeur, & espaisseur, c'est ruiner le corps. L'Eglise Romaine oste au corps de Iesus-Christ sa lōgueur, largeur, &c. Donc elle ruine le corps. La premiere proposition est claire, & confessée par nos aduersaires. La seconde se prouue parce qu'vn point n'a ne longueur ni largeur, donc vn corps humain qui est tout entier souz chasque point de l'hostie, n'a point de longueur ni de largeur. Dire que le corps du Seigneur en l'hostie prend la maniere d'estre de la substance, est ne respondre à aucune de mes propositions, mais seulement dire son opinion. Toutefois nous verrons ci dessouz que cela non seulement est contre la verité, mais mesmes n'a point de sens.

*Coëff. pag. 526.*

4. Paroist aussi que ceste opiniō oste au corps de Iesus-Christ sa longueur & quātité. Car cela est de l'essence & définition de la quantité d'auoir ses parties differentes en situation, & l'vne hors l'autre. Or si Iesus-Christ a toutes les parties de son corps en vn mesme endroit de l'hostie, & souz vn seul point, il s'ensuit que les parties de ce corps ne sont point l'vne hors l'autre. Dōc plus de lōgueur. dōc plus de corps. Ce n'est point pour respondre, mais pour ne se taire point, qu'on nous dit icy que Iesus-Christ n'est pas au Sacrement souz ses pro-

*Coëff, pag. 212. la teste de Iesus-Christ sont où sont les pieds, &c.*

pres accidens, mais ſouz les accidens & quantité du pain. Car quand meſmes ainſi seroit, ſi eſt-ce que ſouz ceſte quantité du pain le corps du Seigneur ne peut perdre ſa propre quantité & longueur, laquelle cependant ſe perd & s'eſuanouït ſi elle eſt encloſe ſouz vne miette de pain, voire ſouz vn point: Enclorre vne lõgueur ſouz ce qui n'en a point!

Icy Coëffeteau fait vne diſtinction de ſituation des parties du corps, dont l'vne eſt au regard du lieu, & l'autre au regard du tout: comme ſi les parties du corps, meſmes entant qu'elles ſont en leur tout n'auoient pas chaſcune ſon lieu. Item il me nie qu'il ſoit de l'eſſence ou définition de la quantité d'auoir vne telle ſituation qui eſtende vne partie hors l'autre dans le lieu: en quoy il dit vray, pource que par le lieu il entend le lieu dont parle Ariſtote au 4. des Phyſiques, qui eſt la ſuperficie interieure du corps contenant. Mais ie ne parle pas icy de ce lieu là, ains de ce lieu dont eſt parlé és Categories qui eſt l'eſpace occupé par le corps, lequel ce moine n'a point compris encores qu'il ſoit gradüé: Car cela eſt eſſentiel & inſeparable de la quantité d'vn corps d'auoir ſes parties ſituées en diuers lieux, c'eſt à dire d'eſtre en diuers eſpaces, & que l'œil ne tienne point meſme lieu ou eſpace que la jambe. *Pag. 527.*

5. Tout lieu qui a la meſme dimenſion *L'autre*

*Sorte de lieu dont est parlé au 4. des Physiques est immobile, & ne suit point la quantité du corps, mais la situation de l'Vniuers.*

que la quantité du corps, & qui se meut auec le corps est inseparable du corps. Or le lieu qui est l'espace occupé par le corps, a les mesmes dimensions que la quantité du corps, & se meut auec le corps. Donc le lieu qui est l'espace occupé par le corps est inseparable du corps.

6. Mesmes à prendre le LIEV pour la superficie interieure qui enuironne prochainement le corps, il est manifeste que nos aduersaires posent choses contradictoires. Car ils disẽt que les parties du corps de Iesus-christ en l'hostie sont en leur lieu naturel: & par consequẽt que le cœur est enclos dãs le pericarde cõme en son lieu, & le cerueau dãs le test, estãt borné de sa superficie interieure du test. Et toutefois niants ce qu'ils affermẽt, ils disent que les parties du corps du Seigneur ne sont point en lieu, & ne sont bornés de la superficie interieure du contenant. Ie confesse bien que la partie n'est en son tout, comme en lieu, mais le cerueau n'est pas dans le test comme en son tout, mais il y est comme en son lieu. Le cerueau est partie de l'homme & non du test. Les parties d'vn tout sont localement les vnes dans les autres quand elles ne sont point continuës, mais seulement contiguës. Ainsi le grain est dans l'espic comme en son lieu, & vne taye d'oignon dans celle qui l'enuironne.

*Coëff. pa. 207.*

7.

7. Et mesme de ceste doctrine qui met toutes les parties du corps de Iesus-Christ tout entier souz vn point & en chasque endroit de l'hostie, comme l'ame est toute entiere en chasque partie du corps, il s'ensuit que le corps du Seigneur n'a point de parties. Car la seule cause qui fait que l'ame est toute entiere en chasque partie du corps, est pour ce qu'elle n'a point de parties ni de longueur. Cela donc ne peut conuenir au corps de Iesus-Christ sans luy oster ses parties & sa longueur. Coeffeteau donc se voyant acculé à raison de crier icy miracle, c'est à dire confesser son ignorance. Pourtant aussi recognoissant que la comparaison de l'ame n'a icy nulle conuenance, il dit que les comparaisons ne tiennent pas en toutes choses. *Pag. 529.*

8. Aussi nos aduersaires disans que le corps de Iesus-Christ est souz les especes auec sa grandeur & longueur, se coupent lourdement, & s'enlacent de contradictions. Car ceste longueur du corps de Iesus-Christ souz les especes a necessairemét deux bouts ou extremitez. Mais si le corps de Iesus-Christ est tout entier en chasque petite partie de l'hostie, il s'ensuit que les deux bouts de ceste longueur sont ensemble, & que les bouts sont au milieu, & par consequent ne sont point bouts. Excellente subtilité qui nous baille vne longueur

*Bell. lib. 3. cap. 5. Sententia communis scholarum & Ecclesiæ est, in Eucharistia totum Christũ existere cũ magnitudine, et omnibus accidenti-*

*bus, exceptâ relatione ad locum, &c.*

sans bouts, des bouts qui sont où est le milieu. Chose prodigieuse qu'en la lumiere de ce siecle tant de grands esprits bandent leur entendement à le perdre : sont subtils à deuenir irraisonnables : s'estudient à poser ce qu'ils niẽt, à renuerser ce qu'ils veulent establir. Car figurez vous (comme fait le S[r]. Coeffeteau pour se sauuer) vn homme mis par la puissance de Dieu par dessus tous les cieux où il n'y ait point de lieu, encores que cest hõme fust sans lieu, selon la doctrine de ces Messieurs, si est-ce que toutes les parties de son corps ne seroyẽt point souz vn point, comme on fait le corps du Seigneur estre tout entier souz chasque miette, voire souz chasque point de l'hostie. Le Iacopin donc s'est forgé vne chimere qui n'a rien de semblable à ce dont il s'agit.

*Pag. 530.*

9. Ceste mesme doctrine qui met vn corps sans lieu, met aussi vn lieu sans corps & establit le vuide : pour exemple le calice aprés la consecration semble estre plein, & toutefois (si on croit l'Eglise Romaine) il est vuide. Car on appelle *vuide* vn espace auquel il n'y a point de corps, comme aussi Aristote le definit ainsi au 4. des Physiques, chap. 7. Or le calice aprés la consecration, selon l'Eglise Romaine, n'est plein d'aucun corps : car il n'est point plein de vin, si ce n'est plus vin : aussi n'est il point plein de

τὸ κενὸν τόπον αὐτὸν εἶναι, ἐν ᾧ ἐστερημένον σώματος.

chair ni de ſang: puis que ceſte chair ou ce ſang ne remplit rien & ne tient aucune place. Ne ſert de dire que les accidẽs (qu'ils appellent frauduleuſement eſpeces) rempliſſent le calice : car des accidens ne tiennent point de lieu, cela eſt le propre des corps. Emplir vne coupe de couleur, de ſaueur, de lignes & meſures, c'eſt infiniment abuſer de la ſimplicité du peuple. Et meſmes il y a de la contradiction. Car ce qui emplit vn calice eſt neceſſairement large & long ſelon la capacité du calice, Or ces Meſſieurs enſeignent tous qu'en l'hoſtie & dans le calice il y a de la longueur & largeur, mais rien de long ni de large, rien donc qui puiſſe emplir vn eſpace long & large. Auſſi Dieu ne fait point de miracles ſi grands ſans vtilité : mais que nous ſert que des lignes, odeurs, couleurs, ayent la vertu de remplir comme ſi c'eſtoient des corps ? Pourquoy és eſcholes ergotte-on tant contre le vuide, comme contre choſe impoſſible & contradictoire, pour l'introduire en la doctrine de foy, comme en vn repaire de monſtres ? vn lieu où toutes les inepties du monde ſont receuables ?

*Ariſtote au 4. des Phyſiques, chap. 6. 7. & 8. monſtre que le vuide poſé, infinies contradictions s'enſuiuẽt.*

10. Que ſi vn corps humain demeurant en ſa perfection peult eſtre ſans lieu, & enclos ſouz vne miette de pain, pourquoy le meſme ne pourra-il aduenir à toute la terre, voire à tout le monde ? Que ſi c'eſt vn

comble d'absurdité que le monde entier soit enclos souz vne miette de pain, ou sous vn grain de sable, & cependant demeure en sa grandeur & perfection, pourquoy ne recognoissent-ils la mesme absurdité à enclorre le corps de Iesus-Christ souz vne miette de pain? Et si Dieu peut vouloir l'vn, pourquoy ne pourra-il l'autre? A cela Coeffeteau pour toute response m'oppose l'authorité d'vn Hugo Victorinus autheur nouueau, & né dans les tenebres du Papisme. Comme ceste fuite est manifeste, aussi ce tesmoing est non receuable.

11. Vne pareille absurdité naist de ce que ces Messieurs soustiennent que deux corps peuuent ne tenir qu'vn lieu, & se penetrer sans contradiction. C'est à dire que deux pintes d'eau peuuent tenir en vne pinte sans estre diminuées. Car si deux, pourquoy non aussi bien trois? pourquoy non cent? Pourquoy non cent mille millions? Bref par ceste doctrine qui fait vne pinte ne tenir pas plus de lieu que plusieurs, vous enclorrez toute la mer par parties en vne coquille de noisette.

12. Que si c'est chose ridicule de poser qu'vn corps puisse estre en nul temps, aussi est-ce chose autant absurde de mettre vn corps sans lieu: car vn corps qui ne seroit en aucun lieu, ne seroit nulle part, & par consequent ne seroit point. N'est à receuoir ce

*Coëf. p. 534.*

qu'on replique, à sçauoir qu'aprés le iour du iugement il n'y aura plus de temps, & neantmoins que nos corps subsisteront. Car encores que la durée qui sera alors ne soit point appellée temps à cause qu'elle ne se mesurera point par années, & ne se fera point par la reuolutiō du ciel: si est-ce qu'il y aura vne durée & succession de vie qui sera au lieu de temps, laquelle est appellée és escholes *æuum*: qui est vne durée d'vne vie immuable, qui toutefois quant aux actions a vne succession de parties; laquelle peult aussi bien voire plus iustemēt estre appellée *temps* que l'eternité qui a precedé le monde, laquelle cependant est appellée *temps* par St. Paul, 2. Thimot. 1. vers. 9. *deuant les temps eternels.* Et si c'est chose que nos aduersaires tiennent impossible & pleine de contradictions, qu'vn * *esprit soit diuisible*, & estendu en longueur, pourquoy ne recognoissent-ils la mesme contradiction à mettre vn corps indiuisible & sans extension & longueur? car il n'est pas plus conuenable à vn esprit d'estre indiuisible, qu'à ce qui a longueur d'estre diuisible, veu mesmes que la diuisibilité est de l'essēce & definition de la quantité: & pourtant ne peut estre separé d'vn corps ayant quantité sans nier qu'il ait quantité.

Thomas 1. *Quæst.* 10. *Art.* 4. & 5.

πρὸ χρόνων αἰωνίων.

* *Coëff. p.* 535. *change mes mots, au lieu d'*esprit diuisible, *me fait dire* vn espace diuisible.

13. Ceste mesme opinion se coupe par

aillieurs,& se contredit à soy-mesme. Car quand nous parlons de la presence d'vn corps, ces mots ESTRE PRES où ESTRE LOING ne signifient autre chose qu'estre en lieu proche où en lieu esloigné. Mais icy on dit que le corps du Seigneur en l'hostie est loing du corps du Seigneur qui est au ciel, & toutefois qu'il n'est point en lieu esloigné, puis qu'il n'est point en lieu: Et on nous baille vn esloignement de corps sans esloignement de lieu, qui est ne parler point en homme, ni à des hommes, & se démentir soy-mesme.

*Premiere eschappatoire.* I. Aprés nos raisons produites, oyons les fuites des aduersaires. Ils disent *que le corps du Seigneur au Sacrement prend la maniere d'estre de la substance sans s'étendre dans l'espace.* Cela n'est respondre à aucune de nos objections, mais seulement proposer son opinion en termes enigmatiques, & absurds. 1. Car s'ils preinent ce mot de *Substance* pour le genre souuerain, c'est vne vraye chimere de dire que le corps du Seigneur prend la maniere d'estr[...] stance, pource qu'icy ce [...] subsister: or les ge[...] sistent point [...] l'essence d[...] ment [...] la m[...]

particuliere il faut necessairement que ceste substance soit ou vn corps où vn esprit. Dire que le corps du Seigneur prend la maniere d'estre d'vn esprit n'est-ce pas ruiner le corps? Dire qu'il prend la maniere d'estre d'vn corps, n'est-ce pas dire qu'il prend ce qu'il a desia? Certes il n'y a point de brutalité qui ne soit plus spirituelle que leur Philosophie. 2. Bien plus : Car à le prēdre en quelque façon que ce soit, comment est-ce que le corps du Seigneur qui est vne substance peult prendre la maniere d'estre de la substance? à quoy faire prendre ce qu'il a desia? 3. Et cet estre general de la substance peut il estre contraire à l'estre des substances particulieres, & introduire au corps de Christ des choses contraires à la nature des substances corporelles? 4. Item, ceci n'est-il pas de l'estre de toute substance creée d'estre reuestue de ses accidens & d'[illegible] *ommée* par [illegible] non [illegible] p[illegible] *d'v-*
ne [illegible] *ur*
[illegible] *s*

maniere d'eſtre des corps, qui eſt d'auoir des dimẽſions & vne longueur, aboliſſent la nature du corps, & ſouz ce mot de *ſubſtance*, nous donnent vne chimere.

*Deuxiéme eſchapatoire.* II. On nous objecte auſſi le ciel ſouuerain, ou le monde vniuerſel, lequel Ariſtote dit n'eſtre point en lieu. 1. Mais nous auons monſtré que combien que le ciel ne ſoit point en ceſte eſpece de lieu dont parle Ariſtote, qui eſt la ſuperficie interieure du corps contenant, ſi eſt-ce qu'il eſt en ce lieu qui eſt l'eſpace occupé par le corps. 2. Secondement quand meſmes tout le monde pris en ſon total ne ſeroit point en lieu, ſi eſt-ce que ſes parties le ſont & l'vne encloſt l'autre. Mais icy on nous fait vn corps de Ieſus-Chriſt dont nulle partie n'eſt en lieu: ce n'eſt donc rien de ſemblable. 3. Et le monde n'eſt pas ſous les accidens d'vne autre ſubſtance, & n'eſt pas tout entier en chaſque partie, comme on dit que le corps de Ieſus-Chriſt eſt tout entier en chaſque endroit de l'hoſtie; cet exẽple donc eſt hors de propos. Et icy le Sr. *P. 536.* Coëffeteau ſe ſentant gehenné taſche de deſtourner la queſtion, & dit que la queſtion eſt ſi eſtre dans le lieu eſt de l'eſſence du corps. Ains, Docteur, la queſtion eſt, ſi ceux qui mettent vn corps ſans lieu ne ſe contrediſent pas à eux-meſmes, & ne renuerſent pas la nature non ſeulement du

corps de Christ, mais sur tout la nature & essence de la quantité d'vn corps.

Ceste faute ayant detracqué ce Docteur, luy fait perdre les deux pages suiuantes en choses inutiles.

III. D'autres disent que le corps de Iesus-Christ qui est par dessus les cieux est sans lieu, pource que par dessus les cieux il n'y a point de lieu. Mais (outre ce qu'ils s'arrestent tousiours à ce LIEV dont parle Aristote aux Physiques, comme s'il n'y en auoit point d'autre) ils disent cela sans preuue : Et n'est pas croyable que là où est le corps de Iesus-Christ il n'y ait point de lieu. Car encores qu'il soit par dessus les cieux mobiles, si n'est-il point pourtant en vn espace vuide, ains au ciel des bien-heureux, qu'eux-mesmes en leurs Escholes appellent le ciel empyrée : que St. Paul, 2. Corint. 12. vers. 2. appelle le troisiéme ciel: prenant la region elementaire où est l'air & le feu pour le premier ciel, selon le stile de l'Escriture qui appelle les oiseaux du ciel: & les spheres où sont les estoiles pour le deuxiéme ciel ; & le lieu de la gloire des bien-heureux pour le troisiéme. Là est le corps de Iesus-Christ, puis que nous serons où il est, Ieh. 17. 24. Ioint que quand mesmes il seroit sans lieu, si est-ce que ce n'est rien de pareil à ce dont il s'agit icy, & ce pour les mesmes raisons qui ont esté dé-

*Troisiéme eschappatoire.*

duites en l'article precedent touchant le ciel souuerain.

*Quatriéme eschappatoire.*

IV. On nous dit aussi que Dieu peut faire passer vn chameau par le pertuis d'vne aiguille, Marc 10. Ce que nous ne niōs pas. Mais quand Dieu feroit cela, si ne s'ensuiuroit-il pas que le chameau fust tout entier en chasque partie, où qu'il eust vne longueur sans estenduë, où qu'il fust totalement sans lieu, & ne tint aucune place; Quant aux moyens de le faire, asçauoir si Dieu eslargiroit l'aiguille où diminueroit le chameau, où feroit quelque autre miracle, c'est chose à nous incogneuë : aussi est-ce vne curiosité superfluë: seulement nous disons qu'il ne feroit point choses contradictoires, comme on fait en la Transsubstantiation: & que si Dieu faisoit passer vn Elephant par le pertuis d'vne aiguille sans eslargir le pertuis, il estressiroit le chameau: non comme s'imaginent les Transsubstantiateurs, que le corps du Seigneur est tout entier souz vne miette de pain, aussi grand qu'il estoit en la croix. Car nous n'approuuons point l'opinion de ceux qui par *le pertuis d'vne aiguille* entendēt vne porte de Ierusalem, ainsi appellée, pource que les chameaux n'y pouuoient entrer qu'à peine & deschargés, & à genoux. Ni aussi ceux qui tournent *chable* au lieu de *chameau*, comme nous recueillons de Theophylacte sur le

*Suidas*, κάμιλος τὸ παχὺ σχοινίον.

19. de S. Matthieu, & du Grammarien Suidas : Car Iesus-Christ parloit selon le stile des Hebrieux, entre lesquels c'estoit vn Prouerbe vsité, *qu'vn Elephant ou chameau n'entrera iamais par le pertuis d'vne aiguille*, comme nous enseignent les sçauans en la langue Hebraïque. *Drusius in obseruatio-nib. lib.* 1. *cap.* 11.

V. Bellarmin nous donne des exemples esquels deux corps ont esté en mesme lieu, dont il infere que le corps de Iesus-Christ peut aussi bien estre sans lieu. Son entrée vers ses disciples les portes estans closes. Sa natiuité. Son issuë hors du sepulchre clos. A quoy nous auons desia satisfaict au precedét chapitre. Il adiouste son ascension au ciel, lequel toutesfois (dit-il) n'a nulle fente ni passage, & qui est (cóme veut le Sr. Coëffeteau) solide comme fondu d'airin. Pour respondre, ie dis que s'il entend que Dieu ne puisse ouurir le ciel, il faict tort à sa puissance. S'il entend que le ciel ne s'ouure iamais il nie l'Escriture saincte, Matt. 3. vers. 16. *Et voicy les cieux luy furent ouuerts.* Ainsi au 7. des Actes, vers. 56. *Voicy ie voy les cieux ouuerts*, & souuent en l'Apocalypse. Il faudra donc icy forger quelque figure pour se sauuer, ou quelque ouuerture metaphorique, comme fait Coëffeteau, sans toutesfois alleguer l'authorité d'aucun interprete. Aussi est-il plus conuenable que le ciel ait obeï au corps du Seigneur, que le corps du *Cinquiéme eschappatoire.* *Pag.* 100. *P.* 544.

Seigneur au ciel.

*Sixiéme eschappatoire.* VI. Il nous ameine aussi d'autres miracles: mais pas vn qui pose choses contradictoires comme cestuy-cy. Et il les tire de l'Escriture: mais où est le premier mot de l'Escriture qui die que le corps de Iesus-christ ait iamais esté ou doiue estre sās lieu?

*Septiéme eschappatoire.* VII. On nous dit aussi qu'estre en lieu n'est point de l'essence du corps ni de sa definition: & pourtant que cela est separable, & qu'vn corps peult estre sans lieu sans contradiction. A quoy nous respondons. 1. Que si le lieu n'est point de l'essence & definition du corps: il ne laisse d'estre vne de ses proprietez inseparables. 2. Que quād mesmes estre sans lieu & ne tenir aucun espace ne ruineroit point la nature du corps, si est-ce que cela ruine l'essence & nature de la quantité, longueur & largeur d'vn corps, comme nous auons monstré. Car puis que nos aduersaires disent que le corps de Iesus-Christ est souz l'hostie auec sa longueur & largeur, ils sont obligez non seulement à ne poser point choses contredisantes à la nature du corps, mais aussi à ne destruire point sa longueur & largeur, puis qu'ils veulent qu'elle demeure souz l'hostie: C'est de l'essence de la quantité & longueur d'auoir de l'estendue. C'est de l'essēce de la lōgueur largeur & espaisseur, d'occuper quelque espace. C'est de l'essēce

de toute longueur d'auoir vne partie hors l'autre partie. Comment dōc est ce que ces Docteurs subtils par leur Trāssubstātiation baillent au corps du Seigneur sous l'hostie, vne longueur sans estendue? Vne lōgueur, largeur & espaisseur sans espace? Vne quātité qui a toutes ses parties ensemble, & qui a les deux bouts & le milieu en mesme point? Ceste subtilité est profane : & tissuë pour se moquer de Dieu & de nous.

C'est pourquoy le venerable Docteur Durand recognoissant ces contradictions insolubles, a mieux aimé dire que le corps de Iesus-Christ estoit sans quantité, sans longueur & largeur. Qui est sauuer vn erreur par vne impieté : & euiter le feu en se rompant le col par la fenestre. Cependant remarquez le discord ordinaire de ces Docteurs.

*In 4. Dist. 44. Quæst. 6.*

Nous concluons donc par la sentence de S. Augustin en l'Epistre 57. à Dardanus, *que les parties d'vn corps distantes ne peuuent estre ensemble, pource que chascune tient les espaces de lieu.* Où est à noter qu'en ce lieu il ne parle point seulement de la nature des corps en general, mais du corps de Iesus-Christ, lequel il comprend expressément souz ceste reigle: Car la question proposée par Dardanus estoit touchāt le corps de Iesus-Christ. Aussi il coupe le subterfuge de Bellarmin au 3. liure de l'Eucharistie, cha. 7. où il dit

*Non ergo potuit obtinere quantitas corporis quod potuit qualitas. Nam ita distantibus partibus quæ simul esse nō possūt,*

*bus, exceptâ relatione ad locum, &c.* sans bouts, des bouts qui sont où est le mi-lieu. Chose prodigieuse qu'en la lumiere de ce siecle tant de grands esprits bandent leur entendement à le perdre : sont subtils à deuenir irraisonnables : s'estudient à poser ce qu'ils niẽt, à renuerser ce qu'ils veulent establir. Car figurez vous (comme fait *Pag. 530.* le Sr. Coeffeteau pour se sauuer) vn homme mis par la puissance de Dieu par dessus tous les cieux où il n'y ait point de lieu, encores que cest hõme fust sans lieu, selon la doctrine de ces Messieurs, si est-ce que toutes les parties de son corps ne seroyẽt point souz vn point, comme on fait le corps du Seigneur estre tout entier souz chasque miette, voire souz chasque point de l'hostie. Le Iacopin donc s'est forgé vne chimere qui n'a rien de semblable à ce dont il s'agit.

9. Ceste mesme doctrine qui met vn corps sans lieu, met aussi vn lieu sans corps & establit le vuide : pour exemple le calice aprés la consecration semble estre plein, & toutefois (si on croit l'Eglise Romaine) il est vuide. Car on appelle *vuide* vn espace auquel il n'y a point de corps, comme aussi Aristote le definit ainsi au 4. des Physiques, chap. 7. Or le calice aprés la consecration, selon l'Eglise Romaine, n'est plein d'aucun corps : car il n'est point plein de vin, si ce n'est plus vin : aussi n'est il point plein de

τὸ κενὸν τόπον αἴσθητον εἶναι, εἰ ὅτι ἐστερημένον σώματος.

chair ni de sang: puis que ceste chair ou ce sang ne remplit rien & ne tient aucune place. Ne sert de dire que les accidés (qu'ils appellent frauduleusement especes) remplissent le calice: car des accidens ne tienent point de lieu, cela est le propre des corps. Emplir vne coupe de couleur, de saueur, de lignes & mesures, c'est infiniment abuser de la simplicité du peuple. Et mesmes il y a de la contradiction. Car ce qui emplit vn calice est necessairement large & long selon la capacité du calice, Or ces Messieurs enseignent tous qu'en l'hostie & dans le calice il y a de la longueur & largeur, mais rien de long ni de large, rien donc qui puisse emplir vn espace long & large. Aussi Dieu ne fait point de miracles si grands sans vtilité: mais que nous sert que des lignes, odeurs, couleurs, ayent la vertu de remplir comme si c'estoient des corps? Pourquoy és escholes ergotte-on tant contre le vuide, comme contre chose impossible & contradictoire, pour l'introduire en la doctrine de foy, comme en vn repaire de monstres? vn lieu où toutes les inepties du monde sont receuables?

*Aristote au 4. des physiques, chap. 6. 7. & 8. monstre que le vuide posé, infinies contradictions s'ensuiuẽt.*

10. Que si vn corps humain demeurant en sa perfection peult estre sans lieu, & enclos souz vne miette de pain, pourquoy le mesme ne pourra-il aduenir à toute la terre, voire à tout le monde? Que si c'est vn

comble d'absurdité que le monde entier soit enclos souz vne miette de pain, ou sous vn grain de sable, & cependant demeure en sa grandeur & perfection, pourquoy ne recognoissent-ils la mesme absurdité à enclorre le corps de Iesus-Christ souz vne miette de pain? Et si Dieu peut vouloir l'vn, pourquoy ne pourra-il l'autre? A cela Coeffeteau pour toute response m'oppose l'authorité d'vn Hugo Victorinus autheur nouueau, & né dans les tenebres du Papisme. Comme ceste fuite est manifeste, aussi ce tesmoing est non receuable.

11. Vne pareille absurdité naist de ce que ces Messieurs soustiennent que deux corps peuuent ne tenir qu'vn lieu, & se penetrer sans contradiction. C'est à dire que deux pintes d'eau peuuent tenir en vne pinte sans estre diminuées. Car si deux, pourquoy non aussi bien trois? pourquoy non cent? Pourquoy non cent mille millions? Bref par ceste doctrine qui fait vne pinte ne tenir pas plus de lieu que plusieurs, vous enclorrez toute la mer par parties en vne coquille de noisette.

12. Que si c'est chose ridicule de poser qu'vn corps puisse estre en nul temps, aussi est-ce chose autant absurde de mettre vn corps sans lieu: car vn corps qui ne seroit en aucun lieu, ne seroit nulle part, & par consequent ne seroit point. N'est à receuoir ce

Coëf. p. 534.

qu'on replique, à sçauoir qu'aprés le iour du iugement il n'y aura plus de temps; & neantmoins que nos corps subsisteront. Car encores que la durée qui sera alors ne soit point appellée temps à cause qu'elle ne se mesurera point par années, & ne se fera point par la reuolutiō du ciel: si est-ce qu'il y aura vne durée & succession de vie qui sera au lieu de temps, laquelle est appellée és escholes *æuum*: qui est vne durée d'vne vie immuable, qui toutefois quant aux actions a vne succession de parties; laquelle peult aussi bien voire plus iustemēt estre appellée *temps* que l'eternité qui a precedé le monde, laquelle cependant est appellée *temps* par S^t. Paul, 2. Thimot. 1. vers. 9. *deuant les temps eternels.* Et si c'est chose que nos aduersaires tiennent impossible & pleine de contradictions, qu'vn * *esprit soit diuisible*, & estendu en longueur, pourquoy ne recognoissent-ils la mesme contradiction à mettre vn corps indiuisible & sans extension & longueur? car il n'est pas plus conuenable à vn esprit d'estre indiuisible, qu'à ce qui a longueur d'estre diuisible, veu mesmes que la diuisibilité est de l'essēce & definition de la quantité: & pourtant ne peut estre separé d'vn corps ayant quantité sans nier qu'il ait quantité.

*Thomas* 1. *Quæst.* 10. *Art.* 4. & 5.

πρὸ χρόνων αἰωνίων.

* *Coëff. p.* 535. *change mes mots, au lieu d'*esprit diuisible, *me fait dire* vn espace diuisible.

13. Ceste mesme opinion se coupe par

aillieurs, & se contredit à soy-mesme. Car quand nous parlons de la presence d'vn corps, ces mots ESTRE PRES où ESTRE LOING ne signifient autre chose qu'estre en lieu proche où en lieu esloigné. Mais icy on dit que le corps du Seigneur en l'hostie est loing du corps du Seigneur qui est au ciel, & toutefois qu'il n'est point en lieu esloigné, puis qu'il n'est point en lieu: Et on nous baille vn esloignement de corps sans esloignement de lieu, qui est ne parler point en homme, ni à des hommes, & se démentir soy-mesme.

*Premiere eschappatoire.* I. Aprés nos raisons produites, oyons les fuites des aduersaires. Ils disent *que le corps du Seigneur au Sacrement prend la maniere d'estre de la substance sans s'étendre dans l'espace.* Cela n'est respondre à aucune de nos objections, mais seulement proposer son opinion en termes enigmatiques, & absurds. 1. Car s'ils preinent ce mot de *Substance* pour le genre souuerain, c'est vne vraye chimere de dire que le corps du Seigneur prend la maniere d'estre de la substance, pource qu'icy ce mot ESTRE signifie subsister: or les genres & vniuersels ne subsistent point, ains sont seulement partie de l'essence des substances singulieres. Comment donc le corps de Christ prendroit-il la maniere d'estre de la substance, puis que ceste substance n'a point d'estre? Mais si par la substance ils entendent vne substance

particuliere il faut necessairement que ceste substance soit ou vn corps où vn esprit. Dire que le corps du Seigneur prend la maniere d'estre d'vn esprit n'est-ce pas ruiner le corps? Dire qu'il prend la maniere d'estre d'vn corps, n'est-ce pas dire qu'il prend ce qu'il a desia? Certes il n'y a point de brutalité qui ne soit plus spirituelle que leur Philosophie. 2. Bien plus: Car à le prẽdre en quelque façon que ce soit, comment est-ce que le corps du Seigneur qui est vne substance peult prendre la maniere d'estre de la substance? à quoy faire prendre ce qu'il a desia? 3. Et cet estre general de la substance peut il estre contraire à l'estre des substances particulieres, & introduire au corps de Christ des choses contraires à la nature des substances corporelles? 4. Item, ceci n'est il pas de l'estre de toute substance creée d'estre reuestue de ses accidens & d'estre denommée par iceux & non point par les accidens d'vne autre substance? comment donc peut subsister ce que disent ces gẽs, que le corps de Iesus-Christ ayãt vne estẽdue en soy soit neantmoins sans estendue à cause des accidens d'vne miette de pain qui le couurent? comme si ie disois que du beurre est dur pource qu'il est dans vn pot dur, qu'vne ame est galeuse ou estropieé, pource qu'elle est en vn corps galeux ou estropié? 5. Bref, ceux qui ostent au corps de Iesus-Christ la

maniere d'estre des corps, qui est d'auoir des dimẽsiõs & vne longueur, abolissent la nature du corps, & souz ce mot de *substance*, nous donnent vne chimere.

*Deuxiéme eschappatoire.* II. On nous objecte aussi le ciel souuerain, ou le monde vniuersel, lequel Aristote dit n'estre point en lieu. 1. Mais nous auons monstré que combien que le ciel ne soit point en ceste espece de lieu dont parle Aristote, qui est la superficie interieure du corps contenant, si est-ce qu'il est en ce lieu qui est l'espace occupé par le corps. 2. Secondement quand mesmes tout le monde pris en son total ne seroit point en lieu, si est-ce que ses parties le sont & l'vne enclost l'autre. Mais icy on nous fait vn corps de Iesus-Christ dont nulle partie n'est en lieu: ce n'est donc rien de semblable. 3. Et le monde n'est pas sous les accidens d'vne autre substance, & n'est pas tout entier en chasque partie, comme on dit que le corps de Iesus-Christ est tout entier en chasque endroit de l'hostie, cet exẽple donc est hors de propos. Et icy le S^r. *P.536.* Coëffeteau se sentant gehenné tasche de destourner la question, & dit que la question est si estre dans le lieu est de l'essence du corps. Ains, Docteur, la question est, si ceux qui mettent vn corps sans lieu ne se contredisent pas à eux-mesmes, & ne renuersent pas la nature non seulement du

corps de Christ, mais sur tout la nature & essence de la quantité d'vn corps.

Ceste faute ayant detracqué ce Docteur, luy fait perdre les deux pages suiuantes en choses inutiles.

III. D'autres disent que le corps de Iesus-Christ qui est par dessus les cieux est sans lieu, pource que par dessus les cieux il n'y a point de lieu. Mais (outre ce qu'ils s'arrestent tousiours à ce LIEV dont parle Aristote aux Physiques, comme s'il n'y en auoit point d'autre) ils disent cela sans preuue: Et n'est pas croyable que là où est le corps de Iesus-Christ il n'y ait point de lieu. Car encores qu'il soit par dessus les cieux mobiles, si n'est-il point pourtant en vn espace vuide, ains au ciel des bien-heureux, qu'eux-mesmes en leurs Escholes appellent le ciel empyrée: que St. Paul, 2. Corint. 12. vers. 2. appelle le troisiéme ciel: prenant la region elementaire où est l'air & le feu pour le premier ciel, selon le stile de l'Escriture qui appelle les oiseaux du ciel: & les spheres où sont les estoiles pour le deuxiéme ciel; & le lieu de la gloire des bien-heureux pour le troisiéme. Là est le corps de Iesus-Christ, puis que nous serons où il est, Ieh. 17. 24. Ioint que quand mesmes il seroit sans lieu, si est-ce que ce n'est rien de pareil à ce dont il s'agit icy, & ce pour les mesmes raisons qui ont esté dé-

*Troisiéme eschappatoire.*

duites en l'article precedent touchant le ciel souuerain.

*Quatriéme eschappatoire.*

IV. On nous dit aussi que Dieu peut faire passer vn chameau par le pertuis d'vne aiguille, Marc 10. Ce que nous ne niós pas. Mais quand Dieu feroit cela, si ne s'ensuiuroit-il pas que le chameau fust tout entier en chasque partie, où qu'il eust vne longueur sans estenduë, où qu'il fust totalement sans lieu, & ne tint aucune place; Quant aux moyens de le faire, asçauoir si Dieu eslargiroit l'aiguille où diminueroit le chameau, où feroit quelque autre miracle, c'est chose à nous incogneuë : aussi est-ce vne curiosité superflue: seulement nous disons qu'il ne feroit point choses contradictoires, comme on fait en la Transsubstantiation: & que si Dieu faisoit passer vn Elephant par le pertuis d'vne aiguille sans eslargir le pertuis, il estressiroit le chameau: non comme s'imaginent les Transsubstantiateurs, que le corps du Seigneur est tout entier souz vne miette de pain, aussi grand qu'il estoit en la croix. Car nous n'approuons point l'opinion de ceux qui par *le pertuis d'vne aiguille* entendẽt vne porte de Ierusalem, ainsi appellée, pource que les chameaux n'y pouuoient entrer qu'à peine & deschargés, & à genoux. Ni aussi ceux qui tournent *chable* au lieu de *chameau*, comme nous recueillons de Theophylacte sur le

*Suidas, κάμιλος τὸ παχὺ σχοινίον.*

19. de S. Matthieu, & du Grammarien Suidas : Car Iesus-Christ parloit selon le stile des Hebrieux, entre lesquels c'estoit vn Prouerbe vsité, *qu'vn Elephant ou chameau n'entrera iamais par le pertuis d'vne aiguille*, comme nous enseignent les sçauans en la langue Hebraïque. *Drusius in obseruationib. lib. 1. cap. 11.*

V. Bellarmin nous donne des exemples esquels deux corps ont esté en mesme lieu, dont il infere que le corps de Iesus-Christ peut aussi bien estre sans lieu. Son entrée vers ses disciples les portes estans closes. Sa natiuité. Son issuë hors du sepulchre clos. A quoy nous auons desia satisfaict au precedẽt chapitre. Il adiouste son ascension au ciel, lequel toutesfois (dit-il) n'a nulle fente ni passage, & qui est (cõme veut le S^r. Coeffeteau) solide comme fondu d'airin. Pour respondre, ie dis que s'il entend que Dieu ne puisse ouurir le ciel, il faict tort à sa puissance. S'il entend que le ciel ne s'ouure iamais il nie l'Escriture saincte, Matt. 3. vers. 16. *Et voicy les cieux luy furent ouuerts.* Ainsi au 7. des Actes, vers. 56. *Voicy ie voy les cieux ouuerts*, & souuent en l'Apocalypse. Il faudra donc icy forger quelque figure pour se sauuer, ou quelque ouuerture metaphorique, comme fait Coëffeteau, sans toutefois alleguer l'authorité d'aucun interprete. Aussi est-il plus conuenable que le ciel ait obeï au corps du Seigneur, que le corps du *Cinquiéme eschappatoire.* *Pag. 100.* *P. 544.*

Seigneur au ciel.

*Sixiéme eſchappatoire.* VI. Il nous ameine auſſi d'autres miracles: mais pas vn qui poſe choſes contradictoires comme ceſtuy-cy. Et il les tire de l'Eſcriture: mais où eſt le premier mot de l'Eſcriture qui die que le corps de Ieſus-chriſt ait iamais eſté ou doiue eſtre ſãs lieu?

*Septiéme eſchappatoire.* VII. On nous dit auſſi qu'eſtre en lieu n'eſt point de l'eſſence du corps ni de ſa définition: & pourtant que cela eſt ſeparable, & qu'vn corps peult eſtre ſans lieu ſans contradiction. A quoy nous reſpondons. 1. Que ſi le lieu n'eſt point de l'eſſence & définition du corps: il ne laiſſe d'eſtre vne de ſes proprietez inſeparables. 2. Que quãd meſmes eſtre ſans lieu & ne tenir aucun eſpace ne ruineroit point la nature du corps, ſi eſt-ce que cela ruine l'eſſence & nature de la quantité, longueur & largeur d'vn corps, comme nous auons monſtré. Car puis que nos aduerſaires diſent que le corps de Ieſus-Chriſt eſt ſouz l'hoſtie auec ſa longueur & largeur, ils ſont obligez non ſeulement à ne poſer point choſes contrediſantes à la nature du corps, mais auſſi à ne deſtruire point ſa longueur & largeur, puis qu'ils veulent qu'elle demeure ſouz l'hoſtie: C'eſt de l'eſſence de la quantité & longueur d'auoir de l'eſtendue. C'eſt de l'eſſẽce de la lõgueur largeur & eſpaiſſeur, d'occuper quelque eſpace. C'eſt de l'eſſẽce

de toute longueur d'auoir vne partie hors l'autre partie. Comment dõc est-ce que ces Docteurs subtils par leur Trãssubstãtiation baillent au corps du Seigneur sous l'hostie, vne longueur sans estendue? Vne lõgueur, largeur & espaisseur sans espace? Vne quãtité qui a toutes ses parties ensemble, & qui a les deux bouts & le milieu en mesme point? Ceste subtilité est profane : & tissuë pour se moquer de Dieu & de nous.

*In 4. Dist. 44. Quæst. 6.*

C'est pourquoy le venerable Docteur Durand recognoissant ces contradictions insolubles, a mieux aimé dire que le corps de Iesus-Christ estoit sans quantité, sans longueur & largeur. Qui est sauuer vn erreur par vne impieté : & euiter le feu en se rompant le col par la fenestre. Cependant remarquez le discord ordinaire de ces Docteurs.

*Non ergo potuit obtinere quantitas corporis quod potuit qualitas. nam ita distantibus partibus quæ simul esse nõ possunt,*

Nous concluons donc par la sentence de S. Augustin en l'Epistre 57. à Dardanus, *que les parties d'vn corps distantes ne peuuent estre ensemble, pource que chascune tient les espaces de lieu.* Où est à noter qu'en ce lieu il ne parle point seulement de la nature des corps en general, mais du corps de Iesus-Christ, lequel il comprend expressément souz ceste reigle: Car la question proposée par Dardanus estoit touchãt le corps de Iesus-Christ. Aussi il coupe le subterfuge de Bellarmin au 3. liure de l'Eucharistie, cha. 7. où il dit

quoniam sua quæque spacia locorũ tenẽt, minores minora, & maiora maiores, non potuit esse in quibusque partib⁹ tota —— & in nulla parte tota quãta per totum.

Spacia locorũ tolle corporibus nusquam erũnt & quia nusquam erãt nec erunt.

Pag. 551.

qu'Augustin parle de l'extension du corps en soy, & non point de l'extẽsion du corps au regard du lieu: 1. Car Augustin parle expressément du corps au regard du lieu, & dit *que chasque partie tient l'espace de son lieu.* 2. Et il insiste long temps à prouuer que la qualité peut estre toute entiere en chasque partie, mais nullement la quantité, qui est cela mesmes que nous maintenons contre l'Eglise Romaine. 3. Et ceste distinction est nulle, faicte seulement pour embrouiller, car l'extension d'vn corps en soy n'est comprehensible ni mesurable que par l'extension ou longueur du lieu: & ce n'est qu'vne mesme lõgueur. Luy mesmes en la mesme Epistre dit, *Que si on oste aux corps l'espace des lieux ils ne seront nulle part, & pource qu'ils ne serõt nulle part ils ne seront point.* Laquelle reigle estant generale en S. Augustin, Bellarmin dit qu'elle n'est pas vraye absoluëment: qui est vn démenti couuert: & y apporte des limitations & exceptions pour en exclurre le corps de Iesus-Christ en la Cene. Car (dit le Sr. Coëffeteau) l'Eglise a le don d'interpretation. Ainsi les Peres seront nos Iuges, pourueu que le Pape soit leur interprete.

Ie ne puis dissimuler icy vn crime de fausseté toute apparente, commise par les expurgateurs, ou plustost falsificateurs de S. Augustin. C'est que Bellarmin au septié-

me chapitre du 3. liure de l'Eucharistie obiecte à soy-mesmes vn passage de S. Augustin de ceste mesme Epistre à Dardanus en ces mots. *Que si on ne donne au corps de Iesus-Christ vn certain espace qui le contienne en mesme façon que les autres corps, sa nature humaine est destruite.* Qui est certes vn excellent passage, & auquel Bellarmin ne respōd point. Ce que recognoissans ces venerables Correcteurs des Peres ont rayé ce passage entier. Lisez toute l'Epistre en l'edition derniere de S. Augustin, à Paris chez Sebastien Niuelle, l'an 1571. vous ne trouuerez point ce passage. Bellarmin donc ne s'est pas bien entendu auec ses compagnons. Le S[r]. Coeffeteau aprés vne legende d'injures bestiales, excuse Bellarmin, & dit que ces mots sont couchez en Bellarmin en lettre de texte, & non en lettre d'allegation. Mais qu'importe en quel charactere sont imprimez ces mots de S. Augustin en Bellarmin? Ne dit-il pas tousiours que S. Augustin a dit cela? Item il produit de ceste mesme Epistre vn passage d'où Bellarmin a tiré cela. *Le Sauueur a doné à son corps l'immortalité, mais ne luy a pas osté sa nature. Parquoy selon le corps Iesus-Christ n'est point espandu par tout. Car il nous faut garder de tellement establir la diuinité de l'homme, que nous destruisions la verité de son corps.* Qui est voirement vn beau passage contre l'erreur de l'Eglise Romaine, mais

*Augustinus suprà iam dixerat. Destrui naturam humanam Christi, si non detur ei certum spacium, quo, more aliarũ rerũ corporearũ contineatur.*

le passage produit par Bellarmin est beaucoup plus fort, & est tout autre chose: Le lecteur qui a sens, ou qui s'est reserué quelque liberté de iugement comparera les passages.

## CHAP. XVII.

### *Que mettre des accidens sans sujet, est non seulement se moquer, mais aussi se contredire à soy-mesmes.*

CE N'ESTOIT point assés de nous auoir baillé vn corps en diuers lieux, & cependant en nul lieu; de nous forger vn cõtenu plus grand que le contenant, & vne longueur sans estenduë, & dont toutes les parties sont souz vn point: Ils encherissent encores: & nous baillent des accidens sans sujet, & (comme on dit és escholes) *accidentia abstracta sine concretis*: c'est à dire de la blancheur, & rien de blanc: de la largeur, & rien de large: comme dit le Pape Innocent au liure 4. des Mysteres, cha. 11. Car ce mot de *large* signifie vn accident conjoint au sujet. Eux donc qui ne laissent aucun sujet à ces accidens, sont contraincts de s'abstenir de ces mots qui signifient conjoinctement l'accident auec le sujet.

Et

Et pour embroüiller dauantage les matieres, au lieu *d'accidens* ils disent *especes*, cõtre l'vsage de tous siecles, & contre les reigles de Philosophie, laquelle ne dit iamais au pluriel les especes d'vn arbre, ou les especes d'Alexãdre, pour dire ses accidens: & n'appella iamais, le goust, ou la dureté, ou le pois *especes*.

Or pource que ces accidens sans sujet sont vne des principales cachettes de l'erreur, il nous est necessaire de les serrer icy de prés, & presser ceste apostume.

1. Premierement c'est merueilles que ces Messieurs qui font reigner Aristote és escholes de Theologie, l'alleguans plus souuent qu'ils n'alleguent les Apostres, & le faisants escuyer trenchant de la pasture celeste, ne l'ont escouté en ceste matiere, disant au 1. chapitre du sixiéme des Metaphysiques, que *nul accident ne peut subsister de soy, ni ne peut estre separé de la substãce.* Mesmes il auoit dit peu auparauant *que les accidens [entia dicuntur] sont dits estre, pource que ce sont qualités & quantités & passions de la substance, laquelle seule il dit estre [τὸ ὂν ὄντως] ce qui est veritablement & proprement*: monstrant que la quantité & qualité hors la substance ne sont rien.

οὐδὲν γὰρ αὐτῶν ἐστὶν οὔτε καθ' αὑτὸ πεφυκός, οὔτε χωρίζεσθαι δυνατὸν τῆς οὐσίας.

2. Ioignés à cela que la definition d'vne chose ostée, ceste chose n'est plus. Or la substance est de la definition de l'accident.

Donc la substance ostée aussi est osté l'accident. Que la substace est de la definition de l'accident il appert par exemples : car vous ne sçauriez definir l'Eclipse come il faut sans parler de la Lune ou du Soleil : ni la maladie sans corps malade : ni la veuë sans parler de l'œil: ni le tonnerre sans parler de nuée & d'exhalatiõ: ni l'entendemẽt sans parler de l'ame:ni que c'est d'estre camus ou boiteux sans parler de nez ou de jambe. Ces Messieurs donc nous forgeans des accidens sans sujet, disent par consequent qu'il y peut auoir quelque boitement sans jambe, quelque maladie sans malade, quelque veuë sans œil, quelque ris sans bouche, quelque Eclipse sans Lune ou sans Soleil. Cause pour laquelle Aristote dit que les seules substances peuuent estre definies; Non pas que les accidens ne puissent aussi estre definis : mais pource qu'ils ne peuuent estre definis seuls & sans l'ayde de la substance, ou exprimée ou sous-entenduë. Icy le S[r]. Coeffeteau nous veult prouuer par Aristote qu'és definitiõs des Accidens ou la Substance entre, l'accident peut subsister sans ceste substance qui est de la definition: Mais de produire le lieu où Aristote dit cela, point de nouuelle. Ie luy maintiens donc qu'il allegue Aristote à faux, & ne sçauroit produire le passage. Itẽ il confesse qu'en tous ces exemples que ie

*Arist. Metaph. li. 7. ca. 5.* δῆλον τοίνυν ὅτι μόνης τῆς οὐσίας ἐστὶν ὁρισμός.

*Pag. 557.*

produis, les accidens ne peuuent estre sans sujet : mais il ne veult recognoistre la mesme impossibilité és accidens de l'hostie. Il pose donc telles bornes qu'il luy plaist à la puissance de Dieu. Et veult qu'il y ait certains accidens que Dieu ne peut pas faire subsister sans sujet, mais qu'il y en ait d'autres que Dieu peut faire subsister sans sujet, à sçauoir les accidens de l'hostie. Il luy suffit que Dieu soit puissant en cela. Ce qu'il adiouste de l'inclination des accidens à la substance sera examiné en la v. objection. *Pag. 558.*

3. Qui plus est quand ils disent en leurs ergotteries d'eschole que *accidens non accidit subjecto*, que ce qui escheoit n'escheoit pas, ne disent-ils pas qu'vn accident n'est pas accident, puis que c'est *accidere* qui le fait estre *accidens*? auec non moins de contradiction que s'ils disoient que *substantia non subsistit*, que la substance ne subsiste pas.

4. Cela mesme paroist par la définition de la qualité, & de la quantité. La qualité (ce dit Aristote) est *ce parquoy les personnes ou les choses sont dites estre telles.* Or icy on nous baille des qualitez par lesquelles rien ne peut estre dit tel, de la saueur par laquelle rien n'est sauoureux, de la pesanteur par laquelle rien ne peut estre dit pesant, de la qualité qui ne qualifie rien, & par consequẽt n'est point qualité. ¶ Ainsi la définitiõ

*Arist. In Categ. Qualitatis καθ' ἣν ποιοί τινες λέγονται.*

de la quantité continuë est ce par quoy les corps sont mesurables & diuisibles, mais icy on nous donne vne quantité continuë par laquelle nul corps n'est mesurable ni diuisible: vne longueur par laquelle rien n'est long. Comme donc dire *Voicy vn homme*, & cependant nier qu'il soit animal raisonnable, c'est dire qu'il est homme & ne l'est pas. Et dire *voila vn cercle* & cependant nier que ce soit vne figure ronde egallement distante du centre, c'est dire que c'est vn cercle & ne l'est pas. Ainsi dire qu'en l'hostie il y a des accidens & vne quantité, & neantmoins renuerser la definition de l'accident & de la quantité, c'est dire qu'ils sont accidens & quantitez & ne le sont pas.

5. D'abondant s'il se trouue en l'hostie consacrée des accidens sans sujet, il aduiendra que ces accidens ne differeront en rien l'vn de l'autre: & que la saueur & la rondeur seront tout vn. Car les accidens sont formes accidentelles differentes les vnes des autres en ce qu'elles informent & qualifient diuersement le sujet ou substance: n'ayans donc plus de substance elles n'informent plus, & par consequent n'ont plus rien en quoy elles puissent estre distinctes. Coeffeteau respond que l'habitude ou inclination qu'elles ont au premier sujet (c'est à dire au pain qui n'est plus) suffit pour les discerner. Ie respõds 1. qu'il n'y

Coëf. p. 560.

peut auoir d'inclination à vne chose qui n'est plus. 2. Et que Dieu ne fait rien en vain, or ceste inclination seroit en vain, puis qu'elle n'est iamais mise à effect. 3. Et deux especes sont necessairemẽt distinctes par ce qui est actuellement en elles, & non par ce à quoy elles ont inclination, moins encores par vne inclination à vne chose qui n'est plus.

*Omnis potentia quæ nunquam reducitur ad actum frustra est.*

6. Et nos aduersaires par ces accidens sans sujet se dressent à eux-mesmes vn piege qu'ils ne peuuent eschapper. Car nous lisons en Platine, en Stella, en Naucler, au faisseau des temps, &c. que Victor III. fust empoisonné en vn calice. Hẽri VII. Empereur fut traitté de mesmes en vne hostie. Nous demandons donc que c'est qui estoit empoisonné. Dire que c'estoit du pain ou du vin c'est nier la Transsubstantiatiõ. Dire que le corps de Iesus-Christ estoit empoisonné c'est le profaner. Dire que les accidens, c'est à dire la couleur & les mesures estoient empoisonnées, c'est non seulemẽt se moquer en nous donnant des lignes, couleurs, & figures empoisonnées, mais aussi faire les accidens sujet de la substance par vn miracle plus grand que la Transsubstantiation. Et ce miracle seulement pour faire mourir vn Pape & vn bon Empereur. Durand ne peut eschapper, disant que par le poison les especes sont destruites: car vne hostie empoisonnée ne change nulle-

*Platine en Clement V. Naucler en la 4. generation. Auentinus, lib. 7. Pag. 598. Trithemius Abbas in Chron. Hisaurgiensi.*

ment de forme exterieure. Et comme la glose du Canon *in Sacramento*, au 2. de la consecration, declare que du poiure où de l'hyuroye meslés dans l'hostie ne peuuent empescher la consecration, aussi ne fera le poison.

7. Et non seulement en ce cas, mais aussi quand l'hostie est fangeuse pour estre cheute à terre, ces Docteurs font que les accidens soustiennent la substance. Car qu'ils me dient que c'est qui soustient ceste fange, puis qu'elle n'est attachée ni au pain, ni au corps de Iesus-Christ?

8. Que si pour nous creuer les yeux ils nous introduisent des miracles faits par la toute-puissance de Dieu: nous leur nions leurs miracles, 1. Car auec toute leur subtilité ils n'obligeront iamais la Toute-puissance de Dieu à faire ses miracles selon les resolutions d'vne Sorbonne. 2. Et c'est vne cause desesperée laquelle ne se peult sauuer que par miracle. 3. Aussi Dieu ne fait point choses tant prodigieuses sans quelque vtilité: qu'ils nous dient donc que profite à l'Eglise que de la fange soit portée par des lignes & des mesures? 4. Bref puis qu'ils asseurẽt que des accidẽs soustiẽnẽt vne substãce, où l'ont-ils apris? Quelqu'vn d'eux l'a-il apperçeu par les sens? ou Dieu le luy a-il reuelé? leur seule authorité peut-elle establir vne doctrine tant estrange & contradictoire à elle-mesmes?

9. Et ie somme les consciences, voire des plus obstinez, de peser en eux-mesmes s'ils entendent ceste belle doctrine, qu'en l'hostie il y ait de la largeur & rien de large, de la longueur & rien de long. Car ces choses sont si inseparables qu'ordinairement on prend l'vn pour l'autre. Ainsi les Grecs disent *τὸ λευκὸν* pour *λευκότης*. Et les Italiens *il bianco & il nero*, le blanc & le noir pour la blancheur & noirceur, & nous disons *tout le long du chemin* pour dire *toute la longueur* : nostre peuple ne comprenant pas ceste subtilité Sorbonique qui trouue de la longueur où il n'y a rien de long. Ils meriteroyent certes qu'on leur baillast en leur repas de la couleur de vin Theologal, mais point de vin: De l'odeur & des lignes, mais point de viande. Ce que Coeffeteau apporte icy de la personne de Iesus-Christ n'est point de ceste matiere, & n'est pas *Pag. 564.* sans erreur.

10. Item la nature des relatifs est telle que l'vn ne peut estre sans l'autre, il n'y a point de pere sans fils, ni de fils sans pere. Il n'y a point de droit sans gauche, ni de gauche sans droit. Or le sujet & l'accident sont termes relatifs, l'vn donc ne peut estre sans l'autre. Car comme il est impossible qu'vn sujet soit sujet sans accident, aussi l'accident ne peut estre accident sans sujet.

11. Bref la force de la verité est telle qu'elle leur eschappe insensiblement, car ils di-

sent souuent que l'hostie est longue & large, rõde & legere, & cependant ils disoient qu'entre les mains du prestre il n'y a rien de long, ni de large, ni de rond, ni de leger.

Quelques esprits d'vne subtilité plus limée pensent auoir trouué vne finesse : & disent que la quantité (c'est à dire lõgueur, largeur & espaisseur) de l'hostie, est sujet de la blancheur, rondeur, saueur, &c. Mais cela est tomber de fieure en chaud mal.

1. Car eux-mesmes enquis quel est le sujet de ceste quantité, *& quid sit quantum*, recognoissent que ceste quantité est sans sujet : tellement qu'il yá de la grandeur, longueur, & largeur, mais rien de grand, rien de long, rien de large, qui est tousiours la mesme chose : & toutes nos objections demeurent.

2. Et puis qu'ils se targent de la toute-puissance de Dieu pour establir vne quantité sans sujet, pourquoy ne permettent-ils point à ceste mesme toute-puissance de faire que la qualité soit aussi sans sujet? falloit-il aux dépẽs de la verité de Dieu exalter sa toute-puissance pour la roigner puis aprés selon leur volonté? Dites Docteurs, Dieu peut-il faire que la qualité soit sans sujet aussi bien que la quantité? Ils estiment que non, & mettent telles bornes qu'il leur plaist à sa puissance.

3. Qui plus est, comme si les absurditez

&

& contradictions ci dessus representées e-stoyent choses d'aisée digestion, par ce subterfuge ils adioustent choses encores plus ridicules. Car chascun sçait que les subiects sont denommez par les accidens qui leur sont attribuez, comme vn homme est appellé sage à cause de la sagesse qui est en luy comme en vn sujet : & vn corbeau est noir à cause de la noirceur qui est en luy. Si donc la longueur, la largeur & les lignes de l'hostie & du calice sont le sujet de la saueur, pois, dureté, liquidité, froideur, &c. il faudra dire que ceste largeur & ces lignes sont douces, ameres, pesantes, liquides, froides : Qui plus est lors que l'hostie se moisit, où le calice se gele, où sent l'aigre, où l'euenté, le sujet de ceste gelure, moisissure, où aigreur, seroient des mesures, des lignes, & largeurs. Et là dessus qu'ils impetrent d'eux-mesmes de considerer vn petit s'il y peult auoir des conceptions plus capricieuses que celles-ci, de nous donner des lignes gelées, des longueurs & largeurs moisies où euentées ? Et qui plus est des longueurs & largeurs d'vne chose qui n'est plus, vne quantité de pain sans pain, & ceste quantité moisie où gelée? Est-il possible que deux Docteurs enseignans telles choses se puissent regarder l'vn l'autre sans rire, & qu'ils ne se moquent en cachette de la credulité du peuple abusé? Ce pauure

*Coëffeteau, p. 566. pour toute response dit que pour mes admirations il ne se departira point de sa croyance.*

peuple prodigue de son salut sera-il tousjours repeu de ces gousses plustost que de retourner à son pere? Que si vne glace est vne substance (comme ie croy que le front le plus dur d'entr'eux ne le sçauroit nier); qu'ils me dient quelle substance est gelée quand le calice se gele aprés la consecration, comme il aduint en ces dernieres grandes gelées du moys de Ianuier à St. André des Arts? puis que ce n'est plus vin, & que le sang de Christ ne peut estre gelé? Mais suiuons & donnons vne pleine victoire à la verité.

*Il falut enuoyer querir vn rechaux chés vn patissier voisin.*

4. Si donc il y auoit en l'hostie de la lõgueur & largeur sans sujet, ou de la longueur & rien de long, de la largeur & rien de large (comme dit le Pape Innocent au 4. liu. chap. 11. & s'ensuit necessairement de ceste doctrine qui met de la longueur sans sujet) ie dis que le Prestre ne pourroit rompre l'hostie, & que telle longueur seroit indiuisible. Car il faudroit aprés la fraction que chasque partie de ceste longueur fust moins longue que le tout. Or où il n'y a rien de lõg, il n'y a aussi rien de moins long: & par consequent point de parties de longueur.

5. Ie n'ignore point que les corps sont diuisibles à cause de leur longueur où largeur: mais il ne s'ensuit pas que ceste longueur soit diuisible sans corps. Ainsi enco-

res qu'vn corps soit aisé à rompre à cause de sa tendreur où fragilité, si ne s'ensuit-il pas pour cela que la fragilité puisse estre rõpuë sans corps fragile. Car rompre de la fragilité n'y ayant rien de fragile, ou diuiser de la longueur n'y ayant rien de long, c'est humer des chimeres, ou distiller des secondes intentions, & encores y faire seruir la toute-puissance de Dieu, sans produire aucun tesmoignage de sa volonté.

*Coëff. pag. 568. dit que de la fragilité peut estre rõpuë sans corps fragile.*

6. Finalement puis qu'ils ne veulent ouïr la parole de Dieu tesmoignant par tant de fois que nous rompons & mangeons du pain, dont s'ensuit que ce n'est point la quantité, mais le pain mesmes qui est sujet de la fractiõ, nous les renuoyons à Aristote l'Euangeliste de la Sorbonne, lequel au 4. liure des Metaphysiques, chap. 4. dit *qu'vn accident ne peut escheoir à vn autre accident, sinon entant que tous deux sont accidens d'vn mesme sujet.* Adjoustant pour exẽple qu'estre blanc conuient à vn musicien, pource qu'estre blanc & estre musicien cõuient à vn mesme homme. Notez aussi qu'il dit, que tous deux SONT accidens d'vn mesme sujet, & non qu'ils ONT ESTÉ. Car les accidens ne subsistent point par vne substance qui n'est plus: & toute relation est entre termes qui sont en effect, & non entre deux choses dont l'vne est, l'autre n'est point.

τὸ συμβεβηκὸς ὐ συμβεβηκότι συμβεβηκὸς, εἰ μὴ ὅτι ἄμφω συμβέβηκε ταὐτῷ.

*Tolle ipsa corpora qualitatibus corporũ non erit vbi sint, & ideò necesse est vt non sint.*

*Si moles ipsa corporis penitus auferatur qualitates eius non erit vbi sint.*

*Illud verò quòd interrogasti quis concesserit, aut cui posse fieri videatur vt id quod in subiecto est, maneat ipso intereunte subiecto. Mõstrosum enim & à veritate alienissimũ est, vt id quod nõ esset nisi in ipso esset, etiã cũ ipsũ nõ fuerit possit esse.*

Nous concluons donc par vne sentence de S. Augustin en l'Epistre à Dardanus susalleguée, *ostez* (dit-il) *les corps aux qualitez des corps, elles ne serõt nulle part, & pourtãt il est necessaire qu'elles ne soyẽt point.* Et peu aprés, *si on oste totalement la masse du corps, ses qualitez ne seront plus.* Appliquons cela à nostre sujet, & disons que si la masse ou le corps du pain sont ostez, ses qualitez ne seront plus, à sçauoir sa rondeur, couleur, goust, &c. C'est merueilles que ni là ni ailleurs S. Augustin ne s'est auisé d'excepter les qualitez de l'hostie, lesquelles on fait subsister sans corps. Luy-mesmes au 2. liure des Soliloques. *Qui pourra accorder ce que tu m'as demandé, que ce qui est au sujet,* (c'est à dire l'accidẽt) *puisse demeurer, le sujet estant aboli? C'est vne chose monstrueuse & tres-esloignée de la verité, que ce qui ne seroit point s'il n'estoit en ce sujet, puisse estre quand ce sujet n'est plus.* Ie ne sçay que c'est qui se peut dire de plus exprés. Et nos aduersaires n'ont peu encores trouuer en S. Augustin ceste exception qu'ils adioustent, à sçauoir que cela neantmoins se fait au Sacrement par la puissance de Dieu.

## CHAP. XVIII.

### *De la vraye manducation du corps de Iesus-Christ, qui est par la foy.*

## *Estat de la question: Discord des aduersaires.*

LES ACTIONS de nos ames pour estre reculées des sens & non exposées à la veuë sont ordinairement representées par la similitude & analogie qu'elles ont auec les actiõs corporelles. Ainsi nous disons, que nos entendements voyent, que nos appetits se meuuent, que nostre raison discourt. Pour monstrer que l'entendemẽt est l'œil de nos ames : que les appetits sont en nos ames ce que les pieds sont en nos corps : que la ratiocination ou discours est comme vne pourmenade, au bout de laquelle le siege où l'entendement vient à se reposer est la conclusion & resolution des doutes.

Il est le mesmes des vertus qui sont comme la santé, & des vices qui sont comme les maladies de l'ame. Ainsi la constance & patience est comme les os & les nerfs de nos ames, l'impatience vne demangaison, l'esperance vaine vn chatoüillement, les mauuais exemples vne contagion ; le desespoir vne defaillance & éuanoüissement de l'ame, laquelle si on releue en luy proposant vn soudain remede, ou vne esperance grande & asseurée, cela luy est vn restaurant, & comme vne viande qui la re-

met en vigueur. Et est de ces façons de parler comme des habits, lesquels ayans esté inuentez pour la necessité, puis aprés ont seruy de parure & d'ornement: car ces termes empruntés du corps pour expliquer la nature de l'ame, pource que les mots assés significatifs defailloyent sont puis aprés deuenus fleurs d'oraison, & des similitudes raccourcies en vn mot. Il y a de la richesse en ceste pauureté. Et vn mesme mot nous representant deux images, par vn diuertissement vtile nous meine où nous voulons par vn autre chemin.

La parole de Dieu n'est point sans ces ornemens. Elle dit de l'homme naturel qu'il n'a point d'oreilles: Elle dit que Dieu illumine les yeux de nos entendemens. Elle
*Ps. 129.* appelle la repentance vne fraction & brisement de cœur: la malice des meschants des
*Heb. 5.13.* cordeaux entortillés. Et pour produire des
*Ps. 39.* exemples de ce dont il s'agit, elle appelle la
*Esaye 55.* doctrine de salut, tantost du laict, tantost vne viande solide, & les graces de Dieu des eaux, & vn fleuue de delices. Ainsi Iesus-Christ au 4. de S. Iean, v. 14. nous dit que qui boira de l'eau qu'il donnera n'aura iamais soif. Et au 5. de S. Matthieu il dit que bien heureux sont ceux qui ont faim & soif de Iustice. Et au 6. de S. Iean il s'appelle le pain de vie. Conformément au stile des

Prophetes. Ainsi Esaye au 55. chapitre inuite les peuples à boire & à manger : mais pour monstrer comment ceste viande peut estre receuë il adjouste, *enclinez vostre oreille, & vostre ame viura*. Et Ieremie, chap. 15. dit qu'il a mangé les paroles de Dieu : conformément à ce que dit Iesus-Christ au 4. de S. Iean, que sa viande est de faire la volonté de son pere.

Ces façons de parler semblent fades à ceux ausquels l'impieté a peruerti le goust, ou ausquels la superstition permet la lecture de tous liures horsmis de la parole de Dieu: mais eux-mesmes lisants en Horace,

*Pugnas & exactos tyrannos,* Carm. lib.
*Densum humeris bibit aure vulgus.* 2. Ode 13.

Ou en Ouide.

*Incipe suspensis auribus ista bibam.*

diront que c'est vne translation elegante: & si on les croit, les mesmes choses qui meritetôt loüange és liures profanes, ne meriteront pas d'excuse és Sainctes Escritures. Mesmes les incongruitez qui se trouuent en ces autheurs passent en reigle, on dit que ce sont belles macules & vne ombre qui releue vn pourtraict: Mais les phrases les plus naturelles & signifiantes de la parole de Dieu obtiennent à grand peine d'estre tolerées. Qui a-il rien de plus ordinaire en François, que digerer des paroles, & remascher des iniures ? & cela nous sem-

ble beau; Pourquoy donc ces mesmes choses seront-elles intolerables au stile de l'esprit de Dieu ? veu mesmes que telles Metaphores de manger & boire pour croire & apprehender par foy, ont auec la familiarité de l'vtilité conjointe ? Car elles nous apreinent que comme nos corps seichent & defaillent à faute de viande ; ainsi nos ames defaillent & tombent en desespoir, qui est comme vne phthise spirituelle, si elles n'ont gousté les promesses de Iesus-Christ. Et que comme l'aliment ne profite point au corps s'il n'est pris auec appetit: qu'ainsi il faut apporter vn appetit & auidité spirituelle à apprehender le benefice de nostre Sauueur, au lieu du degoust qui nous est naturel. Et que comme vn estomach plein de viandes nuisibles ou de mauuaises humeurs, ne reçoit point la bône viande, ou ne la met point à profit, Ainsi ceste viande sacrée ne profite point à vn esprit enflé de merites & plein de l'opinion de sa iustice. A mesme fin nostre Seigneur en ce Sacrement institué en commemoration de sa mort, nous presente non seulement à manger, mais aussi à boire, pour monstrer qu'il est nostre nourriture entiere. Et ce non seulement vne fois, (comme au Baptesme) mais continuellement, pour monstrer qu'il nous veult entretenir en la foy de son fils iusques au bout de nostre

ſtre courſe. Deſia ſouz l'ancien Teſtament il eſtoit figuré aux Peres par la viande corporelle. Telle eſtoit la Paſque, figure correſpõdãte à la Saincte Cene. Vn agneau occis y eſtoit propoſé; pour figurer & l'innocẽce & la mort de noſtre Sauueur. Il eſtoit mangé, car Ieſus-Chriſt eſt la nourriture de l'ame. Auec herbes ameres, pour repreſenter l'amertume de ſa mort. Et eſtoit mangé tout entier, pource que nous ne pouuons participer à Ieſus-Chriſt à moitié: participer à ſes promeſſes ſãs obeïr à ſes cõmãdemẽs: l'auoir pour Redempteur ſans le receuoir pour Maiſtre: iouïr du fruict de ſa mort ſans ſe conformer à ſa Reſurrection par vne nouueauté de vie. Auſſi on le mangeoit en habit de pelerin, pour enſeigner que ceux qui cherchent la vie en Ieſus-Chriſt, ſont eſtrangers en ce monde, & y doiuent viure comme preſts à en ſortir. Du ſang de cet agneau les maiſons arroſees eſtoient exemptes de l'occiſion qui degaſtoit toute l'Egypte: teſmoignage que le iugement de Dieu eſpargne ſeulement ceux dont les conſciences ſont arroſees du ſang de Chriſt, & qui ont retiré leurs ames à l'ombre de ſon interceſſion. Il n'y a pas moins de conuenance en la figure du pain. Car quand Ieſus-Chriſt ſe nomme PAIN combien d'enſeignemens ſouz vne ſyllabe? Le pain a ceci de propre entre les viãdes, qu'il

est donné pour rendre l'homme fort, Ps. 104. Qu'on le rompt pour le manger: Qu'il est vtile à toutes sortes de personnes: Que c'est la viãde dont on se dégouste le moins: Nous auons tout cela en Iesus-Chist crucifié: Il fortifie & appuye nostre foy: Il a esté rompu en croix pour nourrir nos ames. Il est salut & vie à tous, aux petits & aux grands, aux sçauans & ignorans, &c. Il n'apporte aucun degoust, & les hommes affriandez aux plaisirs mondains (qui sont sausses plustost que viandes) s'en dégoustent en fin: mais le fidéle n'est iamais las de reposer sa foy en Iesus-Christ, & l'appetit luy croist par la iouissance. Car c'est vn pain dont la repletion est salutaire, dont les excez sont loüables, vn pain que nous ne changeons point en nostre nature, mais qui nous change en la siene. Qui non seulement entretient la vie, mais la donne. qui non seulement est pour nourrir les viuans, mais pour resusciter les morts. Pourtant il se nomme le pain de vie, & incontinent aprés promet à celuy qui vient à luy de le resusciter au dernier iour. C'est la vraye manne, & le vray pain du ciel, qui depuis la sortie d'Egypte (qui est la seruitude de peché) nous nourrit iusques à l'heritage promis. C'est ce pain enuoyé du ciel au Prophete
1. Roix 19. Elie en vertu duquel nous trauersons ce desert iusques à la montagne de Dieu. C'est

le fruict de vie perdu en Adam, mais recouuré en Iesus-Christ né de la saincte Vierge. Dieu ayant voulu que comme la femme auoit apporté à l'homme le fruict de mort, aussi la femme luy apportast le fruict de vie. A bon droit donc la nourriture spirituelle est figurée en l'Eglise par la manducation corporelle.

Ce qui paroistra encores plus si nous cōsiderons qu'en la nourriture du corps par la viande ces cinq choses sont requises. 1. La viande nutritiue. 2. La bouche qui l'apprehende. 3. La chaleur qui la digere en aliment. 4. L'vnion de cet aliment auec nostre substance. 5. L'entretenement de la vie. Nous auons ces cinq choses en la manducation spirituelle. 1. Iesus-Christ est la viande. 2. La foy est la bouche qui l'apprehende. 3. La chaleur & efficace du S. Esprit la digere & nous la tourne à profit. 4. Par l'interuention de cet Esprit, nous sommes faits vn corps auec Iesus-Christ. 5. Et de ceste vnion nous vient la regeneration, laquelle est en nous vn commencement de la vie eternelle.

Ces façons de parler sont si frequentes en la parole de Dieu, si conuenables à la chose, si souuent recogneuës des Anciens docteurs, que nos aduersaires, quoy que attachez à leur manducation charnelle, sont contraints icy de passer quarriere : & nous confesser que l'Euan-

*Biel, Manducare spiritualiter extenso vocabulo nihil aliud est nisi credere Christum et ipsum amare, &c.*

** §. ad Alia. Augustinus antepont spiritualem manducationem corporali.*

gile nous parle d'vne façon de manger Iesus-Christ laquelle est spirituelle, qui se fait en croyant & non en maschant, non par la bouche, mais par la foy. Ainsi l'enseigne Gabriel Biel en la 36. leçon sur le Canon de la Messe, & Caietan sur le 6. de S. Iehan. En Lombard au 4. liure Dist. 9. il y a deux chapitres exprés des deux moyens de manger Iesus-Christ, l'vn sacramentel, l'autre spirituel. * Et le Cardinal Bellarmin au 1. liure de l'Eucharistie chap. 7. non seulement recognoist ceste manducation spirituelle, mais aussi confesse que St. Augustin l'estime plus excellente que la corporelle. Et de fait comparés moy la manducation spirituelle seule auec la manducation corporelle seule (car c'est ainsi qu'il faut comparer les choses) vous trouuerés que la corporelle est totalement inferieure à la spirituelle. Car la spirituelle 1. est propre aux fidéles. 2. est tousiours salutaire. 3. est necessaire à salut. 4. se fait par la foy. 5. & par la vertu de l'esprit de Dieu. 6. & ne peut estre empeschée par les larrons ni par la negligence des prestres, ni par la vermine & pourriture. Au contraire la manducation corporelle 1. conuient aussi aux meschans. 2. se prend souuent à condamnation. 3. n'est point necessaire à salut. 4. se fait par la bouche. 5. & par le ministere des Pasteurs. 6. Peut e-

ſtre empeſchée ſi les larrons deſrobent l'oublie, ſi le preſtre l'oublie, ſi la pourriture s'y met. Qui plus eſt ioignés ces deux manducations, ſi eſt-ce que touſiours la ſpirituelle veincra ; puis que c'eſt elle qui rend la corporelle ſalutaire, meſmes à prendre la manducation corporelle au ſens de nos aduerſaires. Car quant aux Peres, par la manducation corporelle ils entendent, celle par laquelle nous mangeons le Sacrement du corps du Seigneur, par les organes corporels, c'eſt à dire par la bouche. Le Sr. Coeffeteau donc eſtoit poſſedé de l'eſprit de Blaſphéme quand il parle de la manducation par foy auec meſpris l'appellant vne peinture: car oſtée la Tranſſubſtantiation il n'eſtime ce St. Sacrement qu'vne peinture : par ceſte meſme raiſon donc le Bapteſme ſera vne peinture, veu qu'il ne s'y fait aucune Tranſſubſtantiation. Dauantage, comment oſe-il vilipender ainſi la manducation par foy, veu qu'eux meſmes ſont contraints de la recognoiſtre plus fructueuſe & plus neceſſaire que leur manducation corporelle?

*Coëff. p. 574. prẽd mal en St. Auguſtin ce mot de corporelle.*

*Pag. 570.*

Y ayant donc deux manducations, l'vne Sacramentelle commune aux bons & aux meſchans de laquelle parle St. Paul, 1. Corint. 10. diſant que les Peres ont mangé la meſme viande, pource qu'ils mangeoint Ieſus-Chriſt en Sacrement ; l'autre ſpiri-

tuelle par la foy prouuée ci dessus par tāt de passages, faut maintenant voir si au sixiéme chapitre de S. Iehan, où Iesus-Christ s'appelle pain, & sa chair viande, & veult estre mangé & beu, si, dis-je, il faut entēdre tout cela de la manducation spirituelle qui se fait par foy, ou de la corporelle qui se fait par la bouche: ou de l'vne & de l'autre. Car nos aduersaires se voyans condamnez par les paroles de l'institution de la Céne, en appellent à S^t. Iean, & mettent leur Messe à l'ombre de ce sixiéme chapitre; faisans comme si vn homme poursuiui par les sergens venoit se cacher en la prison. Car nous verrons que là ils seront tenuz encores plus de court.

Nous maintenons donc & le prouuerons ci dessouz qu'en ce 6^me. chapitre de S. Iehan, Iesus-Christ ne parle point de la manducation de sa chair par la bouche, & qu'il n'entend point que sa chair doiue passer par nos dents où son sang entrer en nos estomachs. Et que Iesus-Christ n'y parle point de l'institution du Sacrement de l'Eucharistie, Car Iesus-Christ estant la nourriture des ames ne s'apprehende point par la bouche du corps. Nourrir le corps par l'ouie, & nourrir l'ame par la bouche sont pareilles absurditez. Ioint que le sang lequel Iesus-Christ veut que nous buuions est ce mesme sang qu'il a espandu en

croix, lequel n'estant iamais rentré au corps de Christ, & nul ne l'ayant recueillé il est impossible de le prendre maintenant par la bouche: Mais bien peut-il estre apprehendé par foy, & beu de ceste façon de boire spirituelle dont nous auons parlé. C'est de ceste façon de manger & de boire dont Iesus-Christ parle en ce 6me. chapitre de St. Iehan, auquel est parlé de la nourriture de nos ames par la foy en sa chair crucifiée & donnée à la mort pour la vie du monde.

Cependant nous ne nions pas que ceste manducation de la chair de Iesus-Christ par la foy ne se face aussi au Sacrement, puis qu'elle doit estre perpetuelle en toute la vie du Chrestien. Mesmes nous recognoissons que l'vne est vne aide à l'autre: & que la manducation corporelle du Sacrement esleue nos esprits à la manducation spirituelle de Iesus-Christ, & de ses benefices, l'vne & l'autre estant réelle & par effect, non point vne idée où vne peinture, comme nos aduersaires nous disent en nous calomniant, lesquels n'estiment rien de réel s'il n'est corporel, dont s'ensuit, Que ni Dieu ni nos ames ne sont point réellement.

De ce que dessus appert qu'entre le sixiéme chapitre de St. Iehan & l'institution de la Cene il y a vn grand accord, comme entre deux pourtraits d'vn mesme visage.

Ce sont deux figures d'vne mesme chose, dont l'vne est en paroles, l'autre en actions & en choses: l'vne est vne Allegorie, l'autre vn Sacrement: vne Allegorie, qui nomme la chose signifiée du nom du signe, appellant Iesus-Christ pain: vn Sacrement qui nomme le signe du nom de la chose signifiée, appellant le pain Corps de Christ. Comme dit excellemment Theodoret au Dialogue intitulé *l'immuable*: *Que Iesus-Christ a doné à son corps le nom du signe* [au 6. de S. Iehan] *Et au signe le nom de son corps* en l'institution de la Cene. Et peu aprés. *Celuy qui a appellé son corps pain* [S. Ieh. 6.] *a honoré les signes visibles du nom de son corps* [disant, Ceci est mon corps] *ne changeant point leur nature, mais adioustant la grace à la nature.*

*τῷ μὲν σώματι τὸ τοῦ συμβόλου τέθεικεν ὄνομα, τῷ δὲ συμβόλῳ τὸ τοῦ σώματος.*

Contre ceste doctrine, nos aduersaires s'esmeuuent auec beaucoup de bruit. Mais se voulans preparer au combat, voicy vne troupe de leurs Docteurs qui se débande, & se vient ranger de nostre costé. De ceste troupe sont, Biel, Cusanus, Caietan, Tapper, Hesselius, Iansenius, &c. lesquels confessent vnanimement que Iesus-Christ en ce 6. de S. Iean ne parle point de l'Eucharistie, mais de la foy en Iesus-Christ incarné & crucifié. ¶ Le Maistre des sentences fait bande a part, & dit au 4. liure Dist. 9 & en la lettre D. que ceste chair dont est parlé au 6. de S. Iehan n'a point esté crucifiée pour nous.

*Trois ou quatre diuerses opinions en l'Eglise Rom. sur l'intelligence du 6me. de S. Iehan.*

*Biel lect. 84. super can. Mis-*

nous. ¶ Le reste de leurs gens n'est gueres bien vni. Car à ouïr parler le commun de l'Eglise Romaine, il tient qu'en ce 6. chapitre toutes & quantes fois qu'il est parlé du pain du ciel, ou de pain vif, & de boire ou manger Iesus-Christ, il faut entēdre cela de l'Eucharistie, & de la manducation de la chair de Iesus-Christ souz les especes du pain. ¶ Mais les doctes d'entr'eux ne parlent pas ainsi: car ils tiennent qu'en ce chapitre il est parlé de deux manducations de la chair de Iesus-Christ, l'vne spirituelle par la foy: l'autre corporelle par la bouche. Que depuis le trente-deuxiéme verset iusqu'au cinquante-vniéme il n'est parlé que de la manducation par la foy. Mais que depuis ces mots qui sont au 51. verset. *Le pain que ie donneray c'est ma chair*, il est parlé de l'Eucharistie. Cela est couché clairement en Bellarmin au 5me. chap. du 1. liure de l'Euch. au commencement. Et le Sr. Coeffeteau d'authorité magistrale met en ce sixiéme chapitre de St. Iehan trois especes de manducation.

*Cusan. ep. 7. ad Bohemos. Caët. in 3. part. quæst. 80. artic. vlt. Tapper in explic. artic. 15. Hessel. li. de communione sub vna specie. Iansen. cap. 59. Concordiæ.*

*Pag. 574.*

Nous sommes hors de peine de renuerser les premiers, puis qu'ils se rendent: Lombard n'est pas suiuy, & le faut laisser s'esgayer seul. Quant aux deux derniers le chapitre suiuant est employé à les refuter.

## CHAP. XIX.

## *Qu'au sixiéme Chapitre de S. Iean Iesus Christ ne parle point du Sacrement de l'Eucharistie : ni de la manducation de sa chair par la bouche.*

LA plus part de nos vices se guerissent souuent plustost par diuertissement que par reprehension. Proposez à vn auaricieux l'excellence des richesses celestes: à vn ambitieux la gloire & la dignité des enfans de Dieu; c'est vn moyen de diuertir aillieurs ses desirs, & tailler vn nouueau canal au torrent de sa conuoitise. C'est ce que fait icy Iesus-Christ. Les Capernaïtes venans à luy pour estre repeuz de pains comme ils l'auoyent esté le iour auparauant, il diuertit leur faim aillieurs, & prend de là occasion de leur parler d'vn pain plus excellent, d'vne viande permanente à iamais, laquelle il promet de leur donner. vers. 27. Cela estoit se seruir de leur mal pour leur bien: & employer leur gourmandise pour leur instruction & amendement. En tout ce qu'il leur dit là dessus il n'y a mot qui ne porte contre la manducation charnelle. L'ordre de nos preuues est selon l'ordre des paroles de l'Euangile.

1. Premierement ſur la premiere mention que Ieſus-Chriſt leur fait de ce pain permanant en vie eternelle, eux demandans conſeil, noſtre Seigneur au verſ. 29. leur conſeille de croire en luy. C'eſtoit deſja leur dire tacitement que ce pain qu'il leur promettoit s'apprehēdoit en croyant.

2. Peu aprés les Capernaïtes luy obiectans Moyſe qui leur auoit donné la Manne, il les rameine à ſoy-meſmes. Et ſe dit eſtre le vray pain du ciel verſ. 32. Comme auſſi au verſet 50. *C'eſt icy le pain qui eſt deſcendu du ciel.* Où il appert qu'il ne parle point ſeulement de ſa chair, car elle n'eſt point deſcenduë du ciel, mais de ſa perſonne entiere, & par conſequent de ſa diuinité. Si donc ce pain deſcendu du ciel doit eſtre mangé par la bouche : il faudra auſſi manger par nos bouches la diuinité.

3. Là deſſus ces Iuifs luy demandans ce pain, Il leur dit au verſ. 35. *Ie ſuis le pain de vie* ſelon le ſtile de l'Eſcriture, qui par ce mot de *pain* ſignifie toute nourriture. Cōme Geneſ. 28. verſ. 10. Et en l'Oraiſon Dominicale. Il entend donc qu'il eſt la nourriture de nos ames: Cependāt ces mots nous fourniſſent vne forte raiſon contre la Trāſſubſtantiation. Car ſi ces mots *Ceci eſt mon corps* ſignifient que le pain eſt Tranſſubſtantié au corps de Chriſt, il faudra par meſme raiſon dire que ces mots *Ie ſuis le pain* ſi-

gnifient que Iesus-Christ est Transsubstantié en pain : chose impie seulement à penser, & que nos aduersaires ne croyent pas.

4. Il adiouste, *Ie suis le pain de vie, qui vient à moy n'aura iamais faim* : Sentence diuine, & qui transperce le mensonge. Car nous sommes d'accord auec nos aduersaires, que VENIR en ce lieu signifie *croire* : Comme aussi il appert par le verset 45. *Quiconques a ouï du Pere et a appris vient à moy.* Il ne pouuoit dire plus clairement que ceste venuë se fait en oyant & apprenant & s'assujettissant à l'instruction de l'Euangile. Et S. Augustin au 25. traitté exposant ce lieu dit que *venir à luy, c'est croire en luy*. Ces mots donc, *qui vient à moy n'aura point de faim*, valent autant que *Qui croit en moy n'aura point de faim*. Iesus-Christ donc parle d'vne faim qui se paist en croyant & non en maschant ou auallant par la bouche.

*Qui venit ad me hoc est quod ait & qui credit in me.*

5. Et pour leuer toute doute il adiouste, *Qui croit en moy n'aura iamais soif.* Là manifestemét il met croire pour boire, puis qu'en croyant il dit que la soif s'estanche. Le fil de son propos requeroit qu'il dist, *Qui boit n'aura iamais soif* : mais il a voulu dire *qui croit*, afin de nous enseigner qu'il parle d'vne façon de boire spirituelle, qui se fait en croyant, non en auallant. Bellarmin n'a peu s'en defendre, Il nous confesse donc au 1. liure chap. 7. que ces mots n'appartien-

§. *Respondeo, verba qua citan-*

nent point proprement au Sacremēt, mais à la foy de l'incarnation. Pourtant debouté de là il a recours aux verſets d'aprés. Et c'eſt où nous venons.

*tur non pertinent ad Sacramentum propriè, ſed ad fidem Incarnationis.*

Ieſus-Chriſt donc aprés quelques declarations de ſa charge, & de la volonté de ſon Pere, & quelques exhortations à croire en luy: le murmure des Iuifs interuenu le pouſſe de rechef à maintenir ſon dire, & le rameine à parler de ce pain & de ceſte mãducation.

6. Il dit donc au verſet 47. *Qui croit en moy a vie eternelle, Ie ſuis le pain de vie.* Là il monſtre que ce pain ſe prend en croyant. Car pource que celuy qui croit en luy a vie eternelle, il recueille de là qu'il eſt le pain de vie.

7. Il pourſuit & dit que *ſi quelqu'vn mange de ce pain il ne mourra point.* Et peu aprés, *qu'il aura vie eternelle.* Conformément à ce qu'il dit au verſet 54. *Celuy qui mange ma chair & boit mon ſang a vie eternelle.* En tous ces mots Ieſus-Chriſt parle d'vne manducation de laquelle quiconques mange a vie eternelle: Il ne parle donc point de la manducation par la bouche, ni de l'Euchariſtie: Car combien de perſonnes mangent de ce Sacrement qui ne laiſſent pour cela d'eſtre d'amnez? Teſmoin Iudas & infinis hypocrites. Certainement ſi Ieſus-Chriſt parloit icy de la manducation de l'Eucha-

ristie tous ceux qui participeroyent à la Sainte Cene seroyent sauuez. Il parle dõc de la foy en sa mort, laquelle quiconques a apprehendé par foy, sans doute a la vie eternelle, comme dit Iesus-Christ au vers. 47.

La lumiere nous venant si clairement par là, nos aduersaires taschent de luy boucher l'entrée en fourrant vne cheuille, & adioustant à la parole de Dieu. Ils disent que Iesus-Christ veut dire que qui mange sa chair DIGNEMENT a vie eternelle. Mais ce mot [ *Dignement* ] est icy indignement adiousté ; & est vne addition par laquelle ils presupposent vne chose fausse, asçauoir qu'on peut manger indignement la chair de Iesus-Christ. Car nous auons mõstré & monstrerons que manger en ces passages signifie croire & apprehender par foy: ( & orrons ci dessouz la confession de l'Eglise Romaine ) Or est-il impossible de croire ou se fier en Iesus-Christ indignement, puis qu'à croire & se fier en luy gist nostre dignité.

On trouuera bien en l'Apostre S. Paul, 1. Corinth. 11. *que qui mange ce pain indignemẽt prend sa condamnation.* Mais il dit *ce pain,* & non *ceste chair:* car la chair de Iesus-Christ ne peut estre mangée indignement. S. Augustin au sermon 11. des paroles du Seigneur dit biẽ que *quelques-vns comme Iudas*

Cõff. p. 60.

*mangent d'vn cœur feint ceste chair*, mais là mesmes il expose ce qu'il entend par le mot de *chair*, disant que Iudas a pris non la chair, mais *Sacramentum carnis & sanguinis eius, le signe sacré de sa chair & de son sang.*

Il y a bien plus : Car aprés ce mot [*dignement*] adiousté, encores ce verset se trouuera contraire à l'opinion de l'Eglise Romaine : laquelle ne croit pas que quiconques mange l'Eucharistie dignement, soit pour cela necessairement sauué : Car elle tient que celuy qui est auiourd'huy deuot & fidele, peut deuenir profane : & que plusieurs aprés auoir fait dignement leurs Pasques se corrompent & se damnent. Et combien impertinent contre ceci est le discours du S^r^. Coeffeteau. *S'il faut* (dit-il) *conclurre comme le S^r^. du Moulin, ne diray-ie pas de la croix ce qu'il dit de l'Eucharistie. Certainement si Iesus-Christ parloit au sixiéme de S. Iehan de sa mort tous ceux qui participeroient à ceste mort seroient sauuez.* Il y a en cela de la calomnie & du blaspheme, De la calomnie: car nous ne disons pas simplement qu'au sixiéme de S. Iehan il soit parlé de la mort de Iesus-Christ, mais de la foy en sa mort: Du blaspheme en ce qu'il nie que tous ceux qui participent à la mort du Seigneur soient sauuez : car nous parlons de la participation par vne vraye foy ; laquelle n'est pas en ceux dont parle S. Pierre 2. Epistre, *Coëff. pa. 603.*

*Vers. 20.* chap.2. lesquels cognoissent la verité, mais s'en destournent; passage donc ineptement allegué par le Sr. Coeffeteau.

8. Suit le passage dont se targent sur tout nos aduersaires, *Le pain que ie donneray c'est ma chair laquelle ie donneray pour la vie du monde.* Ils presupposent que Iesus-Christ promet de se donner en l'Eucharistie: mais ces paroles mesmes monstrent qu'il promet de se donner en sa mort pour la vie du monde,& non en l'Eucharistie: Car la seule mort de Iesus-Christ est la vie & le salut du monde, & le seul prix de nostre redéption. Cõme aussi Cyrille au 4. liure sur S. Iehan chap. 12. explique ainsi ces mots. *Ie meurs pour tous, pour viuifier tous, & afin que ma chair soit la redemption de tous.* Et le Cardinal Caëtan sur ce passage: *Iesus explique manifestement que ce pain seroit sa paßion & sa mort,* disant *le pain que ie donneray c'est ma chair:——Car il conste qu'en sa paßion il deuoit donner sa chair pour la vie du monde,* & dispute là mesmes qu'en ce lieu le Seigneur ne promet point de se donner en l'Eucharistie, mais en sa mort, cõme de fait il ne s'est point donné en l'Eucharistie pour acquerir la vie au monde: mais pour faire vne commemoration de luy. Et la chair de Iesus-Christ n'est point la nourriture de nos ames, sinon entant que crucifiée,& souffrante pour nous. Ne sert au sieur Coëffeteau d'objecter que Iesus-

*Manifestißimè explicat panem hunc fore paßionem & mortẽ suam.*

Iesus-Christ parle au futur *Le Pain que ie donneray*. Et pourtant qu'il ne parle point de la manducation spirituelle laquelle auoit esté en vsage dés la naissance du monde: car la mort du Seigneur estoit future quand il disoit ces choses, & pourtant il parle au futur *Le pain que ie donneray*, &c. car il promet de se donner en sa mort. Remarquez aussi que la force de nostre solution gist en ces mots, *Ma chair que ie donneray pour la vie du monde*, lesquels pour ceste cause la Bible de l'Eglise Romaine a tronquez, & a mis seulement *ma chair pour la vie du monde*. Quant au S[r]. Coëffeteau, il luy plaist de mettre de l'ambiguité en ce mot *ie donneray* repeté par deux fois. Car en la premiere fois il veut que *donner*, soit donner à manger, & en la secōde qu'il signifie se dōner à la mort. Ainsi ce docteur se iouë de l'Euangile.

Pag. 585. & 586.

Coëff. pag. 593.

9. Est aussi à considerer que les Docteurs de l'Eglise Romaine nous accordent que tout ce qui est auant ce passage parle de la manducation spirituelle, mais icy ils veulent que Iesus-Christ parle de l'Eucharistie. Ils recognoissent que tout ce qui a esté dit ci dessus sont termes allegoriques, mais desormais ils veulent que les termes soient propres & sans figure. 1. Et toutesfois c'est vne mesme matiere & mesme façon de parler. 2. Et n'y a rien qui em-

pesche que les mesmes explications qu'ils apportẽt aux versets precedens ne soiẽt accommodées aux suiuans. 3. Aussi n'y a-il nulle trace en ce chapitre de deux sortes de manducation. 4. Et les anciens ne font point ceste distinction de donner à la manducation spirituelle certains versets, & le reste à la corporelle. Cela est le priuilege de l'Eglise Romaine de se iouer ainsi de la parole de Dieu.

10. Iesus-Christ reprime encores vn nouueau murmure des Iuifs par vne reiterée affirmation au vers. 53. *Si vous ne mangez la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point vie en vous mesmes.* Ce verset seul suffisoit pour la verité. Car il est plus clair que le iour que Iesus-Christ parle d'vne mãducation sans laquelle nul ne peut auoir la vie, disant, *Si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point la vie.* Or plusieurs ont la vie sans auoir mangé l'Eucharistie, comme le brigand crucifié auec Iesus-Christ, & infinis autres. Il ne parle donc point de la manducation de l'Eucharistie : mais de la manducation spirituelle sans laquelle nul capable de croire ne peut estre sauué. Nous verrons ci dessous que S. Hierosme sur le Pseaume 147. expose ce verset 53 & dit qu'il est plus veritable d'entendre ceci de la reception de la parole de Dieu, que du Sacrement.

*Coëff. pag. 599. nous veult persuader auec vne merueilleuse hardiesse que le brigãd en croix a desiré de mãger l'Eucharistie.*

Icy nos aduersaires ne trouuent autre moyen de se sauuer, qu'en adioustant des restrictions & exceptions : qui est dire que les paroles de Iesus-Christ ne sont pas tousjours veritables. Ils disent donc que cela s'entend en cas de possibilité, comme si Iesus-Christ eust dit, *Si vous ne participez à l'Eucharistie quand vous en aurez le moyen, vous n'aurez point la vie.* Belle glose, & aisée à deuiner aux Capernaites. 1. Nous respondons donc premierement que cela est adiouster trop licentieusement à la parole de Dieu 2. Secondement que ceste glose contredit à l'Eglise Romaine, laquelle ne croit pas que to⁹ ceux qui ne font leurs Pasques quand ils le peuuent soyent damnez.

Ils ont trouué (disent-ils) au troisiéme de S. Iehan, vers. 5. vne pareille exception. Mais si c'estoit icy le lieu nous monstrerions aisément que ce passage du 5. de S. Iehan ne souffre point d'exception. Et quand mesmes il en souffriroit il ne s'ensuit pas qu'il soit icy de mesmes. En passant puis qu'ils disent que celuy qui ne participe point à l'Eucharistie quand il en a le moyen ne peut estre sauué, d'où viẽt qu'ils refusent de porter Dieu à vn criminel qui a receu arrest de mort, quãd mesmes il n'auroit iamais communié en sa vie, puis qu'vn tel en a la commodité & la volonté, & que

*Icy Coëffeteau pag. 599. demãde où le brigand a esté baptisé: mais il estoit circoncis.*

selon ce passage (si on les croit) il ne peut auoir la vie sans cela ? Veu mesmes que le Decret de l'Eglise Romaine declare que *non est deneganda communio his qui in patibulis suspenduntur: la communion ne doibt estre refusée à ceux qu'on pend és gibets*, en la Cause 13. Question 2. au Canon, *Quæsitum*.

*Coëff. pag. 586. et 587.*

11. I'en ay veu qui triomphoient sur le verset 55. *Ma chair est vrayement viande, & mon sang est vrayement breuuage*, disans que ce mot [*vrayement*] exclud toute figure. Cela est dire que ce qui est dit par figure n'est point vrayement dit, & que toutes figures sont mensonges. Ce qui leur vient pour auoir mal leu l'Euangile. Au 15. de S. Iehan Iesus-Christ dit *Ie suis le vray sep*: là ce mot de VRAY n'exclud point la figure qui y est apparente. Quoy plus? en ce mesme chapitre sixiéme, *Mon pere vous donne le vray pain.* Or Iesus-Christ n'est pain que figurément & par similitude. Il est donc vrayement viande, mais des ames, non des corps, qui s'apprehende en croyant & non en aualant. Origene en l'homilie 12. sur S. Matthieu expose ce passage. *Le manger de Christ est faire la volonté de celuy qui l'a enuoyé & parfaire son œuure. Et le boire c'est estre sage selon la volonté de celuy qui l'a enuoyé, & parfaire sa cognoissance. Selon ceste difference est entendu ce qu'il dit. Ma chair est vrayement viande & mon sang est vrayement breuuage.* Car comme

*Manducare Christi est facere voluntatem eius qui misit eum, & perficere opus eius. Bi-*

en ce passage *Ie suis le vray sep*, Iesus-Christ s'expose puis aprés, aussi en tout ce chapitre notamment au verset 35. & aux 47. & 48. & aux 62. & 63. Iesus-Christ s'expose comme nous auons monstré & monstrerons.

*bere autem sapere secundum voluntatem eius qui misit eũ, et perficere notitiã eius. Secundũ hanc differentiam intelligitur et quod ait Caro mea vera est esca, &c.*

12. Iesus-Christ adiouste au verset 56. *Celuy qui mãge ma chair & boit mõ sang, demeure en moy, & moy en luy*. L'Esprit de Dieu no° apprend aillieurs comme se fait ceste demeure, car le mesme Euangeliste S. Iehan en sa 1. Epistre, chap. 4. dit que *Par cela cognoissons nous que nous demeurons en luy & luy en nous, pource qu'il nous a donné de son Esprit*, qui sont passages du tout conformes. Et S. Paul dit que cela se fait par foy, Eph. 3. 17. *Iesus-Christ habite en vos cœurs par foy*. Et au 14. de ce mesme Euangile, vers. 23. Iesus-Christ parle ainsi, *Si quelqu'vn m'aime il gardera ma parole, & mon pere l'aimera, & nous viendrons à luy, & ferons demeurance chez luy*. Ceste demeurance donc se fait par l'Esprit de Christ habitant en nous, & en l'aimant & croyant à sa parole. Car comme au 6. de S. Iehan aussi en ces deux passages il n'est nullemẽt parlé de l'eucharistie, & toutefois c'estoit le lieu où iamais, puis qu'il parle de l'habitatiõ de Iesus-Christ en nous. Quant au passage de Gregoire de Nysse allegué par Coeffeteau, il ne se trouue point en toutes les œuures de Gregoire, & monstrerons cy aprés que l'autheur de ces oraisons catecheti-

*Coëff. p. 605.*

ques est incertain.

13. Ce mesme verset 56. coupe la gorge à la manducation charnelle: & monstre clairement que Iesus-Christ ne parle point icy de l'Eucharistie: Car il dit qu'il demeure en celuy qui mange sa chair, Or selon la doctrine de nos aduersaires il ne demeure point en celuy qui a mangé l'Eucharistie, Car l'Eglise Romaine tient que si tost que les accidens sont changez en l'estomach Iesus-Christ n'y demeure plus. Il parle dõc d'vne demeure spirituelle laquelle est pour tousiours & non pour trois ou quatre heures au plus en vn an. Le reste des paroles de Iesus-Christ aux Capernaites est vne repetition des precedentes.

14. Or comme l'Euangile tesmoigne que ce que Iesus-Christ disoit aux Iuifs incredules par similitude, il l'expliquoit à part à ses Apostres, aussi au verset 62. pour obuier au scandale qu'ils pouuoient auoir pris de ses paroles, il leur dit, *Que sera-ce donc si vous voyez le fils de l'homme monter là où il estoit premierement?* Car comme dit S. Augustin sur ces mots au 27. Traitté sur S. Iehan, *Les Apostres pensoient que Iesus-Christ leur voulust bailler son corps à manger, Mais luy leur dit qu'il monteroit au ciel tout entier. Quãd vous verrez le fils de l'homme montant où il estoit premierement, certes alors vous verrez qu'il ne se donne point à manger comme vous pensez, alors certes vous entendrez que sa grace*

*Illi putabant eum erogaturũ corp⁹ suũ, ille autem dixit se ascensurũ in cœlum, vtiq; in-*

*ne se consume point en mordant.* Ce bon Docteur nous monstre que Iesus-Christ par ces mots donne à entendre à ses disciples qu'ils ne le deuoient point manger. Et encores plus clairement sur le Pseau. 98. où parlant incidemment de ce passage il introduict Iesus-Christ parlant ainsi. VOVS NE MANGEREZ POINT CE CORPS QVE VOVS VOYEZ (notés ces mots) *& ne boirés point le sang que respandront ceux qui me crucifieront, mais ie vous ay proposé vn signe sacré, lequel estant pris spirituellemẽt vous viuifiera,* ce que S. Augustin dit auparauãt, que nul ne mange la chair de Iesus-Christ qui ne l'ait premierement adoré, non seulement ne fait rien contre nous, qui disons que la chair de Iesus-Christ doibt estre adorée * en la Ste. Cene, mais aussi mõstre clairemẽt qu'il parle de la mãducatiõ spirituelle. Car quãt à la manducatiõ corporelle où Sacramentelle plusieurs mangent le corps du Seigneur Sacramentellement qui ne l'ont iamais adoré, comme plusieurs incredules, & hypocrites. Se vouloir sauuer en disant que les Capernaïtes ou les disciples entendoient que Iesus-Christ leur voulust donner sa chair à manger par morceaux, c'est ne rien apporter à propos, Et le Sr. Coeffeteau en vain employe quatre pages à prouuer vne chose que nous luy voulons accorder. Car la raison de S. Augustin, par laquelle il presuppose qu'vn homme

*tegrum. Cum vi-deritis filium hominis ascendẽtem vbi erat prius, certè vel tũc videbitis quia non eo modo quo putatis erogat corpus suũ, certè vel tũc intelligetis, quia gratia eius non consumitur morsibus.*

* *Adorée cõme estãt au ciel, mais non comme enclose sous les especes. p. 607. et suiuantes.*

qu'on void monter au ciel n'a point esté mangé, est tousiours de pareille force en l'vne & en l'autre façon. Car si les disciples où les Capernaïtes eussent pensé que Iesus-Christ se vouloit faire aualler tout entier ils eussent esté non moins diuertis de la croyance de son ascension, que s'ils eussent entendu que Iesus-Christ se voulust faire manger par lopins.

15. Par mesme moyen il refute en passant ceste fiction ridicule qui met le corps du Seigneur en diuers lieux en mesme temps: car prenés ceste manducation ou par morceaux ou du corps entier, tousiours il appert que son Ascẽsion au ciel ne pourroit seruir de preuue pour monstrer qu'il n'a point esté mangé par ses disciples, si en mesme temps qu'il entroit au ciel les hommes le pouuoient manger en la terre.

16. Sur tout est considerable qu'en ces paroles *Ceci vous scandalise-il? Que sera-ce donc si vous voyés le fils de l'homme mõter &c.* Iesus-Christ manifestement parle de son Ascension comme de chose autant ou plus admirable que la manducation dõt il a parlé, Ce qui seroit faux si ceste manducation estoit corporelle & telle que nos aduersaires l'establissent, en laquelle ils entassent tant prodiges, tant de choses incomprehensibles; tant de choses qui non seulemẽt surpassẽt, mais aussi bouleuersent toute la raison,

*Coëffeteau sur ce lieu, pag. 614. presuppose sans preuue qu'en ce lieu Ie-*

raiſon, que l'Aſcenſion eſt peu de choſe au prix : & eſt mille fois plus aiſé à croire & à comprendre qu'vn corps humain ſoit eſleué au ciel : que de le faire ſe manger ſoy-meſmes, eſtre loin de ſoy-meſmes : auoir ſouz vn ſeul point toutes les parties de ſon corps : & les pieds & la teſte en meſme endroict : eſtre tout entier ſouz la moindre miette de pain, le faire mãger par ſes ennemis, voire meſmes par les beſtes. Combien mal à propos pour nous perſuader ces choſes nous parleroit-il de ſon Aſcenſion comme d'vne choſe autant ou plus haute, & non moins incomprehenſible?

*Ieſus-Chriſt parle de l'Euchariſtie qui eſt le point du different.*

17. Finalement Ieſus-Chriſt cloſt ce diſcours par vne expoſition claire : il aduertit ſes diſciples, que les paroles qu'il a dit ſont eſprit & vie, c'eſt à dire ſpirituelles & viuifiantes. Si donc ce ſont paroles ſpirituelles, elles doiuent eſtre ſpirituellement entendues. Comme dit S. Auguſtin ſur ce liure au 27. Traitté : *Que veulent dire ces mots, les paroles que ie vous dy ſont eſprit & vie? C'eſt qu'il les faut entendre ſpirituellement.* Et comme dit Chryſoſtome ſur ce lieu, *Ces paroles ſont eſprit, c'eſt à dire ſpirituelles, n'ayant rien de charnel.* Luy meſme en l'homilie 47. ſur S. Iehan, nous enſeigne que c'eſt qu'entendre charnellement. *C'eſt* (dit-il) *entendre les choſes ſimplement comme elles ſont dites, & ne penſer à autre choſe.* Nos aduerſaires donc ſe

*Quid eſt, ſpiritus & vita ſunt? Spiritaliter intelligenda ſunt.*

*Quid eſt carnaliter intelligere? Simpliciter vt res dicũ-*

collants à la lettre & pressans leur manducation charnelle, entendent les paroles du Seigneur charnellement. Quant à Cyrille, il s'est grandement trompé au 4. liure sur S. Iehan, chap. 24. de dire que ce mot *esprit* signifie en ce lieu *chair*, car c'est comme si en disant *blanc* il faloit entendre *noir* : ce qui toutefois ne fait rien contre nous : Car Cyrille en ce lieu ne parle point de l'Eucharistie, mais de l'incarnation.

*tur neque aliud quidquam cogitare.*

*Lisez le passage en Coëff. pag. 616. et 617. qui ne touche nullement ceste question.*

*Spiritum hic ipsam carnem nũcupauit.*

Ces raisons naissent des paroles de Iesus-Christ suiuies par ordre : outre lesquelles il y en a d'autres qui regardent tout le discours entier.

1. Premierement contre ce que disent nos aduersaires que Iesus-Christ en ce chapitre promet à ses disciples de leur donner sa chair à manger par la bouche au Sacrement de l'Eucharistie, il faut obseruer que Iesus-Christ en ce discours depuis le 26. verset iusques au 58. addresse son propos aux Capernaites incredules. Si donc il leur eust promis en ce chapitre de leur donner sa chair en l'Eucharistie il les eut trompez, car iamais il ne leur a donné ni offert l'Eucharistie. Il leur promet donc de se donner en la mort pour la vie du monde. Or que c'est aux Iuifs Capernaites qu'il parle, tout le texte en fait foy. Au verset 24. & 25. *Les troupes parlent à Iesus*, & au 26. il leur respond. Au vers. 41. *Les Iuifs murmuroyent de luy*, & au

*Coëff. pag. 617.*

verset 43. il est dit *Iesus respondit & leur dit.* Ainsi aux versets 52. & 53. *Les Iuifs se debattoyẽt & Iesus leur dit.* Où est donc la cõsciẽce de l'Eglise Romaine de vouloir que Iesus-Christ ait promis à ces Capernaïtes de leur donner sa chair en l'Eucharistie, ausquels toutefois il n'a iamais dõné l'Eucharistie? & lesquels sont demeurez obstinez au Iudaïsme? Ne sert de dire que les Capernaïtes s'en sont rẽdus indignes, Car l'indignité peut bien empescher le fruict de l'Eucharistie, mais n'a peu faire mentir Iesus-Christ, ni empescher qu'il ne leur offrist le Sacrement selon sa promesse. *Coëf. p. 618.*

2. Ioignés à cela que tout le fil du texte nous monstre que les paroles de Iesus-Christ ne contiẽnẽt pas seulemẽt vne promesse, mais aussi vn dõ present: car les promesses se conçoiuent par paroles de futur: mais icy Iesus-Christ parle souuent par paroles de present. Il dit au vers. 32. que le pere leur *donne* le pain du ciel; & au vers. 33. que ce pain *dõne* vie au mõde. Et au vers. 35. Il ne dit pas qu'il sera le paĩ de vie lors qu'il deuoit instituer le Sacrement, mais il dit qu'il l'est desia: IE SVIS *le pain de vie.* Et au vers. 50. *C'est icy le pain, &c.* Ce qui seroit faux s'il parloit du pain de l'Eucharistie laquelle n'a esté instituée que quelques deux ans depuis. Ainsi au verset 54. *Celuy qui mange ma chair, &c.* monstrant que des- *Coëff. pag. 618.*

lors elle pouuoit estre mangée : Car on pouuoit deslors apprehender Iesus-Christ par foy, & croire en sa mort quoy que non encores aduenue. Et ne se faut esbahir s'il parle souuent au futur, puis qu'il promet de se donner pour la vie du monde en sa mort, laquelle n'estoit encores aduenue. Sur tout ce que dessus le S[r]. Coeffeteau re-
*Pag. 619.* cognoist que lors mesmes que Iesus-Christ parle du Sacrement il vse du present, & dit que c'est à cause de l'estroite vnion de l'incarnation & de l'Eucharistie. Laquelle raison est nulle. Car l'incarnation n'est pas plus vnie à l'Eucharistie, qu'à la session à la dextre de Dieu, voire l'est beaucoup moins: & toutefois Iesus-Christ ne dit iamais, *Ie suis assis à la dextre de Dieu*: Cela eust esté faux & absurd. L'vnion de deux choses n'empesche point qu'on ne parle de chascune selon la verité.

3. Appert aussi que le pain dont Iesus-Christ parle, disant, *Le pain que ie donneray c'est ma chair*, n'est point le mesme pain dont S. Paul parle, 1. Cor. 10. & 11. disant que nous rompons & mangeons du pain, 1. Car ce pain dont parle l'Apostre a esté pris sur la table: mais cestuy-ci est descendu du ciel. 2. L'vn est rompu au Sacremẽt, l'autre ne peut estre rompu. 3. L'vn est la communion au corps de Christ, l'autre est Iesus-Christ mesme & sa personne en-

*Notez que ceste seconde difference et la troisié-*

tiere. 4. Celuy-là est pris par les meschans aussi bien que par les bons, au contraire quiconques mange de ce pain a vie eternelle. 5. Manger ce pain du Sacrement est autre chose que boire. Mais en ceste nourriture spirituelle la faim & la soif sont vne mesme chose, Comme dit S. Augustin au 25. Traitté. *Que par ces mots de Iesus-Christ, il n'aura point de faim, il faut aussi entendre, il n'aura point de soif, Car l'vn & l'autre signifie le rassasiement eternel.*

*me ne sont point recueillies des especes cōme estime Coëffeteau, p. 619.*

*Quod dixit non esuriet hoc intelligendum non sitiet vnquam: vtroque enim significatur illa æterna satietas.*

4. Ioignez à cela combien ceste manducation corporelle est mal conuenable à nostre salut. Nourrir l'ame par le corps: faire passer par les dents vne nourriture spirituelle, comme qui nourriroit le corps par l'oüye: combien Iesus-Christ y est des-honoré: combien les consciences scandalisees, & la religion Chrestienne mise en opprobre, comme nous auons deduit au chap. 14.

5. Lisez aussi ce 6. chapitre d'vn bout à autre; vous n'y trouuerez aucune trace du Sacrement. Il n'y est point parlé de souper, ni de table, ni de benediction, ou consecration, ni de communion, ni de calice, ni de commemoration de la mort du Seigneur.

*Coëff. p. 620. dit que Iesus-Christ a sous-entēdu ces choses.*

6. Que si quelqu'vn trouue estrange que nostre Sauueur ait continué si long

temps ceste allegorie, qu'il considere que Iesus-Christ parloit aux Iuifs incredules, ausquels il auoit accoustumé de parler ainsi: Comme tesmoigne S. Matthieu, chap. 13. *Il ne parloit point à eux sans similitudes.* Qu'il considere aussi que Iesus-Christ n'est point entré exprés en ce propos, mais que les Capernaïtes luy objectans Moyse, lequel leur à donné le pain du ciel, l'ont porté en ceste allegorie & à leur parler d'vn meilleur pain, & d'vne meilleure manducation. Ce qui n'empesche pas cependant que tout ne soit aduenu selon sa volonté.

*Vrgens vsquequaque per Allegoriam necessariorũ pabulorũ memoriam patrũ qui panes & carnes pretulerant diuinæ vocationi.*

Mais pource qu'auiourd'huy on fait plus de cas du tesmoignage des hommes, que de la parole de Dieu, oyons là dessus les Anciens Docteurs, prenans tout ce propos pour vn tissu d'Allegorie.

Tertullian au chap. 37. du liure de la resurrection de la chair, dit que Iesus-Christ lors qu'on luy a allegué les Peres a pressé ce propos par allegorie prise des viandes necessaires. Là mesmes il dit que ceste chair est sa parole, & se deuore par l'ouie, & se rumine par l'entendement, & se digere par la foy. Le S[r]. Coëffeteau nie qu'en ce 37. chapitre il y ait rien de tel. Le lecteur qui ira voir le lieu, recognoistra si ie suis faussaire, ou luy calomniateur. Il dit aussi que Tertullian parle icy de l'incarnation:

P. 622.
P. 624.

Ainsi ce Docteur nous donne cause gaignée, car il confesse que Tertullian explique ce 6. de S. Iehan de l'incarnation & non de l'Eucharistie.

ἀπαρχὰς τῆς πίστεως καὶ τῆς ἐπαγγελίας τὸ πόμα ἀλληγορῶν.

Clement Alexandrin au 1. liure du pedagogue, cha. 6. par la chair de Iesus-Christ entend aussi la parole de l'Euangile qui nous nourrit spirituellement, & dit que Iesus-Christ disant, *Mangez ma chair, & beuuez mon sang*, a clairement exprimé par allegorie comment la foy & les promesses peuuent estre beuës.

[a] Origene en l'homilie 16. sur les Nombres, dit que *nous beuuons le sang de Iesus-Christ non seulement és Sacremens, mais außi en l'ouïe de sa parole*. Et S. Ierosme de mesmes sur l'Ecclesiaste, ch. 3. Le mesme Origene en l'homilie 7. sur le Leuitique, *Si tu prens selon la lettre ce qui est dit, Si vous ne mangez ma chair, ceste lettre occit*. S. Hierosme sur le 147. Pseaume. [b] *Quād nostre Seigneur dit, Celuy qui n'aura point mangé ma chair & n'aura point beu mō sang, combiē que cela außi se puisse entendre du mystere: toutesfois à parler* PLVS VERITABLEMENT, *le corps & le sang de Christ, est la parole des Escritures, & la doctrine diuine.* Et peu aprés exposant commēt c'est que Iesus-Christ veult que nous mangions la chair, il dit que quand nous oyons la parole de Dieu, *Caro Christi & sanguis eius in*

a *Bibere dicimur sanguinem non solū Sacramentorum ritu, sed & cum sermones eius recipimus.*

b *Quando dicet qui nō comederit carnem meam & biberet sanguinem meū licet & in mysterio poßit intelligi: tamen verius corpus Christi & sanguis eius sermo Scripturarum est.*

auribus nostris funditur: *La chair de Christ & so sang se verse dãs nos oreilles.* Car ce Docteur tasche d'imiter l'allegorie de nostre Seigneur Iesus-Christ.

Cyrille d'Alexandrie au 7. liure sur le Leuitique, parlant de ceste manducation. [a] *Ces choses qui sont escrites és diuins volumes sont figures, Et pource entendez ce qui est dit comme spirituels & non comme charnels.* Et peu aprés, *Si tu suis selon la lettre ce qui est dit, Si vous ne mangez ma chair, &c. ceste lettre occit.*

Procope aussi sur Leuitique dit, [b] *que l'hõme sage iouït de l'aliment salutaire de sa cognoissance: & que nostre Sauueur a voulu estre ainsi mangé quand il a dit, Si vous ne mangez ma chair vous n'aurez point la vie en vous.*

S. Augustin en l'expositiõ de ce chapitre au 26. Traitté, [c] *Le Seigneur voulãt doner le S. Esprit, a dit qu'il estoit le pain qui est descẽdu du ciel, nous exhortant de croire en luy. Car croire en luy, cela est mãger le pain de vie. Celuy qui croit en luy le mange.*

Le mesme Docteur au 3. liure de la Doctrine Chrestienne, chap. 16. insiste expressément sur ce lieu, & entre tous les passages de l'Escriture Sainte prend cestuy-ci pour exemple d'vne locution figurée, iusqu'à nous dire que si ces paroles n'estoient figurées elles commanderoyent vne meschanceté, en nous commandant de manger la chair du fils de l'homme. Voicy ses mots.

a. Agnoscite quia figuræ sunt, in diuinis voluminibus quæ scripta sunt & ideo tanquam spirituales & nõ tanquam carnales examinate.

b. Homo prudẽs fruitur cognitionis alimento saluberrimo: ad hunc modũ vult saluator noster edi quod quidẽ docet per hæc verba, Nisi ederitis carnem meam, &c.

c. Daturus Dominus Sp. Sanctum, dixit se panẽ qui de cælo descendit hortans vt credamus in

mots.[a] *Si vous ne mangez (dit Iesus-Christ) la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous: Il semble qu'il cõmãde vn forfait ou vne meschanceté. C'est donc vne figure:* Mais oyons comment il expose ceste figure: *C'est* (dit-il) *vne figure qui commande de communiquer à la paßion du Seigneur, & qu'il faut doucement & vtilemẽt mettre en sa memoire, que sa chair a esté crucifiee & navrée pour nous.* S. Augustin en ce lieu ne met point la figure en ce que le corps du Seigneur soit mangé tout entier, & inuisiblement, plustost que par morceaux, comme veulẽt nos aduersaires. 1. Car il recueille que c'est vne locution figurée pource qu'autremẽt il commanderoit vne meschanceté, or il n'y a pas moins de meschanceté à aualler vn hõme entier que par pieces. 2. Ioint que ce mot MANGER estãt pris pour aualler tout entier, n'est poĩt vne parole figurée, ains propre. 3. Et afin qu'on n'expose point S. Augustin contre sa volonté, luy mesme nous dit que la figure est en ce que manger signifie participer à la passion du Seigneur l'imprimant en sa memoire. 4. Dont aussi appert qu'en ce 6. chapitre il n'est point parlé de la manducation de l'Eucharistie, car ceste participation à la mort du Seigneur, & ceste memoire se fait aussi hors de l'Eucharistie. 5. Finalement S. Augustin dit que c'est vne mandu-

*eum. Credere enim in eum hoc est manducare panem viuum: qui credit in eum manducat.*

*a Nisi manducaueritis carnem filij hominis, &c. Facinus vel flagitiũ videtur iubere. Figura est ergo præcipiẽs passioni dominicæ esse communicandũ & suauiter atque vtiliter recondendũ in memoria, quod pro nobis caro eius crucifixa & vulnerata sit.*

Coeff. pag. 628.

cation de la chair du Seigneur, qui est non sous des especes de pain, mais en sa passion, & considerée comme crucifiée & naurée pour nous.

Conformément à ce que dit le liure *de Cena Domini*, attribué à S. Cyprian.[a] Que la manducation de ceste chair est vne auidité & vn desir de demeurer en luy, versant en nous le goust de dilection. Que la viande est la foy & la parole, &c. Le mesme Augustin au commencement du 27. Traitté sur S. Iehan, exposant ce 6. chapitre, dit que ce sont paroles mystiques. Et peu aprés. *Sic oportebat dici quod ab omnibus non intelligeretur. Qu'ainsi falloit que fust dit ce qui ne deuoit estre entendu de tous.* Car à celuy qui ne veut estre entendu les paroles figurées seruent mieux que les propres.

[a] *Esus carnis huius quædam auiditas est et quoddam desiderium manendi in ipso. per quod sic imprimimus dulcedinem charitatis.*

Bref pour ne laßer le Lecteur, outre ceste multitude de Docteurs de l'Eglise Romaine sus-alleguez, qui tient auec nous qu'en ce chapitre il n'est point parlé de l'Eucharistie, nous auons la confeßion de toute l'Eglise Romaine au Decret, en la seconde distinction de la consecration, au Canon qui commence par [b] *Vt quid. Pourquoy aprestes-tu les dents & le ventre? croy, & tu as mangé: car croire en luy cela est manger le pain, & le vin; qui croit en luy le mange.* Ie sçay bien qu'au Sacrement on apporte les dēts & le ventre, mais non pour receuoir Iesus-

[b] *Vt quid paras dentes & ventrem? crede & manducasti credere enim in eum hoc est panem*

Christ, c'est la foy qui l'apprehende. Or ces mots sont tirez du 25. & 26. Traitté de S. Augustin sur S. Iehan, ou il explique ce 6. chapitre. Duquel Docteur le S[r]. Coeffeteau en la page 631. & 632. tire vn passage qu'il trōque & falsifie malicieusemēt, comme nous verrons au chapitre suiuant.

*et vinum mā-ducare qui credit in eum manducat eū. Et voyez Coeffeteau, pag. 655. où il m'accuse faussement de mal rapporter ce passage.*

Ne sert de repliquer que plusieurs Anciens alleguent ce 6. chapitre sur le propos de l'Eucharistie, tant en leurs homilies, qu'en leurs commentaires: Car puis qu'en la Sainte Cene ceste manducation spirituelle se fait aussi, & que la manducation du Sacrement esleue nos esprits à la manducation spirituelle, laquelle ne se peut exprimer que par termes empruntez de la manducation corporelle, c'est à bon droit que les Anciens parlans de ce S. Sacrement empruntent les mots de ce 6. chapitre: Et de fait ils n'accommodent pas seulement à l'Eucharistie les versets esquels nos aduersaires disent qu'il est parlé de la manducation corporelle, mais y accommodent aussi les versets esquels ils recognoissent n'estre parlé que de la māducation spirituelle, & par la foy. Car (ce dit le venerable Coeffeteau) *il n'y est parlé formellement que de la manducation spirituelle, encores qu'en consequēce de l'incarnation on en puisse appliquer les paroles à l'Eucharistie.* Cela se peut & doit dire du propos entier de nostre Seigneur Iesus.

Pag. 574.

## CHAP. XX.

### *Que tant la presence charnelle du corps de Iesus-Christ en l'Eucharistie, que la Transsubstantiation n'ont point esté creües és premiers siecles de l'Eglise Chrestienne.*

APRES vne si entiere deffaite de l'erreur; appeller les Peres pour les ouïr là dessus, n'est point les appeller pour aides au combat, mais pour tesmoins de la victoire. Et ce que nous en produisons des passages n'est pas pour nous defendre, mais pour les iustifier. Car nous ne souffrirons iamais qu'on face ces bons Peres aduocats d'vne meschante cause contre leur volonté. Ni qu'on leur impose choses esloignées de leur intention, soit en falsifiant leurs escrits, soit en tordant leurs paroles, & leur donnant la gehenne pour les faire déposer contre la verité. Ces bons Docteurs qui ont arraché les vieilles heresies en leur vie, en planteroyent-ils des nouuelles aprés leur mort? Prenons donc là dessus leur cause en main. Ils ont certes besoin de nostre aide pour maintenir leur honneur, mais nostre cause n'a point de besoin de leur

tesmoignage pour se defendre. Qui a pour soy la parole de Dieu ne mendie point les tesmoignages humains : & Iesus-Christ au 5. de S. Iehan nous dit qu'il ne demande point de tesmoignage des hommes. Car l'Euangile est aussi fort seul qu'ainsi accompagné, & mesmes estant defendu par authorités humaines, il pert de son authorité. Prouuer que Dieu a creé le monde, ou que Iesus-Christ est mort pour nous, pource qu'Irenée ou Hierosme l'ōt dit, c'est appuyer nostre foy sur des festus, & souz couleur de defendre la verité de Dieu l'inualider dauantage. Et c'est vne vieille ruze de Satā pour affoiblir l'authorité de l'Escriture saincte. Ainsi le Pape Nicolas en la Distinction 19. au Canon *Si Romanorum*, approuue le dire de ceux qui disoient [a] *que le vieil & nouueau Testament doiuent estre receuz, non pource qu'ils sont annexez aux Canons, mais pource que la sentence du Pape Innocent a prononcé qu'ils doiuent estre receuz*. Or que le susdit Pape approuue le blaspheme de ceux qui parlent ainsi, il appert, par ce que non seulement il ne le reprend point (en quoy il y a desia de l'impieté) mais mesmes fonde là dessus l'establissement des Decretales des Papes qui ne sont inserées és Canōs. Desquelles Decretales des Papes le tiltre du Canon *In Canonis* en la Distinction 19. dit [b] *qu'elles sont contées entre les Escritures*

*a Si vetus nouúmque testamētum sunt recipiē-da, nō quod codici canonum ex toto habeantur annexa, sed quod de his recipiendis sancti Papæ Innocentij prolata videatur esse sententia.*

*b Inter Canonicas Scripturas De-*

*cretales Epistolæ connumerãtur.*

*Canoniques* par vn blaspheme horrible qu'il fonde sur vn passage de S. Augustin malheureusement falsifié. Ie di donc que nier l'Escriture Saincte ou l'appuyer de tesmoignages si foibles & si reprochables, sont choses égalles: Car la Relligion ne se fonde point sur des tesmoignages douteux, ni sur l'authorité d'hommes sujets à faillir. D'abondant qu'elle ineptie de vouloir monstrer le Soleil au doigt ? allumer vn flambeau pour voir s'il fait iour? vouloir establir la verité de Dieu qui est le Soleil de nos ames, par des tesmoignages infiniment inferieurs en clarté, & en certitude? C'est pourquoy les Docteurs Anciés ne veulent estre alleguez quand il faut décider des matieres de la foy, ains nous renuoyent à l'Escriture Saincte. Ainsi S. Augustin au 3. chap. du liure de l'Vnité de l'Eglise: *Qu'on oste* (dit-il) *ce que nous alleguons les vns contre les autres, tiré d'aillieurs que des Saintes Escritures.* Et vn peu auparauant il auoit dit, *Nous auons les liures du Seigneur à l'authorité desquels nous consentons l'vn & l'autre. Là cherchons l'Eglise, là debatons nostre cause.* Et au chap. 15. *Qu'ils nous lisent cela és Sainctes Escritures & nous le croirons.* Ne sert de dire qu'il parle contre les Donatistes, car qu'importe contre qui il parle, puis que ce qu'il dit condamne aussi bien nos aduersaires ? Qu'on ne nous die point là dessus que la Saincte Escriture est

*Auferantur ergo illa de medio, quæ aduersus nos inuicem, non ex diuinis Canonicis libris sed aliunde recitamus. Sunt certè libri Dominici quorum authoritati*

obscure & que plusieurs differens naissent sur son interpretation : Car toute l'Escriture n'est pas obscure: & les obscuritez mises à part ce qui reste de clair est suffisant à salut. Comme dit Chrysostome [a] sur la 2. aux Thessal. chap. 2. *Que toutes les choses necessaires sont claires en l'Escriture*. Et S. Augustin [b] au 2. liure de la doctrine Chrestienne, chap. 9. *Es choses qui sont clairement couchées en l'Escriture se trouuent toutes les choses qui concernent la foy & les mœurs*. Ce mesme Docteur fait cas de S. Cyprian entre tous les Docteurs qui l'ont précedé, aussi est-il digne de grande loüange : neantmoins voicy comme il parle des escrits de ce bon personnage [c] au liure 2. contre Cresconius, chap. 32. *Ie ne tiens point les Epistres de Cyprian pour Canoniques, mais i'en iuge par les Canoniques : & reçoy auec sa loüange ce qui est en icelles accordant auec l'authorité des Sainctes Escritures, mais ce qui n'y est pas accordant ie le rejette auec sa permission*. Que si quelques fois il allegue les Docteurs qui les ont precedé, comme il fait au 1. & 2. liure contre Iulian, il ne les allegue point pour iuges, mais pour tesmoings probables, & en mesme rang qu'on allegue ceux qui viuent ou ont vescu au mes-

*vtrique consentimus, vtrique seruimus. Ibi queramus Ecclesiam, ibi discutiamus causam nostram.*

[a] πάντα σαφῆ καὶ εὐθέα παρὰ ταῖς γραφαῖς, πάντα τὰ ἀναγκαῖα δῆλα.

[b] *In his quæ apertè posita sunt in scriptura, inueniuntur illa omnia, quæ continent fidem, moresque viuendi.*

[c] *Litteras Cypriani nō vt canonicas habeo, sed eas ex Canonicis considero : & quod in eis Diuinarum scripturarum authoritati congruit cum laude eius accipio, quod autem non congruit cum pace eius respuo. —— Quibus addo presbyterum velis nolis Hieronymum vt omittam eos qui nondum dormierunt.*

me temps que l'autheur, comme de fait au 2. liure sur la fin il allegue les Docteurs de son aage. Car si le temps donne à vn homme le nom & authorité de Pere qu'on me die cōbien il faut de temps au moins pour luy acquerir ce tiltre ? combien d'années pour authoriser sa doctrine ? Ainsi donc les fausses Doctrines que le Sr. Coëffeteau a escloses en son liure seront d'icy à quelques siecles tenues pour articles de foy. On croira que Iesus-Christ n'a pas [a] esté charnellement au ventre de la Vierge: qu'estre le prix de nostre redemption n'est pas le propre du sang de Christ. Que le sang sorti du corps du Seigneur y est rentré, & choses semblables. Car (dira-on) le Pere Coeffereau Iacobin, Docteur illuminé, [b] l'a dit ainsi. Ce n'est dōc aux Pasteurs, soit nouueaux, soit anciens, de battre monnoye en l'Eglise. Quiconques les lit, s'il ne veut mal prendre ses mesures, doibt auoir en main le compas de la foy, & la reigle de l'Euangile. Ce qu'ils disent de vray il faut le receuoir, non pource qu'ils le disent, mais pource qu'il se trouue en l'Escriture Saincte. Faudra-il que les biens & les femmes soient cōmunes entre les Chrestiens pource que le Pape [c] Clement premier au Canon *Dilectissimis*, en la cause 12. approuue en cela l'opinion de Platon, & l'appelle le plus

*a Cyrillus in Apologetico Anathematismo 1. Virgo genuit carnaliter — Nisi christus natus fuisset carnaliter tu non natus fuisses corporaliter.*
*b Feuil. 7. b. Pag. 289. & 334.*
*c Cōmunis enim vsus omnium quæ sūt in mūdo omnibus esse debuit sed per iniquitatē alius hoc dixit esse suū, & alius istud & sic inter mortales facta est diuisio. Denique quidā Græcorū sapientissimus hæc ita sciēs esse cōmunia, debere ait amicorum cōmunia esse omnia: in omnibus autem sunt sine dubio & coniuges.*

plus sage des Grecs. Car qui a-il de plus impertinent que l'excuse que la glose du Decret apporte, disant que le susdit Pape entend seulement que les femmes doiuẽt estre communes quant aux autres vsages & seruices hors la couche. C'est à dire que les femmes doiuent seruir tous les hõmes, à vendre, à acheter, à faire leur lict, à tirer leurs chausses, &c. Mais outre l'impossibilité & mal-hõnesteté qui seroit en cela, celuy qui dit que les femmes doiuent estre communes sans rien adiouster, monstre assez en quoy il veut qu'elles soient communes. Car s'il eust entendu au seruice domestique, il y eust plustost employé les seruiteurs que les femmes. Itẽ dirons nous auec Ignace [a] que ieusner au Samedi où au Dimãche c'est estre meurtrier de Iesus-Christ. Croirõs nous auec Iustin Martyr [b] que les Anges mangent de la manne au ciel, comme il dit en son Dialogue contre Tryphon, & que τὸν ἥλιον ὁ θεὸς ἐδεδώκει πρότερον εἰς τὸ προσκυνεῖν αὐτόν, c'est à dire que *Dieu a au commencement donné le Soleil pour l'adorer*, comme il dit au mesme liure? Faudra-il croire auec Athenagoras que les secõdes nopces sont vn adultere bien-seant? Auec Origene que les diables seront sauuez? Auec [c] Clement Alexandrin que les Grecs ont peu estre sauuez par la Philosophie? Auec [d] Arnobe que Dieu n'est point

[a] Ignat. en l'Ep. aux Philip.

[b] Editionis Comelini, Pa. 274. An. 1593.

En son Apologie pour les Chrestiens. sur la fin. γάμος δεύτερος εὐπρεπής ἐστι μοιχεία.

[c] Cle. Strom. 6.

[d] Arnob. lib. 2.

Iren. lib. 2. cap. 63. & 64.

createur des ames, & que celles des meſchans ſe reduiſent à neant ? Auec Irenée que les ames ſeparées du corps ont des pieds & des mains ? Serons nous auec luy meſme & auec Iuſtin Chiliaſtes, auec Tertullian Montaniſtes, auec Cyprian Anabaptiſtes ? Voila Hilaire au 10. de la Trinité qui ſouſtient que Ieſus-Chriſt en ſa mort n'a ſouffert aucune douleur, comme nous auons monſtré ci deſſus. Chryſoſtome dit que S. Paul voirement a permis les ſecondes nopces, mais que *ſecūdū veritatis ratione verè fornicatio eſt, ſelon la raiſon de la verité c'eſt vrayement vne paillardiſe*, tellement que S. Paul, ſelon ſon iugement, a parlé contre la raiſon, & verité. Sentence que l'Egliſe Romaine a non ſeulement approuué, mais l'a inſeré entre ſes Decrets & Canons, en la cauſe 31. Queſtion 1. au Canon *Hac ratione*. S. Auguſtin au 5. Hypognoſtique veult que l'Euchariſtie ſoit donnée aux petits enfans ſouz les deux eſpeces, & ſouſtiēt que ſans cela ils ne peuuent eſtre ſauuez. Et dit le meſmes en l'Ep. 93. & en l'Epiſt. 106. où les Ieſuites ont annoté en marge en l'Edition de Niuelle, *Auguſtinus Euchariſtiam infantibus neceſſariam putat.* Luy-meſme au liure des Dogmes Eccleſiaſtiques qui eſt au 3. Tome de S. Auguſtin au chap. 11. dit que les Anges ſont corporels. Et au liure du cōbat Chreſtien, chap. 32. il dit que

*Hypognoſt. 5. infra medium. Quomodo vitam regni cœleſtis promittis paruulis nō renatis ex aqua et Sp. Sancto, non cibatis carne, neque potatis ſanguine ?*

nostre corps aprés la resurrection *iam non erit caro & sanguis, sed cœleste corpus*, ne sera pl⁹ ni chair ni sang, mais vn corps celeste. Il dit le mesme au liure de la foy & du Symbole, sur la fin, & adiouste que *nos corps seront simples & transparens.* Nos aduersaires aussi mettent cela entre les erreurs de ce sainct Docteur, qu'en infinis endroits il dispute contre le lieu qu'auiourd'huy on appelle le limbe des enfans. Nazianzene au sermon du Baptesme, veult que hors le cas de necessité vrgente le baptesme des petits enfans soit differé iusques à ce qu'ils soient capables de respondre. Lactance [a] au 4. liure, chap. 14. nie manifestement la diuinité de Iesus-Christ, & dit qu'il ne s'est iamais appellé soy-mesme Dieu, & que s'il l'eust faict il eust violé la foy qu'il deuoit à Dieu, & eust estabili plusieurs Dieux. Luy-mesmes au 7. liure, ch. 21. dit que les ames de to⁹ hõmes tãt bõs que mauuais *in vna cõmunique custodia detinentur*, sont detenuës en vne prison commune iusques au iour du iugement. Qui pourroit souffrir en S. Hierosme son inimitié contre le mariage, lequel il appelle souuẽt impudicité & ignominie, iusques à dire au 1. liure contre Iouinian [b] que la fin du mariage c'est la mort, mais le fruict de la virginité est la vie eternelle, *Contemnimus enim Phegor et omnẽ ignominiã eius scientes quod qui in carne sunt non possunt placere Deo.*

*Augustinus de fide ad Petrũ, cap. 27.*

[a] *Nec vnquã se Deũ dixit quia nõ seruasset fidẽ, si missus vt Deos tolleret & vnum assereret, induceret alium præter vnũ Deum.*

[b] *Puto quod & nuptiarũ finis mors est, fructus autẽ sanctificationis qui vel ad virginitatẽ vel ad continentiam pertinet vita æterna. Et Lib. 1. In Iouinianũ.*

auec vne merueilleuse corruption de l'Escriture, Rom. 6. 21. Tordant aussi contre le mariage la sentence de S. Paul, Rom. 8. vers. 8. *que ceux qui sont en la chair ne peuuent plaire à Dieu?* Quoy plus? en l'Epistre à Geron' ia il dit qu'il n'y a autre difference entre vne femme qui se remarie & vne putain publique, [a] sinō que celle-là se prostitue à vn homme & celle-ci à plusieurs: & pourtant au 1. liure contre Iouiniā, [b] il l'exclud de la participation des aumosnes & mesmes de la participation du corps du Seigneur. Et toutefois luy-mesmes en l'Epistre qu'il escrit à Eustochiū ieune fille, se confesse brusler d'incontinence, & auoit l'esprit parmi les ballets des filles, mesmes au milieu de ses abstinences. Qui pourroit aussi supporter son immodestie en paroles, iusqu'à demāder [c] à l'Apostre S[t]. Paul pourquoy faire il portoit vn membre viril, au 1. liure contre Iouinian. Commēt traitte-il en ses Epistres cet excellent seruiteur de Dieu S. Augustin? iusques à luy dire qu'il veult faire du sçauant, & qu'en ses lettres il y a des hæresies? Eusebe est taxé d'estre Arrien par le second Concile de Nice. S. Ambroise en l'oraison funebre sur la mort de Valētiniā, [d] le loue de ce qu'il le tenoit pour son redempteur & liberateur. Le mesme Docteur & S[t]. Hilaire & S. Augustin & Lactance ont creu que les ames des fidelles

[a] *Si publicarum libidinum victimas superet, si vni prostituta sit non pluribus.*

[b] *Ei quæ duos habuit viros si panis tolletur eleemosinæ quanto magis ille panis qui de cœlo descendit.*

[c] *In Iouin. lib. 1. Cur portas veretrū ô Paule?*

[d] *Tu me nō solū vt parentem diligebans, sed vt redēptorē tui & liberatorem sperabas.*

& saincts doiuent estre purgées par le feu du dernier Iugement. S. Hilaire met en ce rang mesme la saincte Vierge, sur le Pseaume 118 en la lettre Gimel. Et quasi tous croyent que les Diables sont cheuz pour auoir habité auec des femmes auant le deluge. Nous en donnons peu d'exemples entre plusieurs, afin de monstrer que les Anciens Docteurs parmi beaucoup de vertus ont eu aussi leurs vices; & qu'on recognoisse combien inepte est la glose de la 9. Distictiō du Decret qui dit qu'il est cōmandé de tenir tout ce qu'ils disent iusqu'à vn iota. Que si nostre foy doit estre reiglée par le tesmoignage de ces Docteurs, qui est-ce qui pourra estre sauué ? Qui pourra discerner le bon d'auec le mauuais ? Et quand ils se discordent, (comme c'est leur ordinaire) qui s'interposera pour iuge en ce discord? Et quand ils sont obscurs (comme certes ils sont ordinairement plus obscurs que l'Escriture Saincte) qui sera leur interprete? Quelle apparence que l'Eglise Romaine nous veuille bailler pour iuges ceux desquels elle veut estre iuge? Quelle raison que nos aduersaires nous baillent les Peres pour interpretes, & cependant eux-mesmes veullent estre interpretes des Peres ? Comment est-ce qu'vn homme simple & occupé pourra lire tant de gros volumes? comment se demesler de tant de contradictions? comment obseruer la diffe-

*Ambr. in Psal. 36. & Ps. 118. Serm. 20. August. 20. lib. de ciuit. cap. 25.*

rece de stile introduite par les siecles? comment discerner les liures supposez, descouurir les passages falsifiés, veu que les plus sçauans à peine s'en deueloppent? Que deuiendront ceux qui n'entendent pas le Latin où le grec? faudra-il s'en raporter à ceux qui les produisent en François par lopins, qui ont de l'interest d'en sophistiquer le sens & déguiser les paroles ? Veu mesmes que les mots anciens ont changé auiourd'huy de signification ? Comme quand aprés les drogues changées l'inscription de la boëtte demeure ? Es escrits des Peres se trouuent ces mots, de sacrifice , oblation, autel, feu purgeant, Euesché , merite, station, Pape, biens spirituels, indulgence, &c. Mais en tout autre sens qu'auiourd'huy: c'est la mesme marque , mais le metail est diuers. Cependant vn nouuel apprentif y est aisément surpris: Ie voudrois aussi que ces Messieurs qui feignent vouloir receuoir les Peres pour iuges ( car au fonds ils les rejettent) me donnassent le nombre de ces Peres, afin que nous cognoissions nos iuges , & nous dissent s'ils reçoiuent égallement tous les anciens : & combien il faut au moins de Peres pour establir vn article de foy ? Que si deux Peres sont d'vn aduis , mais quatre sont d'aduis contraire , faudra-il iuger selon la pluralité du nombre ? Où si deux tiennent vne opinion, & le reste n'en parle ni pour ni con-

tre, ces deux seront-ils suffisans pour authoriser vne doctrine? Où si vne doctrine de laquelle nul des anciens n'a parlé ne doibt estre receuë, que deuiendra la Messe sans communians. La defense de dõner la coupe aux laïcs. Le limbe des enfans. Les peintures de la Trinité. Le seruice en langue non entenduë. Les Indulgences Romaines. La defence de lire l'Escriture. Les prieres en langue non entenduë de celuy mesme qui prie. L'extraction des ames hors le Purgatoire par bulles & indugences. L'opinion que Iesus par sa mort n'a point satisfait pour la peine tẽporelle des pechez d'aprés le baptesme. La puissãce du Pape à dõner & oster les Royaumes. Le Iubilé. Les autels priuilegiez, Les pardons de six cents mille ans, & mille telles choses dõt on ne trouue aucune trace en toute l'ãtiquité. En ces matieres & en plusieurs autres il plaist à nos aduersaires de recuser les Peres, cõme non pleinement instruits & iuges peu fauorables. Bref ie trouue l'antiquité si esloignée du Papisme, que i'ose promettre à ces Messieurs de changer mon manteau en capuchon monachal, s'il se trouue és quatre premiers siecles, ie ne di pas vne Eglise, mais vn seul homme qui ait eu vne relligion en rien approchante de celle de l'Eglise Romaine de nostre temps.

*Le Pape auoit esteint parmi le peuple les bõnes lettres, & repeu les hommes de langue non entenduë.*

Voicy encores vn autre mal, c'est que quasi toutes les impressions des Peres faictes tant par nous que par nos aduersaires ont esté faites sur les manuscripts tirés des Monasteres escrits de la main des Moines, qui les ont accommodés à leur plaisir. Et comment n'eussent-ils falsifié les escrits des Peres, lors qu'ils auovent si beau jeu, & que personne ne les esclairoit de prés, veu que maintenāt en la lumiere de ce siecle & estans suiuis de si prés, ils osent faire des indices Expurgatoires? iusques là que Messieurs les Correcteurs de S[t]. Augustin en leur preface sur la derniere Edition de Paris,* confessent auoir changé quelque chose & osté (disent-ils) les erreurs glissez par la malice des heretiques? Et disent en mots exprés que les *liures des Anciens Peres doiuent estre repurgez suiuant le decret du tres-sainct Concile de Trente?* Nous sommes donc reduits aux termes des Israelites, qui n'auoyent espée ni couteau que par le moyen des Philistins leurs ennemis: pourtant ils taschent à nous les bailler mousses & épointez le plus qu'ils peuuent; Or Dieu soit loüé qu'ils n'ont peu venir à bout de leur entreprise, & que nonobstant ceste corruption il reste encores assez en ces bons docteurs pour recognoistre au vray leur opinion & faire le procez à l'Eglise Romaine.

** Chez Niuelle ruë S. Iacques, aux Cicognes. 1571. Ex sanctissimo Cōcilij Trid. decreto veterum patrū codices sunt expurgandi.*

A

A cela nous employons ce dernier chapitre, lequel nous donnons non à la necessité de la matiere, mais à l'infirmité des esprits, ausquels on a rendu l'Escriture Saincte suspecte, comme vn liure dangereux, & qui fait vn homme heretique. Et qui cependant ouurent les yeux, & leuent les oreilles quand on leur nomme Irenée, où Hierosme, où Cyprian, desquels noms on rebat les oreilles des ignorans, non que ces autheurs soient fauorables à l'Eglise Romaine, mais pource qu'on sçait bien que l'auditeur n'ira iamais voir les lieux, & que peu ont les liures, & que de ceux qui les ont peu ont le loisir de les lire, moins encores la volonté, moins encores la capacité. Cependant on leur cache l'Escriture Saincte, laquelle est iuge des Docteurs tant anciens que nouueaux, & à laquelle ces mesmes Docteurs nous renuoyent.

## *Passages qui representent la croyance de l'Eglise Chrestienne des premiers siecles.*

AVANT qu'ouïr les Docteurs Anciens representõs les coustumes & la croyance de l'Eglise de leur temps.

S. Hierosme sur la 1. aux Corinthiens,

Post communionem, quæcumque de sacrificijs superfuißet illic in Ecclesia commu-nem cœnã comedentes pariter consume-bant.

chap. 11. dit *qu'aprés la communion ils faisoiet en l'Eglise vn repas commun, auquel ils mangeoient tout ce qui restoit des sacrifices.* Le peuple de Corinthe eust-il mangé en vn repas commun le residu de l'Eucharistie s'il eust creu que ce fust Iesus-Christ mesme? Notez aussi qu'ils n'en reseruoient rien pour le lendemain.

Iustin Martyr qui escriuoit 150. ans aprés Iesus-Christ, en sa 2. Apologie, recite la forme de celebrer ce Sacremẽt de son temps, là il ne parle aucunement d'esléuation d'hostie, ni d'adoration. Il dit que toute l'assistence communioit, & souz les deux especes. *Ceux* (dit-il) *qui sont appellez Diacres entre nous donnent à chascun des aßistants* DV PAIN & DV VIN *auec de l'eau, consacrez par action de grace, & en portent aux absents.* Notez que non seulement il appelle PAIN & VIN ce qui est donné au peuple, mais aussi met la consecration en l'action de graces, c'est à dire en la priere. Denis faussement appellé Areopagite au liure de la Hierarchie Ecclesiastique, chap. 3. descrit exactement les ceremonies vsitées de son temps, c'est à dire en ce Sacrement, quelques cinq cens ans aprés Iesus-Christ. Mais en tout le chapitre il n'est nullement parlé d'adoration d'hostie, ni d'éleuation, ni de changement de la substance du pain. Ains il dit que tous estoient inuitez à commu-

nier aux signes sacrez qu'il appelle θεῖα σύμβολα & ἀντίτυπα par plusieurs fois, *signes diuins & figures.*

Hesychius au 2. liure sur le Leuitique, chap. 8. dit que la coustume estoit de brusler les restes de l'Eucharistie, dont appert non seulement que quantité de pain estant proposée, toute l'assistãce estoit inuitée à la communion; mais aussi que l'Eglise ne croyoit pas que ce pain fust le corps de Iesus-Christ; car ç'eust esté vne impieté & profanation de le brusler.

Euagrius au 4. liure de l'Histoire Ecclesiastique, chap. 35. ou en Grec 36. dit que la coustume ancienne de l'Eglise de Constantinople estoit de donner les restes du corps du Seigneur à des petits enfans frequentans l'Eschole. Nicephore dit le mesmes au 17. liure, chap. 25. Dont nous tirons les mesmes consequences que du passage de Hesychius.

*Vetus fuit consuetudo Constantinopoli, vt si quãdo multæ particulæ corporis Christi superessent, pueri impuberes qui scholas frequentabant arcesserentur, eásque manducarent.*

Aussi est-ce chose nouuelle & dont les Anciens ne parlent point, que ceste concomitance, qui met le corps du Seigneur au calice, voire le met tout entier en la moindre goutte du calice. Aussi bien que la coustume de ne proposer au peuple qu'vne petite oublie ronde, au lieu que toute l'antiquité couuroit la table de pain & de vin pour communier toute l'assistence & donoit le reste aux pauures ou aux enfans:

cõme nous monstrerons plus amplemẽt cy aprés. Tout cela infiniment esloigné de ceste Transtubstantiation.

Item la coustume d'esleuer l'hostie, de la receuoir de la bouche sans l'oser toucher de la main, lecher les gouttes du calice, racler la place où il en est tombé vne goutte, brusler les vers qui ont entamé l'hostie, & mettre leurs cendres en reliques, & rechercher l'hostie dans le vomissement, sont coustumes inouies en toute l'antiquité (car lors on receuoit le Sacremẽt auec la main: cõme tesmoignẽt * Eusebe & S. Augustin & plusieurs autres.) Comme aussi la feste Dieu, & porter l'hostie en procession, & s'agenouiller par la ruë quand l'hostie passe, sont coustumes dont on ne void nulle trace és Anciens: Aussi en leurs escrits il n'est nullement parlé d'accidens sans sujet, ni de corps sans lieu, n'y de longueur ni ayant rien de long, ni de plusieurs especes de pain, ni de leuer Dieu, ou porter Dieu, où prẽdre son createur: bref c'est tout autre lãgage que celuy que l'Eglise Romaine tiẽt aujourd'huy. Est-il possible que tãt de Docteurs ayent creu la Transsubstantiation, sans cognoistre les consequences qui en naissent? ou que les mots pour exprimer leur Doctrine leur ayent tant defailly?

*Euseb. lib. 7. cap. 8. cum mensæ astitisset, manus ad suscipiendũ sanctum cibum extendisset. Hist. Tripart. lib. 9. cap. 30. Quomodo huiusmodi manibus suscipies sanctũ Domini corpus? Aug. contra litteras Petil. lib. 2. c. 23.

La premiere ordonnance de leuer le Sacrement pour l'adorer a esté faicte par Ho-

norius III Pape en l'an 1220. on trouuera bien en Basile & en Denis & autres, que la coustume estoit de descouurir & monstrer au peuple le Sacrement, mais nullement d'en faire l'Eleuation qui se fait aujourd'huy: moins encores l'adoration. Peu aprés Honorius, Vrbain IV. ordonne la feste Dieu. Tant de siecles s'estoyent coulés sans ceste coustume.

*Extra de celebratione Miss. Tit. 14. cap. Sanè cum.*

Vray est que plusieurs Anciens disent que Iesus-Christ doit estre adoré en l'Eucharistie: Mais cela n'est point l'adoration du Sacremēt, ains de Iesus-Christ represēté par le Sacrement. Autre chose est d'adorer Iesus-Christ en ceste action, autre chose l'adorer és especes & cōme caché souz les accidens du pain. Theodoret voirement au deuxiéme dialogue intitulé *l'Inconfus*, dit que *les signes mystiques* προσκυνεῖται sōt venerez ou adorez. Mais cela n'est à propos. Car s'il parle de l'adoration qui appartient à Dieu seul, nos aduersaires ne l'approuueront pas en cela, veu qu'ils ne veulent pas que les signes soient ainsi adorés; S'il parle de quelque adoration inferieure, ils ont tort d'alleguer ce passage pour l'adoration de leur hostie, laquelle ils adorent du cult de latrie.

*August. in psalm. 98. nemo illā carnem manducat nisi prius adorauerit.*

Le formulaire aussi des prieres que l'ancienne Eglise disoit en l'Eucharistie parle pour la verité. L'autheur des liures des Sa-

*Fac nobis hanc oblationem ascriptã rationabilẽ, acceptabilem, quod est figura corporis et sanguinis Domini, etc. ce qui suit ne sõt plus paroles du formulaire public, mais mots de l'autheur.*

cremens attribués à S. Ambroise dit qu'alors le prestre parloit ainsi. *Fay que ceste oblation nous soit mise en conte, raisonnable, acceptable, qui est* FIGVRE *du corps & du sang de nostre Seigneur Iesus-Christ* : Ces mots sont demeurez en la Messe de l'Eglise Romaine hors mis le mot de FIGVRE, lequel on a retranché comme contrariant à la Transsubstantiation, & au lieu de ces mots *Quod est figura corporis & sanguinis Domini*, on dit auiourd'huy, *Vt nobis corpus & sanguis fiat dilectißimi filij, afin qu'il nous soit fait le corps & le sang de ton tres-cher fils.* L'excuse qu'on prend est inutile, c'est que le Sacrement est appellé *figure* à cause des accidens qui sont signes du corps du Seigneur. Car ces accidens, asçauoir, longueur, largeur, couleur, rondeur, &c. ne peuuent estre appellés l'oblatiõ. Or ce formulaire ancien dit que ceste oblation est la figure du corps du Seigneur. Et puis eussent-ils rayé de leur Messe ce mot de *figure* s'il ne leur eust depleu ? & mis en la place vne clause qui leur est fauorable ?

Les liures des Constitutions Apostoliques attribués à Clement, sont liures vtiles & anciens, toutefois escrits souz les Empereurs Chrestiens, c'est à dire plus de trois cens ans aprés Iesus-Christ : comme il appert par le 24. chapitre du 6. liure, où il dit que les Iuifs sont tributaires des Romains

rangés au Christianisme. Or voicy l'action de graces iointe à la perceptiõ du Sacremēt qui se trouue au chap. 26. du 7. liure. *Nous te remerçions, ô nostre Pere, pour le precieux sang de Iesus-Christ qui a esté respandu pour nous, & pour le corps precieux, duquel nous celebrons ces signes, luy mesmes nous ayant ordonné que nous annoncions sa mort.* Vous voyez que l'Eglise rend graces pour le sang de Iesus-Christ, mais respandu en la Croix ( car il ne se respand point en l'Eucharistie,) & par consequent pour le corps de Iesus-Christ offert en la Croix. Quant à l'action presente il l'appelle non seulement commemoration de la mort, mais aussi signe du corps du Seigneur. Si l'Eglise eust creu manger Iesus-Christ par la bouche, n'eust-elle pas plustost rendu graces de ceste manducation, au lieu de ne parler que de signes & antitypes, & de commemoratiõ de sa mort?

*Et pro precioso corpore cuius hæc antitypa perficimus ipso nobis ordinante, vt annunciaremus eius mortē.*

La coustume aussi de l'ancienne Eglise est demeurée encores auiourd'huy en l'Eglise Romaine à sa condamnation, de dire au peuple en la communion *Sursum corda, Esleuez vos cœurs en haut*, paroles qui aduertissent le peuple de ne s'arrester point à ce qui est entre les mains du prestre, mais esleuer son cœur vers Iesus-Christ assis au ciel à la dextre de son Pere.

Le Canon mesmes de la Messe, qui se lit tous les iours, & duquel le Concile de

Trente prononce en la Session XXII. que quiconques dit qu'il y a des erreurs est Anathéme, nous exposera clairement la croyance de l'Ancienne Eglise. Car ce Canō est composé pour la plus part de prieres anciennes, mais tournées maintenant en autre sens, & qui monstrent que lors que ces prieres ont esté instituées, l'Eglise croyoit que c'estoit encores pain aprés la consecratiō. En voicy quelques pieces. Le Prestre aprés la consecration parle ainsi, *Nous tes seruiteurs nous souuenans de Christ ton fils, & de sa passion, resurrection, & ascension, presentons à ton excellente Majesté de tes dons & choses données vne hostie pure, &c.* Il dit qu'il offre ceste hostie en memoire de Iesus-Christ, ceste hostie donc n'est pas Iesus-Christ mesmes, car la memoire d'vne chose n'est pas la chose mesme. Item il dit que ceste hostie est prise des dons & choses que Dieu no⁹ a dōnées: ce qui ne peut cōuenir au corps de Iesus-Christ: ains il est clair que cela est dit selon la coustume ancienne en laquelle tous les fidelles auant l'Eucharistie apportoient sur la Saincte table des offrandes de pain, de vin & de fruicts, desquels vne partie estoit distraicte autant qu'il en falloit pour communier toute l'assistence, le reste estoit pour les pauures. Ceste portion donc de pain prise d'entre la masse des offrandes pour l'vsage de la

*Vnde & memores domine — offerimus præclaræ majestati tuæ, de tuis donis ac datis hostiam puram.*

Cene,eſt ceſte hoſtie ou offrande pure,priſe d'entre les dons & choſes données de Dieu,& ainſi l'entendoit l'ancienne Egliſe.

Et afin que nous n'en doutions point, le preſtre adiouſte. *Sur leſquels [dons] daigne regarder d'vn viſage propice & ſerain,& les accepter, comme tu as daigné accepter les preſens de tõ fils [ou ſeruiteur] Abel le iuſte,&c.* Ceſte priere eſtoit bonne quand elle eſtoit dite ſur les offrandes apportées par le peuple,& lors qu'on croyoit que c'eſtoit encores pain aprés la cõſecratiõ. Mais depuis que la Tranſſubſtantiation a eſté inuentée ces paroles ſont deuenuës blaſphematoires,comme demandantes à Dieu qu'il ait le ſacrifice du corps de Ieſus-Chriſt auſſi agreable que jadis il a eu agreable le ſacrifice d'vne beſte offerte par Abel. Conſiderés les mots de prés,& vous verrez qu'en ces mots le Canon ne compare point les perſonnes offrãtes, mais les choſes offertes, *Hæc dona*, ces dõs auec *munera Abel*, les preſens d'Abel. Et quand meſmes il ſeroit autrement, n'eſt-ce pas touſiours parler indignement que de demander à Dieu que celuy qui offre Ieſus-Chriſt à Dieu par le cõmãdement de Dieu ſoit auſſi agreable à Dieu que celuy qui offre vne beſte? Car vne ſi excellente offrande rendroit neceſſairement celuy qui offre plus agreable. Que ſi le

*Supra quæ propitio ac sereno vultu reſpicere digneris & accepta habere ſicuti accepta habere dignatus es munera pueri tui iuſti Abel.*

prestre est meschant, & sans foy, la priere est iniuste de demander qu'il soit aussi agreable qu'Abel. S'il est homme de bien qui doute qu'en offrant Iesus-Christ il ne soit plus agreable qu'Abel offrant vne beste? Ceste priere donc est iniurieuse à Iesus-Christ.

*Iube hæc perferri per manus sancti Angeli tui in sublime altare tuum.*

Ce qui suit est de mesme. *Commande que ces choses soiẽt portées par les mains de ton sainct Ange en tõ autel d'en haut en presence de ta diuine Majesté.* Desia quand il dit *ces choses* il appert qu'il entend *ces presens*, car le fil du propos le requiert, & nõ Iesus-Christ mesmes. Aussi seroit-ce vne pure moquerie de demander à Dieu, que les Anges portẽt Iesus-Christ de la terre au ciel pour le presenter deuant Dieu: Car Iesus-Christ n'ẽploye point les Anges pour se presenter à Dieu: ni mesmes pour prier Dieu que le sacrifice que Iesus-Christ offre pour nous luy soit agreable. Dire que le prestre entend par *ces choses* sa priere, est pecher contre le sens commun, car qui parla iamais ainsi? Aussi est-ce troubler tout le fil du propos.

*Per quem hæc semper nobis bona creas sanctificas benedicis, &c.*

Pour closture le prestre adiouste vne priere qui ne nous laisse aucune doute, il dit. *Par nostre Seigneur Iesus-Christ, par lequel tu nous crées tousiours tous ces biens, les sanctifies, viuifies, benis & fournis.* Qui a-il de plus clair? 1. En parlãt de ce qu'il offre il l'appelle *tous ces biens*, dont appert que cela le di-

ſoit iadis ſur vne quantité de pain & de vin poſée ſur la table pour communier toute l'aſſemblée. 2. Et par ces mots [tous ces biens] entendre Ieſus-Chriſt meſmes il n'y a nulle apparence. 3. Nous ſommes encor' en plus forts termes: car il dit que Dieu crée & ſanctifie & viuifie & benit ces biens tous les iours: Cela peut-il eſtre accommodé à Ieſus-Chriſt? Dieu crée-il Ieſus-Chriſt tous les iours? peut-on dire que Dieu le benit & le viuifie? 4. Bien plus: car le preſtre dit que c'eſt par Ieſus-Chriſt que Dieu nous crée & viuifie tous les iours ces biẽs. Ces biens donc qu'il offre ne ſont pas Ieſus-Chriſt meſmes: car Dieu ne crée point Ieſus-Chriſt par Ieſus-Chriſt: Nos aduerſaires donc ont mal pourueu à leur faict, lors qu'ils ont introduit vne doctrine nouuelle, de n'auoir point changé les mots auſſi bien que la choſe, & auoir laiſſé en leur Meſſe des prieres plus anciennes que la Tranſſubſtantiation, eſquelles le preſtre parle contre ſon intention.

*Coëff. pag. 673. ſouſtiẽt par vn liure ſuppoſé de Cyprian, que Ieſus-Chriſt eſt créé tous les iours.*

Les Egliſes des Abyſſins qui ſont ſouz l'Empire du Preſteian retiennent beaucoup de traces de l'Antiquité. Leurs couſtumes en ce Sacrement nous ſont deſcrites par François Aluarez moine Portugais, qui y a veſcu ſept ans. Il dit qu'on y fait vn grand tourteau eſpais enuiron d'vn doigt. Qu'aprés la lecture de l'Euangile le preſtre

fait cinq trous en ce gasteau auec le doigt, en memoire des cinq playes. Qu'il consacre en langue Arabesque; ne fait aucune éleuation. D'adoration d'hostie nulle mention. Item le prestre prend du bout de ce tourteau vn morceau pour soy: presente le reste en vn plat à celuy qui a leu l'Euangile: lequel communie auec tous les prestres qui sont autour de la table. Et ainsi tousiours en auançant la communion est portée à tout le peuple iusques aux plus esloignez de l'Autel. Le mesme se fait du vin : lequel se donne à tous les communians iusques aux femmes, en des cullieres d'or, ou d'argent, ou de bois: Le peuple vient à la communion les mains esleuées & iointes.

*Leopolis.* André Lubelcsyk a traduit en Latin la Liturgie que les Armeniés pratiquét à Lépurck ville de Russie, en laquelle il n'est fait nulle mention d'esleuer l'hostie ni de l'adorer. Vray est qu'aprés la consecration le Ministre demande que le pain soit le corps de Christ. Mais peu aprés il declare que c'est par foy qu'il mange le corps du Seigneur.

*Cassandri Liturgica.* Cassander rapporte la coustume des Eglises de Moscouie, tirée des commentaires de Sigismund Liber, qui dit qu'és temples de Moscouie il n'y a qu'vn autel, & que le Sacrement ne se fait iamais plus d'vne fois par iour. Le tout en langue vulguaire. Que

le peuple communie souz les deux especes en des cullieres. D'éléuation ni d'adoration d'hostie nulles nouuelles.

Les Conciles Anciens se taisent là dessus, car les reiglemens faits és Conciles sont ordinairement posterieurs aux déreiglemens, comme les remedes viennent aprés le mal commencé. Toutefois nous auons vn fragment du septiéme Concile vniuersel, tenu à Constantinople l'an 750. de Iesus-Christ, composé de 338. Euesques, lequel en condamnant les images parle incidemment de ce Sacrement. *Voicy* (dit-il) *l'image de ce corps viuifiant, laquelle nous a este honorablement & glorieusement representée.* Et peu aprés. *Iesus-Christ a commandé qu'on mist sur la table vne image totalement choisie; asçauoir la substãce du pain, de peur que si elle estoit figurée par forme humaine l'idolatrie ne se glissast.* Mais quelque 40. ans aprés Irene mere de l'Empereur Cõstãtin (laquelle depuis par barbarie indicible fit creuer les yeux à son propre fils, pour séparer de l'Empire) cõuoque à Nice vn Cõcile ou preside Tharasius patriarche de Constantinople: l'Euesque de Rome Adrian y auoit aussi ses députés: Là entre autre chose est condamné ce Concile pour auoir appellé ce Sacrement image du corps de Iesus-Christ: comme on void en l'action sixiéme dudit Concile de Nice: Or lequel de ces deux Conciles doit plustost estre

*Ecce viuificantis illius corporis imaginem — Imaginẽ totam electam videlicet panis substãtiam mãdauit apponi, ne scilicet humana effigie figurata, idololatria introduceretur.*

creu, nous en ferons le lecteur iuge, aprés auoir representé quelques pieces de ce Concile de Nice. Desia dés l'entrée du Cōcile sont anathématisés auāt aucune preuue & examen les ennemis des images, & la conclusion est mise deuant les preuues. En la mesme premiere actiō est declaré *qu'vn temple sans image est de nulle valeur.* Là mesmes est dit *qu'estre ennemi des images est la pire de toutes les heresies.* Ne sert de dire que ce sont des particuliers qui parlent, Car tous ne pouuoient parler à la fois. Que si les particuliers ont mal parlé, pourquoy n'y sont-ils repris ? pourquoy leurs auis sont-ils inserez au Concile ? Pourquoy en cōsequence de telles sentēces, est-il en fin conclu en faueur des images ? Ce mesme Cōcile plus de trente-fois ordonne que les images soyent adorées. En l'Action quatriéme il est dit *que les images sont de pareille valeur que les Saincts Euangiles*, lesquels en appellant SAINCTS il appert que par les Euangiles il n'entend point l'encre ni les characteres, comme dit Coeffeteau pour resiouir le lecteur de quelque subtilité. Et afin que personne n'en doute tout le Synode en corps en l'action septiéme commande que telle adoration soit renduë aux images *qu'au type de la venerable & viuifiante croix & aux saincts Euangiles.* Ce qui seroit vn redoublement de blaspheme si

* ναοῦ δ' οὐδεὶς λόγος ἐν ᾧ σίφει ἄγαλμα.

*Vt etiam meo iuditio, cum sanctis Euangelijs & veneranda cruce aequiualeant.*

Pag. 682.

*Imaginibus adorationem exhibeant — quemadmodum*

par les Euangiles il falloit entendre l'encre ou le papier, car nos aduersaires mesmes ne voudroient leur rendre aucune adoration ni veneration, moins encores les adorer comme la croix : En la mesme Session IV. il est dit que *major est imago quem oratio* que l'image est pl⁹ excellẽte que l'oraison, Si par l'oraison il entẽd la priere, l'impieté est execrable. Si par l'oraison il entẽd l'histoire de la bible comme veult Coeffeteau, ou vne prædicatiõ, c'est encores pis, & preferer vn morceau de bois à la parole de Dieu. En l'actiõ cinquiéme il est dit, que nõ vn particulier, *mais l'Eglise tiẽt que les Anges sõt corporels & non inuisibles, ains ayans vn corps subtil fait d'air ou de feu.* Et peu aprés, *que nul ne die que les Anges ou diables sont incorporels*, à quoy nul ne contredit en tout le Concile. La sixiesme action se conclud ainsi en faueur des images, en les appuyant de deux passages de l'Escriture subtilement appliquez, *Il est ainsi dit aux Cantiques des Cantiques, Monstre moy ta face & me fay oüir ta voix. Car ta voix est douce & ta face specieuse.* Il adiouste encores vne autre preuue du Pseaume 47. *Comme nous l'auons oüy, ainsi l'auons nous veu*, car il amplifie l'vtilité de la veuë & de l'ouyë, pour monstrer que les images doiuent estre iointes à la parole. Dont il conclud fort à propos contre les ennemis des images. *Vnusquisque vana lo-*

*typo venerandæ & viuificæ crucis, & sanctis Euangelijs.*

*p. 683.*

*Act. 5. Ecclesia sentit nõ omnino esse corporis expertes & inuisibiles verũ tenui corpore præditos & aëreo siue igneo.*

*quutus est ad proximum suum, &c.* Auec pareille subtilité en l'actiõ deuxiéme le Pape Adrian ameine pour les images que Dieu a fait l'hõme à son image & semblance. Et le Pseaume 95. *Cõfeßio & pulchritudo coram eo.* Et le Pseaume 25. *Seigneur i'ay aimé la beauté de ta maison.* Ferions nous cas d'vn conuenticule qui se moque si clairement de la parole de Dieu? qui dit tant de choses dõt l'Eglise Romaine mesmes a honte? estãt d'ailleurs picquée contre ce Synode, pource qu'il cõdãne Honorius Euesque de Rome, & le pronõce heretique, recognoissant par là que sa chaire ne l'exempte point de pouuoir estre Heretique? pource aussi qu'en la premiere action on propose pour iuges les liures des Euangiles? Et pource qu'ẽ la mesme session l'Empereur dit que le Synode a esté conuoqué par son commandement, pource que Tharasius patriarche de Constantinople preside & parle tousiours deuant les deputés de Rome, & y est appellé souuent Euesque Vniuersel. Ou aussi le Pape Adrian escrit ainsi à l'Empereur, *Nous cependant suppliants auec ardeur d'esprit vostre clemence & comme si nous estions presents nous prosternants à vos genoux & nous roulans à vos pieds moy auec mes freres,— commandés que les images soyent restituées en la ville imperiale.* En ce temps là les Papes ne sçauoyent pas tenir leur rang, & baisoient la pantoufle

*Depositis in medio sacris & inuiolatis Euangelijs.*

*Obsecrantes interim ex animi feruore vestram mansuetudinẽ*

ſie des Empereurs. Et pourtant nos aduerſaires ont de l'intereſt à ſupprimer tels Cōciles, plus anciens que la Tyrannie & vſurpation. En tout cas ce Concile eſt beaucoup aprés les quatre premiers ſiecles : Et par conſequent de nulle authorité en diſpute.

*obteſtando, & veluti præſentes genibus aduoluti, & coram veſtigia pedũ volutando.*

Nous auōns auſſi la confeſſion de deux Papes dont nous recueillons aiſémẽt combien l'Egliſe Romaine a défiguré ce Sacrement : Car le Pape Gregoire au 7. liure de ſes Epiſtres en l'Epiſtre 63. dit que les Apoſtres conſacroyent l'oblation, y adiouſtans ſeulement l'oraiſon Dominicale : Ils ne ſçauoient donc que c'eſt de ce murmure de mots par conte faiſans la Tranſſubſtantiation. Le Pape Innocent III. au prologue qu'il a mis au front de ſes liures des myſteres, dit[a] *que S. Pierre a le premier celebré la Meſſe en Antioche, & qu'il n'y mit que trois oraiſons, & que le reſte a eſté depuis adiouſté par diuerſes perſonnes en diuers temps*, & de fait en la Meſſe ſont nommées des perſonnes qui ont veſcu prés de 400. ans aprés la natiuité de Ieſus-Chriſt. Iean, Paul, Marcellin, & Pierre, comme recognoiſt le meſme Pape au liure 3. chap. 10. Et afin que nous ſçachions ſur quelle imitation ces additions ont eſté faites, luy-meſmes au 4. chap. du 4. liure parlant des myſteres & ceremonies de la Meſſe dit,[b] *Que l'Egliſe prend volontiers de*

[a] *Primꝰ Petrus Apoſt. miſſam Antiochiæ dicitur celebraſſe, in qua tres tãtum orationes ——— Cætera vero diuerſis temporibus & à diuerſis perſonis legũtur adiecta.*

[b] *Nõ ſolum conſtitu-*

*tionibus legalibus verum etiam de scriptis gentiliũ libenter assumit Ecclesia.*

*ce qu'elle trouue bon non seulement és constitutions legales [ c'est à dire és ceremomies Iudaïques] mais aussi és escrits des Payens.* Il y a de la candeur en ce Pape de recognoistre si ingenuëment ceux qui l'ont enseigné. Suiuant quoy Guillaume Durand en son Irrationnal au 1. chap. du 4. liure, lequel est vn commẽtaire du Canon * de la Messe, confesse franchement qu'*au commencement de l'Eglise naissante la Messe se disoit autrement qu'auiourd'huy.*

* *In primordio nascẽtes Ecclesiæ Missa aliter dicebatur quã modo.*

Contre tout ce que dessus nos aduersaires dressent vne batterie, & nous battẽt de deux Canons, mais la poudre leur manque. Le premier Canon est du premier Concile de Nice, l'autre du premier Concile d'Ephese.

Celuy du Concile de Nice est tel. *De rechef encores en ceste table diuine ne soyons bassement attentifs au pain & au calice qui est deuant nous, mais leuants en haut nostre esprit par la foy, conceuons qu'en ceste table sacrée gist cet agneau de Dieu qui oste les pechez du monde, & est immolé par les prestres sans estre immolé : & apprehendants vrayement son corps precieux & son sang, croire que ce sont signes ou marques de nostre resurrection. Car pour ceste cause nous n'en prenons pas beaucoup, mais peu, afin que nous sçachions qu'on n'en prend pas pour nous souler, mais pour nous sanctifier.* Ce Canon est tel qu'il fait clairement pour nous, 1. il dit

ἀμνὸν ἀθύτως θυόμενον.

σύμβολα.

que [a] c'est du pain, 2. Il dit qu'il est sur vne table [b] & non sur vn autel. 3. Il dit qu'il ne s'y faut poĩt arrester, mais [c] esleuer sõ cœur en hault: pourquoy n'y doit-on arrester son cœur si ce n'est plus pain, mais Iesus-Christ mesmes? 4. Il dit que Iesus-Christ est immolé en ceste table: Mais afin qu'on entende que c'est vne immolation sacramentelle & representatiue, il dit qu'il [d] est immolé sans estre immolé, comme le Grec le porte. 5. Finalement il dit que nous y apprehendons vrayement Iesus-Christ, mais il auoit dit auparauãt que c'est par foy, non donc par la bouche. Mais au fonds ce Canon est fondu de neuf & de nulle authorité, car il n'est pas és Canons Grecs des Conciles imprimez par nos aduersaires mesmes, Ni en Ruffin, Ni en Balsamõ, Ni és Tomes des Cõciles publiés par nos aduersaires, sinõ és dernieres éditiõs, & en autre lettre, pour monstrer qu'il a esté trouué de nouueau, & ce en la Bibliotheque du Pape au Vatican, souz le nom d'vn Gelasius Cysicenus, de laquelle rien ne sort en ceste matiere qui ne nous soit suspect.

[a] προκείμενος ἄρτος.
[b] ἐπὶ τῆς θείας τραπέζης.
[c] ὑψώσαντες ἡμῶν τὴν διάνοιαν.
[d] ἀμνὸν ἀθύτως θυόμενον.
*Coëff. p. 694. n'entendant le Grec, tourne* ἀθύτως, *non sanglamment.*

Celuy du Concile d'Ephese est encores plus clairement supposé. Le voicy. *Nous celebrons és Eglises le sainct viuifiant, & non sanglant sacrifice, croyans que ce qui est proposé n'est pas le corps de quelque homme commun á nous*

*semblable, & de mesme le precieux sang, mais plustost le prenans comme faict le propre corps & sang du verbe viuifiant.* Contre ce Canon, (quoy que ne parlant aucunement pour la Transsubstantiation) nous nous inscriuons en faux. 1. Car ce qui est en la page 605. du premier Tome des Cōciles de l'edition
*Coëff. pag.* de Cologne 1567. que Coeffeteau produit
*696.* auec vne insolence ridicule est autre chose & couché en autre termes : Et encores n'est-ce point vn Canon de Concile, mais vne partie d'vne lettre de Cyrillus escrite à Nestorius du Concile d'Alexandrie, conformément à l'Edition Grecque de Heidelberg, page 80. 2. Item nous auons les Canons Grecs du mesme Cōcile imprimez à Paris, l'an 1540. chez Conradus Neobarius, auec vne preface du Sieur du Tillet, dediée au Cardinal de Tournon, où il ne se trouue pas vn mot de ce Canon. 3. Il ne se trouue non plus és Canons de Balsamon. 4. Item on nous allegue ce Canon diuersement : car Monf. d'Eureux & ses disciples l'alleguent comme nous l'auons produit : Mais Bellarmin au 25. chap. du 2. liure l'allegue tout autrement. 5. Le fonds de l'abus est, que ces mots ne sont point vn Canon du Concile d'Ephese, mais vne declaration de l'vnziéme anathematisme de Cyrille, qui se trouue en la page 607. du premier Tome des Conciles

de la susdite Edition : lesquels mots nos aduersaires objectēt frauduleusemēt, se donnans bien de garde de produire l'expositiō que Cyrille mesmes adiouste Car en la page 682 & 683 exposant cet vnsiéme anathematisme. *Prononces-tu* (dit-il) *que nostre Sacrement soit la manducation d'vn homme? & pousses-tu irreligieusement à des pensées grossieres l'entendement de ceux qui ont creu? entreprens-tu de manier auec des pensees humaines les choses qui se reçoiuent par la seule foy & non recherchées?* Vous voyez combien loing il rejette ceux qui pensent manger vn homme en ce Sacrement : qu'eust-il dit à ceux qui nō seulemēt se vātent de manger vn homme, mais aussi de māger Dieu? Cōbien aussi sont exprés ces mots que ces choses se recoiuent PAR LA SEVLE FOY, car il ne sçauoit que c'est d'aualler Iesus-Christ par la bouche. Ces Messieurs donc font prudemment de nous produire ceste sentence de Cyrille sans adiouster l'exposition.

*Num hominis comestionē nostrū hoc Sacramētum pronuncias, et irreligiosè ad crassas cogitationes vrges eorum qui crediderūt mentem, & attentas humanis cogitationib. tractare quæ sola purà & inexquisfide accipiūtur?*

C'est pourquoy nous voulons icy gratifier nos aduersaires, & poser le cas que ce soit vn Canon de Concile & non vne sentence d'vn particulier, Car qui a-il en tout ce Canon pretendu qui face contre nous? ains qui a il qui ne face pour nous? *Il dit que nous celebrons vn sacrifice non sanglant, sainct & viuifiant.* Qui nie cela? mais

sacrifice Eucharistique. Item il dit que *ce qui y est proposé n'est point le corps ni le sãg d'vn homme commun.* Qui a-il de plus veritable? Finalement il dit ( & nous le disons aussi) *que le corps du Seigneur que nous prenons est fait le corps du Verbe viuifiant* , c'est à dire vni personnellement à la diuinité du fils. Il ne dit point que le pain soit fait le corps de Christ par transsubstantiation, mais que le corps du Seigneur est fait le corps du verbe viuifiant comme estant vne personne auec le Verbe.

Est aussi grandement considerable que Theodoret estoit en ce Concile d'Ephese, lequel à ce conte eust esté condamné comme tenant que le pain demeure pain aprés la consecration. Ses mots meritent d'estre inserez entre les tesmoignages qui representent la croyance de toute l'Eglise Orthodoxe: pource qu'en ses dialogues où il expose ceste matiere il fait parler vn Orthodoxe contre vn heretique.

Theodoret donc au premier Dialogue intitulé l'immuable au 8. feuillet de l'edition Romaine, exposant en quel sens au 6. de S. Iehan Iesus-Christ appelle son corps pain: & au contraire en l'institution du Sacrement il appelle le pain son corps, dit ainsi. *Nostre Sauueur a eschangé les noms & a donné à son corps le nom du signe, & au signe le nom de son corps: Ainsi s'estant nommé soy-mes-*

ὁ δέ γε σωτὴρ ὁ ἡμέτερος ἐνάλλαξε τὰ ὀνόματα, καὶ τῷ μὲν σώματι τὸ τοῦ συμβόλου τέθεικεν ὄνομα, τῷ δὲ συμβόλῳ τὸ τοῦ

*mes vigne*, [Iehan 15.1.] *Il a appellé le signe son sang.* [Matth. 26.28.] que peut-on dire de plus pressant? ce Docteur ancien dit qu'en ces mots, *Ceci est mõ corps*, le Sauueur a dõné au signe, c'est à dire au pain, le nom de son corps. Item il esclaircit ceste proposition, *Ceci est mon sang*, par celle-ci qu'il dit estre semblable, *Iesus-Christ est la vigne.*

σώματος, οὕτως ἄμπελον ἑαυτὸν ὀνομάσας, αἷμα τὸ σύμβολον προσηγόρευσεν.

Peu aprés insistant encores sur ce propos, & rendãt la raison pourquoy Iesus-Christ a appellé le pain son corps. *Il a voulu* (dit-il) *que ceux qui participent aux diuins mysteres, ne s'amusent point à la nature des choses qui se voyent, mais que par cest eschange de noms ils creussent le changement qui a esté faict par grace. Car luy qui a appellé viande & pain ce qui est naturellement son corps, & qui de rechef s'est nommé vigne:* * *luy mesmes a honoré les signes visibles de l'appellation de son corps & de son sang*, N'AYANT POINT CHANGÉ LEVR NATVRE, *Mais ayant adiousté la grace à la nature.* Bellarmin au 2. liure, chap. 27. allegue ce passage, mais omet les quatre dernieres lignes qui disent que Iesus-christ a honoré les signes du nom de son corps sans toutefois changer leur nature: & qui nous exposent quel est ce changement fait par grace. Cela n'est que la coustume de ce Prelat. Est aussi chose ridicule ce que d'autres disent, asçauoir que la GRACE dont parle Theodoret, est le corps de Iesus-

* τὰ ὁρώμενα σύμβολα τῇ τοῦ σώματος καὶ αἵματος προσηγορίᾳ τετίμηκεν· οὐ τὴν φύσιν μεταβαλών, ἀλλὰ τὴν χάριν τῇ φύσει προστεθεικώς.

Christ: 1. Car il dit que le changement est fait par grace, & non en la grace. 2. Item que Dieu adiouste la grace à la nature des signes: à leur conte donc le corps de Iesus-Christ seroit vne addition aux signes. 3. Et les graces de Dieu sont qualitez spirituelles & non vne substance corporelle. 4. Aussi est-ce chose sans exemple tant en l'Escriture qu'en aucun ancien autheur. 5. Et quand mesmes cela seroit, si est ce que ce n'est pas respõdre à ce que dit Theodoret, que la nature des signes demeure. Car la nature des signes auãt la cõsecration est d'estre pain & vin en substance. Or Theodoret dit que ceste nature n'est point changée & demeure aprés la consecration. La substance donc du pain demeure aprés la consecration.

§. *Quod si. Minimè mirũ est si vnus aut alter, aut etiam aliqui ex veteribus minꝰ cõsideratè & rectè hac de re senserint & scripserint. Accedit quod Theodoretus de alijs erroribus notatus erat.*

Pour ces causes la preface sur l'edition Romaine ne defend Theodoret qu'à demi, & tasche d'affoiblir son authorité. Et le Iesuite Gregoire de Valence, quoy qu'assez inuentif à sophistiquer, toutefois veincu par la clarté de ces passages, condamne Theodoret tout à plat, disant au liure de la Transsubstantiation, chap. 7. *Ce n'est point de merueilles, si vn, ou deux, ou mesmes quelques-vns des anciens ont senti & escrit de ceste matiere inconsiderément, & pas assez bien. — Ioint que Theodoret a esté noté au Concile d'Ephese de quelques autres erreurs.*

Le mesme Docteur au deuxiéme Dialogue intitulé l'Inconfus, page 38. de l'Edition Romaine. *Di moy donc : les signes mystiques offerts à Dieu par les consecrans dequoy sont-ils signes?* La responsé est, *Du corps & du sang du Seigneur*.

Εἰπὲ τοίνυν, τὰ μυστικὰ σύμβολα παρὰ τῶν ἱερωμένων τῷ Θεῷ προσφερόμενα, τίνων ἐστὶ σύμβολα; Ερav. Τοῦ δεσποτικοῦ σώματός τε καὶ αἵματος.

Sur tout est à noter que le Dialogue est entre vn heretique Eutichien abolissant l'humanité de nostre Seigneur, & vn Orthodoxe qui la maintient. Or l'Eutichien se sert de l'Eucharistie & dit à l'Orthodoxe: que comme les signes aprés la consecration sont changez, ainsi le corps du Seigneur aprés l'assumption a esté changé en substance diuine : voila le langage de l'heretique, conforme à l'opinion de l'Eglise Romaine quant au chãgement des signes en la S^te^. Cene: Mais l'Orthodoxe luy respond. *Tu es pris par les filets que tu as tissu, car les signes mystiques ne* CHANGENT POINT DE NATVRE APRES LA CONSECRATION, *car ils demeurent en leur premiere* SVBSTANCE *& figure & forme & sont visibles & maniables comme auparauant : mais ils sont entẽdus estre les choses lesquelles ils ont esté faicts, & sont creuz, & venerez, comme estans faits ce qu'ils sont creuz estre.* Telle estoit la croyance de l'Eglise Orthodoxe du tẽps de Theodoret, 400. ans aprés Iesus-Christ, qui est aussi la nostre. quicõques a le moindre air en la langue Grecque recognoistra

ἑάλως αἷς ὕφηνας ἄρκυσιν· οὐδὲ γὰρ μετὰ τὸν ἁγιασμὸν τὰ μυστικὰ σύμβολα τῆς οἰκείας ἐξίσταται φύσεως, μένει γὰρ ἐπὶ

τῆς προτέρας οὐσίας, καὶ τοῦ σχήματος, καὶ τοῦ εἴδους, καὶ ὁρατά ἐστι καὶ ἁπτά, οἷα καὶ πρότερον ἦν. νοεῖται δὲ ἅπερ ἐγένετο, καὶ πιστεύεται καὶ προσκυνεῖται, ὡς ἐκεῖνα ὄντα ἅπερ πιστεύεται.

que nous tournons le passage fidellement. Comme aussi Bellarmin le tourne & Gregoire de Valence Iesuite, comme aussi fait Gentian Heruet Docteur de l'Eglise Romaine qui a fidellement traduit ces dialogues: Ils tournent di-je ainsi. *Neque enim signa mystica post sanctificationem recedunt à suâ natura. Manent enim in priore substantia, & figura, & formâ, &c.* Seulemẽt ils tournent le mot Grec προσκυνεῖται, par *adorantur*, afin de laisser au lecteur vne opinion que Theodoret parle de l'adoration de latrie; Ce que toutefois ils ne persuaderõt iamais à persõnes de sens rassis: Car qui croira que Theodoret ait creu que les signes demeurent tousiours en leur premiere nature & substance, c'est à dire soient tousiours pain & vin, & cependant doiuent estre adorez de l'adoration deue à Dieu? en quelle conscience donc ces Messieurs osent-ils tourner ces mots de Theodoret, σύμβολα προσκυνεῖται, par *les signes sont adorez*, au lieu de *venerez*, & encores entendre cela de l'adoratiõ souueraine, veu que des signes ne peuuent estre ainsi adorez sans vne horrible idolatrie? Que si ces signes estoient faits le corps du Seigneur par changement de substance, ce ne seroit plus les signes qu'on adoreroit, mais Iesus-Christ. Pourquoy donc veulent-ils que Theodoret ait dit *que les signes sont adorez*? Ces mots *d'essen-*

*ce* & de *nature* ſont voirement quelques fois attribuez aux accidens, mais iamais le mot de *Subſtance*; Parler de la Subſtance de la rondeur, ou de la peſanteur, ou de la longueur, c'eſt auoir plus beſoing de purgation que d'inſtruction. Item tous confeſſent qu'auant la conſecration la ſubſtance des ſignes, eſt la ſubſtance du pain & non les accidens, mais voila Theodoret qui dit qu'aprés la conſecration ceſte ſubſtance demeure. Ainſi quoy qu'ils rongent ceſte chaine, ſi eſt-ce qu'ils demeurent touſiours attachez. Mais Bellarmin a trouué la ſolution: Il nous dit que ce mot de *Subſtance* ſignifie icy les accidẽs: & à faute de bons teſmoings nous ameine l'Abbé de Clugni: Ceſte licence eſt prodigieuſe & ſans exemple. Comme ſi par *chaud* il failloit entendre *froid*, ou ſi ce mot de *fondement* ſignifioit *les girouëttes*. D'abondant Bellarmin par ceſte ſolution ruine tout le diſcours de Theodoret: Car l'heretique ſouſtenoit que l'humanité de Ieſus-Chriſt par l'vnion auec la diuinité eſtoit changée en la ſubſtance, & ne parloit point du changement és accidens, & s'appuyoit du changement des ſignes au Sacrement: Que ſi Theodoret luy nioit ſeulement que les ſignes fuſſent changez és accidens, il luy nieroit ce qui n'eſt point en different, & en accordant le changement en la ſubſtance des ſignes il

plaideroit la cause de l'heretique, lequel soustient vn changement en la substance de l'humanité de Iesus-Christ.

*C'est la 26. heresie de Luther au 4. Tome des Conciles, p. 702. de l'edition de Cologne.

Or puis qu'on tient que le Pape peut establir des articles de foy, comme dit le Pape Leon X. en la Bulle *Exurge*, * qui est au bout du dernier Concile de Latrã, & qu'on tient qu'il ne peut errer en la foy, i'estime aussi que pour m'accommoder à l'humeur de nos aduersaires ie doibs mettre icy quelque sentence de quelque ancien Euesque de Rome sur ceste matiere.

*Certe sacramenta quæ sumimus corporis & sanguinis Christi diuina res est, propter quod et per eadem diuinæ efficimur consortes naturæ, & tamen esse non desinit substãtia vel natura panis & vini. Et*

Gelase Euesque de Rome, au liure des deux natures. *Certainement les Sacremens du corps & du Sang de Christ que nous prenons sont vne chose diuine, pourtant aussi par iceux nous sommes faicts participans de la nature diuine. Et toutefois la substance & nature du pain & du vin ne laisse pas de demeurer. Et certes, l'image & semblance du corps & du sang de Christ sont celebrees en l'action des mysteres.* Et peu aprés il nous dit que ces choses se changent tellement au corps de Christ, que toutefois elles demeurẽt en la proprieté de leur nature, *In diuinã transeũt sancto Spiritu perficiente substantiam, permanentes tamen in suæ proprietate naturæ.* Ce passage est vn peu fascheux à nos aduersaires : Pourtant Bellarmin au chap. 27. du 2. liure, s'est contenté d'en produire seulement cinq ou six mots. Item il feint de douter si ce Gelase estoit E-

uesque de Rome, combien que le tiltre du liure le porte,& qu'il ait esté ainsi imprimé par nos aduersaires; & inseré en la bibliothéque des Peres au Tome 4. Colomne 565. On dit pour toute cõiecture qu'ẽ ce liure Gelase loue Eusebe, duquel il condamne presque toutes les œuures en la 15. Distinctiõ. Ce qui est faux, car Gelase en ce Canon ne rejette que l'histoire d'Eusebe, laquelle n'est qu'vne biẽ petite partie de ses escrits, Et encores il ne dit pas qu'elle est mauuaise, mais qu'elle est Apocryphe, pour la distinguer des liures Canoniques. Comme és lignes precedentes, il auoit dit, *Liber Susannæ Apocryphus. Liber Canonum Apostolorum Apocryphus*, Aussi est-ce en vain que Bellarmin se défend, puis que tout ce qu'il allegue ne sert qu'à accroistre l'authorité du liure, car il fait ce Gelase encores plus ancien que Gelase Euesque de Rome.

*certe imago & similitudo corporis et sanguinis Christi in actione mysteriorum celebrantur.*

*Coëff. p. 707.*

*Can. Sancta Romana.*

Que si nous voulions icy produire des tesmoignages que la verité a arraché, ie ne di point à quelques-vns de nos aduersaires, mais à toute l'Eglise Romaine, il nous faudroit icy inserer trois ou quatre pages qui se trouuent en la seconde distinction de la Consecration, ou l'Eglise Romaine se fait à elle-mesmes son procez. Nous nous cõtẽterons d'vne glose sur le Canon *Hoc est*, qui semble faite à Geneue, qui est telle: *Le celeste Sacrement lequel represente vrayement la*

*Celeste Sacramentũ quod verè represen-tat Christi carnẽ dicitur corpus Christi sed impropriè, non*

*rei veritate, sed significante mysterio.* *chair de Christ est appellé corps de Christ, mais improprement, & pourtant il est dit [par S. Augustin] qu'il est corps de Iesus-Christ selon sa façon: mais non à la verité, ains par vn mystere signifiant.* Pour eschapper, quelques-vns disent, que ce sont les especes, c'est à dire la couleur, la rondeur, le goust de pain sans pain, qui sont improprement appellez le corps du Seigneur. Ces gens qui declamoient contre ceste proposition, *Le pain est le corps de Christ*, maintenant trouuent bonne celle-ci, *La rondeur & la couleur de pain sans pain est le corps de Christ.* Nous peuuent-ils produire aucun exemple d'aucun ancien qui ait iamais dit que ces choses soit proprement, soit improprement, soient le corps de Christ? Et puis que les Gloses du Canon sont expositions du texte; quelle apparence que l'exposition soit mille fois plus obscure que le texte?

*Coëf. p. 708.*

Quant au stile des Anciens ils ont tous cela de commun de dire que nous mangeons du pain, & de l'appeller pain aprés la consecration. Qui voudroit ramasser tels passages en feroit des gros volumes, & en vne chose vulgaire seroit diligent sans necessité: Nos aduersaires parent à ces coups par des figures, & se iouënt en l'interpretation des Peres, comme en l'explication de l'Escriture, & toutefois ils nous produisent les Peres pour interpretes de l'Escriture: Mais ces Peres se deffont aisément des

mains de si durs interpretes, & vsent souuent de termes qui ne peuuent receuoir ces couleurs figurées. Car ils ne disent pas seulement que nous mangeons ou offrons du pain, mais aussi des pains : & des pieces de pain : & de la farine pestrie. Origene au 8. liure contre Celsus, *aprés l'action de graces nous mangeons les pains proposez, faicts par la priere vn corps plus sacré.* Cyrille Alexandrin au 4. liure sur S. Iehan, chap. 14.* *Iesus-Christ donna à ses disciples croyans en luy des pieces de pain, disant, prenez, mangez, ceci est mon corps*, notez en ces passages les mots de MANGER & de DONNER, car quand le peuple mange, ou quand on luy donne le Sacrement, la consecration est desia faite. Ce neantmoins ces Peres disent qu'on mange des pains, & des pieces de pain. S. Cyprian en l'Epistre 3. du 2. liure.† *La farine seule ne peut estre le corps du Seigneur, si elle n'est meslée d'eau.* Il tient donc que le corps de Iesus-Christ qu'on mange au Sacrement est du pain composé de farine & d'eau ; corps donc de Iesus-Christ en Sacrement, & non point en substance. Comme de fait parlant de l'autre espece en la mesme Epistre, il dit que *ce que Iesus-Christ a dit estre son sang estoit du vin.*

Cela est aussi commun à tous les Anciens d'appeller ce que nous receuons en l'Eucharistie signes, figures, types, images,

*Postquam gratias diximus, oblatis panib⁹ vescimur. Factis per precationē corpus sāctius.*

* *Credentib. discipulis fragmenta panis dedit dicens, Accipite, etc.*

† *Nec corp⁹ Domini potest esse farina sola, aut aqua sola nisi vtrūque adunatū fuerit. Vinū fuit quod sanguinē suū dixit.*

ſymboles,antitypes du corps de Chriſt, & ce non ſeulement parlants aux Payens, mais auſſi quand ils parlent aux fidelles: Nous auons oüy comment Gelaſe les appelle images:Et Theodoret ſymboles, c'eſt à dire ſignes, comme tourne Heruet, & Bellarmin : Sur tout les conſtitutions de Clement,& le liure de la Hierarchie Eccleſiaſtique attribué à Denis Areopagite vſent ſouuent de ces mots antitypes & ſymboles : & afin que nul ne face du Grammarien ſur ce mot de *symbole*, Maximus qui a fait des notes Grecques ſur Denis expoſe en quel ſens il entend ce mot de *symbole*. *Symbole*(dit-il)*eſt quelque choſe de ſenſible pris pour vne intelligible,cõme le pain et le vin pour l'immaterielle & diuine nourriture & lieſſe.*

σύμβολον αἰσθητόν τι ἀντὶ νοητοῦ παραλαμβανόμενον. ὡς ἀντὶ τῆς ἀΰλου καὶ θείας τροφῆς καὶ εὐφροσύνης, ἄρτος καὶ οἶνος.

Et Euſebe au 8. liure de la Demonſtration Euangelique,chap. 1. ayant dit que *Ieſus-Chriſt bailloit à ſes diſciples les ſymboles de ſa diſpenſation*, adiouſte, * *commandant de celebrer l'image ou figure de ſon propre corps*, expoſant ſymbole,par image ou figure. Qui plus eſt le ſuſdit Maximus en ſes notes ſur le chapitre de Denis qui traitte des myſteres de l'Euchariſtie, oppoſe les ſymboles à la verité,diſant *ces choſes ſont ſymboles,mais non la verité.* Or il parle des myſteres de la S[te]. Cene aprés la conſecration. Et afin qu'on ne die point que par les ſignes ils entendẽt non le pain, mais les accidens dénués de ſubſtance,

* τὴν εἰκόνα τοῦ ἰδίου σώματος ποιεῖσθαι παρακελευόμενος.

*In Eccleſ. Hierarch.*

σύμβολα ταῦτα, καὶ οὐκ ἀλήθεια.

ſubſtance, Ie maintiens contre qui ce ſoit qu'il ne ſe trouuera vn ſeul Ancien qui die que les accidens ſoient ſans ſujet, ou que les accidens du pain denüés de ſubſtance ſoient figures de Ieſus-Chriſt, & ces Meſſieurs n'en produiſent aucun paſſage. Ioint que nous auons monſtré au chap. 5. que les accidens du pain aprés la conſecration ne peuuent eſtre ſignes du corps de Ieſus-Chriſt. 1. Non ſeulement parce qu'il n'y a rien en ces ſignes ſuſpendus en l'air qui ſignifie Ieſus-Chriſt. 2. Mais principalement pource que les ſignes ſont aides pour cognoiſtre & non empeſchemens, or nos aduerſaires diſent que les accidens du pain ſont couuertures qui empeſchent nos ſens d'apperceuoir Ieſus-Chriſt. 3. Qui plus eſt nous orrons ci deſſous S. Ambroiſe nous diſant que ce qui eſt offert eſt vne figure, Ce qui ne peut eſtre dit des accidens du pain, qui ne peuuent eſtre offerts à Dieu, ſi ce n'eſt qu'on face l'Euchariſtie vne offrande de couleurs, de ſaueurs, & de lignes. 4. Auſſi eſt-ce choſe abſurde & inuſitée de nommer les choſes par ce qui eſt le plus indigne en elles, comme ſi vn homme eſt Roy & ſeigneur de Gentilli, le nommer pluſtoſt ſeigneur de Gentilli que Roy, ou dire que le Louure eſt la maiſon des laquais, pource que le Roy y eſtant il y a touſiours des laquais. Et cependant

ces Meſſieurs font ainſi parler les Anciens Docteurs. Car ſi en l'hoſtie conſacrée il y a ces deux choſes, aſçauoir le corps de Ieſus-Chriſt, & des accidens qui ſoient ſignes, quelle apparence de nommer ceſte hoſtie ſigne, & la qualifier par ce qui eſt de plus indigne en elle & infiniment inferieur, ſans dire que ce ſoit en effect la chair de Chriſt? 5. Encores en ces autres façons de parler impertinentes il n'y a que de la moquerie, mais icy il y auroit du dãger que le peuple n'y fuſt deçeu, & qu'oyãt tãt de fois parler de ſigne il ne vinſt à douter de la réelle preſence. 6. Ne ſe peult dire que les Peres appellent l'Euchariſtie ſigne & figure pluſtoſt que *corps de Chriſt*, pource qu'ils ont eſgard à ce qui eſt plus cogneu. Car c'eſt vne choſe totalement incogneuë & dõt nul Anciẽ ne parle, aſçauoir que des accidens ſans ſujet ſoient ſignes de Ieſus-Chriſt.

Tout ce que deſſus ſoit dit pour rompre la glace, & nous donner quelque clarté és autheurs Anciens: leſquels aprés auoir fait parler en corps, oyons maintenant leur dépoſition à part.

## *Paſſages des Anciens Docteurs contre la preſence reelle & Tranſſubſtantiation.*

SAINCT Auguſtin quoy que des derniers marchera toutefois le premier, comme celuy qui a plus d'authorité & de ſuffiſance. Aprés l'auoir oüy nous produirons les plus anciens, & ſuiurons l'ordre des temps.

Auguſtin donc contre Adimantus, chap. 12. *Le Seigneur n'a point fait de difficulté de dire, Ceci eſt mon corps, quand il donnoit le ſigne de ſon corps*, ne ſert de dire qu'auec le ſigne il donnoit ſon corps, puis que S. Auguſtin en ce paſſage declare que par ce mot MON CORPS le Seigneur entendoit le ſigne de ſon corps. Les lignes precedentes renforcent fort ce paſſage, car ayant dit que ces mots de l'Eſcriture *le ſang de la beſte eſt ſon ame, ſont mis en ſigne*, il ameine pour vn pareil exemple ces mots *Ceci eſt mon corps*, comme mis pour *Ceci eſt le ſigne de mon corps*. On dit, mais ſans raiſon, que comme le ſang eſt ſigne de l'ame preſente qu'auſſi le Sacrement eſt ſigne du corps du Seigneur preſent. Belle conſequence. S'il y a deux pourtraits dont l'vn repreſente vn homme preſent, s'enſuit-il que l'autre ne puiſſe repreſenter vn homme abſent? S. Auguſtin ne parle là de preſent ni d'abſent, Mais ſeulement expoſe ce mot *mon corps* par *ſigne de mon corps*.

*Non enim Dominus dubitauit dicere, hoc eſt corpus meum cum ſignum daret corporis ſui.*

*Coëff. pa. 718.*

Luy-meſmes ſur le Pſeaume 3. repreſentant la grande bonté de noſtre Seigneur, &

Cum eius cogitationes nō ignoraret, eū adhibuit ad conuiuium, in quo corporis et sanguinis sui figuram discipulis commendauit & tradidit.

† Lib.2, cap. 24. §. ex Tomo.

* Sicut celestis panis qui Christi caro est suo modo vocatur corpus Christi, cū re vera sit Sacramentum corporis Christi, illius videlicet quod visibile, quod palpabile, mortale, in cruce positum est.

l'ingratitude de l'homme, dit ainsi. *Combien que Iesus-Christ n'ignorast point les pensées de Iudas, il l'a admis au festin auquel il a recommandé & donné à ses disciples la figure de son corps*. Combien plus fort eust esté ce passage pour exaggerer, & la bonté de Iesus-Christ, & l'ingratitude & dureté de Iudas, s'il eust dit que Iesus-Christ a admis Iudas au festin auquel il a donné à manger son vray corps ? mais il a mieux aimé parler clairement, & nous exposer au vray ces paroles, *Ceci est mon corps*. † Bellarmin roigne le dernier mot de ce passage [ *& tradidit* ] pource qu'il l'importunoit, car la force du passage est en partie en ce dernier mot.

Le Decret de l'Eglise Romaine en la seconde distinctiō de la Cōsecration, au Canon *Hoc est*, aprés auoir dit que la chair du Seigneur est couuerte de la forme du pain, allegue à sa condamnation vn passage de S. Augustin, lequel monstre comment le Bapteſme qui est le Sacrement de la foy peut estre appellé la foy : & le monstre par l'exemple du pain de la Cene, asçauoir que c'est, * *Ainsi que le pain celeste qui est la chair de Christ est selon sa façon appellé le corps de Christ,* COMBIEN *qu'à la verité il soit le signe du corps de Christ, asçauoir de celuy qui est visible, palpable, mortel, mis en croix*; ce mot de COMBIEN dit clairement que ce qui est appellé corps de Christ en la Cene ne l'est point à

la verité, mais en signe. Il adiouste encores *l'immelation de la chair, qui se fait par les mains du prestre, est appellée la paßiõ, la mort, et la crucifixion, nõ point en verité, mais en mystere signifiant, ainsi le Sacrement de la foy, par lequel nous entendons le Baptesme, est la foy.*

*Vocatúrque ipsa immolatio carnis quæ sacerdotis manibus fit Christi passio, mors crucifixio: non rei veritate sed significante mysterio: Sic Sacramentũ fidei quod Baptismus intelligitur fides est.*

Entre toutes les œuures de S. Augustin, l'Epistre 23. qui est à Boniface est excellente & insiste long temps sur ceste matiere; nous rapporterõs icy tout son discours entier, car il est plein de poids, & de clarté. Voicy ses mots,* *Souuẽt nous parlons ainsi, disants, quand Pasque approche, demain ou aprés est la paßion du Seigneur: combien qu'il ait souffert il y a tant d'années, & que ceste paßion ne soit aduenuë qu'vne fois. De faict au iour du Dimanche nous disons, auiourd'huy le Seigneur est ressuscité, combien que tant d'années soient passées depuis sa resurrection. Pourquoy personne n'est-il si inepte de nous arguer d'auoir menti quand nous parlons ainsi? sinon pource que nous nommons ces iours selon la similitude qu'ils ont auec les iours esquels ces choses ont esté faites? En sorte que ce iour est appellé ce mesme iour, lequel n'est pas le mesme, mais semblable à iceluy, par la reuolution du temps. Christ n'a-il pas esté immolé en soy-mesme? & toutefois au Sacrement il est immolé au peuple, non seulement à chasque solemnité de Pasque, mais chasque iour: & celuy ne ment point, lequel enquis, respond qu'il est immolé. Car si les Sacremens n'auoient quelque res-*

* *Sæpe ita loquimur vt Pascha propinquante dicamus crastinã vel perendinã Domini paßionẽ cum ille antè tã multos annos passus sit, nec omnino nisi semel illa paßio facta sit. Nẽpè ipso die dominico dici-*

semblance des choses dont ils sont Sacremens, ils ne seroyent point du tout Sacrements. Or à cause de ceste ressemblance le plus souuent ils preinent le nom des choses mesmes. Comme donc le Sacremēt du corps de Christ, est en quelque façō le corps de Christ: & le Sacrement du sang de Christ est le sang de Christ: ainsi le Sacrement de la foy [à sçauoir le Baptesme] est la foy. Excellent passage qui par plusieurs exemples monstre comment Iesus-Christ est immolé au Sacrement, & comment le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ. Asçauoir (dit-il) que c'est tout ainsi que quand au iour de Pasque nous disons, auiourd'huy est la passion de Iesus-Christ, & comme au iour de Dimanche nous disons, auiourd'huy Iesus-Christ est ressuscité: Nō pas (dit-il) que cela soit en effect, mais à cause de la ressemblance & commemoration. Aussi il veult que ce Sacrement soit le corps du Seigneur, comme le Baptesme est la foy. Or n'est-il point la foy en effect, mais en signification. Car encores que le Baptesme n'exclue pas la foy, comme dit le Sr. Coeffe-

*mus Hodie Dominus resurrexit cum ex quo Resurrexit tot anni transierint. Cur nemo tā ineptus est vt nos ita loquentes arguat esse mentitos nisi quia istos dies secundum illorum quibus hæc gesta sunt similitudinē nūcupamus, vt dicatur ipse dies qui non est ipse sed reuolutione temporis similis eius. Nonne semel immolatus est Christus in se ipso? & tamen in Sacramento non solum per omnes Paschæ solemnitates sed omni die populis immolatur: Nec vtique mentitur qui interrogatus eum responderit immolari. Si enim Sacramenta quandam similitudinem earum rerum quarum sunt Sacramenta non haberent, omnino Sacramenta non essent. Ex hac autem similitudine plerumque etiam ipsarum rerum nomina accipiunt. Sicut ergo secundum quendā modū Sacramentum corporis Christi, corpus Christi est, Sacramentum sanguinis Christi sanguis Christi est, ita Sacramentum fidei fides est.*

teau, si est-ce que nos aduersaires ne dirōt iamais auec S. Augustin que ceste proposition *Ceci est mon corps*, soit semblable à celle-ci, *le Baptesme est la foy* & pareillement figurée. Item sont grandement considerables ces mots que *ce Sacrement est* EN QVELQVE FAÇON *le corps de Christ*. Car comme on ne dit point que Philippe ou Cæsar est en quelque façon homme, pource qu'il l'est reellement, & entierement. Ainsi ce sainct docteur n'eust pas dit que ce Sacrement est en quelque façon le corps de Christ, s'il eust creu qu'il est réellement le corps de Christ.

Quant à ce mot de *Sacrement*, il appert que S. Augustin par *Sacrement*, entend SIGNE, où *commemoration*, selon l'explication que luy-mesmes en donne au 10. liure de la Cité de Dieu, chap. 5. *Sacramentum id est sacrum signum*. Sacrement, c'est à dire, signe sacré. Et en l'Epistre 5. à Marcellinus. *Les signes quand ils appartiennent aux choses diuines sont appellez Sacremens*. Et l'Eglise Romaine de mesme en la 2me. distinction de la consecration, au Canon *Sacrificium*. Notés aussi que quand St. Augustin dit que le Sacrement est le corps du Seigneur, en mesme façon que le Baptesme est la foy, il bouche le subterfuge ordinaire de ces Messieurs, lesquels par le signe, où Sacrement, entēdēt des accidēs sans sujet, (qu'ils appel-

*Signa cum ad res diuinas pertinent Sacramenta appellantur.*

lent especes) Car ainsi la similitude du Baptesme seroit mal conuenable, veu qu'au Baptesme il n'y a point d'accidens sans sujet. Aussi S^t. Augustin n'a iamais parlé d'accidens sans sujet. Et ce qu'il dit que les signes sont en quelque façon le corps de Christ seroit faux, car des couleurs, rondeurs, & mesures ne peuuent en aucune façon estre appellées le corps de Christ.

[a] Au 1. Traitté sur la 1. Epistre de S^t. Iehan. *Le Seigneur nous console, qui ne pouuons plus le manier de la main, estant assis au ciel: mais le pouuons toucher de la foy.*

Luy-mesmes contre Maximin, liure 3. chap. 22.* *Ces choses sont sacremens esquels on a tousiours esgard non à ce qu'ils sont, mais à ce qu'ils representent, pource que ce sont signes, qui sont vne chose & en signifient vne autre:* Ayãt dit *Sacrement* la premiere fois, il dit *signe* en la seconde fois, comme estant vne mesme chose.

Beda sur le chap. 10 de la premiere aux Corinthiens, produit vn passage de S. Augustin, en ces mots.† *Ce que vous voyez est du pain, & vn calice, comme aussi nos yeux nous le rapportent, Mais quant à l'instruction que vostre foy demande, le pain est le corps de Christ.* Là il approuue le tesmoignage de nos sens, qui rapportent que c'est du pain: & dit que c'est du pain. Item il ne fait point de difficulté d'establir ceste propositiõ, contre laquelle

[a] *Ipsum iam in cœlo sedentem manu contrectare non possumus sed fide contingere.*

* *Hæc sacramenta sunt in quibus nõ quid sint sed quid ostendant semper attenditur, quoniã signa sunt rerũ aliud existẽtia, aliud significãtia.*

† *Quod vidistis panis est, & calix, quod nobis etiam oculi re-*

laquelle nos aduersaires déclament, à sçauoir *que le pain est le corps de Christ*, laquelle puis aprés il expose, & demande. *Comment est-ce que le pain est son corps, & ce qui est dans le calice comment est-il son sang?* Là c'estoit le lieu, ou iamais, de respondre que le pain est le corps de Christ, pource que le pain cesse d'estre pain & se conuertit, ou Transsubstantie en la chair de Christ? Mais il respond bien autrement. *Ces choses, mes freres, sont pour ceste cause appellées Sacremens, pource qu'en icelles on void vne chose & on en entend vne autre: ce qu'on void a vne forme corporelle; ce qu'on entend a vn fruict spirituel. Si donc tu veux entẽdre icy ce mot de* corps de Christ, *escoute l'Apostre, disant, Vous estes le corps de Christ.* Combien loing estoit S. Augustin de l'interpretation grossiere de ces mots, *Ceci est mõ corps*, receuë en l'Eglise Romaine, puis qu'il s'en esloigne tant, iusqu'à entendre icy par *le corps* l'Eglise de Dieu?

*nunciāt: quod autẽ fides vestra postulat instruẽda panis est corpus Christi.*

*Quomodo est panis corpus eius?* —— *Ista fratres idcirco dicuntur Sacramẽta quia in illis aliud videtur aliud intelligitur: quod videtur speciẽ habet corporalẽ; quod intelligitur fructũ habet spiritalem. Corpus ergo Christi si vis intelligere, audi Apostolum dicentem, Vos estis corpus Christi.*

Au 3. liure de la doctrine Chrestienne, chap. 16.* *Si vous ne mangez* (dit Iesus-Christ) *la chair du fils de l'homme, & ne beuuez son sang, vous n'aurez point la vie en vous mesmes. Il semble qu'il commande vn forfait ou vne meschanceté. C'est donc vne figure.* Et afin que quelqu'vn ne luy en face accroire, trouuant icy quelque figure bisarre à laquelle il n'a iamais pensé, il nous dit comment ceste figure doit estre interpretée.

* *Nisi manducaueritis (inquit) carnẽ filij hominis et sanguinem biberitis, &c.*

*C'est donc*(dit-il) *vne figure qui commande qu'il faut participer à la paßion du Seigneur: & mettre doucement & vtilement en sa memoire que sa chair a esté crucifiée & naurée pour nous.* Me pourra-on trouuer quelque docteur de l'Eglise Romaine qui en ce passage du 6. de S. Iehan par manger la chair du fils de l'homme entende mediter sa mort, ou la mettre en sa memoire, ou l'apprehender par foy, comme fait icy S. Augustin?

*Facinus vel flagitium videtur iubere: figura est ergo præcipiẽs passioni Dominicæ esse communicandum, & suauiter atque vtiliter recondendum in memoria, quod pro nobis caro eius crucifixa & vulnerata sit.*

Luy mesme au 20. liure contre Faustus Manichéen, chap. 11. se moque des Manichéens qui croyoient manger la chair de Christ és fruicts, & en leurs viandes ordinaires, en ces mots. *Vous attendez à bouche ouuerte que quelqu'vn fourre Iesus-Christ dans vostre gosier, comme en vn excellent tombeau.* Qui ne voit que les Manichéens eussent peu retourner la mesme accusation sur S. Augustin, s'il eust creu la manducation du corps de Christ par la bouche? Car quoy qu'on die pour monstrer qu'elle est fort differente de l'erreur des Manichéens, si est-ce qu'il appert par ces mots que S. Augustin trouuoit cela fort absurd de fourrer Iesus-Christ dans nos gosiers, en quelque façon que ce soit.

*Ore aperto expectatis quis inferat Christum tanquam optimæ sepulturæ faucib. vestris.*

Au 45. Traitté sur S. Iehan, comparant les Sacrements du vieil Testament auec ceux du nouueau, il fait vn long discours, pour monstrer que les Peres ont mangé vne mesme viande auec nous

& beu vn mesme breuuage, lequel discours il clost ainsi. *Ils beuuoyent vn mesme breuuage spirituel, mais non vn mesme breuuage corporel. Car que beuuoyent-ils? Ils beuuoyent de la pierre spirituelle qui les suiuoit. Et ceste pierre estoit Christ. Regardez donc que la foy demeurante les signes sont changez. Alors la pierre estoit Christ, & maintenant ce qui est mis sur l'autel de Dieu est Christ.* Desia c'est beaucoup que ce Sainct Docteur nous dit qu'en ce Sacrement nous beuuõs vn breuuage corporel: Contre nos aduersaires qui croyent prendre par la bouche vn breuuage spirituel. Mais sur tout est considerable qu'il ioint ces choses comme semblables, à sçauoir que la pierre estoit Christ, & que ce qui est sur l'autel est Christ, or la pierre n'estoit point le corps de Christ en substance, mais en Sacrement & signification. Il est donc le mesme de ce qui est mis sur l'autel.

*Bibebant de spiritali sequente petra, petra autem erat Christus. Videte ergo fide manente signa variata. Ibi petra Christus nobis Christus quod in altari ponitur.*

Sur le Pseaume 98. il introduit Iesus-Christ parlant ainsi à ses disciples: *Entendez spirituellement ce que ie vous ay dit, Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, & ne boirez point le sang que respandront ceux qui me crucifieront. Ie vous ay recõmãdé vn signe sacré, lequel estãt entendu spirituellement vous viuifiera.* La solution de Bellarmin est ridicule. Vous ne mangerez point ce corps que vous voyez, c'est à dire (dit-il) en mesme façon que vous le voyez. Manger vne mes-

*Spiritaliter intelligite quod locutus sum. Non hoc corpus quod videtis manducaturi estis, & bibituri illum sanguinẽ quem fusuri sunt qui me crucifigent. Sacramentum*

me viande autremẽt appareillée est tousjours manger la mesme viande. Belle explicatiõ, vous ne mãgerez point ce corps, c'est à dire, vous le mangerez en vne autre façõ. Aussi subtile que ce que le Sr. Coëffeteau adjouste, pa. 726. que le corps du Seigneur est vn autre corps, que c'est le mesme & n'est pas le mesme: Et au bout on croit ces gens qui se moquent si manifestement.

*aliquod vobis commendaui: spiritaliter intellectum viuificabit vos*

Au 19. chap. de la Foy à Petrus Diaconus. * *L'Eglise vniuerselle ne cesse d'offrir vn sacrifice de pain & de vin.* Dites, docteurs, que c'est que S. Augustin entend par le pain & le vin, entend-il le pain & le vin auant la consecration, lequel, comme disent ces Docteurs, est la matiere du sacrifice? Mais S. Augustin renuerse cela, disant que du pain & du vin s'offre en l'Eglise, car l'oblation se fait aprés la consecration. Entend-il les accidens du pain & du vin? mais ces accidens ne sont ni pain ni vin: & vous-mesmes dites que ces accidens ne sont point sacrifiez, aussi ne peuuent-ils estre vn prix pour nostre propitiation. Entend-il par le pain & le vin le corps de Iesus-Christ? mais le sang de Iesus-Christ est-il vin? Si on dit que le sang de Iesus-Christ est appellé vin, pource qu'il l'a esté, c'est ce que nous niõs, car le sang de Iesus n'a iamais esté vin. Où s'ils disent que le corps de Christ & son sãg sõt appellez pain & vin pource qu'ils sem-

* *Sacrificiũ panis & vini Ecclesia Catholica per vniuersum orbẽ terræ offerre nõ cessat.* Et notez que toutes les editions faites par nos aduersaires recognoissẽt ce liure estre de S. Augustin, & le stile le mõstre.

blēt l'estre, no⁹ le niōs encores ; car le corps de Iesus-Christ ne sembla iamais estre pain. Finalement entēd-il par le *pain*, le corps de Christ, pource qu'il est nostre nourriture? Mais en ce sēs que deuiēdra ce mot de *vin*? & cōment le sang de Iesus-Christ est-il vin? Toutefois pour plus de clarté le passage doibt estre proposé entier. *L'Eglise Catholique par tout le monde ne cesse d'offrir vn sacrifice de pain & de vin en foy & charité. Car en ces hosties charnelles [de l'ancien Testament] il y a eu vne representation de la chair de Christ, laquelle luy-mesme estant sans peché deuoit offrir pour nos pechez, & du sang qu'il deuoit répandre en remißion de nos pechez. Mais en ce sacrifice il se fait vne action de graces, & vne commemoration de la chair de Christ qu'il a offert pour nous, & du sang que le mesme Dieu a espandu pour nous*. En ce passage il veult monstrer qu'elle est l'excellence du sacrifice de l'Eucharistie par dessus les Sacrifices de l'ancien Testament, c'estoit dōc le lieu, où iamais, de dire que ces anciens sacrifices figuroyent Iesus-Chtist, mais que cestuy-ci le fait manger réellement par nos bouches, & le sacrifie vrayement & proprement. Dont toutefois il ne dit pas vn seul mot.

*Sacrificium panis et vini in fide & charitate sācta Ecclesia Catholica per vniuersum orbem offerre non cessat. In illis enim carnalibus victimis figuratio fuit carnis Christi quàm pro peccatis nostris ipse sine peccato fuerat oblaturus —— In isto autem sacrificio gratiarum actio atque commemoratio est carnis Christi quàm pro nobis obtulit, & sanguinis quē pro nobis idem Deus effudit.*

Luy mesme au 50. Traitté sur S. Iehan.

Le prendray-je estant absent ? Comment estendray-je la main au ciel où il est assis pour l'empoigner? A cela S. Augustin respond. *Enuoyes-y ta foy & tu l'as empoigné. Tes parens [les Iuifs] l'ont tenu en corps, toy tien-le de cœur,* par ce moyen il dit que le Seigneur nous est present.

*Quem tenebo absentem? Quomodo in cælum manum mittam, vt ibi sedẽtem teneam? Fidem mitte & tenuisti. Parẽtes tui tenuerunt carne, tu tene corde.*

Au mesme Traitté,* *Nous auõs tousiours Iesus-Christ, selõ la presence de sa Majesté, mais selon la presence de sa chair, il a esté vrayement dit aux disciples, Vous ne m'aurez pas tousiours.* Si le corps de Iesus-Christ est réellement souz les especes, & enclos és ciboires, il est tousjours present, & non seulement present, mais plus proche que quand il viuoit, & plus en nostre puissance. Bellarmin ne pouuant icy riẽ roigner, a mieux aimé y adjouster, & veut que nous entendions ainsi ces mots, *Vous ne m'aurez point tousiours visiblement* : 1. Comme si Iesus-Christ estoit moins present pour estre inuisible. 2. Et c'est parler comme si ie disois à quelqu'vn *tu n'as point d'ame*, mais i'entendrois *visible*: ce *retentum* seroit vne soupplesse Iesuitique. 3. Notez aussi que cela n'est pas adjouster à S. Augustin, mais aux mots de l'Euangile. *Vous ne m'aurez pas tousiours.* 4. Finalement pour découdre ceste finesse, il ne faut que reprendre le texte d'Augustin de plus haut. Car il nous expose exactemẽt comment il entend que le corps de Iesus-

** Secundum præsentiam maiestatis semper habemus Christum, secundum præsentiam carnis rectè dictum est discipulis, Me autem semper non habebitis.*

Christ nous est present, disãt: *Tu as Christ en presẽce par la foy, en presẽce par le signe de Christ, en presence par le Sacrement du Baptesme, en presence par la viande & breuuage de l'autel*, c'est à dire par l'Eucharistie: Son corps donc est present en l'Eucharistie, comme il est present par la foy, & par le Baptesme, laquelle presence n'est point charnelle: car en tout ce passage S. Augustin ne parle point de la presence de Iesus-Christ, mais de la maniere de sa presence.

*Habes Christum in præsenti per fidem, in præsenti per signum Christi, in præsenti per Baptismatis sacramentum, in præsenti per altaris cibum & potum.*

Combien de fois ce Docteur dit-il qu'en ce Sacrement nous prenons *vne viande visible?* parlant de ce que nous receuons par la bouche? Qu'elle est ceste viande visible? Ce ne peult estre le corps de Iesus-Christ, car il n'est point visible en ce Sacrement: Ce ne peuuẽt aussi estre les accidẽs, c'est à dire la couleur, rondeur, & largeur de pain sans pain, car ces choses ne sont point vne viande. Reste donc que ceste viande visible soit le pain proposé & reçeu en ce Sacrement. Ioint que celuy qui veult que S. Augustin appelle les accidens sans sujet vne viande, doibt necessairemẽt nous produire quelque lieu en S. Augustin où il parle d'accidens sans sujet. Ie maintien qu'il n'y en a pas vn en toutes ses œuures.

*In Ioh. Tract. 46. Nam & nos hodie accipimus visibilem cibum.*

Voicy encores vne autre bande de passages. Nos aduersaires tiennent que les meschans & hypocrites reçoiuent le corps de

Iesus-Christ, & le mangent en l'Eucharistie, & que Iudas assis auec les Apostres a mangé réellement le corps de Iesus-Christ, mais à sa condamnation. Contre cela cet excellent Docteur se bande formellement, lequel tient que nul meschant ne mange le corps du Seigneur.

*Illi manducabant panem dominum, ille panem domini contra Dominum.*

Au 59. Traitté de S. Iehan, *Ils mangeoyent le pain qui est le Seigneur, mais luy* (asçauoir Iudas) *mangeoit le pain du Seigneur contre le Seigneur*. Il ne pouuoit dire plus clairement que Iudas n'a pas pris le pain qui est le Seigneur. Où toutefois faut noter en passant que S. Augustin s'est mespris en l'histoire du Sacrement, Car il appert par le 62. traitté sur S. Iehan, qu'il a estimé que le Seigneur a donné à Iudas le morceau trempé aprés la perception du Sacrement, veu que ç'à esté deuant. Mais c'est assez qu'il a estimé que Iudas a mangé l'Eucharistie auec les autres, & neantmoins qu'il n'a point mãgé le pain qui est le Seigneur. Ainsi en l'vnziéme Sermon des paroles du Seigneur. *Iudas a-il demeuré en Christ, où Christ en luy, combien qu'il mangeast & beust le premier signe sacré de sa chair & de son sang, fait par ses mains auec les autres disciples?*

*Nunquid & Iudas quamuis primum ipsum manibus eius confectũ Sacramentum carnis & sãguinis eius cum cæteris discipulis, manducaret & biberet, mansit in Christo aut Christus in eo?*

Au 26. Traitté, *Le signe de l'vnité du corps & du sang du Seigneur est preparé en quelques lieux tous les iours en la table du Seigneur, & ailleurs par certains interualles, & est pris de la table*

*table par quelques-vns à vie, & par quelques-vns à perdition.* Mais la chose dont il est signe sert à vie à tout homme qui en est participant, & à nul à perdition.* Et peu aprés : *Celuy qui ne demeure point en Christ, & auquel Christ ne demeure point, sans doute ne mange point spirituellement sa chair, & ne boit point son sang, encores que charnellement & visiblement il presse des dents le signe du corps et du sang de Christ.*

*Res vero ipsa cuius Sacramentum est omni homini ad vitam, nulli ad exitium quicunque eius particeps fuerit.

Paroles qui frappent aussi nos aduersaires par aillieurs. Car ceux qui disent que le corps du Seigneur est present spirituellement en l'hostie, disent par consequent que les meschans mesmes le preinent spirituellement. Car on ne peut receuoir vne chose qu'en la mesme façon qu'elle est presente. Or S. Augustin nie icy par exprés que les meschans le reçoiuent spirituellement, mais seulement en signe.

Au 25 liure de la Cité, chap. 25. Il distingue ces deux choses comme differentes, *manger le corps de Iesus-Christ en Sacrement seulement, & le manger veritablement.* Monstrant clairement que ceux qui ne mangẽt le corps de Iesus-Christ qu'au Sacrement, (comme a fait Iudas & tous les hypocrites) ne le mangent point veritablement & en effect. Et de faict peu aprés il introduit Iesus-Christ, parlãt ainsi, *Que celuy qui ne demeure point en moy, & moy en luy ne die point, ou ne pense point qu'il mange mon corps.*

Non sacramento tenus sed reuera corpus Christi mãducare.

Luy-mesmes au liure des Sentences recueillies par Prosper : *Quiconques discorde d'auec Christ ne mange point la chair de Iesus-Christ, & ne boit point son sang, encores qu'il preine le Sacrement d'vne si grande chose à sa perdition.* Et toutefois la mesme hostie est donnée aux bons & aux mauuais. Ceste hostie donc n'est point réellement le corps de Christ. Ce passage faschoit Messieurs les expurgateurs, & pourtant ils l'ont estimé digne de correction. Et au lieu de *non manducat carnem eius*, ont mis aux dernieres éditions, *non manducat panem eius*. Mais il y a *carnem*, au decret mesme de l'Eglise Romaine, au Canon *Qui discordat*, 2. *de Consecr.* Et Biel cite de mesmes ce passage en la leçon 36. & Lombard au 4. liure, Dist. 9. en la lettre A.

*Qui discordat à Christo, nec carnem Christi manducat, nec sanguinem bibit etsi tantæ rei Sacramentum ad iudicium sui quotidie accipit.*

La solution de Bellarmin est plaisante. Au 2. liure de l'Eucharistie, chap. 24. il dit que quand S. Augustin dit que les meschans ne mangent point le corps du Seigneur, par le corps de Iesus-Christ il faut entendre le corps mystique, c'est à dire l'Eglise. Belle inuention : S. Augustin a eu peur que quelqu'vn ne pensast manger l'Eglise en l'Eucharistie, & pourtant il a fait prudemment de nous aduertir que nous ne la mangeons pas. Mais Sainct Augustin souffle là dessus, nous disant non seulemẽt que les meschants ne mangent point le

corps de Iesus-Christ, mais aussi qu'ils ne boiuent point son sang: Oseroit-il dire que par le sang du Seigneur il faut encores entendre l'Eglise?

Le mesme Docteur sur le Pseaume 98. Aprés auoir dit que le Sauueur nous donne à manger sa chair à salut, adjouste vne exception, que *nemo carnem illam manducat nisi prius adorauerit, Que nul ne mange ceste chair s'il ne l'a premierement adoré.* Les hypocrites donc & meschans qui reçoiuent ce Sacrement ne mangent point la chair du Seigneur puis qu'ils ne l'adorent point. Car S. Augustin en ce lieu parle de la vraye & serieuse adoration. Et mesmes quant à l'adoration exterieure Iudas ne l'a point adoré en ce Sacrement, comment donc dit-on qu'il l'a mangé, puis que personne ne le mange qui ne l'ait adoré? comment ose-on enseigner que les bestes peuuent manger la chair du Seigneur, puis qu'elles ne le peuuent adorer? S. Augustin donc parle en ce lieu de la manducation par foy.

Quant à la maxime que nous auons posée, asçauoir: *Que les Sacremens, ou signes preinent ordinairement le nom de ce qu'ils signifient, & qu'il est ainsi en ces mots, Ceci est mon corps.* Outre les passages sus alleguez propres à l'Eucharistie, en voicy de communs à tout Sacrement.

En l'Epistre 23. *Si les Sacremens n'auoient*

quelque similitude des choses dont elles sont Sacremens, ils ne seroient point du tout Sacremens. Or à cause de ceste ressemblance le plus souuent ils preinent le nom de ce qu'ils signifient. Et en l'Epistre 23. exposant ce que St. Paul dit aux Rom. 6. que *nous sommes enseuelis auec Iesus-Christ par le Baptesme*, Il dit que St. Paul, *non ait sepulturam significamus sed prorsus ait, consepulti sumus. Sacramentum ergo tantæ rei non nisi eiusdem rei vocabulo significauit*. C'est à dire, *que St. Paul n'a pas dit que nous signifions la sepulture [par le Baptesme] mais il a dit du tout, que nous sommes enseuelis auec luy. Il n'a point appellé le signe d'vne si grande chose autrement que par le nom de la chose [signifiée.]* Et ce qui est le plus considerable, est, que St. Augustin apporte cet exemple, pour monstrer en quelle façon le Sacrement du corps de Christ est le corps de Christ, & monstre que c'est en la mesme façon que le Baptesme est vne sepulture.

*menta quandam similitudinem earum rerum quarũ Sacramenta sunt non haberent omnino Sacramenta non essent. Ex hac autem similitudine plerunque etiam ipsarum rerum nomina accipiunt.*

*Secundum quendam modum Sacramentum corporis Christi est corpus Christi.*

Es Questions sur le Leuitique, liu. 3. Quest. 57. * *La chose qui signifie a accoustumé d'estre nommée du nom de la chose qu'elle signifie.* Et ameine des exemples. *Les sept espics sont sept ans.* Item, *La pierre estoit Christ, il n'a pas dit la pierre signifioit Christ, mais c'est comme si elle estoit ce que de fait elle n'est pas en substance, mais en signification.* Il dit le mesme au liure 18. de la Cité de Dieu, chap. 48. Mais Bellarmin n'approuue point ceste interpreta-

* *Solet res quæ significat eius rei nomine quam significat nuncupari. sicut scriptum est septem spicæ sunt septem anni. Non enim dixit sep-*

tion au 1. liure de l'Euch, chap. 11.

L'autheur du liure de la Cene du Seigneur attribué à S. Cyprian, dit de mesmes: *Que les choses signifiantes sont nommées de mesme nom que les signifiées.* Et Theodoret nous a dit ci dessus que Iesus-Christ a donné au signe de son corps le nom de son corps.

Nous produisons peu de passages entre plusieurs: & nous hastons de venir aux premiers siecles.

Iustin Martyr au dialogue contre Tryphon: *Christ a donné le pain afin que nous ayōs souuenance qu'il a esté fait corps pour ceux qui croyent en luy, à cause desquels il a esté fait passible: le calice afin que nous rendions graces, nous souuenans de son sang.* Le calice donc n'est pas le sang, puis qu'il est donné en souuenance du sang. Notez aussi qu'il dit que nostre Seigneur a donné du pain, & le distingue du corps de Iesus-Christ.

Luy-mesmes en la seconde Apologie, parlant du pain de l'Eucharistie, *dit que nostre chair & nostre sang en est nourri par changement ou conuersion.* Si donc le pain de l'Eucharistie se change en nostre chair, il s'ensuit que c'est encores pain quand on le mãge, & qu'il n'est point changé au corps de Iesus-Christ. Item là mesmes il dit que ce pain consacré est le corps de Iesus-Christ, tout ainsi que la diuinité de Iesus-Christ estant incarnée a pris nostre chair. Or la di-

*tem anbos significēt. Hinc est quod dictum est Petra erat christus. Nõ enim dixit, petra significat Christũ, sed tanquã hoc esset quod vtique per substantiam non hoc erat sed per significationem. Cypr. Significantia & significata ijsdem nominibus censerentur.*

οὐ γὰρ ὡς κοινὸν ἄρτον, οὐδὲ κοινὸν πόμα ταῦτα λαμβάνομεν. ἀλλ᾽ ὃν τρόπον διὰ λόγου θεοῦ σαρκοποιη-

uinité de Iesus-Christ est tousiours demeurée diuinité, & n'a point esté Transsubstantiée en chair, ains seulement vnie à nostre chair: Ni donc aussi le pain de l'Eucharistie ne se Transsubstantie point en la chair de Iesus-Christ, mais seulement est vnie auec elle d'vne vnion Sacramentelle, comme la diuinité est iointe à l'humanité d'vne vnion personnelle. Voicy le passage entier: *Car nous ne prenons point ces choses comme pain commun, ou breuuage commun: Mais tout ainsi que Iesus-Christ nostre Sauueur estant incarné par la parole de Dieu a eu nostre chair & nostre sang pour nostre salut, ainsi aussi nous sommes apris que l'aliment sur lequel l'action de graces a esté dite par luy, par la priere de la parole de Dieu, duquel [aliment] nostre chair & nostre sang est nourri par changement, est la chair & le sang de ce Iesus incarné.* Quelle iniustice d'alleguer ce passage pour la Transsubstantiation, veu que le changement dont il parle est du pain en nostre chair, & non du pain au corps de Iesus-Christ? Notez aussi le stile des Peres, qui est de dire, que ce pain qui nourrit nos corps est la chair de Iesus-Christ, recognoissans par là qu'il est encores pain lors qu'il est la chair de Iesus-Christ: or ils ne peuuent auoir entendu que le pain demeurant pain soit le corps de Iesus-Christ substantiellement, mais bien Sacramentellement.

θεὶς Ἰησοῦς Χριστὸς ὁ σωτὴρ ἡμῶν καὶ σάρκα καὶ αἷμα ὑπὲρ σωτηρίας ἡμῶν ἔσχεν· οὕτω καὶ τὴν δι' εὐχῆς λόγου τοῦ Θεοῦ παρ' αὐτοῦ εὐχαριστηθεῖσαν τροφὴν, ἐξ ἧς αἷμα καὶ σάρκες κατὰ μεταβολὴν τρέφονται ἡμῶν, ἐκείνου τοῦ σαρκοποιηθέντος Ἰησοῦ καὶ σάρκα καὶ αἷμα ἐδιδάχθημεν εἶναι.

Luy-mesmes au mesme liure. *Aprés cela ceux qui sont appellez entre nous Diacres, donnent à chascun des assistans du pain à participer, & du vin & de l'eau consacrez auec action de graces.* Autant de mots, autant de preuues. Il dit que c'est encores du pain lors que le peuple y participe. Il dit que c'est du vin & de l'eau mesmes aprés qu'ils sont consacrez. Il dit que la consecration se fait auec l'action de graces : non donc auec certains mots par conte murmurez sourdement, esquels est parlé non à Dieu, mais au pain.

οἱ καλούμενοι παρ' ἡμῖν διάκονοι διδόασιν ἑκάστῳ τῶν παρόντων μεταλαβεῖν ἀπὸ τοῦ εὐχαριστηθέντος ἄρτου καὶ οἴνου καὶ ὕδατος.

Irenée luy est proche, lequel non seulement en ce qu'il dit de vray, mais aussi en ce qu'il erre parle contre la Transsubstantiation. Alors ceux qui estoient sçauans entre les Chrestiens, estoient pour la plus part sortis de l'Eschole de Platon, car celle-là seule auoit la vogue : dont aussi ils en retiennent beaucoup. C'est ce qui a souillé d'erreurs les escrits de Clement Alexandrin, de Iustin, d'Origene, & d'Irenée. Or c'estoit vne opinion Platonique, que le monde est animé, & est vn animal entendu & pouruoyant, animé de la sagesse de Dieu. Comme il appert par le Timæe de Platon, où le monde est appellé vn animal ayant ame & entendement. Et au dialogue intitulé *Philebus*, il dit que ceste ame est entendement & sagesse, laquelle il dit proceder de Dieu. Et Virgile s'esgaye là dessus au 6. de

κόσμος ζῷον ἔμψυχον ἔννουν.

l'Æneide en ces vers :

*Principio cælum & terras, &c.*

Selon ceste opinion donc tout le monde, & toutes les creatures sont le corps de ceste ame & sagesse de Dieu. Irenée estoit imbu de cet erreur. Et pource que Iesus-Christ est la parole & sagesse de Dieu, par laquelle toutes choses ont esté faites, il tient que les creatures sont le corps de Iesus-Christ. Voicy ses mots au cinquiesme liure. *Pource que nous sommes ses membres, & sommes nourris par la creature, & nous fournit sa creature, faisant leuer son Soleil, & faisãt pleuuoir selõ sa volõté, il a affermé que le calice qui est vne creature, dont il fait croistre nos corps, est son corps. Quand donc le calice meslé, & le pain rompu reçoit la parole de Dieu, il est faict Eucharistie du sang & du corps de Christ, desquels la substance de nostre chair prend accroissement & est composée.* Ce bon Docteur veut que le pain & le calice soit le corps & le sang de Iesus-Christ, pource que c'est sa creature. Comme si toutes les creatures estoient le corps du Createur. Item, il dit que la substance de nostre chair s'accroist & est composée du corps de Iesus-Christ, dont appert qu'il a estimé que les aliments corporels de nostre chair sont le corps de Iesus-Christ. Et ne dit pas qu'en ce Sacrement le calice meslé & le pain rompu soit fait le sang, où le corps, mais l'Eucharistie (c'est à dire action de

*Quoniam membra eius sumus, et per creaturam nutrimur, creaturam autem nobis præstat solem suum oriri faciens: & pluens quemadmodum vult: eum calicem qui est creatura, suum corpus confirmauit ex quo nostra auget corpora. Quando ergo et mixtus calix, & fractus panis percepit ver-*

de graces) du sang & du corps de Christ. Et ne dit pas seulement que nos corps sont nourris du corps de Christ, mais aussi qu'ils en preinent accroissement & en sont composez.

*bum Dei fit Eucharistia sanguinis & corporis Christi, ex quibus augetur & consistit carnis nostræ substãtia.*

On recognoist le mesme erreur & encores plus clairement au quatriéme liure, chap. 34. Là où parlant du sacrifice vsité en l'Eglise, aprés auoir dit par plusieurs fois que nous offrons les premices de ses creatures, c'est asçauoir du pain & du vin : puis aprés il prouue contre quelques heretiques que Dieu qui est le Pere de Iesus-Christ est le Createur de toutes choses, en ces mots : * *Comment seront-ils asseurez que le pain sur lequel les graces sont dites, est le corps de leur Seigneur, & que le calice est son sang, s'ils ne recognoissent qu'il est le fils du Createur du monde, c'est à dire sa parole, par laquelle le bois fructifie, & les fontaines coulent, & qui donne premierement l'herbe, & puis l'espic, & puis le froment en espic?* En ces mots Irenée prouue non point que le pain deuient le corps de Iesus-Christ par consecration, comme dit Bellarmin : mais que le pain est le corps de Iesus-Christ, pource que Iesus-Christ en est le Createur, le faisant croistre en herbe & en espic. Il dit voirement en ce mesme lieu que par l'inuocation de Dieu le pain cesse d'estre pain commun, & est fait Eucharistie, c'est à dire action de graces, mais il ne

* *Quomodo constabit eis eum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui, & calicem sanguinis eius si non ipsum fabricatoris mundi filium dicant? id est, verbum eius, per quod lignum fructificat, defluunt fontes, & dat primum quidem fœnum,*

*post deinde spicam, denique plenum triticum in spica.*

dit pas que le pain ne soit plus pain, ni qu'il soit fait le corps de Christ. Aussi certes ce seroit vn argument le plus inepte du monde de prouuer que Iesus-Christ est le Createur, pource que le pain se transsubstantie en son corps. 1. O que ce seroit vne admirable consequence le pain est le corps du Seigneur aprés les graces dites : donc Iesus-Christ est le Createur du monde. Et cependant nos aduersaires interpretent ainsi Irenée. Par mesme raison Adam seroit le createur, pource que la terre a esté changée en son corps. Car Irenée ne dit point que ce pain soit le corps du Seigneur aprés l'action de graces. Et ne dit point que ce pain deuienne le corps de Iesus-Christ, ni que ce changement se face par la puissance de Iesus-Christ ; comme faussement on luy impose. Ainsi il dit que le pain est le corps de Iesus-Christ, pource qu'il en est le Createur, le faisant croistre en herbe, puis en espic : presupposant que la diuinité est l'ame du monde & des creatures, & que toutes creatures sont son corps, & que ce pain a commencé estre le corps de la parole eternelle, dés lors qu'il a germé & commencé d'estre sa creature. Cependant par cela il monstre qu'il croit qu'en l'Eucharistie le pain demeure tousiours pain, puis qu'il croit que ce pain estoit corps de Christ auant l'Eucharistie. Item parce qu'il dit que

*Coëff. pag. 746. & 748.*

ce pain est le corps de Christ, & que la substance de nostre chair en est nourrie & sustentée.

Clement Alexandrin employe deux pages du sixiéme chapitre du premier liure de son Pædagogue, à prouuer que manger la chair de Iesus-Christ se doit entendre par allegorie : Il dit aussi que τὸ αἷμα οἶνος ἀλληγορεῖται, *le vin signifie allegoriquement le sang*. Ce qui est plus à remarquer est que Clement en ce chapitre expose ces paroles de S. Paul, *Ie vous ay donné du laict à boire*, & que pour monstrer qu'elles se doiuent entendre allegoriquement il produit pour exemple ces mots de Iesus-Christ, *mangez ma chair, & beuuez mon sang*, comme estant vne pareille allegorie.

Luy-mesme au 2. liure, chap. 2. reprend les Encratites qui condamnoyent l'vsage du vin, & dit que Iesus-Christ *a beu du vin; & l'a benit quand il a dit, Prenez, beuuez, Ceci est mon sang, asçauoir le sang de la vigne.* Puis adiouste, *Ceste saincte liqueur resioüissante* [ *asçauoir le vin*] *signifie allegoriquement le verbe, ou parole, qui a respandu pour plusieurs son sang, en remißion des pechez*, certes si ceste liqueur signifie allegoriquement Iesus-Christ, elle n'est pas Iesus-Christ.

τὸν λόγον τὸν περὶ πολλῶν ἐκχεόμενον εἰς ἄφεσιν ἁμαρτιῶν εὐφροσύνης ἅγιον ἀλληγορεῖ νᾶμα.

Peu aprés il dit que οἶνος ἦν τὸ εὐλογηθέν, *que ce qui estoit benit ou consacré estoit du vin*: il ne dit point que ce que nostre Seigneur

a pris estoit du vin deuant que le consacrer, mais il dit expressement qu'aprés estre consacré c'estoit encores du vin. Et le prouue par la mesme raison que nous, asçauoir *parce que Iesus-Christ a dit à ses disciples, ie ne buray plus du fruict de vigne.* Et pour plus de clarté, il adioint le passage auquel les Pharisiens accusent Iesus-Christ d'estre gourmand & beuueur de vin; afin que nos aduersaires ne viennent point à nous parler d'apparences ou accidens de vin sans vin.

Tertullian au quatriéme liure contre Marcion, chap. 40. disputant contre Marcion, lequel dõnoit à Iesus-Christ vn corps phantastique & non veritable, le combat parce que le pain est la figure du corps de Iesus-Christ, or il n'y a que les choses veritables qui puissent estre representées par figure. Il dit donc que *Iesus-Christ ayant pris du pain & distribué à ses disciples le fit estre son corps, disant, Ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps. Or ce n'eust point esté vne figure s'il n'auoit vn corps veritable.* C'est pourquoy Rhenanus en l'admonition qu'il a mis à la fin de ses notes sur Tertullian, met ceci entre les erreurs de Tertullian, d'auoir creu que le corps de Iesus-christ est en l'Eucharistie seulement en figure. Et le S[r]. Coeffeteau és pages 121. & 135. selon sa fidelité ordinaire, tronque ce passage & omet ces mots *Ceci est mon corps, c'est à dire, la figure de*

*Acceptum panem & distributũ discipulis corpus suũ illum fecit, hoc est corpus meum dicendo, id est figura corporis mei, figura autem non*

*mon corps*. Sur tout remarqués icy vn exẽple de l'horrible licẽce de nos aduersaires à interpreter les Peres : Car depuis peu se sont leuez certaines personnes resolues de ne rien cõfesser, lesquelles pour euiter ces paroles de Tertullian : *Ceci est mon corps, c'est à dire, la figure de mon corps*, les tournent ainsi par vne plaisante paraphrase, *ce pain qui jadis sous la Loy estoit figure de mon corps, est maintenant mon corps* : Si telles interpretations sont permises qui aura-il de clair en aucun autheur? Sont-ce-là ceux qu'on nous veut bailler pour interpretes de l'Escriture, lesquels cependant nos aduersaires interpretent si licentieusement ? O aueuglement volontaire. Et cependant au bout l'Eglise Romaine rejette ceste explication, car elle nous nie que ce mot CECI signifie CE PAIN, & ne croit pas que le pain soit le corps de Iesus-Christ. Bref qu'ils s'alambiquent l'esprit tant qu'ils voudront, si ne feront-ils iamais que ceux qui lisent ces mots en Tertullian, *Ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps*, ne voyent que ces mots [ *c'est à dire* ] emportent necessairement l'exposition des mots precedens. Que si au mesme chapitre Tertulliã dit que le pain dés l'ãciẽ testament estoit figure du corps de Christ, il ne nie pas pour cela qu'il ne le soit souz le nouueau.

*fuisset, nisi veritatis esset corpus.*

Ainsi au 14. chap. du 1. liure, il dit que Ie-

*Panem quo ipsum corpus suum repræsentat.*

ſus-Chriſt repreſente ſon corps par le pain: Ie ſçay bien que *repræſentare* en Latin ſignifie quelques fois exhiber preſentement, mais alors il ne gouuerne point d'ablatif, & nos aduerſaires ne croyent pas que le corps du Seigneur ſoit preſent par le pain, niauec le pain, car ils diſent que ce n'eſt plus pain.

*Sic Deus in Euangelio quoque vestro reuelauit, panem corpus ſuum appellans, vt & hinc iam eum intelligas corporis ſui figuram pani dediſſe, cuius retrò corpus in panem Prophetes figurauit, &c.*

Luy-meſme au 3. liure contre Marcion, chap. 19. * *Dieu l'a ainſi reuelé en voſtre Euangile, appellant le pain ſon corps, afin que par là tu entendes qu'il a donné au pain d'eſtre la figure de ſon corps, lequel deſia auparauant par le Prophete, auoit eſté figuré par le pain.* Que veut-on de plus exprés? Et ces paroles ont tellement gehenné nos aduerſaires, que ceux d'entr'eux qui ont fait des notes ſur Tertullian, comme Pamelius & Rhenanus, ſe tourmentent iuſques à dire, que peut eſtre ces mots ont eſte adiouſtez par quelqu'vn, ou que le texte eſt corrompu. Mais il eſt ainſi en tous les exemplaires, meſmes és impreſſions de nos aduerſaires. Et Pamelius dit qu'il y a ainſi au Manuſcript de la bibliotheque Vaticane qui eſt la bibliotheque du Pape. Bref il n'y aura iamais paſſage ſi exprés ſur lequel on ne puiſſe apporter la meſme eſchappatoire.

*Bibere dicimur ſanguinẽ Christi non ſolũ ſacramentorum ritu, ſed*

Origene ſur les Nombres Homil. 16. dit que * *nous beuuons le ſang de Ieſus-Chriſt, non ſeulement en la ceremonie des Sacremens, mais*

*aussi quand nous receuons ses paroles.* Ce n'est donc point par la bouche du corps. Luy-mesme sur le 15. de S. Matthieu.* *Ceste viande qui est sanctifiée par la parole de Dieu & par la priere, quãt à sa matiere descend au vẽtre & est enuoyée au retrait*, ce qui ne se peut entendre des accidens sans sujet, car ils ne sont point vne matiere ; Ioint que la rondeur, la largeur, le goust, la couleur de l'hostie, ne vont nullement au retrait. C'est pourquoy le S[r]. de Beau-lieu, en son liure de larrecins mal cousus, p. 419. a mieux aimé injurier Origene comme heretique, que de tordre ses paroles sans apparence. Là mesmes il dit que *ceste viande consacrée ne sanctifie point de sa nature.* Et peu aprés il appelle le pain que nous mangeons en l'Eucharistie *vn corps typique & figuratif*, ce qui ne peut estre dit des accidens, Car la rondeur ou blancheur d'vne oublie ne fust iamais appellée corps de Christ en aucune façon. Luy mesme en l'Homilie 5. *in diuersos*, ayant dit que quand nous mangeons le corps de Iesus-Christ, il entre souz nostre toict, il s'explique puis aprés comment il y entre. *Le Seigneur* (dit-il) *entre encor' maintenant souz le toict des croyans, en double figure ou façon.* —— Et puis nous dit qu'elles sont ces deux figures, l'vne *quand les Pasteurs entrent chez toy, alors le Seigneur y entre par eux* : l'autre *quand tu prens ceste saincte viande.*

*& cum sermones eius recipimus.*

*¶ * Ille cibus qui sanctificatur per verbum Dei pérque obsecrationem iuxta id quod habet materiale, in ventrẽ abit & in secessum eijcitur.*

*Intrat nunc Dominus sub tectum credentium duplici figura vel more.*

*Panis iste quem Deus verbum corpus suum esse fatetur verbum est nutritorium animarum.*

En l'Homilie 35. sur S. Matthieu. *Iesus prenant le pain & rendant graces le rompit & le donna à ses disciples, disant, Prenez, mangez, car ce pain est mon corps. Car ceci est mon sang du nouueau Testament, qui est respandu pour plusieurs en remission des pechez. Ce pain que le Verbe-Dieu confesse estre son corps est la parole nourrissiere des ames.*

*Cuius corporis, & qualis tandem sanguinis signa & imagines panem & poculum ministrauit? iussitq; per illa discipulos memoriam sui renouare?*

Luy-mesme au 3. Dialogue de Christ homme, parlant contre les Marcionites, *Si, comme ils disent, Christ estoit sans chair & sans sang, de qu'elle chair donc, de quel corps & de quel sang a-il administré le pain & la coupe pour signes & images, & a commandé par iceux aux disciples de renoueller sa memoire?* Qui est la mesme raison dont se sert Tertullian contre les mesmes heretiques au 40. chap. du 4. liure ci dessus allegué. Notez sur tout ces mots, que le Seigneur a *administré le pain*, non donc de la chair.

*Cibus quem nullus malus edere potest.*

Nous auons veu aussi ci dessus comment il nous aduertit de ne prendre point selon la lettre ces mots : *Si vous ne mangez ma chair, &c.* Luy-mesme sur S. Matth. cha. 15. dit que nul meschant ne mange la chair de Iesus-Christ.

Que nos aduersaires chargent icy Origene d'iniures tant qu'il leur plaira, & estalent ses heresies : Car ce faisant, ils se noircissent tant plus, pource que ceux qui font mine de suiure les Docteurs Anciens ne peuuent

condamner Origene pour aucun erreur que pour ceux pour lesquels l'Eglise Ancienne l'a condamné: or nul ne l'a condamné pour auoir nié la realité ou Transsubstantiation en la Cene, ou pour auoir appellé le pain que nous mangeons, figure, & corps symbolique; ou pour auoir dit que la matiere de ce pain s'en va au retrait, & que le Seigneur a administré du pain: Et toutefois il n'y eut iamais homme que la posterité ait examiné de si prés, ni qui ait eu plus de contredisans. Pourquoy nul ne s'est-il auisé de le reprendre de ces choses? Quels ont esté les erreurs d'Origene, il se void en Epiphanius, & en S. Augustin, *ad Quod vult deum*.

Sainct Cyprian soit oüy, lequel i'espere que ces Messieurs ne condamneront point d'heresie.

Au sermon des tombez on y voit la coustume de l'ancienne Eglise, qui estoit que le Diacre alloit par tout le temple portant à chascun la communion souz les deux especes. Entr'autres vne petite fille coulpable d'idolatrie, fust forcée par le Diacre de boire le calice contre sa volonté; mais la fille le reuomit à l'instant. Quel horreur, quel trouble de ville, quelle diligence scrupuleuse à recueillir les gouttes; à racler les quarreaux verroit-on auiourd'huy si telle chose aduenoit? Cependant en Cyprian

personne ne s'employe à rien racler ni ramasser. Et les mots dőt il se sert sont remarquables. *In corpore atque ore violato Eucharistia permanere non potuit: sanctificatus in Domini sanguine calix de pollutis visceribus erupit.* *L'Eucharistie n'a peu demeurer en vn corps & en vne bouche violée: le calice sanctifié au sang du Seigneur est sorti des entrailles polluës:* Certainement si ce breuuage est sanctifié au sang du Seigneur, il n'est point le sang du Seigneur. Autre chose est d'estre sanctifié pour estre fait le sang de Christ, autre chose d'estre sanctifié au sang ou par le sang de Christ.

*Dominus corpus suum panem vocat de multorũ granorum adunatione congestum.*

En l'Epistre 6. du 1. liure, il dit que *le Seigneur appelle son corps le pain qui est composé de l'vnion de plusieurs grains.* Il dit deux choses cőtraires à l'Eglise Romaine, Car il dit que le pain est appellé le corps de Christ. Item il dit que ce pain lors mesmes que Iesus le disoit estre son corps estoit composé de plusieurs grains.

*Calix qui in commemorationẽ eius offertur mixtus vino offeratur. Nam cum dicat Christus ego sum vitis vera, sanguis*

La troisiéme Epistre du second liure soustient qu'il faut qu'au calice il y ait de l'eau meslée auec le vin. Tout son discours est couché en termes incompatibles auec la Transsubstantiation. Il veut (dit-il) *que le calice qui est offert en memoire du Seigneur soit meslé de vin.* C'est donc encores du vin lors qu'il est offert. Puis il adiouste, *que le sang de Iesus-Christ n'est point eau, mais vin.* Cela est

dire assez clairement que le calice estant le sang de Iesus-Christ ne laisse pas d'estre vin. Et de fait il adiouste deux lignes aprés que † par *le vin le sang de Christ nous est representé.* En la mesme Epistre il dit que *Dominus panem & calicem mixtum vino obtulit : le Seigneur a offert le pain & le calice meslé de vin.* Or nos aduersaires tiennent qu'en la Messe le prestre n'offre point de pain ni de vin.

*Christi non aqua est vtique sed vinum.*

*† Vinum quo Christi sanguis ostenditur.*

Poursuiuant ce propos, * *Nous trouuons* (dit-il) *que le calice que le Seigneur offrit estoit meslé, & que ce qu'il a appellé son sang estoit du vin.* Peut-on desirer des paroles plus expresses? Et trois lignes aprés il veut *que nous offrions du vin.* Peu aprés il reprend ceux qui ne mettoyent que de l'eau au calice, non pource qu'ils empeschoient la Transsubstantiation, mais pource que *aqua sola Christi sanguinem non potest exprimere*, l'eau seule ne nous peut exprimer le sang de Christ.

** Inuenimus calicem mixtum fuisse quē Dominus obtulit, & vinum fuisse quod sanguinem suum dixit.*

Et pour ne nous laisser aucune doubte de son opinion: il monstre à quoy sert le vin & l'eau au calice, *c'est* (dit-il) *que par l'eau on entend le peuple, & par le vin le sang de Iesus-Christ est representé. Or quand au calice l'eau est meslée auec le vin, le peuple est ioint auec Christ.* Ce bon docteur a estimé que l'eau dans le calice est le peuple: & que le vin est le sang du Seigneur. Et que le meslinge de l'eau auec le vin est l'vnion du peuple auec Ie-

*Videmus in aqua populum intelligi, in vino ostēdi sanguinē Christi. Quando autē in calice vino aqua miscetur, Christo populus adunatur.*

Si vinum tantùm quis offerat, sanguis Christi incipit esse sine nobis, si vero aqua sit sola; plebs incipit esse sine Christo.

sus-Christ, Pourtant aussi il adiouste: *Si quelqu'vn n'offre que du vin, le sang de Christ commence à estre sans nous: Mais si l'eau est seule, le peuple commence à estre sans Christ.* Si ce bõ Docteur a creu la cõuersiõ du vin au sang de Iesus-Christ, il s'ensuit qu'il a aussi creu la conuersion de l'eau au peuple, puis qu'il dit que le peuple est ioint auec Iesus-Christ au calice, & que par l'eau est entendu le peuple, comme par le vin le sang. Ceste vnion donc du peuple auec Iesus-Christ est spirituelle & Sacramentelle: & telle qu'est l'vnion telle aussi est la presence tant de Iesus-Christ, que du peuple au calice. Comme dit le Traitté de la Cene du Seigneur, attribué à luy-mesmes, que † *ceste cõionction ne ioint point les substances, mais vnit les affections, & allie les volontez.* Et là mesmes au lieu de dire que ce pain se conuertit en la chair de Iesus-Christ, il dit au contraire * *que ce pain se cõuertit en nostre chair & nostre sang, & sert à la vie & accroissement de nos corps, & pourtant l'infirmité de nostre foy aidée par l'effect accoustumé és choses; est enseigné par vn argument sensible qu'és Sacremens visibles il y a de l'efficace à vie eternelle, & que nous sommes vnis à Christ, non tant par transition corporelle que spirituelle.*

† Nostra & ipsius coniunctio, nec miscet personas, nec vnit substantias, sed affectus consociat, & confœderat voluntates.

* Panis iste communis in carnẽ & sanguinem mutatus procurat vitam & incrementum corporib. ideóque ex consueto rerum effectu, fidei nostræ adiuta infirmitas, sensibili argumẽto edocta, est visibilibus sa-

Nos aduersaires nous produisent de ce mesme liure vn passage qui dit *que ce pain changé non d'effigie, mais de nature par la toute-*

*puissance de Dieu a esté fait chair.* Mais vn chãgement de nature n'est pas tousiours vn changement de substance : vn meschant homme change de nature quand il deuient homme de bien, & des deniers changent de nature quand estans affectez à vne fin ils sont employez à vn autre vsage : en tout cela il n'y a point de Trãssubstãtiatiõ. Aussi est-il faux que ce passage oppose, *la nature du pain* a *tous les accidens du pain*, car il ne l'oppose qu'à l'effigie ou apparence exterieure, dont s'ensuit que ce mot de *Nature*, peult sans aucun abus signifier l'vsage naturel. Le principal est que ce liure est supposé comme aussi tous les traittez *de Cardinalib. operibus:* dont cestuy-ci est vn, au deuant desquels il y a vn prologue où l'autheur dit qu'il a supprimé son nom, dõt appert qu'on ne sçait l'autheur de ce traitté, & la barbarie du stile tesmoigne qu'il est nouueau: comme quand il dit, *Distributus nõ demembratur, incorporatus nõ iniuriatur*, Alors Priscian n'auoit point de procureur general. Et cela sent par trop l'air du conuent pour estre attribué à Sainct Cyprian, duquel sainct Augustin admire l'eloquence au liure 4. de la doctrine Chrestienne, chap. 14. & 21. Cependant l'autheur nous a couché son opinion en termes clairs, disant sur la fin du traitté de l'onction, que * *nostre Seigneur en la table en laquelle il a fait le dernier*

*cramentis inesse vitæ æternæ effectum, & nõ tãm corporali quam spiritali trãsitione Christo nos vniri.*

**Dedit Dominus noster in mensa in qua vltimũ cum Apostolis participauit conuiuiũ proprijs manibus panẽ & vinum, in cruce vero manib. militum corpus tradidit vulnerãdũ.*

*festin auec ses Apostres, a donné de ses propres mains du pain & du vin, mais que quand à son corps il l'a donné en la croix pour estre nauré par les mains des soldats.* Il adiouste *que la verité a esté empreinte és cœurs des Apostres, afin qu'ils peussent exposer aux peuples comment le pain & le vin sont la chair & le sang de Christ.* Qui est ceste proposition que nos aduersaires rejettent si loing, asçauoir que *le pain est le corps de Christ*, disants que le pain n'est point le corps de Christ, mais qu'il le deuient & cesse d'estre pain. Peu aprés il expose comment le pain est le corps.* *C'est* (dit-il) *que diuers noms & especes sont reduits en vne mesme essence, & que les choses signifiantes & les signifiées sont nommées de mesmes noms.*

Eusebe au liure 5. de la demonstration Euangelique, au 3. chapitre.† *Nostre Sauueur & Seigneur le premier, & puis tous les prestres qui l'ont suiui en toutes les nations, celebrans le sacré seruice spirituel selon les ordonnances Ecclesiastiques, nous signifient par le pain & par le vin les mysteres de son corps & de son sang.*

Luy-mesmes au huictiéme liure du mesme œuure, chap. premier, sur la fin, parlant du pain & du vin de l'Eucharistie. * *De rechef luy-mesme donna à ses disciples les signes de la dispensation diuine, commandant de celebrer la figure de son propre corps. Car puis qu'il ne re-*

* Quomodo diuersa nomina vel species ad vnam reducerentur essentiam, & significantia & significata eisdem vocabulis conferentur.

† πρῶτος μὲν ὁ σωτὴρ καὶ κύριος ἡμῶν, ἔπειτα οἱ ἐξ αὐτοῦ πάντες ἱερεῖς ἀνὰ πάντα τὰ ἔθνη τὴν πνευματικὴν ἐπιτελοῦντες κατὰ τοὺς ἐκκλησιαστικοὺς θεσμοὺς ἱερουργίαν, οἴνῳ καὶ ἄρτῳ τοῦ τε σώματος αὐτοῦ καὶ τοῦ σωτηρίου αἵματος αἰνίττονται τὰ μυστήρια.

* τὰ σύμβολα τῆς ἐνθέου οἰκονομίας τοῖς αὐτοῦ παρεδίδου μαθηταῖς, τὴν εἰκόνα τοῦ ἰδίου σώματος ποιεῖσθαι παρακελευόμενος, &c.

*ceuoit plus les ſacrifices de ſang, ni les eſgorgeries de diuers animaux ordonnées par Moyſe, il a enſeigné de ſe ſeruir de pain pour ſigne de ſon corps.* Eſt-il croyable qu'Euſebe ait tant de fois inculqué que nous receuons le ſigne du corps de Chriſt, & que nous celebrons ſa figure, & cependant ait omis ce qui eſt le principal ſelon nos aduerſaires, aſçauoir que nous le mangeons non ſeulement en ſigne & figure, mais auſſi réellement: & receuons ſa chair par la bouche? Notez auſſi qu'il dit que nous au lieu des ſacrifices anciens nous ſeruons du pain pour ſigne de ſon corps, c'eſt donc encores du pain lors meſmes que ſe fait l'action qui tient la place des ſacrifices anciens. Luy-meſmes au 2. chap. pas loing de la fin. *En la nuit en laquelle il fut liuré, il donna à ſes diſciples* τὰ σύμβολα, *les ſignes des paroles du nouueau Teſtament cachées pardeuers luy*: Là ce mot de *Symbole* ſignifie clairement *ſigne & figure*, puis qu'il appelle le pain & le vin Symbole des paroles de l'Euangile.

Entre les œuures de S. Ambroiſe il y a ſix liures des Sacremens, qui ne reſſentent point la veine de S. Ambroiſe. Dés le premier chapitre on y peut recognoiſtre vn ſtile entortillé, & vne dureté non intelligible. Cependant en ces liures la verité trouue des appuis. Au 4. liure, chap. 5. il dit que l'Egliſe de ſon temps en l'Euchariſtie prioit ainſi Dieu, *Fay que ceſte oblation nous ſoit miſe*

*en conte, raisonnable, acceptable, qui est* LA FIGVRE *du corps & du Sang de nostre Seigneur.* En ces liures il inculque soigneusement que le pain est fait le corps de Christ par la puissance de Dieu. Mais il tient que neantmoins il demeure tousiours pain. Car au 9. chap. du liure touchant ceux qui sont premieremēt admis aux mysteres, parlant des miracles des Prophetes qui ont changé la nature des choses, & y comparant ce qui se fait en l'Eucharistie, comme chose non moindre, il dit, que *ce n'est pas chose moindre d'adiouster quelque chose de nouueau aux choses, que de changer les natures.* Comme recognoissant que le pain a receu quelque chose de nouueau, sans perdre la nature de pain. Et encores plus clairement au 4. chap. du 4. liure des Sacrements. *S'il y a telle efficace en la parole du Seigneur Iesus que de faire que les choses qui n'estoyent pas commencent d'estre, combien plus aura-il l'efficace de faire que les choses soyent ce qu'elles estoient, & soyent changees en autres?* Et a raison en cela, Car vn morceau de cire deuient les seaux du Roy, & cependant ne laisse pas d'estre tousiours cire. Combien plus Dieu pourra-il faire le mesme? Nos aduersaires ont meschamment falsifié ce passage és dernieres editions, mais les anciennes ont ainsi. Et Lombard en la Dist 10. du 4. liure en la lettre D. allegue ce passage tout de mesmes. Thomas aussi en la 3. Partie,

*Non minus est nouas res rebus dare, quā mutare naturas.*

*Si tanta vis est in sermone Domini vt incipiant esse quæ non erant, quāto magis operatoriꝰ est, vt sint quæ erāt, et in aliud commutentur?*

tie, Question 78. Article 4. allegue ce passage en mesmes mots. Car alors on ne s'estoit encores auisé de falsifier ce passage. Et afin qu'on ne doute point que S. Ambroise entendoit que c'estoit encores du pain lors mesmes qu'il estoit le corps de Christ, il se demande à soy-mesmes: *Comment peut ce qui est pain, estre le corps de Christ?* Il dit *qui est*, & non *qui estoit*. Puis il se respond ainsi, *Par la consecration.* Il ne dit point *par transsubstantiation:* Il dit voirement & nous auec luy, *que ce pain n'est point ce que la nature l'a fait estre, & qu'il est changé en vne chose qui n'estoit pas.* Car la nature du pain ne le fait pas estre Sacrement du corps de Christ, cōme la nature de la cire ne la fait pas estre le seel du Roy. Ainsi le pain est changé en ce qui n'estoit pas, asçauoir au Sacrement du corps de Christ: comme la cire est changée en seaux Royaux qui n'estoient pas; mais ce changement se fait sans Transsubstantiation. Et c'est en ce mesme sens qu'il dit au 4. liure chap. 4. que le pain est fait le corps de Christ, mais par vn chāgemēt Sacramentel, sans Transsubstantiation: Encores n'est-ce pas Ambroise qui parle ainsi, mais quelqu'vn qui luy dit cela par forme de scrupule ou obiection, laquelle il soult, disant que ce qui est pain est le corps de Christ par la consecration. Et de fait pour appuyer son dire il produit plusieurs effects de la toute-

*Quomodo potest qui panis EST esse corpus Christi? Cōsecratione.*

*Vbi accesserit consecratio de pane fit corpus Christi.*

puissance de Dieu, esquels il n'y a nulle Transsubstantiation. Que Dieu a créé le monde, Que Iesus-Christ a esté conçeu du S. Esprit. Que Moyse a fendu la mer, & adouci les eaux ameres: & fait sortir l'eau de la pierre. Qu'Elisée a fait nager le fer. Tout cela sans Transsubstantiation.

Au 5. liure des Sacremens, chap. 4. parlant de Iesus-Christ, [a] *Ce n'est point ce pain qui entre dans nos corps, mais c'est ce pain de vie eternelle qui soustient la substance de nostre ame.* Là clairement il nie que le corps du Seigneur entre dans nos bouches, gosiers, & estomachs.

Luy-mesme sur la 1. aux Corinthiens, chap. 11. [b] *Pource que nous sommes deliurez par sa mort, nous souuenans de cela, en mangeant & beuuant, nous signifions sa chair & son sang qui ont esté offerts pour nous.* Nos aduersaires disent que nous mangeons la chair du Seigneur. Si cela est, S. Ambroise aura esté perclus de sens, & aura voulu dire qu'en mangeant sa chair, nous signifions sa chair.

Au chap. neufiéme du liure de l'introduction és mysteres. [c] *Deuant la benediction des paroles celestes vne autre espece est nommée, aprés la cōsecration le corps de Christ est signifié:* Comme aussi au 4. liure des Sacremens, chap. 4. il dit que *nous beuuons la ressemblance de son precieux sang.* Et afin qu'on n'vse icy deschappatoire, il nous monstre comment

[a] *Nō iste panis est qui vadit in corpus, sed ille panis vitæ æternæ qui animæ nostræ substātiam fulcit.*

[b] *In edendo & potando, carnem eius & sanguinē quæ pro nobis oblata sunt significamus.*

[c] *Ante benedic. alia species nominatur, post consecrationē corpus Christi significatur.*

nous beuuons la ressemblance du sang de Christ : c'est que comme au Baptesme [a] *tu as* (dit-il) *reçeu la semblance de la mort, ainsi außi tu bois la semblãce du precieux sãg, afin qu'il n'y ait aucune horreur du sãg, & toutesfois qu'il opere le prix de nostre redẽption.* Or au Baptesme nous ne receuõs que Sacramentellement & par foy la mort de Iesus-Christ, donc aussi en la Cene nous receuons le sang de Iesus-Christ en mesme façon ; autrement l'exemple du Baptesme, produit par Ambroise seroit inepte.

Gaudentius au 2. Traitté sur l'Exode, dit que *Vini specie sanguis Christi exprimitur ; le sang de Christ est exprimé par l'espece du vin,* Car alors on ne parloit de l'espece du vin qu'au singulier, pource que par l'espece on entendoit la substance. Et de fait là mesmes il dit, [b] *En ce pain est receuë par la raison la figure du corps de Christ.* Il dit qu'on reçoit du pain & que ce pain est figure du corps de Christ.

Gregoire Nazianzene, en l'oraison 2. de la Pasque: [c] *Maintenant nous participerons à la Pasque, voirement encores en figure, quoy que plus claire qu'en la Loy ancienne, car la Pasque de la Loy (ie ne craindray point de le dire) estoit vne figure plus obscure d'vne figure.* Où sont ceux qui s'escrient contre nous, quand nous disons que la Pasque n'est point figure de la Cene à parler proprement, mais que l'vne & l'autre est figure de la mort de Iesus-

[a] *Sicut enim mortis similitudinem sumpsisti, ita etiam similitudinẽ preciosi sanguinis bibis, &c.*

[b] *Rationabiliter in eo figura accipitur corporis Christi.*

[c] *Iam verò Paschatis participes erimus, nũc quidem adhuc in figura licet magis perspicua quã in lege veteri: legale enim Pascha (nec enim dicere verebor) figuræ figura erat obscurior.*

Christ? On me dit[a] que S. Gregoire parle de la feste, & nõ du Sacrement. Ce qui appa-roist estre faux par ces mots, *Nous participerons à la Pasque*. Et peu aprés. [b] *Le fils de Dieu le boira nouueau au Royaume de son Pere*. Et peu aprés, *Quel est ce breuuage & ceste communion il nous le faut apprendre*. Paroles qui mõstrent qu'il parle de la communion au Sacrement & non point du iour de Pasque.

Ephrem estoit perdu, mais la Bibliotheque du Pape nous l'a restitué depuis peu, tel qu'il a pleu à Messieurs les expurgateurs; neãtmoins on y trouue ceste sentence au Traitté contre les scrutateurs de la nature du fils de Dieu: [c] *Regarde soigneusemẽt comment prenant en ses mains du pain il le benit & le rompit en figure de son corps immaculé, & benit le calice en figure de son sang precieux*. Ce qu'il adjouste que nous mangeons son corps, s'entend de la manducation spirituelle, ou de la Sacramentelle, laquelle il venoit d'exposer peu auparauant.

S. Hierosme nous a dit ci dessus au chap. 11. & 18. comment se peut manger la chair de Iesus-Christ, & que c'est au ciel que vrayement se mange ceste viande, & qu'on y prend ce calice: Luy-mesmes sur la 1. aux Corinth. chap. 11. [d] *Iesus-Christ print le pain, et le benissant, comme il deuoit souffrir, nous a laißé vne derniere commemoration ou memoire. Tout ainsi que si quelqu'vn allant en vn voya-*

[a] Coëff. pag. 772.

[b] *Nouum filius Dei nobiscum in regno patris bibitur⁹ est. —— Quæ nã autẽ sit ista potio atque perceptio discere nostrum est.*

[c] *Inspice diligẽter quomodo sumẽs in manibus panem benedicit ac frangit in figurã immaculati corporis sui, calicémque in figuram pretiosi sanguinis sui benedicit.*

[d] *Vltimam nobis cõmemorationem siue*

*ge, laiſſoit quelque gage à celuy qu'il aime pour ſe ſouuenir de ſes benefices*: or on ſçait qu'il ne ſe laiſſe point ſoy-meſmes, & ce gage eſt pour ſuppléer à ſon abſence.

*memoriā reliquit. Quemadmodum ſi quis peregrè proficiſcens aliquod pignus ei quem diligit relinquat, &c.*

Luy-meſme ſur le Leuitique, ſelon qu'il eſt allegué au Decret Romain, en la 2. Diſtinction de la Conſecration, au Canon, *De Hac.* * *Il eſt permis de manger de ceſte hoſtie qui ſe fait admirablement en la commemoration de Chriſt. Mais il n'eſt point permis de manger en elle-meſmes de ceſte hoſtie laquelle il a offert en l'autel de la croix.* Hieroſme donc croyoit que le corps de Ieſus-Chriſt qui a eſté offert en la croix ne ſe mange point en l'Euchariſtie en ſoy-meſmes & réellement: Accordez cela auec l'Egliſe Romaine, car il ne dit pas qu'il n'eſt point permis de manger de la chair du Seigneur ſouz telle ou telle forme, mais il dit ſimplement qu'il n'eſt point permis d'en manger. Qui plus eſt, il dit que l'hoſtie qui ſe fait au Sacrement n'eſt point ceſte hoſtie offerte en la croix.

* *De hac hoſtia quæ in Chriſti commemoratione mirabiliter fit edere licet, de illa verò quā Chriſtus in ara crucis obtulit ſecūdum ſe nulli edere licet.*

Au 2. liure contre Iouinian, chap. 4. *Chriſtus in typo ſanguinis ſui nō obtulit aquā ſed vinū. Chriſt n'a point offert de l'eau, mais du vin, pour figure de ſon ſang.* 1. C'eſtoit dōc encores du vin lors meſme qu'il offroit. 2. Et de fait comme par ce mot *d'eau*, il entend de la vraye eau en ſubſtance, auſſi par ce mot de *vin*, il entend du vray vin en ſubſtance, & non en apparence ſeulement. 3. Bref il

dit que ce vin eſt la figure de ſon ſang, ce n'eſtoit donc pas du ſang.

Chryſoſtome ardent en ſes amplifications, eſt plein d'excez de paroles : pour attirer le peuple en reuerence de ce Sacrement. En l'Homilie 24. ſur la 1. aux Corinthiens.[a] *Rougis moy* ( dit-il ) *mon autel de mon ſang, qu'y a-il de plus horrible ?* En l'Homilie 61. au peuple Antiochien.[b] *Le Seigneur non ſeulement ſe fait voir à ceux qui le deſirent, mais auſſi manier, & manger, & ficher nos dēts en ſa chair, & l'eſtreindre d'embraſſemens.* En l'homilie de l'Euchariſtie en la dedicace. *Vous qui approchez ne penſez pas receuoir d'vn homme le corps diuin, mais que vous receuez des Seraphins meſmes, du feu auec des pincettes :* Et peu aprés, [c] *le feu ſpirituel decoule de la table ſacrée.* Il dit choſes ſemblables en l'homilie 45. ſur S. Iehan, [d] *que nous ſommes meſlez & peſtris auec luy, & que nous ficheons nos dents en ſa chair.* Voire il en viēt iuſquà dire en l'homilie 24. ſur la 1. aux Corinth. [e] qu'en l'Euchariſtie les os de Ieſus-Chriſt ſont briſez, & qu'il y ſouffre ce qu'il n'a point ſouffert en la croix. Toutes paroles d'excez, & alle-

[a] τὸ θυσιαστήριον τὸ ἐμὸν τῷ ἐμῷ φοινίσσε αἵματι, τί τούτου φρικωδέστερον;

[b] *Non tantū ſe præbēs cupiētibus videndum, ſed et palpandū & commedēdum, & carnem dentes infigere et coimplicari.*

[c] *Accedētes ne putetis quod accipiatis diuinum corpus ex homine, ſed ex ipſis ſeraphim forcipe ignē vos accipere. —— Ignis ex ſacra menſa defluit.* [d] ἀνέφυρε τὸ σῶμα —— φαγεῖν καὶ ἐμπῆξαι τοὺς ὀδόντας. [e] *Os eius non confringetur, ſed quod in cruce paſſus non eſt id in oblatione patitur & propter te tangi permittit.*

goriques, lesquelles prises au pied de la lettre seroiēt absurdes, mesmes au iugemēt de nos aduersaires, lesquels ne croyent pas ficher leurs dents en la chair du Seigneur, ni embrasser Iesus-Christ, ni receuoir du feu auec des pincettes, Ni que le sang decoule de l'autel. Ni que Iesus-Christ souffre en l'Eucharistie, ni que ses os soient brisez. Ce sont saillies hyperboliques pour esleuer l'esprit de l'auditeur; semblables à celles du liure *de Cœna Domini*, attribué à St. Cyprian, *Nous nous tenons à la croix, nous succeons le sang, nous ficheons nostre langue en ses playes, & en sommes rouges dehors & dedans.* Et à celles de St. Ambroise. * *Ce pain* (dit-il) *qui a esté pestri de la main du St. Esprit au ventre de la Vierge, & cuit en l'autel de la croix par le feu de la pasßion.* Et sur St. Luc, liure 5. chap. 5. † *Nous l'auons veu & l'auons apperçeu de nos yeux, & auons fourré nos doigts dans les traces de ses cloux.* —— Et là mesme, *Tu trempes ta chair dans le sang de Christ, si tu destrempes tes vices, si tu torches tes pechez.* Ainsi auons nous oüy ci dessus St. Hierosme sur le Ps. 147. disant que *le sang de Christ se verse dans nos oreilles.* Et qui s'esbahira si ces bons personnages poussez de mesme chaleur, disent quelquesfois que nous mangeons la chair de Christ & que nous receuons son corps? Et si nos aduersaires apportent des explications commodes à toutes ces paroles, qui

* *2. de Consecr. Can. Omnia. Panē qui manu Sp. sancti formatus est in vtero virginis & coctus igne pasßionis in ara crucis.*

† *Vidim⁹ eum & oculis nostris perspeximus & in vestigia clauorū eius digitos nostros inseruimus.*

*Tingis carnem tuam in Christi sanguine si vitia diluas, peccata detergas.*

disent que nous le voyons, & l'embrassons, & ficheons nos dents en sa chair, que nous nous tenons à sa croix & sommes tous rouges de son sang, pourquoy n'apporterons nous aussi les mesmes explications à ce qu'ils adioustent és mesmes lieux, disants que nous mangeons & manions sa chair?

Le plus ardent en telles amplificatiõs excessiues a esté Chrysostome, & [a] Bellarmin le recognoist. Car voulant obuier au mespris de ce Sacrement duquel il se plaint par tout, il enfle là dessus le torrent de son discours, & lasche les reines entieres à son eloquence. Mais hors ces ecstases il parle comme les autres, & se ioint à toute l'antiquité. En l'homilie 83. sur St. Matthieu. [b] *Si Christ n'est point mort, ce sacrifice dequoy est-il signe, où symbole? Tu vois combien il a esté soigneux de faire que nous eussions tousiours en la memoire qu'il est mort pour nous*. Là mesme. *Quand le Seigneur a donné ce Sacrement il a donné du vin*. Et en l'homilie 17. sur l'Epistre aux Hebrieux. [c] *N'offrõs nous pas tous les iours? nous offrons voirement, mais en faisants la memoire de sa mort. —— Ce sacrifice est vn exemple de cestuy-là*. Qui ouït iamais parler d'offrir Iesus-Christ en memoire de Iesus-Christ, où de sa mort? Faire réellement le sacrifice de Ie-

[a] *Lib. de Missa 2. cap. 10. §. Ad illud.*

[b] *Si mortuus Christus nõ est, cuius symbolum ac signũ hoc sacrificiũ est? Vides quantum et studium fuerit, vt sẽper memoria teneam⁹ pro nobis ipsũ mortuum fuisse.* § *Quando hoc mysterium tradidit: vinum tradidit.*

[c] *Nonne per singulos dies offerimus? offerimus quidem sed recordationem facientes mortis eius. —— Hoc sacrificium exemplar est illius.*

sus-

sus-Christ en memoire du sacrifice de Iesus-Christ. En l'homilie 24. sur la 1. aux Corint. il demande, *Ce pain qu'est-il?* Puis respond, *le corps de Christ.* Mais afin que nul ne conçoiue aucun changement de substance, il adiouste, *Et ceux qui y participent que sont-ils faits?* Il respond, *Le corps de Christ.* Là mesmes il dit que pour approcher de ce corps il faut s'esleuer en haut comme les aigles.

τί. γίνονται οἱ μεταλαμβάνοντες; σῶμα Χριστοῦ;

Plusieurs tesmoins dignes de foy nous produisent vne Epistre à Cæsarius moine, escrite du temps de son exil, qui parle ainsi. * *Auant que le pain soit sanctifié nous le nommons pain : mais la grace de Dieu le sanctifiant, interuenant le Prestre, il est certes deliuré de l'appellation du pain, & est estimé digne de l'appellation du corps du Seigneur, encor que la nature du pain demeure en luy.* Ce passage estant si formel ce n'est point de merueilles si nos aduersaires ont osté ceste Epistre de la plus-part de leurs editions. Gregoire de Valence, Iesuite, au liure de la Transsubstantiation, reçoit ce passage, mais dit que ce n'est point de Iehan Chrysostome, ains de Iehan de Constantinople. Mais Chrysostome estoit Euesque de Constantinople.

* *Antequã sãctificetur panis panẽ nominam⁹, diuina autẽ illum sanctificante gratia mediãte sacerdote, liberatus quidem est ab appellatione panis, dignus autem habitus est dominici corporis appellatione, etsi natura panis in eo permansit.*

Luy-mesmes en l'œuure imparfait, sur S^t. Matthieu, en l'homilie 11. *Si donc c'est chose si dangereuse de transferer à vsages priuez ces*

*Si ergo hæc vasa sanctificata ad*

*priuatos vsus trasferre sic periculosum est, in quib. non verum corpus Christi, sed mysterium corporis Christi continetur quanto magis vasa corporis nostri, &c.*

*vaisseaux sanctifiez, esquels le vray corps de Iesus-Christ n'est point, mais le mystere de son corps: combien plus les vaisseaux de nos corps que Dieu s'est preparé pour habitacle?* On nous dit que ces liures sont corrompus & que les Arriens y ont mis la main & fourré force erreurs. Et pourtant nos aduersaires ont indignement chastré ces liures, & sous couleur de les repurger d'Arrianisme, ont aussi osté ce qui fait pour la verité, & ce passage entr'autres: mesme ils ne l'ont point dissimulé l'ayant mis au tiltre. Car en l'Edition de Paris, chez Odet Petit, ruë St. Iacques, au Lis d'Or, l'an 1557. l'inscription dit franchement que ces liures sont en ceste edition repurgez des ordures des Arriens: Mais pourquoy y ont-ils rayé ce passage, veu qu'il ne se trouuera point que les Orthodoxes ayent iamais accusé les Arriens d'auoir failli au point de la presence réelle? Depuis quand la defense de la verité en la Cene est-elle deuenuë vn Arrianisme? En tout cas, quand Arius mesmes eust fait ce liure ne falloit-il pas laisser le liure tel qu'il estoit? Qui approuueroit celuy qui feroit imprimer Tertullian, où Irenée repurgé d'erreurs, en les faisant parler autrement qu'ils n'ont dit? D'autres disent que ces vaisseaux sacrez dont il est icy parlé, ne sont point les vaisseaux dont on se sert en la Ste.

Cene, mais les vaiſſeaux du Temple de Salomon, profanez par Baltazar. De vray peu auparauant il eſt parlé de Baltazar polluant les vaiſſeaux ſacrez; mais de cet exemple il tire vne reigle generale, pour les vaiſſeaux ſacrez dont on ſe ſert à preſent, car il dit au preſent, *Ces vaiſſeaux ſanctifiez eſquels le corps de Chriſt* N'EST *point.* Il dit *n'eſt point*, & non, *n'eſtoit point.*

Cyrille d'Alexandrie, en l'expoſition de l'vnziéme Anathematiſme contre les obiections de Theodoret.* *Affermes-tu que noſtre Sacrement ſoit manger vn homme? Et pouſſes-tu irreligieuſement à des penſees groſſieres l'eſprit de ceux qui croyent? & entreprens-tu de manier auec tes penſees humaines, ce qui ne ſe prend que par la ſeule & exquiſe foy?*

S. Macaire Egiptien en l'homilie 27. *En l'Egliſe du pain & du vin eſt offert, eſtant la figure de ſa chair & de ſon ſang. Et ceux qui participent à ce pain qui ſe void, mangent ſpirituellement la chair du Seigneur.* 1. Il dit que c'eſt du pain & du vin, & ce non auant la conſecration, mais lors qu'on l'offre & qu'on le mange: 2. Il dit que ce pain auquel on participe eſt la figure de la chair du Seigneur, ce n'eſt donc pas ſa chair. 3. Et dit que ceſte chair ſe mange ſpirituellement, non donc charnellement.

Vigile contre Eutiche au 4. liure, parlant

* *Num hominis commeſtionem noſtrum hoc Sacramentum pronũtias? & irreligioſè ad craſſas cogitationes vrges eorũ qui crediderunt mentem? et attentas humanis cogitationibus tractare quæ ſola pura et exquiſita fide ſumuntur?*

ἐν τῇ ἐκκλησίᾳ προσφέρεται ἄρτος καὶ οἶνος ἀντίτυπον τῆς σαρκὸς αὐτοῦ καὶ τοῦ αἵματος, καὶ οἱ μεταλαμβάνοντες ἐκ τοῦ

φαινομένου ἄρτου. πνευματικῶς. τὴν σάρκα τοῦ κυρίου ἐσθίουσιν.

de la chair de Christ. † *La chair quãd elle a esté en terre, elle n'estoit point au ciel: & maintenant qu'elle est au ciel elle n'est point en la terre.* Et afin que nos aduersaires, selon leur coustume, ne cousent icy vne queuë, disants que Vigile a entendu que la chair du Seigneur n'est point en la terre visiblement; il semble que ce Docteur ait voulu exprés preuenir ce subterfuge. Car quand il dit que la chair du Seigneur estant en terre n'estoit point au ciel, il entend, qu'elle n'estoit point au ciel en aucune façon, ni visiblement, ni inuisiblement: ainsi quand en la clause suiuante, il dit que maintenant que sa chair est au ciel, elle n'est point en terre, il est necessaire qu'il entende de mesme, qu'elle n'y est ni visiblement, ni inuisiblement: bref en nulle façon. Et de fait, si la glose de nos aduersaires est receuable, l'heretique cõtre lequel Vigile parle, pourroit aussi repliquer que pendãt que sa chair estoit visiblement en terre elle estoit inuisiblement au ciel.

† *Caro quãdo in terra fuit non erat in cœlo, et nũc quia in cœlo est, non est vtique in terra.*

Procopius Gazæus sur le Genese, chap. 49. *Il a donné l'image, ou effigie, ou type de son corps, ne receuant plus les sacrifices sanglans de la Loy.* Il inculque vne mesme chose par trois fois afin d'estre mieux entendu.

*Dedit corporis sui imaginem, vel effigiem, aut typum.*

A ces passages si exprés & autres semblables, nos aduersaires apportent des solu-

tions grossierement subtiles, & ou la moquerie est meslée auec l'abus. Si les Peres disent que les meschans ne mangent point le corps du Seigneur, ces Messieurs respondent, que par le corps du Seigneur il faut entendre l'Eglise. Si les Peres disent que nous ne mangeons point le corps du Seigneur, ces Messieurs respõdẽt, qu'il faut entendre, qu'on ne le mange point par morceaux. Si les Peres disent qu'aprés la consecration la substance du pain demeure, ils disent que par la substance il faut entendre les accidents. Si les Peres disent que la matiere de ce pain s'en va au retrait, ces gens veulent que par la matiere on entende des rondeurs, & couleurs immaterielles. Si les Peres disent que ces mots *Ceci est mon corps*, signifient *Ceci est la figure de mon coprs*: ces Messieurs disent, que par *Ceci est mon corps, c'est à dire la figure de mon corps*, il faut entendre, *Ce pain estoit jadis la figure de mon corps*. Si les Peres disent que Iesus-Christ a donné au pain d'estre la figure de son corps: ils deuinent sans autre preuue, que tous les exemplaires sont corrompus. Si les Peres disent que le corps de Iesus-Christ est absent, & n'est plus en terre, ces gens glosent cela, & disent qu'il faut entendre qu'il n'est plus present visiblemẽt. Si les Peres disent que Iesus-Christ en ces mots, *Ceci est mon corps*, a appellé les signes du nom de son

corps: ces Messieurs respõdẽt que les signes sont auec la verité ; ou que Iesus-Christ est signe & figure de soy-mesme. Si les Peres disent que c'est du pain que nous mangeons, ils disent qu'il est appellé pain à cause qu'il l'a esté auant la consecration, encores qu'il ne le soit plus. Si les Peres disent que ce qui est offert est la figure du corps de Iesus-Christ, ils disent que par la figure il faut entendre les accidens ou especes, lesquelles toutefois ne sont point offertes. S'ils se trouuent acculez, ils en viennent iusqu'à nous dire que Theodoret, ou Tertullian, ou Origene estoient heretiques, ou les Peres ont parlé obscurément, de peur de reueler les Mysteres. Ainsi sont traittez les Peres par ces Docteurs, qui les appellent pour les gehenner, & tordre leurs paroles & leur intention : Ils traittent les Docteurs Anciens comme les Chinois se comportent auec le diable, lequel aprés auoir inuoqué, s'il ne faict ce qu'il veult, ils foulent aux pieds son image. Ils veulent bien les Peres pour interpretes de l'Escriture, à la charge d'estre eux-mesmes interpretes des Peres. Mais le lecteur non resolu à ignorer, & qui s'est reserué quelque liberté de iugement, deffera aisement ces toiles d'areignes, & dissipera ces nuages de subtilité au trauers desquels paroist clairement le mensonge.

¶ Or nous n'auõs icy apporté que peu de passages parmi vne grande multitude comme des eschantillons pour iuger de toute la piece, nous contentans de produire les autheurs des quatre premiers siecles depuis la mort de nostre Seigneur, tant pour éuiter prolixité, que pource que de ces premiers siecles seuls on tire des allegations auec quelque authorité: & toutefois nous auons monstré au 4. chap. que la Transsubstantiation n'a esté éclose & passee en article de Concile que plus d'vnze cens ans aprés Iesus-Christ: Ce grand Docteur l'Escot nous ayant confessé ci dessus, qu'elle n'est article de foy que depuis le Concile de Latran, tenu l'an 1215. Qui plus est, l'an 1438. les Eglises Grecques estant horriblement oppressees de la puissance Turquesque, Iehan Palæologue Empereur des Grecs vint luy-mesmes en Italie auec Ioseph Patriarche de Cõstantinople; le but du voyage estoit afin d'obtenir secours des Princes Chrestiens: Pour à quoy paruenir fust troué bon de celebrer vn Synode premieremẽt à Ferrare, puis à Florence, pour accorder les differens des Eglises Grecques & Latines. Dés l'entrée au lieu de parler de relligion on dispute sur les preseances: Et l'Empereur grec quoy que miserable & dépoüillé ne voulut ceder au Pape Eugene IV. & disoit que la preseance luy apparte-

*Lisez les Cõciles de Ferrare, et de Florence.*

*Cela se troue au second traitté du Purgatoire, qui est*

*entre les opuscules de Nilus, imprimez à Leiden, 1596. pag. 100. & 101.*

noit.En fin on trouua moyen de les mettre vis à vis l'vn de l'autre.Puis on vint aux cõtrouerses:Les Euesques Grecs en fin passerent condamnation sur le poinct de la procession du S.Esprit,l'Empereur les pressant d'acccorder.En la derniere sessiõ,l'an 1439. il fust aussi parlé du Purgatoire,& de la primauté du Pape, & du pain sans leuain, & de la Transsubstãtiatom du pain, le Pape les pressant de se submettre en ces points à l'Eglise Romaine.Dont appert que les Eglises Grecques, alors plus grãdes que la Romaine, rejettoyent la Transsubstantiation. Et de fait ceste question ne fust point vuidée, les Euesques Grecs alleguans que cela passoit leur pouuoir,& qu'ils n'auoyent aucune commissiõ d'en traitter, quoy qu'au reste pour gratifier le Pape, ils luy accordassent ses pretentions,iusques à recognoistre qu'il peut adiouster au Symbole; Tout cela ne fust qu'vne farce, car les deputez furent desauoüez : Et les Eglises Grecques pour cela ne se sont submises au Pape, & n'ont changé vn point de leur croyance depuis ce Concile.Et de fait,Mathias à Michou, en son histoire Sarmatique, dit qu'entre les députez de l'Eglise Grecque estoit Isidorus Metropolitain de Kiouien en Moscouie,lequel reuenu du Concile de Florence fust dépoüillé & mis à mort,pour s'estre submis à l'Eglise Romaine,& y vouloir

*Lib. 2. de Sarmatia Europea. cap. 1.*

loit induire les Moſcouites Grecs de relligion. Et pource auſſi nul ſecours ne fuſt ennoyé aux Grecs: ains peu aprés, en l'an 1452. Conſtantinople fuſt aſſiegée, par Mahomet Turc, & priſe l'an ſuiuant, dont ſ'eſuiuit la deſtructiõ totale de l'Empire & de l'Egliſe Grecque. Ainſi l'ambition qui a incité les Prelats de l'Egliſe Romaine à ſattribuer le pouuoir de faire Dieu, les a auſſi incitez à abandonner & expoſer en proye les Egliſes qui ne s'y ſont point accordées.

## *Que les paſſages que nos aduerſaires produiſent des Peres ſont ou faux, ou foibles, ou tronquez.*

NOs aduerſaires produiſent de leur part pluſieurs paſſages des Peres, mais battus de neuf ſur l'enclume de l'auarice, & forgez par quelques eſprits adroits à faire parler les morts, en leur attribuãt des nouueaux eſcrits compoſez long temps aprés leur mort: Auſquels ſe ſont ioints les expurgateurs & corrupteurs des Peres qui les ont horriblement déguiſé. Nous auons deſia és chapitres precedens, & en ce dernier, produit pluſieurs paſſages corrompus & conuaincu là deſſus leur mauuaiſe foy. Ces exemples ſont ſuffiſans pour nous rẽdre tout le reſte ſuſpect. Car quel moyen

de les conueincre de toutes les faussetez, veu qu'en la renaissance des lettres auenuë depuis quelque cent ans, nous n'auons eu les manuscrits des Peres que par leurs mains, & tirez des monasteres, escrits selon la volonté des moines qui les ont copié ?

I'en pourrois icy amener infinis exẽples sur toutes les controuerses, encores que ie sois peu exercé à discerner la fausse monnoye : ie me contenteray d'en produire quelques exemples sur ceste question, outre ceux que i'ay desia produits. ¶ On nous produit vn passage d'Ignace, tiré de l'Epistre aux Smyrnéens, fourré dans Theodoret, & c'est vn des passages de Coeffeteau, pa. 461. Passage faux: Car no⁹ auõs l'Epistre d'Ignace aux Smyrnéens où il ne s'en trouue vn seul mot. ¶ On no⁹ allegue vn liure de la passiõ de S. André fait par ses disciples, que nul des Anciẽs n'a iamais ni nõmé, ni allegué. Vn Ichã de Louuains, & vn Lipoman⁹ Euesque de Methone qui ont vescu en nostre siecle sõt les premiers qui no⁹ les produisẽt. ¶ On no⁹ met en auãt vn liure *de Cœna Domini*, barbarement escrit souz le tiltre de Cyprian, l'autheur duquel cependant en la preface dit qu'il ne veut pas qu'on sçache son nom. ¶ On nous produit des Canons de Conciles supposez comme celuy de Nice & d'Ephese que nous auons ci dessus rapporté, & conueincu, l'vn de

*Eucharistias et oblationes non admittunt quòd non confiteantur Eucharistiam esse carnẽ Saluatoris.*

faux, l'autre de n'estre point vn Canon de Concile, mais vne sentence de Cyrille mal entenduë: de laquelle on supprime l'explicatiõ adioustée par luy-mesmes. ¶ On attribuë à Eusebius Emissenus vn sermon du corps du Seigneur, auquel toutefois est parlé de l'heresie des Pelagiens née aprés la mort de cet Eusebe, afin de donner authorité à quelques mots qu'on trouue en ce sermon, qu'on estime, (quoy qu'à tort) fauorables à la Transsubstantiation. Et maintenant les Iesuites, de leur authorité, & sans preuue, luy donnent vn autre tiltre. ¶ On nous cite aussi en ceste cause les Epistres Decretales des premiers Euesques de Rome: d'Alexandre premier, & de Pie I. lesquelles sont notoirement supposées: ce qui appert non seulement par le stile barbare & Gottique, mais aussi par plusieurs erreurs qui y sont. Tellement que Bellarmin qui au 2. liure de l'Eucharistie en tire des preuues, ailleurs s'oubliant soy-mesmes dit* que quelques erreurs se sont coulez en ces Epistres, & qu'il n'oseroit affermer qu'elles sont asseurément veritables. De fait le Pape Leon IV. au Canon *De Libellis*, en la Distinction 20. n'admet aucunes decretales des Euesques de Rome auant Syluestre & Syricius. ¶ On no⁹ allegue aussi les Constitutions de Clement, escrites plus de 300. ans aprés luy. Car elles sõt escrites souz

*Hierosme met cet Eusebius Emissenus en son Catalogue, comme plus ancien que luy.*

** Bell. lib. 2. de Rom. Põtifice, cap. 14. quamuis aliquos errores in eas irrepsisse non negauerim, nec indubitatas esse affirmare audeam.*

les empereurs Chrestiés, côme il appert par le chap. 24. du 6. liure, où il dit qu'alors les Chrestiens dominoient sur les Iuifs, & les tenoyent tributaires. Et toutefois ces liures sont anciens, & ne font rien pour nos aduersaires. ¶ Les liures de la Hierarchie font pour nous, mais ne sont point de Denis Areopagite. Car ni Eusebe, ni Hierosme en sô Catalogue n'ê parlêt poït: & il décrit les têples des Chrestiens lors qu'il n'y en auoit poït. Et si ces liures eussêt esté escrits peu aprés les Apostres, ils eussêt vuidé le differêt de tant d'heretiques nians la Trinité. Et S[t]. Augustin n'eust point confessé qu'il ignoroit les ordres des Anges, s'il eust veu ce liure. Itê il escrit à des moines lors qu'il n'y auoit point de moines, & dont on ne voit aucune trace en Iustin, en Irenée, en Tertullian, en Cyprian, en Origene, bref 300. ans entiers aprés Iesus-Christ. Il parle d'encens en l'Eucharistie, lequel on n'êployoit encores du temps d'Arnobe, c'est à dire 250. ans depuis, côme appert par le 7. liure d'Arnobe qui s'en moque, comme d'vne coustume payenne. Et ce Denis se descouure sur la fin de l'Hierarchie Ecclesiastique, disant que ce qu'il escrit il l'a apris de ses maistres qui l'ont reçeu de tradition ancienne. Or S. Paul maistre de Denis sçauoit la verité de la religion par reuelation, & non par traditiô ancienne. ¶ L'Oraison Ca-

*August. Enchirid. c. 58. quid inter se distent quatuor illa vocabula sedes, dominationes, principatus, potestates dicant qui possunt ego me ignorare confiteor.*

techetique de Gregoire de Nysse, que Bellarmin & le Sr. Coeffeteau alleguent à tout propos est supposée. Et de fait vous y trouuez des heresies, comme au 35. chap. sur la fin il dit, *Longis post sæculis Deo puram conseruandã naturam*. Et il y est parlé d'vn Seuerus Eutichien, chef des Acephales, dont Cedrenus fait mention en l'an 15. de Iustinian, c'est à dire en l'an 533. de Iesus-Christ, plus de cent ans aprés Gregoire de Nysse. ¶ Les Catecheses aussi attribuées à Cyrille de Ierusalem, que le Sr. Coeffeteau allegue si souuẽt, sont douteuses, car outre le peu de doctrine qui y est, Gesner en sa Bibliotheque tesmoigne que ce liure se trouue manuscrit souz le nom d'vn Iehan de Ierusalem. Et Gretzer Iesuite Allemand en vn liure qu'il a fait depuis peu contre moy, dit auoir veu vn Manuscript qui attribuë ces Catecheses à vn Iean de Ierusalem. Hardingus le plus sçauant des Anglois Papistes, au Traitté *des accidents sans sujet*, Section 6. dit qu'en son temps, c'est à dire il y a cinquante ans, ce liure ne se trouuoit que manuscrit, & cogneu à peu de personnes doctes. Et de fait c'est vn liure nouuellement paru, & incogneu entre les anciens. Il a esté aisé sur vn nouuel escrit mettre vn vieil tiltre. Et de fait, qui croira qu'vn si graue personnage que Cyrille ait dit vne ineptie si signalée que celle qui est en la 4. Catechese, où

*Pag. 354.*

il est dit *que le bois de la croix est tellement creu que maintenant quasi toute la terre en est pleine?* D'où vient que nul des Anciens de ce téps-là, ni auparauant, n'a fait vne si admirable remarque? D'où vient que les Apostres & leurs disciples ne se sont auisez d'emporter chascun vn copeau de ceste croix, lequel se fust ainsi multiplié entre leurs mains? Et en France où il y a tant de ce bois, y a-il aucun qui l'ait veu croistre au coffre? Qui ne void que cela a esté escrit lors que s'est renforcé la superstition des images & reliques, sept ou huict cens ans aprés Iesus-Christ, auquel téps viuoit vn * Iehan de Ierusalem, autheur du scisme entre les Eglises Grecques & Latines? ¶ On no⁹ obiecte aussi en ceste matiere certaines Liturgies moulées de neuf: Comme celle de St. Iacques où se trouuent les mots de ὁμοούσιον & θεοτόκος, premieremēt establis par les Conciles de Nice & de Chalcedoine, trois & quatre cens ans aprés les Apostres: car encores que quelques particuliers s'en soyent serui, si est-ce qu'ils n'ont iamais esté reçeuz par vn consentement public auāt ces Conciles. Certes iamais les heresies d'Arius & de Nestorius n'eussent troublé l'Eglise, si vn si excellent Apostre eust vuidé ces differés. Là mesmes est parlé de monasteres qui n'ōt esté plus de trois cens ans depuis, & de téples lors qu'il n'y en auoit point. ¶ Telle

τοῦ ξύλου τοῦ σταυροῦ πᾶσα λοιπὸν ἡ οἰκουμένη κατὰ μέρος ἐπληρώθη.

* Vignier, Histoire Ecclés. An 767.

est la Liturgie de S. Marc, qui nomme S. Marc martyr, comme si Marc l'auoit escrite aprés sa mort : qui prie pour le Pape, pour les Patriarches & Archeuesques, noms incogneus en ce temps là: qui parle des Conciles de Nice, & d'Ephese : qui nōme Gregoire le grand qui a vescu plus de cinq cens ans depuis. Telle est la Liturgie attribuée à S. Chrysostome, en laquelle est nommé le Pape Nicolas, nay plus de 400. ans aprés Chrysostome, lequel aussi en ceste Liturgie est inuoqué. Il ne se peut dire combien la licence à falsifier est meslée de stupidité : & cependant on nous baille ces happelourdes pour bon alloy.

Le Decret de l'Eglise Romaine en la 2. Distinction de la consecration au Canon, *Nos autem*, produit vne sentence de S. Augustin recueillie par Prosper, qui parle ainsi,[a] *Nous confessons franchement que c'est du pain & du vin que la nature a formé, mais aprés la consecration que c'est vrayement la chair & le sang de Christ que la benediction a consacré.* Mais de cela il ne se trouuera pas vn mot en tout le recueil des sentences de S. Augustin fait par Prosper. Il plaist à Messieurs les Canonistes de le faire parler ainsi.

En la mesme distinction il y a vn Canon qui commence par *Vtrum sub figura*, souz le tiltre de S. Augustin, qui dit qu'en ce Sacremēt [b] la chair du Seigneur est puissamment

a *Cũ fideliter fateamur ante consecratione panẽ esse & vinum quod natura formauit post consecrationem verô carnem Christi & sanguinem quod benedictio consecrauit.*

b *Carnem cõsecratione Sp. Sãcti potentialiter creari.*

créé par la consecration du S. Esprit. Passage cependant qui ne se trouue en aucun liure de S. Augustin.

En la 1. distinction de la Consecration, au Canon *Omnes fideles*, il y a vne insigne fausseté. Car là est rapportée vne ordonnance des Apostres, commandants que les fidéles qui entrent & oyent les escritures, & ne perseuerent en l'oraison & en la saincte communion iusqu'à ce que la Messe soit acheuée, soient retranchés de l'Eglise : qui est le 9. Canon des Apostres, auquel ceste clause [iusques à ce que la Messe soit acheuée] est faussement adioustée, & ne se trouue point en l'original Grec. Mais on a voulu nous persuader, que les Apostres ont chanté Messe. Plusieurs telles faussetez se trouuent és Decrets approuuez de toute l'Eglise Romaine, voire plus authorisez que l'Escriture Saincte. Car il faudroit faire vn liure exprés, si nous voulions rechercher les faussetez dont fromillent les liures des particuliers, ou sortir hors la matiere du Sacrement.

πάντας τοὺς εἰσιόντας πιστοὺς, καὶ τῶν γραφῶν ἀκούοντας, μὴ παραμένοντας δὲ τῇ προσευχῇ, καὶ τῇ ἁγίᾳ μεταλήψει, ὡς ἀταξίας ἐμποιοῦντας τῆς ἐκκλησίας ἀφορίζεσθαι δεῖ.

Bellarmin au 2. liure de l'Eucharistie, chap. 16. fait dire à Gregoire de Nysse, au liure de la vie de Moyse, que la chair du Seigneur est la nourriture de nos corps. Mais Gregoire dit cela de la Manne. Item il nous veut persuader que Gregoire parle de l'Eucharistie, & toutefois il parle de l'incarnation.

νοεῖς δὲ πάντως τὴν ἀληθῆ ταύτην βρῶσιν διὰ τοῦ χριστοῦ τὴν ἰσσείαν αἰ-

tion. Voicy le passage selon le Grec. *Tu entẽs totalemẽt ceste vraye viande [asçauoir Iesus-Christ] par la figure ænigmatique qui est en ceste histoire. Car ce pain descendu du ciel [asçauoir la manne] n'est point vne chose incorporelle. Car cõmẽt vne chose incorporelle seroit-elle nourriture du corps?* Peu aprés il dit que *ce miracle pré-enseignoit le mystere de la Vierge*, c'est à dire l'Incarnation. Mais Bellarmin rẽuerse tout ce passage par vne merueilleuse falsificatiõ.

…ίγματος, ὅτι ὁ ἄρτος ὁ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβὰς οὐκ ἀσώματόν τι χρῆμά ἐστι. πῶς γὰρ ἂν σώματι τροφὴ γένοιτο τὸ ἀσώματον?

Le S[r].Coeffeteau, P. 374. prouue par vn passage de Chrysostome en la 27. homilie sur la 1. aux Corinthiens, que les Apostres ont adoré l'hostie. Il traduit donc ainsi Chrysostome. *Considere ce que faisoient les Apostres quand ils receuoient ces viandes sacrées, ne s'employoient-ils pas aux prieres & aux hymnes?* Faussaire manifeste. Il y a ainsi au Grec. *Considere, quand les Apostres eurent participé à ces repas sacrez, ne se sont-ils pas tournés aux prieres & hymnes?* Il ne parle point des prieres faites durant la participation, mais du cantique qui fust la closture de l'action aprés la participation, lequel cantique n'estoit point vne adoration d'hostie.

Ἐννόησον ὅτι μετέλαβον οἱ ἀπόστολοι τῶν ἱερῶν δείπνων τί ἐποίησαν; οὐχὶ εἰς εὐχὰς ἐτράπησαν καὶ ὑμνῳδίας;

Luy-mesme en la page 20. pour couler doucement l'opinion du sacrifice propiciatoire de la Messe, tourne ainsi ces mots d'Irenée qui sont au liure 4. chap. 32. *Ecclesia in vniuerso mundo offert Deo, L'Eglise offre pour tout le mõde à Dieu*, au lieu de *en tout le mõde.*

Luy-mesme en la page 710. falsifie Origene au 8. liure contre Celsus, luy faisant dire, *Nous mangeons les pains offerts desia faits le corps, qui est vne certaine chose sacrée.* Mais il y a selon le Grec, *nous mangeons les pains proposez faits par la priere vn corps sacré.* Car les pains qui auant la consecration estoient vn corps non sacré, par la priere sont deuenus vn corps consacré. Par le mot de CORPS, il n'entend pas le corps du Seigneur. Outre ce il roigne ces mots [ *par la priere* ] qui tesmoignent que la consecration se fait par la priere.

προσαγομένους ἄρτους ἐσθίομεν σῶμα γινομένους διὰ τὴν εὐχὴν ἅγιόν τι.

Que s'il a esté aisé à ces Messieurs de forger des liures entiers, ou d'en changer les inscriptions, donnant vn tiltre ancien à vn escrit nouueau, combien plus aisément auront-ils ou alteré ou fourré des passages à leur poste és escris veritables? nous en auons produit plusieurs passages és chap. precedens, & principalement en cestuy-ci. Mais qu'est-il besoin de particulariser, veu que nous auons vn indice des liures tant à abolir qu'à purger & roigner, fait par l'authorité du Pape Pie IV. & Sixte V. & Clement VIII. Où au tiltre *de correctione* article quatriéme, est commandé de *racler des liures des Anciens docteurs les erreurs manifestes, lesquels* (dit la reigle) *sont coulez par la fraude des heretiques, ou par la negligence des Imprimeurs.* Et de fait nous auons oüy ci dessus que les

*Cet indice est imprimé à Cologne, chez Cosmin Colin,* 1598.

Correcteurs de S. Auguſtin en la Preface ſur la derniere edition de Paris, confeſſent auoir prattiqué ceſte reigle.

*In libris catholicorum veterum nihil mutare fas ſit, niſi vbi aut fraude hæreticorum, aut typographi incuria manifeſtus errore irrepſerit.*

Voicy encores vne autre eſpece de fauſſe monnoye. Ce ſont fauſſes interpretations des noms que les Anciẽs dõnẽt à ce Sacremẽt. Quatre cens ans aprés Ieſus-Chriſt on a commencé à ſe ſeruir de ce mot de *Miſſa*, mais fort rarement, & encores pour *vn congé*, quelques-fois auſſi pour quelques prieres qui ſe faiſoient aprés le renuoy des Cathecumenes, comme nous auons monſtré au 1. chap. En tous ces lieux on tourne en François LA MESSE pour le RENVOY, & on perſuade au peuple que cela s'entend du ſacrifice de la Meſſe.

En Ignace en l'Epiſtre aux Smyrnéens il y a δοχὴν ἐπιτελεῖν qui ſignifie faire vn banquet ou feſtin de reception : neantmoins l'interprete nous tourne *Miſſam celebrare*, & on nous objecte ce paſſage.

*Heſychius, δοχὴ, ἀείσιτ.*

**Coëſ. p. 25.*

Auec pareille fraude* les interpretes des Peres Grecs nous tournent λειτουργία, par *Miſſa*, & *Sacrificium*, au lieu que ce mot ſignifie *le ſeruice public*. La Bible meſme de l'Egliſe Romaine en fait foy, laquelle en l'Epiſtre aux Philippiens, chap. 2. verſ. 17. tourne λειτουργία par *ſeruice & obeiſſance* : & là meſmes, verſ. 25. λειτουργὸς eſt tourné Miniſtre, & non Sacrificateur, & ainſi au dernier verſ. du 1. chap. aux Hebrieux, & au 13. des Actes verſ. 2. Ie n'ignore point

*Suidas. λειτουργὸς, ὑπηρέτης. Heſychius, λειτουργία, χρεία ἢ δημοσία ὑπηρεσία. Coëſſe. pag. 25. commet*

*ceste fausseté.*

qu'vn sacrifice ne puisse estre appellé λειτουρ-γία, mais de là il ne s'ensuit pas que λειτουργία signifie vn sacrifice: cõme vn hõme peut estre appellé animal, mais de là il ne s'ensuit pas que *animal* signifie *hõme*. C'est dõc aussi vne fausseté commise en l'histoire tripartite, où Epiphanius le vieil interprete, tourne ce mot de συνάγειν & ἐκκλησιάζειν, qui sont frequents en Socrates & Sozomene, par *Missas facere: faire les Messes.*

Ie mets en ce rang le passage de S. Hierosme en l'Epistre à Heliodore, qu'on nous objecte si souuẽt, en ces mots.[a] *Ia n'aduienne que nous pensions quelque chose de sinistre de ceux qui succedants au degré Apostolique font le corps de Christ de leur bouche sacrée.* Et là dessus la glose du Canon *Absit*, en la Cause II. Question I. dit que [b] *si vn clerc embrasse vne femme il faudra interpreter, qu'il fait cela pour luy donner la benediction.* Mais ie dis que ce passage est mal tourné. Car le mot de *Conficere*, en matiere de viande, comme quand on dit, *Conficere cibum*, ne signifie point faire de la viande, mais la consumer, & rõpre en mangeant. Et quand mesmes leur version seroit bonne, si ne font-ils rien par ce passage, veu que les Peres mesmes nous ont aduerti, qu'és Sacremens les signes preinent le nom des choses signifiées.

[a] *Absit vt quicquam sinistrũ de his arbitremur qui Apostolico gradui succedetes corpus Christi sacro ore cõficiunt.*

[b] *Si clericus amplectitur mulierem, interpretabitur quod causa benedicendi eam hoc faciat.*

*Coëffeteau, feul.9.allegue S. Hi-*

Celle-ci est de mesme. Il se trouue des passages és Peres qui disent en parlant du Sacrement, qu'il ne faut point douter de la

verité du corps de Christ. Ainsi parle Leon au 6. sermon du ieusne, & Hilaire au 8. liure de la Trinité. Cela ne voulant dire autre chose, que qu'il ne fault douter que Iesus-Christ n'ait vn corps veritable. On tourne ces passages, comme s'ils signifioient qu'il ne faut douter de la presence réelle du corps de Christ. Et ainsi fait Coëffeteau, feuil. 9.

*laire, & est le premier passage qu'il produit, lequel il tourne autrement que le Latin qu'il met en marge.*

Ie mets aussi entre les faussetez les allegations coupées & imparfaites, desquelles no' en auōs remarqué cy dessus plusieurs. Ainsi S. Augustin sur le Ps. 33. accommode à Iesus-Christ vn passage du premier liure de Samuel, chap. 21. que Dauid se portoit en ses mains. Et dit que Iesus-Christ se portoit en ses mains quād il disoit, *Ceci est mon corps:* Mais ils n'alleguent point ce qui est adiousté au suiuāt sermō, *Ipse se portabat quodāmodo cū diceret: Hoc est corpus meū. Il se portoit soy-mesmes en quelque façon, quand il disoit, Ceci est mon corps.* Il dit en quelque façon, non donc réellement & corporellement. Car on ne dira iamais que Cæsar est homme en quelque façō, puis qu'il l'est réellement. Et si ie porte réellemēt vn liure en mes mains, encores qu'il fust couuert d'autre chose, nul ne sera si ridicule de dire que ie porte vn liure en quelque façon.

Telle est la fausseté que le Sr. Coëffeteau, aprés les autres, commet en la page 631. où

les empereurs Chrestiés, cõme il appert par le chap. 24. du 6. liure, où il dit qu'alors les Chrestiens dominoient sur les Iuifs, & les tenoyent tributaires. Et toutefois ces liures sont anciens, & ne font rien pour nos aduersaires. ¶ Les liures de la Hierarchie sont pour nous, mais ne sont point de Denis Areopagite. Car ni Eusebe, ni Hierosme en sõ Catalogue n'ẽ parlẽt poĩt: & il décrit les tẽples des Chrestiens lors qu'il n'y en auoit poĩt. Et si ces liures eussẽt esté escrits peu aprés les Apostres, ils eussẽt vuidé le differẽt de tant d'heretiques nians la Trinité. Et St. Augustin n'eust point confessé qu'il ignoroit les ordres des Anges, s'il eust veu ce liure. Itẽ il escrit à des moines lors qu'il n'y auoit point de moines, & dont on ne voit aucune trace en Iustin, en Irenée, en Tertullian, en Cyprian, en Origene, bref 300. ans entiers aprés Iesus-Christ. Il parle d'encens en l'Eucharistie, lequel on n'ẽployoit encores du temps d'Arnobe, c'est à dire 250. ans depuis, cõme appert par le 7. liure d'Arnobe qui s'en moque, comme d'vne coustume payenne. Et ce Denis se descouure sur la fin de l'Hierarchie Ecclesiastique, disant que ce qu'il escrit il l'a apris de ses maistres qui l'ont reçeu de tradition ancienne. Or S. Paul maistre de Denis sçauoit la verité de la religion par reuelation, & non par traditiõ ancienne. ¶ L'Oraison Ca-

*August. Enchirid. c. 58. quid inter se distent quatuor illa vocabula sedes, dominationes, principatus, potestates dicant qui possunt ego me ignorare confiteor.*

techetique de Gregoire de Nysse, que Bellarmin & le Sr. Coeffeteau alleguent à tout propos est supposée. Et de fait vous y trouuez des heresies, comme au 35. chap. sur la fin il dit, *Longis post sæculis Deo puram conseruandā naturam*. Et il y est parlé d'vn Seuerus Eutichien, chef des Acephales, dont Cedrenus fait mention en l'an 15. de Iustinian, c'est à dire en l'an 533. de Iesus-Christ, plus de cent ans aprés Gregoire de Nysse. ¶ Les Catecheses aussi attribuées à Cyrille de Ierusalem, que le Sr. Coëffeteau allegue si souuēt, sont douteuses, car outre le peu de doctrine qui y est, Gesner en sa Bibliotheque tesmoigne que ce liure se trouue manuscrit souz le nom d'vn Iehan de Ierusalem. Et Gretzer Iesuite Allemand en vn liure qu'il a fait depuis peu contre moy, dit auoir veu vn Manuscript qui attribuë ces Catecheses à vn Iean de Ierusalem. Hardingus le plus sçauant des Anglois Papistes, au Traitté *des accidents sans sujet*, Section 6. dit qu'en son temps, c'est à dire il y a cinquante ans, ce liure ne se trouuoit que manuscrit, & cogneu à peu de personnes doctes. Et de fait c'est vn liure nouuellement paru, & incogneu entre les anciens. Il a esté aisé sur vn nouuel escrit mettre vn vieil tiltre. Et de fait, qui croira qu'vn si graue personnage que Cyrille ait dit vne ineptie si signalée que celle qui est en la 4. Catechese, où

*Pag. 354.*

τοῦ ξύλου τοῦ σταυροῦ πᾶσα λοιπὸν ἡ οἰκουμένη κατὰ μέρος ἐπληρώθη.

il eſt dit *que le bois de la croix eſt tellement creu que maintenant quaſi toute la terre en eſt pleine?* D'où vient que nul des Anciens de ce tẽps-là, ni auparauant, n'a fait vne ſi admirable remarque? D'où vient que les Apoſtres & leurs diſciples ne ſe ſont auiſez d'emporter chaſcun vn copeau de ceſte croix, lequel ſe fuſt ainſi multiplié entre leurs mains? Et en France où il y a tant de ce bois, y a-il aucun qui l'ait veu croiſtre au coffre? Qui ne void que cela a eſté eſcrit lors que s'eſt renforcé la ſuperſtition des images & reliques, ſept ou huict cens ans aprés Ieſus-Chriſt, auquel tẽps viuoit vn * Iehan de Ieruſalem, autheur du ſciſme entre les Egliſes Grecques & Latines? ¶ On no⁹ obiecte auſſi en ceſte matiere certaines Liturgies moulées de neuf: Comme celle de St. Iacques où ſe trouuent les mots de ὁμοούσιον & θεοτόκος, premieremẽt eſtablis par les Conciles de Nice & de Chalcedoine, trois & quatre cens ans aprés les Apoſtres: car encores que quelques particuliers s'en ſoyent ſerui, ſi eſt-ce qu'ils n'ont iamais eſté reçeuz par vn conſentement public auãt ces Conciles. Certes iamais les hereſies d'Arius & de Neſtorius n'euſſent troublé l'Egliſe, ſi vn ſi excellent Apoſtre euſt vuidé ces differẽs. Là meſmes eſt parlé de monaſteres qui n'õt eſté plus de trois cens ans depuis, & de tẽples lors qu'il n'y en auoit point. ¶ Telle

* *Vignier, Hiſtoire Eccleſ. An 767.*

eſt la Liturgie de S. Marc,qui nomme S. Marc martyr,comme ſi Marc l'auoit eſcrite aprés ſa mort : qui prie pour le Pape, pour les Patriarches & Archeueſques, noms incogneus en ce temps là: qui parle des Conciles de Nice, & d'Epheſe : qui nõme Gregoire le grand qui a veſcu plus de cinq cens ans depuis. Telle eſt la Liturgie attribuée à S. Chryſoſtome, en laquelle eſt nommé le Pape Nicolas, nay plus de 400. ans aprés Chryſoſtome,lequel auſſi en ceſte Liturgie eſt inuoqué. Il ne ſe peut dire combien la licence à falſifier eſt meſlée de ſtupidité : & cependant on nous baille ces happelourdes pour bon alloy.

Le Decret de l'Egliſe Romaine en la 2. Diſtinction de la conſecration au Canon, *Nos autem*, produit vne ſentence de S. Auguſtin recueillie par Proſper, qui parle ainſi,[a] *Nous confeſſons franchement que c'eſt du pain & du vin que la nature a formé, mais aprés la conſecration que c'eſt vrayement la chair & le ſang de Chriſt que la benediction a conſacré.* Mais de cela il ne ſe trouuera pas vn mot en tout le recueil des ſentences de S. Auguſtin fait par Proſper. Il plaiſt à Meſſieurs les Canoniſtes de le faire parler ainſi.

En la meſme diſtinction il y a vn Canon qui commence par *Vtrum ſub figura*, ſouz le tiltre de S. Auguſtin, qui dit qu'en ce Sacremẽt[b] la chair du Seigneur eſt puiſſamment

a *Cũ fideliter fateamur ante conſecrationẽ panẽ eſſe & vinum quod natura formauit poſt conſecrationem verô carnem Chriſti & ſanguinem quod benedictio conſecrauit.*

b *Carnem cõſecratione Sp. ſãcti potentialiter creari.*

crée par la conſecration du S. Eſprit. Paſſage cependant qui ne ſe trouue en aucun liure de S. Auguſtin.

πάντας τοὺς εἰσιόντας πιστοὺς, καὶ τῶν γραφῶν ἀκούσαντας, μὴ παραμένοντας δὲ τῇ προσευχῇ, καὶ τῇ ἁγίᾳ μεταλήψει, ὡς ἀταξίας ἐμποιοῦντας τῆς ἐκκλησίας ἀφορίζεσθαι δεῖ.

En la 1. diſtinction de la Conſecration, au Canon *Omnes fideles*, il y a vne inſigne fauſſeté. Car là eſt rapportée vne ordõnance des Apoſtres, commandants que les fidéles qui entrent & oyent les eſcritures, & ne perſeuerent en l'oraiſon & en la ſaincte communion iuſqu'à ce que la Meſſe ſoit acheuée, ſoient retranchés de l'Egliſe : qui eſt le 9. Canon des Apoſtres, auquel ceſte clauſe [iuſques à ce que la Meſſe ſoit acheuée] eſt fauſſement adiouſtée, & ne ſe trouue point en l'original Grec. Mais on a voulu nous perſuader, que les Apoſtres ont chanté Meſſe. Pluſieurs telles fauſſetez ſe trouuent és Decrets approuuez de toute l'Egliſe Romaine, voire plus authoriſez que l'Eſcriture Saincte. Car il faudroit faire vn liure exprés, ſi nous voulions rechercher les fauſſetez dont fromillent les liures des particuliers, ou ſortir hors la matiere du Sacrement.

τοῖς δὲ πάντως τὴν ἀληθῆ ταύτην βρῶσιν διὰ τοῦ Χριστοῦ τὴν ἰσοειδῆ αἰ-

Bellarmin au 2. liure de l'Euchariſtie, chap. 16. fait dire à Gregoire de Nyſſe, au liure de la vie de Moyſe, que la chair du Seigneur eſt la nourriture de nos corps. Mais Gregoire dit cela de la Manne. Item il nous veut perſuader que Gregoire parle de l'Euchariſtie, & toutefois il parle de l'incarnation.

tion. Voicy le passage selon le Grec. *Tu entẽs totalemẽt ceste vraye viande [asçauoir Iesus-Christ] par la figure ænigmatique qui est en ceste histoire. Car ce pain descendu du ciel [asçauoir la manne] n'est point vne chose incorporelle. Car cõmẽt vne chose incorporelle seroit-elle nourriture du corps?* Peu aprés il dit que *ce miracle pré-enseignoit le mystere de la Vierge*; c'est à dire l'Incarnation. Mais Bellarmin reuerse tout ce passage par vne merueilleuse falsificatiõ.

...νίγματος, ὅτι ὁ ἄρτος ὁ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβὰς οὐκ ἀσώματόν τι χρῆμά ἐστι. πῶς γὰρ ἂν σώματι τροφὴ γένοιτο τὸ ἀσώματον?

Le Sr. Coeffeteau, P. 374. prouue par vn passage de Chrysostome en la 27. homilie sur la 1. aux Corinthiens, que les Apostres ont adoré l'hostie. Il traduit donc ainsi Chrysostome. *Considere ce que faisoient les Apostres quand ils receuoient ces viandes sacrées, ne s'employoient-ils pas aux prieres & aux hymnes?* Faussaire manifeste. Il y a ainsi au Grec. *Considere, quand les Apostres eurent participé à ces repas sacrez, ne se sont-ils pas tournés aux prieres & hymnes?* Il ne parle point des prieres faites durant la participation, mais du cantique qui fust la closture de l'action aprés la participation, lequel cantique n'estoit point vne adoration d'hostie.

Ἐννοήσον ὅτι μετέλαβον οἱ ἀπόστολοι τῶν ἱερῶν δείπνων τί ἐποίησαν; οὐχὶ εἰς λιτὰς ἐτράπησαν καὶ ὑμνῳδίας;

Luy-mesme en la page 20. pour couler doucement l'opinion du sacrifice propiciatoire de la Messe, tourne ainsi ces mots d'Irenée qui sont au liure 4. chap. 32. *Ecclesia in vniuerso mundo offert Deo*, *L'Eglise offre pour tout le mõde à Dieu*, au lieu de *en tout le mõde.*

Luy-mesme en la page 710. falsifie Origene au 8. liure contre Celsus, luy faisant dire, *Nous mangeons les pains offerts desia faits le corps, qui est vne certaine chose sacrée*. Mais il y a selon le Grec, *nous mangeons les pains proposez faits par la priere vn corps sacré*. Car les pains qui auant la consecration estoient vn corps non sacré, par la priere sont deuenus vn corps consacré. Par le mot de CORPS, il n'entend pas le corps du Seigneur. Outre ce il roigne ces mots [ *par la priere* ] qui tesmoignent que la consecration se fait par la priere.

προσαγο-μένους ἄρτους ἐσθίομεν σῶ-μα γινομένους διὰ τὴν εὐ-χὴν ἅγιον τι.

Que s'il a esté aisé à ces Messieurs de forger des liures entiers, ou d'en changer les inscriptions, donnant vn tiltre ancien à vn escrit nouueau, combien plus aisément auront-ils ou alteré ou fourré des passages à leur poste és escris veritables ? nous en auons produit plusieurs passages és chap. precedens, & principalement en cestuy-ci. Mais qu'est-il besoin de particulariser, veu que nous auons vn indice des liures tant à abolir qu'à purger & roigner, fait par l'authorité du Pape Pie IV. & Sixte V. & Clement VIII. Où au tiltre *de correctione* article quatriéme, est commandé de *racler des liures des Anciens docteurs les erreurs manifestes, lesquels* (dit la reigle) *sont coulez par la fraude des heretiques, ou par la negligence des Imprimeurs.* Et de fait nous auons oüy ci dessus que les

*Cet indice est imprimé à Cologne, chez Cosuin Colin,* 1598.

Correcteurs de S. Auguſtin en la Preface ſur la derniere edition de Paris, confeſſent auoir prattiqué ceſte reigle.

*In libris catholicorum veterum nihil mutare fas ſit, niſi vbi aut fraude hæreticorum, aut typographi incuria manifeſtus error irrepſerit.*

Voicy encores vne autre eſpece de fauſſe monnoye. Ce ſont fauſſes interpretations des noms que les Anciẽs dõnẽt à ce Sacremẽt. Quatre cens ans aprés Ieſus-Chriſt on a commencé à ſe ſeruir de ce mot de *Miſſa*, mais fort rarement, & encores pour *vn congé*, quelques-fois auſſi pour quelques prieres qui ſe faiſoient aprés le renuoy des Cathecumenes, comme nous auons monſtré au 1. chap. En tous ces lieux on tourne en François LA MESSE pour LE RENVOY, & on perſuade au peuple que cela s'entend du ſacrifice de la Meſſe.

En Ignace en l'Epiſtre aux Smyrnéens il y a δοχὴν ἐπιτελεῖν qui ſignifie faire vn banquet ou feſtin de reception : neantmoins l'interprete nous tourne *Miſſam celebrare*, & on nous objecte ce paſſage.

*Heſychius*, δοχὴν, ἄριστον.

Auec pareille fraude* les interpretes des Peres Grecs nous tournent λειτουργία, par *Miſſa*, & *Sacrificium*, au lieu que ce mot ſignifie *le ſeruice public*. La Bible meſme de l'Egliſe Romaine en fait foy, laquelle en l'Epiſtre aux Philippiens, chap. 2. verſ. 17. tourne λειτουργία par *ſeruice & obeiſſance* : & là meſmes, verſ. 25. λειτουργός eſt tourné Miniſtre, & non Sacrificateur, & ainſi au dernier verſ. du 1. chap. aux Hebrieux, & au 13. des Actes verſ. 2. Ie n'ignore point

*Coëf. p. 25.

*Suidas.* λειτουργὸς, ὑπηρέτης.

*Heſychius*, λειτουργία, χρείως ἢ δημοσία ὑπηρεσία.

*Coëffe. pag. 25. commet*

*ceste fausseté.*

qu'vn sacrifice ne puisse estre appellé λειτουργία, mais de là il ne s'ensuit pas que λειτουργία signifie vn sacrifice: cõme vn hõme peut estre appellé animal, mais de là il ne s'ensuit pas que *animal* signifie *hõme*. C'est dõc aussi vne fausseté commise en l'histoire tripartite, où Epiphanius le vieil interprete, tourne ce mot de συνάγειν & ἐκκλησιάζειν, qui sont frequents en Socrates & Sozomene, par *Missas facere : faire les Messes*.

[a] *Absit vt quicquam sinistrũ de his arbitremur qui Apostolico gradui succedetes corpus Christi sacro ore cõficiunt.*

Ie mets en ce rang le passage de S. Hierosme en l'Epistre à Heliodore, qu'on nous objecte si souuẽt, en ces mots.[a] *Ia n'aduienne que nous pensiõs quelque chose de sinistre de ceux qui succedants au degré Apostolique font le corps de Christ de leur bouche sacrée.* Et là dessus la glose du Canon *Absit*, en la Cause 11. Question 1. dit que [b] *si vn clerc embrasse vne femme il faudra interpreter, qu'il fait cela pour luy donner la benediction.* Mais ie dis que ce passage est mal tourné. Car le mot de *Conficere*, en matiere de viande, comme quand on dit, *Conficere cibum*, ne signifie point faire de la viande, mais la consumer, & rõpre en mangeant. Et quand mesmes leur version seroit bonne, si ne font-ils rien par ce passage, veu que les Peres mesmes nous ont aduerti, qu'és Sacremens les signes preinent le nom des choses signifiées.

[b] *Si clericus amplectitur mulierem, interpretabitur quod causa benedicendi eam hoc faciat.*

*Coëffeteau, feul. 9. allegue S. Hi-*

Celle-ci est de mesme. Il se trouue des passages és Peres qui disent en parlant du Sacrement, qu'il ne faut point douter de la

verité du corps de Christ. Ainsi parle Leon au 6. sermon du ieusne, & Hilaire au 8. liure de la Trinité. Cela ne voulant dire autre chose, que qu'il ne fault douter que Iesus-Christ n'ait vn corps veritable. On tourne ces passages, comme s'ils signifioient qu'il ne faut douter de la presence réelle du corps de Christ. Et ainsi fait Coeffeteau, feuil. 9.

*laire, & est le premier passage qu'il produit, lequel il tourne autrement que le Latin qu'il met en marge.*

Ie mets aussi entre les faussetez les allegations coupées & imparfaites, desquelles no⁹ en auõs remarqué cy dessus plusieurs. Ainsi S. Augustin sur le Ps. 33. accommode à Iesus-Christ vn passage du premier liure de Samuel, chap. 21. que Dauid se portoit en ses mains. Et dit que Iesus-Christ se portoit en ses mains quãd il disoit, *Ceci est mon corps:* Mais ils n'alleguent point ce qui est adjousté au suiuãt sermõ, *Ipse se portabat quodãmodo cũ diceret: Hoc est corpus meũ. Il se portoit soy-mesmes en quelque façon, quand il disoit, Ceci est mon corps.* Il dit en quelque façon, non donc réellement & corporellement. Car on ne dira iamais que Cæsar est homme en quelque façõ, puis qu'il l'est réellement. Et si ie porte réellemẽt vn liure en mes mains, encores qu'il fust couuert d'autre chose, nul ne sera si ridicule de dire que ie porte vn liure en quelque façon.

Telle est la fausseté que le Sr. Coeffeteau, aprés les autres, commet en la page 631. où

*Sicut mediatorem Dei et hominũ carnem suam nobis mãducãdam —— fideli corde atque ore suscipimus, &c.*

*Atque in omnibus sanctis scripturis secundum sanæ fidei regulam figurate dictum vel factum si quid ea ponitur de quibuslibet, &c.*

il produit ce passage du 9. chap. du 2. liure contre l'aduersaire, la Loy qui dit. *Et comme no⁹ receuõs d'vn cœur & d'vne bouche fidéle le mediateur de Dieu & des hommes, Iesus-Christ homme, nous donnant sa chair à manger & son sãg à boire, cõbiẽ qu'il semble chose plus horrible de mãger de la chair humaine que le tuer: et boire le sang humain, que le verser.* Là s'arreste le Sr. Coeffeteau, Mais St. Augustin és lignes suiuantes declare que ce sont façons de parler figurées qu'il faut entendre selon la reigle de la foy : en ces mots. *Et en toutes les Sainctes Escritures, si quelque chose dite ou faite figurément nous est exposee selon la reigle saincte de la foy : escoutons ceste exposition sans mespris & sagement: de quelques choses ou paroles que ce soit que ceste exposition soit tirée.* Qui plus est, afin que nous n'en doutiõs point, il joint ces choses, asçauoir que les deux fils d'Abraham sont deux Testaments, & que Iesus-Christ & l'Eglise sont deux en vne chair, & que Iesus nous donne sa chair à manger, pour pareilles figures, dont il faut receuoir l'exposition selon la reigle de la foy. Et ayant appellé ces choses Sacremens il s'expose *Sacramenta id est sacra signa*: Sacremens c'est à dire signes sacrez. Telles troncations de passages sont ordinaires à ces Messieurs.

Ce qui descouure encores vne autre sorte de mauuaise foy en nos aduersaires, de

nous produire les fautes des Anciens pour couurir leurs erreurs,& se faire vn rempart auec de la fiente. Car Augustin pour n'auoir l'intelligence du Grec ni de l'Hebrieu s'abuse souuent lourdement:il y a au Grec des LXX.au 21. chap.du 1.de Samuel, vers.13 παρεφέρετο ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ. Augustin a estimé que cela signifioit, il estoit porté en ses mains, ne sçachant pas que παραφέρεσθαι signifie auoir l'esprit troublé, & παράφορος vn homme detracqué de son sens.

Cestuy-ci est de mesme. S. Augustin sur le Ps.98. expliquant ces mots, *Adorez l'escabeau de ses pieds*, dit que cet escabeau est la chair de Iesus-Christ, laquelle doit estre adorée. *Et dit que nul ne la mange s'il ne l'a premierement adorée.* Ce passage & plusieurs semblables sont employez par nos aduersaires, lesquels cependant leur sont inutiles, car qui leur nie que la chair de Iesus-Christ ne doiue estre adorée en l'Eucharistie ? Dieu le Pere n'y doit-il pas aussi estre adoré ? & que fait cela pour enclorre la chair de Iesus-Christ souz les especes? Mais cependant ils ont tort de produire ce passage de St. Augustin, auquel il a failli pour n'entendre pas le texte Hebrieu, qui est l'original, où il n'y a point, *Adorez l'escabeau de ses pieds*, mais *Adorez vers où deuant l'escabeau de ses pieds*. Il y a en Hebreu להדום רגליו *lahadom raglau:ad scabel-*

*Nemo illam carnem manducat nisi prius adorauerit.*

*Lyr. in Psal. 98. Adorate scabellum id est ante scabellũ.*

*lum pedum eius* : & le Grec des LXX. s'accorde, προσκυνεῖτε τῷ ὑποποδίῳ, & non point τὸ ὑποπόδιον. Lyranus de melme, & le Paraphraste Chaldaique *Adores en la maison de son sanctuaire.* Et afin qu'on ne nous batte point de l'authorité d'aucun homme : que Dauid mesmes au mesme Pseaume en soit iuge : car peu de lignes au dessouz, le Prophete Dauid dit. *Exaltez le Seigneur nostre Dieu, & adorez vers la montagne de sa saincteté*, ou bien selon la version vulgaire EN LA *montagne*. La phrase Hebraique est toute semblable, en l'vn & en l'autre lieu. Au premier il y a השתחוו להדום רגליו, *histachauu lahadõ raglau*, & au secõd, השתחוו להר קדשו *histahauu lehar kodscho.* Si nos aduersaires recognoissent qu'en ce derniet lieu ce seroit mal tourné, *adorez la montagne*, pourquoy ne recognoissent-ils aussi que ce seroit mal tourné *adorez l'escabeau* ? veu que c'est la mesme construction, le mesme Pseaume, le mesme danger d'idolatrie? Ainsi nos aduersaires ressemblent à certains oiseaux qu'on met és jardins pour manger les chenilles: car ils ne cherchent és escrits des Peres que l'ordure, & s'attachent à leurs fautes.

Ceste licence si débordée à falsifier n'est point vne inuention nouuelle. Desia du temps de l'Apostre S. Paul on supposoit des fausses Epistres de S. Paul, dont il aduertit les

les Thessaloniciens en la 2. Epistre, chap. 2. Sur tout les Euesques de Rome en sont en possession par longue prescription, & dés le temps de S[t]. Augustin, Boniface & Celestin s'en escrimoyent. Car ils produisirent au Concile d'Afrique des Canons du Concile de Nice supposez, pour en vertu d'iceux hausser leur dignité, & attirer à eux les appels de l'Eglise d'Afrique. Contre lesquels Canons Aurele Euesque de Carthage & ses compagnons s'inscriuirent en faux: & ayants descouuert l'artifice rabbatirent l'orgueil qui commençoit dés lors à germer, censurans paternellement l'Euesque de Rome Celestin, & l'aduertissants de n'introduire en l'Eglise l'orgueil fumeux mondain: car ils parlent ainsi en vne excellente Epistre qui est inserée audit Concile. Pour laquelle cause les Euesques de Rome se separerent de la communion desdits Aurele & Augustin, & des autres Euesques d'Afrique. Laquelle excommunication mutuelle a duré cent ans & plus: iusqu'à Boniface II. comme il appert par l'Epistre dudit Boniface qui est au 2[me]. Tome des Conciles, par laquelle il s'esiouït que Eulalius Euesque de Carthage s'est reüni auec l'Eglise Romaine,* de laquelle (dit-il) Aurelius auec ses compagnons (entre lesquels estoit S. Augustin) s'estoient separez, s'estans vouluz enorgueillir à l'instigation

*Concil. Afric,P. 590. Editionis Colon. Ne fumosum typhum sæculi in Ecclesiam videamur inducere.*

**Aurelius cùm collegis suis instigante diabolo superbire cœpit.*

du diable. Ce sont les propres mots de Boniface Euesque de Rome. Ainsi le pauure St. Augustin est mort excommunié de l'Eglise Romaine. Pourquoy déguiser, nos aduersaires depuis peu se sont auisez de reprocher de faux ceste Epistre de Boniface à Eulalius, laquelle cependant eux-mesmes ont publiée, & laquelle nous n'auons que par leurs mains. Et qui plus est, nous auons au susdit Tome des Conciles incontinent aprés ceste Epistre de Boniface, la forme de recognoissance faite par Eulalius en ceste reconciliation. *Nous anathematisons tous ceux qui en s'enorgueillissant dressent leurs cols contre la Saincte Eglise Romaine & Apostolique, &c.* Or toute recognoissance & satisfaction presuppose qu'il y a eu du discord & de l'offense. Toutefois voyons quels moyens de faux on produit. 1. On dit que ceste Epistre est escrite par Bonifacius à Eulalius Euesque d'Alexandrie, mais que souz ce Boniface, l'Euesque d'Alexandrie se nommoit Timothée & non Eulalius. A quoy satisfait Hardingus bouclier de l'Eglise Romaine en Angleterre, en la section 28. du liure de la primauté du Pape : où aprés auoir allegué ceste Epistre pour veritable, dit qu'elle a esté escrite à Eulalius Euesque de Thessalonique & non d'Alexandrie : Ainsi ceste obiection est fondée sur la faute des dernieres impressions. 2. Item on nous dit qu'Aurele & Augustin, a-

*Anathematisamus omnes qui contra sanctam Romanam & Apostolicam Ecclesiam superbiendo suas ceruices erigunt.*

uec le Concile, escriuent à Celestin Euesque de Rome, auec douceur & respect. A quel propos cela, puis que la separation n'estoit point encores quand ils escriuoiẽt, mais est suruenuë sur le refuz de receuoir Celestin pour superieur, & iuge des causes d'Afrique, lequel refuz ils luy signifient par ces lettres? 3. Ne sert non plus de nous alleguer qu'alors les Eglises d'Afrique persecutées par les Vandales auoient leur refuge en Italie, car c'est cela mesme qui donne plus de creance à ceste Epistre, contenante la reconciliation d'Eulalius Euesque de Carthage : car qui auoit-il qui peust dauantage esmouuoir Eulalius à rechercher la paix auec l'Eglise de Rome, que la misere en laquelle il estoit reduit par la persecution? Ioint que quand nous disons qu'Aurele & Augustin auec les Eglises d'Afrique estoient excommuniez, nous prenons le mot *d'excommunier* au sens qu'il se prenoit alors : non point pour lancer des foudres Papales, où exposer vn pays en proye, où saccagement, comme on fait aujourd'huy. Ains excommunier quelqu'vn alors estoit seulement luy denoncer qu'on ne vouloit auoir rien de commun auec luy, ce que les Grecs appellẽt * *ἀκοινωνησία*: & ainsi plusieurs Euesques ont excommunié l'Euesque de Rome, † cõme S[t].Hilaire excommunie Liberius, & comme Iehan d'Antioche excommunie * Cyrille *

* *Cyril. Apolog.*

† *Fragmẽta Hilarij publicata à Nicolao Fabro. Pag. 48.*

* *Socrat.*

*lib. 7. cap. 33.* Euesque d'Alexandrie, & Celestin Euesque de Rome : laquelle separation n'empeschoit point les offices d'humanité, ni les degrez d'honneur & de préseance qui estoient lors entre les Euesques pour l'ordre seulement, sans aucune iurisdiction ni puissance. 4. On † obiecte encores qu'alors les Ariens & Gentils appelloient par iniure les Africains Orthodoxes, Romains, comme dit Victor * d'Vtique ; ce qui ne peut estre obiecté que par personnes ignorantes de l'histoire ; Car ce mot *Romain* estoit vn mot de parti entre peuples ennemis, & non vn mot de relligion. Et les Orthodoxes estoient appellez Romains, non à cause de l'Euesque de Rome, lequel n'auoit que voir en Afrique, mais à cause de l'Empire Romain, lequel estoit enuahi par les Vandales, & lequel enuoyoit en Afrique des armées contre eux, notamment souz la conduite de Belisarius, lequel a remis en Afrique la relligion Orthodoxe auec les armées Romaines: pour ceste cause les Orthodoxes estoient appellez Romains. 5. Finalement on nous produit vne Epistre du Pape Celestin, où il approuue & authorise les escrits d'Augustin, & dit qu'il a tousiours esté en sa communion, Comment (disent-ils) cela s'accorde-il auec l'epistre de Boniface qui dit qu'Aurele auec ses compagnons a esté excommunié? Mais il nous est aisé de rejetter ceste E-

† *Coëff. pag. 800.*

* *Lib. 2. de Persec. Vandal.*

*Zonaras. Cederenus. Victor Vticensis.*

piſtre de Celeſtin, & la conueincre de faux, cõme faite exprés pour hauſſer la dignité Papale. Car y a-il homme ſi nouueau en l'antiquité, qui ne ſçache qu'ẽ ce tẽps-là l'Eueſque de Rome n'auoit encores vſurpé l'authorité d'eſtre iuge des eſcrits des Docteurs, & de ne pouuoir errer en la foy? La fauſſeté auſſi paroiſt en ce qu'il appert par le Chronique de Proſper, que St. Auguſtin n'eſt mort qu'vn an deuant ce Celeſtin; qui eſt vn terme trop court pour faire naiſtre vn trouble és Egliſes des Gaules, ſur le iugement des eſcrits de St. Auguſtin: & pour compoſer ce different par l'arbitrage de l'Eueſque de Rome. Celle-cy donc eſt vne lourde fauſſeté, ſemblable à celle de la vie de St. Martial, laquelle dit que ledit Sainct ſeruoit à table quand Ieſus-Chriſt celebroit la Paſque. Il falloit adiouſter qu'il a aidé à larder l'agneau Paſchal.

Telle eſt la bonne foy de ces Meſſieurs en leurs allegatiõs: auſquelles fauſſetez ils adiouſtent inutilement force paſſages des Anciens, eſquels il eſt dit que *nous mangeons le corps de Chriſt, & beuuons ſon ſang.* A quel propos cela contre nous qui diſons de meſme? Pourquoy ne ſera-il permis aux Peres d'imiter le ſtile de l'Eſcriture, & nommer le ſigne du nom de la choſe ſignifiée? Pourquoy ne receurons nous les explications qu'eux-meſmes donnent à tel-

les façons de parler, nommans en d'autres lieux & en bien plus grand nombre, ce que nous mangeons, ſigne, figure, type, & ſymbole du corps de Chriſt? ne nous ont-ils pas dit ci deſſus par tant de fois que les ſignes prennent ordinairement le nom de ce qu'ils ſignifient? Et il leur eſtoit vtile de parler ainſi, alors qu'on n'adoroit point l'hoſtie, & qu'on ne l'appelloit point Dieu, & qu'on ne ſçauoit que c'eſtoit de Tranſſubſtantiation: car appeller les ſignes du nom de ce qu'ils ſignifient, ſert à accroiſtre la dignité de ces myſteres, & retenir le peuple en reuerence. Et c'eſt ce qui a pouſsé quelques anciens à quelques excez de paroles, (comme nous auons monſtré ci deſſus,) que Satan a dextremẽt meſnagez depuis, & a changé les aydes de deuotion en matiere d'idolatrie: Certainement c'eſt merueilles que puis que quelques Anciens diſent qu'au Bapteſme nous ſommes arroſez du ſang de Chriſt que Satan n'a taſché de perſuader que l'eau eſt tranſſubſtantiée en ſang.

Ils produiſent auſſi quelques paſſages, mais fort peu, qui diſent que le pain eſt conuerti au corps de Chriſt; ce qui eſt veritable eſtant bien pris, & moyennant qu'on l'entende de la conuerſion Sacramentelle & non ſubſtantielle, & comme la cire eſt conuertie és ſeaux du Roy ſans Tranſſubſtantiation; De fait nous auons monſtré ci

dessus qu'ils disent que la substance du pain demeure aprés la consecration, & que les especes sont tousiours ce qu'elles estoyent, quoy qu'elles soyent changées en autre chose : Et n'y a rien si aisé à vn homme qui a le iugement libre & non préoccupé, que de recognoistre le sens & l'intention de tels passages, & destourner seulement en soufflant tout ceste tempeste d'allegations, du bruit desquelles on estourdit auiourd'huy les oreilles des courtisans & des femmes, qui ne peuuent rien sçauoir des Peres que par la relation de ces Messieurs, ausquels l'ignorance du peuple est tributaire, & qui deuroyent plustost mener le peuple au Pere des Peres, le renuoyant à la parole de Dieu.

## CHAP. XXI.

## *Des Messes sans communians.*

VNE des plus grandes playes que l'ennemi de nostre salut ait fait à ce St. Sacrement, est le changement de la communion des fidéles en vn spectacle auquel le Prestre mange & boit seul, & le peuple regarde sans participer, & mesme sans entendre. Le peuple va voir la Messe au lieu d'aller à la communion. Ainsi parlent les Italiens, *Veder Messa, & sentir Messa*, & les François gueres mieux, *aller ouïr vne Messe*, au lieu de *participer à la Ste Cene*, *ou à l'Eucharistie*. Ils n'ont garde de dire *allons enten-*

*dre vne Messe*, car ils n'y entendent rien, ni, *allons à la communion*, car ils se contentent de la veuë. Si la S^te^ Cene est vn souper, comme S^t^. Paul & tous les Peres l'appellent, comme nous l'auons monstré, qui a-il de plus absurd que d'inuiter des personnes à souper, pour regarder seulement ? ô que ç'eust esté vne façon de parler ridicule entre les Anciens, si quelqu'vn eust dit, *Allons voir l'Eucharistie*. Où *allons ouïr vne Messe*, Comme au contraire la façon de parler vsitée entre les Apostres, asçauoir de *s'assembler pour rompre le pain*, est deuenuë inepte & fade en ce siecle. Car n'estimeroit-on pas auiourd'huy celuy-là insensé qui allant à la Messe diroit qu'il va pour rompre le pain?

*Ci dessus, feuillet 13.a.*

*Act.2. vers.46. & chap. 20. vers. 7.*

Cest abus est passé plus auant. Car non seulement on fait des Messes sans communians, mais aussi sans assistans, & le Prestre seul chante certaines Messes égarées en vn coing de l'Eglise pour vn demi teston, à la requeste de celuy qui les paye: contre la defense expresse qui se trouue au Decret de l'Eglise Romaine, en la 1. distinction de la Consecration, où le Pape parle ainsi. *Ceci est ordonné que nul Prestre ne presume de celebrer les solemnitez des Messes, s'il n'y a deux personnes presentes qui s'entre-respondent, & que le Prestre soit le troisiéme: pource que quand il dit en pluriel, Le Seigneur soit auec vous, & ce qu'il*

*Can. Hoc quoque 1. de Consecr. Nullus Præsbyterorum Missarum solemnia celebrare præsumat nisi duob. præsētib. sibique respondentib. et ipse tertius habeatur, quia, etc.*

*qu'il dit ès secretes, Priez pour moy, il est clairement conuenable qu'on responde à sa salutation.* Sur laquelle difficulté, asçauoir comment le Prestre peut dire priez pour moy mes freres lors qu'il est seul, le Pape Innocent III. se trouuant empesché, à trouué vne desfaite de bonne grace: *Qu'il faut* (dit-il) *croire pieusemẽt que les Anges tiẽnẽt cõpagnie à ceux qui priẽt, suiuãt la sẽtẽce du Prophete, le te psalmodieray en la presence des Anges.* Par ce moyẽ il monstre que le Prestre ne chante jamais seul. Par la mesme reigle quand le Prestre dit au pluriel, *Accipite & manducate ex hoc omnes, Prenez, mangez-en tous*, encores qu'il soit seul & mange seul, il faudra presumer qu'il cõmãde aux Anges de mãger, car autremẽt ce seroit vne pure moquerie de dire, *Mãgez vo⁹ to⁹*, quãd il n'offre riẽ à personne, & que mesmes il est seul. Ils ont certes mal pourueu à leur fait d'auoir laissé en la Messe ceste clause, qui represente la coustume ancienne, qui estoit d'inuiter tous les assistans à la communion.

*Au 2. liure des Mysteres, chap. 25.*

*Piè credendum est quòd Angeli Dei, comites assistant orantibus secundum illud propheticum in conspectu Angelorum psallam tibi.*

Cet abus qui ne laisse aucune trace de ce repas spirituel, & défigure entierement la Ste Cene du Seigneur doibt estre sondé au vif. I. En premier lieu les Messes sans communians contrarient au commandement du Seigneur, qui nous a dit, *Prenez, mangez*; & qui pour nous obliger à l'ensuiure a dit, *Faites ceci.* On demande, Mais s'il

n'y a personne qui soit digne de communier? Ie respons qu'en vne Eglise où la parole est purement preschée, il n'aduient iamais que tous soient indignes, car la parole de Dieu n'est iamais sans fruict, tousiours vne partie de la semence tombe en bonne terre. Ioint que le Prestre ne cognoist pas la dignité où indignité de la plus part des personnes, auquel cas il doibt receuoir à la communion ceux qui sont indignes, quand leur vice n'est pas cogneu. II. Et quand mesme le commandement du Seigneur n'y seroit point si exprés, son exemple nous sert de reigle. Car quelle conuenance entre Iesus-Christ assis à table administrant le pain & la coupe à tous ses disciples; auec le Prestre assistant seul à vn autel & mangeant seul, sans estre veu du peuple que par derriere, & sans estre entendu? III. Où est en la Messe ce Sacrement que les Apostres celebroyent par fraction & distribution de pain entre les fidéles, comme il appert au 2. & 20. chapitres des Actes? IV. Où est ceste participation dont parle l'Apostre, 1. Cor. 10. vers. 17. disant, NOVS TOVS *sommes participans d'vn mesme pain?* Et puis que nos aduersaires tiennent qu'en ceste action Iesus-Christ a fait vn Sacrement & vn sacrifice, auec quelle authorité separent-ils maintenant ces choses, en sorte que le peuple participe au Sacrifice, mais

*pource qu'il est escrit* (ce dit Durand) *Tu me verras par derriere.*

non au Sacrement? Que s'il est permis en l'Eucharistie de participer au sacrifice sans participer au Sacrement, pourquoy ne sera-il aussi permis de participer au sacrement sans participer au sacrifice? V. Et là dessus est grandement à considerer que le Prestre entreprēd ce qu'il ne peut faire, & laisse ce qu'il doibt faire. Car il entreprend de sacrifier Iesus-Christ en sacrifice propitiatoire pour les viuans & pour les morts, n'en ayant aucune charge ni reçeu de Dieu aucun commandement. Au contraire il se dispense de ce qu'il peut & doibt faire, asçauoir de communier toute l'assistance; transgressant le commandement du Seigneur. VI. Ioignez à cela que quiconques ruine la définition d'vne chose ruine necessairement la chose. Or l'Eglise Romaine ruine la définition de ce Sacrement, Donc elle ruine ce Sacrement. La définition de ce Sacrement donnée par S^t. Paul, 1. Cor. 10. vers. 16. est, que c'est *la communion du corps de Christ.* L'Eglise Romaine donc en ostant la communion & faisant des Messes sans communians, renuerse la définition de ce Sacrement & par consequent abolit sa nature. VII. C'est pourquoy ils ont, entant qu'en eux est, aboli ce mot de *Cene*, pource qu'il signifie vn souper commun, & par consequent emporte communion. Car que ces Docteurs me di-

sent si les Messes sans communians peuuent estre appellées Cene, & si les Anciens ont eu raison d'appeller Cene ce Sacrement?

VIII. Mais ces Docteurs qui battent les oreilles des ignorans de passages de Peres, ou faux, où estropiez, me pourroyent-ils bien produire vne Syllabe d'aucun reiglement de l'Ancienne Eglise qui establisse les Messes sans communians? Bellarmin mesmes au 2. liur. de la Messe, ch. 9. ne cõfesse-il pas [a] *qu'il ne se trouue aucun passage exprés en tous les anciens qui tesmoigne qu'ils ayent iamais offert sacrifice sans la communion de quelqu'vn, où de quelques-vns outre le Prestre?* Aussi le mot de *Messe* priuée est inusitée en toute l'antiquité.

Qu'ils oyent S. Chrysostome foudroyant là dessus en la troisiéme homilie sur l'Epistre aux Ephésiens, & se pleignant de ce que ceste corruption commençoit à glisser. [b] *O coustume* (dit-il) *ô presomptiõ, en vain se fait le sacrifice quotidien, en vain aßistons nous à l'autel, puis que nul ne communie.* Et peu aprés. [c] *Le Seigneur dit ces choses à nous tous qui aßistons icy impudemment & temerairement. Car tout homme qui ne participe aux mysteres, est impudent & temeraire en aßistant.* Il adjouste. [d] *Di moy si quelqu'vn inuité au festin laue ses mains & s'asseoit, & est disposé & prest à la table, & cependant ne mange point, n'outrage-il*

*Authoritez des Anciens.*

[a] *Nusquã expreßè legitur à veterib. oblatum sacrificium sine communione alicuius vel aliquorum præter ipsum sacerdotem.*

[b] ὢ τῆς συνηθείας, ὢ τῆς προλήψεως. εἰκῆ θυσία καθημερινή, εἰκῆ παρεστήκαμεν τῷ θυσιαστηρίῳ, οὐδεὶς ὁ μετέχων.

[c] πᾶς γὰρ ὁ μὴ μετέχων τῶν μυστηρίων ἀναίσχυντος καὶ ἰταμῶς ἑστηκώς.

[d] εἰπέ μοι εἴ τις εἰς ἑστίαν κληθεὶς τὰς χεῖρας

*point celuy qui l'a inuité? ne vaudroit-il pas mieux qu'vn tel ne fust point present? Ainsi aussi tu es present, tu as chanté le hymne, & en ce que tu ne t'es point retiré auec les indignes tu as fait profession d'estre du nombre de tous ceux qui sont dignes; comment donc es tu demeuré, & ne participes point à la table? Tu dis i'en suis indigne. Tu es donc aussi indigne de la communion des prieres, &c.* En tout ceci Bellarmin au 2. liure de la Messe, chap. 10. dit que Chrysostome a esté excessif, comme en d'autres choses.

Iustin Martyr en son second Apologetique, *Les Diacres distribuent à chascun des presents le pain.*

Ignace* en l'Epistre aux Philadelphiens, *Vn pain a esté rompu à tous.*

Le reiglement ancien de l'Eglise Romaine, attribué au Pape Agapet, & qui se troue en la 2. distinction de la consecration, au Canō *Peracta*, est tel. † *La consecration acheuée, tous ceux qui ne voudront estre mis hors la porte de l'Eglise ayent à communier, Car ainsi l'ont ordonné les Apostres, & l'Eglise Romaine l'obserue.* L'Eglise Romaine d'aujourd'huy n'obserue plus cela, car si quelqu'vn assiste à la Messe sans communier, pour cela il n'est pas chassé de l'Eglise.

νίψαιτο, καὶ κατακλιθείη, καὶ ἕτοιμος γένοιτο πρὸς τὴν τράπεζαν, εἶτα μὴ μετέχοι, οὐχ ὑβρίζει τὸν καλέσαντα; οὐ βέλτιον ἦν τὸν τοιοῦτον μηδὲ παραγενέσθαι; οὕτω δὴ καὶ σὺ παραγέγονας, τὸν ὕμνον ᾖσας μετὰ πάντων, ὁμολόγησας εἶναι τῶν ἀξίων τῷ μὴ μετὰ τῶν ἀναξίων ἀνακεχωρηκέναι· πῶς ἔμεινας καὶ οὐ μετέχεις τῆς τραπέζης; &c. * εἷς ἄρτος πᾶσιν ἐθρύφθη. † *Peracta consecratione omnes communicent qui noluerint Ecclesiasticis carere liminibus, Sic enim & Apostoli statuerunt & sancta Romana tenet Ecclesia.*

S^t^. Hierosme sur la 1. aux Corinthiens, chap. 11. *La Cene du Seigneur doibt estre commune à tous.* Le lecteur comparera ce mot de *Cene commune*, auec *Messe priuée*, & recognoistra combien l'Eglise Romaine s'est esloignée de l'ancienne, & au mot & en la chose.

L'Autheur des Constitutions attribuées à Clement, au 2. liure, chap. 61. *Que chascun reçoiue le corps du Seigneur.*

Aussi toutes les Liturgies, tant nouuelles qu'Anciennes, quoy que fort falsifiées, parlent toutes de la distribution du pain entre les fidéles.

Les traces de ceste coustume ancienne sont demeurées en la Messe, en laquelle le Prestre parle ainsi.[a] *Que nous tous qui aurons pris de la participation de cet autel.* Et en vn autre endroit,[b] *Les Sacremẽts que nous auons pris.* Paroles qui sont deuenuës ridicules depuis que le Prestre mange & boit seul, & que le peuple regarde sans communier. Et encores plus absurdes quand le Prestre est seul, & neantmoins dit *nous tous*, *&c.* Il parle donc aux Anges, comme veult le Pape Innocent, où comme veult Bellarmin,[c] *à ceux qui communient en d'autres Eglises.* Et c'est donc aussi à eux que le Prestre dit, *Prenez, Mangez*, encores qu'il soit seul. A ce qu'on replique que le Prestre recite les paroles de Iesus-Christ, a esté satisfait ci dessus au

Dominica Cœna omnibus debet esse communis.

Accipiant singuli per se Dominicum corpus.

a Vt quotquot ex hac altaris participatione sumpserimus, &c.

b Sacramenta quæ sumpsimus.

c Lib. 2. de Missa. cap. 10.

Hæc verba dicuntur propter eos qui alibi communicant.

feuillet 79. & 80.

Gregoire I. Euesque de Rome, au 2. liure de ses Dialogues, chap. 23. dit que *le Diacre crioit selon la coustume, Si quelqu'vn ne communique point qu'il face place.*

Guillaume Durand nouuel autheur, & defenseur des abus de la Messe, confesse toutesfois en son rational, liure 4. chap. 53. *Qu'en la primitiue Eglise tous ceux qui assistoient à la celebration communioient tous les iours.* Mesmes il represente la coustume ancienne qui estoit *d'offrir sur la table vn grand pain & suffisant à tous.* Et c'est en ceste consideration que la table sacrée estoit appellée autel, à cause des offrandes du peuple, appellées sacrifices, Mais sacrifices Eucharistiques où d'action de graces, non point comme la Messe, qu'on veult estre sacrifice propitiatoire. Desquelles offrandes de pain & de vin vne partie estoit distraite pour communier tous les fidéles, le reste estoit pour les pauures. Et se faisoit l'Eucharistie à vne fois, non point en diuerses Messes, si ce n'estoit quand tout le peuple ne pouuoit tenir en l'Eglise. Alors on estoit contraint, de celebrer le Sacrement à deux fois, comme enseigne Leon en l'Epistre 79. à Dioscorus : si toutefois ceste Epistre n'est point fausse.

Aussi la coustume d'auoir tant de menus autels, en diuers endroits d'vne Eglise, où

*Cùm ex more Diaconus clamaret. Si quis non communicat det locum.*

*In primitiua Ecclesia omnes qui celebrationi Missarum intererant singulis diebus communicare solebant.* —— *Offerebant enim magnum panem & omnibus sufficientem.*

on dépesche des Messes particulieres en vn coing pour vne piece d'argent, est vn nouuel abus, & vne coustume inusitée en l'Eglise primitiue.

Ignace en l'Epistre aux Philadelphiens. *Toute l'Eglise n'a qu'vn autel*. Eusebe au 10. liure de son histoire, chap. 4. descrit exactement la forme exterieure & interieure du temple de Tyr, & ne parle que d'vne seule table enclose de barreaux au milieu du temple. Hierosme sur le 3. chap. d'Amos, *Il n'y a qu'vn autel en toute l'Eglise, mais les heretiques ont plusieurs autels*. Et Basile de mesme sur le Pseaume 115. Chrysostome sur la 2. aux Corinthiens, Homilie 18. en la moralité, *Nous auons vn seul Baptesme & vne seule table*. Et ainsi encores aujourd'huy les Eglises Abyssines. Car Aluarez moine Portugais tesmoigne qu'elles n'ont qu'vn autel en vne Eglise, au 3. chapitre de son histoire. Ceste pluralité d'autels, est vne imitation des Payens. Comme aussi Prudentius leur reproche au 1. liure contre Symmachus.

ἓν θυσιαστήριον πάσῃ τῇ ἐκκλησίᾳ.

*Omnibus ante pedes posita est sua cuique vetusta Arula*

Et Venus auoit au temple de Paphos vne centaine d'autels, comme dit Virgile au 1. de l'Æneide.

*______ Vbi templum illi centúmque Sabæo Thure calent aræ.*

Et

Et pouuons icy vſurper la plainte du Prophete Oſee, chap. 8. où il ſe plaint *qu'Ephraim a multiplié ſes autels pour pecher.* Abus qui ſe couloit en l'Egliſe Romaine dés le temps de Gregoire I. Eueſque de Rome, 600. ans aprés Ieſus-Chriſt : car en l'Epiſtre 50. du 5. liure il parle d'vn temple où il y auoit treize autels.

Le Cardinal Bellarmin au 2. liure de la Meſſe, chap. 9. & 10. allegue St. Ambroiſe, lequel en l'Epiſtre 33. parle d'autels en pluriel, Mais il ne dit pas qu'il y en ait eu plusieurs en vn meſme temple, moins encores grand nombre de petits autels outre le grand autel. Il allegue auſſi au 10. chap. ſur la fin, ces mots de Tertullian au liure de la penitence, chap. 9. où il dit que les penitens doiuent *Aris Dei adgeniculari*, *s'agenoüiller prés les Autels de Dieu.* Mais ce Cardinal ne deuoit ignorer que les penitens ne pouuoient alors s'agenoüiller prés de l'autel, pource qu'il leur eſtoit defendu d'en approcher, & auoient leur place en l'Egliſe à part & fort eſloignée. C'eſt pourquoy Pamelius reſtitue fort bien ce paſſage ſur les manuſcripts du Vatican, *Caris Dei adgeniculari*, c'eſt à dire, ſe mettre à genoux auec les bien-aimez de Dieu, comme auſſi le fil du texte le veult, *Presbyteris aduolui, caris Dei adgeniculari, omnibus fratribus legationes deprecationis ſuæ iniungere.* En tout cas Tertullian

*Irruere in altaria, oſculo pacem ſignificare.*

ne dit pas que ces autels soyent en vne mesme Eglise.

*Coëff. Pag. 22.*

A tout ce que dessus c'est merueilles combien foiblement respondent nos aduersaires. Premierement le Concile de Trente, Session 7. dit que les Messes priuées peuuent estre appellées communes, pource que le peuple y communie spirituellement, & pource qu'elles sont celebrées par le Ministre public, & pour tous les fidéles. Toutes fuites & eschappatoires sans couleur. Car que nos aduersaires appellẽt s'ils veulẽt Messes communes leurs Messes sans communians, voire sans assistans : si est-ce que cela demeure que la communion a la fraction du pain, & la manducation commune commandée en l'Euangile n'y est point obseruée. Aussi en cela ils contrarient au sens commun. Car si vn Ministre prie tout seul en vn coing du temple, iamais sa priere ne sera pour cela appellée publique, encores qu'elle se face par vne personne publique & pour tous les absens: Et sera ridicule si estant seul il dit *Priez pour moy mes freres, &c.* & *Nous tous qui participons, &c.*

*I. Fuite des aduersaires.*

*II. Fuite.*

*Coëff. P. 22.*

Ils respondent encores, que la cause pourquoy le peuple ne communie pas c'est son indeuotion, & que ce defaut ne doibt estre impute aux Pasteurs, mais au peu d'affection que le peuple porte aux choses sainctes. 1. A les ouir vous di-

riez que l'Eglise Romaine souffre les Messes sans communians, mais ne les commande pas ; & voudroit qu'elles fussent toutes communes. Mais le Concile de Trente au Canon suz allegué les commande expressément : *Le S^t. Concile* ( disent ces Prelats) *ne condamne pas les Messes esquelles le Prestre seul communie sacramentellement comme priuées & illicites, mais les* APPROVVE & COMMANDE. 2. Et la pratique le monstre. Car si l'Eglise Romaine desiroit qu'on ne fist aucune Messe sans que le peuple y communiast, elle donneroit ordre que le peuple en fust aduerti : où feroit moins de Messes, mais plus solemnelles : Car il se fait infinies Messes dont nul n'est aduerti. 3. Item, remettre la cause des Messes sans communians sur l'indéuotion du peuple, c'est confesser leur abus, puis qu'elles naissent d'vne si mauuaise source, & ont pour cause l'irréligion du peuple. Ie sçay bien que les mauuaises mœurs sont occasion de poser des bonnes loix, mais occasion seulement, & non cause. Et ces bonnes Loix remedient aux mauuaises mœurs ; mais ces Messes sans communians ne remedient point à l'indéuotion du peuple, ains l'entretiennẽt manifestement ; Car vn homme profane où negligent dit en soy-mesme, Il suffit que le Prestre communie, & i'ay part au sacrifice, encores que ie soye indisposé à la commu-

nion. 4. Ne valoit-il pas beaucoup mieux remedier à ceste indéuotion, que de s'y accommoder? Car s'il est question de dismes & offrandes, Messieurs nos Maistres trouuent bien moyen d'entretenir le peuple en l'humeur de contribuer. 5. Aussi en ce poinct les Prelats de l'Eglise Romaine ne peuuent se plaindre de l'indéuotion du peuple, veu qu'ils y entretiennent le peuple par leur exemple. Car le Pape & les Cardinaux n'y sont pas plus assidus que le peuple. Bernard passe bien plus auant, & se plaint que les Pasteurs de l'Eglise Romaine, sont deuenuz plus irreligieux que le peuple, parlāt ainsi au premier sermon de la cōuersiō de S. Paul. *O Dieu l'iniquité est procedée des anciēs, & des iuges, & de tes vicaires qui semblent gouuerner tō peuple. Il ne faut plus dire, Tel peuple tel Prestre, Car le peuple n'est point tel que le Prestre. Helas Seigneur Dieu: car ceux qui semblent gouuerner ton peuple, sont les premiers à te persecuter.* 6. Et de fait, d'où vient cet abus, sinon de l'auarice & de la banque dresſée au milieu du temple? A quoy vn si grand nombre de Messes sans communians, sinon pour multiplier le gain? Car vn homme pour qui on dit vne Messe à part, la paye aussi à part: Et ceux qui veulent auoir pour eux des Messes annuelles fondent des rentes annuelles. Ce gain s'escouleroit si ce Sacrement estoit reduit à

*Egressa est iniquitas à senioribus et iudicibus, vicarijs tuis, qui vidētur regere populū tuū. Non est iam dicere, vt populus sic sacerdos, quia nec sic populus vt sacerdos. Heu domine Deus quia ipsi sunt in persecutione tua primi qui videntur regere populum tuum.*

certains iours solemnels, esquels tous les fidéles communiassent. Car outre ce qu'vn nombre infini de Messes seroit retranché, il ne seroit pas aisé de foüiller en vne heure dans les bourses de toute vne multitude. Ce qui paroist en ce que les Messes particulieres ne se disent iamais que pour ceux qui ont donné: Si tu n'as point d'argent va chercher qui chante Messe pour toy. Et si vne Messe priuée se dit pour vn seul qui l'a payée, ce seroit vne indiscretion si quelqu'autre venoit s'y ioindre pour y auoir égalle part sans rien donner. On ne fait point Dieu pour neant. Cela mesmes paroist en ce que les Messes se vendent plus où moins, selon qu'elles sont ou hautes, où basses, où seiches, & selon la petitesse où grandeur de l'appareil. Recognoissez cela mesme en ce que Messes se disent pour les ames des petits enfans morts peu aprés le Baptesme, lesquels neantmoins on tient aller droit en Paradis: & neantmoins elles se payent à ces Messieurs qui confessent que telles Messes sont inutiles à ces enfans. Vn chameau passeroit plustost par le pertuis d'vne aiguille, qu'vn pauure ne sortiroit de Purgatoire par Messes priuées, où par Indulgence Papale. On luy fait prattiquer la reigle de l'Euangile, Mat. 5. *Tu n'en sortiras point que tu n'ayes payé le dernier denier*, Mais vn riche en est dispen-

*Gabriel Biel en la leçon 57. sur le Canon de la Messe se trauaille à monstrer comment telles Messes ne sont point inutiles.*

*Le Prestre au commencement de la Messe demãde la remission de ses pechez par ses os, disant.* Oramus te Domine per merita Sanctorum quorum reliquiæ hic sunt, &c.

sé. C'est aussi vn aide au gain d'auoir ordonné que tant de menuz autels ayent chascun des os de morts au dessouz, & ne puissẽt estre consacrez sans reliques,& que tout autel soit vne tombe, afin de saisir le peuple d'vne horreur superstitieuse, & tenir son ame captiue souz vne deuotion tremblante. Artifice dont nostre Seigneur Jesus ne s'est point auisé en celebrant le St. Sacrement sur vne table commune.

III. Fuite.

Ils rebecquent encores, mais foiblement. Le Sr. Coëffeteau, Pag. 23. parle ainsi. *Qu'aucun ait iamais blasmé l'Eglise de continuer le sacrifice perpetuel, nonobstant qu'il ne se presentast point de communians, c'est chose que le Ministre ne sçauroit prouuer.* Qu'il oye donc Chrysostome sur l'Epistre aux Ephesiens, en l'homilie troisiéme. *En vain se fait le sacrifice de tous les iours, en vain assistons nous à l'autel quand il n'y a personne qui participe.* Quant à St. Augustin & St. Hierosme, ils n'auoient garde de blasmer le sacrifice sans communians, pource qu'ils n'en auoient iamais veu en leur pays, Ils n'auoient garde de combattre cet abuz deuant sa naissance.

*Hoc sacrificium laudis pro redemptione animarum.*

En passant faut noter que les Anciens appellent la Ste Cene *sacrifice*, mais *sacrifice d'action de graces*, ce que nous ne nions pas: mais non vn sacrifice propitiatoire, prix, & redemption des ames, comme dit le Prestre en la Messe, Et c'est pourquoy ils appel-

loyent ce ſacrifice, *Eucharistie*, c'eſt à dire, *action de graces*. La S[te] Cene n'eſt point ſacrifice propitiatoire que par repreſentation, Comme enſeigne S[t]. Auguſtin en l'Epiſtre 23 que Ieſus-Chriſt y eſt immolé & ſacrifié, en meſme façon qu'on dit encores en ce temps qu'il meurt & reſſuſcite, c'eſt à dire, (dit-il) par reſſemblance, & pource que les ſignes ſacrez preinent le nom des choſes meſmes. Conformément à ce qu'il dit au liure de la Foy à Pierre le Diacre, chap. 19. Et ſe ſeruoient les Anciens Chreſtiens de ce terme de ſacrifice, par vne prudence charitable, pour attirer les Payens & les Iuifs qui eſtimoient vne relligion eſtre nulle ſans ſacrifice.

*Ces paſſages ont eſté alleguez ci deſſ⁹ tout au long. Feuil. 235.*

Le S[r]. Coeffeteau adiouſte. *Ie demande au Miniſtre ſi l'on contraint iamais en vn feſtin ceux qui ſont indiſpoſez, & qui ne peuuent, où ne veulent pas manger, à manger*. Ie reſpons. 1. Qu'il faudroit les contraindre à manger, s'il y auoit commandement de Dieu abſolu qui les y obligeaſt, comme en ce feſtin ſacré nous auons le commandement de Dieu, rapporté en la Meſſe meſme, en ces mots, *Prenez, mangez-en tous*. 2. En ſecond lieu. Ceſte comparaiſon d'vn feſtin, fait le procez au S[r]. Coeffeteau: Car on ne vit iamais feſtin où tous les inuitez aſſiſtent ſans manger: & où le Maiſtre de la maiſon mange ſeul, comme il ſe fait en la

*IV. Fuite.*

Messe où le Prestre mange seul. 3. Item, si la Messe est vne espece de festin, que deuiendront les Messes où le Prestre est tout seul? qui ouit iamais parler de semblable festin? 4. Aussi en tout festin quelqu'vn est conuié, mais és Messes priuées pas vn n'est conuié.

V. Fuite. Nostre Docteur adjouste (& prend tout cela de Bellarmin) *Si le peuple ne se presente point, voudroit-on que l'Eglise laissast le seruice de Dieu?* Il presuppose faussement que l'Eucharistie sans communians est le seruice de Dieu, mais il falloit prouuer cela, & non le presupposer. Il adjouste. *Voudroit-on qu'elle laissast le sacrifice qu'il a commandé d'estre continué à ses autels pour l'indéuotion des particuliers?* Notez que par *le sacrifice* il entend vn sacrifice auquel Iesus-Christ soit réellement offert par le Prestre pour la redemption des ames, tant pour les viuans que pour les morts. Tel sacrifice n'a iamais esté commandé de Dieu, & ce Docteur deuoit produire le passage.

VI. Fuite. Il demãde encores. *L'Essence du sacrifice dépẽd elle de la participation du peuple?* Tousiours il presuppose sans preuue que la Messe est vn sacrifice, ce que nous nions, à prendre le mot au sens que l'Eglise Romaine le prend. Et quand mesmes elle seroit vn sacrifice, si est-ce que les Messes sans communians ne laisseroient pas de contreuenir

à la nature du Sacrement, que l'Apostre S^r. Paul dit estre vne communion? Telles Messes donc seront sacrifices, mais ne seront point le Sacrement de l'Eucharistie. Or la nature du Sacrement doibt estre gardée aussi bien que la nature du Sacrifice. Dont aussi appert combien hors de propos il adjouste. *Si cela est* (dit-il) *le sacrifice pour le peché en l'Ancienne Loy n'estoit point sacrifice, consideré que ceux pour lesquels il estoit offert n'en mangeoient point.* Car il ne s'agit point icy si vn sacrifice, mais si le Sacrement de la Cene peut estre sans communians, veu qu'ils tiennent que la Messe sans communians ne laisse pas d'estre le Sacrement de l'Eucharistie. Doctrine fausse, & laquelle ils deuoient appuyer sans s'amuser à parler de sacrifice. Cependant l'ignorance du S^r. Coeffeteau est puerile, de penser qu'és sacrifices de la loy, les sacrificateurs mangeassent. Aprenez, Docteur, que le sacrificateur n'y mangeoit non plus que le peuple. La portion de la beste destinée aux sacrificateurs ne se mangeoit point durant le sacrifice, mais estoit reseruée pour la maison du Sacrificateur. Et en mangeoient non seulement les Sacrificateurs, mais aussi leurs fils & filles & tout hõme né en leur maison, comme il est ordonné au 22. chap. du Leuitique, vers. 11. & 12. Et ce au paruis du lieu sainct, Leuit. 6. vers. 16. Et les restes

de leur repas se pouuoient reseruer au lendemain. Leuit. 7. 16. Qu'il apreine aussi que des holocaustes qui estoient entierement brusłez rien ne restoit qui peust estre mangé. Mais qu'és sacrifices pacifiques, le peuple aprés auoit offert ses oblatiōs les mangeoit deuant l'Eternel; comme on voit au 12. chapitre du Deuteronome, vers. 6. & 7. Ainsi au 7. des Prouerbes la femme débauchée inuitant vn passant à entrer chez elle pour faire bonne chere, dit, *I'ay chez moy des sacrifices de prosperitez; i'ay payé mes vœuz.* Car la beste offerte par quelqu'vn du peuple, aprés estre immolée, & aprés que les Sacrificateurs en auoient pris l'espaule & la poictrine pour leur part, luy estoit renduë pour en manger. Comme dit Chrysostome sur la 2. aux Corinthiens, homilie 18. en la Moralité; *Le sacrificateur mangeoit sa part, & le peuple sa part.* Où aussi il dit qu'il n'est plus maintenant comme en la Loy ancienne; & que maintenant vn mesme corps est proposé à tous, & vn mesme bruuage, afin que le Sr. Coeffeteau ne vienne icy assujettir la Ste Cene du Seigneur aux loix des sacrifices Iudaiques à faute de preuues en l'Euangile.

*Leuit. 7. vers. 34. & 35.*

*Non sicut in veteri lege partem quidem sacerdos comedebat, partem autem populus, & non licebat populo participem esse eorum quorum particeps est sacerdos. Sed nunc non sic, verum omnibus vnum corpus proponitur & poculum vnum.*

Ils produisent aussi quelques tesmoignages des Anciens tirez par les cheueux. Ils alleguent St. Ambroise qui dit au 5. des Sacremens, chap. 4. *Que les Grecs commu-*

*nioient au bout de l'an*, dont s'ensuit (disent-ils) qu'és iours ordinaires le Prestre mangeoit seul. Mais Ambroise, où quiconques est autheur de ces liures, entend seulement que les Grecs communioient vne fois l'an tous ensemble, autrement ce qu'il dit seroit faux, comme il appert par les plaintes de Chrysostome qui gouuernoit l'Eglise Grecque, lequel nous a dit ci dessus qu'en vain se fait le sacrifice si nul ne participe, & qu'il vaudroit mieux n'y assister point, que d'y estre sans communier. Plusieurs voirement (comme la negligence se glisse) se contentoient de communier vne fois l'an, mais plusieurs aussi communioient souuent. Comme il dit luy-mesme en la 17. Homilie sur l'Epistre aux Hebrieux. *Plusieurs reçoiuent de ce sacrifice vne fois l'an, les autres deux fois, les autres souuentefois*, tellement qu'il y auoit tousiours quelques cõmuniãts. Et c'est merueille que ces Messieurs nous alleguent la negligence des Grecs pour exemple, veu que ceste coustume estoit alors contraire à l'Eglise Romaine, à laquelle ils veulent que toutes autres se conforment : I'estime aussi que pour sçauoir au vray la coustume des Grecs il faut consulter leurs Conciles, Or ce reiglement de l'Eglise Romaine ci dessus representé, qui veult que ceux qui assistent sans vouloir communier soyent chassez de

l'Eglise, est aussi au Concile d'Antioche au 2. Canon. Concile de grande authorité entre les Grecs, & qui n'est gueres plus ancien que St. Ambroise. C'estoit donc vn abus qui se couloit entre les particuliers & que Chrysostome blasme, mais non vne coustume generale; Et quant elle eust esté generale, si deuoit-elle estre corrigée par la parole de Dieu.

Ils produisent aussi St. Augustin au 22. liure de la Cité de Dieu, chap. 8. où il recite qu'vn Prestre, en offrant le sacrifice du corps de Christ en vne maison aux champs en auoit chassé les diables. Mais il ne dit point que nul n'y ait communié: veu mesmes que c'estoit vne grande maison & d'vn seigneur de qualité. Quant au sens de ces mots *du sacrifice du corps de Christ*, il monstre au liure de la foy à Pierre le Diacre, & en l'Epistre 23. à Boniface, en quel sens la Ste Cene est ainsi appellée. Asçauoir qu'on dit que Iesus-Christ y est sacrifié, pource que c'en est vne ressemblance & memoire, & pource que les signes sont nommez du nom de ce qu'ils signifient.

La mesme solution sert à ce qu'ils alleguent du 12. chapitre du liure 9. des confessions de St. Augustin, où parlant des funerailles de sa mere, il dit. *Car ni mesmes en ces prieres que nous t'auons espandu, quand on offroit pour elle le sacrifice de nostre prix, le corps mort e-*

*ſtant poſé prés du ſepulchre auant qu'on l'aualaſt, ni en ces prieres, ie n'ay point pleuré.* Ce paſſage eſt inutile, Car premierement il n'apparoiſt point ſi c'eſt prés du ſepulchre que ceſte Euchariſtie ait eſté celebrée, où ſi ceſte celebration ſe faiſoit dans le temple, pendant qu'on poſoit le corps prés du ſepulchre hors du temple. Auſſi n'eſt-il point dit que le ſacrifice ait eſté ſans communians, & que le Preſtre ait mangé ſeul. Or ceſte priere qui ſe faiſoit alors pour les morts n'eſtoit point pour les tirer de Purgatoire, mais eſtoit fondée ſur vn erreur, dont tous les Peres de ceſte aage eſtoient entachez, croyants que les ames des fidéles s'en alloient dormir en des receptacles, & cachots iuſqu'au iour de la reſurrection, auquel tous iuſques aux ſaincts & à la Vierge Marie, deuoyent eſtre purgez de leurs pechez par le feu du dernier iugement, & croyoient qu'ils receuoient en ces cachots quelque conſolation par les prieres des viuans. Comme nous auons monſtré aillieurs bien au long : & les traces de ceſte croyance ſont manifeſtes en la Meſſe, en laquelle le Preſtre prie ainſi pour les morts. *Memento Domine famulorum & famularum tuarum qui nos præceſſerunt cum ſigno fidei & dormiunt in ſomno pacis: Souuienne toy de tes ſeruiteurs & ſeruantes qui nous ont precedé auec le ſigne de la foy & dorment au ſommeil de paix.*

*Au liure intitulé eaux de Siloé, cha. dernier.*

Lib. 2. de Missa, ca. 9. Ce que Bellarmin & les autres produisent de plus, sont coniectures sans fondement, & icelles tirées d'autheurs nouueaux, asçauoir de plus de sept & huict cents ans aprés Iesus-Christ, & pourtant de nulle authorité.

## De la communion souz vne espece.

## CHAP. XXII.

LA superstition & la relligion sont contraires en tout, Mais principalement en vn point. C'est que la superstition, couure son fait, & recule ses mysteres de la veuë du peuple, reseruant la participation de certains mysteres à quelques personnes qui passent le vulgaire en degré où en sainćteté. Ainsi faisoient les Payens esloignans les profanes, que le papisme appelle laïcs. Mais la relligion Chrestienne ne contient aucune doctrine, ni ne propose aucun benefice vtile à salut qui n'appartiẽne égallemẽt à to⁹. L'Apostre S^t. Paul, Actes 20. vers. 27. dit aux Ephésiẽs qu'il ne s'est point retenu qu'il ne leur ait annoncé tout le conseil de Dieu. Il est le mesme des Sacremens. Le Baptesme n'est pas dauantage pour les pasteurs que pour le peuple. Car Iesus-Christ a enuoyé ses disciples pour endoctriner

toutes nations : & les baptiser. Matth. 28. vers. 19. Il est le mesme du Sacrement de l'Eucharistie, à la communion duquel le peuple a autant de part que les Pasteurs. Nos preuues sont.

I. En premier lieu les paroles de Iesus-Christ y sont formelles. Car en donnant la coupe à ses disciples, il a dit, *Beuuez en tous*. C'est à dire, comme dit Paschase au liure du corps de Christ, chap. 15. *Tant les Ministres que les autres croyans* : On nous respond, que tous ceux ausquels le Seigneur parloit estoient Pasteurs. Ie replique que par mesme raison ce seroit aux seuls Pasteurs de manger le pain : car tous ceux ausquels Iesus-Christ a dit, *Prenez, mangez*, estoient Pasteurs.

Le Sr. Coëffeteau respond que ce seroit frustrer entierement le peuple du Sacrement. Mais alleguer vn inconuenient n'est pas soudre vne obiection. Et si c'est mal fait de frustrer le peuple du Sacrement entier, il ne s'ensuit pas qu'il soit permis de le frustrer d'vne partie. Et mesmes l'Eglise Romaine celebre souuent l'Eucharistie en sorte que le peuple en est totalement frustré, comme és Messes sans communians. *P. 297.*

II. Aussi est-il faux que les Apostres estans auec Iesus-Christ les enseignant ou leur administrant les Sacremens, tinssent lieu de Pasteurs : ains ils estoient là comme

brebis, assistans seulement pour apprendre sa doctrine & prendre ses Sacremens de sa main. III. Adjoustes que les mots de Iesus-Christ, FAITES CECI, les obligeoient à faire à leurs peuples ce que Iesus-Christ leur faisoit, ces mots donc les obligeoient à donner au peuple les deux especes. IV. Mais nous auons d'abondant l'exprés commandement de l'Apostre St. Paul, 1. Corinth. 11. *Que l'homme* (dit-il) *s'espreuue soy-mesmes, & ainsi mange de ce pain & boiue de ceste coupe.* Que ces Messieurs nous disent en bonne foy, qui sont ceux ausquels il commande de s'esprouuer soy-mesmes & boire de ceste coupe? Ne parle-il pas à tous fidéles? car qui est le fidéle auquel l'espreuue de soy-mesme ne soit necessaire? n'escrit il pas en ceste Epistre au peuple de l'Eglise de Corinthe, & comme il dit luy-mesmes, chap. 1. vers. 2. à tous ceux qui inuoquent le nom de Iesus? Et particuliérement en ce passage ne parle-il pas à ceux, qui celebroyent mal la Cene du Seigneur? Or il dit au vers. 21. que chascun failloit en cela. Et tout son propos s'adresse au peuple de Corinthe. Que disent à cela nos Docteurs? Ils disent que St. Paul ne commande pas aux fidéles de Corinthe de boire la coupe, mais de s'esprouuer quand ils la boiuent, & recueillent cela de ces mots, *Faites ceci, Toutes & quantes fois que vous en boirez en memoire*

*Coëff. P. 299.*

*de moy.* 1. A quoy ie dis que les mots de St. Paul ne reçoiuent aucunement ceste glose, car il ne dit pas, *qu'vn chascun s'esprouue soy-mesme, toutes & quantefois qu'il voudra boire*, mais il commande expressément de s'esprouuer, & de boire de la coupe. Que l'homme (dit-il) s'esprouue soy-mesme, & ainsi mange de ce pain, & boiue de ceste coupe. 2. Que si ce mot *toutefois & quantes*, qui est au vers. 25. peut seruir à exempter le peuple de boire le calice, pourquoy ne l'exemptera-il aussi de manger le pain, puis que St. Paul dit aussi au verset suiuant, *toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain?* Car ce mot n'a pas vn autre sens en la premiere ligne qu'en la suiuante. 3. Mais ont-ils oublié ce qu'ils nous disoient, que ces mots *beuuez en tous*, obligent les seuls Apostres & Pasteurs de l'Eglise à boire? Comment donc veulent-ils maintenant que les mots qui suiuent, *Faites ceci, toutes & quantesfois que vous en boirez en memoire de moy*, s'addressent au peuple, & seruent à le desobliger de participer à la coupe? V. Quoy plus? sur le fait de l'Eucharistie nos aduersaires nous alleguent ces mots du 6. de St. Iehan, *Si vous ne beuuez mon sang vous n'aurez point la vie*, Pourquoy donc priuent-ils le peuple de la vie en luy ostant la coupe? Qu'ils accordent donc ou que St. Iehan ne parle point là de l'Eucha-

ristie, où s'il en parle que l'Eglise Romaine priue le peuple de la vie, en luy ostant la coupe. Ne sert d'alleguer la concomitance, car qui prend le sang en l'hostie ne boit point. Or Iesus-Christ dit expressément que si nous ne beuuons son sang, nous n'aurons point la vie. Gontier & Coëffeteau ont icy bonne grace : car ils soustiennent que receuoir l'hostie c'est boire. Bon courage moines, il ne faut desesperer de rien en ce siecle, auquel la brutalité est meritoire. Ainsi il nous faudra desormais disputer si aualler vne hostie seiche *c'est boire*. Ils adioustent, que Iesus-Christ n'explique point en ce lieu la façon de communier, mais declare la substance de la chose. A quoy ie dis que si Iesus-Christ en ce lieu parle de l'Eucharistie, quand il commande de boire, sans doute il parle de la maniere de communier; Car boire est la maniere de communier. VI. Que si boire le calice doit estre le priuilege des clercs où gens d'Eglise (car on les appelle ainsi auiourd'huy) d'où vient que les Princes ont part à ce priuilege? n'est-ce pas vne preuue euidente que ce reiglement, où plustost dereiglement, a esté introduit pour hausser la dignité des gens d'Eglise, & les rendre compagnons des Roix & Princes? auec vn artifice semblable à celuy par lequel on fait les Empereurs & Roix Chanoines de Latran à

Rome & d'Aix en Allemagne, & de diuers autres lieux? Et de fait comme le Pape par cet artifice a voulu haußer le Clergé, aussi s'est-il aduisé en la mesme action de se haußer par dessus le Clergé. Car il ne luy plaist pas de boire comme les autres, ni de toucher le calice des leures, ni mesmes de le toucher de la main, Mais vn Cardinal Diacre tient le calice couuert, dont le Pape succe vne petite partie auec vn chalumeau, lequel Cardinal luy baise les mains au mesme instant: & lors si vn Roy de France assiste, c'est à luy de tenir la seruiette à genoux deuant sa saincteté, comme fit Charles VIII. à Alexandre sixiéme. VII. Et notez que le S^r. Coëffeteau disant que la communion du calice est vne faueur & vn honneur que l'Eglise fait aux Princes, dit par consequent que c'est vn grand bien que ce priuilege, & que ceux qui sont admis au calice, sont fauorisez. Et si cela est qu'à fait le peuple pour estre priué de ce bien? D'où vient que les Prestres luy refusent vn aide salutaire le pouuans luy donner? Et le peuple ayant en l'Ancienne Eglise participé à cet honneur & à ceste faueur, (puis que ces Docteurs parlent ainsi) pourquoy maintenant est-il deshonoré & défauorisé?

*Libro 2. Ceremon. Sacrarum, cap. 14. Episcopus Cardinalis porrigit ei calamum quem Papa ponit in Calice in Manibus Diaconi existente, & sanguinis partem sugit, residuum cùm particula hostiæ dimittit pro Diacono & Subdiacono.*

P. 302.

Et afin que nul ne doute que c'est à Iesus-Christ que l'Eglise Romaine en veult, & que l'ordonnance de S^t. Paul luy

déplaist, le Concile de Constance en la session 13.[a] recognoist que Iesus-Christ a institué & administré le Sacrement souz les deux especes : & qu'en la primitiue Eglise ce Sacrement estoit reçeu par les fidéles souz les deux especes. Neantmoins il se plaint qu'en quelques parties du monde quelques-vns presument témerairement que le peuple Chrestien doibt receuoir le Sacrement souz les deux especes. C'est à dire, que c'est vne témérité & présomption de vouloir ensuiure Iesus-Christ. Et dit[b] que la coustume de ne donner au peuple qu'vne espece ayant esté introduite auec raison doibt èstre tenuë pour loy : Declare aussi que ceux qui y contredisent sont heretiques & grieuement punissables, mesmes par le bras seculier. Bon Dieu qu'elle peut estre ceste assemblée qui declare que c'est vne heresie punissable d'ensuiure l'ordonnance de Iesus-Christ, sinon vne ligue contre le fils de Dieu ? & que restoit-il plus sinon de declarer Iesus-Christ heretique & le condamner à l'inquisition ? Et de fait, Coëffeteau ne dit-il pas que ce Concile a eu iuste sujet de retrācher la coupe? n'appelle-il pas heretiques,[c] ceux qui demādoient en ce Cōcile la cōmunion souz les deux es-

a *Quòd licet Christus post cœnam instituerit, & suis discipulis administrauerit sub vtráque specie panis & vini hoc venerabile Sacramentum.* Et peu aprés. *Licet in primitiua Ecclesia hoc Sacramentum reciperetur à fidelibus sub vtráque specie, &c. Cùm in nonnullis mundi partibus quidam temerariè præsumant populum Christianum debere Sacramentum Eucharistiæ sub vtráque specie suscipere.*

b *Consuetudo rationabiliter introducta habenda est pro lege: pertinaciter asserentes oppositum tanquam hæretici arcendi sunt & grauiter puniendi, &c. Innocato etiam auxilio brachij secularis.* c P. 315. P. 307.

peces?Cõme aussi Gerson a fait vn liure exprés contre ceste heresie;car il l'appelle ainsi. Et c'est icy où ie suis accusé de fausseté, sans me dire comment ni pourquoy. Dites Docteurs, ce Concile ne confesse-il pas que Iesus-Christ a institué ce Sacrement souz les deux especes? ne dit-il pas qu'en l'Ancienne Eglise les fidéles receuoient les deux especes? N'accuse-il pas de presomption téméraire ceux qui veulent que le peuple reçoiue les deux especes? ne les appelle-il pas heretiques? N'ordonne-il pas que ceste coustume qui exclut le peuple du calice soit tenuë pour Loy? Toutes les fulminations de ce Canon ne sont-elles pas lancées contre ceux qui s'opposent à ceste Loy? Pourquoy Coeffeteau par vne insigne fausseté a-il omis toutes ces clauses & nous rapporté des autres hors ce propos qui parlent de la communion à ieun? Mais il sert le pere de mensonge, & s'est souuenu de l'étimologie de son nom. Le lecteur studieux qui voudra consulter le Concile, en se satisfaisant me iustifiera. VIII. Est cependant à noter que Iesus-Christ n'ayant point dit, *Mangez en tous*: (combien qu'il l'ait peu auec pareille raison) a voulu dire expresément de la coupe, *Beuuez en tous*, comme préuoyant l'abus, & préuenant le mal que la licence & l'orgueil a esclos en ces derniers siecles: mais il n'y a borne si

bien marquée que la peruersité de l'homme n'outrepasse, enjambant par dessus le commandement de Dieu. Ne sert de dire que nostre Seigneur a dit *Beuuez en tous*, afin que les Apostres fissent couler le calice de main en main : Car il eust deu par mesme raison dire *Mangez en tous*, veu qu'estant assis à table entre douze personnes, il ne pouuoit mettre le pain en la main de chasque disciple. Veu mesmes que lors les personnes demi-couchées sur des licts tenoient à table beaucoup plus de place qu'on ne faict auiourd'huy. IX. N'est à omettre que ce Sacrement est institué pour annoncer la mort de Iesus-Christ, non seulement comme vne histoire où narration oisiue, mais comme chose dont le fruict nous appartient : Afin donc que le peuple entende que le fruict de ceste effusion de sang luy appartient & est la nourriture de son ame, il est necessaire qu'il participe à ce calice: & non seulement qu'il en soit spectateur : Il est necessaire qu'en mangeant & beuuant, il apreine que Dieu ne le nourrit point à demi, & que Iesus-Christ est la nourriture entiere de son ame. Ceux donc qui priuent le peuple de la coupe, le veulent faire communier à Iesus-Christ sans luy representer la part qu'il a à sa mort sanglante, & le priuent du seau & memorial de la participation à l'effusion de son sang, ne l'ensei-

gnants point qu'en Iesus-Christ il a vne pleine nourriture de son ame. X. Et puis que ce qui est dans le calice est appellé l'alliance de Dieu par S[t]. Luc & par S[t]. Paul, quelle outrecuidance vouloir priuer le peuple de l'alliance de Dieu? & puis que ce Sacrement est appellé le Testament du fils de Dieu, qu'elle iniustice d'en cacher vne clause aux heritiers, voire vne iuste moitié? En vain on nous replique qu'en prenant le corps le peuple prend aussi le sang. Car quand ainsi seroit, si est-ce que ne prendre le sang qu'en ceste façon, n'est pas le prendre comme espandu pour nous, qui est la façon en laquelle Iesus-Christ veult que nous le prenions. XI. Quiconques sçaura le progrés des abus de la Messe, bastie des ruines de la S[te] Cene, recognoistra que non seulement en ce point, mais aussi en ce Sacrement entier les Prelats de l'Eglise Romaine se sont efforcez de reculer petit à petit le peuple tant de l'intelligence que de la communion de ce Sacrement. En l'ancienne Eglise le peuple communioit tous les iours, où pour le moins tous les Dimanches souz les deux especes. Des sepmaines la communion a esté reduite aux quartiers, des quartiers à vne fois l'an & encores souz vne espece, & sans rien entendre: Au lieu du pain de la Sainte Cene on l'a accoustumé à se contenter de pain be-

nit, au lieu de la coupe Eucharistique on luy donne vne gorgée de vin non consacré pour lauer la bouche. On luy fait ouïr seulement vn murmure confus en langue estrangere: & qui plus est on consacre tout bas, de peur (ce dit le Docteur Hardingus bouclier du Papisme en Angleterre) de donner les perles aux pourceaux. Vne quantité de pains proposez sur la table pour communier tout le peuple, a esté reduite à vne petite oublie ronde comme vn denier, en memoire des trente deniers de Iudas, comme dit le venerable Docteur Durand en son Irrational. La prudence humaine contraire à la sagesse diuine a dicté à ces Messieurs que l'abbaissement du peuple est le haussement du Clergé: que le peuple admire plus ce qu'il entend le moins: que iouïr d'vn bien à leche-doigt accroist l'alteration. Vn peuple vn peu trop instruit recognoist les vices de ses conducteurs, penetre dans le trafic, descouure les nouueautez, & si on le veut faire payer veult sçauoir pourquoy: Il faut donc le tenir bien loing, sans l'introduire trop auant és mysteres de nostre saincte mere Eglise, qui ne plaisent qu'à ceux qui les ignorent, où y gaignent.

*Hard. Art. 16. de Tacita consecrations, Sect. 4. Hoc est quòd Christus prohibuit ne Margaritæ porcis proijcerentur.*

*In 6. partem Canonis.*

Ie sçay bien qu'on nous allegue pour causes de ce retranchement des considerations de prudence humaine. Mais Iesus-

Christ

Christ & S. Paul estoyent pour le moins aussi prudens que les Papes. Et ne peut-on produire aucun inconuenient qu'ils n'ayēt préueu.

On nous allegue aussi le repas de Iesus-Christ auec les deux disciples en Emaüs, Luc 24. vers. 30. où il est dit seulement que *Iesus prit le pain, & ayant rendu graces le rompit*, sans parler du calice. 1. Ie respōs que si ceste raison estoit valable, il s'ēsuiuroit que Iesus-Christ mesmes ne beut point, car il n'en est non plus parlé. Et par consequent les prestres seroient aussi exempts de la necessité de participer à la coupe. 2. Aussi est-il faux qu'en ce lieu Iesus-Christ administre le Sacrement, car il n'est là parlé que d'vn repas commun; auquel Iesus-Christ auoit accoustumé de prendre le pain, & le rompre auec action de graces, comme il appert par S. Matthieu 14. 19. & S. Luc 9. v. 16. 3. Et mesme posé que Iesus-Christ ait là administré la S^te Cene à ces deux disciples, s'ensuit-il qu'il n'y ait point eu de vin, encores que S. Luc ne parle que du pain? Au 31. du Genese Iacob inuite ses freres pour manger du pain; c'est à dire pour prendre leur repas, s'ensuit-il qu'en ce repas on n'ait point beu? Ceste façon de parler est frequente. Genes. 37. vers. 25. Matt. 15. 2. &c. Et si ie dis que i'ay mangé auec quelqu'vn estant inuité par luy, s'ensuit-il

queie n'y aye point beu, encores que ie n'en parle point? Ce qui aussi soit dit du verset 46. du 2. chapitre des Actes, où il est dit que les disciples rompoient le pain sans parler du calice.

Produire icy la coustume des siecles & la deposition des Anciens, est vn trauail non necessaire, veu que nos aduersaires recognoissent que c'estoit la coustume de l'Ancienne Eglise de communier le peuple souz les deux especes. Et n'ont peu encores amener aucun reiglement de l'Ancienne Eglise qui ordonne que le peuple *soit priué* de la coupe, ni mesmes aucun qui ait iamais fait conscience de donner la coupe à vn du peuple le requerãt, ni aucun du peuple qui ait fait conscience de le requerir. En S. Cyprian au liure des tombés, le calice est presenté à vne fille. Et S[t]. Augustin en la question 57. sur le Leuitique. *Tous ceux qui veulent auoir la vie, sont exhortez à boire le sang. Personne* (dit-il) *n'est empesché & tous y sont exhortez.* Les Manichéens meslez parmi les Orthodoxes en participant au pain, s'abstenoient du calice: La cause estoit diuerse, car ils abominoient le vin, disans que c'estoit le fiel du prince des tenebres, comme dit S. Augustin en l'heresie 46. à *Quod vult Deus.* Mais il est bien possible de tomber en vn mesme erreur pour cause diuerse. Et puis qu'en s'abstenant du calice

*Ad bibendum sanguinem omnes exhortantur qui volunt habere vitam.*

en la Cene ils donnoient à cognoistre qu'ils estoient Manichéens, comme monstre Leon premier Euesque de Rome, [a] disant qu'on les recognoist à ceste marque, il appert que cela estoit odieux aux Chrestiens & propre à ces heretiques, patriarches des venerables peres du Concile de Constance. Ignace en l'Epistre aux Philadelphiens. [b] *Vn pain a esté rompu à tous, & vn calice a esté distribué à tous.* Iustin Martyr en son second Apologetique. *Ceux qui sont entre nous appellez Diacres distribuent à chascun des presents le pain sur lequel l'action de graces a esté dite, & le vin auec l'eau.* S[t]. Cyprian en l'Epistre 3. du liure 3. se pleint de quelques vns qui par ignorance où par simplicité, *in calice dominico sanctificando & plebi ministrando*, en consacrant le calice du Seigneur & l'administrant au peuple ne se conformoient point à l'exemple de Iesus-Christ, donnants au peuple de l'eau seule où du vin sans eau. Hierosme sur le 3. chap. de Sophonias pas loing du commencement, dit que [c] *les Pasteurs administrent l'Eucharistie, & distribuent le sang du Seigneur à ses peuples.* S[t]. Augustin allegué au Canon, *Cùm frangitur*, en la seconde distinction de la consecration. [d] *Quand l'hostie se rompt, quand le sang est versé du calice dans la bouche des fidéles, quelle chose nous est signifiée que l'immolation du corps du Seigneur en la croix, & l'effusion de*

[a] *Leo sermone 4. de quadragesima. Huiusmodi homines his manifestãtur indicijs.*

[b] εἷς γὰρ ἄρτος τοῖς πᾶσιν ἐθρύφθη, καὶ ἓν ποτήριον τοῖς ὅλοις διενεμήθη.

[c] *Qui Eucharistiæ seruiunt & sanguinem Domini populis eius diuidunt.*

[d] *Cum frangitur hostia cum sanguis de calice in ora fidelium funditur quid aliud quàm dominici corporis in cruce immolatio eiusque sanguinis de latere effusio designatur?*

son sang hors de son costé? Et au Canon, *Quia passus*, Il parle ainsi au peuple. *Et vous aprés ces ieusnes, aprés ces trauaux, aprés l'humilité & contrition estes venus maintenant au nom de Christ, comme pour participer au calice de Christ. Et là vous estes à la table: & estes auec nous au calice, car nous en prenons ensemble, nous beuuons ensemble, pource que nous viuons ensemble.*

*Iam tanquā ad Christi calicem venistis, & ibi vos estis in mensa, & in calice nobiscum vos estis simul enim hoc sumimus, simul bibimus quia simul viuimus.*

Luy-mesme au liure 65. des Questions, question 49. au Tome 4. † *Le sang d'Abel signifie le sang de Christ, lequel aprés que toute l'Eglise a reçeu, elle dit* Amen. *Car considere toy-mesme si tu peux, quel cri fait toute l'Eglise lors qu'on l'abreuue du sang de Christ.* L'autheur des Constitutions de Clement qui a vescu quelque quatre cents ans aprés Iesus-Christ, au 2. liure, chap. 61. *Accipiant singuli per se Dominicum corpus & preciosum sanguinem gradatim cùm timore & pudore tanquam ad regis corpus accedentes, mulieres quoque velato capite. Que chascun à part soy reçoiue le corps du Seigneur & le pretieux sang, comme s'ils approchoient du corps du Roy; les femmes aussi ayants la teste voilée.* Chrysostome au sermon de l'Eucharistie au 3. Tome parle ainsi au peuple. * *Representez vous, comme si le sang salutaire decoulast du costé diuin & impollu, & ainsi approchants receuez-le auec des leures pures.* Luy-mesmes au 18. sermon sur le deuxiesme aux Corinth. dit, qu'*en la participation du calice, le peuple n'est en rien different*

*† Sanguis Abel significat sanguinem Christi, quo vniuersa Ecclesia accepto dicit* Amen. *Nam qualem clamorem faciat vniuersa Ecclesia dum potatur sanguine Christi tu ipse si potes considera.*

** Reputate salutarem sanguinem quasi è diuino & impolluto latere effluere, et ita approximantes labijs puris accipite.*

*des pasteurs.* Iule Euesque de Rome au Canon *Cum omne*, en la 2. distinction de la consecratiõ,[a] reprend grieuement ceux qui au lieu de donner au peuple le calice luy donnoient l'Eucharistie trempée, ou qui au lieu de vin donnoient au peuple du jus de grappes pressées dans le calice, & veut que du vin meslé d'eau luy soit offert. Gelase Euesque de Rome en la mesme distinction au Canõ *Comperimus*, parle ainsi.[b] *Nous auõs trouué que quelques-vns ayant seulement pris vne partie du corps sacré, s'abstiennent du calice du sang sacré. Lesquels sans doute (pource qu'on monstre qu'ils sont retenuz de ie ne sçay quelle superstition) doiuent ou receuoir les Sacremens entiers, ou en estre entierement exclus, pource que la diuision d'vn mesme mystere ne peut aduenir sans vn grand sacrilege.* Ce mot de *arceantur*, c'est à dire, *qu'ils ne soyent point reçeuz quand ils se presentent*, monstre manifestement qu'il parle du peuple & non des Prestres. Ioint que l'histoire ancienne ne parle d'aucun prestre qui ait iamais fait difficulté de boire le calice.[c] Ne sert de dire qu'il parle contre quelques heretiques de ce temps-là, puis qu'il les reprend

*a Audiuimus alios intinctam Eucharistiam populis pro cõplemento cõmunionis porrigere.— Nam quod de expresso botro. i. de vuarũ granis populus communicatur valde est omnino confusum.*

*b Comperimus quod quidã sumpta tantùmmodo corporis sancti portione, à calice sacrati cruoris abstineant qui proculdubiò (quia nescio qua superstitione docentur astringi) aut integra Sacramenta percipiant aut ab integris arceantur, quia diuisio vnius eiusdem mysterij sine grandi sacrilegio non potest prouenire.*

*c Coeff. pag. 317. dit faussement, & sans preuue, que quelques Catholiques ne prenoient non plus que les Manichéens que l'espece du pain.*

en termes qui condamnent aussi l'Eglise Romaine, & qu'il donne vne reigle generale qui ne reçoit aucune exception quand il dit que ceux qui s'abstiennent du calice ne receuoient le Sacrement entier, & qu'ils diuisent ce Sainct mystere. Ioint que c'est par coniecture & sans aucune preuue qu'on nous dit qu'il parle là contre les Manichéens, & n'en apparoist riẽ en ce passage. Gregoire I. Euesque de Rome, qui viuoit en l'an 600. aprés Iesus-Christ, en l'homilie Paschale, alleguée en la susdite distinction, parle ainsi au peuple.[a] *Vous auez maintenant apris que c'est que le sang de l'agneau, non en oyant, mais en beuuant.* Et au 4. liure des Dialogues, chap. 58.[b] *Le sang du Seigneur est versé maintenant, non és mains des infidéles, mais en la bouche des fidéles.* En son tẽps commencerent à paroistre les liures de Denis de l'Hierarchie, & des noms diuins. Au liure de l'Hierarchie Ecclesiastique, au cha. 3. il dit que l'Euesque[c] *descouure le pain couuert, & non encores diuisé en pieces, & le diuise en plusieurs parties, distribuant à tous l'vnité de la coupe.* Paschase au liure du corps de Christ, cha. 15.[d] *Beuuez-en tous, c'est à dire, tant les Ministres que les autres croyans.* Nous voila desia au neufiéme siecle & pourrions descendre plus bas. Mais c'est trop presser des gens qui ne rendent point de combat; & qui n'ameinent que quelques cas extraor-

a Can. Quid sit sanguis agni non iã audiẽdo sed bibendo didicistis.

b Eius sanguis non iã in manus infidelium, sed in ora fidelium funditur.

c τὸν ἐγκεκαλυμμένον καὶ ἀδιαίρετον ἄρτον ἀνακαλύψας καὶ εἰς πολλὰ διελὼν καὶ τὸ ἑνιαῖον τοῦ ποτηρίου πᾶσι καταμερίσας.

d Bibite ex hoc omnes, id est tàm ministri quã alij credentes.

dinaires, comme ſi quelqu'vn ne peut boire de vin, où ſi quelqu'vn ne peut aualler, & choſes ſemblables : mais ne produiſent aucun reiglement de l'Ancienne Egliſe, ni meſmes vn ſeul exemple d'aucun homme qui ait exclus le peuple de la participation du calice: diſants fauſſement & ſans preuue que cela eſtoit libre & indifferent en l'Egliſe Ancienne. Comme fait le S^r^. Coëffeteau, Pag. 317. Lequel auſſi afferme fauſſement, ſelon ſa couſtume, qu'on ne donnoit aux enfans qu'vne partie du calice, ſans manger, Pag. 316. ce qui eſt refuté par pluſieurs paſſages de S^t^. Auguſtin ſus allegués, où il dit que les enfans doiuent manger auſſi le pain de l'Euchariſtie. Et au bout ces gens crient les Peres, les Peres, & par feintiſe les demandent pour iuges, afin d'euiter la parole de Dieu.

FIN.

# ADVERTISSEMENT AV SIEVR COEFFETEAV.

LE Sr. Coëffeteau en recompense des injures qu'il me dit receura de moy ces aduertissemens, c'est à dire le bien pour le mal, afin que la prochaine édition de son liure ait moins de fautes, & se vende mieux que la premiere. Desia en tout le discours de mon liure ie l'ay redressé en infinis endroits, ceci sera adiousté de surcroist, & comme vne glaneure aprés la moisson.

FAVTES EN GRAMMAIRE.

Premierement il corrigera, s'il luy plaist, ces fautes en Grammaire. En la page 635. il tourne mal ces mots de Ciceron, *Pecudes depulsæ*, par *les bestes chassées*. Il falloit tourner *les bestes seurées*. Virgile en la 3. Ecloge, *depulsis arbutus hœdis*.

Item il apprendra que SPECIES au pluriel ne signifie iamais la beauté exterieure, comme il estime en la page 79. & 80; Car ie ne parle en mon liure de ce mot *d'especes*, qu'au pluriel.

Il apprendra aussi qu'il s'est abusé en la page 359. disant que ἐπιούσιος ἄρτος, signifie vn pain supersubstantiel, car il signifie le pain de iour à autre, le pain iournallier, où du lendemain. Hesychius ἐπιοῦσα, ἐπερχομένη. Suidas, ἐπιούσιος ἄρτος, ὁ ἐπὶ τῇ οὐσίᾳ ἡμῶν ἁρμόζων, ἢ ὁ καθημερινός.

Qu'il ne face plus de l'entendu en Hebreu,

breu,

breu, comme en la Page 270. & en la page 272. où quelqu'vn luy a fourni deux aduertissemens faux & ridicules pour se moquer de luy.

En la page 48. Il dit que Moyse faisoit porter l'arche deuant les Villes ennemies. Il a pris Moyse pour Iosué. Iosué 6. vers. 11. FAVTES EN HISTOIRE.

Il s'abuse aussi en la page 46. appellant Roix ces sages qui vindrent saluer Iesus-Christ au berceau. S'ils eussent esté Roix Herode ne les eust pas enuoyé querir, Mat. 2. vers. 7. Et peu aprés il est dit qu'il les enuoya en Bethlehem.

Il se monstre aussi fort nouueau en l'histoire Ecclesiastique, page 26. où il dit qu'Irenée n'a esté gueres esloigné de Iesus-Christ, que de 80. ou 100. ans. Il deuoit apprendre du Chronique d'Eusebe, qu'en l'an 197. du Seigneur nasquit le scisme sur le iour de la celebration de la Pasque. Laquelle se renforçant és années suiuantes, & Victor Esuesque de Rome s'y monstrant opiniastre, Irenée enuiron l'an 200. du Seigneur luy en fait vne leçon, & le censure par lettres, comme tesmoigne Eusebe en son Histoire, liure 5. chap. 23.

Il faut aussi qu'il soit fort nouueau en

l'histoire ancienne, de dire és pages 258. & 259. que ç'à tousiours esté le commũ vsage de l'Eglise de faire le seruice en langue Latine : On sçait que les Eglises Grecques & Syriennes sont plus anciennes que la Latine, & par consequent qu'on peut donner vn aage de l'Eglise Chrestienne, auquel le seruice ne se faisoit en Latin en aucun lieu du monde. Aussi les Eglises Grecques & Syriennes ont tousiours fait le seruice en leur langue, & non en Latin.

Tel est l'erreur qu'il commet en la page 679. où il dit que l'ancienne coustume des Chrestiens a tousiours esté de faire seruir les images à l'ornement de la maison de Dieu & du Temple. Chose si fausse que mesme durant les trois premiers siecles les Chrestiens n'auoient point de temples: sinon par quelques petits interualles, & en iceux point du tout d'images.

FAVTES EN PHILOSOPHIE.

Ceci aussi seruira pour luy ramenteuoir ses élemẽs de Logique. En la page 53. il s'abuse d'estimer que la Logique n'est point employée és choses morales. La Logique tire aussi des conclusions probables. Si ce n'est que par le mot de *Logique* il entende seulement le *traitté de la Demonstration*.

Qu'il apreine aussi à discerner vne pro-

position affirmatiue d'auec vne negatiue. Car en la page 89. contre mon argument qui est tel. *Les Apostres n'ont point adoré l'hostie. Donc nous ne la deuons point adorer*, Il respond, *que ie tire vne affirmatiue de pures negatiues*. Estimant que ceste conclusion *Donc nous ne deuons point adorer l'hostie*, est affirmatiue : sans doute il escriuoit cela aprés le disner.

Telle est celle-ci en la page 251. où il dit. *Qui a iamais veu conclurre le tout par vne partie qui n'est pas de son essence ?* Ains ie di, *qui est-ce qui ne l'a veu ?* Appert par ces exemples: *Voila vn œil viuant : donc il y a vn animal. Des plumes enracinées : donc vn oyseau. Des cornes branchuës, donc vn cerf ou vn daim.* Et toutefois ces parties ne sont pas essentielles, ni mesme simplement necessaires.

Qu'il s'exerce aussi à discerner le subject d'vne propositiō d'auec son attribut, cōme en celle-ci qu'il couche en la page 320. *Nous sommes rachetez au sang de Christ.* Car en disant qu'en ceste proposition l'effect est exprimé par la cause, il monstre qu'il a pensé que ces mots NOVS SOMMES RACHETEZ soient le sujet, & ces mots PAR LE SANG DE CHRIST soient l'attribut : qui est vn abus. Car ce seul mot NOVS est le sujet, & tout le reste est l'attribut, ou l'effect & la

cause sont mis ensemble pour vn accident conuenant au sujet.

Qu'il corrige aussi en sa prochaine edition ceste incongruité en Philosophie qu'il fait en la page 530. où il dit *que le corps du Seigneur a ses bouts ou extremitez d'essence*: car l'essence des substances n'a nulles extremitez; il n'y a que la quãtité qui ait des bouts, & les corps par le moyen de la quantité. Ce mot *d'essence*, signifie *le genre & difference*, ou la definition d'vne chose, laquelle definition n'a point de bouts.

Auec pareil erreur en la page *369*. il met la matiere d'vne chose pour vne circonstance de la chose. Comme si le bois estoit vne circonstance d'vne table. Les circonstances ne sont point parties de la chose, mais sont hors & autour d'elle.

Qu'il appreine aussi à n'appeller plus syllogismes en Baroco ceux qui sont en Camestres, comme il fait en la page 406.

Item à ne dire plus que les especes, c'est à dire la couleur, le goust, le poids, occupent lieu auant la consecration, comme il dit en la page 532. Car iamais les qualitez n'occupent lieu: les seules substances materielles occupent lieu par le moyen de leur quantité.

Toutes ces choses sont les plus grossiers elements de la Philosophie, esquels puis que le S[r]. Coeffeteau choppe, ce n'est point de merueilles si en la page 520. il m'enseigne pour vn grand secret que ce n'est pas mesme chose de l'ame raisonnable & de l'ame vegetante. Cela ne sçauiõs nous pas. Mais son sçauoir luy manque trois lignes aprés, où il dit que l'ame vegetante est diuisible. Ce qui est faux ainsi simplement proposé : Car l'ame d'vn arbre est indiuisible de soy, tout ainsi que la couleur, & la saueur : mais seulement elle est diuisible par accident, c'est à dire à cause de la quantité du corps où elle est. Et de fait Aristote qu'il allegue en marge ne dit point que l'ame vegetante soit diuisible, mais que quelques plantes diuisées viuent. La cause pourquoy vne branche d'arbre coupée vit, mais vn bras d'homme coupé ne vit plus, est pource que l'arbre a le cœur par tout, c'est à dire la mouëlle; ce qui n'est pas ainsi de l'homme.

*2. de Anima cap. 2.*

FAVSSETEZ EN *l'allegation de l'Escriture saincte.*

Vne de ses fautes plus ordinaires est la falsification de l'Escriture Saincte.

Page 40. Il allegue ce passage de la premiere de S. Iehan. *Tout esprit qui desünit Iesus-Christ est Antechrist.* Passage faux & qui ne se trouue point en toute l'Epistre.

Page 233. Il allegue Zacharie, chap. 9. verſ.17. *Qu'eſt-ce qu'il a de bon? qu'eſt-ce qu'il a de beau? ſinon le froment des eſleuz, & le vin qui fait germer les vierges?* Mais il y a ainſi ſelon l'Hebreu. *Car combien ſera grande ſa beauté? le froment fera parler les ieunes compagnons, & le vin excellent les vierges.* Ce n'eſt rien de ſemblable. Et encores produire cela pour preuue de la preſence corporelle au Sacrement.

Pag. 270. En Ieremie 31. verſ. 32. *Le decalogue* (dit-il) *contenant la Loy de Dieu eſt appellé l'ancienne alliance, & pour la circonciſion en ſuite elle eſt declarée purement le ſigne de ceſte alliance.* Tout cela faux. Car en Ieremie la Loy ſeule n'eſt point appellée l'alliãce de Dieu, mais auec les promeſſes adiointes. Auſſi eſt-il faux que la circonciſion fuſt ſigne du Decalogue, car elle eſtoit ſigne du retranchement de noſtre corruption naturelle par la ſemence benite promiſe à Abraham. Signe des promeſſes, & non des commandemens.

En la page 412. il allegue S. Paul 1. Corint. 10. en ces mots, *Toutes choſes arriuoyent aux Anciens en figure.* Il n'y a point en S. Paul *Toutes choſes*, mais *toutes ces choſes*, à ſçauoir les punitions dont il parle és verſets precedents. Dont appert auſſi qu'il ne faut point

tourner que ces choses leur arriuoient *en figure*, mais *en exemple*, & comme il est dit peu aprés, *pour nous admonnester*. Ainsi ce sont deux faussetez en vne ligne.

En la page 469. il allegue Esaye, cha. 53. *Sa face estoit comme cacheé*, mais il y a selon l'Hebreu, *Nous auons comme caché nostre face arriere de luy*.

Il parle ainsi en la page 568. *La parole de Dieu par tout nous tesmoigne que ce n'est pas du pain commun que nous rompons au Sacrement, et qu'il n'y reste que les especes*. Ce qui est faux. Et ne se trouue vn seul mot en toute la parole de Dieu qui die que les especes seules demeurent : ou qui nie que du pain soit rompu au Sacremẽt. Ains au 20. des Actes, vers. 7. Les disciples s'assemblent pour rompre le pain, & 1. Cor. 10. *Le pain que nous rompons*.

Pag. 720. Il dit que S. paul (en l'Epistre aux Hebr. chap. 1.) appelle le fils la figure de la substance du pere. Mais il y a au Grec, qui est l'original, χαράκτηρ ὑποστάσεως αὐτοῦ. *Le charactere ou marque engrauée de sa personne*: ὑπόστασις, signifie *subsistence* ou *personne*, & non *substance*.

*Propositions erronées du Sieur Coeffeteau, dont les vnes sont impies, les autres ridicules.*

Au feuil. 7. le Sr. Coëffeteau soustient que Iesus-Christ n'a pas pris chair au ventre de la vierge charnellement. Cependant ce sont les propres mots du premier Anathéme de Cyrille, inseré au premier Tome des Conciles. *Virgo genuit carnaliter carnem factum Dei patris Verbum.* Et maudit & anathématise ceux qui nient qu'il soit engendré charnellement.

Pag. 40. Il dit que prendre Iesus-Christ par foy, c'est se repaistre des peintures. Et toutefois luy-mesme en la page 574. dit qu'au 6. de S. Iehan, iusqu'au verset 51. il n'est parlé formellement que de la manducation spirituelle, laquelle est la manducation par foy, A son conte donc, Iesus-Christ auant ce vers. 51. nous commande de nous repaistre de peintures. Il est certain que le brigand a apprehendé Iesus-Christ réellemẽt, car on n'est poĩt sauué par des peintures. C'est donc aussi vne impieté ce qu'il dit en la page 586. & 587. que la manducation spirituelle n'est point en effect.

En la page 52. Il dit qu'en matiere d'adorer l'hostie la certitude morale suffit, & en la page suiuante il dit que ceste certitude se tire de principes particuliers & foibles, dont s'ensuit que ceste certitude ne peut estre que foible, puis qu'elle naist d'vn fondement

dement foible. L'adoration de Dieu ne doibt estre fondée sur conjectures. Mesmes en la pag. 54. il excuse toute l'idolatrie des payens : car il soustient que comme celuy qui appelle son Roy celuy qui ne l'est pas, pensant que ce le soit, n'offense point le Roy, qu'ainsi celuy qui appelle Dieu ce qui ne l'est pas, pensant qu'il le soit, n'offense point Dieu.

En la page 54. *Toute chose deuëment consacrée doibt estre adorée*, ce qui est vne impieté. Il falloit donc adorer le tabernacle & l'autel, & les vaisseaux, &c.

En la page 87. Il dit que *l'homme spirituel va bien rechercher ceste viande diuine*, (qui est le corps du Seigneur) *és flancs d'vne beste brute.*

Pag. 169. Estre crucifié est vne chose hors le corps de Iesus-Christ.

Pag. 213. *La teste de Iesus-Christ est où sont les pieds*: Car notez que par ce mot Ov, Il entend, *souz vn mesme point de l'hostie.*

Pag. 284. *L'alliance de Dieu n'a point esté formée qu'en la derniere Cene, & confirmée en la croix*, Comme si les fideles auparauant auoient esté sans alliance, ou si ceste alliance

auant la Cene euſt eſté informe. Cela auſſi eſt faire la Cene plus excellẽte que la mort du Seigneur, puis que la Cene eſt l'alliance meſme, & la mort n'eſt que la confirmation de ceſte alliance.

Pag. 289. Il dit qu'eſtre le prix de noſtre redemption n'eſt ni le genre, ni l'eſpece, ni la difference, ni le propre du ſang de Ieſus-Chriſt, mais pource que le blaſphéme eſt éuident de dire qu'eſtre le prix de noſtre redemption n'eſt point le propre du ſang de Ieſus-Chriſt, au lieu de PROPRE il a mis vn &c: eſtant honteux de ſa propre impieté.

Pag. 460. Il appelle l'incarnation & l'Euchariſtie les deux Poles de noſtre ſalut: dõt s'enſuit qu'auant l'Euchariſte inſtituée noſtre ſalut n'auoit qu'vn Pole, & ne ſe tournoit que ſur vn piuot. Outre l'abus d'egaler l'Euchariſtie à l'incarnation, C'eſt à dire les Sacrements de Ieſus-Chriſt à Ieſus-Chriſt meſme. C'eſt merueilles que tout l'Ancien Teſtament eſt occuppé à nous prédire ou figurer l'incarnation, mais ne s'eſt iamais auiſé de prédire ni figurer c'eſte manducation charnelle, qui eſt l'autre Pole de noſtre ſalut.

Pag. 464. La diuinité ſe recule de ſa gran-

deur, & souffre mille indignitez. Cela est l'heresie des Theopaschites.

Pag. 673. Il soustient que le corps du Seigneur est creé en la Messe, & ce par vn passage d'vn liure faussement attribué à S. Cyprian.

Celles-ci sont ridicules. En la page 67. Il soustient que ces mots, *Ceci est mon corps*, sont vne priere.

En la page 301. & 302. Il soustient auec le Pere Gontier que manger vne hostie seiche c'est boire. Auec pareille subtilité qu'és pages 353. il afferme que la manne seruoit de nourriture entiere, c'est à dire de manger & de boire.

Pag. 599. Il soustient que le brigand a desiré de manger l'Eucharistie, mais que la mort luy rauissant le moyen d'effectuer son desir, sa bonne volonté tient le lieu de l'effect. Comment pouuoit-il desirer vne chose dont il ne sçauoit pas seulement qu'elle fust instituée ?

Ie n'estime pas que Messieurs des Billettes luy accordent que quand l'hostie a seigné, & qu'vn homme a esté trouué en la chaudiere que ç'ait esté seulement vne ap-

parence & non la verité.

Ni mesmes ce qu'il soustient si obstinément en la page 333. asçauoir que le sang sorti des playes de Iesus-Christ est r'entré en ses veines. Cet homme a vne Relligion à part, & voudroit reformer l'Eglise Romaine.

Laquelle aussi ne croit pas que le Baptesme donne la foy aux petits enfans qu'on Baptise, Comme tient nostre Docteur en la Page 725. *Le Baptesme* (dit-il) *pose la foy par la force de son action és enfans qui ne la peuuent auoir d'ailleurs.*

# FAVTES A CORRIGER
## DANS LE TEXTE.

Feuillet 58. pag. a. lig. 29. *des exemples*. Pag. b. lig. 6. effacés l'interrogant. Feuil. 59. b. lig. 18. *sujets*. Feul. 60. pag. a. lig. 8. *demeurante en*. Feuil. 61. pag. a. lig. 1. *quoy ils s'abusent*. Feuil. 64. pag. a. lig. penultiéme. *le deuxiéme*. Fueil. 74. b. lig. 7. effacés *que c'est*. Feuil. 108. pag. a. lig. 7. & 8. *au dixneufiéme ch.*— Feuil. 114. pag. b. lig. 10. *se faisoit*. & lig. 12. *lieux: notamment en.* — Feuil. 118. pag. a. lig. 12. effacés: *tout ce que*. lig. 23. *n'a-il point*. Feuil. 122. pag. b. lig. 17. *il pleurast hors*. Feuil. 123. pag. b. lig. 17. *Iuifs l'ayent blessé*. Feuil. 124. pag. b. lig. penultiéme, effacés l'interrogant. Feuil. 126. pag. a. lig. 26. *obiect leur estoit*. Feuil 165. pag. a. lig. 4. & 5. *lesquels quand mesmes ils parleroyent contre luy il sçait.*— Feuil. 170. pag. b. lig. 2. *le fait*. Feuil. 200. pag. b. lig. 2. & 3. lisez: *de pareille force, soit qu'on pense le manger par morceaux, soit qu'õ pense l'avaller entier. Car si.*— Feuil. 208. pag. a. lig. 23. *qui l'ont precedé*. Feuil. 209. pag. a. lig. 1. *des Grecs?* Feuil. 213. pag. b. lig. 25. & 26. *vsitées en ce Sacrement de son temps, c'est à dire quelques.*— Feuil. 219. pag. a. lig. 27. *tres choses*. Feuil. 220. pag. a. lig. 6. *quàm oratio*. Feuil. 224. pag. a. ligne 13. *s'amusassent*. Feuil. 253. pag. a. lig. 2. *Christ?* Feuil. 255. pag. b. lig. 15. *ou que les*. Et lig. 22. *ce qu'ils veulent, ils*.

# FAVTES A CORRIGER
## ES ANNOTATIONS
## en marge.

Feuilet 22. b. *&* §. *Tertia.* Feuil. 31. b. lig. 4. *etiam verum*. Feuil. 38. a. ligne 24. *qua ambabus.* Feuil. 60. pag. a. ligne 6 *dumento.* Feuil. 65. pag. a. ligne 6. ὑ. Feuil. 85. pag. b. lig. 3. τίθεικεν. Feuil. 114. pag. b. lig. 2. ὑμνήμενα. Feuil. 179. pag. b. lig. 24. *quã erũt.* Feuil. 204. pag. a. lig. 16. *dicit.* Feuil. 219. pag. b. faut abaiſſer la deuxieſme annotation de ſept lignes. Feuil. 221. pag. b. lig. 10. *naſcentis.* Feuil. 247. pag. b. lig. penultiéme παρεδίδε. Fol. 252. pag. b. lig. 14. *ei ſtudium.*

# OMISSIONS DE L'AVTHEVR.

Feuillet 15. pag. b. lig. 28. Adiouſtés. Sur tout eſt clair le 12. Canon du Concile Mileuitain, qui eſt tel. *Ceci außi a eſté ordonné que les prieres & oraiſons ou Meſſes qui auront eſte approuuées au Concile ſoient celebrées de tous.* Car la S^te^ Cene n'a que faire d'approbation de Concile. Mais ce Concile prend les Meſſes & oraiſons pour tout vn. Feuil. 70. pag. a. lig. 18. verité de Dieu, & meſme à ſa puiſſance. Monſtrons.— Feuil. 87. pag. b. lig. 27. *naturelle, & le nettoyement de nos pechez.* ¶. Meſme.— Feuil. 149. pag. b. lig. 13. & 14. liſez. *les trouuera außi diametralement oppoſées que les deux poles. Car.*— Feuil. 156. pag. b. lig. 19. *à Paris où nul ne l'a frappé, voila.*— Feuil. 168. pag. a. lig. 18. *vne grande clarté autour de luy. Dont.* Feuil. 184. pag. b. adjouſtés à la penultiéme lig. *Ou s'ils diſent qu'il le peut, comment ſçauent-ils qu'il ne le fait point?* Feuillet 191. pag. a. lig. 25. adiouſtés. *Et puis que les Docteurs de l'Egliſe Romaine tiennent qu'au 6. chap. de S. Iehan depuis le 32. verſ. iuſques au 51. il n'eſt parlé que de la manducation par la foy, n'accuſent-ils pas Ieſus-Chriſt d'auoir parlé de chimeres ou peintures?* Feuil. 250. pag. b. lig. 4. *rons à la Paſque: car on ne participe point au iour, mais au Sacrement. Et peu.*—

FVLBERTVS EPISCOPVS CARNOTENSIS SERMONE contra Iudæos. Fol. 168.

*Nisi manducaueritis, Inquit, carnem filij hominis & sanguinem biberitis, non habebitis vitam in vobis. Facinus vel flagitium videtur iubere. Figura est ergo dicet hæreticus præcipiens passioni dominicæ esse communicandum, &c.*

Lib. 3. de Doctr. Christ. cap. 16. C'est vn passage de S. Augustin, auquel le venerable Fulbert Euesque de Chartres, ou ceux qui l'ont corrompu, ont fourré par vne falsification horrible ces deux mots, [*dicet hæreticus.*]

PASSAGE TIRE' D'VNE EPISTRE DE CLEMENT IV. A L'ARCHEVESQVE de Narbonne, en l'an 1266.

*Quanto sincerius personam tuã diligimus, tantò grauius perturbamur cum ad nos eade re perueniunt quæ tui non decent officij grauitatem: & præsertim cum in statu tui vergant periculũ & honoris. Sanè familiariter tibi scribimus, illo dũtaxat conscio, qui presentem exarauit scripturam ad nostrum nuper peruenisse auditum, quòd tu in nostrâ Curiâ existens cuidam magno viro tecum de Sacramento altaris conferenti dixisti corpus Domini nostri Iesu Christi essentialiter in altari non esse: sed tantùm sicut signatum sub signo: & hanc celebrem opinionem esse Parisijs adiecisti.*

Passage qui monstre que l'Vniuersité de Paris ne croyoit point alors la transsubstantiation, cõformément à ce que nous auons produit au feuil. 33. pag. 6.

